



ACADÉMIE

DES

SCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1885

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIII

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR.

RUE BONAPARTE, 82.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1885

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIII



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXVI

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1885.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. E. DESJARDINS.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel rappelle que vendredi dernier il a lu le décret approuvant l'élection de M. Benoist, mais M. Benoist n'avait pas été prévenu à temps. Il s'est rendu aujourd'hui à la convocation. Le Secrétaire perpétuel le présente à l'Académie.

Le Président invite M. Benoist à prendre place parmi ses confrères.

On procède au renouvellement du Bureau pour l'année 1885.

M. E. Desjardins est élu président, M. G. Paris vice-président.

M. Perrot, avant de quitter le fauteuil, prononce l'allocution suivante :

« Chers confrères, avant de quitter cette place où m'avait appelé votre affectueuse confiance, je vous demande la permission de vous remercier encore une fois de l'honneur que vous m'avez dé-

IMPRIMERIE NATIONALE.

cerné. En me faisant assister aux séances de toutes vos commissions, il m'a mêlé de plus près à la vie intime de l'Académie, et, s'il était possible, il m'a attaché davantage à notre Compagnie; il m'a permis de mieux comprendre encore ce qu'elle apporte de conscience et de judicieuse critique dans ses choix, dans la distribution des encouragements et des récompenses dont elle dispose, dans l'ensemble des travaux par lesquels elle donne l'exemple et dirige la marche et les progrès de l'érudition française. Après la séance où j'ai eu la joie d'être admis dans vos rangs, cette présidence demeurera le plus cher souvenir de ma carrière académique. Combien il aurait gardé encore plus de charmes pour moi si les cruautés de la mort ne m'avaient pas tant de fois, pendant le cours de cette année, forcé de prendre la parole en votre nom pour rendre un dernier hommage aux confrères que nous avons perdus, et voici que cette année s'ouvre encore par un deuil! En cédant le fauteuil au vice-président près duquel j'ai eu le plaisir de siéger pendant de longs mois, il ne me reste qu'à lui souhaiter d'être plus heureux en sortant de charge; il aura, je veux le souhaiter et je l'espère, la satisfaction qui ne m'a pas été accordée; il lui sera donné d'adresser l'expression de sa reconnaissance à tous les confrères dont le vote lui remet aujourd'hui cette suprême magistrature de notre république.»

Le Président sortant invite M. Desjardins et M. Paris à prendre place au Bureau.

M. Desjardins, en montant au fauteuil, dit «qu'il a deux devoirs à remplir; l'un, qui lui est bien agréable, c'est d'adresser un remerciement à M. Perrot pour le soin avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions, soit dans les travaux des commissions, où il a fait preuve de bon conseil et d'initiative, soit dans les tristes circonstances qui se sont renouvelées trop souvent cette année. Il était impossible de montrer dans les cérémonies funèbres des confrères décédés plus de dignité au nom de l'Académie et plus de justice pour le caractère et les travaux des morts.

«Le second devoir que le Président se trouve bien inopinément appelé à remplir est douloureux. Nous venons d'apprendre la mort de notre confrère, M. Baudry, décédé ce matin même.»

En signe de deuil, le Président déclare que la seance est levée.

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Le Président prononce l'allocution suivante sur M. F. Baudry.

Messieurs,

Pour nous conformer au désir de la famille, il nous a été seulement permis, lundi dernier, sur la tombe de M. Frédéric Baudry, d'adresser quelques mots d'adieu à notre regretté confrère. M. Gaston Paris a bien voulu me remplacer dans l'accomplissement de ce pieux devoir. Votre nouveau président, retenu alors chez lui par une cause indépendante de sa volonté, souhaite aujourd'hui du moins, au début de cette séance, de rappeler brièvement les titres qui avaient valu à Frédéric Baudry, il y a six ans, nos suffrages, et justifient les regrets unanimes que l'homme, que le savant laisse aujourd'hui parmi nous.

Pour se faire une juste idée de ses mérites divers et presque encyclopédiques, si l'on interrogeait les historiens sur le titre principal de M. Frédéric Baudry, ils n'hésiteraient pas à citer les *Mémoires de Nicolas Foucault;* les philologues nommeraient d'abord la *Grammaire comparée des langues classiques* (1868), qui a suivi la *Théorie élémentaire des formes du langage;* les linguistes vanteraient surtout sa collaboration active au *Dictionnaire* de Littré; les symbolistes et les mythographes reconnaîtraient la plus haute compétence en leur science au traducteur des *Dieux et des Héros* (1867); il n'y a pas jusqu'aux agronomes et aux horticulteurs qui ne déclarent que le nom de Frédéric Baudry se recommande principalement par le *Catéchisme d'agriculture,* qui, depuis qu'il a paru, en 1853, compte plus de cinquante éditions! Ainsi chaque juge compétent et spécial met au premier rang chacun des travaux, très divers, de notre confrère dans les branches variées de la science.

J'en ai fait une expérience toute récente : avant-hier, à la séance trimestrielle des cinq Académies, séance qui réunissait, dans cette enceinte, les représentants les plus autorisés de ces études, dont le faisceau forme la force vive de l'Institut, j'ai interrogé un certain nombre de nos confrères, réputés maîtres en ces différents ordres d'études, et les réponses qui m'ont été faites ont proclamé l'excellence des travaux, des articles critiques surtout, de Frédéric Baudry : les uns en histoire, les autres en linguistique ou en philosophie comparée, d'autres en botanique ou en agri-

culture; d'autres enfin ont conservé le souvenir de brillantes conversations touchant la musique : *Palestrina et les vieux maîtres italiens*, par exemple. Je ne connais pas d'éloge plus flatteur ni de témoignage plus honorable que cette variété dans l'objet de la louange et cette unanimité dans l'expression; je n'en connais pas qui fasse mieux comprendre l'universalité des connaissances de notre confrère et le sérieux de son savoir en chacune d'elles. Sur un seul point, tout le monde est d'accord : c'est son esprit. Frédéric Baudry avait essentiellement de l'esprit. Nourri, comme il l'était, de nos anciens auteurs français, connaissant leur langue à fond, on pouvait presque le considérer comme de leur famille, tant il avait entretenu avec eux tous un commerce étroit, depuis Wace et Rutebeuf jusqu'à Jean Clopinel et Rabelais. En entendant causer Baudry, on était informé tout d'abord de sa vive sympathie pour l'auteur de *Pantagruel* : on aurait pu le prendre, non pas seulement pour un admirateur, mais presque pour un disciple; je ne parle ici que de la vivacité de l'esprit et de l'incomparable richesse de la langue. Ceux qui ont connu le plus intimement Frédéric Baudry le regardent comme un des derniers représentants, au point de vue scientifique, de l'esprit gaulois; on peut être tenté de dire même «de l'esprit normand» : il va sans dire que je prends ici l'esprit normand en bonne part : je parle de cet esprit gaulois, localisé en Normandie, qui est devenu, là plus qu'ailleurs peut-être, l'esprit français, dans la patrie de Malherbe et surtout dans celle de Corneille, le compatriote de Baudry.

En effet, il était né à Rouen le 25 juillet 1818, et, quoiqu'il eût préludé par les plus fortes études classiques à sa vaste carrière de curieux savant et lettré, il fut avocat; mais il n'était pas homme à se contenter de faire son droit, il suivit en même temps les cours d'Eugène Burnouf, et de plus, tout en apprenant la langue du palais, il se mit en devoir de ne pas oublier la langue française. Je ne sais cependant si le barreau n'eut pas toujours un attrait particulier pour lui. Secrétaire de J.-B. Duvergier, inscrit au tableau des avocats de Rouen, il entra, par deux alliances successives, dans la famille de Sénard, le célèbre avocat, président de l'Assemblée constituante. Mais Baudry était épris de trop de choses pour se fixer sur aucune. Nous le trouvons, en 1849, dans la position, aussi imprévue que modeste, de bibliothécaire de l'Institut agronomique de Versailles. Vous savez qu'il alla ensuite à l'Arsenal, et qu'il est mort à la Mazarine, où il avait succédé à M. de Sacy.

Ses véritables préférences étaient toutefois pour ses anciennes études de linguistique et de philologie comparée et de mythologie. Ses publica-

tions sur les *Védas* (1855) et sa *Grammaire comparée des trois langues classiques* tiennent certainement une place dans le mouvement scientifique de l'Europe; par ses articles critiques sur le vieux français, Baudry mérite également de prendre rang dans cette pléiade de jeunes savants qui ont entrepris le renouvellement de la science des langues anciennes, romanes et du moyen âge, par la linguistique, la littérature et l'histoire.

Parmi les nombreux recueils auxquels Frédéric Baudry a collaboré, il faut rappeler d'abord le *Journal des Débats*, où ses articles de Variétés ont été tout récemment célébrés par un juge dont le nom dit tout, M. Renan. Ils ont, à ses yeux, le mérite singulier d'avoir été «longuement composés et de lui avoir coûté chacun autant de travail qu'un livre. Ils étaient rares parce qu'ils étaient excellents et qu'aucun empressement n'en troublait la savante éclosion. Frédéric Baudry était un juge en même temps qu'un critique éminent. Dans ces matières délicates de philologie et de mythologie comparées, il savait discerner avec un tact parfait ce qui est certain ou probable de ce qui n'est que possible», dit justement et finement notre confrère. Cette science des nuances est un de ces rares mérites qui sont le partage des plus délicats, de l'élite, de ce que Goldsmith appelle l'*happy few*. Rappelons-nous que, dans le fameux portrait de Richelieu tracé par le cardinal de Retz, il ne croit pas pouvoir mieux faire apprécier les lumières de cet esprit extraordinaire qu'en lui attribuant surtout la finesse de discernement et le merveilleux tact qui découvre et saisit les nuances : «Il distinguait plus judicieusement qu'homme du monde, dit-il, entre le mal et le pire, entre le bien et le mieux.»

M. le général Pittié, secrétaire général de la Présidence, par une lettre en date du 26 décembre, demande qu'il lui soit adressé d'urgence, en vue des invitations aux fêtes données par le Président de la République, la liste des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui désireraient y être invités.

L'Académie désigne quatre commissions, de trois membres chacune, pour procéder au dépouillement des scrutins qui vont être ouverts pour l'élection des membres des Commissions annuelles.

Sont élus :

Travaux littéraires : MM. Ravaisson, Egger, Renan, Maury, Delisle, Miller, Hauréau, de Rozière.

Antiquités nationales : MM. L. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, Bertrand, Schlumberger.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Ravaisson, Egger, Renier, Delisle, Miller, Girard, Heuzey, Perrot.

Études du nord de l'Afrique : MM. Renan, L. Renier, Pavet de Courteille, Duruy, Perrot, Barbier de Meynard, Schefer, Maspero.

Commission administrative : MM. Jourdain et Deloche.

L'Académie procède à la nomination d'un membre de la Commission du prix Volney, en remplacement de M. A. Régnier.

M. G. Paris est nommé.

Sont adressés à l'Académie, pour les divers concours de 1885 des Antiquités nationales :

Bibliographie bourguignonne ou catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne, par M. Milsand;

Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre, en France et en Normandie, de 1367 à 1370, par M. Izarn;

Les évêques de Langres. Étude épigraphique, sigillographique et héraldique, par M. Arthur Daguin;

Simon de Montfort, comte de Leiceister, sa vie, son rôle politique en France et en Angleterre, par M. Bémont;

Essai sur les formes et les effets de l'affranchissement dans le droit gallo-franc, par M. Marcel Fournier;

La Renaissance en France, par M. Léon Palustre, t. I et II;

Inscriptions romaines de Fréjus;

Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule, livraisons 1 et 3, par MM. l'abbé Thédenat et Héron de Villefosse;

Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances, par M. de Coussemaker;

Notice sur le port de Saint-Nazaire; — Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire; — Bibliographie Saint-Nazairienne, par M. Réné Pocard Kerviler;

Histoire de Clovis III, fils de Dagobert II, par M. Ch. Grellet-Balguerie;

Les livres de comptes d'un marchand montalbanais au XIVe siècle, par M. Forestié;

Le zoene ou la composition pour homicide à Saint-Omer jusqu'au XVIIe siècle, par M. l'abbé Bled.

Prix Gobert. — *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens; — Études sur les actes de Louis VII*, par M. Achille Luchaire;

Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry; — Procédures politiques du règne de Louis XII, par M. de Maulde;

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du XIe au XVe siècle, par M. Frédéric Godefroy;

Les établissements de Rouen, par M. Giry, t. I et II;

Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Auguste Bernard, complété, revisé et publié par M. Alexandre Bruel.

Prix de la Grange. — *Il Fiore, poème italien du XIIIe siècle, en CCXXXII sonnets, imité du Roman de la Rose, par Durante.* Texte inédit publié avec fac-similé, introduction et notes, par M. Ferdinand Castets.

Prix Allier de Hauteroche. — *Les médaillons de la Renaissance*, par M. Aloïss Hess.

Prix Stanislas Julien. — *Histoire des dynasties divines*, publiée en japonais, traduite pour la première fois sur le texte original, par M. Léon de Rosny.

Prix du Budget. — *Traductions hébraïques faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes*, etc., 1 mémoire.

Prix Bordin. — *Études critiques sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque*, 2 mémoires;

Textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, etc., 1 mémoire.

Prix Brunet. — *Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe, intitulé Fihrist, toutes les traductions d'ouvrages grecs et arabes*, 1 mémoire.

Si à ces ouvrages ou mémoires on ajoute ceux qui ont été présentés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour le concours de 1885, la situation suivante :

Antiquités nationales. — 37 concurrents.

Prix du Budget. — *Traductions hébraïques*, 1 mémoire;

Instruction des femmes au moyen âge, 1 mémoire.

Prix Allier de Hauteroche. — *Numismatique*, 2 concurrents.

Prix Gobert. — 7 concurrents.

Prix Bordin. — *Œuvres de l'art étrusque*, 2 mémoires; *Institutions municipales de l'empire romain*, 1 mémoire.

Prix Brunet. — *Traductions d'ouvrages grecs en arabe*, 1 mémoire.

Prix Stanislas Julien. — 2 concurrents.

Prix de la Grange. — 3 concurrents.

Le Secrétaire perpétuel fait remarquer qu'il n'a été déposé aucun mémoire sur les deux questions suivantes :

1° *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire.* (Prix du Budget.)

2° *Étudier, à l'aide de documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois.* (Prix Bordin.)

En conséquence, il y a lieu de nommer des commissions pour l'examen des mémoires traitant les sujets ci-après :

1° *Traductions hébraïques d'ouvrages de philosophie ou de science grecs, arabes ou même latins.* (Prix du Budget.)

2° *Instruction des femmes au moyen âge.* (Prix du Budget.)

3° *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque.* (Prix Bordin.)

4° *Textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain.* (Prix Bordin.)

5° *Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe, intitulé Fihrist, toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe.* (Prix Brunet.)

Il y a lieu de nommer des commissions pour les prix Allier de Hauteroche, Stanislas Julien, de la Grange et Jean Reynaud.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de correspondant étranger, vacante par suite du décès de M. Lepsius, à Berlin.

La séance redevient publique.

On procède au scrutin pour remplacer M. Lepsius. Il y a 23 membres présents. Majorité, 12.

Au premier tour de scrutin, MM. Comparetti et Bretschneider obtiennent chacun 10 voix; M. de Goeje obtient 2 voix; M. Köhler, 1.

Au deuxième tour, M. Comparetti obtient 12 voix; M. Bretschneider, 11.

En conséquence, M. Comparetti est élu correspondant.

SÉANCE DU 16 JANVIER.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à des fouilles entreprises récemment à Rome [1].

L'Académie procède à la nomination des commissions de prix.

Sur la proposition du Bureau, et en tenant compte des observations de plusieurs membres, les commissions sont ainsi composées :

Prix du Budget. — *Traductions hébraïques d'ouvrages de philosophie ou de science*, etc., MM. Renan, Derenbourg, Schefer, Weil;

Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge, MM. Delisle, Hauréau, Jourdain, Meyer.

Prix Allier de Hauteroche. — *Numismatique*, MM. de Vogüé, Robert, Perrot, Schlumberger.

Prix Bordin. — *Textes épigraphiques qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain*, MM. Egger, L. Renier, de Rozière, Duruy.

Prix Brunet. — *Traductions d'ouvrages grecs en arabe*, MM. Renan, Derenbourg, Barbier de Meynard, Schefer.

Prix Stanislas Julien. — *Ouvrages relatifs à la Chine*, MM. Pavet de Courteille, Maury, le marquis d'Hervey de Saint-Denys, Oppert.

Prix de la Grange. — *Publication d'un poème inédit des anciens poètes de France*, MM. Delisle, Luce, Meyer, d'Arbois de Jubainville.

[1] Voir aux Communications, n° I.

M. de Lasteyrie communique à l'Académie un mémoire sur une fort belle croix limousine, à double traverse, conservée dans la petite église de Gorre (Haute-Vienne). Ce curieux objet provient de l'ancienne abbaye de Grandmont, dont le trésor a été dispersé en 1790. Les anciens inventaires de l'abbaye ont permis à M. de Lasteyrie de suivre la trace de cette croix jusqu'au xv[e] siècle. Mais elle était certainement depuis bien plus longtemps dans le trésor de Grandmont, car elle y entra probablement dès le xiii[e] siècle.

M. de Lasteyrie s'attache à prouver que la croix de Gorre est de fabrication limousine, ce qui lui donne l'occasion de discuter l'opinion presque universellement admise d'après laquelle toutes les croix à double traverse seraient d'origine byzantine. Il passe en revue toute une série de monuments de ce genre, dont il discute l'origine et qu'il restitue à notre art occidental.

Il termine en donnant la description de deux pierres gravées qui ornent cette croix et que l'on doit attribuer à l'art sassanide. L'une de ces pierres surtout est un des chefs-d'œuvre de la glyptique orientale. C'est une améthyste sur laquelle est figuré une sorte de génie combattant des lions. Ces pierreries achèvent de faire de la croix de Gorre un des plus intéressants monuments de l'orfèvrerie limousine que l'on puisse signaler.

M. Perrot fait connaître à l'Académie qu'il a reçu des nouvelles de M. Maspero, qui est à Louqsor. M. Maspero dispose de peu de ressources pour les fouilles, mais il a réussi déjà à faire partir les fellahs des maisons qu'ils occupaient, et il espère pouvoir bientôt reprendre ses recherches en cet endroit.

M. Charnay commence la lecture d'un mémoire sur les *Antiquités du Mexique et de l'Amérique centrale.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 23 JANVIER.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel, et il le prie de vouloir bien, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 9 mars 1852 et de l'article 16

du décret du 1er février 1873, inviter l'Académie des inscriptions et belles-lettres à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire de langues et littératures d'origine slave, vacante au Collège de France.

Le Ministre de l'instruction publique adresse en même temps à l'Académie :

1° La liste nominative des membres de l'Assemblée des professeurs du Collège de France qui ont pris part au scrutin du 18 janvier dernier;

2° L'indication du nombre de voix acquises à chacun des candidats;

3° Le rapport certifié par le Conseil d'administration et contenant l'exposé et l'appréciation des travaux des candidats.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de MM. Bergaigne, L. Gautier, Héron de Villefosse et Longnon, qui se présentent à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Quicherat.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les *Travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le deuxième semestre de 1884*[1].

Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. G. Paris communique la lettre suivante, que M. Maspero a adressée à M. Miller, et qui est relative à de nouvelles et intéressantes découvertes qu'il vient de faire :

Louxor, le 6 janvier 1885.

Cher Monsieur Miller,

. . . .

Mon voyage n'a pas été heureux pour le grec : deux ou trois épitaphes insignifiantes et deux ou trois fragments. J'ai pourtant des débris de papyrus assez curieux, mais dont je ne puis vous dire grand'chose en ce moment. J'ai découvert, en effet, une trentaine de feuillets d'un livre copte, dont chaque page est formée de deux feuillets de papyrus collés ensemble.

Les faces opposées l'une à l'autre appartiennent à des manuscrits

[1] Voir l'Appendice.

grecs plus anciens, et j'ai cru reconnaître à travers les brisures des restes de poésie en style homérique. Toutefois, avant de rien dire, il faut décoller les feuillets, opération très délicate, et que je ne pourrai entreprendre qu'à mon retour au Caire. En attendant, j'ai copié et je vais faire photographier les textes coptes écrits sur les faces extérieures du papyrus, de manière à ne pas les perdre si par hasard le décollage ne réussissait pas aussi bien que je l'espère.

Memhièh n'a rien donné cette année : j'ai épuisé ce qui était à fleur de terre. Il faudrait maintenant fouiller dans le temple; malheureusement la ville est construite au-dessus des ruines, et j'ai déjà assez de peine à obtenir l'expropriation du village de Louxor sans me mettre une autre affaire du même genre sur les bras. Le premier coup de pioche a été donné à Louxor hier; aujourd'hui cent cinquante ouvriers ont attaqué la grosse butte. En plusieurs endroits, il y a jusqu'à 12 mètres de décombres accumulés; heureusement le Nil n'est pas loin et j'y fais verser directement les déblais. La maison de France tombera demain; j'en fais transporter les matériaux sur le terrain nouveau qu'elle doit occuper et où notre consulat fait élever, avec une agence, une école populaire. Dans deux mois, j'espère que toute la partie méridionale du temple sera dégagée jusqu'au sol. C'est la seule où je pourrai agir de la sorte : une mosquée occupe la cour intérieure du temple septentrional, et, à moins d'intervention diplomatique, je ne réussirai pas à l'enlever. Ce sera grand dommage; mais, pour le moment, je ne m'occupe que de la partie méridionale. Il ne restera plus bientôt, entre la colonnade et le fleuve, que la petite maison de poste et une sorte de prison pour lesquelles je suis en négociation avec la moudisièh. Les colonnes et les murs sont en meilleur état que les colonnes et les murs de Karnak; par conséquent, il n'y a rien à craindre de ce côté. Seul, le Nil me fait peur; il menace d'enlever le village et le temple avec, et travaille même du côté de Karnak. Ce m'est une raison de plus de presser le déblaiement : si on ne peut combattre le progrès de la rivière, au moins est-il bon que nous sachions ce que nous cachait le temple et s'il ne renferme pas quelque inscription historique de valeur.

Veuillez agréer, etc.

Maspero.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de membre ordinaire, vacante par suite du décès de M. Quicherat.

SÉANCE DU 30 JANVIER.

M. Clermont-Ganneau fait à l'Académie la communication suivante :

« Il y a bientôt quinze ans que je découvrais, dit-il, dans les fondations d'un vieil édifice arabe, à Jérusalem, un monument de la plus haute valeur, au sujet duquel j'ai eu l'honneur de lire, dans son temps, un mémoire étendu devant l'Académie. C'est une des stèles décrites par Fluvius Josèphe, qui contiennent, en grec et en latin, le texte de la loi interdisant aux Gentils l'accès des enceintes sacrées du temple d'Hérode le Grand, texte de la loi qu'invoquaient les Juifs ameutés pour mettre à mort l'apôtre Paul.

« Par suite de circonstances sur lesquelles il est inutile d'insister, je n'avais pu, faute de ressources, assurer à la France, comme c'était mon désir, la possession de cette relique unique en son genre.

« Le monument, saisi par l'autorité turque à laquelle mes recherches avaient donné l'éveil, avait disparu depuis cette époque, sans qu'il fût possible, malgré toutes les recherches, d'en retrouver la trace. Quelques tentatives frauduleuses avaient même été faites pour substituer à l'original disparu des contrefaçons plus ou moins habiles.

« J'ai acquis dernièrement la certitude que la stèle du Temple était depuis plusieurs années déposée dans les caves du musée impérial de Tchinili-Kienchk, à Constantinople; et, grâce à l'intervention de M. Sorlin d'Origny, archéologue distingué, ancien élève de la Conférence d'archéologie orientale à l'École des hautes études, à qui je suis heureux d'exprimer publiquement mes remerciements, j'ai réussi à faire exécuter un moulage intégral du bloc sur lequel est gravée l'inscription.

« C'est ce moulage, adéquat à l'original, que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de l'Académie avant de l'offrir au Louvre, où il est digne à tous égards de figurer comme une page authentique du Nouveau Testament, à côté de la stèle de Mésa, cette page originale de l'Ancien Testament. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède au vote pour la présentation de deux candidats à la chaire de langues et littératures d'origine slave, vacante au Collège de France.

Le Secrétaire perpétuel rappelle que quatre candidats s'étaient présentés pour cette chaire : MM. Denis, Léger, Chodzkiewicz, Dozon, et que le Collège de France a présenté en première ligne M. Léger, en deuxième ligne M. Dozon.

Le scrutin est ouvert pour le choix du premier candidat. Il y a 25 votants.

M. Léger obtient 19 voix; M. Chodzkiewicz, 2; M. Dozon, 3; il y a 1 bulletin nul.

Le scrutin est ouvert pour le choix du second candidat. Il y a 23 votants.

M. Dozon obtient 19 voix; M. Chodzkiewicz, 4.

En conséquence, MM. Léger et Dozon seront présentés au Ministre de l'instruction publique comme candidats à la chaire vacante, M. Léger comme premier candidat et M. Dozon comme second candidat.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Quicherat, decédé.

Le Secrétaire perpétuel lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Le Président rappelle les noms des candidats.

Il y a 32 membres présents; 32 votants. Majorité, 17.

Au premier tour, M. Bergaigne obtient 11 voix; M. Longnon, 6; M. Gautier, 8; M. Héron de Villefosse, 7.

Au deuxième tour, M. Bergaigne obtient 27 voix; M. Gautier, 3; M. Héron de Villefosse, 2.

M. Bergaigne, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,

est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Baudry, académicien libre. Aux termes du règlement, il consulte l'Académie pour savoir s'il y lieu à le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu, et, par un autre vote, elle fixe le jour de l'examen des titres des candidats au 27 courant.

L'Académie procède au renouvellement de la Commission d'impression.

Sont élus : MM. Delisle, Miller, Hauréau, Barbier de Meynard et Girard.

M. Desjardins, président, fait une communication relative à une *Statue romaine mise au jour à la suite de travaux exécutés dans la rivière de l'Ornain* (1).

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie, de la part de M. Spiro, professeur du collège Sadiki, à Tunis, les estampages de vingt-deux inscriptions phéniciennes. Ce sont pour la plupart des stèles votives dont on connaît l'importance pour l'onomastique phénicienne. Cet envoi est accompagné d'un mémoire où M. Spiro a donné la transcription hébraïque et la traduction de ces monuments. L'Académie renvoie ces documents à la Commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques, à laquelle il appartient d'en apprécier la valeur et de décider si elles seront insérées dans le grand recueil qu'elle publie sous les auspices de l'Académie.

M. Ch. Robert fait une communication sur une *Bague d'or octogonale, à inscription gauloise*, dont M. d'Arbois de Jubainville donne l'explication (2).

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

Il est donné lecture du décret, en date du 13 février, par lequel l'élection de M. Bergaigne, comme membre ordinaire, est approuvée.

(1) Voir aux Communications, n° II.

(2) Voir aux Communications, n° III.

M. Bergaigne est introduit dans la salle des séances. Le Président l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Par une lettre en date du 6 février, le Ministre de l'instruction publique prie le Secrétaire perpétuel d'inviter l'Académie des inscriptions et belles-lettres à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire de diplomatique vacante à l'École des chartes, par suite de l'admission à la retraite de M. de Mas-Latrie.

L'Académie fixe au 20 février l'examen des titres des candidats à cette chaire.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à une inscription, en caractères du XIIIe siècle, que l'on vient de relever sur l'une des petites cloches de Saint-Marie-Majeure. Dans la même lettre, M. Edm. Le Blant fait connaître que M. de Rossi vient de prendre copie, dans la Catacombe de Domitille, d'un grand nombre de *graffiti* d'un caractère particulier.

M. Edm. Le Blant fait aussi savoir que M. Marucchi a découvert récemment à Palestrine, l'antique Prénestre, un *solarium*, horloge solaire dont Varron parle comme d'un monument très ancien [1].

M. Robiou, correspondant de l'Académie, adresse une note sur une *double date* (*égypto-macédonienne*) contenue dans une stèle récemment acquise par le musée de Boulaq. — Cette note sera lue ultérieurement à l'Académie.

M. Ravaisson commence la seconde lecture de son mémoire sur *L'Hercule epitrapezios de Lysippe*. Cette lecture donne lieu à plusieurs observations de M. Egger et du Président.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

M. Élie Berger écrit au Président de l'Académie pour l'informer qu'il se porte candidat à la chaire de diplomatique vacante à l'École des chartes par suite de l'admission à la retraite de M. de Mas-Latrie.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les pièces concernant les candidats présentés par le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes pour la chaire de diplomatique vacante à cette école.

Le Ministre de l'instruction publique écrit en outre au Secrétaire perpétuel au sujet de la demande d'une subvention annuelle importante qu'il lui a adressée, au nom de l'Académie, en faveur de M. Godefroy, pour la continuation de la publication du *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française* :

« Je reconnais comme l'Académie, dit le Ministre, l'intérêt que présente, pour les études philologiques, l'ouvrage de M. Godefroy, et il a fallu des circonstances exceptionnelles pour que j'aie été obligé, en raison des nécessités budgétaires, de réduire la subvention annuelle allouée à cette publication. L'Académie peut être assurée que, si la situation se modifie dans le courant de l'année, je saisirai avec empressement cette ocasion pour augmenter la somme qui a été mise à la disposition de l'éditeur de M. Godefroy. »

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, fait connaître que des fouilles commencées depuis longtemps au bas de la *via Nazionale*, sur le versant du Quirinal, pour la construction d'un théâtre, viennent de mettre au jour une statue de bronze, haute de 2^m,30, représentant un personnage de type héroïque entièrement nu et levant le bras gauche, qui tenait une *hasta* [1].

MM. Castan, de Mas-Latrie, Menant, de Ponton d'Amécourt et Saglio écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place d'académicien libre, vacante par suite du décès de M. Baudry.

M. Parquet, vérificateur du service topographique de l'Algérie, adresse d'Oran un *Essai de guide élémentaire* pour reconnaître, compléter et dater les inscriptions romaines, en tenant plus particulièrement compte des monuments épigraphiques des anciennes provinces africaines, Afrique, Numidie, Maurétanie.

M. le lieutenant Marius Boyé, du corps d'occupation de Tunisie,

[1] Voir aux Communications, n° V.

IMPRIMERIE NATIONALE.

envoie d'Oued-Gilma une *Notice sur les ruines de Dougga* (*Thugga*). *Inscriptions recueillies d'octobre 1882 à janvier 1883.*

Les envois de MM. Parquet et Marius Boyé seront soumis à la Commission des études du nord de l'Afrique.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président rappelle les noms des candidats présentés par l'École des chartes pour la chaire vacante de diplomatique.

Ce sont : en 1re ligne, M. Giry; en 2e ligne, M. Élie Berger.

On procède au scrutin pour la première présentation.

Il y a 38 membres présents; 28 votants. Majorité 15.

M. Giry obtient 21 voix; M. Élie Berger, 7.

En conséquence, M. Giry est présenté comme premier candidat.

On procède au scrutin pour la seconde présentation.

Nombre de votants 27. Majorité 14.

M. Élie Berger obtient l'unanimité des suffrages. En conséquence il sera présenté comme deuxième candidat.

M. Ravaisson continue la deuxième lecture de son mémoire sur *L'Hercule epitrapezios de Lysippe.*

M. Hauréau fait la deuxième lecture de son mémoire sur *La vie et les œuvres d'Alain de Lille.*

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Célestin Port, qui se porte candidat à la place d'académicien libre, vacante par suite du décès de M. Baudry. Il rappelle ensuite les lettres de candidature écrites précédemment par MM. Benlœw, Castan, de Mas-Latrie, Menant, de Ponton d'Amécourt et Saglio.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats à la place de membre libre.

SÉANCE DU 6 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un arrêté, en date du 25 février dernier, pris conformément aux pro-

positions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes.

Cette liste sera lue dans la prochaine séance publique.

M. Castan écrit à l'Académie pour retirer sa candidature à la place de membre libre.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à la découverte de divers objets trouvés, soit à Vasto, dans la Basilicate, soit dans la catacombe de Domitille ou dans la *grotta dell' Orso*, l'une des stations de l'âge néolithique de la commune de Breonio, province de Vérone [1].

Sont envoyés à l'Académie, pour le concours Jean Raynaud :

1° *Le vrai moyen de vivre longtemps*, par M. Champroux; 2° *Philologie appliquée et antilégendaire*, par M. Maurice Deutsch; 3° *Traité franco-américain*, par M. Léon Chotteaux (Documents, au nombre de quatorze, en anglais et en français).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce qu'un second candidat, M. Benlœw, retire sa candidature. Restent, en conséquence, comme candidats à la place vacante, par suite du décès de M. Baudry, MM. de Mas-Latrie, Menant, de Ponton d'Amécourt, C. Port et Saglio.

Le Président lit les articles du règlement relatif à l'élection d'un membre libre.

Il est procédé au vote. Il y a 38 votants. Majorité 20.

Au 1er tour de scrutin, M. de Mas-Latrie obtient 15 voix; M. Célestin Port, 8; M. Menant, 7; M. Saglio, 6; M. de Ponton d'Amécourt, 2.

Au 2e tour (38 votants, majorité 20), M. de Mas-Latrie obtient 23 voix; M. Saglio, 7; M. Menant, 6; M. Célestin Port, 2.

M. de Mas-Latrie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu membre libre. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Hauréau est désigné comme lecteur pour la séance trimes-

[1] Voir aux Communications, n° VI.

trielle que tiendra l'Institut le mercredi 1er avril. Il lira une notice sur *La vie et les œuvres d'Alain de Lille.*

M. Ravaisson continue la deuxième lecture de son mémoire sur *L'Hercule epitrapezios de Lysippe.*

SÉANCE DU 13 MARS.

Le Secrétaire perpétuel a reçu du Ministre de l'instruction publique le décret, en date du 11 mars 1885, qui approuve l'élection de M. de Mas-Latrie comme membre libre. Le Secrétaire perpétuel donne lecture de ce décret. Il introduit M. de Mas-Latrie et le présente à l'Académie. Le Président invite le nouvel élu à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel communique ensuite à l'Académie deux messages du Ministre de l'instruction publique, qui lui transmet la présentation faite par le Collège de France de deux candidats pour chacune des deux chaires : 1° de philologie latine, 2° de langue et de littérature persanes, avec les pièces à l'appui. Ces candidats sont : pour la première chaire, 1° M. Louis Havet, 2° M. Émile Chatelain ; pour la seconde chaire, 1° M. Darmesteter, 2° M. Clément Huart.

Le Ministre invite l'Académie à lui présenter à son tour une double liste de candidats pour chacune de ces deux chaires, dans la plus prochaine séance.

L'Académie procédera à cette présentation dans la séance de vendredi prochain.

M. Bosch, photographe à Figueras (Espagne), adresse à l'Académie deux photographies du portail antique de l'église de Besalir, petite cité des environs de Figueras, portail dont il s'est rendu acquéreur. Cette église, écrit-il, a été démolie, et il ne reste debout que cette partie.

M. Bosch désirerait vendre cette œuvre, et il demande si l'Académie serait disposée à en faire l'acquisition.

Cette proposition, comme M. Bosch le reconnaît lui-même dans le cours de sa lettre, ne peut être faite qu'à un musée.

M. Ravaisson achève la deuxième lecture de son mémoire sur

L'Hercule epitrapezios de Lysippe, et il communique une notice sur un vase grec célèbre qui a fait partie de la collection Campana; il appartient aujourd'hui au Musée du Louvre. Ce vase est décoré de deux tableaux, qui ont été expliqués jusqu'à présent comme représentant, l'un, la Colère d'Achille, qu'Ulysse et Diomède s'efforcent de calmer, l'autre, la Mort et le Sommeil transportant le corps de Memnon. M. Ravaisson, remarquant que, dans le premier de ces tableaux, Achille est habillé en femme, et que, dans le second, c'est encore lui que portent le Sommeil et la Mort, montre que le premier tableau représente Achille à Scyros au moment où, cédant aux exhortations d'Ulysse et de Diomède, il va les suivre à Troie, et le second, le même héros transporté, après sa mort, au séjour éternel. Ces deux tableaux offrent un exemple frappant de la pensée qu'il a souvent signalée comme présidant à la décoration des monuments funéraires et, en particulier, des vases qu'on déposait auprès des morts, celle de la vertu héroïque, récompensée par la félicité éternelle et couronnée par l'apothéose.

M. Hauréau achève la deuxième lecture de son mémoire sur *La vie et les œuvres d'Alain de Lille.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 20 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie une copie du rapport de M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, sur l'état actuel des travaux des membres de ladite École.

M. Edm. Le Blant adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à la découverte qui vient d'être faite, près de la *Scala Santa*, d'une statue de femme en marbre blanc, mesurant 1^{m},25 de hauteur et sur le socle de laquelle se trouve gravé un hexamètre dont il donne le fac-similé.

M. Edm. Le Blant parle en outre de marbres trouvés sur les terrains de la *via Salaria* (villa Bonaparte). Ce sont les cippes des Licinii et six sarcophages d'une grande beauté [1].

[1] Voir aux Communications, n° VII.

L'ordre du jour appelle la présentation de candidats aux deux chaires vacantes au Collège de France.

Il est procédé au scrutin pour la présentation d'un premier candidat à la chaire de philologie latine. Il y a 25 votants.

M. Louis Havet obtient 25 voix.

Pour la présentation d'un second candidat il y a 24 votants.

M. Chatelain obtient 24 voix.

Il est procédé au scrutin pour la présentation d'un premier andidat à la chaire de langue et littérature persanes. Il y a 26 votants.

M. Darmesteter obtient 25 voix; M. Cazimirski, 1 voix.

Pour la présentation d'un second candidat il y a 25 votants.

M. Clément Huart obtient 25 voix.

En conséquence, seront présentés au Ministre :

1° Pour la chaire de philologie latine, M. Louis Havet et M. Émile Chatelain.

2° Pour la chaire de langue et littérature persanes, M. James Darmesteter et M. Clément Huart.

M. Julien Havet communique une dissertation sur la formule *N., rex Francorum, vir inluster.*

M. Ph. Berger lit, au nom DE M. de Vogüé, des observations sur une *inscription nabatéenne récemment découverte à Dhmêr* (1).

M. P. Meyer fait une communication sur deux grandes *compilations historiques dont l'une s'étend de la création à César et l'autre est tout entière consacrée à César.* La première de ces deux compilations a été composée par un certain châtelain de Lille, surnommé Roger.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 27 MARS.

M. Grellet-Balguerie adresse à l'Académie un pli cacheté.

Ce pli sera déposé au Secrétariat de l'Institut.

M. P. Meyer achève l'exposition des résultats de ses recherches

(1) Voir aux Communications, n° VIII.

sur deux grandes *compilations historiques dont l'une s'étend de la création à César et l'autre est tout entière consacrée à César.*

M. Desjardins, président, communique une lettre de M. Héron de Villefosse relative à la découverte récente, faite à Corinium (aujourd'hui Karin), d'un monument qui donne le prénom d'Aulus à Ducenius Geminus, préfet de Rome sous Galba, en 69, et auquel Borghesi avait, dans ses notes, consacré une mention [1].

M. Desjardins signale ensuite la découverte, à Vaison, d'une inscription relative à Burrhus.

M. Deloche communique une note qui a pour titre : *Description d'un poids de l'époque carolingienne; ses rapports avec l'ancienne livre romaine* [2].

M. Ch. Robert signale l'état fâcheux de divers monuments antiques de l'Algérie :

« L'Académie se souvient, dit-il, qu'elle a émis, le 20 juin 1884, sur ma proposition, un vœu pour la conservation des monuments et des inscriptions d'Afrique. Je lui demande la permission de lui signaler un nouvel acte de vandalisme qui prouve combien il serait nécessaire qu'une loi, appropriée à la situation de nos colonies, vînt enfin mettre un terme à des destructions que rien ne justifie, surtout lorsqu'il s'agit de pierres à inscriptions qui ne peuvent fournir que des matériaux insignifiants.

« M. Julien Poinssot, qui représente ici les Sociétés archéologiques d'Oran et de Constantine, m'informe que les ruines de Seriana, à 8 kilomètres de cette dernière ville, viennent à leur tour d'être mises en exploitation régulière. Beaucoup d'inscriptions, dont plusieurs sont considérées comme n'ayant pas encore été relevées, ont disparu, et le fortin byzantin a seul résisté par sa masse. Parmi les pierres détruites, M. Poinssot signale un texte publié par M. L. Rénier, p. 212, relevé de nouveau par Willmanns et reproduit dans le tome VIII du *Corpus*, sous le n° 4,376. Ce texte mentionnait la patrie d'un vétéran qui se dit DOMO LAMIGO; il avait, par conséquent, un intérêt ethnique réel.

(1) Voir aux Communications, n° IX.
(2) Voir aux Communications, n° X.

« Quelques personnes ont protesté, mais il leur a été répondu que les ruines de Seriana n'avaient pas d'importance. On envisage trop souvent, en effet, les antiquités de notre terre d'Afrique au point de vue exclusif de l'art; or, s'il convient de ne conserver en France que des églises romanes ou gothiques d'un certain mérite architectural, il ne faut pas oublier qu'en Afrique la plus modeste inscription a parfois un intérêt capital au point de vue de l'histoire, de la géographie et de la connaissance des races diverses qui vivaient dans cette partie du monde romain ou qui peuplaient la *legio III^a Augusta* et ses cohortes auxiliaires. »

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 12 janvier 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le fléau qui, dans le courant de l'été, a désolé l'Italie, a fait suspendre les fouilles. Aussi bien que les collections publiques, les magasins d'antiquités, qu'il ne faut jamais perdre de vue, n'offrent rien que je n'y aie trouvé il y a six mois. Je ne compte guère dès lors pouvoir vous adresser, comme je l'ai fait l'année dernière, de nombreuses nouvelles archéologiques. Je m'efforcerai toutefois de glaner çà et là quelques informations.

En ce qui touche les découvertes d'importance, on peut fonder quelque espoir sur les fouilles qui vont être reprises au *Forum*, pour en dégager la partie droite touchant au Palatin, et tout autour de l'église Sainte-Marie-Libératrice, qui seule et provisoirement restera debout. On compte trouver dans ce périmètre la partie la plus ancienne de l'habitation des Vestales, l'*atrium* découvert l'an dernier étant du bas temps. Quant à l'église même, c'est un édifice de construction récente et sans intérêt. Il a succédé à un sanctuaire fort ancien et qui existait tout au moins dès le VIIIe siècle, car on a trouvé, en 1702, dans les fondations, des fresques où figurait le pape Paul Ier avec le nimbe carré qui caractérisait les vivants. Le vocable primitif de l'église était *Sancta Maria de inferno* ou *Sanctus Sylvester de lacu*, noms que la tradition rattache à un souvenir du lac ou *gouffre de Curtius*. On y invoquait la Vierge *liberatrix*

de pœnis inferni. Au point de vue spécial de l'archéologie chrétienne, l'énorme masse de terre dominant le sol antique et sur laquelle s'élève le sanctuaire peut cacher des restes d'une grande importance.

Les journaux de Rome ont été remplis, ces jours derniers, de détails sur la découverte d'une catacombe chrétienne dans l'intérieur même de la ville, près de la Porta-Pia, à quelques mètres de la rue du 24 septembre. L'annonce en fera sans doute le tour de la presse, et c'eût été là chose fort inattendue et d'un intérêt tout particulier. Mais, comme il arrive si souvent pour les nouvelles répandues par cette voie, il n'y avait là rien d'exact. Il ne s'agit pas d'une nécropole et encore moins d'une nécropole chrétienne. On a trouvé au point indiqué une courte réunion de couloirs souterrains aboutissant à deux chambres, dans lesquelles étaient pratiquées, non des *loculi*, mais de simples niches. Tout cela était vide et ne présentait aucun reste d'ornementation, ni marbres, ni peintures. On se demande dans quel but a été pratiqué ce lieu souterrain. Était-il destiné au culte mithriaque ou à celui de quelque divinité asiatique? Le tout a été remblayé immédiatement.

On a de même recouvert de terre trois grands sarcophages de marbre trouvés, par hasard, dans des travaux agricoles, près de *Tor pignatera;* deux de ces tombeaux étaient sans sculptures; sur le dernier on voyait une chasse au lion. L'indication m'avait été donnée par M. Borsari.

Une découverte de valeur, au point de vue de l'antiquité chrétienne, vient d'être faite à l'église de Sainte-Agnès, hors les murs. Des travaux exécutés dans ce sanctuaire, élevé, comme on le sait, au-dessus d'une catacombe, ont mis au jour une grande pièce de marbre ornée d'imbrications semblables à celles des *transennæ,* mais non découpées à jour. Au centre de ces tracés géométriques se détache la figure d'une fille, debout, vêtue de la dalmatique et priant les bras en croix, sui-

vant l'usage primitif. C'est un ouvrage du IVe siècle qui, sans doute, servait de *pluteus* ou balustrade au tombeau de la sainte, dont on retrouve ainsi, selon toute probabilité, l'image. Telle a été, d'ailleurs, autrefois la pensée, car un *graffito* ancien, bien qu'un peu plus récent, porte en lettres très légères, des deux côtés de la tête, l'inscription

SC̄A AG NES

C'était là sans doute le tracé d'une légende à exécuter en or ou en couleur, et qui aura disparu comme tant d'autres décorations polychromes dont on rehaussait autrefois les marbres. La représentation d'une sainte sur la balustrade de son tombeau est une chose toute nouvelle et jusqu'à ce jour unique.

On sait combien de monuments, d'objets, enlevés par les Vénitiens dans leurs expéditions maritimes, sont venus orner la basilique de Saint-Marc; il en a été probablement ainsi pour un petit *ciborium* de marbre que M. de Rudo vient de retrouver dans les magasins du célèbre sanctuaire. Il est carré et présente quatre colonnettes portant des arceaux que surmonte une coupole. Sur la bande inférieure de deux de ces arceaux on lit l'inscription suivante :

+ ΥΠЄΡ ЄΥΧΗC Κ CωΤΗΡΙΑC
ΤΗC ЄΝΔΟΞΟΤΑΤΗC ΑΝΑCΤΑCΥ

C'est donc l'offrande votive d'une femme illustrissime, nommée Anastasie. La forme des lettres, l'abréviation Κ pour καὶ et le style du monument permettent de l'attribuer au VIIIe siècle. C'est la première fois que l'on rencontre ainsi un type réduit de ces *ciboria* qui, aux temps anciens, surmontaient les autels, les tombes des saints, et dont on retrouve diverses images dans les mosaïques de Ravenne.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° II.

STATUE ROMAINE MISE AU JOUR À LA SUITE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LA RIVIÈRE DE L'ORNAIN.

Le 25 août 1884, lors de l'exécution des terrassements d'une déviation de la rivière de l'Ornain, nécessités par l'établissement de la seconde voie, entre les stations de Menaucourt et de Tréveray (territoire de Saint-Amand) à Naix, l'ancienne *Nasium,* il a été découvert une statue romaine qui se trouvait à une profondeur de $0^m,96$ en contre-bas du sol naturel.

Elle est composée de trois sujets, dont le personnage principal est une femme assise; le dossier du siège est seul visible; elle est vêtue d'une tunique qui lui descend jusqu'aux pieds, avec manches courtes recouvrant seulement la partie supérieure des bras.

Les formes de cette figure supposent une ceinture autour de la taille pour fixer la tunique, en grande partie recouverte par un *peplum* qui enveloppe le corps et dont une des extrémités est agrafée sur l'épaule gauche.

Dans son giron se trouvent des fruits que la matrone tient entre ses deux mains; deux enfants sont à ses côtés; les têtes sont cassées; celui de gauche tient de la main droite un vase dont une des anses est brisée, de l'autre un coffret avec anse sur lequel sont incrustés des ornements; l'enfant de droite a la main gauche cassée, il tient de la droite un vase à une seule anse dont il semble verser le contenu.

Ces deux enfants sont couverts d'une tunique avec ceinture. Un petit chien est entre les pieds de la matrone.

A côté de cette statue, on a trouvé une urne et quelques petits vases en pierre n'offrant, par leur forme et leur exécution, rien de remarquable.



BAS-RELIEF RÉCEMMENT DÉCOUVERT A NAIX

(Dessin communiqué par la Direction de la C[ie] du chemin de fer de l'Est)

Après en avoir causé avec M. Alexandre Bertrand, notre confrère, je crois que cette représentation anépigraphique est relative à la déesse *Nehallenia*, sur laquelle j'ai publié une notice, dans mon premier volume de la *Gaule romaine* (p. 397).

« On ne peut admettre que la mer, qui, d'une manière générale, a entamé les falaises et fait place, par contre, aux alluvions des fleuves, ait cependant reculé devant les apports de l'Escaut et de la Meuse; sur certains points, c'est le contraire qui a eu lieu : l'île Walcheren nous en fournit la preuve. Le 15 janvier 1647, on découvrit, dans la partie la plus occidentale de l'île, sur la plage de Domburg, à la marée basse, les sables étant soulevés par un vent d'est d'une violence exceptionnelle, les fameux monuments votifs, autels et statues, consacrés à la déesse topique de ces parages, *Nehalennia* (1). Elle est représentée sous la figure d'une femme assise, tenant des fruits sur ses genoux, ayant près d'elle une corbeille remplie des mêmes fruits, un chien à sa droite. Le nom de la déesse est associé, le plus souvent, à ceux d'Hercule et de Neptune. Cette bienfaisante déité, qui symbolise, par d'ingénieux emblèmes, la conquête de la culture productive sur la mer, et qui semble avoir établi l'accord pacifique de la vaillance industrieuse de l'homme et des fureurs de la mer radoucie et soumise, l'accord d'Hercule et de Neptune, devenus ses acolytes, avait son sanctuaire sur le littoral et même un peu au delà du cordon maritime actuel (2). *Nehalennia* était invoquée,

(1) Vredius, *Historiae comitum Flandriae*, lib. II, *Addit.*, p. 40 (Bruges, 1650).

(2) On a recueilli vingt-trois monuments concernant *Nehalennia* (voir Brambach, *Inscr. Rhen.*, nos 24, 27-45, 47-50). Ils ont été dessinés et publiés avec luxe par M. Janssen (*De romeinsche beelden en gedenksteenen van Zeeland, uitgegeven van wege het Zeeuwsch Genootschap der Wetenschapen*, Middelburg, 1845, in-8° et in-fol.). A l'exception d'un petit nombre d'entre eux, ces précieux monuments avaient été conservés jusqu'à ces dernières années dans l'église de Domburg; mais ils ont été, sauf cinq, détruits dans un incendie. Les autres sont conservés dans quelques collections publiques, à Leyde et à Bruxelles (musée de la Porte de Hal). Ces monuments sont presque tous votifs. Le n° 27 de Bram-

à ce qu'il semble d'après la teneur de certains *ex-voto* qu'on lit sur les monuments de Domburg, par les navigateurs et les

bach (*op. cit.*) représente la déesse, le chien, les fruits, deux parèdres, à droite Hercule, à gauche Neptune, et l'inscription porte :

DEAE
NEHALENNIAE
FLETTVS GENNALONIS
PRO SE·ET·SVIS
V.S.L.M

A la déesse
Nehalennia,
Flettius, fils de Gennalon,
pour lui et les siens
a accompli volontiers son vœu reconnaissant.

Les n[os] 28 à 35 de Brambach sont des *ex-voto* d'autres personnages, conçus de même et exécutés dans le même esprit. Les n[os] 36 et 37 représentent la déesse,



le chien, une proue de navire et des rameaux (n° 37 au musée de Leyde), le n° 38 également. Le n° 39 (à Bruxelles), reproduit ci-dessus, porte, avec la figure de la déesse, le chien, les fruits et les rameaux, l'inscription suivante :

« A la déesse *Nehalennia*, T. Calvisius Secundianus, pour avoir été plus heureux dans ses entreprises. » (Ce monument a été à Paris et publié dans Lenoir.)

marchands, et surtout par ceux dont le négoce était lié à la culture[1]. Ce n'est pas seulement à Domburg, mais c'est encore sur d'autres points de la côte occidentale de Walcheren que ces sortes d'*ex-voto* ont été découverts : à West-Capelle par exemple[2], où fut recueilli l'autel d'Hercule *Magusanus*[3]. Les

[1] Le n° 43 de Brambach a été trouvé en 1647, non plus à Domburg, mais à West-Capelle, qui en est peu éloigné, au sud-ouest, sur la même plage :

DEAE NeHALENNIAE
OB MERCES RECTE CONSER
VATAS M·SECVND·SILVANVS
NEGOTATOR CRETARIVS
BRITANNICIANVS
V·S·L·M

A la déesse *Nehalennia* :
pour avoir sauvé ses marchandises,
M. Secund[i]anus Silvanus,
marchand de craie
de Bretagne (engrais), a accompli volontiers
son vœu reconnaissant.

Voy. Pline, pour la *creta britanniciana*, XVII, IV, *al.* VI, 4. *Ars cretaria* désigne l'art du potier, et le *negotiator artis cretariae*, le marchand de poteries, comme l'a établi M. de Boissieu (*Inscr. ant. de Lyon*, p. 430-432). Mais ici *negotiator cretarius* désigne le marchand de craie pour toute sorte d'usages, et, s'il s'agit de la chaux de Bretagne, c'est plus spécialement celle qu'on employait comme engrais.

[2] Voy. l'inscription précédente et la suivante.

[3] Brambach (*Inscr. Rhen.*, 51) :

HERCVLI
MAGVSANO
M. PRIMINIS (*sic*)
TERTIVS
V·S·L·M

A Hercule
Magusanus,
M. Primini[u]s
Tertius
a accompli volontiers son vœu reconnaissant.

Ce surnom d'Hercule a paru à quelques-uns géographique. — Cf. les deux

dunes formées sur le littoral occidental des îles de la Zélande seraient donc de formation relativement moderne, et la plage maritime aurait été soumise à l'érosion des flots sur ce point, comme la section des falaises et la région des côtes flamandes. »

Postérieurement à la communication du dessin parvenu à l'Académie, un dessin du même monument, présentant quelques différences de détails, était adressé au Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Ce dessin était accompagné d'une notice de M. Maxe-Verly. Un rapport a été fait au Comité par M. Breswilwald, dans la séance du 9 février dernier[1].

J'ai rappelé sommairement les observations qu'on vient de lire et que j'avais faites à l'Académie, sur ce monument; notre confrère, M. Ch. Robert, également membre du Comité, a déclaré qu'il ne pensait pas « que l'on dût se hâter de donner le nom de *Nehallenia* à la divinité topique découverte à Naix, car elle a l'attitude et les attributs que l'on a généralement donnés aux déesses mères, dont les figures sont tellement communes dans la Belgique et les deux Germanies[2]. »

A la séance du Comité, du lundi 11 mai, j'ai fait observer que, dans les monuments des déesses mères, le *chien* ne figurait pas.

pièces de Postumus (Eckhel, *Doctrina vet. num.*, VII, p. 444). Elles sont décrites par M. le baron de Witte : 1° Billon et petit bronze : IMP·C·POSTVMVS·P·F·AVG, buste radié, à droite. ℟ HERCVLI·MAGVSANO « Hercule debout, à droite, appuyé sur sa massue posée sur un rocher, la peau de lion enroulée autour de son bras gauche. » 2° Grand bronze du Cabinet de France : IMP·C·M·CASS·LAT·POSTVMVS·P·F·AVG, buste radié, à droite. ℟ HERCVLI MAGVSANO, même figure. (*Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle*, p. 30, n°s 98, 99, pl. VII.)

(1) *Bulletin*, n° 1, 1885, p. 91.

(2) *Ibid.*, p. 93.

On m'a fait passer la note suivante :

Il est très longuement question de la déesse Nehalennia dans les *Doutes et conjectures sur la mythologie des peuples septentrionaux et principalement sur la déesse Nehalennia, révérée en Zélande* (*Mémoires de l'Académie celtique*, t. I, p. 176, 199 et suiv.), et dans le *Musée des Monuments français*, t. I, p. 137, et t. V, p. 216 et suiv. Le monument est gravé sous le n° 423 du *Musée des Monuments français*.

N° III.

UNE BAGUE GAULOISE PRÉSENTÉE PAR M. P. CHARLES ROBERT.

Je présente à l'Académie, de la part de M. L. Maxe-Werly, une bague d'or, arrondie à l'intérieur, octogonale en dehors, et qui, par son petit diamètre, n'a pu servir qu'à une femme. Ce curieux bijou a été trouvé aux environs de Thiaucourt, sur le bord de la voie qui conduisait de Divodurum à Nasium, dans un champ riche en souvenirs de l'époque romaine.

Voici l'inscription qu'il porte :

ADIA|NTVN|NENI|EXVE|RTIN|INAP|PISET|V

Ce petit texte, essentiellement gaulois, ne paraît pas antérieur à la conquête; ses caractères permettent même de croire qu'il ne remonte pas aux premiers temps de l'Empire.

M. Werly rapproche le mot ou le groupe ADIANTVNNENI, qui occupe les trois premières faces, d'*Adietuanus*, inscrit sur une monnaie gauloise (1), et d'*Adiantunnus*, dérivé lui-même d'*Adianto*, dont le datif, *Adiantoni*, se lit sur une stèle découverte à Aoste (2). M. Werly remarque, en outre, que sur la quatrième face, les lettres qui suivent EX semblent être liées;

(1) P. Charles Robert, *Description raisonnée des monnaies gauloises de sa collection*, Paris, 1880, in-8°, p. 20.

(2) Mommsen, *Inscript. Helvet.*, 1854, p. 59, n° 284.

on aurait alors *Exulerti* ou même *Exunerti*, qui se rapprocherait de *Esunertus*, donné par un monument des environs de Genève [1]. Il reconnaît, toutefois, qu'il faudrait admettre que l'N fût retourné, ce qui exclurait l'hypothèse d'une ligature. Il se borne donc à signaler, dans le mot ou le groupe EXVERTININAPPI, un élément qui se retrouve dans *Vertico*, nom d'un chef gaulois mentionné par César. Il se demande ensuite si SETV n'est pas un verbe à la troisième personne du singulier du prétérit, comme *ieuru* ou *karnitu*; mais il faudrait alors un nominatif qui ne me paraît pas se trouver dans le texte. SETV se rencontre dans *Setùbogios* ou *Setubokios*, et figure sur une monnaie gauloise, dans la composition d'un nom dont le commencement et la fin sont illisibles [2].

Je pense, comme M. Werly, qu'on ne doit chercher dans l'inscription que des noms propres. En général, aucun verbe ne se trouve dans les courtes inscriptions des bagues de l'époque romaine; elles portent simplement le nom du possesseur du bijou et parfois celui du donateur. Je citerai, par exemple, une bague qui se trouve à Padoue [3] et sur laquelle on lit :

GEMINIA FILIA AELIO DON. PATRI

Quant à la palme marquant le commencement ou la fin de l'inscription, on pourrait être tenté d'y voir le témoignage de quelque récompense obtenue dans un de ces nombreux concours qui, de Rome, s'étaient répandus dans les provinces, et à quelques-uns desquels les femmes prenaient part; mais, si ce sens appartient aux palmes figurées sur certains monuments et sur les médaillons contorniates, il n'en est pas de même en épigraphie, où les textes se montrent, pendant la période impériale, com-

(1) Mommsen, *Inscript. Helvet.*, p. 13, n° 80.

(2) P. Charles Robert, *Num. de la province de Languedoc, période antique*, p. 34, pl. III, fig. 11.

(3) *C. I. L.*, t. V, 8125, 14.

mencés, terminés, ou coupés arbitrairement par des palmes ou des feuilles cordiformes. Il ne s'agit donc ici que d'un ornement.

Je fais appel, en terminant, à M. d'Arbois de Jubainville, à qui ce petit texte a été communiqué. Il appartient au savant celtiste d'en donner le vrai sens.

M. d'Arbois de Jubainville, répondant à cet appel, reconnaît aussi que l'inscription ne renferme aucun verbe, et la lit ainsi :

A Adiantunnena, fille de Exvertininappius, Setu.

Suivant lui, *Adiantunnena* fait au datif *Adiantunneni,* comme BELISAMA, de Saint-Bertrand, fait BHLHCAMI à Vaison. *Adianto,* au datif *Adiantoni,* que cite Mommsen[1], se prononçait, en gaulois, *Adiantu;* de là un premier dérivé *Ad-ia[n]tunnus* et un second dérivé *Ad-iantunnena. Ad-ia[n]tunnus*[2] est composé de la préposition *ad* et de * *Iantunnus,* à rapprocher de *Iantuna,* qui est connu[3]. Ces mots et d'autres sont dérivés de *Iantu,* qui se rencontre plusieurs fois, en Illyrie, dans la composition de *Iantu-marus*[4], *Iantu-mara*[5]. *Exvertininappius* a, sauf le doublement du *p*, la même finale que l'ethnique *menapius;* on y retrouve non seulement le préfixe *ex* qui est identique à la préposition latine et qui se rencontre dans *Excingus*[6], *Ex-cincomarus,* etc., mais la racine *vert* qu'on retrouve, comme M. Robert l'a indiqué, dans les noms de *Vertico, Vertiscus. Setu* est le nominatif singulier d'un nom propre gaulois, dont le génitif est * *Setunos* et qu'on latiniserait en *Seto, Setonis.* On peut comparer l'*u* final de *Setu* à celui de *Frontu=Fronto,* dans l'inscription du vieux Poitiers.

(1) *Inscriptiones confoederationis Helveticae,* n° 284.

(2) Chez César Adiatunnus : *De bello Gallico,* l. III, c. XXII.

(3) *Corpus inscriptionum Latinarum,* t. III, n° 3594.

(4) *Ibidem,* n°s 5290, 5361, 5490, 5637.

(5) *Ibidem,* n°s 4549, 5,522, 5583.

(6) *Corpus inscriptionum Latinarum,* t. V, n° 7221.

Le premier terme de ces deux mots peut être identique au vieil irlandais *it* (*zelus,* aemulatio), Whitley Stokes, *Irish Glosses,* p. 86, n° 663.

N° IV.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 5 février 1884.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'une des petites cloches de Sainte-Marie-Majeure s'est brisée, dans ces derniers jours, et il a fallu la descendre.

On y a relevé une inscription en caractères du XIIIe siècle et qui n'est pas sans intérêt :

AD HONOREM DEI ET BEATE MARIE VIRGINIS ISTA CAMPANA
FACTA FVIT PER ALFANVM·POSTMODVM IN ANNO DOMINI
MCC LXXXIX RENOVATA †
EST PER DOMINVM PANDVLFVM DE SABELLO PRO REDEMPTIONE
ANIME SVE·GVIDOCTVS PISANVS ET ANDREAS EIVS FILIVS ME FECERVI

Ainsi que l'a remarqué M. Armellini, à qui je dois la communication de cette inscription, *Alfanus* et *Pandolfus de Sabello* sont des personnages connus d'ailleurs. Le premier, camerlingue du pape Calixte II, restaura l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin;* il y fut enseveli, comme nous l'apprend une épitaphe placée sous le porche et dont Forcella donne la transcription suivante :

† VIR PROBVS ALFANVS CERNENS QVIA CVNCTA PERIRENT·
HOC SIBI SARCOFAGVM STATVIT NE TOTVS OBIRET·
FABRICA DELECTAT POLLET QVA PENITVS EXTRA·SED
MONET INTERIVS QVIA POST HAEC TRISTIA RESTANT [1]

Deux autres légendes, conservées dans la même église rappellent, avec la consécration de l'autel par Calixte II, les dons offerts par Alfanus et le beau pavé de mosaïque que ce pieux

[1] *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. IV, p. 306, n° 745.

personnage fit exécuter en l'honneur de la sainte Vierge :

† ANNO·M·C·XX·III·INDIC·I·DEDICATVM EST HOC ALTARE PER MANVS DOMINI CALIXTI PP II V·SVI PONTIFICATVS ANNO MENSE MAIO DIE VI ALFANO CAMERARIO EIVS DONA PLVRIMA LARGIENTE [1]

ALFANVS FIERI TIBI FECIT VIRGO MARIA
ET GENETRIX REGIS SVMMI PATRIS ALMA SOPHYA [2]

L'inscription de Sainte-Marie-Majeure nous apprend que la munificence d'*Alfanus* s'était manifestée ailleurs qu'à Sainte-Marie *in Cosmedin*, et qu'il avait donné à la grande basilique une cloche qui servit jusque vers l'année 1289. Brisée sans doute vers cette époque, elle fut refondue, aux frais de *Pandulfus de Sabello*, par Guidotto de Pise et par son fils André. On pense que ce Pandolfo est le membre de la famille des Savelli qui fut sénateur de Rome en 1279, et dont le frère, Jacques Savelli, fut élu pape, en 1285, sous le nom d'Honorius IV. L'épitaphe de Pandolfo se lit sur une tombe dans l'église de l'*Ara cœli* :

† HIC IACET DNS PANDVLFVS DE SABELLO ET DNA ANDREA FILIA EIVS QVI OBIERVNT ANNO DOMINI M CCC VI [3]

Par ses explorations de la Rome souterraine, M. de Rossi a établi que les chambres, les galeries, où les *graffiti* se présentaient en plus grand nombre, étaient celles que les pèlerins avaient visitées le plus assidûment, partant celles où des martyrs illustres avaient été ensevelis. Il a pu déterminer ainsi, malgré la disparition de toutes les inscriptions monumentales, les noms de plusieurs de ceux qui avaient autrefois reposé dans des lieux entièrement dévastés à cette heure. Des *graffiti*

(1) *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. IV, p. 306, n° 743.
(2) *Ibid.*, n° 744.
(3) Forcella, t. I, p. 121, n° 425.

de cette sorte viennent d'être relevés en grand nombre par le savant italien, dans la catacombe de Domitille, près de l'hypogée où se trouve la très antique épitaphe d'un chrétien nommé Ampliatus, que l'on croit être celui dont parle saint Paul dans son Épître aux Romains (xvi, 3).

Le plus étendu de ces *graffiti* contient une acclamation adressée à des martyrs dont il ne donne pas le nom :

SPIRITA SANCTA
IN MENTE ABETE
BASSV P.....TO
REM CVM SVIS OMNIBVS

L'écriture qui est du ɪᴠᵉ siècle et la formule *in mente habete*, qui nous reporte de même à une haute époque, font hésiter à lire à la troisième ligne le mot *peccatorem*, formule d'humilité dont on ne connaît pas encore d'exemple aussi ancien. Les explorations qui se poursuivent dans la même partie de la catacombe feront peut-être savoir qui étaient les martyrs désignés par les mots vagues *spirita sancta*, et que ne nomment pas les vieux itinéraires; ce serait chose importante pour la connaissance topographique de cette très antique région.

Une troisième découverte, due à M. Marucchi, a été accueillie ici avec une très grande faveur.

A Palestrine, l'antique Préneste, était placé un *solarium*, horloge solaire dont Varron parle comme d'un monument très ancien. « *Meridies*, dit le grammairien, eo quod *medius dies*. In hoc loco D antiqui non R dixerunt ut Praeneste incisum in solario vidi. » (*De lingua latina*, VI, 4.)

Aucun de ceux qui ont traité des antiquités de Préneste n'a su retrouver ce *solarium*. Seul, parmi eux, Pierre Cicerchia a pensé qu'il fallait le chercher sur le mur de face de l'église cathédrale, Saint-Agapit. Cette église, construite au moyen âge, s'élève sur un très ancien édifice en *opus quadratum*, tourné vers le midi, et l'on voit sur les blocs qui la por-

tent une ouverture que ferme un mur moderne. Au sentiment de Cicerchia, cette ouverture donnait passage aux rayons du soleil, qui marquaient l'heure sur le dallage intérieur. Nul n'avait tenté de vérifier le fait. M. Marucchi, désirant élucider la question, a fait enlever du mur antique l'enduit moderne, et retrouvé les traces du *solarium*, d'une forme différente de celle que l'on avait imaginée. Le mur, construit en *opus quadratum*, présente quatre rainures obliques disposées deux par deux en éventail de chaque côté; la verticale, entaillée sans doute entre elles, devait être tracée sur la partie disparue que ferme aujourd'hui la maçonnerie moderne. A l'extrémité supérieure de chaque rainure se trouvaient, dit M. Marucchi, des tiges métalliques plantées dans des trous que l'on voit encore, et le savant archéologue établit mathématiquement que la direction des rainures correspond aux ombres que projetaient ces sortes de gnomons sur les heures 3ᵉ, 4ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ des anciens. Il a de plus exposé que, si une largeur de 25 centimètres environ a été donnée à ces rainures, c'est afin que l'ombre projetée dans chaque saison pût y être contenue. M. Marucchi prépare un mémoire où les détails de cette découverte seront développés et expliqués.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° V.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 16 février 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Au bas de la *via Nazionale*, près du palais Colona, des fouilles sont, depuis longtemps, commencées sur le versant du Quirinal pour la construction d'un théâtre. Ces travaux viennent

de mettre au jour une statue de bronze, haute de 2^{m},30. Elle représente un personnage du type héroïque entièrement nu et levant le bras gauche qui tenait une *hasta*. Les deux jambes, brisées au-dessous du genou, ont été retrouvées et pourront être facilement rapprochées. La tête est nue et, chose singulière, sur le visage entièrement lisse, une barbe est gravée au burin. Diverses conjectures, fondées sur la comparaison avec des types numismatiques, ont été émises au sujet du personnage qui ne paraît être ni un héros ni un dieu. La base qu'on espère retrouver viendra sans doute trancher la question.

Au point de vue épigraphique, la découverte présente un certain intérêt, car elle rappelle l'attention sur un problème encore non résolu. Un autel découvert près de Saint-Laurent hors les murs, et dédié à Hercule, porte sur une de ses faces latérales les caractères L IXXVI (*Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1862, p. 58), et on lit L·I·XXIIX sur la cuisse gauche d'un cheval de bronze trouvé au Transtévère (*ibid.*, 1864, p. 10). Sur la poitrine de la statue nouvellement exhumée est gravée cette ligne

LXIΓXX[illegible]X

qui attend, comme celle dont je parle, une explication définitive.

Les journaux, qui ont, comme de raison, dit quelques mots tels quels à propos de cette découverte, en ont imaginé une autre au sujet de laquelle il importe de se tenir en garde; il s'agirait de la découverte du cimetière des Vestales, trouvé entre la *porta Pia* et la *porta Salaria*. C'est une pure méprise. Les inscriptions mises au jour sont celles de la *gens Licinia*, qui ont fait le sujet d'une communication intéressante de M. Henzen à l'Institut archéologique, et qui viennent d'être publiées dans le Bulletin de 1885, p. 9.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° VI.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 1er mars 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les communications archéologiques de ces derniers jours sont en petit nombre, et, comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans ma lettre du 12 janvier, les découvertes de cette année ne paraissent pas à beaucoup près devoir égaler celles de l'an passé. L'absence de fouilles systématiques me réduit donc à signaler à l'Académie des points de détail dont elle excusera la pauvreté.

M. le chanoine de Feis a présenté à l'Institut archéologique un gros cylindre de terre cuite, haut d'environ dix centimètres, trouvé à Vasto, dans la Basilicate, et portant gravée en creux profond sur sa circonférence une branche de lierre assez élégamment jetée. Sur l'une des extrémités de ce cylindre figurent, gravés de même, le carquois, l'arc et la massue d'Hercule, groupés comme on le voit sur les monnaies de Cortone; l'autre bout porte l'empreinte d'un chapiteau ionien. Cet objet devait évidemment servir à être posé et roulé sur l'argile fraîche des vases pour y imprimer en relief les figures qu'il porte en creux. Je ne sais si on en a trouvé de semblable; en tout cas, il s'agit ici d'un objet rare. Dans la très belle collection de pierres gravées, formée par le comte Tyszkiewicz, se trouve une grande intaille du plus beau style. C'est une calcédoine portant une tête de femme, vue de profil et coiffée, comme Isis, de cornes au milieu desquelles est le disque solaire. L'œuvre est de main grecque et porte un nom d'artiste encore non rencontré : ΛΥΚΟΜΕΔΗΣ.

A la catacombe de Domitille, la partie avoisinant la région dite d'Ampliatus paraît devoir fournir des objets de quelque importance. Ruinée et éboulée dans des temps fort anciens, elle était devenue inaccessible et a, dès lors, échappé aux dévastations. Déjà, l'an dernier, M. de Rossi avait trouvé, fixés à l'extérieur des tombes, plusieurs de ces objets que les premiers chrétiens avaient coutume d'y placer, comme signes de reconnaissance : des médaillons du Haut-Empire, un camée qui n'est pas sans valeur. Il vient d'en détacher une intaille en cristal de roche, de style assez médiocre, exécutée au IIIe siècle et représentant la tête de Diane avec son carquois. C'est des catacombes, comme l'a déjà exposé l'illustre savant, qu'a été tirée une grande partie des camées antiques les plus célèbres que possèdent les musées de l'Europe. Peut-être ces grands hypogées nous réservent-ils encore des trésors de même nature.

HVΓVTΕΙΚLΙΝΕΙΤΟVΤΕΙLΕΙΝΟSHVΠV...

Telle est l'inscription archaïque que l'on vient de trouver, peinte dans une chambre funéraire, à Cumes. M. Barnabei, qui l'a communiquée à l'Institut archéologique, voit un nom propre dans LΕΙΝΟS, et il propose d'interpréter ainsi cette légende

ΥΠΟ ΤΗ ΚΛΙΝΗ ΤΟΥΤΗ ΛΕΙΝΟΣ ΥΠΟ...

A l'Académie des Lincei, M. Pigorini, conservateur du musée du collège romain, a communiqué et présenté, comme unique, un objet à coup sûr de nature exceptionnelle. C'est un silex trouvé par M. de Stefani dans la *grotta dell' Orso,* l'une des stations de l'âge néolithique de la commune de Breonio, province de Vérone. Cette pierre, travaillée en forme de fer de lance, avec douille courte et massive, pèse 1 kilogr. 710 gr., et mesure 25 centimètres de longueur. De telles dimensions, un pareil poids, ne peuvent permettre de penser qu'elle ait pu

être emmanchée et servir d'arme. On doit croire, dit M. Pigorini, qu'il s'agit là d'un objet considéré, ainsi que tant d'autres engins similaires, comme tombé du ciel, et vénéré dès lors aux temps antiques.

On parle d'une statue de femme, haute de $1^m,25$, trouvée dans des fouilles près de la *Scala Santa,* et sur le socle de laquelle serait une inscription grecque avec un nom d'artiste. Je m'efforcerai de savoir si la nouvelle est exacte et, s'il y a lieu, de voir le monument.

Veuillez agrér, etc.

Edm. Le Blant.

N° VII.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 10 mars 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Des fouilles faites à Rome, près de la *Scala Santa,* viennent de mettre au jour une statue de femme, en marbre blanc, dont j'ai parlé dans ma dernière lettre. Elle mesure $1^m,25$. Le nez a un peu souffert; la main droite, qui était levée, manque.

Sur la terrasse, fort peu épaisse, qui supporte la statue est gravé cet hexamètre, que je reproduis en fac-similé :

ΤΗΝΠΙΝΥΤΗΝΕΚΥΡΗΝΕΥΒΟΥΛΙΟΝ
ΙCΑΤΟΓΑΜΒΡΟC

τὴν πινυτὴν ἑκυρὴν Εὐβούλιον
εἴσατο γαμβρός

M. Helbig, qui a parlé de la découverte à l'Institut archéologique, a présenté à ce sujet des observations intéressantes.

Le sculpteur auquel un gendre a commandé l'image de «sa savante belle-mère» a, pour simplifier le travail, employé un procédé assez fréquemment en usage; il s'est en effet borné à transformer un marbre plus ancien. La méthode la plus ordinaire, dont parlent plusieurs auteurs, consistait à substituer une tête nouvelle à celle de la statue décapitée. Les exemples de ces substitutions sont fréquents, et l'on en a, l'an dernier, relevé plusieurs pour les statues des Vestales trouvées au bas du Palatin. L'agencement du voile qui tombe sur les épaules rendait, au cas particulier, cette opération difficile, et le sculpteur a trouvé plus simple de retailler un nouveau visage en diminuant légèrement le volume de la tête primitive dont le contour est encore accusé par une partie de la joue gauche, que l'on a négligé d'enlever et qui demeure faisant relief. A ce signe matériel se joignent la forme imparfaite des lettres de dédicace que je viens de transcrire, et ses Є de forme lunaire, une différence notable entre le travail du corps de la statue, qui est du Ier siècle, et celui de la tête, sur laquelle on remarque l'emploi du trépan et dont la coiffure rappelle celles de Manlia Scantilla.

Cette statue, qui appartient à M. l'ingénieur Maraini, est déposée dans son jardin de la *via Nazionale,* avec des marbres de premier ordre trouvés sur des terrains de la *via Salaria* (villa Bonaparte) : les cippes des Licinii, dont M. Henzen vient de publier les inscriptions (*Bullettino dell' Instituto archeologico,* 1885, p. 9), et de plus six sarcophages de marbre d'une grande beauté. Sur l'un d'eux figurent deux griffons accostant un candélabre, sur un autre, les Dioscures enlevant les Leucippides; un troisième représente des danses de satyres et de bacchantes, d'une exécution si adroite et si librement enlevée qu'on croirait avoir sous les yeux, non pas un marbre, mais un stuc modelé à l'ébauchoir. On voit sur un quatrième la naissance et l'éducation de Bacchus; un autre, de petite

dimension, taillé dans un marbre translucide, avec couvercle en forme de toit, est décoré sur ses faces de ces génies tenant des guirlandes qu'ont admirés et reproduits les artistes italiens du XVe et du XVIe siècle; d'admirables statuettes de Victoires ornent les angles. Ces sarcophages, brisés par la chute d'un édifice qui les surmontait, ont été violés dans l'antiquité, ainsi que le montre l'arrachement des liens de métal qui attachaient les couvercles aux cuves. J'espère en avoir des photographies, que je serais heureux de communiquer à l'Académie des inscriptions. Dans le tombeau qui représente une bacchanale, on a trouvé, avec le squelette, une masse considérable de résine, encore très odorante, ayant servi à l'embaumement du mort; des portions de viscères s'y reconnaissent très nettement encore.

La place où ces marbres ont été découverts ne paraît pas être épuisée; je m'empresserai de faire connaître à l'Académie ce qui pourra y être exhumé de nouveau.

Veuillez agréer, etc.

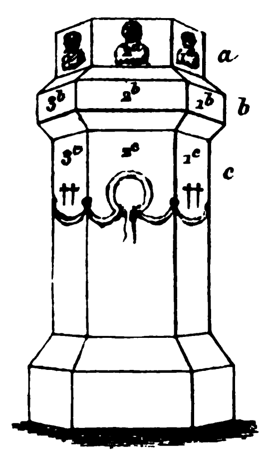
Edm. Le Blant.

N° VIII.

LA STÈLE DE DHMÊR, PAR M. DE VOGÜÉ.

M. E. Sachau a publié, dans le dernier numéro de la *Revue orientale allemande* (*Z. D. M. G.*, 1884, p. 535), une intéressante inscription qui vient augmenter encore la série, chaque jour plus nombreuse, des textes nabatéens. Elle a été découverte par le Dr Moritz, dans un village nommé *Dhmêr,* ou *Maqsoura,* situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Damas, et que M. Waddington a identifié avec *Admedera,* première station donnée par la *Table de Peutinger,* sur la route de Damas à Palmyre. On sait que, dans les premières années de l'ère chrétienne, la Damascène faisait partie des états soumis aux rois de Nabatène.

Le monument découvert par le Dr Moritz se compose d'une stèle à six pans et à deux registres séparés par une épaisse moulure. La figure ci-contre en fait connaître sommairement la disposition générale.



Sur chacune des faces du registre supérieur *a*, se trouve un buste en relief. Sur les faces de la moulure *b* sont gravés des textes nabatéens.

De même, à la partie supérieure du registre inférieur *c*, se trouve une inscription qui se continue sur les faces 1, 2, 3 et 4. Sous le texte a été sculptée, en relief, une guirlande qu'accompagnent divers emblèmes, épées, bucranes, couronne, assez mutilés.

Le texte 1^{b} a aussi souffert; les textes 5^{b} et 6^{b} ont absolument disparu. Quant à l'inscription principale, elle est dans un état de conservation très satisfaisant; j'en soumets à l'Académie un excellent estampage, exécuté par le Dr Moritz, et qui a été gracieusement communiqué à la Commission du *Corpus inscriptionum Semiticarum*.

M. E. Sachau a déchiffré le texte dans son ensemble avec son habileté ordinaire, et je n'aurais rien à reprendre à son interprétation si, dans les détails, elle n'avait quelque peu varié du vrai sens par suite d'une simple erreur matérielle. Le savant professeur de Berlin a pensé que les lignes gravées sur la moulure *b* faisaient partie des textes gravés sur le registre inférieur, tandis qu'en réalité ils sont indépendants; cette confusion a introduit dans sa traduction certaines obscurités qui disparaissent quand on coupe le texte comme il doit être coupé.

La ligne *b* se compose de noms propres qui s'appliquent à chacun des bustes sculptés au-dessus : sous chaque portrait se

trouve le nom du personnage, et, s'il y a lieu, le lien de parenté qui l'unit avec le précédent. Les deux noms qui manquent se restituent facilement d'après le texte inférieur. Voici comment je les lis, en commençant par celui qui est marqué 2^b et en allant vers la droite.

2^b	הנאו	*Hanaou*
1^b	...לענו אנ[ת]תה	... *lánou sa femme*
6^b	[עבדמלכו]	[*Abdmalikou*]
5^b	[גדלו אנתתה]	[*Gadilou sa femme*]
4^b	נקידו ברה	*Neqidou son fils*
3^b	אדרמו ברה	*Adramou son fils*

La lettre qui termine les textes 1^b, 3^b, 4^b est certainement un ה final et non un ס, comme l'a pensé M. Sachau. Les inscriptions nabatéennes en donnent de fréquents exemples. En lisant cette lettre ס, on est amené à la considérer comme l'abréviation du nom du père ou du mari des personnages en question. M. Sachau a supposé que ce nom abrégé était מ[לכו], *Malikou*, et pour faire concorder cette interprétation avec le texte de l'inscription inférieure, où le père des mêmes personnages est appelé *Abdmalikou*, il a été obligé de supposer une double abréviation qui n'est nullement dans les usages de l'épigraphie sémitique. Cette explication, fût-elle fondée, ne pourrait d'ailleurs pas s'appliquer à la ligne 1^b, le même personnage ne pouvant à la fois être le mari de *Gadilou* (mère de *Neqidou* et d'*Adramou*, d'après le contexte) et le mari de la femme dont le nom mutilé se termine par . . . *lánou*. Il est vrai que M. Sachau ne lisait pas le mot אנתתה: mais je le crois certain.

Les tombeaux de Palmyre nous offrent de fréquents exemples de ces désignations de *femme*, *fils*, *fille*, accompagnant des portraits.

L'inscription du registre inférieur se lit, en continuant d'une face sur l'autre, ainsi qu'il suit :

1e.

[דא מ]סנדא די הקים

[ה]נאו בר־חרי נדלו ברת

2e.

בנרת אם אדרמו אסרתנא

ונקידו מנעלמעמא

בני עבדמלכו

3e.

אסרתנא בירח איר

שנת 410 במנין ארהומיא

די הי שנת 24 לדבאל

מלכא

Le déchiffrement et les restitutions sont de M. Sachau; je n'y ai apporté que deux modifications peu importantes : M. Sachau lit le premier mot de 2e נדרת; sur l'estampage, entre le נ et le ת, il n'y a qu'une seule lettre qui est un ר ou un ר; avant le נ il y a une petite lettre, bien distincte, qui ne peut être qu'un ב. Enfin, à la fin de la seconde ligne de 3e, M. Sachau lit l'avant-dernier mot מנינא à l'état emphatique; le second ן est sans aucun doute un *noun* final; il faut donc joindre le א au mot suivant, ce qui, d'ailleurs, ne change pas l'interprétation très ingénieuse donnée par M. Sachau de ce passage, le plus intéressant de tout le texte; à l'exception de ces deux détails, il n'y a rien à changer à la lecture de M. Sa-

chau, mais il faut couper les lignes autrement que lui; on obtient alors le sens général suivant :

1e.

Ceci est la stèle qu'a érigée
Hanaou l'affranchi de Gadilou fille de

2e.

Begrath, mère d'Adramou le stratège
et de Neqidou le. . . . . . .
fils d'Abdmalikou

3e.

le stratège, dans le mois d'Iyar
de l'année 410 suivant le comput des Romains
qui est l'année 24 de Dabêl
le Roi.

L'intervalle qui sépare en deux parties la troisième ligne de 2e est occupé par une couronne sculptée.

Le seul mot resté inexpliqué est celui qui suit le nom du second fils de Gadilou: il est probable que c'est un titre, faisant pendant au titre de stratège qui suit le nom du fils aîné. Il est très difficile à interpréter. M. Sachau l'a rapproché du mot בעלטעמא qui se lit dans *Esdras* (IV, 8-23), où il désigne le titre araméen du chef perse de Samarie, et signifie «celui qui possède le commandement, qui donne les ordres». Il s'est demandé si ce ne serait pas une abréviation pour מן בעלטעמא, formule analogue aux formules *ex consule, ex centurione*. . . . . des inscriptions romaines des bas temps. Mais il a hésité à expliquer un texte nabatéen du Ier siècle par un texte latin de la décadence, et a laissé le mot en blanc.

J'ai essayé à mon tour de l'analyser, et j'avais d'abord pensé à le considérer comme formé du mot מעמא, *ordre,* et d'une préposition complexe מנעל, et de traduire *par l'ordre de;* cette interprétation avait l'inconvénient d'interrompre la marche

IMPRIMERIE NAT. ONALE.

générale de la phrase, ou d'obliger à traduire בנוהי = בני, *ses enfants,* abréviation jusqu'ici sans exemple; mais elle aurait expliqué à la rigueur l'expression cherchée, si elle avait pu être appuyée sur des preuves. Je l'ai soumise à M. Sachau, qui m'a écrit qu'elle ne pouvait se justifier par aucun exemple tiré d'aucun dialecte araméen. Il faut donc revenir à l'explication naturelle et considérer le mot en question comme un titre inconnu. Peut-être faut-il y chercher un mot grec, ou composé en partie de mots grecs; le ט est souvent l'indice de transcriptions latines ou grecques; on pense involontairement à *ταμίας*, à *λατόμος*; peut-être le début du mot peut-il se rapprocher d'une expression que l'on trouve dans l'araméen rabbinique, מטני על, *celui qui est préposé à*, du verbe מנא au *paël* (Levy, *Chald. Wört., sub v.*); on obtiendrait ainsi un mot hybride qui a pu désigner une fonction fiscale.

Le point le plus intéressant de l'inscription est celui qui concerne la date. Elle est exprimée à l'aide de deux ères, que M. Sachau a très ingénieusement déterminées; l'une est l'ère des Séleucides, l'autre est celle du roi Dabel, que nous connaissons déjà par les inscriptions et médailles que j'ai publiées. L'ère des Séleucides est désignée par l'expression מנין ארחומיא, *Minyan Arhoumia.* M. Sachau qui lisait le second mot, *Rhoumia,* y a reconnu le nom des *Romains.* L'addition de l'*aleph* prosthétique que la présence d'un *noun* final à la fin du mot précédent nous oblige à ajouter, ne change rien à l'interprétation, ainsi que M. Sachau l'a reconnu par correspondance. Quoique l'ère des Séleucides ne fût pas d'origine romaine, c'était celle dont les Romains se servaient dans la plus grande partie de la Syrie, et particulièrement à Damas, dans leurs rapports officiels avec les habitants hellénisants. C'est ainsi que le mot *Roumi* désigne encore aujourd'hui les chrétiens grecs dans la langue vulgaire des Arabes.

Que l'ère ainsi désignée soit bien celle des Séleucides, c'est

ce qui résulte de la comparaison des dates. Elles sont écrites en chiffres, et offrent des difficultés de lecture que M. Sachau a très heureusement résolues. On y voit pour la première fois le chiffre *4*, qui a la forme d'une croix de Saint-André, prototype du chiffre arabe. Je l'ai retrouvé depuis sur un denier du roi Malchus, père du roi Dabel, publié par M. le duc de Luynes (*Revue numismatique*, 1858, pl. XVI, n° 19). La date, ainsi figurée Xſ, était lue par l'auteur *XI;* je l'ai fautivement lue *XXV* (*Revue numismatique*, 1868, p. 306). L'inscription de Dhmêr nous montre qu'elle doit être lue *XIV*. Le chiffre *10*, issu du palmyrénien ⟶, affecte en nabatéen des formes assez variées; sur les médailles il se rapproche assez du *iod* nabatéen, comme sur le denier cité plus haut; de même dans le texte qui nous occupe. Quant au chiffre *20*, il s'éloigne moins de son prototype palmyrénien, qui diffère peu de notre *3*.

L'année du roi Dabel, inscrite à l'avant-dernière ligne de notre inscription, se lit donc *24*.

Quant à l'année dite *des Romains*, elle est exprimée par un nombre de trois chiffres : le premier est un *4*, le dernier est un *10*, le caractère intermédiaire doit être le signe des centaines. C'est le caractère palmyrénien, ⟶, mis verticalement et légèrement altéré. M. Sachau suppose que c'est la lettre ק qui a la valeur numérale de *100;* il croit remarquer dans les nombres donnés par les médailles et les inscriptions nabatéennes plusieurs exemples de ce mélange de chiffres et de lettres numérales. Il cite, entre autres, l'inscription bilingue de Harrân, où M. Ewald a cru trouver aussi la date *463*, écrite à l'aide de notre même chiffre *4*, suivi d'un ק. Le fac-similé de cette inscription, donné par M. Schröder dans le même numéro de la *Revue orientale allemande*, ne confirme pas cette lecture; d'ailleurs le ק nabatéen n'a pas cette forme; dans tous les textes connus jusqu'à ce jour, il a la boucle tournée

à droite et non à gauche. Quoiqu'il en soit de cette question, sur laquelle je me réserve de revenir, il est certain que la date doit se lire *410*. Le mois d'iyar de l'année 410 de l'ère des Séleucides correspond au mois de mai 99 après J.-C. Cette année étant la 24e du règne de Dabel, l'avènement de ce roi remonterait à l'année 75 après J.-C. C'est précisément la date que j'ai été amené à assigner à cet avènement par l'étude directe des inscriptions du Haouran et des médailles (*Syrie centrale, inscriptions sémitiques*, p. 115).

L'intérêt de l'inscription de Dhmêr réside surtout dans la présence de cette double date, base précieuse pour la chronologie des rois de Nabatène.

Depuis que cette note est écrite, j'ai eu connaissance de la note insérée par M. Clermont-Ganneau dans la *Revue critique,* sur le même sujet; nous nous sommes rencontrés sur la plupart des points, ce qui confirme les corrections que j'ai cru pouvoir apporter au travail de M. Sachau.

N° IX.

LETTRE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE À M. DESJARDINS.

Monsieur le Président,

Dans le fascicule des *Œuvres de Borghesi* (t. IX, 2e partie) qui vient de paraître, édité par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on a réuni les notes de l'illustre épigraphiste relatives aux *Préfets de Rome antérieurs à l'année 254*. Sous le n° XI, p. 266, se trouve une notice consacrée à *Ducenius Geminus,* praefectus Urbi sous Galba, en 69. Le prénom de ce personnage est resté incertain; les éditeurs n'ont pas cru devoir adopter la conjecture de Mommsen lui donnant le

prénom *M(arcus)*, d'après la copie inexacte d'une inscription de Corinium, relevée dans un manuscrit du Vatican.

On vient de découvrir, dans cette même ville de Corinium, aujourd'hui Karin, un document épigraphique qui fournit les noms complets de ce personnage. Il s'appelait *A(ulus) Ducenius Geminus*. Le texte dont il s'agit vient d'être publié, sans les remarques que j'ai l'honneur de vous adresser, dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, VIII, p. 159. Il mentionne une délimitation établie précédemment entre les Neditae et les Corinienses par un édit du gouverneur de Dalmatie, P. Cornelius Dolabella. Les bornes ayant été probablement déplacées, A. Ducenius Geminus les fait rétablir :

.............IVSSV · A
DVCENI · GEMINI ·
LEG · AVGVSTI · PR · PR
PER · A · RESIVM · MA
XIMVM · Ɔ · LEG · XI ·
PRINCIP · POSTERIOR
E · PER · D · AEBVTIVM
LIBERALEM · ASTA
TVM · POSTERIORE · LEG
EIVSDEM

...*jussu A. Ducenii Gemini, legati Augusti pro praetore, per A. Resium Maximum, centurionem legionis undecimae principem posteriorem et per D. Aebutium Liberalem, hastatum posteriorem legionis ejusdem.*

L'inscription publiée dans le troisième volume du *Corpus*, sous le n° 2883, se rapporte au même fait et renferme les mêmes noms. Il est permis maintenant de la rectifier avec certitude. Au lieu de IVSSV · MECENI · GEMINI · LEG, il faut lire sans aucun doute IVSSV · A · DVCENI · GEMINI · LEG. Mommsen avait du reste parfaitement reconnu qu'il s'agissait de Ducenius Geminus; le prénom seul était resté incertain.

La fin du texte que j'ai reproduit à dessein a un certain

intérêt. La légion XI est mentionnée sans les épithètes *Claudia pia fidelis,* qui lui furent données en l'an 42, après son refus de prendre part à la révolte de Scribonianus. Il en résulte que la légation d'A. Ducenius Geminus, en Dalmatie, est certainement antérieure au règne de Claude. Au commencement du règne de Caligula et à la fin du règne de Tibère le légat impérial de Dalmatie était *L. Volusius Saturninus* (C. I. L., t. III, n. 2974). A. Ducenius Geminus n'a donc pu gouverner cette province que sous Tibère, après P. Cornelius Dolabella, qui y resta au moins jusqu'à l'année 18, et avant L. Volusius Saturninus qui était en fonctions avant la mort de Livie arrivée en l'année 29 (*Eph. epigr.* IV, p. 113, n. 366).

C'est donc entre ces deux gouverneurs, dans un espace de temps compris entre les années 18 et 29, qu'il convient de rechercher la place exacte d'A. Ducenius Geminus à moins d'admettre qu'il ait été gouverneur de Dalmatie sous Caligula entre les années 38 et 41. Il faut, à notre avis, rejeter l'opinion de M. Henri Cons qui, dans sa thèse sur *La province romaine de Dalmatie,* place sous Néron, entre les années 61 et 68, le gouvernement de *Ducenius Geminus,* auquel il donne à tort le prénom *M(arcus)*.

Ant. Héron de Villefosse.

N° X.

DESCRIPTION D'UN POIDS DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE; SES RAPPORTS AVEC L'ANCIENNE LIVRE ROMAINE, PAR M. DELOCHE.

M. Deloche communique à l'Académie les dessins d'un poids en cuivre qui appartient au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie de Bruxelles, dessins que lui a envoyés M. Serrure, rédacteur en chef du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie.*

« Cet objet, dont la forme est celle d'un disque régulier.

a, dit M. Deloche, 47 millimètres de diamètre sur 19 de hauteur à la tranche. Sa surface inférieure est lisse; sa surface supérieure est, au contraire, décorée d'ornements gravés en creux, qui la divisent en six compartiments, séparés les uns des autres par un nombre égal de compartiments remplis de grènetis. Dans chacun de ceux qui sont restés en blanc, on a gravé quatre points, dont trois à une extrémité et un à l'extrémité opposée. La partie centrale de cette surface du poids est occupée par trois cercles concentriques; entre celui qui est exactement au centre et les deux autres, il y a une rangée circulaire de quinze points.

« Sur la tranche on lit, également gravée en creux sur deux lignes, une inscription précédée d'une croix et présentant deux fois le nom et la qualité du commerçant : RODULFUS NEGOTIENS (*sic*), à l'usage duquel le poids était affecté, une première fois, avec des caractères rangés dans l'ordre normal, se lisant de gauche à droite, la seconde fois avec le nom du commerçant gravé dans le sens rétrograde et se lisant de droite à gauche. Les deux parties de l'inscription sont séparées par une deuxième croix, dont la haste est allongée vers sa base. A la suite de l'inscription, une guirlande de feuillage et de fruits.

« Ce monument, parfaitement conservé, est revêtu d'une belle patine verte, sauf à la surface inférieure, où, sur un faible espace, il est oxydé, d'où l'on doit induire qu'il s'est trouvé en contact avec un objet en fer dans le lieu où il avait été enfoui.

« Notre poids figure sur le catalogue du Musée de Bruxelles[1], sans aucune indication de provenance, mais on croit qu'il a fait autrefois partie de la collection de M. Hagemans, acquise en bloc, vers 1860, par le Gouvernement belge.

« D'après les caractères de l'inscription qui y est gravée, la

(1) T. Just, *Catalogue des collections composant le Musée d'antiquités de Bruxelles*, in-8°, 1864, p. 318.

fabrication de cet objet paraît devoir se placer dans la deuxième partie du IXe siècle et plus vraisemblablement au Xe[1].

« On peut objecter, il est vrai, que rien ne s'opposerait à ce que l'inscription eût été gravée, au Xe siècle, sur un poids *construit à une époque antérieure.* La supposition n'est point en effet inadmissible; mais, dans cette hypothèse, l'inscription prouverait toujours que cet objet était en usage dans le commerce à la date où elle a été exécutée, c'est-à-dire au Xe siècle, et, par suite, le monument dont il s'agit garderait sa signification et sa portée historique.

« Il pèse 327 gr. 10, et, pour apprécier l'intérêt que cette circonstance présente relativement à la question d'évaluation de l'ancienne livre romaine, il convient de rappeler que ce difficile problème a été, depuis trois siècles, débattu entre d'éminents esprits, et que des estimations très diverses se sont produites, variant de 317 gr. 207 à 334 gr. 530, nombres extrêmes entre lesquels plusieurs autres chiffres ont été proposés. Toutefois, depuis le travail magistral de Letronne[2], qui fait époque dans les annales de la métrologie, et les savantes publications de Samuel Cagnazzi[3], de M. Vasquez

[1] On y voit en effet les U avec la base arrondie de l'U moderne, au lieu de la forme primitive à angle aigu, V. Les F de RODULFUS y sont employés à la place de la diphtongue PH, avec laquelle on écrivait ce nom avant le Xe siècle. M. A. Longnon, à qui nous devons cette dernière observation, attribue notre inscription au Xe siècle de préférence au IXe. Telle est aussi l'opinion de M. Robert de Lasteyrie, qui a fait comme on sait, une étude spéciale des inscriptions du moyen âge. Enfin notre éminent confrère M. Léopold Delisle admet la même attribution, sans exclure toutefois la possibilité d'une date plus reculée. Mais aucun de ces érudits ne la ferait remonter au delà du IXe siècle.

M. T. Just, dans son catalogue précité, a fait suivre la mention de notre poids de cette indication « Xe siècle (?) »; notre appréciation, comme on le voit, se rapproche beaucoup de la sienne.

[2] *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines.* (*Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres.*, année 1857, p. 1 et 8).

[3] *Su i valori delle misure e dei pesi degli antichi Romani*, Napoli, 1825, p. 114-116.

Queipo[1] et de M. Friedrich Hultsch[2], la discussion paraît se resserrer entre le nombre de 325 grammes et celui de 327 gr. 361, proposé par l'illustre académicien.

« Le chiffre de 327 gr. 10, qui nous est fourni par le poids de Bruxelles (lequel a conservé à très peu près sa valeur primitive), viendrait à l'appui de ses conclusions, et, sous ce rapport, il a beaucoup d'importance[3].

« Mais il en a bien plus encore à un autre point de vue.

« Les auteurs sont presque unanimes à admettre que, depuis les premiers âges de Rome jusqu'à la chute de l'empire, la livre romaine légale est restée invariable, et qu'en Occident, elle se maintint encore pendant la période mérovingienne.

« Ils sont, au contraire, divisés pour ce qui concerne les temps de la 2e dynastie. Un érudit de grande autorité a pensé que, en 779 au plus tard, Charlemagne édicta une livre nouvelle, plus forte d'un quart que la livre romaine; il a induit ce fait de la pesée de deniers carolingiens et du chiffre moyen résultant de ces pesées[4]. Les monuments écrits contemporains de Charlemagne et de ses successeurs immédiats ne renferment aucune trace d'un tel changement, qui aurait été cependant, tout le monde le reconnaît, un événement grave de ce règne; et il faut descendre au deuxième tiers du XIIIe siècle, c'est-à-dire à quatre siècles et demi de distance, pour en trou-

[1] *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens*, 1859, t. II, p. 66.

[2] *Griechische und römische Metrologie*, Berlin, 1862, p. 119.

[3] Néanmoins nous ne croyons pas qu'on puisse regarder ces conclusions de Letronne comme devant être définitivement acceptées : nous serions plutôt disposé à préférer le chiffre de 325 grammes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer notre opinion dans cette question sur laquelle nous reviendrons prochainement à propos du problème relatif à l'époque de la disparition de la livre romaine.

[4] B. Guérard, *Prolégomènes au Polyptyque de l'abbé Irminon*, § 65, p. 127. Notre éminent érudit croit que la livre nouvelle était de 408 grammes ou de 7,680 grains de marc de Paris, supérieure d'un quart à la livre romaine de 326 grammes ou de 6,144 grains, nombre par lui adopté parmi les évaluations diverses de cette unité de poids.

ver une mention, qui est vraiment bien tardive et peu convaincante.

« Le poids du Musée de Bruxelles, qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, était en usage au xᵉ siècle, tout au moins au ixᵉ, et, dans tous les cas, ne remonte point au viiiᵉ, et qui pèse 327 grammes et une fraction comme la livre romaine de Letronne, atteste que cette ancienne livre était alors encore en vigueur, et nous autorise par conséquent à révoquer en doute la création attribuée à Charlemagne.

« Nous ne nous appesantirons pas davantage sur cette grave question, dont un examen plus étendu dépasserait le cadre de la présente notice et que d'ailleurs nous nous proposons de reprendre prochainement dans un mémoire spécial.

« Il nous a suffi de montrer ici l'importance du monument qui nous occupe et le parti considérable que la science métrologique peut en tirer.

« Nous signalerons, en terminant, deux particularités intéressantes.

« On y trouve d'abord ce détail curieux, et, je crois, sans précédent, qu'il porte inscrit et le nom et la qualité du commerçant, *Rodulfus negotiens*, qui en était le possesseur et pour lequel il avait été probablement exécuté.

« L'origine germanique de ce vocable, et cette circonstance qu'avant d'entrer dans le Musée royal de Bruxelles, cet objet appartenait à une collection particulière de Belgique, donnent lieu de présumer, en l'absence de tout renseignement sur le lieu de provenance, qu'il dut être fabriqué dans le nord ou le nord-est de la Gaule.

« La deuxième particularité à noter est la suivante : la surface supérieure de notre poids est, ainsi que nous l'avons fait remarquer, divisée en six compartiments ou secteurs, renfermant chacun 4 points ou globules disposés 3 d'un côté et 1 seul de l'autre.

« Ces 4 points × par les 3 points isolés = 12;

« Les 3 points isolés × par 6 (nombre des secteurs) = 18;

« Les 4 points de chaque secteur × par 6 (nombre des secteurs) = 24;

« Le point isolé de chaque secteur donne, pour les six secteurs, le nombre 6, qui × par le nombre de secteurs (6) = 36;

« Le chiffre 12 ci-dessus × par 6 (nombre des secteurs) = 72.

« Ce sont peut-être là de simples coïncidences; mais il semble plus naturel d'y voir un exemple de l'emploi systématique du nombre 3, qui fut en si grand honneur et même l'objet d'un culte religieux chez les peuples de la plus haute antiquité[1], comme aussi de la division par 12, qui, suivant l'observation de M. Th. Mommsen, était « un système essentiellement romain[2]. »

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1884, LU LE 23 JANVIER 1885.

Messieurs,

Dans le cours du dernier semestre de 1883, l'Académie a publié un volume complet de ses mémoires, le tome XXXI : la 1re partie, comprenant l'*Histoire de l'Académie de 1874 à 1879 inclusivement*, et la deuxième

(1) M. Daux (*Recherches sur les emporia phéniciens*, p. 43) a remarqué que, « dans les constructions les plus anciennes, le nombre 3, prenant sans doute son origine dans une idée mystique, est observé en tout ». J'emprunte cette citation à un intéressant article de M. Philippe Berger sur *La Triade carthaginoise* (*Revue archéologique*, 3e série, année 1884, livraison d'avril; tirage à part, p. 4.)

(2) *Histoire de la monnaie romaine*, traduite par le duc de Blacas et annotée par le baron J. de Witte, t. II, p. 248.

partie, composée de cinq mémoires : *Recherches sur la campagne de César en Afrique*, par M. Tissot; *Mémoire sur quelques chanceliers de l'église de Chartres*, par M. Hauréau; *Mémoire sur un parchemin grec de provenance égyptienne*, par M. Henri Weil; les *Propos de maître Robert de Sorbon*, par M. Hauréau; la *Donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre, et les établissements latins de Jérusalem*, par M. Riant. Elle a fait paraître, en outre, la deuxième partie du tome IX de Borghesi.

Le reste de nos publications suivent leur marche accoutumée.

HISTORIENS DES CROISADES. — *Historiens Arabes*. La mort d'un de nos auxiliaires, M. Guyard, a entravé notre confrère M. Barbier de Meynard dans la préparation de la 2ᵉ partie du tome II, qu'il a reprise des mains de notre regretté confrère M. Defrémery; mais le zèle du savant orientaliste nous fera regagner le temps perdu, et la lacune qui existe depuis si longtemps dans cette importante section sera comblée.

Dans les *Historiens Arméniens*, MM. Schefer et Riant s'occupent toujours de la chronique de Jean Dardel. Quatre feuilles sont bonnes à tirer, plusieurs placards vont être mis en pages, et les notes relatives à ceux qui termineront cette chronique sont rédigées.

Quant aux *Historiens Occidentaux*, huit feuilles sont tirées, quatre en épreuves, et M. le comte Riant, qui se partage entre cette section et la précédente, me fait savoir que la copie entière du reste du volume est remise à l'imprimerie.

HISTORIENS DE FRANCE. — Cette grande publication, à laquelle se rattachent les noms de MM. N. de Wailly, Delisle et Jourdain, serait plus avancée, sans le retard apporté à la communication des manuscrits de Bernard Gui, demandés à la bibliothèque de Toulouse. M. Léopold Delisle, en faisant connaître l'importance de ces manuscrits, négligés jusqu'alors, s'en était rendu le prêt plus difficile. Aujourd'hui l'impression a pu en être reprise et continuée; huit feuilles sont tirées, et les épreuves du reste se succèdent régulièrement.

CHARTES ET DIPLÔMES. — Les matériaux qui doivent entrer dans ce recueil nouveau sont dès à présent assez nombreux pour que les éditeurs, MM. L. Delisle et de Rozière, puissent arrêter définitivement en connaissance de cause le plan dans lequel ils doivent entrer.

Dès que cette opération préliminaire sera faite, la commission des travaux littéraires pourra en décider.

Mémoires de l'Académie. — J'ai annoncé la publication du tome XXXI dans ses deux parties. L'appel que je faisais dans mon dernier rapport pour accroître le nombre de nos mémoires a été entendu. J'ai entre les mains de quoi remplir toute la 1re partie du tome XXXII, et l'activité des auteurs n'en laissera pas languir la publication.

Notices et Extraits des Manuscrits. — La 1re partie du tome XXXVII, consacrée aux études orientales, ne compte toujours que le mémoire de M. Barth, sur les inscriptions du Cambodge. Le tome XXXI, qui continue le recueil sans distinguer désormais la nature des études, compte dans la 1re partie déjà cinq notices dues à MM. Miller, Hauréau et Delisle; une sixième de M. Tannery, sur des fragments d'onomatomancie arithmétique, sera bien près de la compléter; le dernier bon à tirer porte le n° 29.

Histoire littéraire de la France. — Le tome XXIX touche à sa fin. On en imprime le titre et l'avertissement; il paraîtra donc dans quelques jours.

Corpus inscriptionum Semiticarum. — La 1re partie de la 3e livraison des *Inscriptions phéniciennes* est presque prête pour le bon à tirer. La 2e partie est retardée par la nécessité de préparer d'avance l'immense chapitre des cippes votifs de Carthage, qui commencera dès la 3e livraison et remplira les livraisons suivantes. La 3e livraison pourra paraître en avril.

La 1re partie de la 1re livraison des *Inscriptions araméennes* a été remise à l'Imprimerie nationale, et les éditeurs en ont déjà les premiers placards. Ils sont assurés que le commencement de la partie himyarite pourra être remis dans trois mois.

Œuvres de Borghesi. — J'ai annoncé que la 2e partie du tome IX a paru. Un nouveau partage de ce qui reste vient d'être arrêté entre les trois confrères, qui veulent bien prêter leur concours à cette grande publication : MM. Léon Renier, Waddington et Ernest Desjardins.

L'Académie, qui s'est fait honneur d'accepter cette tâche, en hâtera ainsi l'achèvement, et le monde savant nous rendra ce témoignage que la vaste érudition de l'auteur n'aura pas été mal servie par la science et l'habileté des éditeurs.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 JANVIER.

(Séance levée à cause de la mort de M. Baudry.)

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Sont offerts :

Du brahmanisme et de ses rapports avec le judaïsme et le christianisme, par Mgr Laouenan, évêque titulaire de Flaviopolis, t. I (Pondichéry, 1884, in-8°);

Épigraphie des environs du Kef (Tunisie), 2e et 3e fascicules; — *Inscriptions recueillies de 1882 à 1883*, par M. Espérandieu, lieutenant d'infanterie;

Compte général de l'administration de la justice maritime pendant les années 1880, 1881 et 1882 (Paris, in-4°);

Abanesische studien, par M. Gustave Meyer (Vienne, 1883-1884, in-8°); — *Dem herrn Franz von Miklosisch zum 20 novembre 1883.* — *Slavo-Deutscher und Slavo-Italienischer*, von Hugo Schuchardt (Gruz, 1885, in-4°);

Internationale Zeitschrift für allegemeine Sprachwissenschaft, par Techmer (1er vol., 1re partie, in-8°).

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Le royaume d'Arles et de Vienne sous les premiers empereurs de la maison de Souabe*, par M. Paul Fournier (Grenoble, 1884, br. in-8°).

« C'est, dit-il, un fragment d'une étude très consciencieuse, que l'auteur a entreprise sur les rapports de nos provinces du Sud-Est avec l'Empire. »

2° *Variétés archéologiques* (Caen, 1884, br. in-8°); — *Promenades de la Société française d'archéologie dans la ville de Caen*, par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire (Tours, 1884, br. in-8°).

« Opuscules, dit M. Delisle, remplis d'observations intéressantes sur les monuments de la ville de Caen et sur différents points d'archéologie normande. »

3° *Mémoires d'Eustache Piémond, notaire royal-delphinal de la ville de*

Saint-Antoine en Dauphiné, publiés par M. Brun-Durand (Valence, 1885, in-8°).

« Ces mémoires, dont l'importance a été signalée depuis longtemps et dont plusieurs historiens ont déjà fait usage, méritaient de voir le jour; ils nous font, en effet, connaître, dans les moindres détails, le triste état du Dauphiné à la fin du XVI° siècle. La façon dont M. Brun-Durand s'est acquitté de sa tâche d'éditeur ajoute encore à la valeur d'un document qui prendra place parmi les documents les plus utiles à consulter pour l'histoire provinciale au temps de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. »

M. Bertrand offre, de la part de l'auteur, M. Lucien Adam, sept brochures relatives à diverses recherches :

1° La langue *esquimaude;*

2° Les idiomes *négro-aryen* et *maléo-aryen ;*

3° Les langues américaines;

4° Les langues ouralo-altaïques;

5° Du parler des hommes et du parler des femmes en langue caraïbe;

6° Du genre dans les diverses langues.

« Je n'ai, dit M. Bertrand, aucune compétence pour faire l'éloge de ces travaux; mais j'ai pour garant de leur valeur réelle l'opinion de notre regretté confrère Lenormant et de plusieurs des principaux linguistes étrangers. M. Adam, conseiller à la cour d'appel de Rennes, était au nombre de ceux dont le nom avait été mis en avant pour le titre de correspondant régnicole. La Commission ne s'est pas trouvée suffisamment au courant de ses travaux. Les brochures offertes à l'Académie et déposées à la bibliothèque de l'Institut permettront à ceux de nos confrères que ces études intéressent de se rendre compte de leur mérite. »

M. Perrot présente à l'Académie le volume suivant :

Géographie comparée de la province romaine d'Afrique, par Ch. Tissot. T. I : *Géographie physique, géographie historique, chorographie* (1884, in-4°).

« Le livre qui a paru trois mois après la mort de M. Tissot avait été commencé par lui il y a trente ans, pendant son premier séjour en Tunisie. A travers les distractions des grandes affaires auxquelles il a été mêlé de bonne heure, Tissot n'avait cessé, dit M. Perrot, de recueillir tout ce qui se rapportait à son étude favorite; il avait revu plusieurs fois le pays, et, quand le soin de sa santé l'a contraint à solliciter un congé, il a pu se donner tout entier au travail de rédaction, et il l'a terminé; lui-même a revu toutes les épreuves du livre, avant le moment où ses forces l'ont trahi. Mais il n'a pas eu la joie de vous l'offrir lui-même, et

ce soin a été réservé au jeune collaborateur qu'il s'était donné. Le manuscrit du second volume était terminé; il paraîtra, grâce à M. Reinach. Deux cents pages en sont déjà tirées.»

M. Bréal fait hommage, au nom de M. Hild, professeur à la faculté des lettres de Poitiers, du volume suivant :

M. Fabii Quintiliani institutionis oratoriæ liber decimus. Texte latin (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 16 JANVIER.

M. H. Weil offre à l'Académie le volume qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Αἰσχύλου τραγῳδίαι* [Æschyli tragædiæ] (1884, in-8°).

«M. G. Paris présente à l'Académie un volume intitulé :

Lettere di F. Champollion ad Ipp. Rosellini ed a Leopoldo II di Toscana, per cura del professore E. Teza (Extrait des *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*).

«On doit savoir gré à M. Teza, dit-il, d'avoir publié ces quelques lettres, qu'il a tirées des papiers de la famille Rosellini. Elles jettent un jour intéressant sur les espérances, les projets et les luttes de notre immortel compatriote, et, comme le remarque le savant éditeur, bien que la correspondance du maître et du disciple ne soit pas exempte de malentendus et même de froissements, elle fait honneur à tous deux. Elle sera mise à profit par celui qui se donnera la tâche d'exposer, dans leur ensemble, l'œuvre et la vie de l'homme auquel nous devons la résurrection de l'Égypte.»

M. Oppert offre à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé :

Un poème satirique composé à l'occasion de la maladie du poète-musicien, héraut de l'insurrection, Hor-udja (Aryothes). Papyrus de Vienne, publié par M. Eug. Revillout (Paris, 1885, in-4°).

«Cet ouvrage très original, dit M. Oppert, contient un poème en vers séparés et mis à la ligne qui paraissent imités des vers grecs. Nous ne possédions qu'une autre composition de ce genre, qui est une stèle bilingue de Moschion, du musée de Berlin, dans laquelle chaque strophe grecque correspond à une strophe démotique du même mètre. Le poème publié par M. Revillout et dont le papyrus original ne nous a conservé que cent vers est, comme la stèle de Moschion, de l'époque romaine, du temps d'Auguste. Elle a trait à un événement historique auquel Eusèbe fait allusion dans sa chronique, conservée dans sa traduction arménienne. Il s'agit d'une révolte contre les Romains de l'an 19 d'Auguste (26 avant J.-C. selon Eusèbe), qui amena la destruction de la ville de *Perithebas*, faubourg

de Thèbes. La ville de Thèbes avait été dévastée au début du règne de Ptolémée Soter II. Un poète-musicien nommé Orudja avait contribué à cette insurrection, et il passa ensuite aux Romains. L'auteur de notre poème satirique attaque vivement ce transfuge dans sa vie privée, dans sa vie d'artiste, et dans ses agissements politiques. Ce document nous donne de très intéressants détails sur la vie des musiciens ambulants, de ce qu'on pourrait nommer les ménestrels à cette époque; il est surtout important, au point de vue historique, en fournissant des renseignements sur un événement dont les auteurs classiques n'ont pas transmis le souvenir.

«Dans ce nouveau travail, dit en terminant M. Oppert,, M. Revillout donne une nouvelle preuve de son infatigable activité pour faire connaître les restes de la littérature démotique. C'est une œuvre indépendante, faite de première main, et qui donne une haute idée de la sagacité et du savoir de l'auteur, qui, sans contredit, doit, dans sa spécialité, être classé parmi les travailleurs originaux et créateurs.»

M. Delisle présente les ouvrages suivants :

1° *Catalogue de la bibliothèque de M. le baron James de Rothschild*, t. I (1884, in-8°).

«Ouvrage bibliographique de premier ordre, non seulement, dit M. Delisle, à cause de l'importance exceptionnelle des livres recueillis par M. James de Rothschild, mais encore et surtout à cause de l'érudition et de la critique avec laquelle M. Émile Picot a composé la description de ces livres. Ouvrage aussi important pour l'histoire de l'ancienne typographie que pour l'histoire de la littérature française du XV° et du XVI° siècle.»

2° *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, par M. Bengesco, tome II (Paris, 1885, in-8°).

«Ce tome II n'est ni moins important ni moins soigné que le tome I, dont le mérite a été récompensé par l'Académie française. L'auteur a patiemment exploré les collections de la Bibliothèque nationale et celle des principaux établissements étrangers. Il a lui-même formé une collection Voltairienne, dans laquelle sont des pièces très rares et que M. Bengesco vient d'offrir très libéralement à la Bibliothèque nationale.»

SÉANCE DU 23 JANVIER.

(Aucun ouvrage n'a été offert à l'Académie dans cette séance.)

SÉANCE DU 30 JANVIER.

Sont offerts :

Note sur la formation des caractères complémentaires de l'alphabet grec, d'après un mémoire de M. Clermont-Ganneau, par M. Haussoulier (Extrait de la *Revue archéologique*, mai-juin 1884);

Études sur le lexique du Rig-Véda, par M. Abel Bergaigne, tome I (Paris, 1884, in-8°).

M. Bertrand offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. E. Vouga, une brochure intitulée : *Les Helvètes à la Tène*, 40 pages et XX planches (Neuchâtel, 1885, in-4°).

«J'ai déjà eu occasion l'année dernière, dit M. Bertrand, à propos d'armes et d'ustensiles que M. le docteur Gross m'avait chargé de mettre sous les yeux de l'Académie, de parler des fouilles faites à la Tène. La présente brochure est un résumé des différentes explorations tentées depuis une vingtaine d'années sur ce point intéressant du lac de Neuchâtel. Les conclusions de cette étude sont que :

«1° La plupart des objets recueillis doivent être attribués aux premier et deuxième siècles avant notre ère, comme le prouvent un certain nombre de monnaies d'or d'un type connu et daté. La Tène n'était pas une station semblable aux autres stations de l'âge du bronze et de la pierre, telles qu'on se les représente ordinairement, c'est-à-dire un lieu de refuge établi loin des rives du lac contre les animaux sauvages ou des ennemis incommodes. La station de la Tène s'étendait principalement en terre ferme sur les rives de l'ancienne Thièle, protégée seulement par le lac. Il semble de plus que cette station se composât surtout de magasins et de fabriques d'armes;

«2° La station existait antérieurement au deuxième siècle avant notre ère; elle a continué à être habitée après l'ère chrétienne. C'est une station *gauloise* qui a été *romanisée*.

«La brochure de M. Vouga renferme un grand nombre de renseignements utiles.»

M. Barbier de Meynard présente une brochure qui a pour titre :

Aperçu grammatical de l'allographie assyro-babylonienne, par M. J. Halévy (1884, in-8°).

«Dans ce mémoire extrait des *Travaux du congrès orientaliste de Leyde* (t. II), M. Halévy s'est proposé, dit-il, de faire connaître les règles qui ont guidé, selon lui, les scribes d'Assyrie et de Babylonie dans ce qu'il nomme *le système hiératique ou allographique*. L'Académie connaît depuis

longtemps les termes du problème : là où tous les autres assyriologues reconnaissent un idiome non sémitique, qu'ils appellent, suivant les différences dialectales, *accadien* ou *sumérien*, M. Halévy n'admet qu'un système différent d'écriture, ayant toujours pour base l'assyrien sémitique.

« Dieu me garde de rester sur ce terrain brûlant, et je me borne à faire connaître, en quelques mots, la thèse de M. Halévy. Selon ce savant, les mots qui expriment l'ensemble des idées attachées à l'idéogramme deviennent, en s'abrégeant, les valeurs phonétiques du signe. De là une extrême complexité dans les diagrammes et de grandes difficultés de lecture, difficultés qui sont heureusement atténuées, grâce à l'emploi des signes déterminatifs et des *compléments phonétiques*.

« Après avoir indiqué la nature des signes phonétiques, l'auteur établit les procédés qui, d'après son ingénieuse théorie, ont présidé à leur formation. C'est ici surtout que les complications abondent, et je crains que la bizarrerie de ces procédés (la paraphrase, l'*olophrase*, le rébus et l'anagramme) ne fortifie le scepticisme de ses contradicteurs. La dernière partie du mémoire est consacrée à la syntaxe des signes et des groupes. On est frappé de l'incohérence des pronoms et de l'indigence du verbe, où les personnes et les temps se confondent dans le plus étrange désordre. Ce sont, pour M. Halévy, autant de preuves qu'on n'est pas en présence d'une langue réelle, et que toute inscription accado-sumérienne qui n'est pas accompagnée d'une traduction assyrienne est et demeure à tout jamais indéchiffrable.

« Sans chercher à dissimuler les complications de son système, l'auteur compte, pour l'éclairer et le compléter, sur le nombre toujours croissant des monuments qui sont mis au jour et déchiffrés. On doit, dans tous les cas, lui savoir gré de l'avoir formulé méthodiquement et d'en avoir établi les règles fondamentales. Avec une louable sincérité, il le soumet à l'examen des juges compétents, et nous espérons que son appel sera entendu. Le silence ne serait plus de mise aujourd'hui. L'opinion du monde savant ne peut rester plus longtemps en suspens, et il faut que nous sachions une bonne fois si la théorie de M. Halévy doit être reléguée dans le monde des chimères ou si elle est digne d'être prise en sérieuse considération. Ce sera peut-être le mérite du présent mémoire de provoquer une réfutation en règle et de trancher définitivement la question. »

M. de Rozière fait hommage d'un volume intitulé : *Les correspondants de Peiresc. — Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras.* Lettres inédites

écrites à Peiresc (1632-1637), publiées par M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie (Paris, 1885, in-8°).

M. Delisle offre, au nom de M. G.-B. de Rossi :

La biblioteca della sede apostolica e catalogi dei suoi manoscritti (Rome, 1884, in-4°).

«Parmi les renseignements très variés et souvent très nouveaux que M. de Rossi a consignés dans ce mémoire, il convient, dit M. Delisle, de signaler l'annonce d'une découverte importante sur l'un des manuscrits les plus célèbres de la bibliothèque laurentienne. M. de Rossi croit être en mesure de démontrer que le *Codex amiatinus* est l'exemplaire de la Bible que l'abbé Ceolfridus fit copier pour le Saint-Siège et dont le vénérable Bède a eu l'occasion de parler.»

M. Delisle offre en outre :

Description des livres de liturgie imprimés aux XV*e et* XVI*e siècles, faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Charles-Louis de Bourbon, comte de Villafranca*, par M. Anatole Alès. *Supplément* (Paris, 1884, in-8°).

M. Deloche présente à l'Académie le troisième volume de la nouvelle série de la *Revue numismatique* (Paris, 1884, in-8°).

«Ce volume, de 521 pages, contient, de même que les deux précédents des mémoires sur presque toutes les branches de la numismatique: monnaies de la Gaule autonome, de la Grèce antique, de la Rome consulaire, du haut et du bas Empire, des trois périodes du moyen âge; monnaies épiscopales et seigneuriales, médailles, jetons et méreaux, numismatique musulmane. Si à ces dissertations étendues on joint des notions bibliographiques très complètes sur les productions de la science en France et à l'étranger, on constate que, sous la direction des trois savants qui ont repris, en 1882, la publication entreprise il y a plus d'un demi-siècle, ce recueil important se maintient au niveau où l'avaient élevé des hommes dont le souvenir est cher à l'Académie : MM. de la Saussaye, de Pétigny, de Saulcy, Lenormant, et le dernier disparu d'entre nous, notre regretté et illustre Longpérier.

«J'aurai rendu entière justice, dit M. Deloche, à cette œuvre, d'un si haut intérêt pour l'érudition française, quand j'aurai signalé le soin et l'habileté qui ont présidé à l'exécution des 18 planches gravées et des nombreuses vignettes qui accompagnent et ornent le texte des mémoires.»

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

Le Président présente à l'Académie :

Fastes de la province romaine d'Afrique, par M. Ch. Tissot, publiés d'après le manuscrit original, et précédés d'une notice biographique sur l'auteur, par M. Salomon Reinach (Paris, 1885, in-8°).

Est offert :

Description et histoire de l'île de Djerba par Exiga dit Kayser, traduit du manuscrit du Cheikh Mohammed Abou Rass Ahmed en-Naceur (Tunis, 1884, br. in-8°).

M. Deloche présente, au nom de M. Alfred Neymarck, membre de la Société de l'histoire de France, le livre qu'il vient de faire paraître sous ce titre :

Turgot et ses doctrines (Paris, 1885, in-8°).

«Dans cet ouvrage considérable, l'auteur, dit M. Deloche, a voulu donner un tableau aussi complet que possible de la vie privée et publique, et un exposé des idées philosophiques, politiques et économiques du célèbre homme d'État dont l'avènement fut accueilli partout avec enthousiasme et dont la chute fut si brusque et peut-être si fatale à la monarchie.

«C'était une difficile entreprise que la composition d'un tel livre après ceux de Condorcet, de Dupont de Nemours, de Foncin, de MM. de Moujean, Léonce de Lavergne et Batbie. Il semblait que tout ou presque tout avait été dit sur ce sujet. Et pourtant M. Neymarck, par des détails curieux sur le milieu où vécut Turgot et les appréciations contradictoires dont ses idées et ses actes furent l'objet, comme aussi par la mise au jour de pièces relatives à l'histoire du budget de la France, etc., de lettres et instructions inédites de l'illustre ministre de Louis XVI, a produit une œuvre originale d'un haut intérêt et, j'ajoute, d'une forme attachante.

«Turgot fut le plus remarquable précurseur des grands économistes de la fin du XVIIIe siècle. Ses *Réflexions sur la source et la distribution des richesses*, parues en 1767, précédèrent, en effet, les immortels ouvrages d'Adam Smith et de notre J.-B. Say. Mais, en même temps qu'il créait en France la science de l'économie politique, il cultivait les lettres et non sans succès. M. Neymarck a eu l'heureuse pensée de faire connaître des vers métriques et des fragments de traduction d'Horace, et notamment de la belle ode :

> «*Aequam memento rebus in arduis*
> «*Servare mentem* . . . . .

«Tombé en disgrâce, Turgot reprit sa vie simple, modeste, mais tou-

jours laborieuse. L'Académie française, peu après sa chute, lui fit offrir le fauteuil vacant par la mort du duc de Saint-Aignan. Il le refusa par des raisons de convenance, et désigna à ses amis La Harpe, qui fut élu. Mais il accepta le siège de membre honoraire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, devenu vacant par la mort du même duc de Saint-Aignan, et fut élu au mois de mars 1776. Il fut, en 1777, le vice-directeur de cette académie, et assistait assidûment à ses séances. Ces faits, à peu près ignorés de nos jours, sont cependant pour nous d'un vif intérêt, et l'on doit savoir gré à M. Neymarck de les avoir rappelés. C'est un honneur pour notre compagnie que Turgot lui ait appartenu; c'est un honneur plus grand encore que, au milieu de l'indifférence ou du silence malveillant qui accueillit, en 1781, la mort de Turgot, la seule voix qui se soit élevée pour le louer fût celle du secrétaire perpétuel de notre académie, du savant Dupuy, dont l'éloge est encore un des meilleurs écrits qu'ait inspirés cet homme génie, ce grand homme de bien.

«Le lien qui l'unissait à notre compagnie fera excuser l'étendue que j'ai donnée, presque malgré moi, dit en terminant M. Deloche, à l'analyse du remarquable livre de M. Neymarck, qui arrive d'ailleurs fort à propos au moment où les doctrines libérales de Turgot sont si vivement combattues par un courant de réaction protectionniste.»

M. Oppert offre, au nom de M. Pognon, consul suppléant à Tripoli de Barbarie, l'ouvrage intitulé : *Inscription de Merou-Nerar I, roi d'Assyrie* (Tirage à part, *Journal asiatique*).

«Le texte de ce document ancien, conçu en caractères assyriens, a été décrit et traduit par George Smith; l'auteur, dit M. Oppert, en donne une nouvelle traduction qui, à cause de la nature de l'inscription même, ne peut pas s'éloigner beaucoup de sa devancière, la plupart des phrases étant connues et expliquées depuis longtemps. Le texte contient, en outre, une donnée très curieuse : c'est une éponymie remontant à l'époque de la rédaction du texte, c'est-à-dire au XIVe siècle avant l'ère vulgaire. C'est par ce texte qu'on a la certitude que cette institution des archontes annuels, donnant leur nom à l'année, existait déjà quatre cents ans avant l'époque où commence une liste d'éponymes non interrompue. M. Pognon a examiné le texte, et y a joint un commentaire qui prouve un savoir solide et une étude consciencieuse des textes cunéiformes publiés. Il a ajouté quelques remarques sur des documents inédits curieux, et un glossaire qui rend compte des vocables contenus dans le texte du roi en question.»

M. Ch. Robert présente à l'Académie, de la part de M. John Evans, membre de la Société royale et président de la Société de numismatique

de Londres, un travail intitulé : *A gold solidus of Louis le Débonnaire* (Londres, 1884, br. in-8°).

«Le sou d'or étudié a été découvert, dit-il, dans l'île de Man. Il présente, au droit, la tête laurée de Louis le Débonnaire, avec une légende où l'on reconnaît, bien que plusieurs lettres soient formées de simples hastes, les titres habituels du prince, c'est-à-dire : DN·HLVDOVVICVS IMP·AVG. Le revers montre une figure debout, dans laquelle l'auteur voit, avec raison, une imitation barbare de la Victoire des monnaies byzantines. La légende, bien qu'irrégulière, reproduit les éléments des mots : VICTORIA DD·NN·AVG. (*dominorum nostrorum augustorum*) inscrits sur le prototype. Ce sou d'or est intéressant. Sa barbarie n'a rien qui doive étonner, car on sait que les monnaies d'or et d'argent frappées sous Louis le Débonnaire jouissaient d'un tel crédit qu'elles ont été imitées, de son vivant, chez des peuples voisins de l'empire carolingien, et sont devenues, après sa mort, des types immobilisés longtemps reproduits. Or, si l'on admire le style des pièces originales de Louis, et notamment de son sou bien connu portant MVNVS DIVINVM, on sait que plusieurs de leurs imitations sont arrivées à n'être plus qu'une grossière dégénérescence.»

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

M. Desjardins, président, fait hommage en son nom du tome III de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (Paris, 1885, gr. in-8°). — L'Académie adresse ses remerciements à M. Desjardins.

Sont offerts :

Origine et progrès de la Nouvelle-Calédonie, par M. Paul Cordeil (Nouméa, 1885, in-8°);

Grecs et Maures d'après les monnaies grecques du musée d'Alger, par M. Paul Monceaux (Alger, 1884, br. in-8°).

M. G. Paris présente, au nom de M. Ferdinand Robert, un volume intitulé : *Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze* (Nancy, 1884, in-8°).

M. Oppert offre, au nom de l'auteur, le R. P. Colomb, missionnaire mariste, trois ouvrages ayant trait aux langues polynésiennes. Ce sont : *Notes grammaticales sur la langue de Lifu (Loyalty) d'après les manuscrits du R. P. F. P.*, puis *Essai de grammaire de la langue de Viti,* et puis une *Histoire sainte* en langue de l'île Urca (archipel des Wallis) publiée à Fribourg en Brisgau.

«On connaît les efforts faits par les missionnaires maristes, dit M. Op-

pert, pour fixer ces langues sans littérature par des publications populaires et des traductions de la Bible, efforts très utiles au point de vue de la linguistique générale : c'est une nouvelle contribution à cette œuvre méritoire. »

M. Delisle donne, au nom de M. de Witte, lecture de la note ci-après :

« M. Robert de Lasteyrie et moi, nous avons l'honneur d'offrir à l'Académie les livraisons 5-12 de la *Gazette archéologique* pour l'année 1884.

« Je ne donnerai pas ici les titres de tous les articles sur les monuments antiques et du moyen âge publiés dans ces livraisons. Je me bornerai à appeler l'attention de l'Académie sur les articles suivants : *Le sacramentaire d'Autun*, par M. Léopold Delisle; *La stèle des vautours*, par M. Léon Heuzey; *Les diptyques consulaires de Limoges*, par M. Héron de Villefosse; *Les marbres romains du musée de Constantinople*, par M. Salomon Reinach; *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule*, par MM. Thédenat et Héron de Villefosse; *Les terres cuites grecques de la collection Bellon*, par M. E. Babelon; *L'expiation de Thésée*, vase peint conservé à l'hôtel Lambert, à Paris, et admirablement expliqué par notre regretté ami Fr. Lenormant. »

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

Sont offerts :

Catalogue méthodique et raisonné. Antiquités assyriennes. Cylindres orientaux, cachets, briques, bronzes, etc., publiés par M. Declercq, avec la collaboration de M. Menant (Paris, 1885, in-fol.);

Fragmente zur Geschichte der Rumänen, par M. Hurmuzaki, 3e vol. (Bucharest, 1884, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente le volume suivant : *Les illustres captifs*, manuscrit du Père Dan, analysé par MM. Piesse et de Grammont (Alger, 1884, in-8°).

« M. de Grammont qui a fait, dit-il, une étude particulière de l'histoire des États barbaresques sous la domination des Turcs, vient de publier à Alger un document aussi authentique qu'intéressant sur l'histoire de l'esclavage et l'œuvre de la Rédemption au Levant. Avec l'aide de son collaborateur M. Piesse, il a tiré ce document d'un manuscrit autographe fort difficile à déchiffrer de la bibliothèque Mazarine. C'est une histoire des *Illustres captifs*, par le Père Dan, général de l'ordre de la Rédemption, qui vécut dans la première moitié du XVIIe siècle.

« Fort exactement renseigné par les relations de ses religieux et par

les informations qu'il recueillit lui-même dans la régence d'Alger, le bon Père a rédigé avec une bonne foi et une crédulité charmante l'historique de tous les personnages plus ou moins connus qui, depuis les croisades jusqu'au temps de l'auteur, subirent la captivité en pays musulman. Après avoir dressé la liste générale des chapitres du manuscrit, les deux éditeurs ont donné à titre de spécimen quelques notices du second livre. On y voit figurer entre autres *Pierre Gilles*, bibliothécaire du roi François Ier, et *Melchior Guillandin*, professeur de médecine à Padoue, celui-là même que Scaliger traitait de *nebulo barbarus* et de *porcus*. Rien n'est touchant comme le récit des souffrances endurées par ces captifs de tout âge et de toute condition, et, s'il résulte quelque monotonie d'aventures dont le fond est à peu près le même partout, le vénérable Père sait nous la faire oublier par sa candeur et la sincérité de son émotion. Le dernier chapitre n'est pas le moins attachant : c'est l'histoire romanesque d'un gentilhomme toulousain qui meurt captif à Alger au moment où sa fiancée, la belle Lucresse, a réuni la somme nécessaire pour le racheter; désespérée, elle refuse les plus brillants partis et se retire dans un cloître de l'ordre de Saint Dominique. Mais ce qui double pour nous l'intérêt de ce petit récit, c'est que le héros n'est autre qu'un sieur Charles du Laurier, seigneur de l'Espine, un des ancêtres de feu notre confrère M. Dulaurier, l'orientaliste bien connu pour ses savants travaux. MM. de Grammont et Piesse ont été bien inspirés en tirant ce document de son obscurité, et les notes dont ils l'ont accompagné ajoutent au mérite de leur publication. »

M. Barbier de Meynard présente en outre un *Traité sur les poids et mesures par Ez-Zahrâwy*, traduit par M. H. Sauvaire (br. in-8°).

« Ce travail sur la métrologie arabe est l'extrait d'un traité de médecine composé par Zahrâwy, connu dans nos vieilles traditions latines sous le nom d'*Abucasis* et de *Azaragi*. Tous les termes techniques y sont rangés par ordre alphabétique, et, dans ses notes, M. Sauvaire a pris soin de les expliquer et, autant que possible, de les traduire en mesures modernes. Il y a dans cette brochure de trente pages (tirée du *Journal asiatique* de Londres) un immense amas de recherches et de calculs, qui seront aussi utiles à l'histoire de la métrologie qu'ils contribueront à enrichir la lexicographie arabe. »

M. Egger offre à l'Académie, de la part des auteurs : 1° *L'empire des Francs, depuis sa fondation jusqu'à son démembrement.* Livre I : *Les Francs avant le règne de Clovis*, par M. le général Favé (Amiens, 1884, in-8°).

« Dans ce travail d'un de nos confrères à l'Académie des sciences, je ne

peux me permettre de louer, dit M. Egger, que le zèle avec lequel un savant militaire, très versé dans l'histoire de sa profession et connu par deux ouvrages sur ce sujet, s'est imposé la tâche difficile de remonter aux origines de la monarchie française, en s'appuyant sur l'étude des documents contemporains de la première et de la seconde race.»

2° *L'étude de la philologie dans ses rapports avec le sanscrit,* par D.-F. Garcia Ayuso, traduit de l'espagnol par J. de Castro (Paris, 1884, in-8°).

«Le titre seul de cet ouvrage laisse voir que l'auteur n'est pas précisément au courant des derniers progrès de la méthode dans les études auxquelles il se propose d'initier ses compatriotes. Malgré ce défaut, le livre paraît devoir rendre des services dans les écoles d'un pays où la connaissance des langues romanes et celle de l'arabe se sont jusqu'ici développées à peu près seules, et où les études de linguistique aryenne sont encore peu avancées.»

3° *La Grèce au point de vue naturel, ethnologique, anthropologique, démographique et médical,* par le Dr Clon Stephanos (Paris, 1884, in-8°).

«C'est le tirage à part d'un mémoire qui forme plus de deux cents pages dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* du Dr Dechambre. Le Dr Clon Stephanos, élève des écoles de médecine d'Athènes et de Paris, a rassemblé dans ce mémoire une grande richesse de renseignements puisés aux meilleures sources, et qui en font un ouvrage utile à consulter, non seulement par les praticiens, mais par tous les historiens de la Grèce ancienne et de la Grèce moderne.»

M. Nisard a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie, de la part de M. Temple Leader, trois volumes publiés par lui d'après des manuscrits authentiques. M. Temple Leader est Anglais; il a été longtemps membre du Parlement de son pays, et il habite aujourd'hui Florence où il a épousé une Italienne, il y a trente ans. Érudit passionné, il emploie sa grande fortune à rechercher les monuments écrits et autres qui regardent principalement l'histoire de la Toscane, et il les publie à ses frais et avec luxe. C'est un explorateur zélé d'archives de famille, et déjà il en a acquis plusieurs dont il se prépare à tirer parti. Il acheta, il y a quelques années, le terrain où s'élevait au xiv° siècle un château-fort, résidence des Alessandri, dont les ruines étaient recouvertes par des jardins et des champs en culture. Guidé par d'anciennes chroniques, des gravures et dessins, il fit construire sur cet emplacement un nouveau château dans le style de cette superbe architecture militaire du moyen âge dont il existe encore quelques modèles, et il le garnit de meubles de la même époque, qu'il trouva un peu partout

et qu'il acquit à grands frais. Un jeune avocat très distingué, M. G. Marcotti a publié un livre très curieux sur cette merveilleuse restauration. Le château se nomme Vincigliata, et tous les étrangers qui viennent à Florence s'empressent de le visiter.

«Le premier des volumes que je présente aujourd'hui a pour titre *Un mercante fiorentino e la sua famiglia nel secolo XV*. Ce marchand s'appelait Giov. Rucellai. Il appartenait d'ailleurs à une famille noble et, après avoir reçu une bonne éducation littéraire, il s'était adonné, suivant l'usage de la noblesse florentine, à la pratique du commerce. Il y avait débuté sous le patronage de Pallas Strozzi, qui lui donna sa fille en mariage. Strozzi, ayant été exilé par Côme de Médicis, Rucellai, qui était du parti de son beau-père, resta cependant à Florence. Mais suspect à Médicis, il se lassa au bout de vingt ans de vivre en cet état, et finit par accepter le fait accompli. Bientôt il devint un des partisans les plus résolus de Médicis, et obtint toutes les dignités de la république. A sa mort, il laissa une espèce de journal qu'il avait intitulé *Zibaldone*, où il y a de tout un peu. Le titre est celui d'un genre d'écrits auquel appartiennent les *Ammaestramenti degli antichi* de Bartolommeo da San Concordio, le *Tesoro* de Brunetto Latini, et le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti. C'est comme un tableau de la science universelle qui a été prêtée à la poésie elle-même, témoin le *Zibaldone* d'[illegible]. Je ne sais s'il faut citer le *Zibaldone*, poème burlesque moderne de [illegible], où l'auteur n'a rassemblé sous un titre jusque-là respectable que des fadaises et quelque chose de pis. Le *Zibaldone* de Rucellai est en prose. Il offre un tableau naïf, quoique assez confus, de la science commune aux pères de famille lettrés de Florence au XVe siècle. Les événements qui sont personnels à l'auteur et aux siens y ont naturellement leur place: ce sont ensuite des traits tirés de l'histoire de la patrie, des fragments de chroniques, des poésies populaires, des anecdotes, des prières, des chansons humoristiques, des considérations politiques, des maximes de morale et d'économie, tout cela mêlé à des règles de commerce, à des comptes de ménage, à des observations sur le trouble des saisons, aux prix des denrées, aux fêtes de famille, aux voyages, etc. Le manuscrit de Rucellai est en papier, et très gros et très beau. Mais le savant éditeur qui le possède n'en publie ici que des extraits. Il en a d'ailleurs confié le choix et l'ordonnance à M. Marcotti; il se réserve de le publier tout entier en temps et lieu. Quelques-uns de ces extraits, qui sont tous intéressants, sont parfois aussi pleins de charme. Tel est par exemple un passage où Rucellai énumère toutes les grâces qu'il a reçues de Dieu et l'en remercie:

on dirait un Marc-Aurèle chrétien qui fait sa confession. Ajoutons que le magnifique palais Ruccellai, qu'on voit encore à Florence, a été construit par lui, qu'il en est de même de la principale façade de Santa Maria Novella, et que tout ce quartier est rempli de ses monuments.

«Le second volume est le *Libro dei nobili Veneti*. M. Temple Leader l'a publié pour lapremière fois en 1866. Cette seconde édition est de 1884. Le savant éditeur raconte comment le manuscrit est arrivé entre ses mains, et quel en est l'auteur; c'est un Vénitien de la famille des Arnaldi qui le compila en 1704. On y voit l'origine de chaque famille noble de Venise, et les moyens par lesquels des gens même du peuple et de différents pays, enrichis par le commerce, parvenaient à obtenir le patriciat, en versant au trésor public épuisé par les dépenses de la guerre de grosses sommes qui lui rendaient la vie. On y voit encore qu'en 1722, par exemple, il y avait à Venise 250 familles patriciennes, mais que, suivant la remarque de M. G. Marcotti, auteur de l'avertissement, ces familles étaient réduites en 1787 à 189, et en 1847 à 121; qu'enfin dix autres au moins s'étaient éteintes à dater de 1848. Les notices d'Arnoldi sont courtes, mais elles abondent en renseignements très instructifs. Elles pourraient servir aujourd'hui à une bonne histoire de la noblesse vénitienne au dernier siècle, qui ferait peut-être mieux connaître que toutes les précédentes les causes de la décadence de cette république.

«Le troisième volume est d'autant plus intéressant pour nous qu'il regarde la France et plus spécialement Paris. C'est le *Diario* ou journal d'un abbé, Francesco Ruccellai, tiré des archives de la famille du personnage à qui l'on doit le *Mercante fiorentino*, et dont cet abbé était un descendant. Il était attaché à une ambassade envoyée par Ferdinand, grand duc de Toscane, à Louis XIII, pour lui offrir ses compliments de condoléances à l'occasion de la mort de la reine mère Marie de Médicis. L'ambassade, ayant pour chef Monseigneur Lorenzo Corsi, arriva à Paris le 10 mars 1643. Le roi, étant alors malade de la maladie dont il mourut trois mois après, ne put recevoir cette ambassade. Pendant ces trois mois l'abbé Ruccellai visita Paris minutieusement et en conscience, et c'est le résultat de cette visite, c'est-à-dire un tableau de Paris, qu'il nous donne dans son journal. Un tableau de ce genre n'est pas le seul qui ait été fait par un étranger. J'en rencontrai un il y a quelques années, dans la bibliothèque de Parme, qui a pour auteur un certain Matteo, et que je copiai. J'en fis remettre la copie, il y a deux ans, à un membre très influent de la Société de l'histoire de Paris, lequel confesse, avec une candeur qui désarme la censure, ne savoir pas ce qu'il en a fait. Mais l'original est

toujours à la bibliothèque de Parme où il obtiendra facilement, s'il y tient, l'autorisation d'en prendre copie. Pour en revenir à Ruccellai, ses descriptions ne sont pas sans analogie avec celles de l'*Itinéraire de Paris*, publié la même année par Boisseau, et peut-être a-t-il connu cet ouvrage; mais il a plus de naïveté, plus de grâce et a souvent vu mieux que lui, surtout la cour. Il a des anecdotes plaisantes. Ainsi, visitant le Palais de Justice, il remarque dans la salle des Pas-Perdus que les avocats frappent sur leurs sacs à procès pour avertir les gens qu'ils aient à se ranger pour leur livrer passage. Ailleurs, il nous donne des renseignements sur les tulipes, objet alors d'une espèce d'agiotage : tel oignon se vendait jusqu'à 100 livres, la fleur de tel autre, violette, panachée de blanc, propriété d'un amateur nommé Morin, avait été par lui refusée à un autre amateur pour 900 livres. Il passe en revue tous les monuments civils et religieux, les institutions politiques et militaires, le commerce, les monnaies et leur valeur comparative, l'Université, les hôpitaux, les marchés, les cimetières; il évalue à 900,000 le nombre des habitants de Paris, à 10,000 celui des moutons, à 2,000 celui des veaux, à 1,000 celui des bœufs qu'on y consomme chaque jour. Il porte ses investigations jusque dans la banlieue et visite tour à tour les châteaux ou palais de plaisance qu'y possédaient alors le roi, les princes de la maison royale et quelques grands seigneurs. En un mot, il a bien vu tout ce qu'il a vu, et il le conte avec agrément, quoiqu'en un style suranné et assez incorrect.»

M. de Boislisle offre, de la part de l'auteur, les *Tables analytiques et alphabétiques* du livre de M. Jal, historiographe de la Marine, sur *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, livre que l'Académie a honoré du prix Gobert en 1873, et au sujet duquel, dit M. de Boislisle, quelques membres de la Commission ou de l'Académie exprimèrent le regret qu'un ouvrage aussi abondant en documents ne fût pas muni d'index alphabétiques.

«L'auteur s'empressa de leur donner satisfaction en préparant les matériaux d'une table alphabétique pour chacun de ses deux volumes, mais la mort l'enleva avant qu'il pût faire imprimer le complément de sa dernière œuvre. C'est seulement en 1884 que son fils et ses éditeurs y ont pourvu; ces deux fascicules de table, quoique venant un peu tard, n'en seront pas moins utiles aux travailleurs.»

M. Schefer offre, de la part de M. Hartwig Derenbourg, un livre qui a pour titre : *Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral* (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

(Aucun ouvrage n'a été offert à l'Académie dans cette séance.)

SÉANCE DU 6 MARS.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*, volume qui, comme les autres, était si impatiemment attendu et qui sera lu avec tant de fruit.

Sont offerts :

Fragment d'une chanson d'Antioche, en provençal, publié et traduit par M. Paul Meyer, membre de l'Académie (Paris, 1884, in-8°);

Egypt exploration fund. The store city of Pithom and the route of the exodus, par M. Édouard Naville (Londres, 1885, in-4°). *Second annual report of the bureau of ethnology to the Secretary of the Smithsonian institution, 1880-1881*, par M. J. W. Powell (Washington, 1883, in-8°);

Vierge en bois sculpté provenant de Saint-Martin-des-Champs (XIIe siècle), par M. Robert de Lasteyrie (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1884).

M. Schlumberger fait hommage à l'Académie, au nom de M. le comte Riant, d'une épreuve du *Plan de Constantinople au moyen âge* qui vient d'être exécuté par le Dr A. Mordtmannn pour la Société de l'Orient latin.

« Ce plan, dit-il, consiste principalement en un relevé topographique de toutes les constructions encore existantes dans Constantinople, remontant à l'époque byzantine; il a coûté à son auteur une somme de travail fort considérable. M. Mordtmann en a patiemment poursuivi l'exécution durant des années à travers des peines et des fatigues matérielles de toute nature, dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui ont vécu en pays ottoman et qui sont au fait des difficultés que présente toute recherche archéologique prolongée en ces contrées, ceux surtout qui connaissent l'étendue de la Stambul turque, les difficultés grandes, pour ne pas dire l'impossibilité, qu'éprouve l'explorateur à pénétrer dans l'intérieur de beaucoup d'édifices, des jardins et des maisons particulières; enfin et surtout l'état de destruction si complet de l'immense majorité des ruines de l'époque byzantine. Profondément versé, depuis de longues années, dans l'étude du moyen âge grec, possédant à fond les chronographes byzantins, amené par les exigences de sa profession à parcourir incessamment les quartiers les plus éloignés et les plus divers de Constantinople, M. Mordtmann a exécuté sa tâche avec une énergie que rien n'a pu rebuter et que j'ai pu maintes fois apprécier lors de mes séjours à Péra et sur le

Bosphore. Le comte Riant, [illegible] n'a ménagé à M. Mordtmann ni ses encouragements, ni les facilités d'exécution, ni surtout l'apport de sa profonde érudition pour tout ce qui touche à l'histoire du moyen âge en Orient. De cette collaboration est née l'œuvre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, œuvre [illegible], d'une importance capitale pour la connaissance de l'histoire et de l'archéologie byzantines.

«Non seulement le [illegible] précis des [illegible] les plus connus de Constantinople, la direction de ses voies principales, la division en quartiers, la position vraie des murailles, des portes, de tant d'édifices et de régions incessamment mentionnés par les chroniqueurs, ont été définitivement établies et rectifiées, non seulement les mesures ont été prises avec un soin minutieux, ce qui n'a pas été une des moindres difficultés de cette exploration à travers l'immense labyrinthe des quartiers turcs de Stamboul, mais de nombreux monuments d'ordre civil et surtout religieux ont été, pour la première fois, identifiés par M. Mordtmann, dans cette véritable chasse aux ruines, et reconnus par lui, grâce à quelques substructions, en apparence insignifiantes, perdues sous une muraille turque ou disparues sous l'inévitable badigeon qui a transformé en mosquées tant d'anciennes églises, tant d'oratoires jadis fameux. Désormais la Constantinople du moyen âge ne fera plus exception dans la science ; comme pour Rome, comme pour Athènes, nous possédons aujourd'hui le plan de Byzance, base définitive des travaux futurs. Désormais ceux qui étudieront l'histoire de Constantinople, celle de ses empereurs, celle de la civilisation byzantine, aux trois quarts concentrée dans les murailles de la grande ville, trouveront, dans le plan exécuté par MM. Riant et Mordtmann, le plus précieux des instruments de travail.»

M. Perrot présente à l'Académie : *Le Cicerone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie*, par J. Burckhardt, professeur à l'Université de Bâle, traduit par Auguste Gérard, sur la 5e édition, revue et complétée par le docteur W. Bode. Première partie. *Art ancien* (Paris, 1885, in-12).

«Tout voyageur intelligent et curieux qui a visité l'Italie connaît, dit M. Perrot, *le Cicerone* de Burckhardt, ce livre qui est à la fois l'œuvre d'un érudit et celle d'un homme de goût : c'est le meilleur compagnon, le meilleur guide que l'on puisse se donner pour étudier les palais, les églises et les musées, de Turin à Palerme.

«Ce qui l'a rendu d'un usage encore plus commode, c'est le parti qui a été pris depuis la quatrième édition : l'ouvrage a été coupé en deux volumes, dont l'un est consacré à l'art antique, et l'autre à l'art chrétien et à l'art moderne jusqu'à la fin du dernier siècle. Si Burckhardt, entraîné

à d'autres travaux, s'est presque désintéressé du livre qu'il a publié en 1855, il y a maintenant trente ans, les éditions successives ont été revues et complétées, avec son approbation, par les hommes les plus compétents; il nous suffira de dire que la cinquième, sur laquelle a été faite la présente traduction, est due au docteur Wilhelm Bode, un des conservateurs du Musée de Berlin. Le traducteur était tout à fait approprié à sa tâche. Ancien élève de l'École normale, il a reçu une forte instruction classique, et la carrière diplomatique qu'il a embrassée l'a conduit à faire un long séjour en Allemagne; il en possède à fond la langue. On lira avec un vif intérêt la notice qu'il a placée en tête de ce volume sur la vie et les travaux de Burckhardt. Il ne nous reste qu'un vœu à exprimer, c'est que le second volume suive de près le premier. C'est dans cette seconde partie que Burckhardt, l'auteur de l'*Histoire de la Renaissance en Italie*, est encore le plus compétent et le plus original.»

M. Bergaigne offre, de la part de M. de Charencey, les brochures suivantes : 1° *De la formation des mots dans la langue mâyâ;* 2° *Textes en langue tarasque;* 3° *La Tula votanide;* 4° *Une légende cosmogonique.*

Dans cette dernière brochure, l'auteur traite d'une légende d'après laquelle la terre a été tirée du fond des eaux. Il désigne trois versions de cette légende : la version *continentale,* qui attribue l'œuvre en question à un oiseau, la version *océanique,* qui l'attribue à un Dieu, la version *mixte* ou hindoue, qui l'attribue à un Dieu ayant pris la forme d'un animal.»

M. Ch. Robert présente la dernière partie de l'ouvrage de M. Caron sur les *Monnaies féodales françaises* (Paris, 1884).

«Ce fascicule, qui contient 168 pages et 10 planches in-4°, est, dit M. Robert, à la hauteur des deux premiers, auxquels vous avez accordé moitié du prix Duchâlais. Les monnaies nouvelles abondent dans cette publication : je citerai plusieurs pièces d'or du prince d'Orange, un denier de Hugues de Bourgogne, frappé à Vienne; un coronat du dauphin Charles, plus tard Charles V; des imitations de testons d'or italiens par des princes de Dombes; un cavalier d'Eudes de Bourgogne et un florin d'or de Charles le Téméraire; un denier unique de Thibaut, comte de Champagne, au type de la main, un denier où le comte de Soissons CỌNO écrit son nom CANON; enfin l'unique franc d'or à pied de l'abbé Guillaume de Beauregard, qui s'est rencontré dans le riche trésor de monnaies royales françaises, découvert rue Vieille-du-Temple.

«Je dois citer aussi les faits numismatiques qui sont mis en lumière dans l'ouvrage, comme les transformations successives du type à Valence

et le rapprochement du poids réel des espèces de Lyon au XIVe siècle et du poids officiel qui leur était assigné dans des ordonnances publiées par M. de Barthélemy.

«Les attributions de M. Caron, sans être toutes irréprochables, dénotent une connaissance remarquable de toutes nos monnaies provinciales. En résumé, l'ouvrage rendra les plus grands services à la numismatique et même à l'histoire des provinces. On peut seulement regretter que l'auteur n'ait pas fait entrer dans son cadre quelques monnaies qui appartiennent aux évêques de Tournai du XIIe siècle. Tournai, en effet, relevait à cette époque de la couronne de France, comme la Flandre et l'Artois.»

M. Renan offre, de la part de M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, un volume intitulé : *Nouveaux monuments des Croisés recueillis en Terre-Sainte* (Paris, 1884, in-8°).

SÉANCE DU 13 MARS 1885.

Sont offerts :

Identification des dieux d'Hérodote avec les dieux égyptiens. Lettre inédite de Mariette Bey à M. E. Desjardins (Extrait de la *Revue archéologique* [*antiquité et moyen âge*], publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, Paris, 1885, in-8°);

Notice sur Maximilien-Paul-Emile Littré, un des auteurs des tomes XXI-XXIX de l'Histoire littéraire de la France, par M. Hauréau, membre de l'Académie (Extrait de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX).

Records of the tercentenary Festival of the University of Edinburgh, celebrated april 1884 (1885, in-4°).

M. Ravaisson offre à l'Académie, de la part de M. Uzieilli, un volume intitulé : *Ricerche intorno a Leonardo da Vinci,* serie secunda (Roma, 1884).

«L'auteur avait publié antérieurement, dit-il, une première série de recherches sur Léonard de Vinci qui se rapportaient principalemet à sa généalogie et à sa biographie. Cette seconde série se compose de dissertations sur les observations botaniques de Léonard, sur un sonnet qui lui est attribué, sur ses dessins, sur ses manuscrits et les principales copies qui en existent, sur son traité du vol des oiseaux, sur ses portraits, enfin sur la méthode à suivre dans la publication de ses ouvrages. M. Uzieilli demande que cette publication soit intégrale et se compose de fac-similés photographiques, avec transcription en caractères d'imprimerie, traduction et tables détaillées. Il recommande, comme devant être exactement suivi pour la mise au jour des manuscrits de Léonard qui se trouvent en Angle-

IMPRIMERIE NATIONALE.

terre et en Italie, l'exemple qu'a donné M. Charles Ravaisson dans sa publication, en cours d'exécution, de ceux des manuscrits du même auteur que possède la bibliothèque de l'Institut.»

M. Ravaisson offre ensuite, de la part du même auteur, deux brochures contenant des *Recherches sur la vie de Paolo dal Pozzo Toscanelli*, le maître ou le condisciple du grand architecte Brunelleschi, le correspondant de Christophe Colomb, et qui peut-être lui donna la première idée de son voyage de découverte, l'auteur enfin des célèbres gravures astronomiques de la cathédrale de Florence. «Toscanelli, dit M. Ravaisson, est le plus grand savant que l'Italie ait possédé avant Léonard de Vinci. M. Uzieilli a cherché à éclaircir sa biographie en le distinguant d'autres hommes illustres qui ont porté, comme lui, le nom de Paolo et qu'on a quelquefois confondus avec lui. Il voudrait contribuer à raviver les souvenirs trop effacés, selon lui, de ce personnage, auquel il souhaite que sa patrie élève un monument commémoratif. Tous les amis de la science s'associeront à un vœu si légitime.

«Les recherches offertes à l'Académie par M. Uzieilli présentent toutes les mêmes mérites : étude approfondie des faits au moyen de documents peu connus ou inédits, critique pleine de sagacité.»

M. Bergaigne présente *Trente stances du Bhâminî-Vilâsa*, accompagnées de fragments du *Commentaire de Manirâma*, publiés et traduits par M. Victor Henry.

«Cet opuscule, fait avec le plus grand soin, rendra, dit-il, un véritable service aux études sanscrites, en préparant les commençants à l'intelligence du style difficile des commentateurs.»

M. Senart fait hommage, au nom de M. Colinet, de *La théodicée de la Bhagavad Gîtâ*, étudiée en elle-même et dans ses origines (Paris, Louvain, 1885, in-8°).

«M. Colinet s'est proposé, dit M. Senart, une tâche plus vaste que le titre de sa thèse ne paraît l'indiquer. La Bhagavad Gîtâ contient en raccourci la plupart des idées maîtresses qui dominent la métaphysique des Indous. Elle a même emprunté à des écoles diverses et juxtaposé des notions peu conciliables entre elles. Les étudier, en poursuivre l'histoire jusqu'aux origines, comme l'a tenté M. Colinet, ce serait faire, à grands traits, l'histoire de la spéculation indoue. M. Colinet ne pouvait, en un espace assez restreint, fournir une tâche si énorme. Il a du moins fait preuve d'habileté à manier des questions spéculatives ardues. Peut-être n'a-t-il pas toujours suffisamment distingué entre l'histoire proprement dite des idées et la reconstitution spéculative de ce qui peut avoir été

leur développement. Peut-être, emporté par l'intérêt des questions très générales qu'il aborde, a-t-il passé un peu rapidement sur les détails particuliers du livre qui lui sert de point de départ. A coup sûr, son travail contient plus d'une idée ingénieuse, plus d'une observation pénétrante: il témoigne, avec quelques autres publications, d'un goût méritoire pour les difficiles recherches qui se rattachent à la philosophie de l'Inde, auxquelles il pourra, nous l'espérons, rendre des services précieux.»

M. Bréal offre, en son nom et au nom de M. Anatole Bailly, un *Dictionnaire étymologique latin* (Paris, 1885, in-8°).

M. Delisle présente un volume qui a pour titre :

Anonyme de Cordoue. Chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête de l'Espagne par les Arabes, éditée et annotée par le P. J. Tailhan (Paris, 1885, in-fol.).

«La petite chronique à laquelle le P. Tailhan vient de consacrer un gros volume in-folio est une composition du milieu du VIII° siècle, généralement attribuée à un Isidore de Badajoz, dont l'existence est fort problématique. Le P. Tailhan a cru prudent, dit M. Delisle, d'appeler simplement l'auteur *l'anonyme de Cordoue.* Il publie l'ouvrage d'après deux manuscrits : l'un du X° siècle, appartenant à l'Académie de l'histoire à Madrid; l'autre du XIV° siècle, conservé à Paris dans la bibliothèque de l'Arsenal. Il a disposé le texte de manière à en bien faire ressortir le caractère rythmique; il l'a éclairci par des notes fort étendues et par des dissertations, au nombre de 24, dans lesquelles sont discutés beaucoup de points de l'histoire d'Espagne, au VII° et au VIII° siècle.

L'édition de la chronique peut être contrôlée dans les moindres détails. En effet, le P. Tailhan, donnant un modèle qui devrait être suivi s'il n'entraînait pas des dépenses considérables, a fait entrer dans son volume le fac-similé complet des manuscrits dont il s'est servi : il n'a pas reculé devant l'héliogravure de huit grandes pages du manuscrit de Madrid, de dix pages du manuscrit de l'Arsenal, et de deux pages d'un manuscrit de Saint-Isidore de Léon, qui fait maintenant partie de la Bibliothèque nationale de Madrid. Dix de ces excellentes héliogravures se rapportent à des textes wisigothiques et seront d'une grande utilité pour étudier un genre d'écriture qui, jusqu'à ces derniers temps, était fort mal connu.

«L'ouvrage du P. Tailhan se recommande donc à la fois comme un livre de critique historique et comme un livre de paléographie.»

M. Delisle présente en outre :

Lettres de divers savants à l'abbé Claude Nicaise, publiées pour l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, par M. E. Caillemer (Lyon, 1885, in-8°).

«Correspondance intéressante pour l'histoire de l'érudition et de la littérature dans la seconde moitié du XVII° siècle. La plupart des pièces qui la composent étaient inédites, et celles qui avaient déjà été publiées méritaient d'être réimprimées. Dans cette dernière catégorie se trouvent douze lettres de Leibnitz, dont le texte n'avait pas encore été donné avec une suffisante exactitude.

«Les originaux de ces lettres viennent du cabinet de Bouhier; ils sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.»

SÉANCE DU 20 MARS.

Sont offerts :

Les serments de Strasbourg. Introduction à un commentaire grammatical, par M. G. Paris, membre de l'Académie (broch.);

Le sixième centenaire de l'université de Montpellier, par M. A. Germain, membre de l'Académie (1885, br. in-4°);

Notice sur une croix du XIII° siècle, conservée à Gorre (Haute-Vienne), par M. R. de Lasteyrie (Paris, 1885, br. in-8°);

Essai de grammaire ruganda, par un père de la Société des missionnaires de Notre-Dame-des-Missions d'Afrique (Paris, 1885, petit in-8°);

Manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites, d'après Beauvais, de l'académie de Cortone. Ouvrage revu, corrigé et augmenté par M. le vicomte de Colleville (Paris, 1885, br. in-12).

M. de Boislisle présente à l'Académie un ouvrage intitulé :

Michel Chamillart, contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la guerre (1699-1709). Correspondance et papiers inédits, publiés par l'abbé G. Esnault, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine. Tomes I et II (Paris, 1885, in-8°).

«Ces documents, dit M. de Boislisle, faisaient naguère partie des archives emportées par Chamillart lorsqu'il quitta le ministère et se retira dans sa terre de Courcelles-la-Suze. Il les avait considérés comme papiers personnels, et, suivant l'usage du temps, se les était appropriés. Mais un jour est arrivé, il y a de cela peu d'années, où ces archives ont été dispersées, sans souci de leur importance, et elles eussent disparu entièrement, si les membres de la Société archéologique et historique du Maine, qui veillaient aux environs, n'avaient recueilli précieusement tout

ce qui passait à leur portée, pour en confier ensuite la publication au secrétaire de la société, M. l'abbé Esnault. Rien qu'à parcourir sommairement les deux volumes que je présente, on reconnaîtra que ces documents sont de premier ordre, et que, soit pour l'histoire financière et administrative, soit pour l'histoire militaire, ils auront droit à une place d'honneur, à côté des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne* et de la *Correspondance de Chamillart, comme contrôleur général des finances.* Certaines séries sont à signaler, notamment les lettres du prince de Vaudémont ou celles qui sont relatives à son rôle très suspect dans la guerre d'Italie, et surtout les lettres du second duc de la Feuillade à son beau-père Chamillart, pendant cette même guerre, où il compromit si malheureusement les intérêts de la France. Les historiens y trouveront une mine abondante d'informations précieuses, de révélations piquantes, et nous devons être très reconnaissants à M. l'abbé Esnault d'avoir entrepris cette publication, comme aux personnes qui sont actuellement propriétaires de ces papiers de lui en avoir donné une libérale communication. »

M. Perrot offre le tome IV de l'*Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, par Fr. Lenormant (9ᵉ édit., revue, corrigée, considérablement augmentée et illustrée de nombreuses figures d'après les monuments antiques). Ouvrage continué par M. Babelon. *Les Assyriens et les Chaldéens* (Paris, 1885, grand in-8°).

«Parmi les ouvrages qu'a laissés inachevés notre regretté confrère Fr. Lenormant, il n'en était pas dont l'interruption causât plus de regrets que celle de cette *Histoire ancienne de l'Orient,* qui était un de ses travaux favoris.

«On sait, dit M. Perrot, comment il l'avait reprise, dans la neuvième édition, pour la développer, pour la mettre au courant des dernières recherches et pour l'enrichir de nombreuses figures empruntées à ces monuments qu'il connaissait si bien et desquels il a tiré tant de parti. C'était le meilleur moyen de réussir dans l'entreprise de faire arriver jusqu'au grand public les résultats des recherches que l'érudition contemporaine a poursuivies, avec tant de succès, dans le domaine de ces antiques civilisations orientales qui ont précédé la civilisation grecque.

Fr. Lenormant, lorsque la mort l'a frappé à quarante-six ans, n'avait encore pu donner que les trois premiers volumes de cette nouvelle édition, consacrés, le premier à des vues d'ensemble sur les races et les langues, les deux autres à l'Égypte. Un jeune érudit (M. Ernest Babelon, attaché au département et au cabinet des médailles) a bien voulu, sur

la demande de l'éditeur, se charger de continuer l'œuvre commencée; il était préparé à cette tâche par ses relations prolongées avec Fr. Lenormant, par ses études d'assyriologie, par la part qu'il a prise à la direction de la *Gazette archéologique.* Il a conservé le plan du livre; il y a fait entrer plus d'une page du *Manuel* publié par Lenormant en 1869. Mais l'œuvre ne lui en est pas moins personnelle, et elle lui fera honneur. La science est puisée aux meilleures sources; l'exposition est claire; les monuments ont été choisis avec soin et fidèlement reproduits. Il ne nous reste qu'à souhaiter que les volumes suivants succèdent rapidement à celui que nous présentons.»

M. Perrot offre en outre :

La vie antique. Manuel d'archéologie grecque et romaine, d'après les textes et les monuments figurés, traduit sur la quatrième édition de E. Guhl et Koner, par M. F. Trawinski. Traduction revue et annotée par M. O. Riemann, précédée d'une introduction par Albert Dumont, 2 vol. (Paris, 1885, in-8°).

«Le grand succès que le livre de Guhl et Koner a obtenu en Allemagne est prouvé par ce fait que, de 1861 à 1876, il a eu quatre éditions; déjà traduit en italien et en anglais, il vient de l'être en français par les soins d'un éditeur intelligent, et, grâce à la collaboration de MM. Trawinski et Riemann, il l'a été avec beaucoup d'exactitude et de précision. L'ouvrage, divisé en deux parties (la Grèce et Rome), s'adresse à quiconque lit les écrivains anciens et veut, sans faire une étude spéciale de l'archéologie, comprendre les détails de la vie même que peignent les écrivains; il explique les termes dont se servent sans cesse les auteurs; il les éclaire par des images empruntées aux monuments. On n'a qu'à en parcourir la table pour se rendre compte de la variété des questions qu'il traite. Les temples, les fortifications, les ports, les théâtres, les édifices qui servaient aux jeux et aux réunions, les demeures privées, les tombeaux, les funérailles, le mobilier, le costume, les armes, la marine, la musique, les cérémonies du culte, le mariage, tels sont les principaux chapitres de l'ouvrage. Il n'est pas un seul de ces sujets qui n'ait donné lieu à de nombreux travaux et qui ne doive longtemps encore provoquer les recherches des archéologues. Les rédacteurs de ce manuel s'interdisent les discussions; ils se bornent aux faits précis, et, parmi ces faits, ils choisissent ceux qui sont essentiels; ils ne cherchent qu'à donner la moyenne des faits vraisemblables.

«Au reste, pour se faire une idée de la valeur du livre et des services qu'il peut rendre à l'enseignement, il suffit, dit en terminant M. Perrot,

de lire l'intéressante introduction que notre confrère A. Dumont avait mise en tête du premier volume. Préoccupé comme il l'était de tout ce qui peut développer nos études, il avait, au milieu des occupations sous le poids desquelles il a succombé, trouvé le temps d'expliquer le plan de cet important ouvrage et de le présenter aux lecteurs français en quelques pages toutes pleines d'idées et de vues ingénieuses. »

M. Bergaigne présente un volume qui a pour titre : *La rhétorique sanscrite exposée dans son développement historique et ses rapports avec la rhéthorique classique*, suivie des textes inédits du *Bhâratîya-Nâtya-Çâstra* (VI[e] et VII[e] chap.) et de la *Rasatarangini* de Bhânudatta, par M. Paul Regnaud, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon (Paris, 1884, in-8°).

« La matière de cet ouvrage est, dit-il, empruntée à un grand nombre de traités différents dont la plupart ne sont pas traduits, dont deux même étaient inédits. M. Regnaud a rendu un véritable service aux études indiennes en classant et en élucidant tant de textes difficiles. La comparaison qu'il institue entre la rhétorique indienne et la rhétorique classique donne en outre à son livre un intérêt plus général, qui lui vaudra des lecteurs en dehors du public spécial auquel s'adressent d'ordinaire les travaux relatifs à la littérature sanscrite. »

A propos de la présentation faite à l'Académie, dans la dernière séance, de l'édition de l'*Anonyme de Cordoue* donnée par le P. Tailhan, M. Delisle fait observer que l'ancien manuscrit de cette chronique, possédé par l'Académie royale d'histoire et reproduit en fac-similé par le P. Tailhan, ne se compose que de quatre feuillets; il présente trois lacunes, au commencement, au milieu et à la fin. La lacune correspond aux chapitres ou portions de chapitre qui ont formé les vers 742-1179 de l'édition. Or c'est exactement le contenu de deux feuillets de l'*Anonyme de Cordoue* qui ont été recueillis au Musée britannique, et comme le caractère et les dimensions de ces deux feuillets sont identiques au caractère et aux dimensions des feuillets conservés à Madrid, il est évident que les uns et les autres ont jadis fait partie du même exemplaire. C'est ce qu'on peut vérifier en mettant le fac-similé des feuillets de Madrid à côté du fac-similé d'une page du manuscrit de Londres qui vient de paraître dans le catalogue des anciens manuscrits latins du Musée britannique, planche XXXVI.

SÉANCE DU 27 MARS.

M. Gaston Paris fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant :

Études sur François Ier, sa vie et son règne, par Paulin Paris (Paris, 1885, 2 vol. in-8°).

«Je ne doute pas, dit-il, de l'intérêt sympathique avec lequel l'Académie accueillera cet ouvrage du confrère, du doyen qu'elle a perdu il y a quatre ans. Mon père, qui l'avait conçu il y a plus d'un demi-siècle, en reprit l'idée peu de temps avant sa fin, et y travailla pendant près de deux ans avec une ardeur et un plaisir extrêmes. Quand il sentit les atteintes du mal qui devait nous l'enlever et dont il reconnut aussitôt l'extrême gravité, il était près d'avoir achevé son œuvre dans les limites où il avait voulu la renfermer; il se préoccupa surtout de la mener jusqu'au terme, et, malgré sa grande fatigue, il n'interrompit ses efforts que quand il lui fut absolument impossible de les continuer. C'est l'avant-veille de sa mort qu'il traça les dernières lignes, et heureusement ces lignes étaient presque les lignes finales; je n'ai eu qu'une demi-page à ajouter pour que le livre reçût sa conclusion naturelle.

«L'ouvrage que j'offre à l'Académie n'est nullement une histoire de François Ier, ce sont des études très détaillées sur quelques points choisis de sa vie et de son règne, tandis que des parties entières, et des plus importantes, sont complètement laissées de côté. En l'écrivant, mon père a eu pour principal but de détruire certaines légendes ou plutôt certaines fables, les unes mollement réfutées ou simplement regardées comme douteuses, les autres encore aujourd'hui admises par les historiens, et qui tendent à présenter sous un jour odieux et ridicule un roi que ses contemporains ont été unanimes à glorifier. Plusieurs des chapitres consacrés à la vie privée du roi, et notamment à ses amours, beaucoup moins banales et multiples qu'on ne l'a dit, présentent des traits extrêmement piquants, tout en montrant le peu de fondement de quantité d'anecdotes scandaleuses qui ont souvent influencé le jugement de ceux mêmes qui en suspectaient à bon droit la véracité. Mais à côté de ces morceaux d'un caractère plus léger, quoique la recherche de la vérité *vraie* leur donne un sérieux intérêt historique, il y en a d'autres qui ont, pour l'appréciation de notre histoire au XVIe siècle, une importance de premier ordre. Je citerai surtout le chapitre sur le connétable de Bourbon, qui occupe la plus grande partie du second volume, et qui sera assurément le point de départ d'une revision complète de ce grand procès jugé encore aujourd'hui par les historiens les plus accrédités avec une partialité ou au moins une légèreté singulière. L'appréciation du caractère et du rôle politique de Louise de Savoie, qui revient, sous différents points de vue, à plusieurs endroits de l'ouvrage, est toute contraire aux idées courantes

jusqu'ici, et il me semble qu'au moins dans ses grandes lignes elle sera confirmée par une critique impartiale, à laquelle le livre de Paulin Paris provoquera certainement les savants. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de ce livre; mais il m'est permis de dire que, parmi les œuvres de mon père, cette œuvre posthume occupera, entre celles qui sont consacrées au moyen âge et celles qui concernent le XVII[e] siècle, une place à part, et une place très distinguée.»

Sont encore offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1885, 1[er] et 2[e] fasc. (in-8°);

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1884 (La Roche-sur-Yon, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1884-1885, vol. I, fasc. 1 à 6;

Archives de l'Orient latin, publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin, t. II (Paris, 1884, in-8°);

Bulletin historique de la Société de antiquaires de la Morinie, octobre-décembre 1884 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 7[e] année, fasc. 1 (Agram, 1885, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, septembre-décembre 1884 (in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n[os] 1 à 17, 19 à 20 (Rome, 1882, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, janvier 1885 (Athènes, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1884, n° 4 (Amiens, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3[e] trimestre, 1884 (in-8°);

Bulletin de la Société industrielle de Reims, n° 59 (1885, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, janvier-février 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, janvier-mars 1885 (Paris, Oran, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1884 (Paris, in-8°);

Cochinchine française, excursions et reconnaissances, septembre-octobre 1884 (Saigon, in-8°);

Journal asiatique, novembre-décembre 1884, janvier 1885 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. VI, année (Poitiers, in-8°);

Πραχτίκα τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχιολογίκης ἑταιρίας τοῦ ἑτοῦς, (Athènes, in-8°);

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lett. arts de Rouen pendant l'année 1883-1884 (in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la dire de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, jan février 1885 (Paris, in-8°);

Revue géographique internationale, décembre 1884, janvier-fé 1885;

Nouvelle Revue historique du droit français et étranger, noven décembre 1884, janvier-février 1885 (Paris, in-8°);

Revue des questions historiques, 1er janvier 1885 (Paris, in-8°);

Revue de la Société des études historiques, t. II, 1884 (Paris, in-8°

Revue africaine, septembre-octobre 1884 (Alger, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, novembre-décembre 1 (in-8°);

Revue de l'histoire des religions, septembre-octobre 1884 (Paris, in

Revue des études juives, octobre-décembre 1884 (Paris, in-8°);

Report of the proceedings of the numismatic and antiquarian Soci Philadelphia, année 1884 (in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen C der Akademie der Wissenschaften zu München, 1884, Heft IV (Mun in-8°).



1b



1c



4 b







Hélio§ Dujardin

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1885.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. E. DESJARDINS.

SÉANCE DU 1er AVRIL.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative aux fouilles exécutées actuellement à Rome[1].

M. Castan, correspondant de l'Académie, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Le capitole de Carthage*[2].

Le Président exprime à M. Castan l'intérêt que l'Académie a trouvé dans sa lecture, et il rectifie quelques-unes de ses observations.

M. Louis Havet lit un travail sur *Les manuscrits de Nonius Marcellus, grammairien latin de la fin du IIIe siècle*[3].

(1) Voir aux Communications, n° I.
(2) Voir aux Communications, n° II.
(3) Voir aux Communications, n° III.

IMPRIMERIE NATIONALE.

SÉANCE DU 10 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le rapport du directeur de l'École française de Rome sur les travaux des membres de cette École pendant l'année 1884.

Par un autre message, le Ministre envoie un mémoire de M. Lécrivain, membre de ladite École, sur *La composition et le recrutement du sénat romain après Dioclétien.*

M. Aug. Winkler, officier de la division d'occupation de Tunisie, adresse à l'Académie des *Notes sur Bulla Regia*, ville de l'ancienne Afrique du Nord.

Renvoi à la Commission des études du Nord de l'Afrique.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel une lettre relative à la découverte de tombeaux archaïques sur le Viminal[1].

M. Duruy rappelle que l'Académie a délégué, l'an dernier, plusieurs de ses membres auprès du Conseil municipal au sujet des Arènes de Paris, et il rappelle les conséquences heureuses de cette intervention : achat du terrain par la Ville, classement des ruines, par l'État, parmi les monuments historiques. Il n'y a plus qu'un différend entre la Ville et l'État pour le mode d'adjudication des travaux à faire. Mais un nouvel incident vient de se produire : la Ville se propose de réduire l'espace resté libre auprès des ruines; elle veut y ouvrir une rue. Les délégués des sociétés savantes et une société nouvelle qui s'est formée pour la conservation des monuments historiques de Paris se sont réunis aux Arènes, et ont rédigé une pétition au Conseil municipal pour l'extension de l'espace à donner à ces ruines. La société de Paris a demandé aux sociétés savantes d'agir de même pour les monuments de province. Déjà, dans le département de Seine-et-Oise, de pareilles mesures ont été prises par l'initiative du préfet, et l'on peut espérer qu'il en sera ainsi dans les autres départements.

M. Pavet de Courteille lit, au nom de M. Egger, une communication concernant une *Inscription découverte dans l'île des Serpents, à l'embouchure du Danube.*

[1] Voir aux Communications, n° IV.

M. Paul Meyer achève sa communication sur *Deux grandes compilations historiques*, dont l'une s'étend de la création à César, et dont l'autre est tout entière consacrée à César.

SÉANCE DU 17 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, un mémoire de M. Paris, membre de cette École, sur les *Fouilles du temple d'Athéné Cranaia*, en Phocide.

M. Bergaigne fait une communication sur un nouvel envoi d'*Inscriptions recueillies dans l'Indo-Chine*, par M. Aymonier[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Delaunay donne lecture, pour M. Robiou, d'une *Note sur une double date (égypto-macédonienne) contenue dans une stèle récemment acquise par le musée de Boulaq*[2].

M. Casati commence une lecture sur l'*Épigraphie de la numismatique étrusque.*

SÉANCE DU 24 AVRIL.

Le directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du directeur de l'École française de Rome, les mémoires suivants : *Quatre-vingts manuscrits français du Vatican*, par M. Langlois. *Les peintures des manuscrits de Virgile*, avec planches. *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini. Lettere inedite del card. de Granvelle a Fulvio Orsini e al card. Sirleto. Le Vaticanus 90 (1) de Lucien*, par M. de Nolhac.

Il adresse en outre, de la part du directeur de l'École française d'Athènes : *Études d'archéologie byzantine. L'Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*, par M. Diehl. *De la collation du droit de cité dans les villes grecques*, par M. Cousin.

(1) Voir aux Communications, n° V.

(2) Voir aux Communications, n° VI.

Le directeur de l'École française de Rome écrit au Secrétaire perpétuel une lettre relative à de nouvelles fouilles faites à Rome et en particulier dans la catacombe de Sainte-Priscille[1].

L'Académie procède à la nomination de la Commission du prix Jean Reynaud. Sont élus : MM. Delisle, Renan, Hauréau, Perrot, Bréal et d'Arbois de Jubainville.

M. Senart commence la lecture d'une communication sur les *Questions de chronologie et d'histoire qui se rattachent directement aux inscriptions de Piyadasi.*

M. Casati continue et achève la lecture de son mémoire sur l'*Épigraphie de la numismatique étrusque*[2].

M. Reinach commence la lecture d'un rapport sur les fouilles archéologiques exécutées par M. Babelon et lui, aux mois de janvier et de février 1884, sur les emplacements de *Gighthis* et de *Ziza*, dans le sud de la Tunisie.

SÉANCE DU 1er MAI.

Le directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, un mémoire de M. Holleaux sur *Le commerce des Rhodiens*, et un mémoire de M. Durrbach sur *L'orateur Lycurgue.*

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel et lui adresse sept photographies de sarcophages découverts sur des terrains ayant fait partie de la villa Bonaparte.

M. Edm. Le Blant ajoute que les fouilles qui se poursuivent paraissent, d'après les sondages, devoir fournir encore huit tombeaux. Deux tombeaux, dont il donne la description, ont été découverts la semaine dernière[3].

M. Riant ayant prié l'Académie de le décharger du soin de

[1] Voir aux Communications, n° VII.
[2] Voir aux Communications, n° VIII.
[3] Voir aux Communications, n° IX.

publier le tome II des *Historiens arméniens des croisades*, l'Académie, sur la proposition de la Commission des travaux littéraires, désigne, pour continuer ce travail, M. Schefer, qui était déjà adjoint à M. Riant, et M. de Mas Latrie.

M. Bergaigne donne lecture d'une lettre de M. Aymonier, datée de Binh-Tuan, chef-lieu de la province de ce nom (au sud de l'Annam), le 16 mars 1885.

Le Binh-Tuan correspond à l'ancien Tchampa, dont le nom figure sur les inscriptions du Cambodge comme celui d'un royaume ennemi. M. Aymonier y a recueilli un certain nombre d'inscriptions sanscrites et quelques inscriptions en langue tchame. Il va continuer l'exploration de l'Annam, et ne croit pas impossible que le domaine de l'épigraphie indienne en Indo-Chine s'étende jusqu'au Tonkin.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait par M. d'Arbois de Jubainville au nom de la Commission du prix Gobert.

M. Senart continue et achève sa communication sur les *Questions de chronologie et d'histoire qui se rattachent directement aux inscriptions de Piyadasi*[1].

SÉANCE DU 8 MAI.

M. Questel, président de la Société centrale des architectes, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre de l'École d'Athènes ou de Rome auquel devra être décernée la médaille que la Société centrale des architectes français accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

Il est donné lecture de deux lettres adressées de Carthage au Président par le P. Delattre. La première lettre est relative à une inscription trouvée à Carthage, entre la colline de Saint-Louis et les ruines du bord de la mer appelées *Dermèche*.

Cette inscription est gravée sur la face d'un dé de pierre haut

[1] Voir aux Communications, n° X.

de $0^m,80$, large de $0^m,57$, et épais de $0^m,47$. La hauteur des lettres est de $0^m,045$:

SEXTO·ATILIO
ROGATIANOPRP
HEREDES·EIVS
CVRANTE P·NO
NIO FELICE PRPV
E·V· SOCERO
EIVS

Par la seconde lettre, le P. Delattre envoie le dessin photographié d'un objet de terre cuite trouvé récemment à Carthage, et qui représente un orgue complet. La hauteur de cet objet, qui est sans doute un jouet d'enfant, est de $0^m,19$.

« L'intérêt qui me paraît s'y attacher, dit le P. Delattre, consiste dans les détails qui reproduisent les particularités des orgues de l'époque à laquelle appartient cette terre cuite. L'inscription POSSESSORIS, tracée à la pointe, peut être rapprochée d'une marque que j'ai copiée sur un fond de lampe romaine et qui se lit ainsi :

PVLLAEN
POSSESSOR

« Elle permet en outre de fixer l'âge de notre terre cuite à une date voisine du second siècle de notre ère, car le nom de PVLLAENI se rencontre fréquemment sur les lampes romaines sorties de nos deux cimetières d'*officiales* qui remontent à cette époque. »

Cette seconde lettre du P. Delattre et la photographie seront communiquées à l'Académie des beaux-arts.

Sur la demande de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, M. Schlumberger lui est adjoint pour l'examen des travaux des membres de l'École d'Athènes de cette année.

Le Président fait, au nom de la Commission des études du Nord de l'Afrique, une communication pour laquelle l'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'Académie va procéder au vote sur le prix Gobert.

Il rappelle que le premier prix appartient actuellement à M. Viollet pour son premier volume de l'*Histoire du droit français*, et le second prix à M. Tuetey pour son ouvrage intitulé : *Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains* (*1587-1588*), t. I et II.

Le Président rappelle en outre que la Commission propose de décerner cette année le premier prix à M. Luchaire pour son *Catalogue des actes de Louis VII*, et le second prix à M. de Maulde pour ses *Procédures politiques du règne de Louis XII*.

Il est procédé au scrutin. Il y a 29 votants. M. Luchaire obtient l'unanimité des suffrages pour le premier prix, et M. de Maulde pour le second prix.

Le Président communique une lettre que lui a adressée M. Boyer, archiviste du département du Cher, relativement à la découverte qui vient d'être faite, dans les fondations de la vieille muraille d'enceinte gallo-romaine de Bourges, de la base d'une statue sur laquelle on lit l'inscription suivante :

NVM ❦ AVG
ET MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS·FIL
V·S·L·M

« D'après cette inscription, on voit, dit M. Boyer, que la statue avait été élevée par un Gracchus, fils d'Ategnot (?), à un Mars local et familier : Mars *Mogetius*. »

M. Bertrand donne lecture d'un mémoire de M. Gozzadini, correspondant de l'Académie, sur *Les fouilles archéologiques et les stèles funéraires du Bolonais*.

M. Reinach continue et achève la lecture de son mémoire sur les fouilles archéologiques exécutées par M. Babelon et lui sur les emplacements de *Gighthis* et de *Ziza*, dans le sud de la Tunisie, aux mois de janvier et février 1884.

SÉANCE DU 15 MAI.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie une copie du rapport que le directeur de l'École française de Rome vient de lui adresser sur l'état actuel des travaux des membres de ladite École.

M. Edm. Le Blant adresse, de Rome, au Secrétaire perpétuel une lettre dans laquelle il rappelle la découverte faite l'an dernier par M. Gamurrini, dans la bibliothèque d'une confrérie laïque d'Arezzo, d'un manuscrit contenant plusieurs pièces inédites : le traité *De mysteriis* de saint Hilaire de Poitiers, plus deux hymmes et un long fragment d'un voyage en Orient accompli par une sainte femme vers la fin du IVe siècle. «M. Kohler, dit M. Le Blant, a donné, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, une analyse importante de ce manuscrit, que M. Gamurrini lui a libéralement communiqué.»

Dans la même lettre, M. Le Blant a écrit que l'on vient de fouiller la partie du terrain avoisinant l'*atrium* des vestales, exhumé l'an dernier, et il donne le détail des objets que l'on y a découverts[1].

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, invitée à présenter un candidat à la médaille que la Société centrale des architectes accorde chaque année à l'un des membres de ces Écoles pour travaux archéologiques, a désigné M. Pierre Paris. M. P. Paris a paru mériter cette distinction par les fouilles intéressantes qui ont dégagé les restes du temple d'Athéné Cranaia, à Élatée, dans l'ancienne Phocide.

L'Académie ayant ratifié ce choix, le nom de M. P. Paris, avec l'indication sommaire de ses travaux, sera adressé au président de la Société centrale des architectes.

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie trois *monuments phéniciens inédits* qui viennent d'être recueillis ou découverts en Phénicie par M. Loytred, vice-consul de Danemark à Beyrouth.

[1] Voir aux Communications, n° XI.

M. Benlœw commence la lecture d'un mémoire sur la *Linguistique du Caucase.*

M. des Michels lit un mémoire sur la véritable *signification du nom des Giao chi*, tribu qui a donné naissance à la nation annamite. Il fait remarquer que le sens de «doigts écartés», que lui donnent les auteurs qui ont écrit en français sur la matière, semble être, au moins au premier abord, en contradiction absolue avec celui des caractères chinois qui le représentent.

M. le Dr Lagneau lit une note sur *Les anesthésiques chirurgicaux dans l'antiquité et au moyen âge*[1].

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 22 MAI.

M. Desjardins présente à l'Académie la photographie du monument que, dans sa communication du 6 février dernier, il a cru pouvoir attribuer à la déesse Nehallenia.

M. Barbier de Meynard fait une communication sur la mission que M. Basset vient d'accomplir dans le pays berbère, sous les auspices du gouverneur général de l'Algérie[2].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président dit que le Secrétaire perpétuel vient d'apporter la nouvelle de la mort de Victor Hugo, et que l'Académie, en comité secret, a décidé qu'en signe de deuil pour la grande perte que vient de faire l'Institut, la séance serait levée.

En conséquence la séance est levée.

SÉANCE DU 29 MAI.

Sur le procès-verbal, M. de Wailly demande que la levée de la séance prononcée vendredi dernier soit regardée comme une décision tout exceptionnelle, qui ne fasse pas antécédent pour l'avenir, et que l'Académie reste fidèle à son ancien usage de ne

(1) Voir aux Communications, n° XII.
(2) Voir aux Communications, n° XIII.

lever la séance que pour l'annonce du décès d'un de ses membres.

Cette observation ne provoque aucune contradiction.

Le Président communique à l'Académie : 1° une troisième note de M. Héron de Villefosse sur *Les inscriptions de Suffetula;* 2° une seconde lettre de M. Boyer, archiviste du département du Cher, sur la découverte récente d'une inscription où est mentionné *Mars Regisamus*. On se rappelle la découverte d'une autre inscription mentionnant *Mars Mogetius;* 3° une rectification de l'inscription de dom Fonteneau relative à un soldat, *miles*, et non à une mesure itinéraire, *millia*, envoyée par M. Audiat.

Le Président communique aussi deux inscriptions venues de Tunisie, mais qui n'offrent pas d'intérêt.

M. Weil lit une note sur *L'Iliade et le droit des gens dans la vieille Grèce.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix de La Grange a décerné ce prix à M. Antoine Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, pour la thèse qu'il a soutenue en 1884 à la Faculté des lettres de Paris, et qui avait pour titre : *Francesco da Barberino et la poésie provençale en Italie.*

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Edm. Le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome; cette lettre est relative à la découverte faite sur la *via Salaria*, vis-à-vis de la villa Albani, d'une tombe circulaire semblable à celle de Cæcilia Metella. Elle mentionne aussi divers objets que les fouilles ont mis à découvert, ainsi qu'une inscription gravée sur un cippe de pierre, et trois épitaphes[1].

Après cette lecture, le Secrétaire perpétuel rend hommage au zèle avec lequel M. Edm. Le Blant porte à la connaissance de l'Académie, en appréciateur si compétent, les fouilles qui se font à Rome et produisent de si importants résultats.

M. Mowat lit un extrait d'un travail intitulé : *La Domus divina et les Divi*[2]*; leur origine.* L'expression *domus divina*, très usitée dans

[1] Voir aux Communications, n° XIV.

[2] Le mémoire complet paraîtra dans le *Bulletin épigraphique* dirigé par l'auteur de cette communication.

les inscriptions romaines pour désigner la famille impériale, paraît, d'après un vers du fabuliste Phèdre, remonter au temps d'Auguste; pourtant ce prince n'a jamais permis que les honneurs divins lui fussent rendus à Rome. Pour expliquer cette contradiction apparente, M. Mowat rappelle qu'Auguste était officiellement, par adoption, le fils de Jules César, et que celui-ci, divinisé après sa mort, était appelé tantôt *divus Julius*, *divus Caesar*, et même simplement *Divus*, le mot étant devenu pour lui un véritable nom propre. Il pense que dans l'expression *domus divina* le second mot n'est que l'adjectif dérivé de ce nom pris avec son acception appellative, et qu'ainsi cette expression, au moins à l'origine, doit se traduire, non par «famille divine», mais par «famille du Divin», à savoir, Jules César, de même que *domus Augusta* signifie *domus Augusti* ou *Augustorum*. Il démontre que l'apothéose fut décernée à César et à Auguste par imitation de ce qui avait été fait à Romulus, fondateur de la royauté. César, en effet, fut le fondateur de la monarchie impériale; Auguste en fut le restaurateur. Cette assimilation résulte d'ailleurs clairement de l'expression *Romulei Divi* appliquée aux empereurs déifiés.

M. Oppert fait la communication suivante :

«M. Germain Bapst a bien voulu me soumettre les photographies de deux fragments d'inscriptions trilingues. Elles se trouvent actuellement en la possession de M. le général Richard, au service du Shah de Perse.

«Ces deux inscriptions identiques sont gravées autour d'un fût de colonne, et appartiennent à Artaxercès Mnémon; elles sont presque identiques à une partie du texte que ce même roi a fait graver autour des colonnes d'un palais restauré par lui après un incendie arrivé sous Artaxercès Ier.

«La grande importance de ces fragments tient au lieu de provenance. S'il est exact que ces faibles restes de l'épigraphie perse ont été trouvés près de la capitale moderne de la Perse, nous aurions la certitude que les rois achéménides résidaient temporairement dans la partie septentrionale de la Médie, dans la cité antique des rois mèdes, à Rhagès, le Raï actuel. Le pays étant celui où se parlait jadis la langue de la seconde espèce des

textes trilingues, appelée la langue médique, nous aurions une raison de plus pour expliquer la présence de cet idiome sur les documents perses.

« Le premier fragment contient la fin des lignes du texte assyrien et le commencement des lignes du texte perse; le second montre quelques mots médiques finissant les lignes, et le commencement des lignes assyriennes.

« Le texte portait, restauré en trois langues : « Ainsi dit le roi « Artaxercès, le grand roi, le roi de cette tombe, fils de Darius roi, « de Darius fils d'Artaxercès, roi, d'Artaxercès fils de Xercès, de « Xercès roi, fils de Darius roi, Achéménide. Par la grâce de « Ormazd, d'Anaitis et de Mithra, j'ai fait ce palais. Que Ormazd, « Anaitis et Mithra me protègent, moi et ce que j'ai fait... »

« La fin du texte est illisible sur les photographies, qui n'ont pas été prises avec le soin nécessaire. »

M. Benlœw continue la lecture de son mémoire sur la *Linguistique du Caucase*.

SÉANCE DU 5 JUIN.

Le P. Delattre adresse à l'Académie des estampages de vingt-six stèles puniques de Carthage, dont il donne la liste.

« Ces stèles sont comme toujours, dit-il, des ex-voto à Tanit-Pène-Baal et à Baal Hammon. Mais elles offrent certaines particularités dignes d'intéresser les auteurs du *Corpus inscriptionum Semiticarum*. Plusieurs sont entières, et leur hauteur varie entre 0m,60 et 0m,94. Quelques textes se composent d'une formule rare, peut-être même inusitée. Sans parler des autres emblèmes, le singe grimpant à un palmier mérite d'être remarqué. Je dois aussi appeler l'attention sur la stèle de *marbre blanc*. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'on trouve à Carthage une stèle punique de marbre. »

Le lieutenant Boyé, de la division d'occupation de Tunisie, écrit au Secrétaire perpétuel et l'informe qu'il lui a adressé dans les premiers jours de mai, par l'entremise du Ministre de la guerre, un travail archéologique sur un certain nombre de ruines ro-

maines de la vallée de la Medjerdah ou de ses affluents, de Tebourba à Bordj-Messaoudi, et sur Battaria de l'Enfida. Il ajoute que dans quelque temps il enverra la seconde partie de son étude sur les ruines de Sbeitla.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait au nom de la Commission du prix Jean Reynaud.

La séance redevient publique.

M. d'Arbois de Jubainville fait un rapport sur la découverte faite à Bourges par M. Boyer, archiviste du département du Cher, de deux inscriptions où le nom du dieu Mars est accompagné d'épithètes gauloises. Dans l'une de ces inscriptions l'épithète est *Mogetius*, dans l'autre *Rigisamus*[1].

L'ordre du jour appelle une communication de M. Ch. Nisard sur *Le poète Fortunat*.

« Mon travail, dit M. Nisard, se divise en deux parties. Dans la première je passe en revue tous les auteurs qui, depuis la seconde moitié du VIII[e] siècle, c'est-à-dire depuis Paul Diacre, jusqu'au siècle présent, ont porté des jugements sur ce poète; ensuite je parle de ses commentateurs et éditeurs. Dans la seconde partie j'expose les raisons qui se sont opposées jusqu'ici à ce que Fortunat ait été traduit en aucune langue. La seconde partie seule sera le sujet de cette lecture. J'ajoute que l'une et l'autre serviront d'avant-propos à une traduction de notre poète, que j'ai le dessein de publier. »

M. Delisle annonce le principal résultat d'une mission que le Ministre de l'instruction publique avait confiée à M. l'abbé Batiffol.

« Ce jeune helléniste vient, d'après les indications de M. l'abbé Duchesne, de trouver dans le trésor de l'église de Berat, en Albanie, un manuscrit du VI[e] siècle, en onciales d'argent, sur fond pourpré, contenant, à peu près au complet, les Évangiles de saint Matthieu et de saint Marc. Cette copie, tout à fait comparable au célèbre manuscrit trouvé il y a quelques années à Rossano, prendra une place importante parmi les monuments sur lesquels reposent l'histoire et la constitution du texte sacré. »

(1) Voir aux Communications, n° XV.

SÉANCE DU 12 JUIN.

Le Président dit à l'Académie :

« Messieurs, c'est avec une profonde douleur que je dois vous apprendre la mort de notre confrère M. Léon Renier. Vous comprenez que moi, son élève et son ami, il m'est bien pénible de prononcer quelques paroles en ce moment. Je m'arrête donc, et je déclare qu'en signe de deuil la séance est levée. »

SÉANCE DU 19 JUIN.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le rapport que le directeur de l'École française d'Athènes vient de lui adresser sur les fouilles dirigées par M. Holleaux à Karditza (*Acræphia*) en Béotie, au temple d'Apollon Ptoos.

Son Ém. le cardinal Pitra écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Rome, 9 juin 1885.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'être chargé par Sa Sainteté le pape Léon XIII d'offrir à la Bibliothèque de l'Institut un premier volume du catalogue imprimé de la Vaticane. Un second volume suivra de près, contenant les manuscrits latins du fonds Palatin.

J'ai en même temps à remplir un devoir de reconnaissance, au nom de la bibliothèque Vaticane, en vous remerciant des nombreuses et précieuses publications qu'elle reçoit de l'Institut de France, et qui sont accueillies avec d'autant plus d'empressement que nous voyons croître le nombre et l'ardeur des travailleurs français, souvent obligés de recourir aux publications de vos savantes Académies.

Veuillez agréer, etc.

J.-B. Card. Pitra.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix Stanislas Julien alloue le prix à M. de Rosny pour son *Histoire des dynasties*

divines (du Japon), traduite du chinois ou du japonais, avec une glose composée en chinois et un commentaire perpétuel en français.

Il fait ensuite connaître que l'Académie, sur la proposition de la Commission du prix du Budget relatif à l'*Instruction des femmes au moyen âge*, n'a pas décerné le prix, mais qu'elle maintient la question au concours en la prorogeant à l'année 1887.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Il en est de même du prix Brunet, qui avait pour sujet : *Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe*, etc. Le prix n'est pas décerné. L'Académie, sur la proposition de la Commission, maintient la question au concours en la prorogeant à l'année 1887.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie a décerné le prix du Budget relatif aux *Traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie et de science, grecs, arabes ou même latins*, au mémoire ayant pour devise : *Dies diem docet.*

Le pli cacheté qui accompagne le manuscrit est ouvert, et on y lit le nom de M. le D[r] Moritz Steinschneider, à Berlin.

Le Président rappelle que la Commission du prix Jean Reynaud a proposé trois candidats : 1° M. James Darmesteter; 2° M. Aymonier; 3° M. Châtelain.

On procède au scrutin. Il y a 35 votants. Majorité, 18.

M. Darmesteter obtient 6 suffrages; M. Aymonier, 26; M. Châtelain, 3.

En conséquence, le prix Jean Reynaud est décerné à M. Aymonier.

L'Académie désigne M. Weil pour la représenter à la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 1[er] juillet. M. Weil fera une lecture sur *L'Iliade et le droit des gens dans la vieille Grèce.*

SÉANCE DU 26 JUIN.

Le Président exprime le vœu que les hommages faits à l'Académie des ouvrages qui lui sont adressés se renferment dans des limites plus restreintes, sauf à présenter, à titre de communications, les détails dans lesquels il paraîtrait utile d'entrer quelquefois.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait au nom de la Commission du prix Bordin, qui avait pour sujet : *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque*, etc.

La séance redevient publique.

Le Président donne lecture de la note suivante, résumant les conclusions de la Commission du prix Bordin :

« L'Académie avait mis au concours, pour un des prix Bordin, la question ci-après : *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.* Deux mémoires ont été remis, l'un, le n° 1, de 118 pages in-folio; l'autre, le n° 2, de 258 pages in-4°. Le n° 1 est d'un homme très au courant de la question; le plan en est tracé avec une précision qui indique une connaissance approfondie du sujet; rempli tout entier, ce cadre donnerait un excellent mémoire. Malheureusement l'auteur, qui a passé beaucoup de temps à réunir et à classer ses matériaux, n'a pu écrire que l'introduction générale et un premier chapitre sur les tombes dites à *pozzo;* chapitre très clair, très complet et accompagné de nombreux croquis.

« L'auteur du second mémoire a l'air d'avoir traité le sujet tout entier; il parle successivement de l'architecture, de la sculpture et de la peinture; mais chacun de ces chapitres, écrit d'un style lâche et sans précision, est vague et superficiel; il y a partout des trous. L'auteur substitue trop souvent ses impressions de voyageur à l'étude critique et à la description méthodique qui était demandée par l'Académie. Quelques vues historiques, qui lui appartiennent en propre, sont des plus contestables.

« La Commission ne croit pas qu'il y ait lieu de décerner tout ou partie du prix; mais deux concurrents s'étant présentés pour

traiter le sujet, et l'un au moins des mémoires, le n° 1, permettant d'espérer qu'avec plus de temps l'auteur pourrait offrir à l'Académie un ouvrage savant et vraiment distingué, nous vous proposons de remettre au concours la question. Les mémoires devraient être envoyés avant le 1er janvier 1887. »

Après cette lecture, le Président annonce que l'Académie a donné acte à la Commission de sa décision sur l'ajournement du prix et que, adoptant la seconde proposition, elle a maintenu la question au concours en la prorogeant à l'année 1887.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

M. Renan communique à l'Académie une lettre de M. de Lostalot, vice-consul de France à Djeddah. « M. de Lostalot est débarqué à Marseille le 16 juin, ayant avec lui les objets recueillis au cours de la mission dont il a été chargé par l'Académie. Il rapporte, en particulier, la célèbre stèle araméenne de Teïma, qui mérite la seconde place parmi les monuments d'épigraphie orientale connus jusqu'ici. La stèle du roi moabite Mésa mérite seule de lui être préférée. La stèle de Teïma est un acte d'éclectisme religieux, une sorte de concordat, par lequel un individu étranger à la tribu des Teïmistes élève la prétention que le culte qu'il rendra à son dieu particulier soit agréable aux dieux des Teïmistes, et que ceux-ci le protègent. Une part sur ce qu'on peut appeler le budget des cultes de la tribu de Teïma, consistant en vingt-neuf palmiers, est prélevée au profit du dieu nouveau. La stèle de Teïma peut être rapportée, dit M. Renan, au ve siècle avant J.-C. Une très curieuse sculpture en relève singulièrement la valeur. M. de Lostalot a déployé, pour acquérir ce monument à la France, un zèle et une intelligence qui ne sauraient être assez loués. »

M. Nisard termine sa communication sur *Le poète Fortunat.*

M. Benlœw achève la lecture de son mémoire sur la *Linguistique du Caucase.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 26 mars 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Ma dernière lettre, en date du 4 mars, a entretenu l'Académie de la découverte faite par M. l'ingénieur Maraini de six beaux sarcophages, dans un terrain ayant fait partie de la villa Bonaparte. Ainsi que je l'avais annoncé, les fouilles continuent à être fructueuses. Dimanche dernier, j'ai assisté à l'extraction d'un grand tombeau de marbre grec orné de sculptures. Ses agrafes de métal étaient rompues, et, comme les autres, il avait été violé. Un masque de Méduse occupe le centre du couvercle, que terminent deux grandes têtes barbues, avec ailettes sur le front; des deux côtés sont des génies portant les armes d'un guerrier, à gauche la lance et la cuirasse, à droite le carquois et le casque. Sur la cuve même du sarcophage se retrouve un autre masque accosté de deux Victoires tenant des étendards. Une seconde tombe que des sondages ont fait apercevoir va être retirée; à en croire les ouvriers, on rencontrera bientôt une belle urne de porphyre, qu'ils disent avoir entrevue. Tout cela est enterré à une profondeur de 8 mètres, dans la région que Pline nomme le *conditorium hortorum Sallustianorum* (VII, XVI), et, comme je l'ai dit, en même temps que les superbes cippes à inscriptions portant les noms des *Licinii* et des *Crassi*. Dans les murs de la chambre sépulcrale

où l'on retrouve ces précieux restes, sont des briques portant cette marque, qui est de l'année 150 :

EX·PR·ASINIAE·QVADRATILLAE
NVNDI SPERATI·GALL·VET·COS

J'oubliais de noter la découverte faite dans le même lieu d'une énorme cuve oblongue de marbre blanc, sans aucune sculpture, haute de 1 mètre, longue de 2^{m},10, large de 1^{m},40, qui était divisée dans sa longueur par une dalle de marbre placée de champ et s'emboîtant dans des rainures. C'est dans ce grand récipient qu'ont été recueillies les masses de matière résineuse dont j'ai parlé dans ma dernière lettre et qui ont servi à embaumer des cadavres.

Tout auprès, dans les terrains de la villa Spithöver, en face du Ministère des finances, on a exhumé le fragment d'une grande tuile à rebords du VIe siècle, dont les exemplaires sont fort rares (cf. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana,* 1869, p. 94) et qui porte les mots :

†INNOMI
NE DEI

En examinant les briques dont est formé le mur extérieur de la rotonde du Panthéon, M. Dressel vient d'y relever des marques de fabrique appartenant à une série d'années comprises entre 110 et 123. Ce revêtement est donc de beaucoup postérieur à la construction primitive.

Le même savant vient de présenter à l'Institut archéologique une série de figurines de terre cuite trouvées dans la région de Tarente. Une tête de Bacchus, faite à l'imitation des images archaïques, offre, au point de vue matériel, une particularité singulière. Le menton barbu et une large portion de la joue gauche sont tombés sous forme d'une écaille épaisse de 5 ou

6 millimètres, et sous cette écaille apparaissent le menton et la joue d'une face imberbe. On en a conclu que l'ouvrier avait, dans un second travail et par une superposition de matière, changé en un visage d'homme celui d'une femme. Telle n'a pas été mon impression, et cette singularité s'explique pour moi d'une façon différente. Il n'est pas douteux que les figurines de l'espèce n'aient été, du moins pour le plus grand nombre, moulées dans des matrices en creux; la trace de l'opération existe souvent à leur revers, où l'on voit marquée sur l'argile l'empreinte de la peau des doigts qui l'ont poussée. La matière n'obéissait pas toujours au point de reproduire toutes les finesses du moule; de là viennent des mollesses fréquentes et des parties trop rondes que présentent les terres cuites. La réussite aurait été meilleure si l'on eût, par un procédé semblable à celui qu'on employait pour les médailles incuses, poussé l'argile dans le creux à l'aide d'un type en relief. Ainsi a-t-on fait, me paraît-il, pour la tête dont je parle. La pâte déposée dans la matrice aura, je le crois, été poussée avec une tête de terre cuite, dont les reliefs ont forcé cette matière à pénétrer dans tous les creux; cela fait, on aura retiré cette tête et rempli son empreinte avec une petite masse d'argile, qui, ne s'étant pas exactement liée avec la première, aura laissé celle-ci se détacher et se séparer sous forme d'une écaille. Admettre que l'on ait transformé par une superposition très notable d'argile une face imberbe en un visage barbu, ce serait supposer, pour la figurine tarentaise, un double travail artistique dont je n'aperçois pas clairement l'utilité.

Deux terres cuites d'un type fort étrange ont été trouvées à Cività Lavinia; elles mesurent environ, l'une 20, l'autre 15 centimètres, et représentent des corps humains reproduits sans tête, sans bras et sans jambes, qui portent à la hauteur de la poitrine une large ouverture où apparaissent à nu les poumons et le cœur grossièrement figurés. M. Tommasi Crudeli, qui a

présenté ces torses à l'Institut archéologique, pense qu'il s'agit là d'objets votifs.

A l'Académie des Lincei, M. Barnabei a apporté un petit vase très antique trouvé à Métaponte et portant autour du col un alphabet tracé au pinceau, où le *gamma* est fait en forme d'I et l'*iota* en forme de *sigma* (ϟ).

Tout près du Corso, dans la *via dell' Umiltà,* derrière le théâtre *Quirino,* des fouilles faites pour établir les fondations d'une maison ont mis au jour six colonnes de cipolin dont le fût, non complètement encore dégagé, mesure déjà 6 mètres de hauteur; elles sont debout et forment une allée de 3m,50 en largeur et de 25 mètres en longueur. On ne sait à quel édifice ces colonnes ont pu appartenir.

Il a été découvert, ces jours derniers, près de la basilique Sainte-Agnès-hors-les-Murs, une inscription portant le nom d'un citoyen de Tyane. Elle paraît provenir d'un *columbarium* retrouvé dans cette région, et qui appartient à des personnages originaires de l'Asie Mineure :

СПΙΝΘΗΡΟϹ
ΤΥΑΝΗΟϹ ЄΦΥΤΑΦΟϹ
ΟΝ ΚΑΤЄΘΗΚЄΝ ΑΥΤΟ
ΘΡЄΨΑΜЄΝΟϹ ΚΑΙ
ΤΟ ΥΠΙΓΡΑΜΜ ЄΧΑΡΑ
ΞЄ

Σπίνθηρος Τυανεὺς ἐπιτάφιος ὃν κατέθηκεν αὐτῷ ὁ θρεψάμενος καὶ τὸ ἐπίγραμμα ἐχάραξε.

Le cours de paléographie institué au Vatican par le Saint-Père vient d'y être ouvert en présence et après une allocution du cardinal Hergenröther, préfet des Archives, par un discours du chanoine Carini, professeur désigné. Les photogravures encadrées dans la salle pour les besoins de l'enseignement sont celles qu'a publiées notre École des chartes, et j'ai été heureux

d'entendre le savant paléographe nommer, dans sa première leçon et avec le plus grand honneur, les maîtres de la science française : Mabillon, Ruinart, Constant, les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, MM. Delisle, Meyer et Léon Gautier.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° II.

LE CAPITOLE DE CARTHAGE,

PAR M. A. CASTAN.

Ma dissertation sur *Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain* remonte au printemps de l'année 1868[1]. En 1876, M. Edmond Saglio voulut bien prendre ce travail pour base de la section provinciale de l'article consacré aux *capitoles* dans son beau *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*[2]. En 1883, un docteur de l'université de Berlin, M. Oscar Kuhfeldt, traitant dans une dissertation latine la question des capitoles de l'empire romain[3], m'a fait l'honneur de déclarer que mon étude était de beaucoup la meilleure de celles dont il avait fait usage pour composer la sienne. Mais, comme il diffère avec moi d'opinion sur quelques points de la théorie que j'avais émise au sujet des conditions d'origine et d'existence des capitoles provinciaux, j'ai saisi l'occasion de son savant travail pour refondre le mien, en donnant à celui-ci les compléments que motivent un certain nombre d'inscriptions et de ruines exhumées durant une pé-

(1) *Lectures faites à la Sorbonne en 1868 :* archéologie.

(2) T. I, p. 905-906.

(3) *De capitoliis imperii romani;* Berolini, 1883, in-8°.

riode de seize ans. Cette refonte, qui n'est pas loin d'être achevée, comprend une série de dissertations sur l'emplacement probable de chacun des capitoles provinciaux dûment constatés. Voulant offrir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les prémices de cette rédaction nouvelle, j'en détache l'article dans lequel j'ai essayé de déterminer l'emplacement du capitole de Carthage.

Vingt-quatre ans après que Scipion Émilien eût anéanti l'antique rivale de Rome en vouant son territoire aux dieux infernaux, une colonie romaine y fut conduite, en vertu de la loi Rubria, par Caïus Gracchus. Cet établissement ayant été désavoué dès l'année suivante, la colonie cessa d'avoir une existence légale et ne put poursuivre son œuvre de restauration.

Trente-trois ans après la révocation de la loi Rubria, Marius s'abritait à Carthage dans une cabane entourée de ruines. Jules César entreprit de reconstituer la colonie romaine de Carthage, et Auguste acheva cette œuvre vers 740 ou 741 de Rome, c'est-à-dire de treize à quatorze ans avant l'ère chrétienne.

La Carthage romaine ne tarda pas à remplacer Utique comme chef-lieu de la province d'Afrique. « Prise et saccagée en 697-698 par Hassan, Carthage, dit Charles Tissot[1], ne se releva plus de ses ruines, et ce fut alors seulement qu'elle fut condamnée à cette solitude à laquelle l'avaient vouée les imprécations religieuses du second Africain..... Carthage ne fut plus qu'une vaste carrière où l'on vint de toutes parts chercher des matériaux. »

L'existence d'un capitole dans la Carthage romaine est attestée par le mot CAPITOLIV*m* d'une inscription sortie des ruines de cette ville, texte qui présente un fragment du

[1] *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, Paris, Impr. nat., 1884, p. 642.

catalogue des largesses faites aux temples de plusieurs divinités (1).

Les capit les renfermaient trois sanctuaires contigus et isolés dont chacun avait spécialement son prêtre (2) : le sanctuaire central était dédié à Jupiter surnommé très bon et très grand. Or le sol de Carthage a livré une inscription du IIe siècle qui concerne la décoration d'un sanctuaire, accomplie par la générosité d'un certain Æsculapius, qualifié prêtre de Jupiter très bon et très grand (3). On a de plus un texte écrit en l'an 314 de notre ère, où il est fait mention d'Aurelius Didymus Sperecius, duumvir de la splendide colonie des Carthaginois en même temps que prêtre de Jupiter très bon et très grand (4), c'est-à-dire de la principale des divinités qui composaient la triade capitoline.

Mais les deux autres divinités de cette triade, Junon et Mi-

(1) III NOTAT
CVM SIGMENTIS MERCV
ET MARTE PLAGVLAS DAIO...
ATIAS · PVRAS · III · CAPITOLIV...
*p*RASINA COLORE CLAVAT

« Carthagine rep. et per Humbertum museo Leydensi inlata; fragmentum est marmoreum altum m. 0,15, latum m. 0,24, litteris c. 2.

« Index donariorum videtur esse diis diversis datorum. » (G. Wilmanns, *Inscript. Africæ Latinæ : C. I. L.*, VIII, n° 1013.)

(2) Inscription commémorative de la réfection des portiques du capitole de Thamugas. (*C. I. L.*, VIII, n° 2388.)

(3) *C. I. L.*, VIII, n° 1141.

(4) « Volusiano et Anniano consulibus, XIIII kalendas septembris, in jure apud Aurelium Didymum Sperecium, sacerdotem Jovis optimi maximi, duumvirum splendidæ coloniæ Carthaginensium, Maximus dixit . . . . . » (*Gesta purgationis Felicis episcopi, habita Carthagini*, anno 314, inter *S. Optati opera*, edit. L.-E. Dupin, Lutet., 1700, in-fol., p. 255.) Sur la foi de ce texte, qu'ils ont cité sans l'avoir lu, Beulé (*Fouilles à Carthage*, p. 10 et 76) et Ch. Tissot (*Géographie de la province d'Afrique*, I, p. 649) affirment que la Carthage romaine possédait un temple spécialement dédié à Jupiter. Le texte indique seulement qu'il y avait à Carthage un prêtre de Jupiter, fonctionnaire sacerdotal qui se rencontrait dans toutes les villes pourvues d'un capitole.

nerve, étaient-elles également honorées par la colonie romaine de Carthage? A cet égard un texte de Tertullien, qui n'a pas été remarqué jusqu'ici, fournit un précieux témoignage. Tertullien vivait à Carthage, et c'était à l'âme de la population de cette ville qu'il adressait, en l'année 201, des reproches ainsi formulés : « Vous implorez dans les temples le Dieu de justice, en vous abritant sous le toit d'Esculape; vous faites revêtir d'or le bronze de Junon et vous chaussez la tête de Minerve d'un casque aux sombres figures; vous ne croyez cependant à aucune de ces divinités [1]. » Donc, au début du IIIe siècle, Junon et Minerve avaient, en même temps qu'Esculape, un culte public dans la Carthage romaine, et des embellissements y étaient décernés aux statues de ces deux déesses. Or il est connu que, dans les capitoles, ces deux divinités avaient des sanctuaires jumeaux, à droite et à gauche de celui de Jupiter. Le mot *capitole* se rencontre d'ailleurs plus d'une fois dans les réquisitoires de Tertullien contre le paganisme de Carthage. « Vos dieux publics, disait-il à ses compatriotes, sont par vous méprisés au point d'être mis à l'enchère; le capitole est tenu en prix à l'égal du marché aux herbes [2]. » Voulant, en 205, inspirer aux chrétiens de Carthage l'horreur des représentations scéniques, il alarmait leur conscience en ces termes : « Si j'entrais pour sacrifier soit au capitole, soit au sérapéum, je romprais avec Dieu; il en serait de même si j'allais en spectateur au cirque ou au théâtre [3]. » Comme Tertullien s'adressait certainement aux chrétiens de Carthage [4], les termes de

(1) « In ipsis denique templis Deum judicem imploras, sub Æsculapio stans; Junonem in ære exaurans, Minervam calceans furvis galeam formis, et neminem de præsentibus diis contestaris. » (*De testimonio animæ.*)

(2) « Publicos deos æque publico jure fœdatis, quos in hastario vectigales habetis. Sic Capitolium, sic olitorium forum petitur. » (*Apologeticus*, c. XIII.)

(3) « Proinde si Capitolium, si Serapeum sacrificator vel adorator intravero, a Deo excidam, quemadmodum circum vel theatrum spectator. » (*De spectaculis*, c. VIII.)

(4) Un biographe de Tertullien rapporte ainsi les circonstances qui motivèrent

comparaison que nous venons de citer ne peuvent se rapporter qu'aux monuments publics de cette ville. Un sérapéum y existait, ainsi que plusieurs inscriptions grecques et latines en témoignent[1]; mais si le capitole de ce même lieu n'est attesté que par une seule inscription latine, la mention qui en est faite par l'apologiste chrétien de Carthage achève de démontrer qu'un temple capitolin comptait parmi les grands édifices d'une ville qui était la métropole administrative et religieuse de la province d'Afrique. Là se tenait chaque année, sous la présidence d'un archiprêtre métropolitain (*sacerdos provinciæ Africæ*), une sorte de synode où les diverses cités de la province envoyaient leurs députés[2]. Un capitole, c'est-à-dire l'équivalent d'une cathédrale de la religion officielle de Rome, avait naturellement sa place dans un centre ainsi constitué.

la composition du traité *De spectaculis* : «Anno Domini ccv..., partim occasione dicti Pytici agonis aliorumque certaminum Carthagine exhibitorum, partim quod jam indicti essent ludi sæculares Romæ, ad quos per præcones convocari solebant omnes, utpote qui nec spectati nec spectandi iterum forent, ut Christianos ab ea profectione deterreret, scripsit Tertullianus, et græcè et latinè, insignem illum librum *De spectaculis*.» (Jac. Palmelii *Vita Tertulliani*, inter ejusd. *Opera*, édit. Nicol. Rigaltio, 1675, in-fol.)

[1] «Tituli templi Sarapidis (Carthaginiensis) ab interprete proxeni Francogallici Tunete, appellato Stᵉ Marie, ad museum Algerianum missi..., ex vetere aliquo Sarapidis sanctuario, cujus dei etiam protomen marmoream, modio ornatam, cum his titulis vidi.» (G. Wilmanns, *Inscript. Africæ Latinæ : C. I. L.*, VIII, nᵒˢ 1002-1007.) L'une des plus caractéristiques de ces inscriptions est la suivante :

SARAPIDI ·
DEO · MAXIMO
TI · CL · SARAPIACVS
SACERDOS · CVM · SV
IS · DONVM · DEDIT.
D · D ·

Voyez en outre E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, 1884, gr. in-8°, p. 114-115.

[2] Marquardt, *Ephem. epigraph.*, I, p. 212; R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie*, dans les *Archives des Missions*, t. XI, 1885, p. 81.

Même après l'exécution des divers édits impériaux qui prescrivaient la destruction des autels de l'idolâtrie, il y eut à Carthage un endroit qui conserva le nom de Capitole. Nous en avons la preuve par un édit que promulguèrent, en 429, Théodose II et Valentinien III pour ordonner le versement à Carthage, au *Capitole*, des impôts dus au fisc par les immeubles des Africains (1).

La Carthage romaine ayant incontestablement possédé un temple capitolin, il est surprenant que la recherche d'un tel édifice ait été négligée par tous les érudits qui ont essayé de faire revivre la physionomie de cette grande ville. Les inductions plausibles ne manquaient certes pas pour préluder à la solution de ce problème. En effet, les capitoles des colonies romaines étaient, autant que le sol et les circonstances le permettaient, construits à l'image du prototype qui existait à Rome (2).

Or la célèbre montagne capitoline dominait le Forum, ce champ clos des luttes de la politique. Le sol de Carthage permettait à la colonie romaine de reproduire cette disposition, d'autant mieux qu'il ne restait rien de la ville phéni-

(1) Par un premier édit rendu en 412, Honorius et Théodose II prescrivaient la concentration à Carthage du produit des contributions directes de l'Afrique : «Illationem omnem auri et argenti a possessoribus in Carthaginiensi urbe poscendam esse decernimus.» (*Cod. Theod.*, lib. XI, titre I, n° 32.) Par un second édit rendu en 429, Théodose II et Valentinien III indiquent le *Capitole* (de Carthage) comme lieu de versement : «Numquam pro dissimulatione judicum, compulsore aut opinatore, Africanus possessor mittatur ad prædam, sed quattuor mensium ab edicti publicati die, indutiis datis, aurum a possessore, *Capitolio*, studio spontaneæ devotionis, sancimus inferri.» (*Ibid.*, *De annona et tributis*, n° 34.)

(2) «Ædibus vero sacris, quorum deorum maxime in tutela civitas videtur esse, ut Jovi et Junoni et Minervæ, in excelsissimo loco, unde mœnium maxima pars conspiciatur, areæ distribuantur.» (Vitruvii *Architectura*, lib. I, c. VII.) — «Coloniæ quasi effigies parvæ (populi romani) simulacraque esse quædam videntur.» (Aul. Gellii *Noctes attic.*, lib. XVI, c. XIV.) — «[Carthago] in Africano orbe quasi Romam....» (Salviani *De gubernatione Dei.*)

cienne, pulvérisée par Scipion, qui eût pu faire obstacle à l'exécution d'un tel dessein. Dans la Carthage autonome, le forum était peu éloigné des ports[1], et cette connexité, que préconisait Vitruve[2], ne put manquer de convenir également aux architectes de la ville nouvelle. Au-dessus de ce forum, un plateau rocheux, de forme rectangulaire, occupait le milieu de la ville et en était la citadelle[3]. Cette roche, appelée *Byrsa*, présentait donc les plus grandes analogies de situation avec le mont capitolin de Rome. La colonie chargée de romaniser Carthage n'aurait pu, sans s'effacer devant la population conquise, établir ailleurs que sur ce rocher les autels qu'elle devait aux divinités protectrices de Rome. Et cette population nous est représentée par Plutarque comme docile et même rampante à l'égard des vainqueurs[4]. Toutefois il était dans les traditions de Rome d'admettre les divinités des nations soumises à partager les enceintes consacrées aux dieux de la métropole.

Deux des principaux temples de l'ancienne Carthage furent certainement réédifiés dans la ville nouvelle : celui d'Esculape et celui de Junon, déesse que les vieux Carthaginois appelaient Tanit et à laquelle les Africains romanisés décernèrent le nom de Cælestis[5]. Dans la nouvelle ville comme dans l'ancienne, le temple d'Esculape fut situé sur la hauteur de Byrsa :

(1) Appiani lib. VIII, c. CXXVIII; Taciti *Hist.*, lib. VI, c. XLIX; Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 30.

(2) «Et si erunt mœnia secundum mare, area ubi forum constituatur eligenda proxime portum.» (*Architectura*, lib. I, c. VII.)

(3) *Κατὰ μέσην δὲ τὴν πόλιν ἡ ἀκρόπολις, ἣν ἐκάλουν Βύρσαν... Ὑπόκεινται δὲ τῇ ἀκροπόλει οἵ τε λιμένες καὶ ὁ Κώθων, νησίον περιφερές.* (Strabonis *Geogr.*, lib. XVII, c. III, § 14.)

(4) «*Ἕτερον ἦθος τοῦ Καρχηδονίων δήμου, πικρὸν, σκυθρωπὸν, ὑπήκοον τοῖς ἄρχουσι, βαρὺ τοῖς ὑπηκόοις, ἀγεννέστατον ἐν φόβοις, ἀγριώτατον ἐν ὀργαῖς, ἐπίμονον τοῖς γνωσθεῖσι, πρὸς παιδιὰν καὶ χάριν ἀνήδυντον καὶ σκληρόν.*» (Plutarchi *Præcepta gerendæ reipublicæ*, c. III.)

(5) La synonymie de Juno et de Cælestis est absolument démontrée. Au besoin,

nous avons à cet égard les témoignages formels de Strabon[1], d'Appien[2] et d'Apulée[3]. En ce qui concerne l'emplacement du sanctuaire de Junon, les textes sont beaucoup moins précis; mais en revanche il nous reste une description de cet édifice, écrite un peu après 429 par un Africain qui avait été témoin de sa ruine. Cette description est ainsi conçue :

« A Carthage, en Afrique, existait un temple de Cælestis, extrêmement vaste et encadré de sanctuaires de tous les dieux du pays. La place où se trouvait cet édifice était revêtue de dalles en pierre; elle avait pour décoration des mosaïques, des colonnes précieuses et une bordure de remparts; son étendue au pourtour était d'environ deux mille pas[4]. »

Un temple principal encadré de sanctuaires accessoires, c'était là un des caractères essentiels des édifices capitolins. L'enceinte du capitole de Rome ne renfermait pas moins de soixante petits temples qui faisaient escorte au célèbre sanctuaire[5], et nous avons plus d'une preuve que les capitoles pro-

nous en donnerions une preuve en rapprochant les deux inscriptions suivantes, l'une et l'autre trouvées en Afrique :

IVNONI CAELESTI AVG·SAC	CAELESTI AVG SACRVM
(*C. I. L.*, VIII, 1424.)	(*C. I. L.*, VIII, 4286.)

Sur l'assimilation de Tanit et de Cælestis, on peut consulter un savant mémoire de M. Ph. Berger, *Les ex-voto du temple de Tanit à Carthage*, dans la *Gazette archéologique*, année 1877.

(1) XVII, III, 15.

(2) VIII, XXX.

(3) *Florid.*, lib. IV.

(4) « Apud Africam Carthagini Cælestis inesse ferebant templum nimis amplum, omnium deorum suorum ædibus vallatum. Cujus platea lithostrata, pavimento ac pretiosis columnis et mœnibus decorata, prope in duobus fere millibus passuum protendebatur. » (*De promissionibus et prædictionibus Dei*, pars III, promiss. XXXVIII, 5; ap. *Append. oper. S. Prosperi*, Paris., 1711, in-fol., p. 186.)

(5) J. Ryequii *De Capitolio romano; effigies Capitolii veteris*, 1669, in-12.

vinciaux imitaient cette disposition[1]. Voilà donc un temple de Cælestis qui a l'encadrement d'un capitole et qui est situé dans une citadelle, puisque la place où il se trouve a une bordure de remparts. Est-il possible de concevoir un ensemble de ce genre existant dans la Carthage romaine ailleurs que sur l'acropole de Byrsa?

Et pourtant il est admis aujourd'hui que le temple de Cælestis, avec son double encadrement de sanctuaires et de remparts, occupait à Carthage un tertre situé au nord de la colline de Byrsa, moins élevé que celle-ci, mais ayant une superficie à peu près égale[2]. On était parti de ce principe que, dans la Carthage romaine, tous les temples de la ville ruinée avaient été rebâtis sur leurs anciennes fondations[3]; et comme Appien disait qu'un temple d'Esculape, situé sur Byrsa, était de beaucoup le plus beau et le plus riche de ceux de la vieille Carthage, on ne supposa pas que les reconstructeurs de cette ville avaient pu édifier dans l'enceinte nouvelle de Byrsa un sanctuaire important qui n'aurait pas eu Esculape pour patron. Cependant il y avait place à Byrsa pour plusieurs temples, et beaucoup d'acropoles en renfermaient un certain nombre. Si l'on ne songea pas à chercher sur Byrsa l'emplacement du capitole de la Carthage romaine, ce fut principalement pour le motif que l'on ne soupçonnait pas qu'un tel édifice eût existé dans cette ville.

En conséquence de cette doctrine, des fouilles furent faites sur les deux monticules où l'on s'attendait à rencontrer des

[1] Capitoles de Ravenne, d'Antioche et de Besançon. (A. Castan, *Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain*, dans les *Lectures faites à la Sorbonne*, archéologie, 1868; O. Kuhfeldt, *De capitoliis imperii romani*, 1883, p. 33, 58 et 70.)

[2] Beulé, p. 26; Tissot, t. I, p. 653 et 654. M. de Sainte-Marie ne considère que comme *très probable* l'emplacement du temple de Junon sur cette seconde colline.

[3] Beulé, p. 11, 43, 75 (note 2) et 81; Tissot, t. I, p. 648.

vestiges romains, ici du temple d'Esculape, là de celui de Cælestis.

La recherche de ce dernier sanctuaire a été deux fois tentée: d'abord en 1858 par l'explorateur anglais Nathan Davis, puis tout récemment par le P. Delattre, l'érudit missionnaire français de Saint-Louis de Carthage. Beulé a résumé en ces termes les constatations faites par son rival anglais dans le sol de la colline dite de Junon : «M. Davis, qui a pratiqué diverses excavations sur le plateau, n'a trouvé que des citernes ou des mosaïques grossières, qui feraient croire que les Vandales et les Byzantins s'y construisirent plus tard des maisons[1].» Le P. Delattre a fait dans le même sol une plus riche moisson; mais aucune de ses trouvailles ne lui a semblé de nature à justifier le nom que l'on donne au second des monticules du centre de Carthage. «Par ce qui vient d'être dit, écrivait-il le 15 novembre 1884, on voit que les *ex-voto* à Tanit sont rares sous le sol de la colline dite *de Junon*, et que les traces du temple de la Céleste ne se retrouvent guère. Faut-il conclure de là qu'il a entièrement disparu et qu'on doit en chercher les vestiges ailleurs? Je n'ose me prononcer[2].»

Il y avait une raison majeure pour que le second monticule du centre de Carthage ne livrât pas aux explorateurs les vestiges d'un vaste temple, encadré par des sanctuaires accessoires, ayant eu pour assiette une plate-forme dallée et munie d'une bordure de remparts : cette raison était qu'un tel ensemble avait été rencontré sur la colline de Byrsa.

Lorsqu'il avait fait l'étude et l'exploration de cette acropole, Beulé était parvenu à réunir les constatations suivantes[3] : 1° la colline de Byrsa a été, depuis le VII° siècle de notre ère,

[1] Beulé, p. 44.

[2] *Inscriptions antiques de Carthage*, IX, dans le *Bulletin épigraphique* de M. Robert Mowat, t. IV, p. 319.

[3] *Fouilles à Carthage*, p. 36-81.

un gisement sans cesse exploité de colonnes antiques en granit et en marbres précieux; 2° des dalles ont été retrouvées parmi les décombres qui jonchent la plate-forme de cette colline[1]; 3° la chapelle que la France y a fait construire en 1841 occupe l'emplacement d'un temple magnifique, tout en marbre blanc, d'ordre corinthien et paraissant dater des beaux temps de l'architecture romaine sous l'empire; 4° à 13 mètres au-dessous de cet édifice, sur la pente qui regarde la mer, sept nefs parallèles et voûtées appuyaient leurs absides sur les murs d'enceinte du temple et se rattachaient à celui-ci d'une façon immédiate[2]; 5° Byrsa, en véritable citadelle. avait une bordure continue de remparts.

Il est impossible d'imaginer un ensemble de réalités correspondant plus rigoureusement à la peinture que l'Africain du ve siècle a laissée du temple que possédait à Carthage la déesse Cælestis. D'après cet écrivain, le temple était grand; il avait pour cadre les sanctuaires d'un assez grand nombre de divinités; la place où il s'élevait était dallée et avait pour décoration des colonnes précieuses, ainsi qu'une bordure de remparts; enfin cette place avait une étendue de deux mille pas. ce qui est exactement la mesure du plateau de Byrsa, suivant Paul Orose[3].

Ce rapprochement ne vint pas à l'esprit de Beulé, tant il était dominé par l'idée que le principal sanctuaire de la Byrsa romaine ne pouvait avoir été qu'un temple d'Esculape. Ce fut naturellement de ce nom qu'il baptisa l'édifice de marbre que remplace aujourd'hui la chapelle française; les dalles lui pa-

[1] *Fouilles à Carthage*, p. 38.

[2] L'une de ces absides «est rétrécie par une sorte de base circulaire qui en remplit le contour.» Au fond d'une autre salle, «se trouve non plus un banc circulaire, mais un grand piédestal carré.» (Beulé, p. 69-71.)

[3] «Arx, cui Byrsæ nomen erat, paulo amplius quam duo millia passuum tenebat.» (Pauli Orosii *Histor.*, lib. IV, c. XXII.)

rurent avoir été apportées de l'autre colline[1], où, malgré l'insuccès des sondages, il persistait à placer le temple de Cælestis; quant aux sept nefs parallèles, il finit, après bien des tâtonnements, par y reconnaître le palais proconsulaire de Carthage, comme si jamais un palais s'était composé de sept nefs alignées dans le même sens et ne communiquant pas entre elles!

Il est incontestable qu'au temps de son indépendance Carthage possédait, au sommet de Byrsa, un sanctuaire renommé d'Esculape; mais la colonie romaine, en reconstruisant la ville et son acropole, continua-t-elle les mêmes honneurs à cette divinité? Rome avait des égards pour la religion des peuplades qu'elle avait soumises : toutefois parmi les divinités étrangères elle favorisait plus volontiers celles qui pouvaient être assimilées aux siennes. A ce point de vue, la déesse Tanit, l'une des divinités tutélaires de Carthage, dut l'emporter sur Esculape, car elle était l'analogue de la Junon romaine, et devait aisément se confondre avec cette reine céleste. De cette préférence des vainqueurs nous avons une preuve irrécusable : lorsque le tribun Caïus Gracchus emmena six mille familles de Rome pour rebâtir Carthage, ce ne fut point sous la protection d'Esculape qu'il plaça son entreprise; la déesse Tanit ou Cælestis, qui n'était autre que la Junon romaine, lui sembla bien plus apte à présider au fusionnement désirable de la population coloniale avec les indigènes qu'il s'agissait de rapatrier. En conséquence, il fut décidé que la ville nouvelle s'appellerait *Junonia*[2]. C'était assez dire que le culte d'Esculape n'aurait pas les préférences des reconstructeurs de Carthage.

Dès que Rome associait les moyens religieux aux combinai-

[1] Beulé, p. 38.

[2] *Ἐν δὲ τῇ Λιβύῃ περὶ τὸν τῆς Καρχηδόνος κατοικισμὸν, ἣν ὁ Γάιος Ἰουνωνίαν, ὅπερ ἐστὶν Ἡραίαν, ὠνόμασε...* (Plutarchi *C. Gracchus*, c. XI.) — «Deinde a C. Graccho colonis Italicis data, et Junonia dicta, aliquantisper ignobilis, humili et languido statu.» (Solini *Polyhistor*, c. XXVII.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

sons de sa politique, il était indispensable qu'elle pût fixer souverainement l'importance relative des divers cultes professés par les nations conquises. Tacite[1] nous a tracé le tableau d'une revision par le sénat romain des privilèges dont se prétendaient investis les principaux temples de la Grèce et de l'Asie Mineure. Le sénat, que pour cette fois Tibère avait laissé «libre de confirmer ou d'innover», réduisit généralement les prérogatives traditionnelles de tous ces sanctuaires étrangers.

Si aucun historien ne nous a renseigné sur les conditions nouvelles qui furent faites à la religion des Carthaginois par l'administration romaine, du moins nous avons deux poètes, contemporains de la résurrection de Carthage, qui dépeignent cette ville comme l'un des séjours préférés de Junon, comme celui dans lequel étaient en dépôt ses armes et son char[2]. Sous les auspices de cette déesse, les fondateurs phéniciens de Carthage avaient heureusement débarqué, et à la suite d'une trouvaille analogue à celle qui s'était produite lors de la construction du capitole de Rome, ils avaient érigé un vaste temple à leur divine protectrice[3]. En s'exprimant ainsi, Vir-

(1) *Annal.*, lib. III, c. LX-LXIII; lib. IV, c. XIV.

(2) Quam Juno fertur terris magis omnibus unam
Posthabita coluisse Samo; hic illius arma,
Hic currus fuit.....................

(Virgil. *Æn.*, lib. I, v. 15-17.)

Pœniteat quod non foveo Carthaginis arces;
Quum mea sint illo currus et arma loco.

(Ovid. *Fast.*, lib. VI, v. 45-46.)

(3) Devenere locos, ubi nunc ingentia cernes
Mœnia, surgentemque novæ Carthaginis arcem
....
Effodere loco signum, quod regia Juno
Monstrarat, caput acris equi........
....
Hic templum Junoni ingens Sidonia Dido
Condebat......................

(Virg. *Æn.* lib. I, v. 366-367, 443-444, 446-447.)

gile ne donne-t-il pas à entendre que le temple de la Junon de Carthage, c'est-à-dire de Cælestis, allait être pour la métropole africaine romanisée ce que le Capitole avait toujours été pour Rome? Ce rôle fut en effet dévolu au sanctuaire de Cælestis dans la Carthage romaine : le jurisconsulte Ulpien l'affirme, en indiquant ce sanctuaire parmi ceux qui jouissaient des mêmes privilèges légaux que l'autel de Jupiter Tarpéien de Rome[1]. Une telle assimilation serait de nature à faire croire que le temple ainsi privilégié occupait le point du territoire de Carthage qui avait le plus de ressemblance avec la roche Tarpéienne de Rome, et ce point était Byrsa.

C'est seulement à propos de la ruine de Carthage par le second Africain, qu'il est question dans les historiens d'un temple luxueux d'Esculape au sommet de Byrsa[2]. Ce temple avait été la dernière retraite des défenseurs d'une ville qui, suivant l'expression de Pomponius Mela, était encore plus célèbre par son effondrement passé que par son opulence reconquise[3]. Postérieurement à la reconstruction de Carthage, Apulée est le plus ancien écrivain qui mentionne le sanctuaire qu'Esculape avait retrouvé sur Byrsa[4]. Cet écrivain exerçait le sacerdoce du dieu de la médecine, et il ne pouvait moins faire que de décerner la qualité de protecteur de Byrsa au personnage divinisé dont il était le pontife[5]. Toutefois ce même Apulée, com-

(1) «Deos heredes instituere non possumus, præter eos quos senatusconsulto, constitutionibus principum, instituere concessum est : sicuti Jovem Tarpeium... et Cælestem Salinensem Carthaginis.» (Ulpiani *Fragmenta*, titre XXII, § 6, édit. J. Cannegieter, p. 93-94.)

(2) Strabonis lib. XVII, c. III, § 3; Appiani lib. VIII, c. CXXX.

(3) «Carthago..., nunc populi romani colonia, olim imperii ejus pertinax æmula, jam quidem iterum opulenta, etiam nunc tamen priorum excidio rerum quam ope præsentium clarior.» (*De situ orbis*, lib. I.)

(4) «Nunc quoque igitur principium... ab Æsculapio deo capiam, qui arcem vestræ Carthaginis indubitabili numine propitius respicit.......quæ ego pridie in templo Æsculapii disseruerim.» (*Florid.* lib. IV.)

(5) «Sum enim non ignotus illi (Æsculapio) sacricola, nec recens cultor, nec ingratus antistes.» (*Florid.* lib. IV.)

posant une prière en l'honneur de Junon, rappelle le sanctuaire qu'avait cette déesse dans la haute Carthage, où elle était adorée sous la figure d'une vierge emportée au ciel par un lion [1]. La haute Carthage (*celsa Carthago*), c'est bien évidemment Byrsa.

Déjà la Carthage indépendante invoquait Juno-Cælestis pour le succès de ses expéditions militaires, car c'était dans le temple de cette déesse que les vainqueurs suspendaient leurs trophées : jusqu'à la destruction de l'ancienne ville, on y vit les peaux velues de deux gorilles, tués par l'amiral Hannon, qui croyait avoir ainsi purgé le monde de deux des Gorgones [2]. Au plus beau moment de sa fortune en Italie, Annibal fit choix d'un temple de Junon pour placer une inscription sur bronze qui rappelait, en langue carthaginoise et en langue grecque, la série de ses exploits [3]. Sous les auspices de l'administration romaine, le culte de Juno-Cælestis s'étendit à toute la province dont Carthage était la capitale; et en effet, au début du IIIe siècle, Tertullien indiquait Cælestis comme la divinité nationale de l'Afrique [4]. Quand ce pays voulut, en 265, imposer un empereur au monde romain, on se servit à Carthage du péplum de Cælestis pour consacrer le tyran Cornelius Celsus [5]. Mais cent cinquante ans plus tard, saint Augustin, triomphant au nom du Christ [6], pouvait s'écrier : « Le règne de Cælestis était-il absolu à Carthage? Eh bien, qu'est-il de-

[1] « Magni Jovis germana et conjuga : sive tu Sami... tenes vetusta delubra; sive celsæ Carthaginis, quæ te virginem vectura leonis cœlo commeantem percolit, beatas sedes frequentas... » (*Metamorph.* lib. VI.)

[2] Plin. *Hist. nat.*, lib. VI, c. XXXVI.

[3] Tit. Liv. lib. XXVIII, c. XLVI; Polyb. lib. III, c. XXXIII.

[4] « Unicuique etiam provinciæ et civitati suus deus est..., ut Africæ Cælestis. » (*Apologeticus.*)

[5] « Celsum imperatorem appellaverunt, peplo deæ Cælestis ornatum. » (Trebell. Pollion. *Triginta tyranni*, XXVIII.)

[6] « Carthago in nomine Christi manet, et olim eversa est Cælestis; quia non fuit cælestis, sed terrestris. » (Sermo CVI, c. XII.)

venu aujourd'hui, ce règne de Cælestis [1] ? » Une déesse qui, du temps de la Carthage indépendante, avait protégé les exploits militaires d'Hannon et d'Annibal, qui, sous la domination romaine, trônait dans la capitale de l'Afrique comme souveraine céleste de la contrée, cette divinité pouvait-elle avoir son principal temple ailleurs que sur le piédestal naturel, qui était le centre de Carthage?

De ce temple, qui paraît avoir primé celui d'Esculape à l'époque romaine, nous possédons une description fidèle, écrite par un témoin oculaire de sa destruction, et nous avons montré que les ruines du pourtour de la chapelle française de Byrsa concordent exactement avec les indications de ce texte. Mais de plus il nous a paru que cette description et ces ruines accusaient quelques traits caractéristiques de la physionomie des capitoles provinciaux du monde romain. Or il est démontré que la Carthage romaine possédait un capitole, et il y a toutes les raisons possibles pour croire que ce sanctuaire, à l'imitation de son prototype de Rome, siégeait sur l'acropole, qui elle-même dominait le forum. L'édifice romain tout en marbre, aujourd'hui remplacé par la chapelle que la France a fait construire à Byrsa, aurait-il rempli la double fonction de sanctuaire dédié à Cælestis et de temple capitolin? Nous pensons pouvoir répondre affirmativement à cette question.

D'après l'une des légendes religieuses racontées par Ovide [2], la ruine de Carthage aurait été la conséquence des honneurs que Rome accordait à Junon dans son Capitole. Flattée d'une association intime avec le dieu très bon et très grand, dont elle était la sœur en même temps que l'épouse, l'irascible déesse, sollicitée par son fils Mars, aurait reporté sur Rome la protection qu'elle accordait de si longue date à Carthage.

(1) « Regnum Cælestis quale erat Carthagini? Ubi nunc est regnum Cælestis? » (*Enarrat.* in psalm. xcviii.)

(2) *Fast.* lib. VI, v. 45-56.

Pour les Romains, Junon s'était naturalisée Capitoline, et il devait importer aux colonisateurs de Carthage que l'ancien culte accordé dans cette ville à la plus variable des déesses fût modifié dans la formule de sa résurrection. De cette modification, nous avons un témoignage irrécusable : c'est le fait de la rencontre, dans les ruines romaines de Carthage, d'un bâtiment construit avec la plus grande partie des stèles votives jadis offertes à la déesse Tanit, cette divinité reine que les Romains appelaient Junon [1]. Si les reconstructeurs de Carthage avaient eu le souci qu'on leur prête de n'altérer en rien la physionomie des anciens cultes de cette ville, auraient-ils ainsi profané les actes d'adoration des vieux Carthaginois? La mise au rebut de ces symboles prouve bien que la colonie romaine de Carthage avait voulu donner une investiture nouvelle aux divinités tutélaires de la ville qu'elle entreprenait de faire revivre [2]. Or la céleste Tanit avait pour équivalent romain Junon, c'est-à-dire l'une des divinités de la triade capitoline. Donc si la colonie romaine de Carthage bâtissait un capitole sur Byrsa, place naturelle d'un édifice de ce genre, elle restituait à Tanit son sanctuaire, en même temps qu'elle régénérait son culte en l'associant aux traditions les plus essentielles de la religion de Rome. Les capitoles, on le sait, englobaient trois sanctuaires sous une seule toiture de temple. Ces trois sanctuaires étaient contigus, tout en demeurant distincts, et il y en avait un spécialement consacré à Junon, de sorte que

[1] E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 11-39; Ph. Berger, *Rapport sur les inscriptions puniques découvertes à Carthage*, dans les *Archives des Missions*, 3e série, t. IV, 1877, p. 145-156.

[2] Une autre preuve de cette transformation résulte de l'observation suivante : «Le caducée, par exemple, figure indistinctement sur les monnaies de l'ancienne et de la nouvelle Carthage; mais sur les monnaies de la Carthage romaine, il a des ailes; au contraire, sur les monnaies autonomes, de même que sur nos inscriptions, il en est toujours dépourvu.» (Ph. Berger, *Les ex-voto du temple de Tanit, à Carthage*, dans la *Gazette archéologique*, 1877, et dans la *Mission à Carthage*, par E. de Sainte-Marie, p. 105.)

cette déesse pouvait, dans un tel milieu, recevoir isolément les adorations de ceux qui n'auraient voulu se prosterner ni devant Jupiter, ni devant Minerve. On conçoit tout de suite qu'un édifice ainsi organisé ait pu, dans la Carthage reconstruite, porter simultanément un vocable officiel et une appellation locale : aux yeux des colons romains, c'était une imitation du Capitole de Rome, tandis que pour la population carthaginoise, c'était avant tout une résurrection du temple de Cælestis. Ce dernier nom dut prévaloir à l'époque où Carthage devint une métropole chrétienne; car entre toutes les divinités du paganisme africain, la carthaginoise Cælestis, qui était en même temps la Junon romaine, fut celle dont les propagateurs de l'Évangile eurent le plus de peine à triompher. En effet, le prêtre Salvien, ce Jérémie du ve siècle, nous révèle qu'il existait en Afrique d'apparents chrétiens qui demeuraient fidèles à la déesse Cælestis jusqu'à préférer son culte à celui du Christ [1].

C'était précisément alors qu'écrivait l'anonyme dont nous avons cité la peinture du temple de Cælestis à Carthage, peinture qui pourrait également passer pour le portrait d'un capitole.

Or les ruines qui environnent la chapelle française de Byrsa concordant avec cette peinture, il en résulte, selon moi, que la chapelle n'occupe pas l'emplacement d'un temple d'Esculape, mais qu'elle tient la place d'un édifice qui, dans la Carthage romaine, remplissait la double fonction de capitole et de temple de Juno-Cælestis.

Conséquemment les nefs parallèles, dont les absides sont

[1] «Habebant quippe intra muros patrios intestinum scelus, Cælestem illam scilicet, Afrorum dæmonem dico... Multi eorum qui professionem Christo dicaverant, mente idolis serviebant. Quis enim non eorum qui Christiani appellabantur Cælestem illam aut post Christum adoravit, aut, quod est pejus multo, antequam Christum?» (*De gubernatione Dei*, lib. VIII.)

adossées au mur de péribole du temple, ne devraient plus passer pour les vestiges d'un palais proconsulaire; elles devraient être considérées comme autant de sanctuaires accessoires ayant fait escorte au temple capitolin[1]. Si cette portion de l'encadrement du temple avait été mise en contre-bas de l'édifice principal, c'était pour que celui-ci fût visible depuis le forum de Carthage. Le reste de l'encadrement, qui s'élevait avec le temple lui-même sur le plateau de Byrsa, fut compris dans la démolition que prescrivit en 421 l'empereur Constance III, à l'effet d'anéantir l'un des derniers repaires du culte de Juno-Cælestis. On rasa tout ce qui dépassait le niveau du sol, et la place ainsi dégarnie fut affectée à la sépulture des morts[2].

« On se demande, dit à ce propos le P. Delattre[3], comment l'emplacement des temples païens qui étaient dans l'enceinte de la cité a pu être converti en cimetière. Cela semble contraire à la loi romaine, qui ne permettait pas la sépulture des morts dans l'intérieur des villes, loi dont l'observation à Carthage me paraît jusqu'à ce jour confirmée par nos recherches et nos fouilles. » Il se pourrait, répondrons-nous, que l'emplacement de ce groupe de temples n'eût reçu que théoriquement la qualité de cimetière, à l'unique fin qu'aucun édifice ne pût y être reconstruit, mais sans être réellement affecté aux inhumations. « Nos cimetières chrétiens, ajoute le P. Delattre, sont tous situés en dehors des murs d'enceinte de la cité. »

(1) M. E. de Sainte-Marie n'hésite pas à les considérer comme des annexes du temple au péribole duquel elles étaient adossées. (*Mission à Carthage*, p. 166.)

(2) «Sub Constantio et Augusta Placidia, quorum nunc filius Valentinianus pius et christianus imperat, Urso insistente tribuno, omnia illa templa ad solum usque perducta, agrum reliquit in sepulturam scilicet mortuorum, ipsamque viam sine memoria sui Vandalica manus evertit.» (*De promissionibus et prædictionibus Dei*, pars III, xxxviii, 5, ap. S. Prosperi Aquitani *Opera*, in-fol., 1711.)

(3) *Inscriptions de Carthage*, IX, dans le *Bulletin épigraphique*; t. IV, 1884, p. 316.

Si les édits de destruction des autels de l'ancien culte finirent par avoir raison des adorateurs obstinés de Juno-Cælestis, ils ne purent interrompre les habitudes prises quant à la façon de désigner les quartiers de la Carthage romaine. L'un de ces quartiers s'appelait le Capitole; on en a la preuve par un document officiel de 429, qui emploie ce terme pour indiquer l'endroit de Carthage où le produit des impôts fonciers de l'Afrique devait être centralisé. Les Vandales étaient alors à la veille d'envahir les possessions africaines de l'empire. En un pareil moment, l'administration romaine, voulant créer un dépôt financier à Carthage, ne pouvait à cet effet choisir que la région la plus naturellement forte de cette ville, c'est-à-dire Byrsa. L'ordonnance de 429, en employant le mot *Capitole* pour désigner l'emplacement d'un dépôt financier à Carthage, semblerait témoigner que Byrsa était bien le point de cette ville où vivait le souvenir d'un temple capitolin.

Si je me suis permis d'émettre une opinion nouvelle sur le compte de l'une des importantes questions de la topographie romaine de Carthage, c'est que les principaux explorateurs de cette grande ruine sont loin d'en considérer les problèmes comme définitivement résolus.

« Résignons-nous, disait Charles Tissot[1], à ne rien savoir de précis sur la Carthage romaine jusqu'au moment où la science pourra interroger à son tour les profondeurs de ce sol que la cupidité seule a exploité depuis tant de siècles. »

« Plus on étudie la topographie de Carthage, écrit le P. Delattre[2], plus on y rencontre de mystères. A part quelques points qui ne laissent place à aucun doute, que de problèmes restent à résoudre! »

M. de Sainte-Marie[3], présentant le récit de ses heureuses

(1) *Géographie de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 664.
(2) *Inscriptions de Carthage*, IX, *l. c.*, p. 319.
(3) *Mission*, p. 179.

explorations, exprime l'espoir qu'elles serviront de base « à une nouvelle topographie des temples, encore bien mal connus, de l'ancienne Carthage. »

De mon côté, je n'ignore pas qu'en matière de restitution topographique, les supputations les plus vraisemblables sont tributaires du contrôle des fouilles. Or, parmi les monticules compris dans l'enceinte murale de Carthage, il en est un que la pioche des archéologues n'a pas encore interrogé : c'est celui qui domine le bassin du port marchand et se trouve ainsi à l'extrémité méridionale de la ville. Sans méconnaître l'intérêt qu'offrirait la fouille de ce monticule, je ne présume pas qu'elle procurerait des indications nouvelles sur les monuments qui viennent de nous occuper. Ce tertre est en effet dans une situation trop excentrique pour avoir été la demeure des divinités tutélaires de la ville, comme aussi pour être devenu l'emplacement d'un édifice qui symbolisait l'alliance de Rome avec sa plus ancienne colonie d'Afrique.

N° III.

LES MANUSCRITS DE NONIUS MARCELLUS, GRAMMAIRIEN LATIN DE LA FIN DU IIIe SIÈCLE, PAR M. LOUIS HAVET.

Parmi les autres grammairiens, Nonius mérite l'attention par ses citations des vieux auteurs : il reproduit une foule de passages des écrivains perdus, Ennius, Lucilius, Varron, les comiques, les tragiques, les annalistes. Les fragments dont nous devons à lui seul la conservation sont plus nombreux que les fragments sauvés par tous les autres grammairiens ensemble. Sans lui nous aurions à peine une idée de la satire de Lucilius. Nous aurions beau connaître Varron étymologiste et homme de ménage, tel que le montrent son *De lingua La-*

tina et ses *Rerum rusticarum libri*, nous ignorerions Varron humoriste et poète, le Varron des *Satires Ménippées*.

L'étude méthodique des manuscrits, utile déjà pour constituer dans ses détails un texte suivi, est plus indispensable encore pour des fragments comme ceux que cite Nonius. Dans un texte étendu, un mot altéré par les copistes n'empêche pas de saisir le sens général, le plan de l'auteur, le développement de la pensée, le caractère pompeux, badin, amer du style; souvent d'ailleurs le contexte permet ou de rectifier la faute si tous les manuscrits la donnent, ou, s'ils ne sont pas d'accord, de démêler sans peine la leçon la meilleure. Au contraire, dans un fragment de huit ou dix mots, la moindre altération peut tout obscurcir, et le contexte n'offre pour la corriger que des ressources restreintes et incertaines. Pour distinguer les bonnes variantes des mauvaises, il est de première nécessité de connaître l'histoire des sources où nous les puisons, c'est-à-dire la généalogie des copies successives.

Du XV[e] au XVII[e] siècle, Nonius a été publié exclusivement d'après des manuscrits de basse date et très fautifs. Josias Mercier, en 1614, fit connaître le premier un manuscrit meilleur, sans doute celui qui est actuellement à Wolfenbüttel, et qui est du X[e] siècle. Gerlach et Roth, en 1842, dépouillèrent un manuscrit un peu plus ancien encore, celui de Leyde. Enfin on doit à M. Quicherat la publication des leçons de deux nouveaux manuscrits très précieux, à peu près de la même date que les précédents, l'*Harleianus* de Londres et le grand *Nonius* de la Bibliothèque nationale. Un Anglais, M. Onions, a depuis revu l'*Harleianus;* sa collection est un ensemble d'*addenda et corrigenda* à l'édition Quicherat, de la plus grande importance. Mais toutes ces publications de variantes ne constituent pas encore une généalogie des manuscrits. Elles fournissent des données pour dresser cette généalogie, données auxquelles s'ajoutent celles d'une revision encore inédite du manuscrit

de Paris, faite par un jeune savant de Lausanne, M. Henri Meylan.

Sur les rapports généalogiques entre nos manuscrits, certaines hypothèses de détail ont été émises par quelques érudits étrangers; mais ils n'y ont pas joint de preuves, et ces hypothèses ne résistent pas à l'examen. Toute l'obscurité dont la question est entourée encore, toutes les erreurs d'appréciation auxquelles elle a pu donner lieu tiennent à ce que les savants n'ont pas fait attention à deux faits importants, la complexité du précieux manuscrit de Paris et la complexité du manuscrit, peut-être encore plus précieux, de Londres. Le premier est un recueil factice de trois copies partielles reliées ensemble; le second est, de même, un recueil factice de deux copies partielles. Or, en matière de généalogie, ce qui est vrai d'une copie partielle peut n'avoir aucun rapport avec ce qui est vrai d'une autre, même si toutes deux sont comprises aujourd'hui dans un même assemblage. Par conséquent, pour chaque portion de l'ouvrage total, l'histoire des copies doit être traitée par une méthode particulière.

En outre, dans chacune de ces portions prises à part, certains manuscrits présentent une complexité d'une autre nature : ils présentent pêle-mêle des leçons provenant de deux origines distinctes. Le manuscrit de Leyde, qui contient tout Nonius, c'est-à-dire les livres I à XX, présente dans les trois premiers livres des fautes jadis puisées dans une copie partielle, aujourd'hui perdue, mais analogue à la première de celles qui forment aujourd'hui le recueil factice de Londres. Cette première des deux copies de Londres dérive elle-même de deux sources à la fois; elle doit à l'une de ces sources des leçons excellentes, qui ne nous ont été conservées nulle part ailleurs.

Cette complexité d'un manuscrit indivisible est plus délicate à observer que la composition hétérogène d'un recueil factice. Pour la démêler, on se sert de listes de fautes directement

reconnaissables, communes à plusieurs manuscrits et classées selon les règles de la méthode philologique. De l'examen de ces fautes on conclut l'existence de certains manuscrits hypothétiques, et à ceux-ci, aussi bien qu'aux manuscrits que nous possédons réellement, on assigne leur place dans un tableau généalogique. Ce tableau, dressé d'après l'étude des fautes les plus visibles, devient un instrument de triage pour les autres leçons.

N° IV.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 6 avril 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel.

M. Michel de Rossi vient d'entretenir l'Institut archéologique d'une découverte de tombeaux archaïques sur le Viminal, dans des terrains appartenant à M. Spithöver. De même que celle de l'Esquilin, cette région contient des restes de la plus haute antiquité. Des recharges successives y ont couvert le sol sur lequel s'élevait le mur de Servius Tullius. On y retrouve çà et là des vestiges d'habitations primitives et, de plus, une vaste nécropole où le système de l'inhumation domine; elle est comprise dans le périmètre occupé aujourd'hui par les rues Merulana, S. Martino, dello Statuto, de la place Victor-Emmanuel, c'est-à-dire dans la zone où s'étend l'*agger* de Servius Tullius.

Trois tombes contiguës et orientées y ont été découvertes, l'une en plein sol, sans trace de couverture et ne contenant aucun objet. Les deux autres sont de terre cuite, en forme de cylindre grossier fermé par les deux bouts et divisé en deux parties égales dans le sens de la longueur. Dans l'une de ces sections reposait le cadavre, que recouvrait l'autre moitié. Elles

contenaient, avec les squelettes, un vase de terre jaunâtre à bandes rouges et quelques ornements féminins en bronze. Des caractères que présentent ces sépultures et des poteries qu'elles contiennent, M. Michel de Rossi a ingénieusement fait ressortir des éléments de classification chronologique.

Dans le même terrain d'où l'on a tiré la grande statue de bronze dont j'ai entretenu l'Académie le 16 février, c'est-à-dire sur le versant du Quirinal, une autre de même sorte vient d'être découverte. Elle représente un lutteur assis dont la tête rappelle le type d'Hercule; son bras droit porte le ceste. C'est, bien que le mouvement de la tête, qui se tourne vers la droite, ne manque pas de vivacité, une œuvre du début du IIe siècle et d'un style assez médiocre. On poursuit activement les fouilles auxquelles on doit cette double et rare découverte.

Les recherches de M. Maraini, qui ont déjà fait rencontrer dans les terrains de la villa Bonaparte les sept beaux sarcophages dont j'ai parlé récemment, continuent à être fructueuses. Un nouveau tombeau de marbre orné de sculptures vient d'y être signalé par des sondages, et la mine paraît loin d'être épuisée.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° V.

COMMUNICATION DE M. BERGAIGNE SUR UN NOUVEL ENVOI D'INSCRIPTIONS RECUEILLIES DANS L'INDO-CHINE PAR M. AYMONIER.

Le catalogue des inscriptions provenant de cette mission comprenait déjà 304 numéros; il en comprend aujourd'hui 380.

Les 76 inscriptions nouvelles ont été trouvées, pour la plupart, dans le royaume de Siam et dans le Laos siamois; un

certain nombre d'entre elles sont siamoises ou laotiennes; mais beaucoup d'autres sont sanscrites ou khmères et apportent un complément précieux aux données déjà obtenues, par le déchiffrement des envois précédents, sur l'ancien royaume du Cambodge.

M. Bergaigne résume ces données, qu'il a précédemment réunies dans un article du *Journal asiatique* [1]. Les inscriptions ayant un caractère exclusivement religieux ne fournissent guère que le cadre d'une histoire politique du Cambodge, c'est-à-dire les noms des rois et leurs dates. Mais ces dates, embrassant une période de six siècles, de la fin du VIIe siècle de notre ère à la fin du XIIe, formeront la chronologie d'une autre histoire plus intéressante pour nous que celle des victoires ou des revers des anciens potentats de l'Indo-Chine, l'histoire des monuments khmers. C'en serait assez pour payer M. Aymonier de ses peines, lors même que ces inscriptions ne fourniraient pas, ce qui est souvent le cas, des renseignements très intéressants sur l'histoire des religions indiennes au Cambodge, particulièrement sur toute la partie matérielle des différents cultes, ou même des données chronologiques sur tel ou tel ouvrage de la littérature sanscrite.

L'intérêt du nouvel envoi est surtout dans ce qu'il nous apprend sur l'étendue du Cambodge ancien et dans deux concordances qu'il offre, l'une, à peu près certaine, avec les annales chinoises, l'autre, encore insuffisamment établie, avec la chronique moderne du royaume.

Des inscriptions sanscrites et khmères appartenant à différentes époques ont été trouvées par M. Aymonier dans les provinces de Bassak, de Sisakhet, de Sourén, de Korat, c'est-à-dire jusqu'au quinzième degré de latitude et au centième degré de longitude, bien au delà, au nord et à l'ouest, non

[1] Janvier 1884.

seulement du Cambodge actuel, mais des provinces récemment cédées à Siam. Les plus anciennes n'offrent pas de date, mais trahissent suffisamment leur antiquité par les caractères paléographiques. L'une d'elles, bouddhique, trouvée dans la province de Korat, fait encore usage de l'*upadhmānīya*, qui paraît être tombé en désuétude au Cambodge dès la seconde moitié du VIIe siècle. Une autre, provenant de la province de Bassak, et gravée en souvenir d'une conquête, est d'un roi Mahendravarman, frère et successeur de Bhavavarman, et, comme on le sait par d'autres inscriptions, prédécesseur d'un roi Içânavarman, qui régnait en l'an 626 de notre ère. A l'autre extrémité de la période épigraphique, nous voyons dans les mêmes provinces des inscriptions du roi Jayavarman VII, qui monta sur le trône en 1162 et régnait encore en 1186, ou de ses prédécesseurs immédiats, en assez grand nombre pour prouver que le royaume du Cambodge n'avait alors rien perdu de son étendue et de sa richesse.

La vallée inférieure du Ménam elle-même a fourni quelques inscriptions khmères ou sanscrites. Une inscription khmère trouvée à Lopbouri, déjà connue d'ailleurs, offre le nom du roi Sûryavarman et la date de 944 çaka. D'autres, actuellement placées dans des pagodes de Bangkok, viennent, au moins en partie, de lieux voisins, particulièrement de l'ancienne capitale Sukhothai. L'une d'elles, sanscrite et bouddhique, porte la date de 744 çaka ou 822 de notre ère. Ainsi l'épigraphie vient confirmer les données des chroniques sur l'extension ancienne de la domination khmère à un grand nombre de provinces aujourd'hui soumises aux Siamois.

La concordance annoncée avec les annales chinoises est offerte par l'inscription de Mahendravarman, dans la province de Bassak, qui doit appartenir, ainsi qu'il a été montré plus haut, au premier quart du VIIe siècle. L'inscription porte que ce roi, qui avait pris à son sacre le nom de Mahendravarman,

s'appelait de son premier nom Citrasena. Or les annales chinoises, citées par Abel Rémusat [1], connaissent un roi du Tchin-la, nommé Chi-to-se-na, qui envoya des ambassades en Chine en 616 et 617. Ce rapprochement confirme l'identification, d'ailleurs généralement admise pour cette époque, du Tchin-la avec le Cambodge, et ne peut que fortifier l'autorité des écrivains chinois dans tout ce qui touche à l'histoire de l'ancien royaume khmer.

La concordance avec la chronique du Cambodge serait fournie par une inscription khmère bouddhique, actuellement placée à Bangkok près d'une inscription siamoise qui a été successivement traduite par M. Bastian [2] et par M. Schmitt [3], et où se lit, comme dans cette dernière, le nom de la ville de Sukothai ou Sukhodai. Elle contient deux dates de l'ère çaka, l'une au début, l'autre dans le corps du texte, toutes les deux de quatre chiffres. La première doit, selon l'usage, être la date de l'inscription elle-même, l'autre celle d'un événement antérieur. Les deux premiers chiffres sont les mêmes dans les deux dates; le premier est naturellement un 1, le second ne paraît pas pouvoir être autre chose qu'un 2 de forme un peu insolite; le troisième est certainement un 8 dans la seconde date, ce qui ne permet pas de lire autre chose qu'un 9 dans la première; enfin le quatrième est différent dans les deux dates et douteux dans l'une et dans l'autre. M. Schmitt, qui a tenté aussi une interprétation d'une partie de cette inscription, pleine de mots sanscrits, comme la plupart des inscriptions khmères, en prenant le reste pour du siamois [4], a lu de même les trois premiers chiffres de la seconde date, mais en omettant le qua-

(1) *Nouveaux mélanges asiatiques.*

(2) *Journal of the Royal Asiatic Society of Bengal*, XXXIV, p. 27 et suiv.

(3) *Cochinchine française. Excursions et reconnaissances*, septembre-octobre 1884, p. 169 et suiv.

(4) *Excursions et reconnaissances*, juillet-août 1884, p. 431 et suiv.

trième et l'indication de l'ère çaka, ce qui lui a fait supposer, malgré l'énormité de l'invraisemblance, la date 128 de l'ère du Buddha. Si les deux dates appartiennent aux vingt dernières années du XIII[e] siècle çaka, autrement dit si elles sont comprises entre l'an 1358 et l'an 1378 de notre ère, les noms des rois *Rāma-rāja* et *Sūryavamça-Rāma-Mahādharmmarājādhirāja,* qui se lisent, le premier au commencement, le second dans le corps de l'inscription, peuvent être ceux de rois déjà connus dans la chronique du Cambodge comme ayant régné à cette époque : un Reamea à Siam, un Sojovong au Cambodge[1].

N° VI.

NOTE SUR UNE DOUBLE DATE (ÉGYPTO-MACÉDONIENNE) CONTENUE DANS UNE STÈLE RÉCEMMENT ACQUISE PAR LE MUSÉE DE BOULAQ,

PAR M. F. ROBIOU.

Les recherches sur le calendrier macédonien en Égypte que j'avais eu l'honneur de lire à l'Académie, il y a quelques années, et qu'elle a insérées, en 1876, dans les Mémoires présentés par divers savants, m'avaient fourni cette conclusion que l'année des Ptolémées se groupait en octaétérides de 2922 jours, avec latitude possible de deux jours en plus ou en moins, contenant une seule année intercalaire, mais dans cette année une intercalation de deux mois, l'année commune étant de 358 jours. La comparaison d'un assez grand nombre de dou-

(1) Dans un article des *Excursions et reconnaissances* (novembre-décembre 1884, p. 260), arrivé en France quelques jours après cette communication, M. Aymonier relève également l'erreur commise par M. Schmitt sur la langue même du monument et sur sa date. Il signale aussi les chiffres douteux, mais il interprète celui des centaines comme un zéro, ce qui reculerait la date de deux siècles. Cette interprétation semble difficile à admettre, le zéro se rencontrant ailleurs dans l'inscription avec sa forme ordinaire.

bles dates appartenant à t[illegible] [illegible] établissait et vérifiait ce résultat.

Il y a quelques jours, un fait [illegible] inconnu a été porté à la connaissance [illegible] musée de Boulaq vient d'acquérir une stèle en caractères hiéroglyphiques découverte à Damanhour, [illegible] et qui contient une seconde édition du décret synodal de Memphis communément appelé [illegible]. [illegible] une seconde édition et non pas [illegible], elle est rédigée quatorze ans après l'autre, à la suite d'une nouvelle assemblée des prêtres égyptiens à Memphis : le recueil de Travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes la publie, en égyptien et en français, dans les [illegible] de son sixième volume (1885). Je n'ai point à [illegible] les variantes que présente ce texte [illegible] ; je me borne à la première ligne, qui [illegible]

« L'an 23 [1], mois gorpiaios, jour [illegible] mois des Égyptiens pharmouthi, [illegible] jour. »

Le règne est d'ailleurs le même qu'à [illegible], fils de Philopator, c'est-à-dire de Ptolémée V Épiphane. [illegible] éléride désignée donne-t-elle, oui ou non, la [illegible] ici indiquée entre les deux calendriers ?

La lecture du mois gorpiaios (GORPIAIS) [illegible] est écrit en caractères purement alphabétiques, [illegible] pharmouthi l'étant comme toujours en idéogrammes. Le mois gorpiaios, 11ᵉ de l'année macédonienne, est le 5ᵉ après xandikos, date de l'inscription de Rosette. De plus le quantième est postérieur de 20 au quantième de xandikos ; la différence des dates macédoniennes est donc 5 mois et 20 jours, soit 169 jours, si l'on s'en tient au tableau que j'ai dressé de

[1] 23 et non pas 24, comme on l'a imprimé par inadvertance à la page 5. L'erreur est facile à rectifier par l'inspection de la photographie de la stèle, et la correction est faite dans le commentaire aux pages 14, 15.



l'octaétéride égypto-macédonienne et s'il s'agissait des jours d'une même année. Mais quatorze ans représentent deux octaétérides moins deux années. Or, si deux années intercalaires sont contenues dans l'intervalle, la totalité de celui-ci sera de 5299 jours. D'autre part, du 18 médios an 9 (de Rosette) au 24 pharmouthi an 23 (de Damanhour), nous trouvons 5176 jours : différence 123.

La première pensée du lecteur sera sans doute que tous les calculs de mon mémoire sont à refaire, toutes les conclusions calendaires à rejeter. Réfléchissons cependant. N'est-il pas souverainement invraisemblable que l'année macédonienne fût telle qu'une différence de quatre mois avec l'année égyptienne de 365 jours se fût produite en quatorze ans. Tout le monde admet que la première était luni-solaire; elle ne peut d'ailleurs avoir été que luni-solaire, solaire ou lunaire. Dans le second cas, l'écart produit n'aurait été que de trois jours, dans le troisième, nous n'aurions que 4956 jours pour concorder avec les 5176 des dates égyptiennes. Certes ni un écart de 3 jours seulement ni un écart de 220 jours ne peuvent se soutenir un seul instant devant les 66 jours de différence entre les deux dates dans l'année égyptienne. Enfin, si l'année ptolémaïque eût été solaire, pas un seul des faits nombreux et concordants de la marche parallèle entre les deux calendriers, constatés par les textes que mon mémoire a réunis et comparés, n'aurait été possible. C'est donc une autre explication qu'il faut trouver.

Elle m'est suggérée par cette remarque que 123 jours constituent, à trois jours près, une tétraménie égyptienne. Si donc le signe de la tétraménie est changé, si de plus on considère que la *répétition* du quantième 24 peut avoir été une étourderie de graveur, comme nos imprimeurs en commettent à chaque instant, comme je l'ai *constaté* tout à l'heure *pour le même chiffre* dans la première ligne de la traduction; si en un

mot il faut lire 26 mésori, toute difficulté disparaît et l'octaétéride est confirmée.

Mais est-il possible, est-il surtout vraisemblable d'admettre chez le graveur égyptien une erreur d'une tétraménie entière? Oui, quand on sait que le texte à graver était communément remis au lapicide en caractères hiératiques, quand on sait que telle est l'explication commune des erreurs de texte, et quand on remarque la ressemblance, non pas parfaite assurément mais réelle, entre les signes hiératiques de la seconde et de la troisième tétraménie. Le choix n'est donc plus à faire qu'entre une double vraisemblance et une impossibilité morale. On me permettra de ne pas hésiter et de reconnaître dans la stèle de Damanhour une vérification de mes calculs.

N° VII.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 13 avril 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'Académie d'archéologie chrétienne qu'avait fondée le R. P. Bruzza vient d'être entretenue par M. Stevenson de la découverte d'une habitation que quelques-uns avaient, par erreur, attribuée à des fidèles. Elle se trouve dans la *via dello Statuto*, entre la *via Merulana* et l'église Saint-Martin. C'est une construction du IVe siècle, contenant une chambre de forme triangulaire et une autre carrée avec abside. Les murs de cette dernière sont ornés de stucs et divisés par des pilastres en cinq compartiments, dans lesquels on voit des médaillons contenant des portraits très ruinés. C'étaient sans doute, comme on l'a

déjà dit, ceux de philosophes illustres. si l'on en juge par cette inscription, relevée sous l'un d'eux :

*ap*OLONIVS THYANEVS

On descend par un escalier dans une petite chambre souterraine, où se voit, sur une table de marbre, l'image bien connue du jeune homme égorgeant un taureau. Autour sont disposées des lampes à ornements perlés, de la forme particulière à l'époque chrétienne. Sur la table qui porte l'idole, une règle de bois, dont on a reconnu des restes, était posée, armée des sept clous dans les pointes desquels on fichait autant de cierges allumés en l'honneur des sept planètes. A côté, une salle de bains, où se sont retrouvés : une tuile avec le célèbre sigle ☧, une couronne, une palme et les mots suivants tracés en cursive :

CRISPINIANE VIVAS CVM OMNIBVS TVIS

C'est sur cette inscription et sur les lampes, d'une forme usitée au IVe siècle, que l'on s'est fondé pour attribuer à des chrétiens l'hypogée dont je parle.

L'image du jeune homme égorgeant un taureau ne peut nous laisser aucun doute : il s'agit évidemment ici d'une chambre consacrée au culte de Mithra. Tout y était demeuré en place, l'entrée en ayant été obstruée par des blocs de pierre, et l'on a fait la même remarque, en ce qui touche un autre *mithræum* découvert à Ostie, intact avec ses lampes et la porte barrée. Cette dernière circonstance a fait penser que les chrétiens avaient voulu, en fermant ce sanctuaire, empêcher le culte du faux dieu. Tel n'est pas mon sentiment, et, comme je l'ai dit ailleurs à propos de la découverte de l'Hercule Mastaï, je crois plutôt qu'il s'agit ici d'une clôture opérée volontairement par les dévots de Mithra, pour soustraire leur sanctuaire à la destruction. « La religion du Christ, répétaient les païens, ne devait avoir qu'un temps; elle disparaîtrait après

un laps de trois cent soixante années[1]. » Il s'agissait donc pour eux de laisser passer l'orage, et le plus prudent était de cacher, pour les sauver de toute violence, les idoles qui devaient plus tard reparaître avec honneur. Dans plusieurs livres, il est question d'images retirées des lieux ténébreux où les avaient enfouies les païens [2], et des inscriptions parlent de même de statues retrouvées de la sorte : IN ABDITIS LOCIS[3]. Les deux *mithræa* de Rome et d'Ostie auront été, je l'imagine, fermés volontairement ainsi par leurs possesseurs mêmes; la preuve en est, pour moi, dans l'intégrité parfaite des statues, lampes et autres luminaires qu'ils contenaient et que les chrétiens auraient sans doute brisés, comme le fit pour des objets de même nature un préfet de Rome, Gracchus, avant de recevoir le baptême[4].

Dans le cours de la même séance, l'Académie d'archéologie chrétienne a été entretenue par M. de Rossi des fouilles opérées sous sa direction dans la catacombe de Sainte-Priscille, fouilles auxquelles il a résolu d'employer le reliquat des fonds de la souscription ouverte en son honneur, à l'occasion de sa soixantième année.

La partie centrale de l'hypogée est une arénaire transformée en catacombe, et dont les anciens ont dû réduire, après un certain temps, la largeur, afin de la consolider. Les murs élevés dans ce but ont masqué d'antiques sépultures, demeurées intactes avec leurs inscriptions, les objets qu'on y avait scellés et qui offrent dès lors un intérêt particulier. Ces épitaphes sont sur marbre ou sur tuiles, gravées ou simplement écrites au pinceau en lettres rouges dont la forme rappelle

[1] S. August., *Civ. Dei*, XVIII, LXIV.

[2] Euseb., *De vita Constantini*, III, LIV; incerti auctoris liber *De promissionibus*, III, XXXVIII, 5.

[3] Mommsen, *Inscriptiones regni neapolitani Latinæ*, n°s 1417, 1428, 3612.

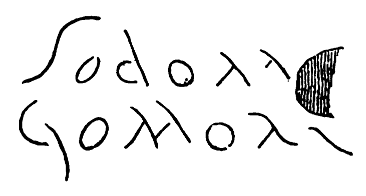
[4] Hieron., *Epist.* CVII, *ad Lætam*, § 2.

celles qu'on relève sur les vieilles amphores. La teneur en est des plus simples : un nom, une courte acclamation, comme par exemple pour la suivante, où figurent gravés sur une tuile ces seuls mots :

EVCARPE
IN DEO

C'est là le type primitif. Les formules plus développées, avec les mots DEPOSITVS, DECESSIT, lesquelles appartiennent à une époque secondaire, ne se lisent jamais sur les épitaphes de cette région. Même remarque en ce qui touche les signes ou symboles accessoires : on n'y trouve pas le monogramme ☧, qui, d'après ce qu'on sait jusqu'à cette heure, n'apparaît qu'au temps de Constantin ; le *signum Christi* ne s'y montre que sous la très vieille forme ☧. Bien que très ancien, le symbole du poisson ne s'y trouve pas encore ; on y voit seulement placée debout, comme ci-dessus, l'ancre, figure secrète de la croix. Nous rencontrons ainsi dans la série des tombes de Sainte-Priscille le type, si important à connaître, de ce que furent à Rome, en ce qui touche les formules et les symboles, les épitaphes chrétiennes du type le plus ancien.

On a cru avoir retrouvé à Pompéi, dans une inscription tracée au charbon dans une fresque nouvellement découverte, des marques de la présence des chrétiens et des Juifs. Lors de la dernière séance de l'institut archéologique, M. Mau a tracé au tableau un grafite relevé par lui-même et où figurent deux noms célèbres dans l'histoire biblique, ceux de Sodome et de Gomorrhe.



Je les mentionne ici tels qu'il les a donnés, c'est-à-dire sans aucun commentaire sur la singulière rencontre de cette inscription en pareil lieu.

Veuillez agréer, etc.

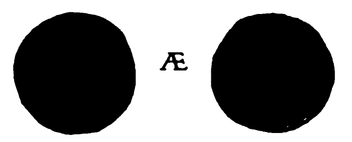
Edm. Le Blant.

N° VIII.

ÉPIGRAPHIE DE LA NUMISMATIQUE ÉTRUSQUE, PAR M. CASATI.

I

MONNAIES DE BRONZE.



M. Casati, conseiller à la cour de Paris, expose que, le peuple étrusque ayant surpassé tous les autres peuples de l'antiquité dans l'art de travailler le bronze, ainsi que le démontrent un grand nombre de chefs-d'œuvre de la sculpture et d'autres objets d'art, comme le lampadaire de Cortone et les célèbres miroirs étrusques dont l'origine est établie d'une manière incontestable par les inscriptions qu'ils portent, il ne lui paraît ni vrai au point de vue historique, ni même vraisemblable, que ce peuple, si avancé dans la civilisation, ait emprunté ses monnaies de bronze à un peuple qui lui était bien inférieur au point de vue artistique, et qui n'était encore, au temps de Servius, qu'une peuplade guerrière à demi barbare.

On soutient généralement que le type du Janus bifrons, qui date, pour les Romains, de Servius, d'après Pline[1], a été emprunté à ceux-ci par les Étrusques, tandis que les monnaies étrusques portant le même type paraissent avoir une

(1) Pline, XXXIII, XIII : «Servius rex primus signavit æs..... Nota æris fuit ex altera parte Janus geminus, ex altera rostrum.»



date antérieure, et M. Casati n'hésite point à soutenir que c'est le peuple le plus civilisé qui a donné au peuple barbare son système monétaire, et que le roi étrusque de Rome a donné aux Romains les monnaies de son pays. M. Maury, dans son article sur les Étrusques (*Encyclop.* Firmin Didot), reconnaît, en effet, que, « dès une époque fort ancienne, l'Étrurie possédait un système monétaire qui lui était propre, et qu'elle avait découvert l'art de frapper ou tout au moins de fondre le bronze. »

D'un autre côté, il ne paraît pas possible à M. Casati de soutenir que le type des monnaies italiennes ait été emprunté à la Grèce. Janus est présenté par tous les témoignages et par toutes les traditions comme un roi de l'Italie primitive, sinon de l'Italie étrusque, et il est devenu un dieu puissant, inconnu à la Grèce :

Nam tibi par nullum Græcia numen habet.

(Ovide, *Fastes*, l. I, 90.)

Le but du travail de M. Casati est de fixer des attributions de monnaies jusqu'ici considérées comme appartenant à des villes inconnues, par suite d'erreurs dans la lecture ou dans l'interprétation des inscriptions; mais comme la plupart des monnaies étrusques sont classées sans ordre, tantôt parmi les monnaies grecques, tantôt parmi les monnaies romaines, M. Casati croit devoir présenter un aperçu d'ensemble de la numismatique étrusque, en prenant comme criterium les légendes étrusques et en comprenant ainsi dans la numismatique étrusque des monnaies de villes appartenant à l'Ombrie, au Latium ou aux Marches et situées en dehors de la division géographique à laquelle on donne le nom d'Étrurie.

VOLTERRA IΘOAJƎꟼ

Le type de monnaies étrusques le plus ancien, le plus ré-

pandu, qui ne se trouve que sur des monnaies de bronze, est le type du Janus geminus au droit, au revers un dauphin ou une massue, avec la légende circulaire ICOλJƎꟻ, en beaux caractères. Les monnaies sont presque toutes de grand module: elles portent toujours l'indication de leur valeur.

L'*as* est indiqué par une courte barre, le *dupondius* par une double barre, le *semis* est figuré par un croissant: quant aux autres divisions, elles sont indiquées par des points: l'*once* par un point, le *sextans* par deux points, le *quadrans* par trois, et le *triens, tertia pars assis*, par quatre points: Les monnaies de Velathri ne sont point très rares, il s'en trouve d'assez nombreux exemplaires au Cabinet des médailles, au musée Kircher, au musée de Volterra, au British Museum. M. Casati présente un *as* de Velathri au bureau de l'Académie.

TELAMON AJ†

Le type du Janus bifrons de Velathri se retrouve sur des monnaies plus rares, les monnaies de Telamon. Le nom de la ville est toujours inscrit sous cette forme abréviative AJ†, *tla*, tantôt à l'avers, tantôt au revers, qui porte ordinairement un rostre de navire, comme l'as romain; la tête de Janus du droit est quelquefois remplacée par une simple tête barbue.

VETULONIA J†A⅂

On a attribué assez souvent à Telamon, par erreur, les monnaies de Vetulonia qui portent l'inscription abrégée J†A⅂, *vatl*. Ces monnaies portent au droit une tête d'Hercule imberbe avec l'inscription, et au revers un trident accoté de deux dauphins. M. Casati en présente un exemplaire à l'Académie. Il ne s'en trouve pas portant cette inscription au Cabinet des médailles.



TODI ƎᗡƎ†V†

Le type d'as étrusque le plus répandu est celui de Todi, portant en beaux caractères cette inscription : ƎᗡƎ†V†, *tutere*, nom de la ville d'où émane la monnaie, inscription tantôt circulaire, tantôt horizontale, réduite quelquefois à l'abréviation V†. Les types sont assez variés et en général d'une belle exécution; c'est tantôt l'aigle d'un côté, de l'autre une corne d'abondance, ou une ancre au droit, au revers une grenouille; le modèle le plus répandu est : à l'avers, un chien couché en rond; au revers, une lyre.

M. Casati présente à l'Académie des exemplaires de grand et de petit module. Il mentionne ensuite les monnaies provenant de deux villes plus éloignées, quoique soumises également à la domination étrusque :

GUBBIO ƧHIꟻV)II

Les monnaies de Gubbio, de grand module, représentent ordinairement : d'un côté, une roue aux nombreux rayons; de l'autre, un croissant avec l'inscription :

ƧHIꟻV)II ou IHIꟻV)II

D'autres types représentent au droit une corne d'abondance, au revers une tenaille, avec l'indication de la division de l'as.

ADRIA †AH ou Iᗡ†AH

Les monnaies d'Adria, en général d'une assez belle exécution, portent le plus souvent l'inscription †AH; elles représentent une tête de Silène au droit, au revers une amphore ou un dauphin.

CHIUSI.

On attribue à Chiusi des monnaies assez rares, portant au

droit une ancre avec l'inscription ᗅ↓, abréviation de Camars, et au revers une roue à cinq rayons.

POPULONIA ᗅΠVᒧ1V1

Populonia a été, au temps des Étrusques, le centre de fabrication le plus important pour l'industrie métallurgique; aussi Populonia a laissé comme preuves de son ancienne splendeur un grand nombre de monnaies de bronze, d'argent et même d'or. La plupart des monnaies de bronze portent l'inscription ᗅИVᒧ1V1; sur certaines pièces l'inscription se réduit aux lettres 1V1. Les monnaies de Populonia, en général d'une belle exécution et de petit module, portent, d'un côté, une tête de Minerve, de l'autre, un hibou avec la légende, ou une tête laurée au droit, marteau et tenailles au revers, Hercule jeune d'un côté, de l'autre une massue.

M. Casati mentionne encore les monnaies de Rimini, portant l'inscription ᛖIᗡᗅ, et représentant, d'un côté, une tête couverte d'un pileus et, de l'autre, un guerrier gaulois armé portant lance et large bouclier, avant d'arriver au point le plus important de son travail, les monnaies de Pérouse, jusqu'ici attribuées à une ville inconnue, par suite d'une erreur de lecture.

M. Casati présente à l'Académie une pièce de petit module, parfaitement conservée, portant une inscription jusqu'ici lue Peithesa par les archéologues étrusques, notamment par Corssen, qui attribue cette monnaie à une ville inconnue qu'il suppose située dans le val de Chiana. Quatre autres exemplaires de cette pièce se trouvent aujourd'hui au British Museum. La pièce porte d'un côté une tête d'Hermès et de l'autre un hibou, avec l'inscription que M. Casati lit très nettement Peiresa, au lieu de Peithesa, la lettre ᗡ *r* étant très nettement formée : ᗅƧƎᗡIƎ1. M. Casati établit cette lecture, non seulement par l'examen de la pièce elle-même, mais par un terme

de comparaison qu'il emprunte à une monnaie de Todi, de même module, et sur laquelle la lettre Q est non moins nettement tracée dans le mot ƎQƎ+V+, et M. Casati n'hésite pas à reconnaître dans le mot Peiresa la forme étrusque de Pérouse, Perusia, Perugia. L'erreur de lecture qui a été commise s'explique par la ressemblance des deux lettres étrusques Q et O, *r* et *th*, et, d'après M. Casati, cette erreur a pu se propager facilement et être acceptée sans contrôle, parce que la pièce est très rare et qu'on n'en connaît que très peu d'exemplaires. M. Casati croit néanmoins que plusieurs pièces de ce modèle doivent se rencontrer dans les grandes collections, perdues parmi les monnaies de provenance inconnue; il a été assez heureux pour trouver au Cabinet des médailles une monnaie un peu fruste reproduisant le même type, et sur laquelle on peut discerner la forme du Q dans l'inscription Peiresa.

M. Casati mentionne encore trois ou quatre villes dont les monnaies de bronze portent des inscriptions analogues aux inscriptions étrusques, ou des villes d'origine étrusque, dont les monnaies frappées à une époque postérieure portent des inscriptions en caractères différents.

II

MONNAIES D'ARGENT.



Dans cette seconde lecture, M. Casati passe à l'étude épigraphique des monnaies étrusques d'argent et d'or; les monuments deviennent beaucoup moins nombreux, et les légendes étrusques relevées sur les monnaies d'argent se réduisent à

deux ou trois; mais M. Casati s'occupe particulièrement des signes de valeur qu'elles portent, et il cherche à établir le rapport des monnaies d'argent et des monnaies de bronze.

La plupart des monnaies d'argent étrusques présentent un caractère tout spécial qui ne se rencontre dans aucun autre système monétaire : elles sont à revers lisse, leur exécution artistique est assez remarquable, mais elles ne portent ordinairement aucune inscription, elles portent seulement des chiffres comme indication de leur valeur.

D'après les monuments qui nous restent on ne peut guère affirmer l'existence que de trois ateliers monétaires pour l'argent, en Étrurie. Le centre de fabrication de beaucoup le plus important est Populonia. Quelques pièces portent, comme les monnaies de bronze, la légende Pupluna abrégée : VJ1V1. On n'a pu nier l'origine étrusque de ces pièces, mais on soutient généralement qu'elles sont une imitation des monnaies grecques et qu'elles ne se rattachent aucunement au système étrusque de l'*æs grave* des monnaies de bronze. Cette opinion paraît inexacte à M. Casati, qui croit pouvoir déterminer le rapport direct des monnaies de bronze aux monnaies d'argent, d'après le signe de valeur que portent ces dernières. M. Casati fait passer sous les yeux de l'Académie deux pièces à revers lisse représentant, l'une une tête de femme, l'autre une tête laurée d'homme, et portant, à gauche, le chiffre X, *dix*. Cette pièce est à peu près de la dimension et du poids d'un denier romain et, d'après M. Casati, vaut dix as. M. Casati n'hésite pas à voir dans ces pièces étrusques l'origine du monnayage d'argent romain, car la ville de Populonia, d'où elles émanent, si puissante autrefois, était réduite en ruine au moment où le système monétaire d'argent des Romains prenait son brillant développement.

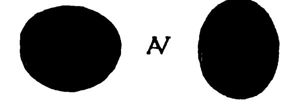
M. Casati indique, en dehors de Populonia, comme centre de fabrication des monnaies d'argent, la ville de Vetulonia,

M. Falchi ayant affirmé avoir en sa possession des monnaies d'argent portant la même inscription que les monnaies de bronze, et représentant d'un côté une tête d'Hercule jeune, de l'autre un trident; l'inscription serait ainsi conçue : J†A٦, et, en dehors de Vetulonia, la ville de Fiesole, Fæsulæ, d'où émanent, de l'avis de M. Casati, deux monnaies portant une légende qui se rencontrent, l'une au British Museum, l'autre au Cabinet des médailles, dans la collection de Luynes. L'inscription que portent les deux pièces est ainsi conçue : J⸮Ǝⵙ, *phezl,* qui se trouve sur une pièce du British Museum sous la forme *phezle,* ƎJƨƎⵙ. M. Casati considère cette inscription comme la forme étrusque abrégée de *Fæsulæ.* Les monnaies d'argent du British Museum portent au droit une tête de taureau ou un hippocampe, et uniformément au revers l'inscription des deux côtés du rayon d'une roue. La belle pièce de la collection de Luynes, reproduite en tête de cette notice, représente d'un côté une tête d'homme imberbe, de trois quarts, et de l'autre côté une figure de sphynx en pied.



III

MONNAIES D'OR.



Les monnaies d'or étrusques sont plus rares que les monnaies d'argent; on n'en connaît qu'un très petit nombre d'exemplaires; et elles étaient, jusqu'à ces derniers temps, toutes attribuées à Populonia. Ces monnaies, qui ne portent pas d'inscription, sont analogues aux monnaies d'argent, seulement d'un plus petit module; elles présentent toutes ce signe caractéristique du revers lisse, et portent une tête imberbe

sans attribut spécial, soit une tête de femme, soit une tête d'Apollon, ou encore une tête de lion.

M. Casati croit que l'on peut attribuer à une autre ville étrusque la fabrication de monnaies d'or, d'après l'inscription que porte une précieuse petite pièce à deux faces que possède le Cabinet des médailles et qui est mentionnée, dans plusieurs ouvrages, comme appartenant à la collection Vicsay-Hedervar, d'où elle provient. Cette petite monnaie porte une inscription très nettement tracée, ainsi conçue : 𐌖𐌔𐌋𐌄𐌅, *velsu*, dans laquelle M. Casati prétend reconnaître la forme étrusque de Vulsini, cette puissante ville étrusque, aujourd'hui détruite et dont on ne retrouve même pas l'emplacement. Cette pièce représente, d'un côté, une tête de femme à longs cheveux avec le chiffre Λ, et, de l'autre côté, un chien courant à droite, au-dessous duquel est tracée l'inscription. M. Casati indique, d'après le chiffre que porte cette pièce, laquelle est à peu près du module d'une pièce d'or de cinq francs, le rapport possible des monnaies d'or et d'argent, en attribuant à cette pièce la valeur de cinq deniers d'argent, et de cinquante as de bronze. Une monnaie de plus grande dimension du British Museum porte une inscription analogue, qui a été lue de deux manières différentes, les uns lisant Velsnani, les autres Velspapi, les deux *n* étant raccourcis dans le deuxième jambage supérieur : 𐌉𐌍𐌀𐌍𐌔𐌋𐌄𐌅. Dans le mot *velznani* on pourrait reconnaître la forme féminine *vulsiniana;* cette pièce serait donc de même provenance que la petite pièce mentionnée ci-dessus, mais d'une date postérieure.

M. Casati émet, en terminant, l'espoir que les recherches habilement dirigées en Italie feront découvrir de nouveaux spécimens des monnaies d'or étrusques, si rares encore aujourd'hui.

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° IX.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 24 avril 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Deux fois déjà j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie des fouilles opérées par M. Maraini sur des terrains ayant fait partie de la villa Bonaparte, et des sarcophages qu'elles ont fait découvrir. Le savant ingénieur a bien voulu me remettre sept photographies prises sur ces monuments, et je m'empresse de vous les adresser.

Les fouilles, qui se poursuivent, paraissent, d'après les sondages, devoir fournir encore huit tombeaux.

Deux autres, dont je n'ai pas encore parlé, ont été découverts la semaine dernière.

Le premier représente Bacchus à Naxos, entouré de ses suivants et s'appuyant sur l'un d'eux. Près de lui est Ariadne endormie, couverte d'un voile que soulèvent un satyre et un personnage barbu, figuré sur d'autres bas-reliefs et qui peut être une image du sommeil; sur sa poitrine sont tracés légèrement et à la pointe quelques traits qui semblent être des lettres. La face latérale de droite, seule visible dans le lieu où se trouve à cette heure le tombeau, porte une femme dansant au pied d'une idole de Jupiter Sérapis, posée sur une base élevée et devant laquelle est un autel allumé.

Le couvercle de l'autre sarcophage, dont les sculptures sont d'un relief et d'une conservation extraordinaires, nous montre d'abord Sémélé étendue morte sur son lit; à sa tête est Mercure; au pied, une femme s'éloignant avec un geste violent et

qui semble être Junon irritée. Vient ensuite Jupiter sur un siège, assisté par deux obstétrices, puis Mercure emportant le petit Bacchus. Un pilastre sépare cette scène de la suivante, où quatre nymphes entourent l'enfant; des satyres occupent le fond du tableau. Deux marbres, l'un à Venise, l'autre à Rome, nous offrent, sous une autre forme, la naissance de Bacchus, sujet peu fréquent, si je ne me trompe, sur les monuments de l'espèce.

Sur son bas-relief, qui est d'une grande richesse, la cuve de la tombe nous montre le cortège triomphal de Bacchus vainqueur de l'Inde. Un char est traîné par des lions, un autre par des tigres attachés à un joug formé de deux dauphins entrelacés. Trois éléphants couverts de filets, comme on le voit ailleurs, sont montés par des cornacs armés du croc de forme spéciale encore en usage dans l'Inde, et que nous rencontrons parfois si richement damasquiné. Sur l'un de ces animaux est assis un roi captif. Derrière lui apparaît le long cou moucheté d'une girafe. Nous trouvons ici d'autres détails fréquents dans les scènes bacchiques, le serpent, la femme portant un petit foyer brûlant sur un plateau. Au contraire des tableaux représentant la naissance de Bacchus, son triomphe est, comme on le sait, fréquemment reproduit sur les tombes.

J'espère pouvoir adresser prochainement à l'Académie une photographie de ce monument remarquable, mais pourtant de beaucoup inférieur en beauté au sarcophage à bacchanales qui accompagne la présente lettre. Ce dernier est une œuvre grecque; l'autre est de travail romain.

Il y a certes loin de ces beaux marbres à celui dont je joins ici une lithographie. C'est un sarcophage chrétien de Rome déposé dans une salle sombre des Thermes de Dioclétien, d'un type assez ordinaire, mais qui pourtant peut donner lieu à quelques observations utiles. Il remonte à la fin du IVe siècle

et porte l'épitaphe d'un certain Claudianus, personnage perfectissime, décoré de la *læna* :

L·VC·M CLAVDIANO
VP·Q·V·P·M ANNIS
XLIII·D·VIIII·K·DEC·
·INP·✆

Une photographie, que j'ai eu le regret de ne pouvoir faire exécuter, aurait accusé la différence du travail du portrait exécuté après coup dans une masse laissée inachevée, selon la coutume, sur les sarcophages, entièrement terminés d'ailleurs et qui attendaient l'acheteur dans le magasin du marbrier.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° X.

APERÇU DES PRINCIPALES QUESTIONS QUI, SOUS LE POINT DE VUE HISTORIQUE, SE RATTACHENT DIRECTEMENT AUX INSCRIPTIONS DE PIYADASI, PAR M. SENART.

Ces questions portent : 1° sur l'auteur et la date précise des monuments; 2° sur les données historiques, administratives, religieuses, qu'ils contiennent, et leur comparaison avec la tradition littéraire.

I. L'identité du Piyadasi des inscriptions avec l'Açoka des chroniques singhalaises a été établie par des raisons très fortes. M. Senart en apporte une nouvelle. Piyadasi fait allusion, dans sa conversion religieuse, à deux étapes séparées par un intervalle de plus de deux ans et demi. Or la trace très claire de la même distinction, avec la même indication de temps, se retrouve dans les traditions relatives à Açoka.

Il résulte, du synchronisme des cinq rois grecs cités par Piyadasi et des indications qu'il nous donne sur la date de sa

conversion, que la troisième année après son sacre doit correspondre environ à l'an 258 ou 257 avant J.-C. Cette date n'a rien que de très compatible avec la durée probable des règnes de ses deux prédécesseurs, Bindusâra et Candragupta. Il convient donc de placer son avènement vers 274-273 et son sacre vers 270-269.

On a cherché à établir que Piyadasi aurait traversé plusieurs variations dans ses idées religieuses. De la comparaison du plus ancien édit, celui de Sahasarâm, avec les plus récents, les édits sur colonnes, il résulte qu'il n'y a aucune apparence que ses sentiments se soient modifiés dans l'intervalle; et tous les indices empruntés aux autres morceaux sont également contraires à une pareille hypothèse. Son langage peut donc être considéré comme l'expression fidèle de l'état du buddhisme vers le milieu du IIIe siècle.

II. Piyadasi, exclusivement préoccupé de choses religieuses, est trop avare de détails sur l'histoire de sa personne ou de son règne. Il nous laisse au moins entrevoir les limites de son empire. M. Senart cherche à démontrer qu'il aurait été entouré, surtout vers l'ouest et le midi, d'une ceinture de provinces non pas directement soumises, mais simplement vassales.

Après avoir groupé les indications qui nous sont fournies sur l'administration et les fonctionnaires de Piyadasi, M. Senart revient sur l'institution de l'*Anusaṃyâna*, où il persiste à voir une assemblée triennale ou quinquennale, suivant les régions, spécialement convoquée en vue des coreligionnaires du roi et pour leur enseignement.

A propos des relations extérieures du roi, M. Senart relève, dans la forme même de ses inscriptions, un indice des influences étrangères qui, de longue date, s'exerçaient sur l'Inde. Dans la manière de parler de Piyadasi, il reconnaît une imitation du protocole usité par les Achéménides dans leurs ta-

blettes, et la trace des souvenirs laissés par leur chancellerie, après les conquêtes de Darius et l'établissement du pouvoir persan dans l'Inde du Nord-Ouest.

Le champ des comparaisons entre les monuments épigraphiques de Piyadasi et les traditions littéraires relatives à Açoka est malheureusement assez restreint, ce qui s'explique du reste par le caractère particulier de l'une et l'autre série de témoignages. Il est clair cependant que les récits légendaires ont amplifié et gravement dénaturé la réalité historique. Ils ont dans ce travail visiblement obéi à une double action : d'une part, le désir de moraliser, de tourner l'histoire en exemples édifiants; d'autre part, les influences monastiques qui ont présidé à leur rédaction.

Les inscriptions paraissent refléter fidèlement un état du buddhisme antérieur à celui que représente en général la littérature religieuse qui nous est parvenue. De l'emploi caractéristique du mot *dhamma,* de l'importance donnée au Svarga et du silence gardé sur le Nirvâṇa, de plusieurs autres indices encore, M. Senart conclut que le buddhisme, du temps de Piyadasi, était encore une doctrine toute morale, assez peu préoccupée de dogmes particuliers, peu embarrassée d'éléments scolastiques, dépourvue de textes fixés par l'écriture et à coup sûr d'un canon régulièrement défini.

Il termine en réclamant contre certaines appréciations trop sévères dont Piyadasi a été l'objet, et qui se fondent surtout sur un classement erroné de ses inscriptions. La langue assez lourde et maladroite qu'il parle lui a sans doute fait tort. Mais il fut certainement animé d'intentions excellentes, plein de l'idée du devoir moral et de sentiments d'humanité. Par ses relations avec l'étranger, par ses monuments, par ses tentatives de propagande religieuse, il a certainement rendu à la culture générale de l'Inde des services qu'il serait injuste d'oublier.

N° XI.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 9 mai 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai eu l'honneur de signaler, l'an dernier, à l'Académie la découverte faite par M. Gamurrini, dans la bibliothèque d'une confrérie laïque d'Arezzo, d'un manuscrit contenant plusieurs pièces inédites : le traité *De mysteriis* de saint Hilaire de Poitiers, plus deux hymnes et un long fragment d'un voyage en Orient accompli par une sainte femme vers la fin du IVe siècle. Un article publié, en 1884, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, par M. Kohler, a donné une analyse importante de ce manuscrit, que M. Gamurrini lui a libéralement communiqué. Nous y apprenons que la voyageuse était en relations avec les religieuses d'un monastère probablement voisin du Rhône, et que le récit de son pèlerinage leur a été adressé; qu'elle était partie de Constantinople; qu'elle devait être de haut rang, le clergé l'ayant accueillie avec honneur, et les soldats lui ayant fait escorte sur la route *de castro ad castrum*, dans les localités peu sûres. Son itinéraire comprend l'Asie Mineure, la Palestine, le pays d'Antioche, le mont Sinaï, la terre de Gessen et l'Égypte. Quelques indices mènent à croire que le pèlerinage doit être notamment postérieur à l'année 363.

Demeurée encore inédite, la relation dont il s'agit a été mûrement étudiée par M. Gamurrini et, dans une communication verbale faite hier à l'Académie d'archéologie chrétienne, ce savant a conclu que l'auteur de l'écrit doit être Silvie, sœur de Flavius Rufin, qui fut consul en 392 et préfet

d'Orient au temps de Théodose et d'Arcadius. L'*Historia Lausiaca* de Pallade, qui a conduit cette sainte femme de Jérusalem en Égypte, nous apprend qu'elle était alors âgée de soixante ans, et qu'à la distinction de son rang elle ajoutait celle d'un grand savoir. Ce fut elle, pense-t-on, qui promit, comme le rapporte saint Paulin de Nole, d'envoyer en France, patrie de son frère Rufin, des reliques des martyrs d'Orient. Tillemont estime que son voyage à Jérusalem et en Égypte peut avoir eu lieu en 388. C'est également à cette date que le fixe M. Gamurrini, par une série de déductions qu'il développera prochainement, en publiant un texte dont la découverte lui fait un si grand honneur.

C'est dans l'espace qui s'étend après l'église Sainte-Marie-Libératrice qu'a été exhumé, l'an dernier, l'*atrium* des Vestales, avec leurs stèles à inscriptions et leurs statues. La partie des terrains qui l'avoisinent du côté du Capitole vient d'être fouillée à son tour. Au bas d'un mur énorme, construit en briques, où l'on propose de reconnaître un reste des *Horrea Agrippinæ* ou du palais de Caligula, on vient de mettre au jour des médaillons arrondis peints au x[e] siècle et représentant des bustes de saints. Au même niveau s'ouvre dans la muraille un couloir dont les fondations très antiques sont formées de péperin; ses parois sont ornées à droite et à gauche de figures d'évêques et de moines, les uns orientaux, les autres d'Occident. A côté de ces images se lisent des noms tracés verticalement : *S. Blasius, S. Basilius, (S. Laurentius?), S. Christoforus, S. Benedictus*. Ce couloir doit appartenir à l'église qui a remplacé, sur le lieu même, un premier sanctuaire chrétien et où l'on voyait l'image du pape Paul I[er], représenté avec le nimbe carré qui caractérisait les portraits des personnes encore vivantes.

Veuillez agréer, etc.

Edmond Le Blant.

N° XII.

DES ANESTHÉSIQUES CHIRURGICAUX DANS L'ANTIQUITÉ ET LE MOYEN ÂGE, PAR M. LE DOCTEUR GUSTAVE LAGNEAU.

(*Extrait.*)

Un membre de l'Académie des inscriptions, M. Hauréau, dans une notice sur un manuscrit d'Abélard portant le n° 17251 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, s'exprime ainsi : «N'y a-t-il pas un enseignement digne d'être recueilli par les historiens de la médecine dans cette glose d'une clarté parfaite : «Non hunc soporem consuetam et naturalem dormitionem hominis credo, sed talem quæ redderet «hominem ipsum insensibilem, ut ab extractione costæ nullam «doloris incurreret passionem, sicut et medici nonnunquam «facere solent his quos incidere volunt»? Malgré le témoignage d'Ambroise Paré, malgré celui de Théodoric, qui est bien plus précis encore, on doute que les chirurgiens du moyen âge aient jamais endormi leurs malades avant de les opérer. On n'en doutera plus. Nous n'entendons pas garantir l'efficacité de l'agent anesthésique dont Théodoric enseigne la confection et l'emploi; mais voici ce que nous tenons et devons tenir pour certain, sur le rapport d'Abélard, digne assurément de toute confiance, c'est que les chirurgiens du XII° siècle usaient de procédés quelconques pour rendre leurs patients insensibles à la douleur[1]. »

Puisque Abélard pense que pour permettre, sans déterminer de douleur, l'extraction de la côte devant servir à la création de la femme, le sommeil d'Adam devait être analogue

[1] Hauréau, *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXI, 2° partie; tirage à part, p. 9.

à celui que les chirurgiens avaient coutume de provoquer chez leurs patients lorsqu'ils voulaient les opérer, recherchons quels étaient anciennement les narcotiques, les stupéfiants employés, non pas pour enivrer et dissiper les chagrins, comme le fameux *νηπενθές* d'Homère[1], non pas pour calmer la douleur en général, non pas pour empoisonner, mais seulement pour anesthésier les malades durant les opérations chirurgicales, que l'insensibilité, *ἀναισθησία*, ait été déterminée par simple application sur la région à opérer, par ingestion ou par olfaction.

Bien que l'action du vinaigre sur une pierre de la nature des gemmes ne semble guère pouvoir expliquer l'anesthésie locale signalée par Pline, rappelons néanmoins que, suivant ce naturaliste, on se sert de la pierre appelée pierre de Memphis, en la broyant et l'appliquant avec du vinaigre sur les régions que l'on doit brûler ou couper. Ainsi le corps s'engourdit et ne sent plus la souffrance. « Vocatur et Memphites a loco, gemmantis naturæ. Hujus usus conteri et iis quæ urenda sint aut secanda ex aceto illini. Obstupescit ita corpus, nec sentit cruciatum[2]. »

Pline, à propos du suc de la mandragore, dit également, en parlant de ses propriétés soporifiques : « La dose moyenne est d'un cyathe (o^{lit},045). On l'administre et contre les serpents et avant les incisions et les ponctions, pour engourdir la sensibilité. Il suffit pour cet effet à quelques personnes de s'être procuré le sommeil par l'odeur qu'il exhale. » — « Media potio cyathi unius. Bibitur et contra serpentes, et ante sec-

[1] *Odyssée*, liv. IV, vers 221, etc., p. 325, coll. Didot. — Sur ce *népenthès*, voir Petrus Petitus, *Homeri nepenthès dissertatio*, 1689, Trajecti ad Rhenum; — J.-J. Virey, *Du népenthès*, dans le *Bulletin de pharmacie*, févr. 1813, p. 49 à 61; — Loiseleur-Deslonchamps et Marquis, *Népenthès*, dans le *Dict. des sc. méd.*, 1818, p. 444.

[2] Pline, *Hist. nat.*, p. 115, lib. XXXVI, xi. Ludovic Ianus, biblioth. Teubneriana; Lipsiæ, 1860, t. V.

tiones punctionesque, ne sentiantur. Ob hæc satis est aliquibus somnum odore quæsisse[1]. »

Pedanie Dioscoride, d'Anazarbe en Cilicie, médecin vivant, comme Pline, au Ier siècle de notre ère, au chapitre LXXVI, Περὶ Μανδραγόρου, du livre IV de sa *Matière médicale*, dit que, dans le même but, on prescrivait soit un cyathe d'une décoction réduite au tiers de racines de mandragore dans du vin, soit trois cyathes d'un métrète de vin dans lequel auraient macéré trois mines d'écorce de racine de mandragore, soit encore dans du pain ou dans un autre aliment une drachme d'une espèce particulière de mandragore appelée *morion;* dernier médicament qui suffisait pour rendre insensible durant trois ou quatre heures[2].

Au XVIe siècle, Matthiole, le commentateur de Dioscoride, se borne à traduire en latin les trois passages relatifs à la mandragore[3].

Pareillement Jean des Moulins, traducteur en français de la traduction latine de Matthiole rapporte ces passages de la manière suivante : « Aucuns font cuire les racines en vin, jusques à la consumption de la tierce partie, et gardent cette décoction purifiée, de laquelle ils donnent douze drachmes et quatre scrupules pour faire dormir, pour appaiser les douleurs, et devant que coupper ou brusler quelque membre, afin qu'on ne sente les douleurs.

« On fait du vin de l'escorce de la racine sans décoction, comme s'ensuit. On met de 48 onces de cett' escorce dans 108 livres de vin doux. On en donne cinq onces à ceux auxquels on veut brusler ou coupper quelque membre, comme

[1] Pline, *Hist. nat.*, lib. XXV, cap. XCIV [XIII], texte et trad. de Littré.

[2] Dioscoride, *Materia medica*, lib. IV, cap. LXXVI, t. I, p. 571-573, texte grec et trad. latine de Corol. Gottlob Kuhn. Lipsiæ, 1829.

[3] Matthioli *Commentarii secundo aucti in libros sex* Pedani Dioscoridis Anazarbei *De medica materia.* Venetiis, 1558, lib. IV, cap. LXI, p. 534-535.

dit est : car lors ils ne sentent aucune douleur, estans tous as soupis et estourdis.

« On dit qu'il y a une autre espèce de mandragore, nommé *morion*. On dit que si on mange le poids d'une drachme avec d pain ou quelque viande que ce soit, . . . fait perdre le sens, d sorte que qui l'aura mangée demeure . . . sans aucun sens e entendement trois ou quatre heures après. Les médecins e usent quand il est besoin de coupper ou brusler quelqu membre [1]. »

Vers le milieu de ce XVIe siècle, Rembert Dodoens, de Ma lines, plus connu sous le nom de Dodonæus, médecin de empereurs d'Allemagne Maximilien II et Rodolphe II, parl également de l'usage chirurgical du vin de mandragore dan son *Herbarius oft Cruydt Boech* [2].

Aussi Charles de l'Escluse, traducteur de son ouvrage d flamand en français, s'exprime-t-il ainsi :

« Le vin auquel on a mis tremper ou cuire la racine d mandragore faict dormir, et appaise toutes douleurs, pa quoy on la donne prouffitablement à ceux ausquels on veu coupper, sier ou brusler quelque partie du corps, à fin qu'il ne sentent la douleur. La flaireur des pommes faict dormi mais beaucoup mieux le jus d'icelles prins au dedans [3]. »

Malgré ces témoignages d'auteurs du XVIe siècle, il sembl que les anesthésiques aient été alors moins employés qu'anté rieurement.

Au XIVe siècle, Boccace, dans sa nouvelle de *Ruggieri d Jeroli*, parle d'un célèbre médecin de Salerne, *Mazzeo dell*

[1] Jean des Moulins, docteur en médecine, lib. IV, chap. LXXI, p. 602, in-fo Lyon, 1579.

[2] Cap. XXIX, p. 749, Leyden, 1618, gr. in-fol.

[3] Rembert Dodoens, médecin de la ville de Malines, *Histoire des plantes en laquelle est contenue la description entière des herbes, nouvellement traduite d bas-alemand en françois par Charles de l'Escluse;* en Anvers, impr. Jean Loe MDLVII, in-fol., p. 297.

Montagna, qui préparait par distillation une certaine eau. Il la faisait boire aux malades qu'il voulait opérer, pour les endormir et les empêcher de souffrir[1].

Ambroise Paré, le plus grand chirurgien du XVIe siècle, parle de la mandragore comme ne s'employant plus, mais ayant été anciennement employée. « La mandragore, dit-il, prise en quantité excessive est venimeuse et de sa racine et de son fruit : elle assoupit les sens, elle rend les hommes lasches, tristes et eslancez, mornes et sans aucune force et fait que les patiens, après avoir bien crié et s'estre bien tourmentez, s'endorment en toute telle sorte et habitude de corps que la force du venin les aura rencontrez et surpris, de façon que les médecins en usoient anciennement lorsqu'on vouloit brusler ou couper un membre, pour oster le sentiment de douleur[2]. »

Toutefois en Orient, d'après le passage suivant de Bodin, qui écrivait également au XVIe siècle, la mandragore restait en usage comme anesthésique : « On peut bien endormir les personnes avec la mandragore et autres breuvages narcotiques, dit-il, en sorte que la personne semblera morte, et neanmoins il y en a qu'on endort si bien, qu'ils ne reveillent plus, et les autres ayans pris tels breuvages dorment quelquefois trois ou quatre jours sans esveiller, comme on faict en Turquie à ceux que l'on veut chastrer, et se pratiqua en un garçon du bas-Languedoc, estant esclave, qui depuis fut r'acheté[3]. »

A la suite de ces préparations de mandragore anciennement employées surtout par ingestion, arrivons à des préparations plus complexes employées par olfaction comme anesthésiques chirurgicaux.

(1) *Il decameron*, giorn. IV, novella X, t. II, p. 223-226, Bourtoulon, Firenze, 1822; voir aussi giorn. III, nov. VIII, *Le Ressuscité*.

(2) Ambroise Paré, *Œuvres*, lib. XXI, ch. XLIII, p. 504, in-fol. Lyon, 1652.

(3) Bodin Angevin, *La démonomanie des Sorciers*, lib. II, p. 247; 1598.

Ainsi que l'a rappelé M. Hauréau, l'évêque Théodoric, dans sa Chirurgie, parle d'une préparation soporifique employée pour prévenir la douleur pendant les opérations. Cet évêque, de la ville maritime de Cervia, près de Ravenne, chirurgien, de l'ordre des frères Prêcheurs, mort en 1298, selon Dezeimeris[1], indique même deux préparations anesthésiques.

L'une aurait été formulée par Hugues de Lucques, l'autre par lui-même, Théodoric. La première, due à maître Hugues ou Hugon de Lucques, dominicain, provincial de Rome vers la fin du XIIIe siècle (1299-1304 suivant Chevalier[2]), est la plus fréquemment indiquée dans les manuscrits, dans les éditions imprimées de Théodoric.

« Confectio saporis a chirurgia facienda secundum dominum Hugonem sic fit. Re. opii, et succi mori immaturi, hyoscyami, succi conidii, succi foliorum mandragoræ, succi ederæ arboreæ, succi mori sylvestris, sem. lactucæ, seminis lapathii quod habet poma dura et rotunda, et cicutæ, ana unc. 1; hæc omnia in unum commisce in vase æneo; ac deinde in istud mitte spongiam novam; quod totum ebulliat, et tamdiu ad solem canicularibus diebus, donec omnia consumat; et decoquatur in ea; quoties autem opus erit mittas ipsam spongiam in aqua calida per unam horam; et naribus apponatur; quousq. somnum capiat : qui incidendus est : et sic fiat chirurgia; qua peracta, ut excitetur, aliam spongiam in aceto infusam, frequenter ad nares ponas. Item fœni. radicum succus in nares immittatur, mox expergiscitur[3]. »

La seconde préparation anesthésique, un peu moins polypharmaque, formulée et indiquée par Théodoric ou Téderic, est donnée, après celle de Hugues, dans un manuscrit du

(1) *Dict. hist. de médecine*, t. IV, p. 258; 1839.

(2) *Répertoire de sources hist. du moyen âge*, col. 1090; 1877.

(3) *Chirurgia ab frat. dom. Theodorico episcopo cervicensi, ordinis Prædicatorum*, lib. IV, cap. VII, p. 183, apud *Ars chirurgica;* Venetiis, 1546.

XIVe siècle portant le numéro 11226 du fonds latin de la Bibliothèque nationale :

« Item alia confectio qua paciens non senciat inscisionem. Re. opii-suci iusqsm-suci more agrestis immature-se lactuce-suci sicute-ana 1. R omnia in unum commisce in vase eneo et sic ibid mitte spongiam novam in canicularibs diebs et in ea omnia coquatur ad solem dc consumat in spongia et quociens opus fuit spongiam illam in aqua mitte per uniq hore et post ad nares appone donec sompnum capiat et erit sine dampno ad ipsum expergefaciend' ad sompnum. R spongiam simplicem cum aceto infusam ad nares pone. it. sucum feniculi et sucum rute et mitte ad nares et mox evigilabit [1]. »

De ces deux préparations, l'une, composée d'opium, de jusquiame, de mandragore, de ciguë, de laitue, de lierre, de morelle, de mure, de plantain, etc.; l'autre, d'opium, de jusquiame, de ciguë, de laitue, de morion [2]; de ces deux préparations, Gui de Chauliac, à quelques différences près, sans donner les doses, indique la première. Mais il semble dire qu'à son époque, au XIVe siècle, si quelques opérateurs avaient recours à des préparations analogues à celles du chirurgien évêque, d'autres se bornaient à prescrire l'usage d'une potion opiacée : *Alii vero dant opium ad potandum* [3].

Aussi Jehan Canappe, traducteur de Gui de Chauliac, dit-il : « Aucuns, comme Theodoric, leurs donnent medecines obdormitives, qui les endorment affin que ne sentent incision, comme opium, succus morellæ, hyoscyami, mandragoræ, hæderæ arboreæ, cicutæ, lactucæ, et plongent dedans esponge

(1) *Cyrurgie* a fratre Tederico, lib. IV, cap. LIV, p. 123 v°. Manuscrit 11226, fonds latin de la Bibliothèque nationale.

(2) Vraisemblablement la mandragore-morion à feuilles de patience, *Lapathum*. (Voir Pline, l. XXV, cap. XCIV, p. 189, trad. Littré.)

(3) *Ars chirurgica Guidonis Cauliaci*, tract. VI, doct. I, cap. VIII. *Regimen abscindendo membrum mortificatum*, f° 63 v°. Venetiis, 1546.

et la laissent seicher au soleil, et quand il est necessité ilz mettent celle esponge en eaue chaulde et leurs donnent à odorer tant qu'ilz prennent sommeil et s'endorment, et quand ilz sont endormis ilz font l'operation. Et puis avec une autre esponge baignée en vinaigre et appliquée es narilles les esveillent, ou ilz mettent es narilles ou en loreille succum rutæ ou fœni, et ainsi les esveillent comme ilz dient. Les autres donnent opium à boire [1]. »

Laurens Joubert, autre traducteur de Gui de Chauliac, n'ajoute rien non plus qui puisse éclairer davantage sur la valeur et l'emploi de cette préparation anesthésique [2].

Dans sa Magie naturelle, Jean-Baptiste Porta, après avoir également parlé d'une pomme somnifère composée d'opium, de mandragore, de suc de ciguë, de semences de jusquiame et de musc, préparation qui, conglobée en masse de la grosseur du poing, par olfaction détermine le sommeil, indique aussi qu'une quintessence, faite avec des substances somnifères, et conservée dans des vases de plomb hermétiquement fermés jusqu'au moment où elle est placée sous les narines, détermine le plus profond sommeil en abolissant le sentiment. Toutefois, ces anesthésiques par olfaction, quoique connus par les médecins instruits, ne sont pas donnés comme étant employés pour les opérations chirurgicales.

« Pomum somnificum conficere. Constat enim opio, mandragoræ, cicutæ succo, hyoscyami seminibus, bisq. moschum additur; ut odore illectum olitorem feriat, in pilam conglobato, quantum pugno quis comprehendat, hoc sæpius odorando lumina somno demulcet ac ligat... Sed ex quam pluribus dictorum quinta essentia extrahitur somniferis menstruis : hoc plumbeis vasculis clauditur, sed optime operculatis, ne

[1] Jehan Canappe, *Le guidon en françoys*, traité VI, ch. VII, p. 258. Lyon, 1538.

[2] *La grande chirurgie de Gui de Chauliac*, traité VI, doct. I, ch. VIII, p. 467. Lyon, 1592.

minimam auram expirent, nam evanesceret medicamentum. Utendi tempore, amoto operculo, dormienti naribus admovetur, subtilissimamq. vim halitus haurit olfactu, itaque sensus arcem obsidet, ut profundissimo demergatur somno, non nisi maximo conatu experrecturus...... Hæc solerti medico clara sunt, impio obscura[1]. »

En Orient, comme en Europe, on aurait anciennement fait usage de substances anesthésiques. Non seulement dans la plupart des pays orientaux on ingère du chanvre, du *haschich*, sur les propriétés enivrantes duquel M. Sylvestre de Sacy insistait en 1809 dans son mémoire sur la dynastie des Assassins[2]. Non seulement en Judée « on donnait souvent aux suppliciés du vin mêlé d'encens, de myrrhe et d'autres drogues fortes et capables d'engourdir pour leur faire perdre le sentiment de la douleur, » ainsi que l'indique M. Tourdes[3]. Aussi l'Évangile selon saint Marc dit-il qu'à Jésus crucifié on présenta « à boire du vin mêlé avec de la myrrhe »[4]. Mais M. Stanislas Julien a rappelé qu'en Chine, *Hoa-Tho*, célèbre médecin qui existait vers 220 ou 230 de notre ère, sous la dynastie des *Wei*, d'après le *Kou-kin-i-tong*[5], « donnait au malade une préparation de chanvre (*ma-yo*) », qui le rendait « aussi insensible que s'il eût été plongé dans l'ivresse ou privé de la vie. » Alors, suivant les cas, il pratiquait des ouvertures, des incisions, des amputations. Après un certain nombre de jours, « le malade se trouvait rétabli sans avoir éprouvé, pendant l'opération, la plus légère douleur. » Ce *ma-yo*, drogue ou médecine de chanvre, suivant les *Annales de*

(1) Jo. Baptista Porta Neapolitanus, *Magiæ naturalis libri viginti*, lib. VIII, p. 309; Hanoviæ, 1619.

(2) *Mémoires de l'Institut royal de France*; classe d'hist. et littér. ancienne, t. IV, p. 47-64. 1818.

(3) Art. *Supplice*, *Dict. encycl. des sciences médicales*, p. 441.

(4) Marc, ch. xv, verset 23, p. 74 de la Bible, éd. 1823.

(5) *Recueil général de médecine ancienne et moderne*, 50 vol. in-4°, xvi° siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Han, était pris dans du vin, sous forme d'une «poudre appelée *mafo-son* (chanvre distillé, poudre), c'est-à-dire poudre contenant les principes narcotiques du chanvre, obtenus par une longue ébullition ou par la distillation [1]. »

Suivant M. le Dr Ern. Martin, encore maintenant en Chine, dans le vin appelé *tsi-tsing*, qu'il est d'usage de donner aux malheureux condamnés aux supplices, on mêle soit des drogues excitantes, soit des drogues stupéfiantes [2].

N° XIII.

RAPPORT SUR LA MISSION ACCOMPLIE PAR M. BASSET DANS LE PAYS BERBÈRE, SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE, PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

L'Académie connaît le nom de M. René Basset, chargé du cours public d'arabe à Alger. Ce jeune professeur, dont le zèle ne se ralentit pas, a publié sur la littérature arabe, l'éthiopien et les dialectes berbères des travaux d'une bonne et solide érudition, qui ont attiré sur lui l'attention du monde savant. J'ai déjà rendu compte à l'Académie d'une mission accomplie, il y a deux ans, par M. Basset, dans le Sud Oranais et de ses recherches bibliographiques dans les bibliothèques de Tunis, de Kaïrouan et de Fez. Les matériaux qu'il a réunis à la suite de ce voyage sont en cours de publication dans le *Journal asiatique*, et prouvent que cette mission a été fructueuse surtout pour l'étude des dialectes berbères.

Au commencement de cette année, M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, prenant en considération les heureux résultats obtenus par M. Basset dans sa première exploration,

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 12 février 1849, t. XXVIII, p. 197, 1er sem. 1849.

[2] Exposé du *Si-Yuen-lu* (médecine légale), p. 76; 1884.

lui a facilité les moyens d'étendre le cercle de ses recherches scientifiques. Avec une libéralité dont le monde savant doit lui savoir gré, le Gouvernement général a alloué à M. Basset les subsides nécessaires pour une mission de deux mois et demi, en le chargeant d'étudier les dialectes berbères parlés par les populations du M'zab, d'Ouargla et de Touggourt.

Notre voyageur s'est mis en route dès les premiers jours du mois de mars et, quelques semaines plus tard, il m'adressait de Melika, dans le M'zab, une lettre dont je ne donnerai pas lecture ici, parce qu'elle vient de paraître dans le *Journal asiatique*. Elle relate les principaux incidents du voyage d'Alger à Laghouat et de Laghouat à Ghardaïa. Mais j'ai reçu depuis une longue lettre de M. Basset, datée d'Ouargla, 9 avril. Cette lettre renferme d'utiles informations, et je demande la permission d'en détacher un ou deux paragraphes dont l'Académie entendra peut-être la lecture avec intérêt.

«J'ai attendu à la veille de mon départ d'Ouargla pour vous donner quelques détails sur le résultat de mon séjour dans cette ville. Grâce à l'obligeance du chef de poste, M. Le Châtelier, un des survivants de la première mission Flatters, j'ai pu recueillir nombre de renseignements.

«La ville d'Ouargla est divisée en trois quartiers : Beni-Sissîn, Beni-Ouaggîn et Beni-Brahîm, qui, suivant une légende locale que j'ai recueillie, passent pour avoir été fils du cheïkh Ouargli, lequel aurait donné son nom à la ville. La date de la fondation de celle-ci est inconnue; cependant Ibn Khaldoun la mentionne sous le règne des Hafsites. Je reviendrai d'ailleurs sur ses origines dans le travail que je prépare sur le dialecte zenatia du sud de l'Algérie. Elle fut probablement peuplée d'Ibadhites, après la destruction de Sedrata (en berbère *Isedraten*), dont on attribue la ruine au khalife almohade El-Mansour. Les restes de Sedrata, à 2 kilomètres d'ici, mériteraient d'être fouillés; j'appelle là-dessus votre attention.



car le peu qu'on en a déblayé porte la trace d'ornementation arabe d'un goût très délicat et d'une exécution achevée, qu'on ne retrouve ni à Ouargla ni au M'zab. J'aurais voulu estamper un débris d'inscription et un ou deux fragments des rosaces, mais la profondeur du relief m'en a empêché; en outre un violent sirocco soufflait ce jour-là et m'aveuglait à demi. On pourrait aussi faire des fouilles dans les environs, à Afran et à Tchraoua...

« J'ai visité les bibliothèques privées d'Ouargla, de N'goussa et d'Adjadja, et j'en ai tiré de quoi donner suite aux manuscrits de Fez et à ceux de Djelfa que j'ai publiés dans le *Bulletin de correspondance africaine*. La plupart sont relatifs au droit religieux et à la jurisprudence; je vous signalerai cependant deux relations de la conquête de l'Afrique par les Arabes. Ces deux documents font partie de ce cycle de romans historiques qui ont pour objet les premières victoires des Arabes, comme la *Conquête de Syrie*, par le Pseudo-Ouaqidi, etc. Pour le berbère les renseignements ne m'ont pas manqué. Outre les éléments d'une grammaire du dialecte zenatia d'Ouargla et la plus grande partie de son vocabulaire, je me suis fait écrire ou dicter une série de contes dans ce dialecte, qui, bien que apparenté de très près à celui de l'Oued M'zab, présente avec celui-ci des différences phonétiques et lexicographiques, et se rapproche plus que le m'zabite des dialectes du Nord. Bien que les Touaregs ne viennent plus à Ouargla depuis le massacre de la mission Flatters, et que les Chambas qui connaissent leur langue aient quitté la ville en ce moment pour leur station d'estivage, j'ai pu obtenir d'un esclave un vocabulaire de la langue parlée entre Tombouctou et l'Aïr, qui permettra de rectifier sur certains points les matériaux rapportés par Barth de sa grande exploration du Soudan. J'ai été également assez heureux dans mes recherches sur les langues nègres : j'ai pu me procurer un lexique *haussa* et écrire seize textes environ

dans cette langue, parlée des frontières du Sénégal au lac Tchad et, je crois, d'accord avec MM. Lepsius et Halévy, apparentée au berbère comme à l'égyptien.»

On le voit, M. Basset a bien employé le temps et les ressources qui étaient mis à sa disposition. Sa mission a été fructueuse pour l'étude, non seulement du berbère mais aussi de ces idiomes du Soudan dont la connaissance s'impose comme une des nécessités de l'extension de notre colonie. On ne saurait trop remercier M. Tirman d'avoir compris l'utilité des explorations de ce genre et de leur accorder ses encouragements.

N° XIV.

LETTRE DE M. EDM. LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, 25 mai 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les constructions qui se multiplient autour de Rome causeront, au très grand regret des amis de l'archéologie chrétienne, la destruction d'importantes catacombes; les terrains sur lesquels s'étend le *Cœmeterium ostrianum* sont déjà vendus et, selon toute apparence, cet hypogée si célèbre va bientôt disparaître.

Des compensations sont toutefois apportées par ce grand mouvement d'expansion de la ville. Nous lui devons la découverte des beaux sarcophages de la *via Salaria*, dont j'ai eu l'honneur de faire tenir à l'Académie les premières photographies, et que les *Mélanges de l'École française de Rome* viennent de publier dans les fascicules III et IV.

Sur la même voie, et vis-à-vis de la villa Albani, les fouilles d'une construction ont fait trouver, à trois mètres environ de profondeur, une énorme tombe circulaire semblable à celle

[illegible]

M LVCILIVS M F SCA PAETV[illegible]

[illegible]

LVCILIA M F POLLA SOROR

[illegible]

TI·CLAVDIVS
DRVSI·F·CAESAR
AVG·GERMANICVS
PONT·MAX·TRIB·POT
VIIII·IMP·XVI·COS·IIII
CENSOR
AVCTIS·POPVLI·ROMANI
FINIBVS·POMERIVM
AMPLIAVIT·TERMINAVITQ

Un [illegible] dans le champ des fouilles, se trouv[illegible]

columbaria contenant quelques restes de peintures et sous les *ollæ* desquels j'ai lu les épitaphes suivantes :

Q·POMPEIVS
HERACLIDES

L·CORNELIVS L·F·COR
SOLO
CORNEL·

De nombreuses lampes de terre cuite ont été trouvées dans ces *columbaria*.

Devant moi, on a exhumé l'épitaphe suivante, terminée par une formule banale, mais que recommande, d'autre part, l'indication d'un nom de lieu :

C VETILIVS PRIMI
TIVVS·C VETILIO EV
HODO·FILIO·CARIS
FECIT·QVI·POSTVS·EST
(*ad nucem*) AD NVCE·VIXIT ANNIS
XI·DIEB·XXXXVIIII·HO
RIS·X·QVOT DEBVERAT
FILIVS PATRI FACERE
PATER FILIO FECIT

M. Bertone va poursuivre avec une activité intelligente des recherches qui promettent de précieux résultats. De même que le mausolée de Cæcilia Metella contenait un riche sarcophage, celui de M. Lucilius Pætus doit recéler quelque grand tombeau, violé sans doute comme à l'ordinaire, mais du moins demeuré sur place.

Bien que la fouille ne soit qu'à son début, et qu'on ne voie encore qu'une moitié du périmètre de la grande tombe, j'ai cru devoir tenir l'Académie informée dès maintenant d'une découverte que les journaux romains n'ont même pas encore signalée.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° XV.

RAPPORT DE M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE SUR LA DÉCOUVERTE FAITE À BOURGES PAR M. BOYER, ARCHIVISTE DU CHER, DE DEUX INSCRIPTIONS OÙ LE NOM DU DIEU MARS EST ACCOMPAGNÉ D'ÉPITHÈTES GAULOISES. DANS L'UNE DE CES INSCRIPTIONS, L'ÉPITHÈTE EST *MOGETIUS*, DANS L'AUTRE *RIGISAMUS*.

M. Boyer demande quel est le sens de *mogetius*, et propose de considérer ce mot comme un dérivé du breton *moc'h* «cochon». Cette doctrine est inadmissible. Le breton *moc'h* «cochon» tient lieu d'un primitif* *mucca*, génitif* *mucces*, substantif féminin, en vieil irlandais *mucc*, au génitif *mucce*, *muicce*. Le nominatif *mucc* se trouve à la page 94, col. 1, du manuscrit 904 de Saint-Gall, qui date du IXe siècle. Nous pouvons renvoyer à l'édition qu'en a donnée M. Ascoli, *Il codice irlandese dell' Ambrosiana*, t. II, p. 71, et au commentaire de Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 1074, l. 49-50. Les plus anciens exemples du génitif *mucce*, *muicce*, nous sont fournis par un manuscrit du XIIe siècle, le Livre de Leinster, qui appartient au collège de la Trinité de Dublin et dont l'Académie d'Irlande a publié un fac-similé; on rencontre la variante *mucce* à la page 112, col. 2, l. 46, et la variante *muicce*, à la page 113, col. 2, l. 14 (cf. Windisch, *Irische texte*, p. 101, l. 8; p. 103, l. 22; p. 697, col. 2). L'orthographe actuelle, altérant l'orthographe primitive, n'offre qu'un simple *c*, *muice* par exemple, au génitif dans la traduction de la Bible, *Proverbes*, ch. XI, vers. 22. On rattache ce mot à la même racine que le grec *μυκτήρ* «nez», *μῦκος* «mucosité», que le latin *mūcus*, enfin que le français «moucher». Le français «moucher» vient du latin vulgaire *muccare* (1), dérivé de *mŭccus* (2) par *u* bref et double *c*,

(1) *Ex-muccavit* dans une inscription de Pompéi. *C. I. L.*, t. IV, n° 1391. Voir aussi *Loi ripuaire*, titre V, § 2; cf. *muccatus* «nez», *ibid.*, titre LXVIII, § 5.

(2) *Loi des Allemands*, titre LXII, § 2.

comme le mot irlandais. La prononciation du latin s'est modifiée sous l'influence celtique qui a produit la substitution du double *c* au *c* simple et de l'*u* bref a l'*u* long. Le nom celtique du cochon veut dire « animal pourvu de groin et malpropre ».

Mogetius a un sens tout différent. Il se rattache, je pense, à une racine qui se présente dans les langues celtiques sous les deux formes MAG et MOG et qui veut dire « être grand »; MAG, par exemple, est la racine du verbe composé qui, à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif passif, est écrit *do-for-magar, tór-magar* dans le Priscien de Saint-Gall, n° 904, manuscrit du IXe siècle, et qui y a le sens du latin *augetur*[1]; MOG apparaît dans le verbe dérivé *moigim* « je rends grand, glorieux », que le *Senchus-Mor* nous offre à la troisième personne du singulier *moigid*[2] et à l'infinitif *mogud* « grandeur, glorification[3] ». On a signalé aussi l'adjectif moyen irlandais *mogh* = * *mogo-s* « grand » dans le composé *mogh-dornaib* « par de grands poings[4] ». Le verbe *moigim*, pour **mogēmi*, est dérivé de cet adjectif.

Mogetius, surnom de Mars dans la première des inscriptions de Bourges envoyées par M. Boyer, est le participe passé passif de ce verbe, thème *mogētio-*, qui veut dire « glorifié ». Le vieil irlandais nous offre deux participes passés passifs. L'un est formé à l'aide du suffixe *tio-*, en vieil irlandais *-te*, en moyen irlandais *-ta*, qui conserve la valeur de participe passé : *mochtai* pour * *mochti* = * *mogēti* au génitif singulier, dans un manuscrit du commencement du XVe siècle, a été traduit en anglais par

(1) *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 474.

(2) *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 34, l. 22 : *mar moigid eclais endce*, « si la pureté fait la grandeur, la gloire de l'église. »

(3) *Ibidem*, l. 27.

(4) Glossaire d'O'Davoren, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 106; cf. Windisch, *Irische texte*, p. 694, col. 1.

magnified[1]. L'autre participe passé est formé à l'aide du suffixe *to-* et a pris en irlandais la valeur de prétérit passif du singulier à la troisième personne; en breton, au contraire, le participe en *to-* a conservé sa valeur primitive; c'est le participe en *to-*, que nous devons probablement reconnaître dans le second terme du nom composé *Dino-mogeti-marus*, conservé par une inscription de Saint-Pons de Thommières qui est une dédicace : *Divannoni, Dinomogetimaro Martibus*[2].

Mogetios et *Mogetos* n'appartiennent pas seulement à la nomenclature des noms divins : on les trouve employés à une destination moins haute. *Mogetius*=*Mogetios* est le gentilice du corniculaire *Mogetius Paulinus* dans deux inscriptions du musée de Vienne en Autriche[3], de *Mogetius Martialis* dans une épitaphe trouvée en Styrie[4], de *M. Mogetius Hospes*, de *M. Mogetius Mercator*, de *C. Mogetius Gaetulicus*, dans trois inscriptions de l'Italie septentrionale[5]. *Mogetius* sert de cognomen à *Cornelius Mogetius* dans une inscription de Turin[6], à *Surius Mogetius* dans une autre inscription du Piémont[7], à *P. Caesius Mogetius* dans une inscription de l'Italie méridionale[8]. Ailleurs Mogetius est le nom unique d'individus qui n'ont pas de gentilice : à Milan, *Mogetius Maccilonis filius*[9]; à Suse, *Mogetius, Titi filius*[10]. De *Mogetius* est dérivé *Mogetiana*, nom d'une section romaine de Pannonie[11].

(1) Bibl. Bodléienne d'Oxford, manuscrit Rawlinson 505, chez Whitley Stokes, *On the Calendar of Œngus*, p. cxxiii, col. 1, quatrain 12, vers 2.
(2) *Revue archéologique*, t. III, 1861, p. 313.
(3) *C. I. L.*, III, n°s 4452, 4568.
(4) *C. I. L.*, III, n° 5635.
(5) *C. I. L.*, V, n°s 782, 6350, 6576.
(6) *C. I. L.*, V, n° 7013.
(7) *C. I. L.*, V, n° 7219.
(8) *C. I. L.*, IX, n° 4505.
(9) *C. I. L.*, V, n° 6042.
(10) *C. I. L.*, V, n° 7287.
(11) *Itinéraire d'Antonin*, p. 233.

Mogetus = *Mogeto-s* sert de nom à un personnage qui n'a pas de gentilice, dans une épitaphe de Carinthie, où est mentionné *Mogetus*, fils de Sextus[1].

De *Mogetus* dérivent *Mogetissa* et *Mogetillus*. En l'année 108 de notre ère, Trajan donna droit de cité au cavalier *Mogetissa*, fils de *Comatullus*, Boien d'origine, *Boius*. Le diplôme qui le constate a été trouvé à Wissembourg[2].

C. Munatius Mogetillus, figure avec le titre de *Sevir* dans une inscription de Côme en Italie[3]. Nous trouvons le nom de femme *Naevia Mogetilla* dans une inscription de Brescia[4].

La même racine a donné un autre dérivé, *mogius*, employé comme gentilice[5], et qui, précédé du préfixe *ar* « très », sert de surnom à Mars dans trois inscriptions, la première en Hongrie[6], la deuxième en Autriche[7], la dernière en Styrie[8]. Dans celle-ci *Armogius*, ou plus exactement mais par abus *Harmogius*, signifiant sans doute « très grand », n'est pas le seul surnom de Mars; ce dieu en porte plusieurs autres, notamment celui de *Toutatis*, le *Teutates* de Lucain.

J'arrive au surnom *Rigisamus*. Il n'est pas nouveau; on le connaît par une inscription d'Angleterre, qui, comme à Bourges, le juxtapose au nom de Mars[9]. *Rigisamus* est probablement un dérivé du thème *rīgo-*, dont il y a une variante *rēgo-*; *rīgo-* vient de *rīx*, génitif **rīgos*; *rēgo-* de *rex*, génitif **rēgos*; *rēx* ou *rīx* est un mot gaulois signifiant « roi ».

Rēx est rare; on le trouve dans les composés *Dubno-rex*

(1) *C. I. L.*, III, n° 6506.
(2) *C. I. L.*, III, p. 867.
(3) *C. I. L.*, V, n° 5299.
(4) *C. I. L.*, V, n° 4457.
(5) *C. I. L.*, III, n° 5455.
(6) *C. I. L.*, III, n° 4014.
(7) *C. I. L.*, III, n° 5672.
(8) *C. I. L.*, III, n° 5320.
(9) *C. I. L.*, VII, n° 61.



« roi du monde », nom d'homme conservé par une monnaie gauloise[1], et *Mori-rex* « roi de la mer », autre nom d'homme employé au génitif *Mori-regis* dans une inscription de Grande-Bretagne[2]. De *rēx* vient le thème *rēgo*, qui a fourni le dernier terme de *Duro-ico-regum*, nom d'une station voisine d'Amiens conservé par la Table de Peutinger[3]. *Rēgo-*, employé comme adjectif, devait signifier « royal », et, comme substantif, « objet appartenant au roi ». On en a tiré un verbe dénominatif qui a dû signifier « régner », et dont le participe présent, développé au moyen d'un *o*, a donné le substantif **rēganto-s*. *Rēganto-s* est devenu, dans les documents bretons du IXe siècle, *roiant* (*Cartulaire de Redon*), dans ceux du XIe, *ruant* (*Cartulaire de Landévennec*); au XVe siècle, *roen* (*Vie de sainte Nonne*), enfin de nos jours *roe*, qui en breton veut dire « roi », et que l'on croirait emprunté au français, si l'on ne savait son histoire confirmée par le dérivé *rouant-elez* = **rēgant-ālacta* « royaume ».

Rīx, variante dialectale de *rēx*, a été de beaucoup le plus usité en Gaule; sa fortune a été bien plus haute. Au temps où les Gaulois dominaient en Germanie et où les rois gaulois régnaient sur les Germains, le mot *rīx* a pénétré dans les langues germaniques et s'y est établi victorieusement, comme devait s'y installer plus tard, par le prestige historique de Rome, le titre impérial que les Allemands prononcent *kaiser*, et qui, malgré son origine étrangère, est encore en si grande estime chez les descendants d'Arminius. Les lois du vocalisme germanique établissent que le substantif allemand *reich* « royaume, royauté », en gothique *reiki*, l'adjectif allemand *reich* « riche », et le substantif écrit par Ulfila *reiks* « roi », dont ces mots

(1) A. de Barthélemy, dans la *Revue celtique*, t. I, p. 295.
(2) *C. I. L.*, VII, n° 409.
(3) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 93.

dérivent, sont d'origine gauloise[1]. Le gaulois *rīx, rīgos* a pénétré dans les langues germaniques à une date antérieure à celle où le changement des moyennes en ténues et des ténues en spirantes a produit l'aspect caractéristique de ces langues, et les Francs nous ont ramené ce mot en nous donnant leurs noms propres *Theude-rīcus, Chilpe-rīcus*, etc., et l'adjectif dérivé que nous prononçons « riche » aujourd'hui. Des mots comme *Thierry* et *riche*, comparés à Bourges = *Bitù-rīgas*, sont pour ainsi dire le résumé de notre plus ancienne histoire. Les deux premiers rappellent la domination gauloise en Germanie et la conquête de la Gaule par les Francs; le dernier est sur notre sol un monument de l'indépendance gauloise.

Je n'ai pas besoin de donner des exemples du mot *rīx* employé comme second terme de noms d'hommes, de peuples et de dieux. Ce substantif a donné un dérivé *rīgo-*, signifiant « royal » ou « objet appartenant au roi »; exemple : *Rigo-dulum*, ville de Germanie, c'est-à-dire de la province gauloise de ce nom, chez Tacite[2]; *Rigo-magus*, autre ville de la même province, chez Ammien Marcellin et dans la Table de Peutinger[3]; *Rigo-dunum* en Grande-Bretagne, chez Ptolémée.

Rigisamus, surnom de Mars en Gaule et en Grande-Bretagne, paraît un dérivé du thème *rīgo-*. Quelle est la valeur du suffixe *isamos*? Nous ne pouvons le dire avec certitude; on croît le reconnaître dans le nom divin et géographique *Belisama*, dans le nom de la ville de *Trigisamum* (Table de Peutinger), qui était située en Norique Peut-être le suffixe gau- *-isamo-* a-t-il une valeur analogue à celle du suffixe latin *issimo-*, résultat de la combinaison du suffixe *-ios* du comparatif

[1] Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, 3ᵉ édit., p. 268.

[2] Tacite, *Histoires*, IV, LXXI; cf. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 246.

[3] Ammien Marcellin, XVI, III, 1. — E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 53.



avec le suffixe *tamo-* du superlatif. Le celtique possède comme le latin le suffixe *-ios* du comparatif; et, pour le superlatif, il fait usage ordinairement d'un suffixe *-amo-*. Nous trouvons, ce semble, ces deux suffixes ici combinés. Si cette hypothèse est exacte, *rigisamos* signifie «très royal», et il est presque identique étymologiquement au français moderne «richissime», dérivé de «riche»; la gutturale de ce dernier mot est d'importation germanique, bien qu'il remonte à une origine gauloise, et il a reçu l'addition récente d'un suffixe latin analogue à un suffixe celtique.

N° XVI.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA MARINE (1).

(*Ouvrage présenté par M. de Rozière.*)

En vous offrant l'an dernier le rapport que j'avais eu l'honneur d'adresser à M. le Ministre de la marine et des colonies sur les travaux dirigés par la Commission supérieure des archives de son ministère, et dont M. le Ministre avait bien voulu me charger de déposer un exemplaire sur le bureau de l'Académie, j'annonçais que les différents fonds que renferme ce riche et précieux dépôt étaient en pleine voie de classification, et que le premier volume de l'inventaire ne tarderait probablement pas à paraître. Ce premier volume vient en effet d'être achevé, et M. le Ministre a voulu qu'avant d'être mis en vente il fût offert à l'Institut. Mais comme les archives de la marine ont été jusqu'ici peu fréquentées et que pour plusieurs d'entre nous le sujet ne manque peut-être pas de nouveauté, je demande la permission d'entrer dans quelques détails.

La série la plus importante des archives maritimes est celle qu'on désigne sous le titre de *Service général.*

(1) Série III, *Service général*, t. I, 1er fascicule (Paris, 1885, in-8°).

Elle comprend à la fois les décisions de l'autorité centrale (souverain et ministre), la correspondance générale de la Cour ou du Ministère avec les différents fonctionnaires militaires ou administratifs) institués dans les ports, les réponses de ces fonctionnaires, le récit des campagnes, le détail des armements, les rapports avec les pays étrangers, la correspondance des consuls, et enfin la série de nos anciens traités de commerce.

Les 102 volumes dont le présent volume contient l'analyse forment la première section de cette vaste série : ils comprennent ce qui nous reste des décisions royales ou ministérielles depuis 1686 jusqu'en 1790. Ces décisions constituent ce qu'on nommait le *Travail du Roi* ou *du Ministre*. Elles consistent, au point de vue des archives, en un rapport, généralement court, désigné, au siècle dernier, sous le nom de *feuille au Roi* ou *feuille au Ministre*, au bas duquel le Roi ou le Ministre indiquaient en quelques lignes, le plus souvent même en quelques mots, leur approbation ou leur refus de signer. On comprend facilement que ce système de feuilles détachées ait exposé la collection des décisions royales ou ministérielles à de fréquents accidents. J'ajouterai qu'il y a seulement quelques années qu'on s'est préoccupé de les recueillir et d'en former des volumes, au nombre de 46, dans lesquels les documents sont rangés par ordre chronologique.

On n'aurait donc qu'une idée bien incomplète de ce qu'était le *Travail du Roi* et de la variété des questions soumises à la décision du Ministre de la marine, si l'on ne possédait, sous le titre de *Délibérations du Conseil de la marine*, une collection de 56 volumes in-folio, qui nous font connaître l'organisation de l'administration centrale. Le Conseil de la marine avait été créé par une ordonnance du 3 novembre 1715; il était destiné à remplacer le ministre secrétaire d'État, momentanément supprimé, et était présidé

par le comte de Toulouse, grand amiral de France. Il a été supprimé à son tour en 1723, et la secrétairerie d'État rétablie. Mais, pendant ses huit années d'existence, le Conseil de la marine a tenu ses délibérations avec le plus grand soin, les couchant sur des registres et non sur des feuilles volantes, et les distribuant dans l'ordre même des différents bureaux de l'administration de la marine (*commerce du Levant, commerce du Ponant, fonds et officiers, pays étrangers, colonies, galères, invalides, fortifications*, etc.). C'est dans cette collection de délibérations prises de 1715 à 1723, et qui ne remplit pas moins de 56 volumes in-folio, que nous trouvons le tableau le plus complet de toutes les attributions du Ministère de la marine sous l'ancien régime.

L'inventaire des 102 volumes dont je viens de faire connaître sommairement le contenu est l'œuvre de M. Didier Neuville, archiviste paléographe, commis principal du bureau des archives à la Marine. Il fait le plus grand honneur à son jeune auteur, dont les premiers pas ont été guidés par un maître en ce genre de travail, M. Albert Sorel. L'Académie apprendra certainement avec plaisir que M. Didier Neuville a déjà commencé l'impression du tome II de son inventaire, qui comprendra la série des ordres et dépêches envoyés par l'administration centrale dans les ports, de 1663 à 1790.

N° XVII.

LA PROCÉDURE CIVILE ET CRIMINELLE AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES, OU PROCÉDURE DE TRANSITION, PAR M. ADOLPHE TARDIF [1].

(*Ouvrage présenté par M. de Rozière.*)

La procédure est généralement considérée comme la partie

[1] Paris, Picard, Larose et Forcel, 1885, in-8°.

la plus ingrate et la moins intéressante de la science du droit. Il est certain qu'elle est demeurée jusqu'à nos jours hérissée de dispositions minutieuses et de termes techniques qui semblent faits pour rebuter ceux qui n'ont ni le temps ni la vocation d'en faire une étude approfondie. Ce n'est qu'en pénétrant dans les détails, en éclairant la théorie par la pratique, qu'on arrive à comprendre le sens et l'utilité de ces nombreuses prescriptions, transmises presque intégralement de siècle en siècle, et qu'on avait d'abord jugées tracassières et surannées.

Il y a cependant dans l'histoire du droit français certaines périodes où la procédure elle-même nous offre comme un reflet des transformations qui s'accomplissent au sein de la société, et où les changements introduits dans les règles qu'elle impose aux plaideurs prennent un intérêt politique de premier ordre. Tel est le spectacle que nous donne la procédure française depuis la seconde moitié du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe. Fidèle aux traditions germaniques, la procédure était demeurée, jusqu'au règne de saint Louis, publique, exclusivement orale, rigoureusement formaliste, et si elle ne faisait plus usage des anciennes ordalies par l'eau bouillante, le fer rouge ou l'eau froide, si fréquemment pratiquées sous les Mérovingiens, elle ne connaissait encore d'autre mode de preuves que la bataille ou les cojurateurs. Vers le milieu du XIIIe siècle, on voit se former, sous la double influence du droit romain et du droit canonique, une procédure nouvelle qui restreint la publicité des débats, multiplie les écritures et donne aux avocats, aux procureurs, aux greffiers, un rôle chaque jour plus considérable. Une ordonnance de saint Louis, qu'on attribue communément à l'an 1260, seconde ce mouvement en substituant dans les domaines du roi la preuve par enquête à la preuve par gages de bataille. Les bourgeois et les vilains acceptent facilement ces formes nouvelles, qui proscrivent le duel et donnent aux légistes la prépondérance sur les chevaliers. Les gentilshommes, au

contraire, persistent à vouloir être jugés selon les anciennes règles, et par suite les justices seigneuriales conservent pendant quelque temps encore leur vieille pratique. Les deux procédures restent ainsi pendant près d'un siècle en présence l'une de l'autre, et nous trouvons dans les principaux coutumiers de cette période, dans l'ancienne coutume d'Anjou, dans les coutumiers d'Artois, dans le traité de Beaumanoir sur les coutumes de Beauvaisis, dans les vieux coutumiers de Normandie, dans les constitutions du Châtelet, la preuve et les traces de leur conflit.

C'est le tableau de ce conflit que M. Tardif a entrepris de nous présenter dans le volume que j'ai l'honneur de déposer en son nom sur le bureau de l'Académie. Ce qu'on sait de l'antagonisme des deux procédures et du mélange qui, par la force même des choses, s'opérait insensiblement entre les vieux usages et les innovations récentes fait aisément comprendre l'intérêt qu'offrait une semblable entreprise. J'ajoute que, comme tous les travaux qui portent sur les époques de transition, elle présentait de grandes difficultés. M. Tardif en a triomphé avec une sûreté de doctrine et une clarté d'exposition auxquelles on ne saurait donner trop d'éloges.

Dans une suite de chapitres concis et substantiels, il fait successivement passer sous nos yeux l'organisation judiciaire, dans laquelle figurent, à côté des juges, les avocats et les procureurs; les différentes sortes d'actions, personnelles et réelles, mobilières et immobilières, possessoires et pétitoires, avec leur cortège de contremands, de défauts, de cautèles, de retenues, d'amendements, de réponses, de barres et d'exceptions; les preuves par écrit, par témoins et par serment; les jugements, records de cours et mémoriaux; l'appel et ses différentes formes; enfin la procédure criminelle d'accusation, de dénonciation et d'inquisition, ainsi que les pénalités que chacune d'elles entraînait.

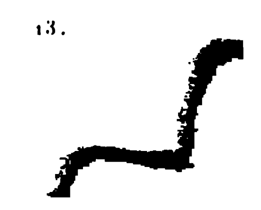
Rien de plus précis et cependant de plus complet que le contenu de ces différents chapitres. L'auteur ne discute pas, mais toutes ses affirmations sont appuyées sur des textes tirés des coutumiers de l'époque. On sent qu'on est en présence du résumé d'un cours, dont les développements sont venus se condenser dans le livre; mais si ce livre ne dispense pas le lecteur de tout travail personnel, il lui trace du moins la marche qu'il doit suivre et ne lui permet pas de s'égarer.

N° XVIII.

TROIS NOUVELLES CHINOISES, TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS, PAR M. LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un petit volume que je viens de publier sous le titre de *Trois nouvelles chinoises, traduites pour la première fois*. Ces trois nouvelles sont extraites d'un recueil qui en contient quarante, qui est très populaire à la Chine et dont l'intitulé *Kin kou ki kouan* (d'une consonnance singulière, cherchée à dessein) signifie à peu près *Aventures surprenantes des temps anciens et modernes*. Les premières éditions du *Kin kou ki kouan* remontant à plus d'un siècle avant la chute des *Ming*, remplacés par la dynastie tartare actuellement régnante, en 1616, les temps modernes s'entendent ici d'une période antérieure au XVI[e] siècle, et plusieurs récits prennent date à l'époque des *Song* ou des *Youen*, du X[e] au XIII[e] siècles.

Le P. d'Entrecolles, Rémusat, Stanislas Julien, Pavie, Robert Thom, Samuel Birch, Gustave Schlegel, ont marqué l'estime qu'ils faisaient de cette collection en traduisant successivement quinze de ses quarante nouvelles. A mon tour, j'en ai traduit trois sur vingt-cinq qui demeuraient inédites, parce qu'elles m'ont paru, à différents points de vue, offrir chacune un intérêt particulier.



La première de ces trois nouvelles, *Les Alchimistes,* nous montre les Chinois adonnés à l'alchimie dans le temps même où cette science était fort en honneur parmi nous. On y discute l'origine et les vertus de la pierre philosophale. On y décrit les moyens employés par de faux adeptes pour simuler la transmutation des métaux. On y voit la commune bonne foi chez ceux qui cherchent la solution du problème, mais aussi la convoitise des gens crédules exploitée simultanément, et par des procédés identiques, aux deux extrémités du monde.

La seconde nouvelle, intitulée : *Comment le Ciel donne et reprend les richesses,* expose les idées du peuple chinois touchant la transmigration des âmes, l'influence sur la destinée humaine d'une existence antérieure, l'étendue limitée du libre arbitre et cependant la responsabilité des actes dont l'accomplissement nous appartient.

Trois religions sont répandues et pour ainsi dire officiellement reconnues à la Chine, où le principe étrange *qu'elles n'en font qu'une* est professé sans opposition :

Celle de Confucius, qui est celle des anciens Chinois et qui est le déisme pur, sans aucun dogme défini ; celle du *Tao* ou de Lao-tse, philosophe spiritualiste du VIe siècle avant notre ère, qui recommande la vie contemplative, prêche le mépris du monde matériel et admet la métempsycose, avec une série d'existences solidaires les unes des autres, tant que le principe immortel et divin de la dualité humaine n'a pu rompre l'attache corporelle et reconquérir son unité ; enfin, le culte de Fo, importé de l'Inde cinq cents ans plus tard.

La doctrine antique, consacrée dans les écrits de Confucius, place des génies du ciel et de la terre et les âmes divinisées des ancêtres méritants entre l'homme et le Suprême Seigneur, maître de l'univers. Le *Taoisme* a ses immortels, esprits jadis incorporés qui ont su s'affranchir de la matière, sont devenus des habitants invisibles de l'espace et commandent aux élé-

ments. Le bouddhisme, en s'introduisant à la Chine, a subi des modifications profondes et enfanté une infinité de demi-dieux.

De la fusion de toutes ces croyances naissent des combinaisons polythéistes extraordinaires et se dégage une morale en action toute particulière, que cette seconde nouvelle fait ressortir.

Dans la dernière nouvelle, *Mariage forcé,* on trouve enfin des détails curieux et précis sur la manière dont les Chinois se marient, des traits de mœurs caractéristiques et des situations qui seraient invraisemblables ailleurs qu'au pays de l'extrême Orient.

Tels sont les points de vue peut-être intéressants qui m'encouragent, malgré sa forme légère, à présenter cet opuscule à l'Académie.



LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 1er AVRIL.

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi saint.)

M. G. Paris présente à l'Académie un volume intitulé : *Chanson de Roland*, traduction faite pour la jeunesse par M. Ed. Rœrich. M. Paris pense que cet ouvrage éveillera le patriotisme des enfants.

Est offert :

Un village en Provence. — Étude historique sur le forum Voconii. — Castrum de Caneto. — Le Canet, par M. Sivan (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 10 AVRIL.

Sont offerts :

Rosenzweig, notice biographique par M. René Galles (Vannes, 1885, br. in-8°);

De primigenia vocis kshatrya vi atque de regiis insignibus apud veteres Indo-Europææ stirpis gentes, par M. Regnaud (Paris, 1884, br. in-8°);

Los Euskaros en Alava, Guipúzcoa y Vizcaya, par D. Ladislao de Velasco Fernandez de la Cuesta (Barcelone, 1880, in-8°);

Τὰ *κατὰ τὴν τεσσαρακοστὴν τετάρτην πρυτανείαν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ὑπὸ* Παναγιωτοῦ Γ. Κυριακοῦ *πρυτάνεως* (Athènes, 1884, in-8°, 2 volumes);

Ἀ*ναγραφὴ τῶν κατὰ τὸ ἀκαδημαικὸν ἔτος* 1884-1885, *ἄρχων τοῦ ἐν* Ἀ*θήναις ἐθνικοῦ πανεπιστημίου* (Athènes, 1884, br. in-8°).

Ἐ*θνικοῦ πανεπιστημίου ἀκαδημαικὸν ἔτος* 1884-1885. Π*ερὶ ἀδικήματος καὶ ποινῆς ἐν τῇ ἀρχαίᾳ ἑλληνικῇ τραγῳδίᾳ* (Athènes, 1885, br. in-8°).

M. Miller présente, de la part de M. Piat, une brochure intitulée : *Lou premié cant de l'Iliado* (Montpellier, 1885, in-8°).

M. Deloche offre, au nom de M. Ludovic Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, une brochure qui a pour titre : *Institutions géographiques nécessaires*.

« L'auteur, dit M. Deloche, comprend naturellement parmi ces in-

stitutions une École nationale de géographie, dont il avait dressé le plan, à la demande de notre éminent confrère M. F. de Lesseps, président de la Société de topographie. L'an dernier, en présentant ce plan à l'Académie, j'exprimai l'opinion que l'idée de la création d'une École nationale de géographie était actuellement et serait longtemps encore irréalisable, et j'indiquais un certain nombre de dispositions propres à fortifier et à répandre en France l'enseignement de cette science, dont l'importance, au point de vue de l'intérêt national, s'accentue de plus en plus, et que rendent plus frappante les douloureux événements militaires de l'extrême Orient.

«Ces dispositions, qui ont été depuis l'objet de vœux formels émis dans un congrès spécial des sociétés de géographie tenu à Toulouse, sont encore, à mes yeux, les seules dont il y ait raisonnablement à poursuivre l'application.

«Néanmoins, et sous le bénéfice de ces réserves, on ne saurait trop louer les efforts persévérants et le talent distingué que M. Drapeyron consacre à l'étude et à la discussion de cette grave question de l'enseignement des sciences géographiques, et des mesures à prendre pour l'élever au niveau des besoins de notre pays et de notre temps. A ce titre, sa nouvelle brochure se recommande à l'attention des corps savants et en particulier de l'Académie des inscriptions, où la géographie a toujours tenu une si large place.»

M. Perrot fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Traité d'archéologie comparée. — La sculpture antique. — Origine, description, classification des monuments de l'Égypte et de la Grèce*, par M. Adrien Wagnon (Paris, 1885, in-8°, avec 16 planches).

«Après beaucoup d'autres érudits, M. Adrien Wagnon, privat-docent à l'université de Genève, aborde le difficile problème de l'origine des arts plastiques en Grèce. Il est trop instruit, dit M. Perrot, trop au courant des derniers progrès de la recherche archéologique pour croire que l'on puisse aujourd'hui séparer la Grèce de l'Orient et l'étudier à part, comme si elle se fût développée dans une île, séparée du reste de l'humanité par un infranchissable océan; mais, fervent adorateur du génie grec, il tend à réduire le plus possible la part des suggestions et des emprunts. La thèse qu'il soutient, celle de l'originalité du génie grec, est, à tout prendre, la vraie; il ne pourrait s'agir, entre la critique et l'auteur, que d'une question de mesure; peut-être M. Wagnon va-t-il trop loin en refusant d'admettre la transmission de certaines formes, auxquelles les



Grecs ont d'ailleurs donné un sens nouveau. Le livre est écrit avec chaleur et souvent avec un certain éclat; il est d'une lecture facile et intéressante.»

2° *L'art antique de la Perse : Achéménides, Parthes, Sassanides*, par M. Marcel Dieulafoy. — 3° partie. *La sculpture persépolitaine* (petit in-folio avec 19 planches).

«Dans cette troisième partie, que M. Dieulafoy a pu achever avant de repartir pour la Perse, il étudie la sculpture persépolitaine; mais ce qu'il comprend sous ce nom, ce n'est pas seulement les bas-reliefs représentant des figures d'hommes et d'animaux, c'est aussi la sculpture purement ornementale, l'exécution des différents motifs de décoration qui parent le chapiteau, la corniche, la frise, l'architrave, les chambranles des portes, etc. On aurait donc une idée plus juste du contenu de ce volume si, laissant aux termes leur signification ordinaire, on l'avait intitulé : *L'ornement et la sculpture à Persépolis*. Quoi qu'il en soit, comme les deux précédents, ce volume est des plus intéressants. Si l'auteur, avec la vivacité d'un esprit curieux et prompt à l'affirmation, présente parfois comme démontrées des vues qui prêtent à plus d'une objection, ses idées, toujours ingénieuses et subtiles, provoquent à la réflexion, alors même qu'on ne s'y rend pas tout d'abord. Ce que l'on retiendra surtout, ce sont les observations si précieuses qu'il a faites en face des monuments, ce sont les rapprochements si instructifs que lui a permis de faire, entre e passé et le présent, la connaissance si étendue et si précise qu'il a de la vie orientale et de tous les arts de l'Orient. Dix-neuf planches très soinées complètent ce volume; quelques-unes donnent les meilleures reproctions qui aient encore été offertes aux archéologues des plus beaux et es mieux conservés des bas-reliefs persépolitains.»

M. Delisle offre, de la part de M. Ch. Henry, un volume intitulé : *Pierre de Carcavy, intermédiaire de Fermat, de Pascal et de Huygens* (Paris, 1884, in-4°).

SÉANCE DU 17 AVRIL.

M. Egger fait hommage à l'Académie du mémoire de M. H. Houssaye, intitulé : *La loi agraire à Sparte* (extrait de l'*Annuaire des études grecques* pour 1884).

«Ce mémoire nous présente, dit-il, une revision très scrupuleuse de tous les textes de l'antiquité relatifs au partage originel des terres entre les citoyens de Sparte. Quelle fut la première forme de ce partage? Combien de temps en ont duré les effets? C'est un sujet sur lequel les textes

anciens nous renseignent avec trop peu de précision et que les critiques modernes n'ont pas encore réussi à éclaircir complètement. M. Houssaye l'a traité avec beaucoup de prudence et de pénétration personnelle. Il y apporte quelques vues assez neuves pour mériter la très sérieuse attention des historiens de la Grèce ancienne.»

M. Oppert présente, au nom de l'auteur, un travail intitulé : *Astronomische Beiträge zur Assyrischen Chronologie* (*Contributions astronomiques à la chronologie assyrienne*), par M. le docteur Édouard von Haerdtl, de l'Observatoire de Vienne.

«M. d'Oppolzer, membre de l'Académie impériale de Vienne, a entrepris et fait entreprendre par ses élèves la revision des éclipses et autres phénomènes astronomiques qui intéressent la chronologie et qui en font la base scientifique. L'ouvrage de M. de Haerdtl est le produit, dit M. Oppert, d'une somme de travail colossale dans un volume relativement restreint. Il contient d'abord la date, au méridien de Greenwich, de tous les équinoxes vernaux depuis 957 jusqu'à 605 avant J.-C. (— 956 à — 604), puis toutes les néoménies, au nombre de 4366. Ensuite, M. de Haerdtl a calculé les éléments des 124 éclipses solaires, depuis celle du 11 juin 958 avant J.-C. (— 957) jusqu'à celle du 9 mai 575 avant J.-C. (— 8 mai 574), seules visibles à Ninive, et a donné un tableau représentant le degré de visibilité et le temps vrai de Ninive. Les 364 éclipses lunaires visibles en Asie pendant les mêmes 383 ans sont également exposées dans une liste calculée pour la première fois. Quand on pense au travail long et pénible qu'il faut pendant plusieurs jours pour calculer un seul de ces phénomènes, on doit rendre le plus grand hommage à la persévérance et à la force de travail de l'astronome autrichien. Depuis l'œuvre encore importante de l'abbé Pingré, publiée dans *L'Art de vérifier les dates*, personne ne s'était astreint à un travail aussi gigantesque.

«M. de Haerdtl a soumis surtout à sa vérification l'éclipse citée dans les listes d'Éponymes, et qui a été fixée par différents savants à deux dates différentes et distantes de quarante-six ans. D'après la plupart des assyriologues, cette éclipse serait celle du 15 juin 763 avant J.-C., mais elle serait en désaccord avec les 11 données du Livre des Rois, mathématiquement consistantes entre elles : elle couperait de la chronologie des rois de Juda quarante-six ans. D'après moi, continue M. Oppert, l'éclipse visée serait celle du 13 juin 809 avant J.-C., ce qui rétablit l'exactitude de la chronologie biblique faite d'après les chroniques des rois de Juda et d'Israël. J'avais fait remarquer qu'avec le système de mes

collaborateurs, on se trouverait en contradiction avec l'indication du roi Assurnasirhabal, qui parle d'une éclipse solaire, arrivée lors de son avènement, ayant lieu cent vingt et un ans avant l'éclipse controversée. Or il y a eu une éclipse solaire, visible à Ninive, le 2 juin 930 avant J.-C., et il n'y en a pas eu en 884. Ce fait, qui donnerait raison à ma thèse, a été confirmé par les calculs impartiaux entrepris à l'Observatoire impérial de Vienne.

«M. de Haerdtl a aussi soumis à une nouvelle discussion l'éclipse citée par le roi Assurbanhabal, la seule qui fixe la chronologie assyrienne sans contestation aucune, et il a, comme M. B. Schwarz, admis la date, que j'ai fixée il y a dix ans, du 16 juin 661 avant J.-C.»

SÉANCE DU 24 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Schefer, membre de l'Académie, un beau volume intitulé : *Le voyage d'outre-mer* (*Égypte, mont Sinay, Palestine*) *de Jean Thenaud, gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême, suivi de la Relation de l'ambassade de Domenico Trevisan auprès du Soudan d'Égypte, 1512* (Paris, 1884, in-8°).

Est encore offert :

Voyage archéologique en Italie et en Tunisie. Rome, Naples, Pompéi, Messine, Catane, Syracuse, etc., par M. Ambroise Tardieu (Herment, 1885, br. in-4°).

M. Ch. Robert fait hommage, en son nom, d'une brochure sur les *Phases du mythe de Cybèle et d'Athys rappelées par les médaillons contorniates* (Paris, in-8°).

M. G. Paris présente, de la part de l'auteur, un ouvrage en deux volumes qui a pour titre : *Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens, poèmes de la fin du XIIe siècle*, édition critique accompagnée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une liste des rimes, par M. van Hamel, professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des lettres de l'université de Groninge [Pays-Bas] (Paris, 1885, in-8°, 61e et 62e fascicules de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*).

«Cette publication, dit M. G. Paris, mérite l'attention la plus sympathique de l'Académie. L'auteur a passé plusieurs années à Paris pour y étudier, en même temps que la langue et la littérature contemporaines, les méthodes et les résultats de la philologie appliquée à l'ancien français. Il s'est bientôt senti assez préparé pour essayer de publier, confor-

nément aux exigences de la science moderne, un texte emprunté à notre vieille littérature. Son attention fut attirée sur le poème du *Miserere*, par un auteur qui, dans un seul manuscrit, est nommé Barthélemi et désigné comme ayant été moine à Saint-Fuscien-au-Bois, mais qui n'est généralement connu que sous le nom du «Renclus de Moiliens». Ce poème, qui a obtenu au moyen âge un immense succès, a été l'objet au moyen âge d'une traduction néerlandaise dont nous ne possédons qu'un fragment, ce qui le recommandait à l'intérêt de M. van Hamel. Mais la tâche se trouve bien autrement ardue qu'il n'avait pu le croire : le Renclus a composé, outre le *Miserere*, un autre poème, le *Roman de Charité*, et M. van Hamel résolut de le comprendre dans sa publication. Or ces poèmes sont conservés dans une trentaine de manuscrits, qui présentent souvent les leçons les plus différentes. M. van Hamel a essayé de les soumettre à une classification rigoureuse, travail dont la durée et la difficulté ne peuvent être qu'imparfaitement appréciées par l'exposition qu'en fait l'auteur. Comme il arrive d'ordinaire, le but poursuivi n'a pas été complètement atteint; plusieurs manuscrits présentent des leçons appartenant aux diverses familles qu'on a laborieusement essayé de constituer; cependant l'établissement du texte a pu recevoir une base suffisamment solide. Mais ce travail n'est qu'un prélude; il s'agit d'abord de déterminer, dans les plus petits détails, la forme des vers du Renclus, ensuite de les comprendre, et cette double tâche est une des plus difficiles que présente la philologie française. Notre poète, digne à plusieurs égards du succès qu'il a obtenu, écrit dans un rythme particulier et difficile, et dans un style fort ingénieux, mais extrêmement recherché, plein d'ellipses, de jeux de mots, d'allusions, de métaphores souvent extraordinaires en elles-mêmes et non moins bizarrement suivies. L'éditeur a essayé, une fois la date et la patrie du Renclus déterminées, de restaurer ses œuvres aussi purement que possible; il a exposé les bases de ce travail dans une longue et précieuse étude linguistique.

«Rien que pour ponctuer exactement, il a fallu pénétrer profondément dans l'intelligence de ces textes, souvent embarrassants même pour les lecteurs les plus versés dans l'ancien français; l'éditeur a joint d'ailleurs à sa publication des notes qui attestent autant d'intelligence que de lecture; il y a joint un excellent glossaire. Il nous a rendu, en les accompagnant de tous les commentaires qu'on peut désirer, deux des monuments les plus importants de notre ancienne littérature, et son travail, qui en toute occasion mériterait notre estime, la mérite éminemment, avec notre reconnaissance, si l'on songe que M. van Hamel, étranger à la

France, connaît notre ancienne langue et écrit la moderne aussi bien qu'un Français.»

SÉANCE DU 1er MAI.

Sont offerts :

La Vauderie dans les États de Philippe le Bon, par M. A. Duverger (Arras, 1885, in-8°);

Atlante della Marina militare italiana, dedicato a S. A. R. Vittorio Emanuele, principe di Napoli, par le Cav. prof. Francesco Corrazini (Turin, 1885).

M. G. Paris offre à l'Académie le volume qu'il vient de publier, intitulé : *La poésie du moyen âge : leçons et lectures* (Paris, 1885, in-8°).

M. de Rozière présente, de la part de l'auteur, un volume qui a pour titre : *Le Sénat de la République romaine. — Appendices et registres*, par M. Willems (Louvain, 1885, in-8°).

«En 1878 et 1883, M. Willems, professeur à l'université de Louvain et membre de l'Académie royale de Belgique, a eu l'honneur d'offrir à l'Académie des inscriptions les tomes I et II de son *Histoire du Sénat de la République romaine.*

«Cet ouvrage, dont l'Académie, dit M. de Rozière, avait été en quelque sorte la première inspiratrice, a reçu de l'Europe savante l'accueil que méritait un travail aussi considérable et aussi consciencieux. La plupart des grandes revues de France, d'Allemagne et d'Italie, lui ont consacré des articles importants, dans lesquels les critiques les plus autorisés ont discuté, approuvé ou critiqué les opinions du savant professeur de Louvain.

«Un accueil à la fois aussi sérieux et aussi bienveillant ne permettait pas à M. Willems de s'endormir sur son succès. Il a donc consacré l'année 1884 à reviser celles de ses conclusions qui avaient été le plus vivement contestées.

«C'est le résultat de cette revision qu'il vient aujourd'hui nous offrir. Sous le titre d'*Appendices*, il a traité avec de plus larges développements, avec un examen plus approfondi des textes, avec une discussion vive et serrée des objections qu'on lui avait opposées, quelques-uns des points les plus intéressants et les plus douteux de l'histoire du Sénat sous la République.

«En même temps, il a joint à ces Appendices, sous le nom de *registres*, une série de tables alphabétiques, dont, à juste titre, on regrettait l'absence.

«La conscience dont M. Willems vient ainsi de faire preuve et le soin qu'il a mis à compléter, quelquefois même à corriger son œuvre, ne peuvent qu'augmenter la haute considération dont il jouit auprès de tous les romanistes.»

M. Oppert offre, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Du prétendu parallélisme entre les inscriptions cunéiformes et la Génèse.* — Première partie : *De la création au déluge*, par M. l'abbé Aurèle Quentin (Paris, 1885, grand in-8°).

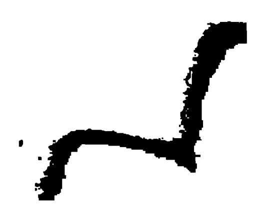
«L'auteur, dit M. Oppert, examine, avec une connaissance sérieuse des textes cunéiformes et un tact philologique remarquable, les textes assyriens, malheureusement fragmentés, qui traitent de la création, du combat des dieux et du déluge. Il combat l'idée du parallélisme entre les deux traditions chaldéenne et juive, et, ce nous semble, il prouve avec un certain succès que la tradition hébraïque ne provient nullement de la légende babylonienne. Elles peuvent, toutes les deux, avoir une origine commune, mais on ne sait pas d'une manière certaine quelle est celle des deux qui est véritablement la plus ancienne. Nous ne voulons pas suivre l'auteur dans tous ses développements, qui ont parfois une teinture apologétique; mais nous reconnaissons à l'auteur un savoir étendu et varié, une heureuse sagacité et une grande sincérité dans l'appréciation du mérite de ses devanciers.»

M. Bréal fait hommage, de la part de M. Chodzkiewicz, d'une étude sur l'*Archéologie scandinave* (extrait de la *Revue archéologique*, publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie. Mars 1885).

M. Renan présente la thèse soutenue à la Faculté de théologie protestante de Paris, par M. Paul Sabatier, sur la *Didaché* ou *Enseignement des douze apôtres*, écrit publié par le métropolite Philothée Bryenne, archevêque de Nicomédie.

«L'étude de M. Sabatier renferme, dit M. Renan, de bonnes parties; mais on a trouvé en général que le jeune auteur exagérait l'ancienneté de l'ouvrage. Il le rapporte au Iᵉʳ siècle; or tout invite à rapporter le curieux ouvrage publié par Philothée Bryenne au temps d'Antonin ou de Marc Aurèle. C'est plus qu'il n'en faut pour lui attribuer le plus haut intérêt.»

M. Desjardins offre, au nom de M. Désiré Charnay, un volume intitulé : *Les anciennes villes du Nouveau Monde, voyage d'exploration au Mexique et dans l'Amérique centrale, 1857-1882* (Paris, 1885, in-4°).



SÉANCE DU 8 MAI.

Sont offerts :

Troubles excités à Saint-Omer par les patriotes en 1578, par M. Deschamps de Pas (br. in-8°);

Le Reliquaire du chef de saint Omer dans l'église collégiale de ce nom, aujourd'hui église Notre-Dame à Saint-Omer, par le même (1884, br. in-8°).

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur, un ouvrage qui a pour titre : *La course, l'esclavage et la rédemption à Alger*, par M. H. de Grammont (Paris, 1885, in-8°).

«On le voit, dit-il, par le titre, ce sont les trois actes du drame terrible qui, pendant près de quatre siècles, se joua sur la Méditerranée, et coûta à la chrétienté tant d'expéditions inutiles, de larmes et d'argent. M. de Grammont, qui possède une connaissance approfondie de l'histoire d'Alger et des régences barbaresques sous la domination ottomane, déploie dans ce récit toute son érudition et sa sûreté de vues.

«La première partie de son livre nous apprend en quoi consistait la course, son organisation et ses développements : d'abord guerrière et héroïque sous Barberousse et ses successeurs, puis mercantile au XVIIe siècle, elle finit par devenir une sorte d'institution d'État au profit du dey et des reïs d'Alger. Dans le second chapitre, l'auteur décrit, sur la foi de documents contemporains, la misérable condition des prisonniers chrétiens, vendus à l'encan et employés soit à la chiourme, soit aux plus durs travaux de l'arsenal et des champs. Hâtons-nous de dire que, si triste que fût cette situation, elle était mitigée par les usages, les mœurs, l'intérêt des maîtres, et aussi par une certaine douceur inhérente à la race turque. Le rôle le plus odieux était celui des renégats et surtout des Juifs, qui spéculaient sur cette marchandise humaine. Du reste, il est avéré que les Pères de la Rédemption, dans leurs tournées à travers l'Europe, exagéraient le récit des misères dont ils avaient été les témoins, afin d'obtenir de plus larges aumônes en faveur de l'œuvre du rachat.

«Cette œuvre admirable, créée et soutenue avec un zèle édifiant par les Pères de la Rédemption, Trinitaires, Mathurins, etc., fait l'objet du dernier chapitre. Ce n'est pas le moins intéressant. On y constate avec surprise que les résultats étaient peu en rapport avec le dévouement des Pères et les sacrifices pécuniaires de presque toute l'Europe. Ainsi, c'est tout au plus si, sur un chiffre de 30,000 captifs, 200 obtenaient tous les ans leur liberté à prix d'or. Heureusement, les religieux avaient pour

collaborateurs les chevaliers de Malte, qui, dans chacune de leurs croisières, enlevaient de grandes masses de prisonniers aux bagnes des Régences.

«On peut juger, par cette courte analyse, de l'intérêt que présente le livre de M. A. de Grammont. A l'attrait d'un roman émouvant il joint le mérite d'une œuvre historique puisée aux meilleures sources, écrite avec une judicieuse critique, et d'un style simple et ferme qui met bien en relief le caractère tragique du sujet. Aux esprits chagrins qui dénigrent le temps présent et la marche en avant de l'humanité, on ne saurait trop conseiller, dit M. Barbier de Meynard, la lecture d'un livre comme celui-ci.»

M. Bergaigne fait hommage d'un drame en dix actes, de Bhavabhouti, intitulé : *Mâdhava et Mâlati*, traduit du sanscrit et du prâcrit, par M. G. Strehly, professeur au collège Rollin (Paris, 1885, in-12).

«C'est, dit-il, une excellente traduction d'une des œuvres les plus importantes et les plus difficiles du théâtre indien et la première qui ait été faite directement sur le texte, en français.»

M. Luce offre, de la part de l'auteur, M. Georges Musset, archiviste paléographe, un ouvrage intitulé : *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende* (la Rochelle, 1885, in-8°).

«La compétence, dit M. Luce, me fait absolument défaut pour apprécier cet ouvrage. Qu'il me suffise de dire que l'on y trouve : premièrement, l'indication, la description précise et, lorsqu'il y a lieu, la date et la particularité de la découverte des monuments mégalithiques et des stations préhistoriques de la contrée; secondement, l'exposé des légendes que se transmettent les habitants de l'Aunis et de la Saintonge. Ces légendes concernent les géants, les fées, les dames blanches, les fadets, les sirènes et les dragons, les animaux fantastiques et les revenants. M. Georges Musset s'est aussi efforcé d'établir par des exemples les rapports intimes qui rattachent souvent, à son avis du moins, les monuments aux légendes. Une carte où l'auteur a marqué sur le territoire de chaque commune de la Charente-Inférieure les monuments mégalithiques qui s'y trouvent, et une table des noms de lieux complètent cette utile publication, dont la valeur, au point de vue statistique, ne saurait être contestée.»

M. Miller adresse à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Adolphe d'Avril, ministre plénipotentiaire, ancien consul général de France en Orient, l'ouvrage intitulé : *Documents relatifs aux Églises de l'Orient et à leurs rapports avec Rome, avec un tableau synoptique de ces Églises unies et non unies* (Paris, 1885, in-8°).



« L'organisation hiérarchique des Églises en Orient est, sinon confuse, du moins assez compliquée. Elle est aussi changeante de sa nature. L'auteur de ce recueil a donc été bien inspiré en joignant à ces *Documents* un tableau synoptique qui, dans cette nouvelle édition, a été mis au courant des changements accomplis de nos jours. Les documents réunis par M. d'Avril remontent au pontificat de Jean VIII et à l'année 880. Ils ont été traduits avec soin et rangés dans un ordre méthodique. Ce sont d'abord les décrets des papes et les actes par lesquels les unions sont intervenues sous des conditions déterminées et toujours les mêmes, ce qui en fait pour ainsi dire des *chartes* d'union. Vient ensuite une série de déclarations et de dissertations empruntées aux œuvres des religieux et missionnaires des différents ordres : c'est la mise en pratique des principes proclamés par la papauté pendant mille ans.

« M. d'Avril se propose de démontrer, par ces documents, que l'Église de Rome a toujours professé et professe encore le respect des particularités qui séparent les Orientaux des Latins et les Orientaux entre eux sous le rapport du rite, de la discipline, de la langue liturgique

« Cet ouvrage sera consulté avec d'autant plus de fruit que l'auteur a apporté le plus grand soin à indiquer toutes les sources, ce qui fait de sa publication une véritable bibliographie de la matière. »

SÉANCE DU 15 MAI.

Aucun ouvrage n'a été offert à l'Académie dans cette séance.

SÉANCE DU 22 MAI.

Séance levée à cause de la mort de Victor Hugo.

SÉANCE DU 29 MAI.

Sont offerts :

L'homme tertiaire, par M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Académie (Paris, 1885, br. in-8°);

Vie d'Abba Yohanni, texte éthiopien, traduction française avec une introduction, par M. René Basset (Alger, 1885, br. in-8°).

M. de Boislisle présente, au nom de M. Tamizey de Larroque, *Lettres du comte de Cominges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal* [1657-1659]. (Extrait des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*.)

« M. Tamizey de Larroque est, dit-il, un des plus laborieux correspondants de l'Académie. En dehors des grandes publications qu'il a entreprises, celles de la correspondance de Jean Chapelain et de la correspondance de Peiresc, ses contributions pour l'histoire de la France du Sud-Ouest pendant le XVIIe siècle se succèdent incessamment et alimentent presque à elles seules plusieurs revues de cette région. Le fascicule que je présente aujourd'hui nous fait connaître huit lettres d'un personnage considérable des premiers temps du règne de Louis XIV, Gaston-Jean-Baptiste, comte de Cominges. Elles sont écrites de Portugal, où Cominges faisait les fonctions d'ambassadeur, au président Jacques-Auguste de Thou, qui représentait la France dans le même temps en Hollande. Elles renferment beaucoup de détails intéressants sur la cour de Lisbonne, sur les relations très amicales que la France entretenait avec la veuve du roi Jean IV, qui eût voulu marier une de ses filles à Louis XIV, et sur les affaires intérieures du royaume. Ces documents sont tirés d'un manuscrit du fonds français de la Bibliothèque nationale. »

M. E. Desjardins offre, de la part de son frère, M. Abel Desjardins, correspondant de l'Académie, la troisième édition de la *Vie de Jeanne d'Arc* (Paris, 1885, in-4°).

M. Renan présente, au nom de M. L. Havet : *Éloquence et Philologie*, discours d'ouverture du cours de philologie latine au Collège de France.

Il présente également, au nom de M. James Darmesteter, une brochure intitulée : *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse* (Paris, 1885, br. in-12).

M. Senart fait hommage, de la part de M. de Charencey, d'une étude intitulée : *De la conjugaison dans les langues de la famille Maya-Quichée* (extrait du *Muséon*, Louvain, 1885, in-8°).

M. Derenbourg présente un volume qui a pour titre : *La monarchie chez les Juifs en Palestine, selon la Bible et le Talmud*, par M. Ém. Lévy (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 5 JUIN.

Madame Jean Reynaud fait hommage à l'Académie de deux œuvres de son mari, Jean Reynaud, intitulées : 1° *Terre et Ciel* (Paris, 1875, in-8°); — 2° *Lectures variées* (Paris, 1866, in-8°).

Sont offerts :

Le Registre de Benoît XI, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Ch. Grandjean, 3e fascicule (Paris, 1885, in-4°);

Iscrizioni antiche doliari, publiées par le comm. G.-B. de Rossi (Rome, 1884, in-4°);

Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles, par M. H. Omont (Gand, 1885, in-8°);

Irische Texte mit übersetzungen und Wörterbuch, herausgegeben von Stokes und Windisch, 2e série, 1re partie (Leipzig, 1884, in-8°).

M. Deloche présente deux brochures de M. René Fage. L'une d'elles est intitulée : *Notes sur un pontifical de Clément VI et sur un missel, dit de Clément VI, conservé à la bibliothèque de Clermont-Ferrand* (Tulle, 1885, in-8°).

«Le pontifical est un in-quarto de 80 pages, en parchemin, contenant les formules de six messes et décoré de figures, vignettes et majuscules coloriées ou rehaussées d'or. M. Fage a cherché à établir que ce manuscrit a été confectionné au XIVe siècle et a fait partie de la chapelle de Clément VI, pour qui il aurait été acheté en 1362.

«Ces conclusions, dit M. Deloche, paraissent soulever de sérieuses difficultés. Les lignes inscrites au verso du dernier feuillet, d'où M. Fage a cru pouvoir induire le fait en question, semblent devoir être traduites autrement qu'il ne l'a fait. Les mots *G. Cardini diacrum* doivent être restitués dans ce sens qu'ils désignent un *Guillaume Cardin diacre*, et non un *Guillaume cardinal diacre*, comme l'a pensé M. Fage. L'acquéreur du manuscrit n'était donc pas, ainsi qu'il l'a cru, Guillaume de la Jugie, neveu de Clément VI; et la base du raisonnement de M. Fage disparaît.

«On peut d'ailleurs suivre, dans l'intéressante notice que M. Fage a consacrée à ce document, les transmissions successives du précieux manuscrit dans la famille limousine des Roger de Roziers, dont était sorti le célèbre pontife.

«Le missel de Clermont est un in-folio de 380 feuillets, encadrés de guirlandes de fleurs et de fruits. M. Fage a prouvé péremptoirement que ce beau manuscrit, attribué jusqu'ici à Clément VI, est de beaucoup postérieur au règne de ce pape et à celui de son neveu Grégoire XI; qu'il est même postérieur à l'année 1458, puisque, sur un calendrier qui est aux feuillets 206 et suivants, figure *saint Vincent Ferrier*, qui fut canonisé seulement à cette date.»

La deuxième brochure de M. R. Fage est relative au *Tombeau du cardinal-évêque de Tulle*, Hugues Roger, frère de Clément VI.

«Cette maison limousine des Roger de Roziers eut un grand éclat au moyen âge; en moins d'un demi-siècle elle fournit à l'Église deux papes, quatre cardinaux et deux archevêques. Après la mort d'Innocent VI,

autre pontife limousin, Hugues avait été élu à sa place, en 1362; mais, par un sentiment d'humilité, il renonça à la tiare. Il mourut l'année suivante, léguant une somme considérable pour la fondation d'un collège de chanoines. C'est dans le chœur de cette collégiale, établie à Saint-Germain-les-Belles, diocèse de Limoges, que ses restes furent placés sous un mausolée dont la magnificence a été signalée par ses biographes. On manquait de détails sur ce monument. M. Fage en a découvert, dans les armoires de Baluze, une curieuse description extraite des titres du chapitre de Saint-Germain. Ce tombeau, qui a été détruit en 1793, était en bronze ciselé, doré et émaillé; on y voyait le cardinal-évêque de Tulle représenté couché, mitre en tête et vêtu des habits pontificaux. Les détails contenus dans cette description sont d'un grand intérêt, et M. Page, en la mettant au jour, a rendu un véritable service à l'archéologie.

«Ces notices, fort bien écrites, dénotent chez M. Fage, comme ses productions antérieures, des connaissances étendues, un esprit sagace et judicieux, et comme elles se rapportent à une famille qui tient une grande place dans les annales ecclésiastiques au XIVe siècle, elles sont par là, dit M. Deloche, d'un réel intérêt pour l'histoire générale et se recommandent à l'attention des érudits.»

M. DE BOISLISLE offre, au nom de M. E. Miron de l'Espinay, un livre intitulé : *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV*.

«François Miron est un des titulaires de la prévôté des marchands dont les noms ont été le plus souvent prononcés depuis vingt ou trente ans : du reste, homme de valeur et assez généralement estimé pour que Mézeray lui ait consacré une page entière et que le sceptique Guy Patin ait pu dire de lui et de son frère, aussi prévôt des marchands : «La mémoire de ces «Messieurs est en bonne odeur pour leur vertu et leur intégrité. Ils «étoient de fort habiles gens, qui, tous deux, avoient passé par les belles «charges avec grande réputation.»

«L'auteur du livre, parent des Miron, n'a peut-être pas eu, dit M. de Boislisle, en raison de cette consanguinité, toute l'indépendance rigoureusement requise soit pour faire la biographie de son héros, soit pour parler des origines de sa famille, soit pour apprécier les actes administratifs et politiques du prévôt des marchands; mais, d'autre part, nous y avons gagné qu'il s'est cru obligé et a été encouragé par les souvenirs de famille à pousser ses recherches dans tous les sens, à traiter à fond bien des questions et à multiplier les efforts pour être complet en même temps qu'intéressant. Il y a réussi en plus d'un point : ses chapitres

[illegible] sur les [illegible] à [illegible] sur la charge du [illegible] sur la police, ou du droit, [illegible] sur [illegible] des [illegible] sur [illegible] [illegible] et sur les [illegible] sur l'administration [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], etc. [illegible]

[illegible] il a [illegible] des sujets assez étendus pour [illegible] de per- [illegible] avec un [illegible] dans une sphère [illegible] générale que pour l'histoire de Paris.

« Je signalerai encore un chapitre XIII, sur certaines lettres qui reparaissent périodiquement dans les journaux et qu'un premier compilateur aurait tirées, en [illegible], d'un *Bréviaire des échevins parisiens*, que jamais bibliothécaire n'a pu trouver nulle part : lettres adressées par François Miron à Henri IV, et réponses de celui-ci, sur la question ouvrière en 1604-1605. La langue, les formules, le style de ces pièces, ne supportent pas un examen quelque peu sérieux. Mais, quoique M. Berger de Xivrey ait fait justice de ces chefs-d'œuvre apocryphes, on a continué depuis lors à en faire emploi chaque fois que l'occasion s'offrait, même dans les journaux les plus sérieux, même à la tribune du Parlement, et le pli est si bien pris que je ne suis pas sûr, dit en terminant M. de Boislisle, que M. Miron de l'Espinay lui-même admette tout à fait l'argumentation convaincante de Berger de Xivrey. Il vaudrait peut-être la peine que quelque érudit compétent pour cette époque coupât court d'une façon définitive à cette méprise. »

M. Perrot présente à l'Académie : *L'art antique de la Perse : Achéménides, Parthes, Sassanides*, par M. Marcel Dieulafoy. — Quatrième partie :

Les monuments voûtés de l'époque achéménide, avec planches (Paris, 1885, in-4°).

«Cette quatrième partie de l'ouvrage que M. Dieulafoy a entrepris sur la Perse est tout entière consacrée à l'étude de deux édifices du Fars, les palais ruinés de Firouz-Abâd et de Sarvistan. Ce qui caractérise ces édifices, c'est que l'on y trouve la coupole sur pendentifs, mais établie à l'aide d'expédients qui témoignent encore d'une certaine inexpérience. On avait cru jusqu'ici — c'avait été l'impression de MM. Coste et Flandin — que ces bâtiments dataient de l'époque des Sassanides. M. Dieulafoy, en étudiant les procédés de construction employés à Firouz-Abâd et à Sardistan, montre que l'on n'y trouve rien de cette influence de l'art romain dont la trace se fait partout sentir dans les ouvrages avérés et signés des architectes sassanides, et, d'autre part, il signale, dans ce qui reste de la décoration de ces deux édifices, une imitation certaine de plusieurs des motifs qui caractérisent l'art de Persépolis; il en conclut que nous avons là des monuments de l'époque des Achéménides, et il montre que, sous ces princes, il y eut deux architectures : celle des rois, employant les colonnes de porphyre et les plafonds de cèdre apporté du Liban, luxe qui n'était qu'à la portée du souverain, et celle des particuliers, qui continuait des traditions dont l'origine est à chercher en Chaldée, et se contentant de matériaux plus faciles à réunir dans le pays. Il y a là des résultats qui ont une grande importance pour l'histoire de la voûte et qui se relient aux belles études de M. Choisy sur l'art de bâtir chez les Byzantins et les Romains.»

M. Heuzey offre, au nom de M. de Sarzec, consul de France à Bagdad, la première livraison de l'ouvrage intitulé : *Découvertes en Chaldée*, qui met entre les mains des savants la reproduction des monuments si importants découverts par notre consul. Cette première livraison contient, en outre, le commencement de la relation faite par M. de Sarzec sur ses fouilles du palais de Tello.

M. Heuzey offre en outre, en son propre nom, un mémoire intitulé : *La stèle des Vautours*, étude d'archéologie chaldéenne d'après les découvertes de M. de Sarzec.

M. Delisle fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume qui a pour titre : *Origine de l'imprimerie à Paris, d'après des documents inédits*, par M. Jules Philippe (Paris, 1885, in-8°).

«Sous ce titre, dit M. Delisle, M. Philippe nous a donné l'histoire du premier atelier typographique qui ait été établi à Paris, et d'où sont sortis trente ouvrages pendant les années 1470-1472.

«On ne peut guère espérer trouver d'autres renseignements que ceux dont M. Philippe a fait un judicieux usage pour écrire un chapitre important de notre histoire littéraire et bibliographique du XVe siècle. L'auteur ne s'est pas contenté d'une minutieuse description des livres imprimés en Sorbonne; il en a déterminé les dates et en a publié des fac-similés, précaution dont il faut principalement lui savoir gré pour une édition des *Bucoliques* et des *Géorgiques* de Virgile, sur le caractère de laquelle il existait des doutes, et dont le seul exemplaire connu est chez lord Spencer. Il a, de plus, donné des détails circonstanciés sur l'état des différents exemplaires connus de chaque ouvrage, et en a tiré des informations vraiment curieuses sur la vie de Guillaume Ficher, à qui revient l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie à Paris.»

M. Renan présente à l'Académie le 1er fascicule du *Recueil d'archéologie orientale*, de M. Clermont-Ganneau (Paris, 1885, in-8°).

M. Bréal présente le *Bulletin des religions de l'Inde*, par M. Barth (Paris, 1885, in-8°).

«L'Académie connaît, dit-il, la haute valeur des publications de M. Barth. Tous les livres relatifs à la religion, aux mythes, aux légendes, au rituel de l'Inde sont ici jugés par un critique aussi éclairé que désireux de mettre en lumière toutes les découvertes, tous les progrès, tous les mérites.»

SÉANCE DU 12 JUIN.

Séance levée à cause de la mort de M. Léon Renier.

SÉANCE DU 19 JUIN.

Sont offerts :

Les sarcophages de la via Salaria. De quelques types des temps païens reproduits par les premiers fidèles. Note sur un sarcophage chrétien récemment découvert à Rome. Notes sur quelques actes des martyrs, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie (br. in-8°);

Sacred books of the East, edited by Max Müller. — Vol. XX. *Vinaya texts*, part III. *The kullavagga*. IV-XII (Oxford, 1885, in-8°). — Vol. XXII. *Gaina sûtra*, part I. *The âkârânga sûtra, the kalpa sûtra*. — Vol. XXIV. *Pahlavi texts*, part III. *Dinâ-î maînôg-î khirad sikand-gûmânîk vigar sad dar* (Oxford, 1885, in-8°).

M. de Rozière présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Inventaire des archives de la Marine*, série B (*Service général*), t. I, 1er fascicule (Paris, 1885, in-8°)[1];

2° *La procédure civile et criminelle aux* XIII*e et* XIV*e siècles, ou procédure de transition*, par M. Adolphe Tardif, conseiller d'État honoraire, professeur à l'École des chartes (Paris, 1885, in-8°)[2].

M. Bertrand offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Lucien Biart, et de l'éditeur M. Hennuyer, un volume intitulé : *Les Astèques, mœurs et coutumes* (Paris, 1885, in-8°).

« L'histoire et l'ethnographie des peuples civilisés en dehors du monde classique sont restées jusqu'à présent, dit M. Bertrand, le monopole de spécialistes peu nombreux. Les travaux concernant ces questions intéressantes ne s'adressent d'ordinaire qu'aux savants. Les livres à la portée des esprits curieux, sans être des savants spéciaux, manquaient jusqu'ici. Cette lacune avait depuis longtemps frappé le Dr E. Hamy, qui, après s'être assuré le concours de M. de Quatrefages, a fondé la *Bibliothèque ethnographique*. C'est le premier volume de cette nouvelle collection que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie.

« Ce volume, dû à la plume expérimentée de M. Lucien Biart, est consacré à l'empire que Cortès a trouvé florissant sur les bords des lagunes de l'Anahuac et dont il a consommé la destruction en 1521. M. Biart décrit rapidement la topographie du pays, puis, après un court aperçu consacré aux peuples qui y ont précédé les Mexicains proprement dits, ou Aztèques, il expose l'histoire de cette nation et nous en fait connaître les caractères physiques, intellectuels, moraux et religieux. Ce qui imprime à cette description son caractère original, c'est que les données en sont surtout empruntées aux monuments indigènes, que l'on commence à bien connaître en France, grâce aux travaux des élèves de Longpérier et d'Aubin. On n'avait pas encore puisé aussi largement à cette précieuse source d'informations. Des figures, presque toutes empruntées aux riches collections du musée du Trocadéro, un curieux plan du siège de Mexico par Cortès, ajoutent encore à l'intérêt de ce volume.

« Deux autres volumes de la *Bibliothèque ethnographique* sont en préparation. Ils renfermeront l'un l'histoire des Mongols, l'autre celle du grand empire fondé par les Foulahs au cœur de la Nigritie. C'est là une excellente entreprise, à laquelle nous souhaitons un succès qu'elle mérite. »

M. G. Paris offre les ouvrages suivants :

[1] Voir aux Communications, n° XVI.
[2] Voir aux Communications, n° XVII.

1° *Les Dits de Hue, archevesque, trouvère normand du XIIIᵉ siècle*, publiés par M. A. Héron (1885, in-8°);

2° *Correspondance de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, 1634-1644*, publiée par M. Ferdinand des Robert (Nancy, 1885, br. in 8°).

M. le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS présente en son nom un petit volume qu'il vient de publier sous le titre de *Trois nouvelles chinoises, traduites pour la première fois* (Paris, 1885, in-8°)[1].

M. DE BOISLISLE fait hommage, de la part de M. G. Fagniez, d'un volume intitulé : *La mission du Père Joseph à Ratisbonne en 1630* (br. in-8°). (Extrait de la *Revue historique*.)

« Le fameux capucin qui, pendant quinze années, fut le collaborateur intime, l'agent confidentiel, souvent même l'inspirateur occulte du cardinal de Richelieu, a été l'objet, dit M. de Boislisle, de plus d'une étude biographique, mais sans que le travail fût suffisamment approfondi, et surtout appuyé de documents parfaitement authentiques. Il eut cependant un rôle trop considérable, une influence trop effective dans la diplomatie et dans les affaires religieuses pour que nous ne devions pas désirer mieux que l'on n'a fait jusqu'ici, et, en reprenant cette étude d'après les principes de la critique historique moderne, à l'aide des matériaux qui sont maintenant disponibles, et particulièrement des archives diplomatiques de la France ou des États étrangers, M. Fagniez fera une œuvre utile. Sans attendre le jour où nous aurons l'ensemble du produit de ses investigations, il en a détaché un épisode qui fait connaître et ses procédés de travail et les résultats qu'on en peut attendre. La diète impériale ouverte à Ratisbonnne en juin 1630 eut une importance toute particulière : c'est là que s'ouvrirent les hostilités entre l'empereur Ferdinand II et le corps électoral, entraîné à contre-cœur dans des entreprises que catholiques ou protestants réprouvaient presque également. Richelieu y envoya comme agent de la France l'ambassadeur Charles Brûlart, prieur de Léon, mais en lui adjoignant le P. Joseph en qualité d'assistant, d'orateur, sans pouvoirs réguliers, avec de simples lettres de créance. Ce fut l'assistant, comme on le pense bien, qui fit tout. Le but ostensible de la France, conforme aux désirs de la majorité du corps électoral, était d'obtenir la cessation de la guerre du Mantouan et le licenciement des armées de Waldstein ; le but réel était de séparer les électeurs de l'Empire, de former une sorte de ligue qui aurait eu Maximilien de Bavière pour chef

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XVIII.

nominal, Richelieu comme directeur réel, et de couper court au développement de la maison d'Autriche en empêchant tout d'abord que le fils de Ferdinand II fût proclamé roi des Romains. Le prieur de Léon et le P. Joseph obtinrent un règlement imparfait de la question italienne et firent échec aux prétentions de l'empereur pour son fils; mais sur d'autres points ils se laissèrent forcer la main par leurs propres alliés, et le traité de paix qui fut signé le 13 octobre 1630 stipula une neutralité complète de la France dans les affaires d'Allemagne. Peut-être Richelieu avait-il prévu ce résultat; du moins il se crut en droit de désavouer ses deux agents, tout en profitant de leur succès partiel, et surtout du licenciement des armées impériales. Ce désaveu était-il sérieux? Ce mécontentement bien sincère? On en peut douter, car le P. Joseph ne resta que quelques jours en disgrâce, pour la forme, et fut tout aussitôt rappelé à prendre sa part des affaires diplomatiques. On voit donc que, dans l'épisode de la négociation de Ratisbonne, il y avait ample matière à étudier, non seulement le rôle du grand cardinal dans le maintien de l'équilibre européen, mais aussi les côtés secrets, peut-être même machiavéliques, de ses combinaisons politiques, en même temps que les idées propres de l'action laborieuse du P. Joseph. M. Fagniez n'a eu que l'embarras du choix devant une masse de documents inédits et intéressants; son travail témoigne d'une grande conscience dans la recherche des matériaux et d'un soin non moins grand dans leur emploi. Toutefois quelques lecteurs trouveront que des détails par trop minutieux eussent pu être laissés de côté, en dégageant d'autant le sujet principal. D'autre part, et quoique cette étude ne soit qu'un épisode détaché, il eût été bon de donner une introduction préalable, et même certains renseignements que tout le monde ne peut avoir présents à l'esprit sur les circonstances historiques ou les personnages mis en scène; on eût aimé aussi à trouver de distance en distance des coupures et des sommaires récapitulatifs. Mais, ces réserves faites, nous pouvons augurer très bien de l'œuvre que promet ce premier fascicule, et qui se recommande à l'Académie par une méthode vraiment scientifique.»

M. Delisle présente à l'Académie :

1° *Hincmar, De ordine palatii epistola*, texte latin traduit et annoté par M. Prou (Paris, 1885, in-8°).

«La lettre d'Hincmar connue sous le titre de *De ordine palatii* est, dit M. Delisle, un des documents les plus importants à consulter pour l'histoire des institutions politiques du IXe siècle. C'est aussi l'un des textes de cette époque qui soulèvent les questions les plus difficiles. Ce traité a été

publié pour la première fois en 1602, et l'unique manuscrit dont s'est servi l'éditeur de 1602 a disparu depuis longtemps. En s'aidant des travaux antérieurs et en mettant à profit les conférences dirigées à l'École des hautes études par M. Monod, M. Prou, aujourd'hui membre de l'École française de Rome, a revisé le texte du *De ordine palatii*, il l'a traduit et commenté, et a exposé dans son introduction les théories politiques que l'archevêque Hincmar a développées dans ses écrits et qu'il cherche à faire prévaloir sous le règne de Charles le Chauve. En facilitant l'intelligence du *De ordine palatii*, M. Prou a rendu service aux historiens qui veulent approfondir l'étude des institutions carlovingiennes. »

2° *Le mariage de Jeanne d'Albret*, par le baron Alphonse de Ruble (Paris, 1877, in-8°).

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, t. I-III (Paris, 1881-1885, in-8°).

« L'ouvrage dont j'ai l'honneur de présenter les quatre premiers volumes est en réalité, dit M. Delisle, une notable partie de l'histoire générale de la France au XVI° siècle. M. de Ruble, qui s'est fait remarquer depuis longtemps par ses savantes éditions des Mémoires de Montluc et de la Huguerie, a pensé que la vie de Jeanne d'Albret et la jeunesse de Henri IV lui fourniraient un cadre naturel pour écrire un récit détaillé des grands événements auxquels ces deux personnages ont été mêlés.

« Les quatre premiers volumes de l'ouvrage conduisent le récit jusqu'à la fin de l'année 1561.

« Je suis trop peu versé dans la connaissance des hommes et des événements du XVI° siècle pour avoir le droit d'apprécier l'étendue des services que M. le baron de Ruble a rendus en écrivant un tel livre. Ce que je crois pouvoir dire sans témérité, c'est que nous avons là un ouvrage très habilement composé, d'une lecture très attrayante, et dont la substance a été entièrement puisée à des sources authentiques, principalement dans les archives de la France et de l'étranger.

« Je serais fort étonné, dit en terminant M. Delisle, si le livre de M. le baron de Ruble ne prenait pas définitivement une place très honorable dans notre littérature historique. »

MM. J. DE WITTE et Robert DE LASTEYRIE offrent à l'Académie les quatre premières livraisons du dixième volume de la *Gazette archéologique*, année 1885. Ces quatre livraisons sont accompagnées de seize planches.

« On peut citer un article de M. Ernest Babelon sur une *tête d'aveugle* en marbre blanc, de travail grec, rapportée par M. Fr. Lenormant d'un de ses voyages en Orient et conservée aujourd'hui au musée d'Orléans. Ce

curieux ex-voto fait partie du beau travail de M. Paul Girard sur l'Asclépion d'Athènes; une note de M. Fr. Hauser sur un *miroir grec* du cabinet des médailles; *statues de la Farnésine*, par M. Max. Collignon; *tête de Gaulois* du musée de Bologne, par M. A. de Barthélemy; un mémoire de M. Ravaisson, très important et très intéressant, sur *Hercule Epitrapezios* de Lysippe, mémoire dans lequel se trouvent des détails neufs et ingénieux sur les œuvres de ce grand sculpteur; une note de M. E. Babelon sur une *mosaïque* trouvée à Lillebonne, l'antique Juliobona (départ. de la Seine-Inférieure), et portant la signature de T. Sennius Felix, citoyen de Pouzzoles (Puteolanus). Cette mosaïque représente des chasses. Parmi les articles sur des objets d'art du moyen âge, on citera: le *David* de bronze du château de Bury, par Michel-Ange, collection de M. Thiers, article de M. Courajod; *la Vierge* du XIVe siècle à la cathédrale de Langres, par M. L. Palustre.»

M. Renan présente à l'Académie la traduction en syriaque moderne (dialecte d'Ourmia) de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par le prêtre chaldéen Bedjan, curieux spécimen d'un dialecte syriaque vulgaire, écrit par un homme du pays et exempt des anglicismes et des gallicismes qui déparent les ouvrages écrits dans ce dialecte par les missionnaires américains et les missionnaires catholiques (Paris, 1885, in-8°).

M. Paul Meyer offre en son nom une brochure intitulée : *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne. — I. Les faits des Romains ou le livre de César. — II. Histoire ancienne jusqu'à César* (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 26 JUIN.

M. G. Paris offre, au nom de l'auteur : *Tableaux généalogiques de la dynastie capétienne*, extrait des principaux auteurs, par le comte Jules Boselli (Paris, 1885, in-4°).

«L'auteur de ce travail ne le donne que pour une compilation; c'en est une en effet, mais une compilation faite avec soin et intelligence, et qui pourra souvent rendre des services même aux savants; on doit être reconnaissant à M. Boselli de la peine qu'il a prise pour épargner celle des autres.»

M. J. Oppert présente en son nom une brochure sur *Les données astronomiques des inscriptions assyriennes*, communications faites à l'Académie impériale de Vienne (section des sciences mathématiques et physiques) à l'occasion du calcul des éclipses historiques entrepris, sous l'inspiration de l'Académie, à l'Observatoire de Vienne (texte allemand).

Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes :

La bibliothèque d'un académicien au XVIIe siècle, Inventaire et prisée des livres rares et des manuscrits de J. Ballesdens, suivis de son testament (Paris, 1885, in-4°);

Archives de Bretagne, recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits, publié par la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne : t. I, *Privilège de la ville de Nantes;* t. II, *Complot breton* de M.CCCC.XCII; t. III, *Le mystère de sainte Barbe* (Nantes, 1883, 1884, 1885, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1885, fasc. III, IV et V (Paris, in-8°);

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1885 (in-8°);

Annuaire de la Société des études juives (Paris, 1885, in-8°);

Analele academiei romane, 1883-1884, t. VI (Bucharest, in-4°);

Abhandlungen der königlichen Gesellschaft des Wissenschaften zu Göttingen (1884, in-4°);

Acta Universitatis Lundensis, t. XX, 1883-1884 (Lund, in-4°);

Archiv für österreichische Geschichte, 1883 et 1884 (Vienne, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1884-1885, fasc. VII à XII (Rome, in-8°);

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France (Paris, 1885, in-4°);

Bibliothèque de l'École des chartes, 1re et 2e livr., année 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, avril-juillet 1885 (Paris, Oran, in-8°):

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 123 (in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1885 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, janvier 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre, 1884 (in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1885 (in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, n° 15 (Vesoul, 1884, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 7e année, fasc. II (Agram, 1885, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, mars-avril 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, février-avril 1885 (Athènes, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, livr. 28 et 29 (Montbéliard, 1885, in-8°);

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1884 (in-8°);

Bulletin des religions de l'Inde, 1er fasc. (Paris, 1885, in-8°);

Boletin del circulo filologico Matritense, nos 1 et 2 (Madrid, 1885, in-8°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, octobre-décembre 1884, janvier-mars 1885 (Paris, in-8°);

Cochinchine française. Excursions et reconnaissances, novembre-décembre 1884, janvier-février 1885 (Saïgon, in-8°);

Denkscriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch historische Classe (Vienne, 1884, in-8°);

Fontes rerum austriacarum, Œsterreichische Geschichte, Quellen, Diplomataria et acta, vol. XLIII (Vienne, 1883, in-8°);

Gazette archéologique, année 1885, livr. 1 à 4 (Paris, 1885, in-4°);

Journal asiatique, février-avril 1885 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XXVI, 1884 (Angers, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. VI (1884, in-8°);

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. V, 3e bull. (Guéret, 1885, in-8°);

Recueil d'archéologie orientale, 1er fasc. (Paris, 1885, in-8°);

Revue géographique internationale, mars-avril 1885;

Revue des questions historiques, 74e livr. (Paris, 1885, in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, mars-avril 1885 (Paris, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, janvier-mars-avril 1885 (in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. XI, janvier-avril 1885 (Paris, in-8°);

Nouvelle revue historique du droit français et étranger, mars-avril 1885 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe (Vienne, 1883-1884, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschafte zu Münche, Heft V-VI (1885, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1885.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. E. DESJARDINS.

SÉANCE DU 3 JUILLET.

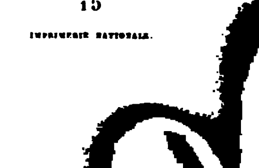
Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un extrait du rapport adressé au Ministre des affaires étrangères par M. de Lostalot, vice-consul de France à Djeddah, sur les mesures qu'il a prises pour assurer le transport de la stèle de Theïma, découverte par M. Huber.

M. de Lostalot fait connaître dans quelles circonstances dramatiques la stèle de Theïma a été trouvée par M. Huber, et comment elle a pu être ramenée jusqu'à Djeddah, d'où il vient de la rapporter en France.

M. de Vogüé rend hommage à l'habileté avec laquelle M. de Lostalot a dirigé les efforts qui ont fait retrouver et ramener à Djeddah ce précieux monument.

Il est donné lecture de cet extrait.

Le Directeur de l'enseignement supérieur écrit au Secrétaire per-



pétuel, au nom du Ministre de l'instruction publique, pour l'informer que le Directeur de l'École française de Rome a exprimé le désir de voir maintenir à Rome, pendant la prochaine année classique, MM. Fabre et Langlois qui terminent, l'un sa troisième année, et le second sa deuxième année.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. A. Bertrand fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du concours des antiquités nationales de 1885 :

1re médaille. M. Tanon, pour son livre sur l'*Histoire des justices des églises et communautés monastiques de Paris.*

2e médaille. M. Léon Palustre, pour son livre sur *La renaissance en France.*

3e médaille. M. Buhot de Kersers, pour son *Histoire et statistique monumentale du département du Cher.*

1re mention honorable. M. Pellechet, pour le livre intitulé : *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon.*

2e mention honorable. M. Izarn, pour son livre intitulé : *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370.*

3e mention honorable. M. Maurice Prou, pour *Les coutumes de Lorris aux XIIe et XIIIe siècles.*

4e mention honorable. M. André Joubert, pour son *Étude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou.*

5e mention honorable. M. Germain Bapst, pour son livre sur *Les métaux dans l'antiquité et au moyen âge. L'étain.*

6e mention honorable. M. le Dr Paulmier, pour son livre sur *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux archives nationales et des papiers de famille.*

M. Hauréau fait connaître à l'Académie qu'il a découvert récemment, dans le n° 8299 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, une relation des derniers moments du roi Charles V. Ce qui est particulièrement intéressant dans cette relation, ce sont les paroles que le roi prononce, avant de mourir, devant les seigneurs, les évêques, le prévôt et les échevins de Paris, touchant les impôts, devenus, il le reconnaît, intolérables.

Ces impôts, il déclare les abolir, et, en effet, nous avons une ordonnance, signée par le roi mourant, qui est conforme à cette déclaration. Mais cette ordonnance fut, dit M. Hauréau, dissimulée, après la mort du roi, par le chancelier Miles de Dormans, et le peuple de Paris, voyant les impôts maintenus par le nouveau roi, se souleva, envahit le palais et obtint alors, par la violence, ce dont il avait été privé par une fraude coupable.

La relation signalée par M. Hauréau, et qu'il se propose de publier prochainement, est assez étendue. Christine de Pisan en a connu au moins quelques fragments et les a traduits. Ces fragments contiennent des prières, les pieux discours du roi. Mais Christine ne fait aucune allusion à la partie politique du récit, et c'est précisément cette partie politique qui nous intéresse le plus aujourd'hui.

M. Hauréau a rencontré dans le même manuscrit, qui est un recueil de pièces de toutes dates, une glose de Guillaume d'Auxerre sur *l'Anti-Claudien*, d'Alain de Lille. Or, de plusieurs phrases de cette glose, où sont citées la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote avec le commentaire d'Averroès, M. Hauréau tire cette conclusion que les *Commenta* proscrits, avec la *Physique*, par le concile de 1210 sont les commentaires d'Averroès déjà connus dans l'École de Paris.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître les conclusions du rapport de la Commission de numismatique. «La Commission, dit-il, a partagé le prix Allier de Hauteroche entre M. Percy Gardner, pour son ouvrage intitulé: *The types of greek coins*, et M. J.-P. Six, pour son mémoire sur le *Classement des séries cypriotes* (ouvrage non envoyé au concours, mais remarqué par la Commission).

M. Ch. Robert a la parole pour une communication :

«J'ai eu l'honneur, dit-il, dans la séance du 20 juin 1884, de provoquer un vœu de l'Académie en faveur d'une mesure législative assurant la conservation des monuments anciens dans les possessions françaises régulièrement organisées. Une loi, annoncée depuis longtemps, qui vient d'être votée par la Chambre

des députés, assurera désormais, en Algérie et en Tunisie, la conservation des édifices antiques et des monuments classés comme *monuments historiques*. C'est un grand pas de fait et l'on doit seulement regretter que la loi ne soit pas intervenue plus tôt, car un monument qui figure sur la liste qui vient d'être publiée, l'arc de Bulla Regia, a déjà disparu, comme la colonne de Feriana. Mais tout est encore à faire pour les inscriptions, qui forment la véritable richesse de notre terre d'Afrique et qui, même les plus modestes en apparence, sont d'un intérêt capital pour la science : c'est par elles, en effet, tant les auteurs anciens sont peu explicites, que nous pénétrons dans l'histoire administrative et militaire d'une des plus importantes parties du monde romain et que nos savants reconstituent les routes anciennes, les limites des provinces et celles du territoire de chaque cité ; c'est par elles encore que nous retrouvons des ethniques et des noms d'homme qui ont pour la linguistique un intérêt capital.

Or les nombreuses inscriptions éparses sur la terre d'Afrique ne peuvent être classées comme monuments historiques, et peut-être eût-il fallu que la destruction de toute *pierre écrite* fût, en principe, punie par la loi et que la constatation du délit fût confiée à tous les agents, quels qu'ils fussent, de la force publique ; la science y eût beaucoup gagné, et la perte eût été mince pour les colons et les entrepreneurs.

M. A. Bertrand fait, au nom de M. Auguste Nicaise, une communication sur des *Objets provenant de fouilles exécutées à Marson* (*Marne*) [1].

M. Héron de Villefosse, sur la demande de la Commission des études du nord de l'Afrique, donne lecture d'un troisième *rapport sur les fouilles du lieutenant Marius Boyé à Sbeïtla*, SVFFETVLA (*Tunisie*).

SÉANCE DU 10 JUILLET.

M. Larocque écrit à l'Académie, au nom de la Commission

[1] Voir aux Communications, n° I.

d'initiative de la célébration du troisième centenaire de la mort de Ronsard, pour la prier d'assister, le 9 juillet, à la séance constitutive du comité créé à cet effet.

Cette lettre est arrivée trop tard pour que l'Académie ait à voir si elle pouvait y donner satisfaction.

Le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy écrit au Secrétaire perpétuel et l'informe que le Comité nommé pour s'occuper du monument à élever à l'amiral Courbet l'a chargé de lui faire connaître qu'il serait heureux de voir son nom figurer sur la liste de souscription, et il le prie d'inviter les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à s'inscrire également sur cette liste.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'Académie, conformément aux conclusions de la Commission, a décerné le prix du concours Bordin, relatif aux *Institutions municipales dans l'empire romain*, au mémoire portant pour épigraphe : *Les libertés nécessaires d'un peuple sont les libertés municipales*. Le pli cacheté qui accompagnait le mémoire est ouvert, et on y lit le nom de M. Loth.

M. Perrot communique à l'Académie le rapport suivant de M. Foucart au Ministre de l'instruction publique, sur les fouilles dirigées par M. Holleaux à Karditza (Acræphiæ), en Béotie, au temple d'Apollon Ptoos :

« Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la visite que j'ai faite aux fouilles dirigées par M. Holleaux à Karditza (Acræphiæ), en Béotie, au temple d'Apollon Ptoos. Les inscriptions, ainsi que les textes des auteurs, attestaient l'existence et l'importance de l'oracle situé sur le mont Ptoos. J'avais remarqué dans des collections particulières deux objets en bronze portant des dédicaces qui indiquaient qu'ils provenaient de ce sanctuaire ; c'était la preuve que ces ruines n'avaient pas encore été fouillées, sinon superficiellement, et qu'il y avait chance d'y faire des découvertes intéressantes. Voici les résultats de la première partie des travaux.

« L'emplacement du temple d'Apollon est fixé d'une manière



définitive au-dessus de la fontaine de Perdico-Brysi. Cet emplacement avait été déjà indiqué précédemment; mais, dans un livre tout récent, un savant allemand proposait de le chercher sur une autre montagne, où se voient les restes d'un temple. Il y a donc là une question tranchée.

« Dans l'état actuel des fouilles, on ne peut encore reconnaître nettement la place des divers édifices renfermés dans l'enceinte sacrée; on voit de plus qu'ils ont été remaniés par les Byzantins, qui paraissent avoir pendant longtemps occupé cette position. Un mur en grosses pierres, jointes sans ciment, dans le voisinage de la source, me semble appartenir à l'édifice le plus ancien, celui où se rendaient les oracles; j'ai recommandé à M. Holleaux de pousser les recherches de ce côté. De nombreux fragments de l'entablement du temple se sont retrouvés; les couleurs vives dont ils étaient peints sont très bien conservées, ainsi que l'ornementation, qui est d'un bon style.

« C'est particulièrement pour la sculpture que les découvertes sont importantes. La pièce la plus intéressante est une statue archaïque d'Apollon, intacte jusqu'au-dessous des genoux. Elle rappelle, comme type, l'Apollon d'Orchomène, mais elle est d'un art déjà plus avancé et plus vivant. Une autre tête, d'un style plus ancien, a été trouvée également intacte. En outre deux torses, l'un antérieur au ve siècle, l'autre de l'époque macédonienne; une statuette de bronze portant sur la poitrine une dédicace en caractères archaïques. Le grand nombre des morceaux de statues, bras, jambes, fragments de torses, sortis également des fouilles, permet d'espérer qu'on trouvera encore des œuvres d'art.

« Les inscriptions jusqu'ici sont moins nombreuses qu'on ne pouvait s'y attendre. Les plus curieuses sont les dédicaces archaïques du ve et du vi^e^ siècle; l'une d'elles a été tracée à la pointe sur un cône de terre cuite avant la cuisson ; c'est, je crois, le premier monument de ce genre trouvé en Grèce. Les autres vont depuis le ive siècle jusqu'à l'époque impériale : deux dédicaces de la confédération des Béotiens, une lettre des Orchoméniens, liste des jeux Ptoïens et décrets en l'honneur d'un agonothète, un long décret qui n'a pas encore été déchiffré. Outre une

vingtaine de textes complets, beaucoup de fragments. Comme à Élatée l'année dernière, on a trouvé accumulés dans les terres, au-dessous des temples, des débris de bronzes, de terres cuites et de vases. Les bronzes, rongés par l'humidité, sont presque tous méconnaissables, sauf les fragments d'un grand trépied et quelques morceaux de statuettes. Les figures de terre cuite, moins nombreuses qu'à Élatée, ne présentent rien de particulier, sauf une, qui paraît être la reproduction d'un type oriental. Les morceaux de vases provenant du temple sont très nombreux, une soixantaine portent des inscriptions gravées à la pointe; elles attestent, les unes que les vases appartiennent au dieu, les autres qu'ils lui ont été dédiés par tel ou tel. Toutes sont antérieures au ve siècle. Il y aura à faire une étude intéressante sur les dessins et les sujets de ces fragments de poteries, dont la date est fixée par les caractères des inscriptions.

«En résumé, Monsieur le Ministre, les résultats satisfaisants déjà obtenus m'ont décidé à faire poursuivre les fouilles, et j'espère que leur achèvement nous donnera encore d'intéressantes découvertes.»

M. Delisle fait une communication relative à un exemplaire du *Manuel de Dhuoda*, récemment trouvé dans les papiers de feu M. Germer-Durand. Cette intéressante nouvelle a été annoncée à M. Delisle par M. Bondurand, archiviste du département du Gard [1].

M. Dieulafoy fait un exposé des résultats obtenus dans son *Expédition en Susiane* [2].

M. Ravaisson offre à l'Académie une photographie d'une statue antique qui vient d'être acquise par le Musée. Cette statue, qui a fait partie d'une ancienne collection de Sienne, est en marbre fin de Paros; le travail en est bon et paraît indiquer l'époque hellénistique; la conservation en est presque parfaite. Elle représente un personnage à cheveux courts et barbe longue, debout et en marche, relevant un pan du manteau qui est son seul vêtement, comme s'il se disposait à monter des degrés. Il tient de la main

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.



gauche une lyre, dont le corps est formé par une écaille de tortue. Quel est le personnage ainsi représenté ? Il est difficile de le déterminer.

M. Ravaisson ajoute qu'on voit aussi au Louvre, depuis quelques jours, de beaux bronzes qui proviennent de la collection Gréau et qui ont été acquis au moyen d'un crédit extraordinaire voté par les Chambres. Plusieurs de ces bronzes appartiennent aux meilleurs temps de l'art grec.

SÉANCE DU 17 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel, et il le prie de consulter la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, au sujet du désir exprimé par le Directeur de l'École française de Rome de voir accorder une seconde année de séjour à M. Pératé, membre de ladite école.

Renvoi à la commission compétente.

Le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique transmet au Secrétaire perpétuel une copie du rapport que le Directeur de l'École française de Rome vient de lui adresser sur l'état actuel des travaux des membres de l'école.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Edm. Le Blant.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Léon Renier.

Il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'examen des titres des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. L. Renier est fixé au troisième vendredi de janvier. L'élection aura lieu huit jours après la clôture de la discussion.

L'Académie désigne, pour la représenter dans la séance annuelle que les cinq Académies tiendront le 25 octobre, M. Egger,

qui lira son petit mémoire intitulé : *Recherches sur l'histoire de la critique chez les Grecs.*

M. Heuzey fait une communication qui a pour titre : *Une prêtresse grecque à Antipolis* (1).

M. Casati lit une notice sur *les marques de valeur que portent les monnaies étrusques.*

SÉANCE DU 24 JUILLET.

M. Alfred Caraven-Cachin adresse à l'Académie deux numéros du *Journal du Tarn* qui renferment un travail sur la découverte du *Trésor de Lasgraïsses* (bijoux gaulois).

Les numéros du journal joints à la lettre sont mis à la disposition de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à la Compagnie que la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, consultée pour savoir s'il y a lieu d'accorder une prolongation de séjour d'un an à M. Pératé, membre de l'École de Rome, a émis un avis favorable.

L'Académie adopte cet avis, qui sera transmis au Ministre de l'instruction publique.

M. Weil est nommé membre de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, en remplacement de M. Léon Renier, décédé.

MM. Delisle et Weil sont nommés membres de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'Académie pour l'année 1884.

M. d'Arbois de Jubainville envoie l'estampage d'une nouvelle inscription trouvée à Dijon et appartenant à M. de Torcy.

Cette inscription est ainsi conçue :

D. MANDVBC
DOVSONNI. FIL
M
Ǝ SVARICA VXS

(1) Voir aux Communications, n° IV.



c'est-à-dire :

D[is] M[anibus] Mandub[il]li
Dousonni, fili[i], et Suarica uxs[or]

Cette inscription, écrit M. d'Arbois de Jubainville, se trouve au-dessus d'une niche où apparaissent deux têtes, l'une de femme à gauche, l'autre d'homme à droite; la partie inférieure de la stèle manque.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre 1885.

Ce rapport sera imprimé et distribué [1].

M. Maspero fait une communication verbale sur les résultats de ses fouilles en Égypte, dans le courant de cette année.

SÉANCE DU 31 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de donner les ordres nécessaires afin que la stèle inscrite de Theïma, découverte par feu M. Huber, et qui doit figurer dans les antiquités orientales du Musée du Louvre, soit remise au service des beaux-arts qui la fera prendre à l'Institut.

M. Deloche fait la communication suivante :

« L'Académie ayant toujours manifesté une grande sollicitude pour la conservation des ruines des arènes de Lutèce et ayant chargé plusieurs de ses membres de suivre les travaux qui s'y font, je crois devoir l'informer que le comité institué à cet effet est allé, il y a peu de jours, se rendre compte sur place de l'état des choses. Les opérations de déblaiement sont fort avancées, et, sur la partie du monument qui occupe l'emplacement acquis par la Ville de Paris, l'ellipse du *podium*, les deux principales avenues, l'emplacement des gradins pour les spectateurs, le *proscenium* du théâtre de mimes, danseurs, etc., annexé au cirque, sont actuellement dégagés. Les murs ont été mis à l'abri des intempéries, et, dans une séance récente du comité, il a été décidé que

[1] Voir l'Appendice.

des travaux de réfection seraient entrepris sur les points où l'exigerait un intérêt de préservation, et aussi dans les endroits où cela serait jugé nécessaire, afin de donner une idée aussi approximative que possible du monument à son état primitif.

«Il a été, en outre, exécuté une restitution en relief, à petite échelle, des arènes et du théâtre; sur ma demande, un moulage va en être effectué, et nous espérons être prochainement à même de présenter à l'Académie cette intéressante réduction du premier édifice municipal de la ville de Paris.

«J'ai enfin le plaisir d'annoncer à l'Académie que, par une décision récente délibérée en Conseil d'État, les arènes de Lutèce sont déclarées monument d'utilité publique.»

M. Edm. Le Blant donne lecture d'une note sur *Le christianisme aux yeux des païens* (1).

M. Salomon Reinach lit une note sur *Quatre villes nouvelles en Tunisie* (2).

M. Hamy fait une communication sur *un portulan de l'an 1502*. Le Président exprime le désir que ce mémoire, plein d'intérêt, figure dans le recueil ouvert aux savants étrangers.

SÉANCE DU 7 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique qui, au nom du Ministre, invite l'Académie à donner son avis sur la prolongation de séjour d'une année demandée par le Directeur de l'École française d'Athènes en faveur de M. Holleaux (Maurice), membre de cette école.

La demande est renvoyée à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Gregory fait une communication sur *Les cahiers des manuscrits grecs* (3).

L'Académie se forme en comité secret.

(1) Voir aux Communications, n° V.
(2) Voir aux Communications, n° VI.
(3) Voir aux Communications, n° VII.



SÉANCE DU 14 AOÛT.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet, au nom du Ministre de l'instruction publique, de la part du Directeur de l'École française de Rome, un mémoire sur les *Actes de Boniface VIII*, rédigé par M. Digard, membre de ladite école.

M. Bergaigne lit les conclusions de la nouvelle édition que M. Egger va prochainement publier de son *Histoire de la critique chez les Grecs.*

M. Paul Meyer fait une communication sur des fragments d'une *Histoire en vers français de saint Thomas de Cantorbéry.*

M. Ch. Robert présente des observations sur un passage de Lucien relatif à un tableau où la puissance de l'éloquence était représentée sous les traits d'*Ogmius* [1].

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 21 AOÛT.

M. Ch. Robert fait une communication qui a pour titre : *Quelques mots sur le mobilier préhistorique et sur le danger d'y comprendre des objets qui n'en font pas partie* [2].

A la suite de cette communication, des observations sont échangées entre MM. Desjardins, Deloche et Robert sur la date et le caractère des monnaies gauloises dites *à la croix* et sur les raisons qu'on a invoquées pour y voir un symbole religieux.

M. Deloche lit une notice sur *Quatre anneaux ou cachets mérovingiens* [3].

SÉANCE DU 28 AOÛT.

M. Desjardins donne quelques détails sur les surnoms des dieux topiques de la Gaule, à propos d'une découverte faite à Aire, et

[1] Voir aux Communications, n° VIII.
[2] Voir aux Communications, n° IX.
[3] Voir aux Communications, n° X.

dont M. Émile Taillebois a récemment rendu compte dans le *Bulletin de la Société de Bordeaux.*

M. Deloche lit en première lecture un mémoire intitulé : *Des monnaies d'or frappées au nom du roi Théodebert Ier. Des causes de leur abondance et de leur titre élevé. Pourquoi ce prince a substitué sur ces monnaies son propre nom à la légende impériale.*

M. Bréal communique des observations sur le sens et l'étymologie des mots *asignæ*, *mortuus*, *queo*, *suppeditare;* sur le verbe *ἄρχω*, considéré comme correspondant au latin *rego*, et sur les mots *herentatei*, *herukinai*, contenus dans une inscription osque d'Herculanum.

M. Bergaigne hésite à admettre la correspondance de *rego* et de *ἄρχω*, à raison de la différence des voyelles *a* et *e*.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante de Mme Egger :

Royat, 31 août 1885.

Monsieur le Président,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de mon cher mari : M. Egger nous a été enlevé presque subitement, à Royat, où il était avant-hier encore plein de force et de gaieté.

L'Académie des inscriptions, où il comptait un si grand nombre d'amis dévoués, s'associera, j'en suis certaine, à notre deuil. Veuillez, Monsieur le Président, lui annoncer la perte si cruelle que nous venons de faire. Le jour des obsèques ne peut encore être fixé; je vous en informerai dès que nous aurons pu le faire.

Recevez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

El. Egger.

Les funérailles annoncées ont été célébrées ce matin même.

Le Président rappelle la triste cérémonie d'où revient l'Académie et annonce qu'en signe de deuil la séance est levée conformément aux antécédents.



SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE.

Le Président prononce quelques paroles au sujet de la mort de M. Antonius Pingard, chef honoraire du secrétariat de l'Institut. Il rappelle que M. Pingard venait à peine de quitter officiellement des fonctions qui ont rempli toute sa longue vie, où il avait fait constamment apprécier son dévouement aux intérêts de l'Institut et où il s'était préparé un digne successeur en initiant depuis longtemps son fils aux difficultés d'un service considérable. Les bureaux et de nombreux membres des diverses Académies ont assisté aux obsèques de M. Antonius Pingard. L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'associera sans doute à la pensée du Président, qui croit devoir rendre en son nom, dans la séance d'aujourd'hui, un témoignage particulier à une mémoire estimée et aimée de tous.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante, par laquelle Mme Egger remercie l'Académie d'avoir levé la séance en signe de deuil pour la mort de M. Egger :

Vendredi, 11 septembre 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'informez que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait levé la séance en signe de deuil, vendredi dernier; nous avons été, mes fils et moi, profondément touchés de ce nouvel honneur rendu à la mémoire de votre confrère, M. Egger, et je vous prie de vouloir bien transmettre nos remerciements à l'Académie.

V^e^ El. Egger.

Le Président annonce que M. Héron de Villefosse, délégué par le Ministre, a pris possession, au nom de l'État, des papiers de M. L. Renier, qu'il en a effectué le dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes, près la bibliothèque Mazarine, et qu'il ne manquera pas de réserver à l'Institut les documents qui lui reviendront de droit.

Le Président annonce que M. Saige, chargé par le prince souverain de Monaco de mettre en ordre les archives des Grimaldi et

des Matignon, vient de publier un premier rapport sur ce travail. Ce rapport, dont un exemplaire est offert à l'Académie, nous fait espérer la prochaine publication de trois séries de documents fort importants pour l'histoire du moyen âge et des temps modernes : les documents diplomatiques de Monaco du xve au xviiie siècle, les chartes du comté de Rethel et la correspondance du maréchal de Matignon.

L'Académie décide que le morceau de M. Egger intitulé : *Recherches sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, sera lu à la séance publique des cinq Académies.

M. Deloche est désigné pour représenter l'Académie à la séance trimestrielle du 7 octobre prochain. Il lira son mémoire sur *Les monnaies d'or frappées au nom du roi Théodebert Ier*.

M. Bergaigne communique une lettre qu'il a reçue de M. Aymonier. Cette lettre est datée de Quin-hon, le 21 juillet. Malgré les difficultés que lui crée la situation troublée de l'Annam, M. Aymonier a visité plusieurs provinces et y a relevé un certain nombre d'inscriptions nouvelles, les unes sanscrites, les autres tchames. Une des inscriptions sanscrites est bouddhiste. M. Aymonier continue aussi ses études sur la race tchame, dont la domination a précédé celle des Annamites sur une partie de la côte orientale de l'Indo-Chine.

M. Dieulafoy lit une note sur la découverte de *sept inscriptions achéménides gravées sur la façade du tombeau de Darius*.

M. Deloche fait une seconde lecture de son mémoire sur *Les monnaies d'or frappées au nom du roi Théodebert Ier*.

M. Lallemand lit un chapitre de son *Histoire de l'enfance abandonnée*.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.

Le Président annonce que M. Homolle a rapporté de sa mission à Délos un millier d'inscriptions, dont plusieurs sont archaïques, et au sujet desquelles il fera prochainement une communication à l'Académie.

M. Bertrand, au nom de M. Ch. Robert, lit une notice intitulée :



Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis la période gauloise jusqu'au commencement de la deuxième race[1].

M. Casati présente des observations sur la perfection à laquelle les Étrusques étaient arrivés dans le travail des métaux précieux.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE.

M. Bergaigne communique des observations sur les dates précises qu'on a voulu récemment attribuer à quelques hymnes védiques.

M. Clermont-Ganneau lit une notice sur une nouvelle *inscription française trouvée en Palestine (épitaphe de Jacques le Saboni, 1257)* et sur une *inscription coufique du Ier siècle de l'hégire, découverte sur une borne milliaire entre Jérusalem et Jéricho*, et il communique les estampages de ces inscriptions, dont la première vient d'entrer au Louvre.

M. Delisle communique le fac-similé héliographique d'une bulle du pape Serge IV, de l'année 1011, écrite sur papyrus, que M. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales, a récemment signalée au Comité des travaux historiques. Il donne quelques détails sur la rareté des documents de ce genre.

M. Schwab présente des observations sur la date de coupes à inscriptions araméennes que possède le Musée du Louvre.

(1) Voir aux Communications, n° XI.

COMMUNICATIONS.

N° I.

SUR DES OBJETS PROVENANT DE FOUILLES EXÉCUTÉES À MARSON (MARNE) PAR M. AUGUSTE NICAISE.

(COMMUNICATION DE M. ALEXANDRE BERTRAND.)

M. Auguste Nicaise, auquel nous devons déjà plusieurs communications intéressantes, vient d'enrichir sa collection de divers objets nouveaux appartenant à l'époque gauloise, torques, bracelets, épée, dont il envoie les dessins à l'Académie. Ces objets proviennent de fouilles exécutées sous sa direction dans le cimetière de Courtisols, commune de Marson (Marne). Neuf sépultures ont été explorées, quatre avaient été violées précédemment et étaient vides.

Les cinq autres ont présenté les particularités suivantes :

1re sépulture. Deux squelettes et sept bracelets formés chacun d'une petite tige de bronze de trois millimètres de largeur.

2e sépulture. Sépulture de femme, suivant M. Nicaise (qui ne nous explique pas bien nettement à quels signes il distingue les sépultures de femmes des sépultures d'hommes). Au cou du squelette un torques en fer; à chaque bras quarante petits bracelets en fil de bronze reliés entre eux par une petite plaque dont on a pu conserver un fragment, pl. I, fig. 1 [1].

3e sépulture. Sépulture de femme. Collier composé de gros grains d'ambre, pl. II, fig. 2. Petit vase en terre noire lustrée et de forme élégante dite à *carène*.

[1] Ces planches ont été déposées au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

IMPRIMERIE NATIONALE.

4e sépulture. Sépulture de femme, gros torques creux en bronze, pl. II, fig. 6. Deux bracelets en fer, pl. II, fig. 3.

5e sépulture. Sépulture double, les inhumés étaient placés l'un au-dessus de l'autre.

Sépulture supérieure. Cette sépulture, suivant M. A. Nicaise, serait une sépulture de femme avec torques en bronze (pl. II, fig. 1) de forme et d'ornementation peu communes, bien que le motif d'ornementation se rattache au motif dit dents de loup.

Sépulture inférieure. Sépulture de guerrier, près du cou une épingle en bronze, de onze centimètres; entre les jambes du squelette une petite épée en fer à fourreau de bronze d'un type déjà connu et dont le musée de Saint-Germain possède plusieurs modèles (pl. II, fig. 5). Entre les pieds du guerrier une élégante lance en fer, de 32 centimètres, type de lance commun dans la Marne.

J'aurais hésité à faire part à l'Académie de ces nouvelles fouilles, où rien d'absolument nouveau n'a été découvert, si elles n'avaient fourni à M. Nicaise l'occasion de revenir sur une thèse qui me paraît mériter l'attention des archéologues. Elle est ainsi formulée :

Dans la partie de la Gaule qui correspond au *Belgium* de César (départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube), le torques, contrairement à l'opinion commune, était porté par les femmes et très exceptionnellement par les guerriers.

A quoi on reconnaît les sépultures de femmes, M. Nicaise ne nous le dit pas; mais ce qui semble résulter de ses observations, c'est que le torques ne s'est que très rarement, très exceptionnellement rencontré dans les sépultures où avaient été déposées des armes : épées, poignards ou lances.

M. Nicaise s'est adressé aux principaux fouilleurs de la Marne et de l'Aisne, en particulier à M. Frédéric Moreau, dont les cahiers de fouilles sont tenus avec une si merveilleuse exactitude.

Le résultat de l'enquête, portant sur 5,600 sépultures, est fort curieux.

Tous mes correspondants sans exception, dit M. Nicaise, m'ont répondu que «partout où ils ont trouvé une arme, ils ont constaté l'absence de torques».

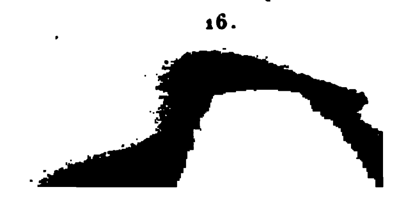
Quand, dans les collections, un torques se rencontre sous la même étiquette qu'une épée ou une lance, c'est-à-dire comme ayant été recueilli dans la même sépulture, c'est que cette sépulture était double, c'est-à-dire, ajoute M. Nicaise, qu'une femme avait été inhumée avec le guerrier.

«Sur 800 sépultures, écrit Louis Topin, le fouilleur de Somme-Tourbe, j'en ai trouvé de doubles contenant torques ou collier, épée et lance, mais je n'ai jamais recueilli d'arme avec un torques dans une fosse simple.»

«Le nombre des sépultures gauloises que j'ai fouillées depuis douze ans, écrit de son côté M. F. Moreau, est de 763. Elles ont donné 70 torques en bronze. Je n'ai rencontré aucune arme avec ces torques.»

Dans les quatre sépultures à char de la Marne, ajoute M. A. Nicaise, celles de Somme-Bionne, de Somme-Tourbe, de Berru, de la Gorge-Meillet, sépultures de guerriers, de même que dans les sépultures à char de l'Aisne, qui toutes sont des sépultures de chefs, point de torques.»

Il y a là une observation incontestablement digne d'attention. En supposant même que toutes les sépultures à torques ne soient pas des sépultures de femme, ce qui est fort possible, il n'en reste pas moins acquis que, dans le nord-est de la Gaule au moins, le torques est un ornement qui n'est point l'apanage de l'homme d'armes. Nous devons remercier M. Nicaise d'avoir soulevé ce problème et d'avoir donné des éléments sérieux de solution.



N° II.

LE MANUEL DE DHUODA,

PAR M. DELISLE.

Je crois devoir communiquer à l'Académie une intéressante nouvelle que vient de m'annoncer M. Bondurand, archiviste du département du Gard.

La bibliothèque de Nîmes vient d'acquérir les papiers de feu M. Germer-Durand, dont les travaux ont été plus d'une fois remarqués par l'Académie. Dans ces papiers se sont trouvés deux anciens manuscrits, un Horace du XIIIe siècle et un exemplaire du Manuel de Dhuoda qui semble dater de l'époque carlovingienne.

Dhuoda, dont l'origine est inconnue, et que les auteurs modernes appellent généralement Duodana ou Dodana, avait épousé en 824, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, Bernard, duc de Septimanie, fils du fameux Guillaume de Gellone. A la fin de l'année 841 elle fit écrire pour son fils aîné Guillaume, alors âgé de quinze ans, un manuel de morale chrétienne, en soixante-treize chapitres, où sont consignés beaucoup de détails curieux pour l'histoire de cette époque.

De ce manuel nous ne connaissions jusqu'à présent que la préface, la table et treize chapitres publiés en 1677 par Mabillon (*Acta sanctorum,* sæc. IV, pars 1, p. 750-757). Baluze avait, de son côté, en 1688, fait imprimer la préface et la souscription finale[1]. Au XVIIIe siècle, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. V, p. 19) regrettaient que l'ouvrage n'eût pas été entièrement mis en lumière. De nos jours, Migne s'était contenté de reproduire les fragments de Mabillon[2].

[1] *Marca Hispanica*, col. 777 et 778.
[2] *Patrologia latina*, t. CVI, col. 109-118.

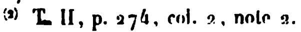


M. Bondurand, qui a reconnu l'intérêt de l'ouvrage de Dhuoda, se propose de le publier d'après le manuscrit de Nîmes. Un tel projet mérite d'être encouragé, et l'utilité n'en est pas difficile à démontrer.

Non seulement les fragments donnés par Mabillon et Baluze sont très courts et tout à fait insuffisants; ils sont de plus très incorrects. On en peut juger par la souscription, qui contient un témoignage historique d'une haute valeur et dont le texte exact est encore inédit. La première phrase de cette souscription est ainsi donnée par Mabillon : *Incoatio hujus libelli II° anno obitus Ludovici condam mei fratris*, etc., ce qui a fait croire à plusieurs auteurs que Dhuoda était fille de Charlemagne. Baluze, dom Vaissete et dom Rivet ont montré que cette opinion n'avait aucun fondement[1]; mais elle n'a pas été absolument abandonnée par M. Mabille dans les notes de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*[2].

Les doutes qui pouvaient subsister sur la leçon *Ludovici quondam mei fratris*, adoptée par Mabillon, sont levés par l'examen du manuscrit de Nîmes. Le fac-similé que m'a envoyé M. Bondurand porte très nettement *Ludovici condam imperatori* (sic). La copie dont Mabillon s'est servi, et qui est à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit latin 12293, donne bien *quondam mei fratris;* mais c'est évidemment une faute de scribe. Cette copie, Mabillon le dit lui-même, dérivait d'un manuscrit supposé original que Pierre de Marca avait communiqué à dom Luc d'Achery : *ex ipso autographo quod illustrissimus Petrus de Marca quondam Acherio nostro concessit.* Or Baluze déclare avoir lu de ses yeux *Ludovici condam imperatoris* dans le manuscrit de Pierre de Marca. L'affirmation de Baluze suffisait; il n'est cependant pas indifférent de la voir confirmée par l'autorité

(1) *Marca Hisp.*, col. 349; *Hist. de Languedoc*, t. I, p. 493; *Hist. litt.*, t. V, p. 17.


(2) T. II, p. 274, col. 2, note 2.





du manuscrit de Nîmes. Il faut donc renoncer formellement à l'idée de mettre Dhuoda au nombre des enfants de Charlemagne.

Dans la seconde partie de la souscription il est dit que l'ouvrage a été achevé le 2 février 842, et les termes employés par l'auteur de la souscription trahissent l'incertitude des populations du midi de la Gaule sur le nom du souverain auquel elles devaient obéir. Mabillon et Baluze s'accordent à donner la leçon : *Christo propitio regnante et rege quem Deus dedit regnando*, leçon assez incorrecte, mais d'où les critiques avaient pu conclure que le nom du successeur de Louis le Débonnaire n'était pas encore connu au commencement de l'année 842 dans la ville d'Uzès, où Dhuoda faisait écrire le manuel. Le manuscrit de Nîmes est bien plus explicite. Nous y lisons : *Christo propitio regnante et regem quem Deus dederit sperantem.* La phrase n'est pas encore bien régulière, mais le sens n'est pas douteux : *Sous le règne du Christ et dans l'attente du roi que Dieu nous aura donné.*

Cet exemple montre quel parti l'éditeur pourra tirer du manuscrit de Nîmes. Il ne devra toutefois pas négliger la copie de la Bibliothèque nationale, qui tient lieu, dans une certaine mesure, de l'ancien manuscrit de Marca, dont le sort est inconnu. Or le manuscrit de Marca était complètement indépendant du manuscrit que la bibliothèque de Nîmes vient de recueillir. Pour en juger, on n'a qu'à jeter les yeux sur la prière par laquelle se termine le Manuel. Le manuscrit de Nîmes porte : *Qui legis, ora pro prescripta Duodane si merearis Christum videre in eterna felicitate.* Il y avait dans le manuscrit de Marca : *Qui legis, ora pro prescripta Duodana, et pro scriptore Wislaberto, qui magno labore hunc codicem scripsit manualem.*

La copie contenue dans notre manuscrit latin 12293, toute défectueuse qu'elle est, mérite donc d'être attentivement collationnée. Je ne serais pas étonné qu'elle fournît un texte plus

complet que celui de Nîmes. Les renseignements sommaires qui m'ont été envoyés sur celui-ci ne me permettent pas de savoir s'il s'y trouve au commencement une pièce de vers très curieuse qu'on lit dans la copie de Paris et qui me paraît avoir échappé aux savants qui ont si patiemment colligé les poésies latines de l'époque carlovingienne.

Cette pièce, dont les commencements de lignes donnent en acrostiche les mots : DHVODA DILECTO FILIO VVILHELMO SALVTEM LEGE, est une touchante prière que Dhuoda adresse à Dieu pour son fils et dans laquelle on remarque des allusions aux troubles qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire. En voici le début :

Deus summe lucis conditor poli,
    Syderumque ductor rex æterne agius
Hoc a me ceptum tu perfice clemens.
    Quanquam ignara ad te perquiro sensum,
Ut tua capax placita perquiram,
    Præsens et futurum tempus curram aptum.
Omnia per cuncta, trinus et unus,
    Tuis per sæcula prospera largiris;
Digna dignis semper meritis ad singula
    Tribuis celsam (*sic*) tibi famulantes.
Ad te, ut valeo, poplite flexo
    Gratias refero conditori largas.
. . . .

Les documents historiques et littéraires du IXe siècle sont assez rares pour qu'on doive signaler avec empressement l'acquisition faite par la bibliothèque de Nîmes, qui va permettre à M. Bondurand de tirer de l'oubli un ouvrage composé en 841 et 842 pour l'éducation du petit-fils de ce Guillaume si célèbre dans l'Église sous le nom de saint Guillaume du Désert et dans nos épopées sous les noms de Guillaume Fierabras ou de Guillaume au Court nez.



N° III.

EXPÉDITION EN SUSIANE,

PAR M. DIEULAFOY.

M. Dieulafoy, au retour de son expédition en Susiane, fait un court exposé des résultats obtenus dans la première campagne.

Le tumulus de Suse, fouillé par M. Dieulafoy, est une sorte de montagne artificielle, haute de 25 à 38 mètres et couvrant environ 100 hectares. Ce site a été bien rarement visité par les Européens. Il avait été exploré une première fois, en 1851, par sir Kenneth Loftus. La découverte du palais d'Artaxerxès Mnémon et d'une inscription célèbre gravée sur les bases de colonne de cet édifice royal avait amplement récompensé le savant anglais de ses peines et de ses fatigues. Sur tous les autres points sir Kenneth avait à peu près échoué. Aussi bien s'était-on dès lors désintéressé des fouilles de l'Élam.

M. Dieulafoy, lors de sa première mission, exécutée en 1881-1882, avait examiné le premier, après Loftus, le tumulus de Suse et était revenu de son voyage avec la persuasion que l'Angleterre avait eu le plus grand tort de ne pas persister dans son entreprise.

Une expédition fut organisée par les soins de M. de Ronchaud, l'habile directeur de nos musées nationaux, auquel revient tout l'honneur de cette initiative hardie.

A M. Dieulafoy furent adjoints Mme Dieulafoy, M. Babin, ingénieur des ponts et chaussées, et un jeune préparateur de l'École normale supérieure, M. Houssaye, docteur ès sciences naturelles.

Arrivons à la description des objets découverts par M. Dieulafoy.

Par ordre chronologique :

1° Un immense chapiteau bicéphale, long de près de 4 mètres, analogue aux chapiteaux des ordres persépolitains. Ce superbe morceau de sculpture, exécuté sur calcaire gris, ne pourra être transporté en France que le jour où l'on aura expédié à Suse des engins capables d'extraire des tranchées où ils ont été découverts les divers fragments de cette sculpture. Ce sera le premier échantillon de l'art achéménide qui parviendra dans un musée d'Europe.

2° Une partie du couronnement des pylônes placés au-devant du palais d'Artaxerxès. Ce couronnement se compose d'une frise en faïence haute de 4^{m},05. M. Dieulafoy a trouvé 10 mètres de cette frise. Elle était enfouie sous une couche de terre de plus de 4^{m},50 d'épaisseur et brisée en une infinité de fragments. Les morceaux, dessinés et numérotés sur place, au fur et à mesure qu'ils étaient découverts, étaient portés dans les tentes, remontés afin d'éviter toute erreur, catalogués et emballés. Tous ces travaux, d'une extrême délicatesse, incombaient à Mme Dieulafoy. Plusieurs musées possédaient des fragments isolés de faïence antique; mais, le jour où la frise du pylône des palais susiens sera reconstruite, aucune collection ne pourra montrer un ensemble aussi complet et aussi merveilleux que celui dont le Louvre devient le propriétaire.

3° Deux fragments de rampes en faïence remontant à l'époque élamite. Cette découverte, d'un haut intérêt, est exclusivement due à Mme Dieulafoy.

4° Des portions de plusieurs bas-reliefs en briques émaillées représentant des personnages noirs. M. Dieulafoy voit dans ces personnages, couverts de peaux de tigre et d'habits superbes sur lesquels est brodée la représentation de la fort resse de Suse, décorés des bracelets princiers et porteurs de la haute canne des souverains achéménides, l'image des anciens rois de la Susiane. En ce cas, les dynasties élamites auraient



été noires et apparentées aux Éthiopiens qui vivaient au sud de l'Égypte. Ce fait est des plus imprévus et des plus intéressants.

5° Une collection d'ustensiles en ivoire, en verre, en bronze, en terre. Pas une parcelle d'or ou d'argent n'a été découverte.

6° Un grand nombre de cachets élamites et achéménides; il convient de citer notamment un cachet sur opale ayant fort probablement appartenu à Xerxès ou à Artaxerxès Ier.

Ces deux dernières catégories d'objets ont dû parfois être achetées aux ouvriers, qui, malgré une surveillance des plus actives, les dérobaient et les cachaient dans leurs *abbas*.

7° Une sorte de briques et de stèles portant des inscriptions susiennes.

8° Les fouilles ont mis à découvert les deux tiers d'une tour faisant partie des fortifications très complexes de la porte d'entrée du palais, et ont permis déjà de tracer une partie du plan ancien du tumulus. M. Dieulafoy espère, dans la prochaine campagne, terminer le déblaiement des ouvrages fortifiés de la porte et pénétrer dans le palais élamite. Les travaux seront de plus en plus lents et difficiles; d'abord, parce que toutes les constructions sont en brique de terre crue, et puis aussi parce que l'étage élamite paraît être à 12 ou 14 mètres au-dessous du sol actuel. Ils sont, d'ailleurs, conduits avec beaucoup de soin et de méthode par M. Babin.

M. Dieulafoy apporte avec lui une première feuille du plan coté du tumulus, dressé par ce jeune ingénieur, et annonce que les recherches entreprises par M. Houssaye promettent d'ajouter un chapitre des plus intéressants au *Journal de la Mission*.

N° IV.

UNE PRÊTRESSE GRECQUE À ANTIPOLIS,

PAR M. HEUZEY.

M. Heuzey rappelle à l'Académie les services rendus à 'étude des antiquités du midi de la France par MM. le coloıel Gazan et le docteur Mougins de Roquefort, qui, tous les leux, travaillant presque toujours de concert, s'appliquent, lepuis de longues années, à recueillir et à publier les monunents trouvés dans la région d'Antibes. C'est M. Mougins le Roquefort qui a découvert, comme on sait, le célèbre palet d'Antipolis portant l'inscription grecque du dieu *Terpon*. Ces deux patients chercheurs, dont le zèle scientifique est ligne de tout éloge, me chargent, dit M. Heuzey, de sounettre aujourd'hui à l'Académie l'estampage d'une inscription atine d'Antibes, qu'ils ont publiée déjà en 1883 dans le *Bulletin monumental,* et qui a été trouvée au fond d'un ruisseau lans le quartier dit *le Prugnon* [1].

Le texte, composé de quatre lignes, était gravé sur une ıierre, dans un encadrement imitant la forme d'un *titulus* à ueues d'aronde; malheureusement toute la partie à main auche a été enlevée par une cassure et il ne reste que les eux tiers environ de chaque ligne, dont voici la disposition :

A.CFCARINA
INICASACER
AETHVCOLIS
AMENTOF.I

Il s'agit d'un monument élevé par une femme nommée *Carina,* fille de *Caius* (le *gentilitium* manque, sauf une légère

[1] *Bulletin monumental,* 1883, n° 7.



trace de l'A final); elle portait les titres de flaminique et de prêtresse, [*flam*]*inica sacer*[*dos*]. Ces messieurs ont parfaitement restitué ces titres, et ils ont cité fort à propos, pour justifier leur restitution, une inscription de la même région, dont la provenance exacte est inconnue, mais qui est conservée au musée de Cannes : une autre femme y rappelle qu'elle a exercé aussi les fonctions de *flaminica et sacerdos*, suivant la lecture due à M. Mougins de Roquefort[1]. A propos de cette seconde inscription, il y a lieu d'observer que les titres de flaminique et de prêtresse n'y sont accompagnés du nom d'aucune divinité.

Pour revenir à l'inscription d'Antibes, c'est seulement à la troisième ligne que la difficulté commence. La cassure représente une lacune d'environ quatre lettres, si l'on en juge par les mots [*flam*]*inica*, [*test*]*amento*, qui commençaient les deux lignes au-dessus et au-dessous. Toutefois, en examinant avec soin l'estampage, on observe que les deux lettres AM de [*test*]*amento* sont tracées avec une ampleur particulière; s'il en était de même dans la partie manquante du mot [*flam*]*inica*, on peut très bien prendre, pour la restitution du commencement de la troisième ligne, une latitude de cinq lettres au lieu de quatre.

De toute manière, il faut d'abord y réserver la place des trois lettres complémentaires de *sacer*[*dos*]. Ce mot a pour abréviation SACERD (jamais SACER); mais alors on n'aurait pas rejeté le D tout seul à la ligne suivante. D'ailleurs, dans le style de l'inscription d'Antibes, comme de celle de Cannes, les mots importants, et particulièrement les titres, sont écrits en toutes lettres; il n'y a que les formules courantes, telles que *C*[*aii*]. *f*[*ilia*] et *f*[*ieri*] *i*[*ussit*], qui soient abrégées. On peut en

[1] Cf. Edmond Blanc, *Épigraphie des Alpes-Maritimes*, 1re partie, n° 113. La même leçon résulte aussi de l'examen de la pierre fait par M. H. Hignard, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1883, p. 314.

conclure avec toute certitude que le mot *sacerdos* était écrit intégralement.

Les trois dernières lettres de *sacer*[*dos*] étaient donc suivies de très près, à la distance d'une ou tout au plus de deux lettres, par le groupe de caractères *aethucolis,* où MM. Gazan et Mougins de Roquefort ont reconnu avec beaucoup de justesse les apparences d'un mot grec. La très grande proximité du mot *sacer*[*dos*] les a même induits à penser que ce devait être le nom d'une divinité, jusqu'ici inconnue, dont *Carina* aurait été la prêtresse. Il semble en effet difficile, au premier abord, de résoudre autrement le problème. Aussi plusieurs recueils épigraphiques, en reproduisant l'inscription, ont-ils adopté le parti d'introduire la déesse *Æthucolis* dans le cycle des divinités antipolitaines[1].

Tel n'est pas mon avis, continue M. Heuzey. Je ferai d'abord remarquer que le composé *αιθουκολις* ne serait pas, en grec, de formation régulière : il ne pourrait venir que de *αἶθος* « chaleur », mais *αἶθος* aurait donné *αιθοκολις*, comme *ἄνθος* donne *ἀνθολογία* et non *ἀνθουλογία.* La ligne doit être coupée autrement : il faut laisser de côté les deux premières lettres AE et lire seulement *thucolis.* On a ainsi la transcription en latin d'un mot grec qui, pour ne pas se rencontrer dans les dictionnaires, n'en est pas moins parfaitement conformé selon les règles de la composition des mots et de l'étymologie. En grec il devait s'écrire *θουκολίς*, contraction régulière pour *θεοκολίς* (comme Θουκυδίδης pour Θεοκυδίδης); c'était la forme féminine de *θεοκόλος* (écrit aussi *θηκόλος*), qui était chez les Grecs le titre d'une fonction sacerdotale d'un rang élevé, exercée tantôt par des hommes, tantôt par des femmes.

Cette fonction est limitée quelquefois au culte d'une seule divinité : par exemple, une inscription de l'île de Zakynthos

[1] Voir *Revue épigraphique du midi de la France,* t. II, p. 26, n° 475 (année 1884); cf. *Bulletin épigraphique de la Gaule,* 1883, p. 314.

nous fait connaître une certaine Clinippa qui l'exerçait en l'honneur de la déesse Artémis, θεοκολήσασαν Ἀρτέμιδι[1]. Souvent aussi le même titre paraît avoir eu un caractère plus général. Ainsi, à Olympie, le θεηκόλος, qui siégeait dans un édifice à part appelé le θεηκολεῶν, était un haut magistrat religieux renouvelé tous les mois, qui avait la surintendance de tous les sacrifices, à quelque dieu qu'ils fussent offerts : Μέλει δὲ τὰ ἐς θυσίας θεηκόλῳ τε, ὃς ἐπὶ μηνὶ ἑκάστῳ τὴν τιμὴν ἔχει, καὶ μάντεσι καὶ σπονδοφόροις[2]. En Achaïe, le θεοκόλος est même le magistrat éponyme, comme on le voit d'après une inscription d'Ægium : Ἐπὶ θεοκόλου Λέωνος, γραμματέος τοῦ συνεδρίου Στρατοκλέος[3]. Lorsqu'il s'agissait d'une femme, on pouvait se contenter d'employer le mot θεοκόλος avec l'article féminin, ἡ θεοκόλος, d'où l'explication donnée par le lexique d'Hésychius : Θεοκόλος ἱέρεια. Le mot θεοκολίς (pleinement justifié par la forme analogue βουκολίς, de βουκόλος) est encore plus caractéristique et plus spécial[4].

Il est très intéressant de constater qu'un sacerdoce du même genre existait à Antipolis, chez les Grecs du midi de la Gaule, sous la forme dialectale ionienne et attique θουκολίς. Quant aux deux lettres AE, je proposerai de les rejeter en arrière et de restituer *sacer[dos qu]ae thucolis*, c'est-à-dire *prêtresse portant le titre de thucolis*. Le conjonctif ainsi employé sans verbe est d'usage dans l'épigraphie latine pour désigner des équivalents empruntés à une langue étrangère, particulièrement dans la formule *qui et, quae et* ajoutée au *cognomen* et servant à distinguer les sobriquets tirés d'un autre idiome; par exemple, dans une de mes inscriptions de la Thrace :

(1) Voir le recueil de Chandler, p. 86.

(2) Pausanias, t. V, xv, 7 et 10.

(3) *C. I. L.*, n° 1543. C'est tout à fait par erreur que le dictionnaire de Pape, citant cette inscription, fait de Θεοκόλος un nom propre d'homme.

(4) Il pouvait y avoir à distinguer les cas où cette prêtresse devait son titre et sa fonction à ce qu'elle était la femme du *theocolos*.

Tauzies Bithi qui et Rufus, Bithicenthus Tauzigis qui et Macer. A l'époque romaine, on avait traduit officiellement ce titre par l'appellation latine de *sacerdos;* mais les Antipolitains, fidèles à leur origine hellénique, conservaient dans l'usage le vieux titre grec. Il faut remarquer aussi que le titre élevé de *flaminica,* étroitement lié ici à celui de *sacerdos,* répond très bien à la fonction de *maîtresse des sacrifices,* qui ressort des exemples grecs que nous avons cités.

Sans doute, au lieu de [*qu*]*ae*, on pourrait substituer quelque nom de déesse très court, comme [*Her*]*ae,* [*Cor*]*ae,* toujours en admettant que *Carina* en aurait été la prêtresse avec le titre de *thucolis;* mais on a vu que, dans l'inscription correspondante de Cannes, il n'y a pas de nom de divinité : il est donc tout à fait conforme à l'usage local de considérer ce sacerdoce comme ayant un caractère général et absolu. Quant à l'hypothèse d'une *dea Thucolis,* comment imaginer une déesse qui se serait appelée *Prêtresse*[1]? Enfin, en acceptant la restitution *quae,* qui reste la plus simple et la plus rationnelle, il serait encore possible, à la rigueur, de considérer *Thucolis* comme un sobriquet de *Carina:* on trouve dans les inscriptions latines un exemple de *Theocolus*[2] employé comme surnom. Seulement le sobriquet aurait dû alors être placé immédiatement après le *cognomen* et non à la suite des titres; d'ailleurs, même dans ce cas, ce ne serait pas moins le souvenir de la fonction religieuse ci-dessus mentionnée et une preuve de son existence. Ainsi, de quelque manière que l'on examine l'inscription, la déesse *Æthucolis* (ou même *Thucolis*) doit être reléguée, suivant le mot spirituel de M. de Longpérier, parmi les *faux dieux* de l'épigraphie. Néanmoins la nouvelle inscription d'Antibes, signa-

[1] La lecture [*de*]*ae Thucolis* m'a été proposée, au cours de la discussion, par M. Mowat et aussi, dans une lettre, par MM. Mougins de Roquefort et Gazan.

[2] *Aurelius Theocolus*, à Rome. Voir Muratori, p. 820, n° 4.

lée par MM. Gazan et Mougins de Roquefort, conserve un sérieux intérêt, puisqu'elle nous fait connaître à la fois une fonction sacerdotale d'Antipolis et une forme du dialecte grec local. Ces messieurs ont constaté, près de l'endroit où la pierre a été découverte, des vestiges d'architecture et un débris de colonne : il est probable que, si l'on exécutait des fouilles dans cette région, on y trouverait les ruines d'un édifice religieux d'une certaine importance.

N° V.

LE CHRISTIANISME AUX YEUX DES PAÏENS, PAR M. EDMOND LE BLANT.

On s'est depuis longtemps préoccupé de savoir ce que les païens de toute classe pensaient des chrétiens et de la foi chrétienne, comment leur apparaissait ce culte qu'ils avaient juré d'anéantir. Ce qu'était le gros des accusations formulées contre les fidèles, des erreurs dont ils étaient l'objet, nous le savons par les classiques de la littérature sacrée : l'adoption de rites étrangers, l'athéisme, des œuvres de sorcellerie, une promiscuité sans nom, l'horrible pratique des sacrifices d'enfants et même l'anthropophagie, la haine des autres hommes, l'esprit de conspiration, de sacrilège, une impiété qui déchaînait sur la terre la colère des dieux, une passion aveugle de la mort, l'oubli de tout sentiment humain, l'inutilité dans l'État, une lâche mollesse, la grossièreté, l'ignorance, voilà les principales imputations jetées contre les enfants du Christ et que, depuis deux siècles, tout historien de l'Église reprend et place invariablement sous nos yeux.

Élargir, éclairer le cercle de ces premiers renseignements est pourtant, je pense, chose possible, car, malgré de nombreuses redites, on n'a pas fouillé jusqu'au fond, sur ce sujet,

dans les écrits des Pères, les *Acta sincera*, et peut-être même existe-t-il de plus des éléments d'informations étendues et nouvelles.

Une source trop dédaignée nous est offerte par certains Actes des martyrs non compris dans le recueil de Ruinart, pièces gravement interpolées sans doute, mais qui, sous la couche des réfections, gardent souvent des traits de leur rédaction originale.

Là se fait jour, dans les paroles du juge, l'expression d'idées singulières, nées d'une ignorance absolue ou d'une vague connaissance des choses du christianisme. Avec la longue série des calomnies, des reproches tant de fois signalés, viennent des questions, des arguments sans nombre au sujet de Jésus-Christ, du Verbe, de la Trinité, des apôtres et des dogmes. Comment un Dieu a-t-il pu naître d'une femme? Un Dieu aurait-il été laid, comme l'était le Christ, d'après le dire des Pères? Serait-il mort? Se serait-il laissé insulter, maltraiter, mettre en croix? On n'aurait pas touché impunément ainsi à Bacchus, à Hercule. Ce sang mêlé d'eau sorti de son flanc sous le coup de lance d'un soldat, est-ce là le sang incorruptible qu'Homère nous montre coulant de la blessure d'un Dieu? On le dit ressuscité: vit-il encore? On le tue donc souvent, dit un proconsul à un fidèle qui vient de rappeler le *sacrificium incruentum* et le mystère de l'eucharistie. Comment le Dieu des chrétiens peut-il être à la fois triple et unique?

Certaines paroles de ces hommes, que l'on tient pour des révoltés, font soupçonner quelque complot, quelque péril pour l'État. Les païens s'en émeuvent et interrogent: «Qu'est-ce que le règne du Christ? Qu'entend-on par ce mot? En quel temps ce règne viendra-t-il? Quelle est cette cité de votre Dieu que vous nommez Jérusalem céleste? En quel pays se trouve-t-elle?»

Si mal instruits qu'ils soient des préceptes, de l'histoire

IMPRIMERIE NATIONALE.

du christianisme, les juges n'y cherchent pas moins des moyens d'argumentation : « Qui t'empêche de renier ton Dieu? hasardent-ils. Paul lui-même ne l'a-t-il pas renié? Sacrifie donc, Moïse a sacrifié ! Obéis à l'Empereur, que le ciel inspire, puisqu'il est écrit dans tes livres : *Cor regis in manu Dei.* »

Puis viennent les confusions inévitables entre ceux pour lesquels les mots ont cessé d'avoir le même sens. Les adjurations si souvent répétées dans les interrogatoires : « Garde ta vie; sauve-toi de la mort », semblaient aux martyrs un avertissement céleste sorti de la bouche même de l'ennemi. « Je sauve ma vie, répliquaient-ils au juge, en me gardant de la mort éternelle. » Menacée d'être envoyée rejoindre, si elle ne cède, son Christ supplicié, une sainte répond au gouverneur : « C'est bien dit, et la vérité est, cette fois, sortie de tes lèvres, car je verrai le Christ, si je ne sacrifie pas aux démons. » Le nom de frères qu'échangent les chrétiens trouble et déroute leurs persécuteurs; l'un d'eux s'étonne d'entendre une vierge parler de son époux céleste. Un autre croit que le culte de la Trinité est celui de Mars, d'Apollon et d'Esculape.

On sait une singulière accusation que formulait l'ignorance des Gentils. Ceux-là mêmes que leur religion faisait les ennemis de la magie étaient regardés comme magiciens. Pour avoir été en Égypte, cette terre des artisans de prodiges, Moïse et le Christ passaient pour maîtres en fait de sorcellerie; le mystère dont s'entouraient les fidèles faisait peser sur eux un même soupçon. J'ai parlé longuement ailleurs de ce préjugé si étrange, j'ai dit comment on attribuait à la vertu de certaines onctions secrètes l'impassibilité dans les supplices qui faisait l'étonnement des païens, à quelles pratiques on recourait pour rompre le charme prétendu et pour aiguiser la douleur. Rien de plus fréquent, dans les Actes des martyrs, que les mentions relatives à l'accusation de magie : Actes « sincères », Actes de second ordre en présentent à cha-

que page. Aux traits que j'ai déjà relevés je dois joindre un autre détail fourni par les documents de cette sorte et qui concorde exactement avec ce que nous savons d'ailleurs. On imaginait, aux temps anciens, que certaines paroles mystérieuses avaient une vertu préservatrice et pouvaient amortir les souffrances. Parmi les textes qui en témoignent, je n'hésite pas à inscrire un passage de l'histoire des saints Épictète et Astion. Comme nous le voyons souvent ailleurs dans les récits de martyre, ces hommes, mis à la torture, répétaient un seul et même cri : «Nous sommes chrétiens; que la volonté de Dieu s'accomplisse en nous!» En entendant ces mots redits sans cesse, l'un des bourreaux imagina qu'ils contenaient quelque incantation propre à préserver de la douleur. Le texte suivant, que je relève dans les Actes des saints Ptolémée et Romain, témoigne d'une même persuasion : «Alors qu'Aspasius eut ordonné qu'on lui amenât les martyrs chargés de chaînes, ces hommes s'avancèrent en chantant : «La voie «des justes est droite et le chemin leur est frayé.» Et Aspasius, les entendant, se tourna vers Pavo, son assesseur : «Que disent ces gens?» lui demanda-t-il. Pavo répondit : «Ils chantent des formules magiques, afin de pouvoir te résister et te vaincre.»

En même temps que ces folles croyances, encore vivaces aux derniers siècles, désignaient les fidèles à la haine populaire, on attaquait par le ridicule les récits bibliques, les paroles du Christ et les dogmes de la foi nouvelle. Sous Constantin même, le théâtre retentissait encore de ces moqueries; les cérémonies du baptême y étaient grotesquement reproduites, et ce fut sur la scène même qu'un avocat, nommé Genesius, chargé d'en égayer la foule païenne, se déclara chrétien et réclama hautement la gloire du martyre.

Ceux que n'effrayait pas la mort, sous ses formes les plus épouvantables, ne pouvaient prendre souci de telles attaques.

« Une heure viendra, disaient-ils, confiants dans la justice de Dieu, une heure viendra, l'heure du jugement, des supplices sans terme et des flammes toujours dévorantes. L'âme et le corps demeureront immortels pour l'expiation. Nous verrons à jamais souffrir et gémir les railleurs auxquels nous aurons été donnés pour un instant en spectacle; les justes se dresseront devant ces misérables, qui rediront avec désespoir : « Voilà « les hommes que nous avons poursuivis de nos moqueries. De « quoi nous ont servi nos dédains, notre orgueil superbe? « Toutes les choses de la terre ont passé comme une ombre. » Ils connaîtront alors les éternels châtiments, ceux-là mêmes qui refusaient de croire à la vie éternelle. »

N° VI.

DÉCOUVERTES DE VILLES NOUEVLLES EN TUNISIE, PAR MM. R. CAGNAT ET S. REINACH.

Dans les papiers relatifs à la Tunisie laissés par M. Tissot, il s'est retrouvé un certain nombre de copies d'inscriptions et de renseignements archéologiques qui avaient été envoyés de différents côtés soit à l'Académie, soit au Ministère de l'instruction publique et concentrés entre les mains du regretté maître de l'archéologie tunisienne. Mais l'insuffisance de ces copies et le peu de précision de la plupart de ces renseignements en avaient retardé jusqu'ici la publication. Nous avons entrepris cette année, dans un rapide voyage en Tunisie, de revoir sur place une partie des documents, restés inédits jusqu'à ce jour, qui nous ont paru les plus importants; nous avons fait connaître à la commission de Tunisie, instituée au Ministère de l'instruction publique, le résultat de cette revision, et elle a pensé que quelques-uns des textes épigraphiques que nous avions copiés étaient assez intéressants pour être communiqués à l'Académie.

I

A 18 kilomètres au nord-nord-ouest de Medjez-el-Bab, et séparées de cette ville par le massif du Djebel Chaouach et du Djebel Eidous, se trouvent les ruines d'un établissement antique assez considérable. Il s'élevait sur les bords d'un ruisseau qui se jette dans l'Oued Tin; la source de ce ruisseau se nomme Aïn-Dourat, et, par suite, la ruine a pris le nom d'Henchir Aïn-Dourat.

Un mausolée d'une architecture grossière, les pieds-droits d'une porte monumentale à deux arcades et les murs de deux édifices quadrangulaires construits en grand appareil sont les seuls restes importants de constructions visibles aujourd'hui dans cette ruine.

Dans l'intérieur d'un des deux édifices quadrangulaires, celui qui est situé au haut du mamelon occupé par la cité antique, nous avons relevé l'inscription suivante, qui avait été employée dans un mur :

Sur une base de statue, dans un cadre haut de 0m,60 et large de 0m,37. Hauteur des lettres, 0m,07. La dernière ligne, en lettres plus petites, est gravée au-dessous du cadre :

C·ANNIOLENOCF
ARN·KARHAGI
(*sic*) NENSI GALLIANO
FLAM·DIVI·TITI
CIVITAS·VCCVLA
DECRETOAFR[illegible]
POSVIT

C. Annioleno, C. f(ilio), Arn(ensi tribu), Carthagin(i)ensi, Galliano, flam(ini) Divi Titi, civitas Uccula, decreto Afror(um), posuit.

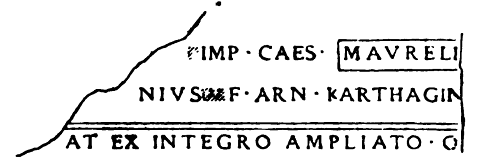
La lecture de l'inscription, dont nous avons un excellent estampage, n'offre aucune difficulté.

Le personnage à qui est élevée la statue porte un gentilice peu fréquent, *Anniolenus*. Il était de Carthage[1]. L'honneur qui lui a été accordé est, comme nous l'apprend l'avant-dernière ligne, le résultat d'un décret des *Afri*, c'est-à-dire des indigènes établis dans l'endroit, en opposition probablement avec les citoyens romains qui habitaient aussi dans la ville, soit d'une façon permanente, soit en passant. On sait que les *Afri* sont les Libyens du territoire de Carthage[2]. C'est ainsi que dans une inscription trouvée à l'Henchir Guergour, près du Kef, les *Numidae* sont opposés aux *cives romani* établis au même endroit[3].

La cinquième ligne nous apprend que l'Henchir Aïn-Dourat doit être identifié à l'ancienne *Uccula*. Or on rencontre le nom de cette petite ville dans la liste des évêchés de la Proconsulaire dressée par Morcelli[4]; mais on n'en connaissait pas exactement la position; on pouvait seulement conjecturer qu'elle n'était pas très éloignée d'Utique[5]. C'est un point qui est désormais éclairci.

A l'époque où notre inscription fut gravée, *Uccula* n'était encore qu'une *civitas*; on peut déterminer approximativement cette époque. Comme l'empereur Titus porte ici le titre de

[1] Nous avons relevé dans la même ruine, sur une grande architrave, le fragment de dédicace suivant, où il est aussi question d'un citoyen de Carthage :



[2] Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité;* Tissot, *Géogr. comparée de la prov. d'Afrique*, I, p. 444.

[3] *Eph. epigr.*, 597 = R. Cagnat, *Archives des missions*, IX, p. 113, n. 135 : *Conventus civium Romanorum et Numidarum qui Mascululae habitant.*

[4] *Africa christiana*, I, p. 349.

[5] *Ibid.* : «Cericius hic, anno CCCCXI, Victori Uticensi, qui ad collationem Carthaginiensem proficiscebatur, partes suas detulisse videtur.»

Divus (flamen Divi Titi), elle est postérieure au Ier siècle; d'un autre côté, la tribu de C. Anniolenus Gallianus étant indiquée et la mention de la tribu ne se rencontrant plus guère sur les inscriptions après le règne de Caracalla, il est probable que le monument est antérieur à la deuxième moitié du IIIe siècle.

Enfin, si l'on considère la forme des lettres, on sera conduit à fixer comme date de ce document la fin du IIe ou le commencement du IIIe siècle.

Sous Constantin, au contraire, la ville portait le titre de municipe, et non plus de *civitas*, ainsi que le prouve un autre texte copié également par nous à l'Henchir Dourat :

Sur un cippe brisé en trois morceaux; lettres hautes de 0m,07 :

*opti*MO ET SVPER
*omnes*PRINCIPES
*invicto i*MP CAES
*fl. constan*TINO MAXIMO
*perpetu*O AVG
*uccula*MVNICIPIV*m*
*devotu*M NVMINI
EIVS

[*Opti*]*mo et super* [*omnes*] *principes* [*invicto I*]*mp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) [*Fl*(*avio*) *Constan*]*tino Maximo*, [*perpetu*]*o Aug*(*usto*), [*Uccula*] *municipiu*[*m devotu*]*m numini ejus*.

II

A 10 kilomètres environ au nord-est de cette ruine se voit, au milieu d'un petit bouquet d'arbres, une enceinte en pierres consacrée à Sidi-Reiss. A l'angle de cette enceinte nous avons trouvé un autel portant d'un côté une inscription funéraire

de l'autre une dédicace gravée dans un cadre de o^{m},67 de haut sur o^{m},36 de large, en lettres de o^{m}.o5 :

DN FL GRATIANO
PERPETVO. AVG
MVNICIPIVM
SEPTIMIVM LI
BERVM AVIO
DES NVMINI
MAIESTATIQ
EIVS DEVOTIS
SIMVM

D(omino) n(ostro) Fl(avio) Gratiano, perpetuo Aug(usto), municipium Septimium Liberum Aulodes [1], *numini majestatique ejus devotissimum.*

Si la pierre n'a pas été tirée des ruines très modestes qui entourent le marabout de Sidi-Reiss, elle ne peut venir que de quelque ruine du voisinage, par exemple de l'Henchir Sidi-bel-Kassem, situé à 2 kilomètres environ à l'est sur la pente de la montagne. En tout cas, l'inscription nous fait connaître, au moins très approximativement, l'emplacement du *municipium Aulodes,* dont nous n'avons trouvé le nom nulle part ailleurs. On voit qu'il tenait son titre de municipe de l'empereur Septime Sévère, comme un certain nombre d'autres villes de la même région [2].

III

Au pied du Djebel Gorra, du côté nord, on rencontre les restes de deux villes assez importantes : elles ont été visitées au mois de novembre dernier par M. le capitaine Bordier, du 4e régiment de tirailleurs, et son sous-lieutenant. M. Tauzia de Lespin. Ceux-ci ont communiqué au Ministère de l'instruc-

(1) Le L de *Aulodes* est douteux, mais néanmoins probable.

(2) *Colonia Septimia Vaga, C. I. L.*, VIII, 1217; *municipium Septimium... liberum Thibursicensium Bure* (*ibid.*, 1427); *municipium Septimium... liberum Thugga* (*ibid.*, 1484), etc.

tion publique la copie de deux inscriptions découvertes par eux dans ces ruines[1]; grâce à leurs indications, nous avons retrouvé les pierres qui les portent et avons pu vérifier sur place la lecture, d'ailleurs presque correcte, qui en avait été envoyée.

La première de ces inscriptions vient de l'Henchir Amâmet (non Hammamet), situé dans la plaine, à 3 kilomètres au nord du village arabe de Djebba. On y lit, en lettres hautes de 0m,07 :

GENIO THIBARIS
· AVGVSTO
SACRVM
R P T H I B

sur la plinthe :

D · d

Genio Thibaris Augusto sacrum, r(es)p(ublica) Thib(aritanorum), d(ecreto) [d(ecurionum)].

La ville antique située à cet endroit se nommait donc *Thibar*. Elle est citée dans l'ouvrage de Morcelli[2], qui la place dubitativement parmi les évêchés de la Byzacène. On possède une lettre adressée par saint Cyprien aux habitants de cette ville, *de exhortatione martyrii*[3]. Le nom ancien Thibar est resté à la rivière qui coule au pied des ruines : on la nomme Oued Tibar.

L'autre inscription a été trouvée à l'Henchir Kouchbatihia, à 12 kilomètres environ à l'est de l'Henchir Amâmet, dans la montagne, sur la route de Teboursouk. Elle nous prouve que cette ruine s'appelait autrefois *Thimbure*, et avait le titre de municipe à la fin du IIIe siècle.

(1) Cf. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 152 et suiv.

(2) *Africa christiana*, I, p. 315.

(3) *Ep.* LVI. Cf. *Sentent. episc.* (Ed. Hartel), 37, « *Vincentius a Thibari.* »



Hauteur du cadre, 0m,82; largeur, 0m,40; hauteur des lettres, 0m,05 :

FORTISSIMO
AC·NOBIL·CAE
FLAVIO VALE
RIO·CONSTAN
TIO RESP·MV
NICIPII THIM
BVRE NVMINI
EORVM·DEVO
TA IN AETERNVM

Fortissimo ac nobil(i) Cae(sari) Flavio Valerio Constantio resp(ublica) municipii Thimbure, numini eorum devota in aeternum.

La base portant le nom du seul Constance et les habitants de Thimbure se disant *devoti numini eorum*, il faut en conclure qu'il y avait à côté l'une de l'autre plusieurs bases dédiées chacune à l'un des collègues de Constance Ier; et, en effet, nous avons copié sur un piédestal analogue une autre dédicace très effacée, en caractères de mauvaise époque, où nous avons déchiffré avec la plus grande peine les lettres suivantes :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
*g*VSTO RES*pub*
LICA MVNI*c*
THIMBVRE
[illegible]VL[illegible]
RVM·DEVOTA

..... *[Aug]usto res[pub]lica muni[c(ipii)] Thimbure*.....[1] *[eo]rum? devota.*

Quelque mal établi que soit le texte de cette inscription, il convenait de le rapprocher du précédent.

[1] A l'avant-dernière ligne il nous a semblé impossible de lire *numini* ni *majestati*; l'V, qui est certain, est suivi d'un L à queue recourbée.

Thimbure ne figure pas, à notre connaissance, dans les auteurs. Il est à remarquer que les deux mots *Thibar* et *Thimbure* ne sont pas sans analogie avec le nom de la grande ville voisine de *Thibursicum Bure*.

IV

MM. Bordier et de Lespin avaient également envoyé au Ministère la copie d'une inscription gravée sur une grande pierre servant de linteau à la koubba de Sidi-Aougeb, près de Bou-Djelida. Bou-Djelida est un village arabe situé à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Testour.

Lettres de 0^{m},08 à la première ligne, de 0^{m},05 à la deuxième et de 0^{m},035 aux autres. Longueur de la pierre, 1^{m},97; hauteur, 0^{m},36. (Voir le texte à la page suivante.)

C'est la dédicace d'un temple élevé à Saturne. Le dieu y est qualifié, suivant notre lecture, de *Saturnus Achaiae*, ce qui paraît extraordinaire. On s'attendrait plutôt à trouver l'adjectif *Achaicus* ou mieux *Graecus* que le génitif, comme, par exemple, dans une inscription dédiée à la *Ceres Graeca* qui a été découverte à peu près dans les mêmes régions [1]. Peut-être a-t-on voulu opposer le Saturne grec (Kronos), auquel le temple aurait été consacré, soit au Saturne punique (Moloch), dont le culte sanglant avait été prohibé en Afrique, soit au Saturne romain. Peut-être aussi faut-il y voir, avec M. Mommsen, une épithète locale.

Le monument date du règne d'Antonin le Pieux. Son principal intérêt est qu'il nous fait connaître le nom d'une tribu africaine, la *gens Bacchuiana*, chez laquelle, comme chez d'autres tribus de la même sorte, la *gens Saboidum* par exemple, le conseil suprême était composé de onze notables

[1] *C. I. L.*, VIII, 19564.



SATVRNO ❦ ACHAIAE ❦ AVG ❦ SACR

PRO·SAL❦IMP·CAES·ANTONINI·AVG·PII·P·P

GENS·BACCHVIANA·TEMPLVM❦SVA·PEC·FECERVNT·ID·DEDIC

CANDIDVS·BALSAMONIS·FIL·EX❦XI·PR·AMPLIVS·SPATIVM·IN·QVO·TEMPLVM·FIERET

DONAVIT

Saturno Achaiae Aug(usto) sacr(um), pro sal(ute) Imp(eratoris) Caes(aris) Antonini Aug(usti) Pii, p(atris) p(atriae), gens Bacchuiana templum sua pec(unia) fecerunt (i)id(emque) dedic(averunt). Candidus Balsamonis fil(ius), ex undecim pr(imis), amplius spatium in quo templum fieret donavit.

citoyens nommés *Undecimprimi*[1]. Cette tribu était absolument inconnue avant la découverte de ce monument.

Le nom d'homme *Balsamo* mérite aussi d'être signalé.

[1] *C. I. L.*, VIII, 7041. Cf. Mommsen, *Röm. Geschichte*, V, p. 650.

N° VII.

LES CAHIERS DES MANUSCRITS GRECS,

PAR M. GASPAR RENÉ GREGORY.

La base pour la formation d'un manuscrit grec est le quaternion ou le cahier de quatre doubles feuillets ou de huit feuillets. Il va sans dire que nous parlons ici des manuscrits sur parchemin; les manuscrits sur papier ont suivi partiellement les règles de leurs prédécesseurs, autant que le matériel l'a permis, mais ils offrent, comme plus modernes, soit moins de régularité que les livres anciens, soit moins d'intérêt pour leur contenu. C'est donc du quaternion que nous nous occuperons. (Voir *Litterarisches Centralblatt,* Leipzig, 1880, n° 43, col. 1410.)

Pour des raisons presque inexplicables, cette partie essentielle de ces manuscrits est restée jusqu'à maintenant sans attirer l'attention. Les savants, comme Montfaucon, Wattenbach et Gardthausen, qui ont traité de la paléographie grecque, semblent l'avoir oubliée, dédaignée ou méconnue. Ils nous disent que les manuscrits se composent de quaternions, ou ils disent qu'un tel manuscrit se compose de quaternions et de ternions, mais il ne leur vient pas à l'esprit de décrire la composition d'un quaternion, ni de dire comment nous pouvons distinguer les feuillets l'un de l'autre. Et ils semblent penser que les quaternions et les ternions se forment ou se trouvent mêlés par hasard dans les manuscrits qu'ils décrivent. Néanmoins cette question de la composition des quaternions a non seulement un intérêt archéologique, puisque nous désirons savoir comment on a fabriqué autrefois l'encre, le papyrus, le parchemin, elle a aussi un intérêt direct pour les études paléographiques, car la solution nous suggère une réponse à beaucoup de questions, par exemple sur la composition origi-



nelle d'un manuscrit mutilé et sur le placement de feuillets épars, et même elle aide le savant dans son examen rapide de la condition actuelle d'un volume.

Premièrement nous avons à parler du parchemin et de ses deux côtés, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur, à l'égard de l'animal dont la peau est provenue. Nous distinguons ces deux côtés en nommant l'un celui du poil, c'est-à-dire l'extérieur, et l'autre celui de la chair, c'est-à-dire l'intérieur. Ils diffèrent en ce qui concerne la couleur, la surface et les marques de poils, quoique dans le parchemin le plus fin la différence soit souvent bien difficile à constater: chose singulière, c'est ici que la distinction la plus légère en apparence, la couleur, nous vient en aide. En général, le côté du poil est relativement foncé et moins lisse, et peut montrer les marques des racines des poils, les restes de la couleur naturelle des poils de l'animal. Le côté de la chair, au contraire, est relativement clair, lisse, et ne montre pas les marques des poils. Ces marques, il est vrai, peuvent quelquefois se laisser voir du côté de la chair, mais alors elles sont moins fortes que du côté du poil. La surface grossière du poil peut être tellement polie par la pierre ponce qu'elle est peu différente de la surface de la chair. Mais dans le cas où les marques et la surface nous manquent, une teinte moins claire peut trahir la vraie nature du côté du poil.

Il est bien probable que les parcheminiers anciens ont, pour la plupart, préparé les feuilles en certaines grandeurs fixes. Le bon sens, appliqué aux besoins de leur métier, leur aura dit de bonne heure que les livres devraient avoir des feuillets de même grandeur. Jusqu'ici, autant que je sache, nous n'avons pas retrouvé la mesure de ces feuilles dans les auteurs anciens, mais il est clair que, dans la pratique, nous les avons (généralement un peu rognés par les relieurs, cela est vrai) dans nos manuscrits. Le parcheminier alors a fourni à l'écrivain le parchemin pour le livre demandé.

Ici se soulève une question importante. Pour le cas général, l'écrivain a-t-il acheté le parchemin d'une telle grandeur qu'il pouvait plier, replier et replier de nouveau la feuille pour en faire les quatre doubles feuillets désirés, le cahier voulu, qu'il couperait ensuite comme nous coupons nos livres imprimés? ou bien a-t-il acheté le parchemin de la grandeur d'un double feuillet, pour n'avoir rien à faire que de le plier une fois? Autrement dit, l'écrivain a-t-il envisagé dans sa feuille de parchemin un quaternion non encore plié, ou un double feuillet qui formait le quart d'un quaternion ou d'un cahier? Nous répondons : le double feuillet. Pour ne pas parler des grands volumes pour lesquels il aurait fallu employer la peau d'un éléphant pour faire un quaternion d'une seule feuille de parchemin, c'était le double feuillet qui formait la base du quaternion, comme le quaternion formait la base du volume. Quelquefois des raisons d'économie ou le désir de se servir de tel ou tel parchemin pour un certain livre peuvent avoir forcé l'achat de feuilles de parchemin qui pussent donner deux ou trois doubles feuillets; c'est possible. La lettre de Planude que M. Lambros a publiée récemment dans le *Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος*, 1885, *μάϊος*, p. 62-64, est d'un temps assez moderne; mais en tout cas ce savant avait commandé certaines feuilles qui devaient donner seulement un double feuillet, et d'autres dans lesquelles on pouvait découper deux doubles feuillets. Mais, nous le répétons, c'était le double feuillet, le *δίφυλλον*, qu'on avait en vue. Non seulement nous n'avons pas le moindre indice que l'on ait plié une feuille trois fois pour en faire un quaternion, mais nous verrons bientôt que le double feuillet est de nécessité le but de l'écrivain. Nous pouvons penser que, pour la plupart, les petites feuilles, qui ne donnaient qu'un seul double feuillet, étaient meilleur marché, parce qu'on pouvait les découper sur de grandes en mauvais état.



Voilà donc le parchemin, soit fourni en feuilles de la grandeur des doubles feuillets désirés, soit coupé par l'écrivain en de telles feuilles. L'écrivain le met sur sa table, s'il est exact et s'il n'est pas pressé, feuille par feuille, le côté de la chair en dessous. Avec un compas, il mesure et pointe sur le côté du poil l'espacement des lignes, et il tire ces lignes à la règle avec une rondelle de plomb, avec la pointe de son compas, ou avec un couteau obtus. La raison pour mettre les lignes sur le côté du poil est bien que ce côté, étant un peu plus dur, pouvait mieux supporter la force du tire-ligne, et que le côté de la chair, étant plus délicat, montrerait mieux les lignes en relief tracées sur l'autre côté du parchemin.

Ici il est très important d'observer que les lignes horizontales sont tirées sur la feuille entière, le double feuillet, sans s'interrompre au milieu, où le pli se trouvera plus tard. La raison pratique est naturellement d'éviter de recommencer les alignements, et le résultat actuel est, d'une part, de nous assurer que le double feuillet a été la vraie base du quaternion, et, d'autre part, de nous fournir un moyen de plus de reconnaître l'ensemble originaire de deux feuillets aujourd'hui séparés. Il y a plusieurs autres choses à remarquer à l'égard de ces lignes, mais nous les laissons de côté pour le moment pour suivre le procédé de la formation du cahier.

L'écrivain a maintenant auprès de lui un tas de feuilles plates, présentant les lignes marquées du côté du poil, et ces lignes se montrent comme une légère élévation sur le côté de la chair. Il prend une feuille et la met sur la table, le côté de la chair en dessous, sur celle-là une seconde, le côté du poil en dessous, sur la seconde une troisième, le côté de la chair en dessous, et sur la troisième une quatrième, le côté du poil en dessous. Il plie les quatre feuilles ensemble par le milieu, il les unit, peut-être pour le moment par une ficelle autour du milieu, ou peut-être par une ficelle entrant dans des pi-

qûres qui serviront plus tard pour la reliure du volume, et voilà le cahier, le quaternion, prêt à recevoir l'écriture. Si nous le prenons en main, nous trouverons que la première page est une page de la chair, claire, lisse, les lignes en relief; la seconde et la troisième page sont du poil, foncées, moins lisses, les lignes en creux; la quatrième et la cinquième sont de la chair, et ainsi de suite jusqu'à la dernière page, qui, comme la première, est de la chair pour répondre à la première page du cahier suivant. Voilà le quaternion! La raison d'être, car chaque règle de métier a sa raison pratique, la raison de cette disposition semble être la beauté, le besoin d'avoir les deux pages, à chaque place où on ouvre le livre, tout à fait semblables l'une à l'autre, en couleur, surface et lignes. L'effet du mépris de ces règles dans un manuscrit où la différence des côtés du parchemin est sensible est assez choquant.

Il est à peine nécessaire de démontrer combien peut nous être utile la connaissance de ces règles dans l'examen des manuscrits. Hors des cas principaux où nous pouvons déterminer par ce moyen la condition originaire d'un volume ou d'un cahier, la connaissance de ces règles nous permet de constater en un instant, soit par l'œil, soit même par la main, en tournant rapidement un volume, le manque ou la transposition des feuillets.

Quand Tischendorf décrivait le *Codex Sinaiticus*, il signalait comme une circonstance remarquable que les feuillets étaient tellement rangés que deux côtés de la chair et deux côtés du poil se suivaient alternativement. Nous sommes maintenant en mesure de dire qu'il aurait été bien plus remarquable que la disposition fût différente. Tout le monde demandera comment une telle règle a pu échapper non seulement à Montfaucon, mais aussi à Tischendorf, qui a vécu au milieu des manuscrits pendant tant d'années. La réponse est que son

travail portait presque toujours sur des manuscrits anciens en parchemin très fin, où l'arrangement est moins frappant, et sur des manuscrits palimpsestes (comme le *Codex Ephraëmi*) ou fragmentaires, et que ses recherches sur les manuscrits où il aurait pu remarquer facilement la règle ont été faites très rapidement et en vue du contenu plutôt que de la condition des livres eux-mêmes. Le *Codex Sinaiticus* était son pain et son vin, l'air dont il a vécu pendant longtemps, et c'est dans cette intimité qu'il est parvenu à découvrir la particularité dont il s'agit, sans s'imaginer qu'il eût touché à une règle générale de la paléographie grecque.

Quelques personnes peuvent être tentées de dire que la chose va de soi et qu'il n'est pas même besoin d'en parler. Au contraire, quand la règle se présentait à mon esprit, je l'ai communiquée à un des paléographes les plus éminents de notre temps, et il s'est absolument refusé à l'admettre. Ce n'est qu'après l'examen de plusieurs centaines de manuscrits dans diverses bibliothèques que j'ai osé formuler publiquement la règle.

Dans ce peu de mots nous n'avons pas épuisé le sujet. Mais nous ne voulons pas abuser du temps de l'Académie. Nous ne nous permettrons que de nommer quelques exceptions, comme par exemple les quinions à la place des quaternions; les manuscrits hébreux ont généralement des quinions, et je suis d'avis que ces quinions, dans quelques manuscrits grecs, nous donnent un indice sur la provenance de ces manuscrits. En tout cas il faut examiner très soigneusement les manuscrits qui offrent un autre nombre de feuillets que huit par cahier. Par exemple, on était sûr, on avait, je crois, imprimé que le *Codex Alexandrinus* à Londres n'était pas en quaternions; il me semble qu'on avait même décousu un des volumes. Néanmoins M. Henry Bradshaw, le savant bibliothécaire de l'Université de Cambridge, est allé à Londres et a démontré qu'un

relieur avait découpé tous les doubles feuillets des quaternions et les avait réunis dans d'autres combinaisons. Les variations observées dans beaucoup de manuscrits résultent du désir de commencer les livres importants, par exemple un évangile, avec un nouveau cahier; en conséquence le cahier qui conclut l'évangile ou le livre précédent se compose de deux, trois, quatre, six ou dix feuillets au besoin, pour en finir avec la matière et pour permettre que le livre commence avec honneur. Les manuscrits où les évangiles ne commencent pas chacun avec un cahier sont beaucoup moins nombreux. Une autre exception concerne le côté du parchemin pour la première page; dans un très petit nombre de cas le cahier commence avec le côté du poil, et cela est, si je ne me trompe, encore une indication de provenance.

Pour les lignes, il est nécessaire de dire que cette règle est loin d'être aussi générale, loin d'être aussi bien suivie dans tel manuscrit donné que la règle des côtés du parchemin, qui n'a que peu d'exceptions. Quand l'écrivain était paresseux ou pressé, il a pointé et tiré les lignes sur deux ou trois feuilles en même temps, même sur plus. La façon de tirer les lignes est bien à remarquer, car elle peut quelquefois trahir pour nous une seconde main; néanmoins il arrive que l'écrivain, après qu'il s'est mis soigneusement à faire les premières feuilles, a fini par tirer les lignes moins exactement et moins bien au bout. En chaque cas il faut bien étudier l'habitude de l'écrivain dans le manuscrit avant de se prononcer sur une exception apparente à la règle.

Nous avons toujours dit l'écrivain, mais il va sans dire que dans les grandes librairies on a bien pu avoir un ouvrier pour préparer les cahiers pour les écrivains.

D'autres questions nous entraîneraient trop loin: les signes pour les nombres des cahiers, la page sur laquelle l'écriture commence pour les cahiers initiaux, soit du volume, soit du

livre dans le volume, le nombre des lignes et maint autre point restent à discuter.

Il y aura lieu de faire un travail spécial pour chaque genre de manuscrits. Pour les orientaux, j'espère que mon ami, M. le Dr Reinhart Hoerning, du British Museum, répondra. Qui traitera des manuscrits latins, je ne le sais pas; celui-là aura, entre autres, à nous parler des manuscrits qui commencent avec le côté du poil et dans lequel l'écriture commence à la seconde page; car mon ami, M. Omont, me dit que ces particularités se trouvent souvent dans les manuscrits latins. Ces travaux sur d'autres paléographies nous expliqueront les variations trouvées dans les manuscrits grecs et nous permettront d'en tirer des conséquences précises sur l'âge et sur le pays des écrivains.

Pour les lignes, j'espère que mon ami, M. F.-W. Jackson, d'Oxford, qui avait observé de son côté une certaine régularité des lignes, sans atteindre la règle que nous venons de mettre en lumière, continuera et publiera ses recherches sur ce sujet.

N° VIII.

OGMIUS, DIEU DE L'ÉLOQUENCE, FIGURE-T-IL SUR LES MONNAIES ARMORICAINES ?

PAR M. CHARLES ROBERT.

Un écrivain du IIe siècle, Lucien [1], vit en Gaule un tableau qui le surprit. Un vieillard d'un âge très avancé, la peau noircie et ridée, ayant à peine quelques cheveux blancs, était représenté avec la dépouille du lion, la massue, l'arc et le carquois, c'est-à-dire avec les attributs d'Hercule; des hommes le suivaient en foule, entraînés par des chaînes partant de sa

(1) Ἡρακλῆς, éd. Didot, p. 598 et 599.

langue et aboutissant à leurs oreilles. Le vieillard tournait la tête vers son escorte et semblait lui sourire. Lucien crut au premier abord que les Gaulois, en représentant ainsi Hercule, avaient voulu se moquer du héros et le punir de la défaite qu'il leur avait infligée jadis; mais, ayant interrogé un indigène lettré, qui parlait purement le grec, citait Homère et Euripide, et avait, des arts de son pays, une connaissance profonde, il apprit que le tableau représentait Ogmius, dieu de l'éloquence, dont l'irrésistible puissance était symbolisée, à la fois, par les attributs ordinaires d'Héraclès et par des chaînes qui transformaient en autant de captifs les auditeurs charmés. L'érudit ajouta que, si le dieu avait les traits d'un vieillard, c'est que l'éloquence grandit avec les ans.

La composition recherchée, au moyen de laquelle un peintre du IIe siècle faisait de l'Hercule grec un dieu de la parole, était-elle imposée par un culte effectif, ou faut-il y voir simplement la traduction d'une formule symbolique adoptée par la littérature? Tout considéré, on peut à la rigueur admettre la première hypothèse, encore bien que Lucien, dans son récit, ne parle ni de religion ni de temple, et qu'il présente le Gaulois qui lui expliqua le tableau comme passé maître non en matière mythique, mais en matière d'art. Au reste, de ce qu'Hercule aurait eu, comme dieu de l'éloquence, chez les Gallo-Romains, un culte spécial au IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire à une époque où les idées grecques avaient envahi l'Italie et l'occident de l'Empire, il ne s'ensuivrait pas que cette conception hybride remontât à l'antique et mystérieuse période de l'indépendance et qu'elle eût révélé à Lucien un des mythes primitifs de nos pères, un mythe vraiment national. Cette remarque nous servira plus loin.

Le nom *Ogmios*, sous la forme *Ogmé* ou *Ogma*, reparaît au moyen âge dans les traditions écrites de l'Irlande. Il désigne

alors, suivant M. d'Arbois de Jubainville[1], un champion divin, type de l'honneur et du courage. Le savant celtiste nous apprend en outre qu'Ogmé cessa au XIe siècle d'être chanté comme dieu et prit place parmi les guerriers tués à la seconde bataille de Mag-Tured[2]. On lui avait attribué l'invention de l'écriture ogamique, ce qui lui donnait un caractère complexe; mais avant tout il était un guerrier.

Telles sont les idées que de rares textes attachent au mot gaulois *Ogmios* et au mot irlandais *Ogmé* ou *Ogma*. Il était bon de les apprécier, avant de parler des monnaies armoricaines, dont divers spécimens sont considérés comme des monuments du culte d'Ogmios.

Ces monnaies, sans être des plus anciennes, appartiennent à la période autonome; elles n'ont point de légende. On sait qu'une bonne partie des espèces gauloises retrouvées jusqu'à ce jour ne sont autre chose que des imitations, incomprises du public et plus au moins incorrectes, de certaines espèces grecques qui, à l'époque où commença le monnayage de nos pères, avaient un cours très étendu et constituaient des signes d'échange internationaux. Les monnaies armoricaines se rattachent au groupe qui avait pris pour modèle, dans les premiers temps, le statère d'or de Philippe II de Macédoine; elles portent, d'un côté, une tête, qui rappelle de loin celle du prototype, et, de l'autre, un cheval, reste du bige grec. Seulement le champ des monnaies de Philippe ne montrait guère que le signe de l'atelier monétaire, tandis que le champ des imitations est plus ou moins chargé de divers objets accessoires, soit du côté de la tête, soit du côté du cheval. Or ces accessoires se composent, au droit, sur certains spécimens armoricains, de deux ou trois petites têtes, qui semblent attachées à la tête princi-

[1] *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, p. 176; cf. aussi p. 189 et 190.

[2] *Ibid.*, p. 306 et 307.

pale par des cordons perlés. Cette grosse tête, entourée de deux ou trois petites têtes, a paru à tous les numismates et à de Longpérier lui-même représenter l'*Ogmios* du IIe siècle de notre ère et ses auditeurs; l'identification est même si bien admise qu'on rencontre ces mots «tête d'Ogmius» aussi bien dans les catalogues de vente que dans le catalogue du cabinet de France, rédigé par Ernest Muret. J'ai cru devoir, dès 1880 [1], exprimer des doutes sur cette sorte d'axiome numismatique. Voici mes raisons :

D'abord la tête principale, loin de représenter un vieillard, est jeune comme celle du prototype grec, et les cordons perlés, qui ondulent dans le champ, ne partent pas de sa bouche et n'aboutissent pas aux oreilles des prétendus auditeurs. Il est à remarquer aussi que des lignes perlées analogues circulent autour de la tête, type principal, sur des exemplaires qui ne présentent pas d'autres têtes formant les accessoires. Enfin, et cet argument est décisif, il y a des spécimens sur lesquels les mêmes petites têtes et les mêmes lignes perlées sont figurées non au droit, du côté de la prétendue tête d'Ogmios, mais au revers, devant le cheval.

Je sais qu'après avoir contesté une attribution, il faudrait en proposer une autre; mais les monnaies gauloises, quand on repousse le secours de son imagination, offrent souvent des énigmes insolubles, et, lorsqu'il s'agit de types primitivement empruntés à la Grèce ou à Rome, on ne sait quel sens il faut attacher aux accessoires ajoutés successivement : avaient-ils pour but de donner une signification spéciale au prototype longtemps copié d'une manière inconsciente, ou étaient-ils seulement destinés à caractériser une émission ou à distinguer un atelier d'un autre? Il est difficile de le dire, et la chose sera toujours obscure, même quand les points de compa-

[1] *Description raisonnée des monnaies gauloises de ma collection*, in-8°, p. 61.



raison seront devenus nombreux par la découverte de nouvelles pièces. Un habile numismate s'est attaché récemment à suivre les transformations subies par certaines espèces, dans leur type principal et surtout dans la forme des objets accessoires : on était arrivé à la longue à graver par exemple, dans le coin du revers, au-dessus du cheval ou du char, non plus un *auriga*, comme au début, mais un oiseau et même une fibule [1]. Caprice ou loi, il y a là quelque chose d'étrange.

On voit, par ce qui précède, qu'il est téméraire de donner un caractère religieux aux monnaies qui ne sont que des imitations des espèces grecques ou romaines, plus ou moins transformées dans leur type principal et chargées d'éléments accessoires inconnus au modèle. Cependant, s'il fallait absolument chercher une signification aux monnaies armoricaines qui présentent, dans le champ, de petites têtes d'homme, soit autour de la tête du droit, soit en face du cheval du revers, je proposerais d'y voir un souvenir de victoire. On sait en effet par les auteurs que les Gaulois se faisaient un trophée des têtes des ennemis tombés dans la bataille, et qu'ils les attachaient aux harnais de leurs chevaux. On connaît une monnaie, non armoricaine, qui montre un chef gaulois appuyé de la main droite sur une enseigne au sanglier et tenant de la gauche une tête coupée. La présence des mêmes têtes au droit et au revers s'expliquerait ainsi sans difficulté. J'ajouterai que, sans sortir de l'Armorique, on trouve d'autres souvenirs guerriers; il existe en effet une monnaie où un ennemi armé de toutes pièces est étendu sous le cheval [2]. Dans cet ordre d'idées, la tradition irlandaise serait plus conforme à la donnée antique que le récit de l'historien grec du IIe siècle. Mais,

[1] Cf. L. Maxe Werly, *De la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit.* Extrait du *Bulletin monumental*, 1884, 11 pages.

[2] E. Hucher, *L'art gaulois*, t. I, pl. 42, fig. 2.

je le répète, la numismatique gauloise, mêlée d'imitations et de créations, comme l'a été celle de divers peuples secondaires, présentera longtemps encore bien des mystères difficiles à pénétrer.

N° IX.

QUELQUES MOTS SUR LE MOBILIER PRÉHISTORIQUE ET SUR LE DANGER D'Y COMPRENDRE DES OBJETS QUI N'EN FONT PAS PARTIE, PAR M. P. CHARLES ROBERT.

Les antiquités dites «préhistoriques» ont donné lieu en France, depuis un demi-siècle, à un nombre considérable de publications, et c'est par milliers que les éclats de silex, les pierres polies et les poteries grossières ont été gravés ou photographiés. Il y a, je le reconnais, un certain charme à toucher des objets qui étaient aux mains des populations des premiers âges et à tenter de tirer de leur forme ou de leur matière des conjectures sur l'état de ces populations; aussi n'ai-je pas l'intention de critiquer les études préhistoriques. Je veux seulement montrer que les archéologues sont parfois entraînés à rejeter dans la nuit des temps des objets plus ou moins informes qui, en réalité, appartiennent à des époques relativement voisines de nous.

Je mets sous les yeux de l'Académie un spécimen que bien des archéologues considéreraient, à première vue, comme préhistorique et dont l'époque, peu reculée, est approximativement connue : ce sont les fragments d'un vase, fait de terre à peine pétrie et mêlée de charbon, qui a été découvert dans le Languedoc, rempli de monnaies gauloises d'argent dont j'ai acquis une partie. Or ces monnaies, par leur type dit *à la croix,* appartiennent à la dernière période des imitations, que les peuples du bassin de la Garonne firent en si grande abondance,



de la drachme de Rhoda d'Ibérie[1]. On peut croire qu'elles ont été frappées postérieurement à l'époque où Cneius Domitius Ahenobarbus, ayant vaincu les Allobroges en 121, fut mis, comme l'a établi M. Ernest Desjardins, à la tête du beau territoire qui allait devenir la province romaine.

Dans une maison byzantine, dont les premières assises ont été mises à nu pendant la campagne de Crimée, on a rencontré, avec des monnaies de bronze fort communes du IXe siècle et du Xe, quelques modestes instruments d'usage domestique, et parmi eux de ces pierres polies, à tranchant plus ou moins aigu, qui tiennent une place importante dans le mobilier préhistorique.

La pierre a été employée dans les armes de jet jusqu'à des époques relativement récentes, et, si les frondeurs romains étaient pourvus de balles de plomb, les Goths du nord, longtemps après, lançaient encore des pierres, suivant Olaüs le Grand, bien que leur armement fût d'ailleurs très complet[2].

En général, je crois qu'on a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. Ainsi, par exemple, là où le fer natif s'offrait à l'homme dans des conditions d'emploi exceptionnellement facile, l'âge de fer a dû se confondre avec l'âge de bronze. Ajoutons que des objets grossiers ont continué à servir, dans les ménages modestes, à des époques où la civilisation avait déjà créé les objets d'art. Ainsi le vase de terre grossière dont je viens de mettre des fragments sous les yeux de l'Académie appartient à un temps où les Gaulois du sud, assez civilisés pour faire de belles monnaies, ne pouvaient être étrangers à un certain luxe dont leur donnaient l'exemple leurs voisins, les Grecs de Marseille et les Romains de la Province, ou même les Arvernes, assez

[1] Cf. P. Charles Robert, *Numismatique de la province de Languedoc, période antique*, in-4°, 1876, p. 13 et suivantes, et pl. II, fig. 1 à 7.

[2] *Historia de gentibus septentrionalibus*, Anvers, 1558, p. 76, 77.

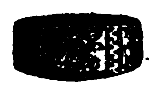
riches pour avoir un roi qui semait sur son passage l'or et l'argent à pleines mains[1]. Seulement le Gaulois avait pris, pour cacher son trésor, un vase sans valeur. Si quelque cataclysme renversait jamais le musée de Sèvres et l'enfouissait sous un remblai, la charrue, dans quelques milliers d'années, pourrait passer à côté des vases qui ont fait la gloire de nos expositions et heurter un des objets en terre à l'usage de la cuisine du concierge; les curieux d'alors seraient-ils fondés à déclarer que la céramique était fort arriérée de nos jours sur les bords de la Seine ?

Ces réflexions ne sont sans doute pas nouvelles. Mais j'ai cru qu'il n'était pas inutile de signaler la présence d'un vase grossier chez des Gaulois civilisés et de pierres polies dans une maison byzantine. Je demande l'indulgence de ceux de nos confrères qui ont étudié, plus que moi, les monuments antérieurs aux époques pour lesquelles nous possédons des historiens.

N° X.

ÉTUDES SUR QUELQUES CACHETS ET ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE[2], PAR M. DELOCHE.

ANNEAU-CACHET D'ARGOEUVES (SOMME).



Cet anneau, qui est en argent, a été trouvé à Argœuves, près d'Amiens, et appartient actuellement au musée de

(1) Strabon, l. IV, chap. xi, § 3, probablement d'après Posidonius, dans *Athénée*, édition Teubner.

(2) Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168 et 348.



Péronne, grâce à la libéralité de M. Alfred Danicourt, ancien maire de cette ville, dont l'importante collection est bien connue.

Cet intéressant bijou a 18 millimètres d'ouverture et est orné d'un chaton, ménagé à même le métal. Le pourtour a à peine 1 millimètre d'épaisseur et 5 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton, et, à cet endroit, les deux branches ont été soudées l'une sur l'autre, dans l'intention probable d'en retrécir le diamètre. Le chaton, de forme quadrangulaire, a 12 millimètres de large sur 7 millimètres de hauteur, et présente des caractères gravés en creux dans un cadre formé de deux lignes tracées au burin; à droite et à gauche, il y a divers ornements et une croisette dans un triangle : le tout également gravé en creux.

Les caractères sont disposés d'une manière assez bizarre, en trois groupes de deux lettres chacun.

Le premier de ces groupes, en partant de l'angle gauche inférieur (pour le lecteur), contient une haste, à laquelle sont attachées quatre barres horizontales, représentant un E et un U à base carrée liés.

Le deuxième, qui est au centre, se compose d'un S posé en travers d'un grand I, qui s'étend de l'angle supérieur de gauche à l'angle inférieur de droite.

Le troisième groupe, inscrit à l'angle supérieur de gauche, est formé de deux C adossés, ƆC.

L'ensemble nous donne : EVSICC.

Le nom du propriétaire de cette bague peut se compléter de deux façons différentes.

Suivant l'une, il suffirait de revenir à l'I du groupe central, ce qui ferait, en l'employant deux fois, EVSICCII, génitif d'EVSICCIVS, nom presque identique à celui qui fut porté par un saint, originaire du Périgord, lequel fonda, au milieu du vi[e] siècle, le monastère de Celles-sur-Cher, en

Berry [1], et qu'on appelle, dans les listes modernes, Eusice ou Ysis [2]. L'S du centre remplirait ici, comme dans d'autres exemples déjà notés par nous, le rôle d'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Le deuxième mode consisterait à redoubler l'emploi de l'I et de l'E, ce qui fournit la leçon EVSICCIE, génitif d'EVSICCIA. L'S serait encore ici l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Cette seconde hypothèse semble préférable à la précédente, par le motif que, d'après les petites dimensions et la faible ouverture de la bague (à peine 18 millimètres), il est à présumer que ce bijou fut porté par une femme.

A la vérité, nous n'avons pas de mention historique d'une personne qui aurait porté le nom d'*Eusicia* ou *Eusiccia;* mais l'existence du vocable *Eusicius* rend plus que vraisemblable l'existence et l'emploi du vocable féminin qui lui correspondait.

Au mois de février 1885, on a découvert, dans le village de Templeux-la-Fosse, près de Péronne (Somme), la bague en bronze que nous faisons figurer ici. Acquise d'abord par M. Alfred Danicourt, elle a été, comme celle d'Argœuves, donnée par cet archéologue au musée de la ville de Péronne.

BAGUE DE TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME).



Elle a 18 millimètres d'épaisseur. Le pourtour, de forme arrondie, a près de 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton ovale, presque rond, dont elle est ornée a été ménagé à même le métal,

[1] «Eusicius ergo mandatum regale suscipiens...» André du Chesne, *Histor. Francor. scriptores coætanei*, t. I, p. 534 et 535. — Ph. Labbe, *Biblioth. nov. mss.*, t. II, p. 371 et 463.

[2] *Annuaire historique*, année 1858, p. 192.



mais d'un côté seulement, car il est, de l'autre côté, soudé sur une des branches de l'anneau; il présente un monogramme, où nous trouvons les caractères suivants :

Un M, dont les jambages extrêmes sont très écartés et qui est posé sur une longue haste, avec laquelle il forme un T; à gauche (pour le lecteur), un E et un I, ces deux lettres arc-boutées formant un A; à droite, un L. Les deux petits cercles concentriques posés au sommet du monogramme ne semblent pas en être une partie intégrante.

Les lettres ci-dessus indiquées sont les composantes du nom de MELITA ou MELLITA, qui était usité dans la période gallo-franque. Une femme ainsi appelée est mentionnée, en l'an 700, dans le testament d'Erminetrudis, comme affranchie par cette riche matrone [1]. Le vocable de *Mellitus* est porté, au VIIe siècle, par un saint personnage, qui fut en 604 évêque de Londres, en 619 archevêque de Cantorbéry, et mourut en 624 [2]. On connaît enfin un triens frappé à Rouen, dans la période mérovingienne, par un monnayer également appelé *Mellitus* [3], et le fréquent emploi de ce nom implique l'usage courant, à la même époque, du féminin *Mellita*.

La boucle ovale de ceinturon que nous reproduisons ici est en argent; elle faisait partie d'une trouvaille opérée à une date et dans une localité qui nous sont inconnues [4]. Elle a appartenu à M. Alfred Danicourt, qui en a généreusement gratifié le musée de la ville de Péronne.

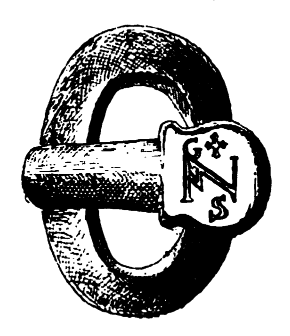
(1) Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 257.

(2) Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. I, p. 165; et *Acta SS. Bolland.*, mens. april., t. III, p. 280.

(3) Anatole de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monnaies mérovingiennes* (*Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. I).

(4) Cette trouvaille comprenait : 1° une deuxième boucle également en argent, mais de plus petite dimension; 2° une plaque de ceinture quadrangulaire en argent; 3° un triangle d'argent damasquiné, qui avait probablement servi d'agrafe; 4° une double agrafe en or, d'un beau travail.

BOUCLE DE CEINTURON AYANT SERVI DE CACHET.



L'ardillon [1] de notre boucle, qui a reçu, à sa base, une couche épaisse de dorure, dont une grande partie subsiste encore, présente, gravé par une main habile, et en beaux caractères de l'époque gallo-franque, un monogramme surmonté d'une croisette et que l'on déchiffre aisément de la manière suivante :

✝ AGNVS.

Ce nom était, de même que le féminin correspondant AGNA, d'un usage fréquent au moyen âge et particulièrement dans la période mérovingienne; il y a notamment un monnayer de l'abbaye de Saint-Martin de Tours ainsi appelé [2].

A première vue, on serait porté à penser que cette inscription était simplement, de la part du propriétaire du ceinturon et de la boucle, un acte de prudence ayant pour but de prévenir une substitution ou peut-être un larcin.

(1) C'est-à-dire la pointe mobile établie sur pivot qui, pénétrant dans un ou deux crans pratiqués au ceinturon, le tenait solidement serré.

(2) Voir Anatole de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monnaies mérovingiennes* (*Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. I). On trouve le nom d'*Agnus*, en 958, dans le cartulaire de Sauxillanges, chart. 638, vers 1050; dans celui de Saint-Victor de Marseille, chart. 266; et *Agna* dans un grand nombre d'actes du cartulaire de Savigny, nos 302, 480, 762 et passim.



Mais il faut considérer : 1° que la petite croix qui précède le nom, et dont la présence ne s'expliquerait pas dans cette hypothèse, est, à l'époque dont il s'agit, d'un emploi habituel dans les souscriptions des actes écrits, et qu'elle en est, pour ainsi dire, une partie intégrante; 2° que l'S, qui se détache du monogramme, sert à la fois de terminale du mot *Agnus* et d'initiale du terme *Signavi,* comme dans plusieurs cas semblables, déjà notés par nous; et ces considérations donnent lieu de penser que nous avons ici une sorte de cachet.

Cette espèce de cachet était fort commode à porter et facile à appliquer; nous ne croyons pourtant pas qu'il y en ait d'autre exemple connu, et, à ce titre, la boucle qui fait l'objet de la présente notice mérite d'être particulièrement signalée à l'attention des archéologues.

ANNEAU-CACHET D'EULALIA.



Cette bague à monogramme, trouvée aux environs de Châlons-sur-Marne, m'a été communiquée, comme les deux précédentes, par M. A. Danicourt, qui la possède depuis peu de temps. Elle est en bronze; elle a 18 millimètres d'ouverture; le pourtour a 2 millimètres d'épaisseur et 6 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme quadrangulaire, a de 11 à 12 millimètres de large sur 7 à 8 de hauteur.

Nous voyons, en partant de l'angle inférieur de gauche (pour le lecteur), un L, de la haste duquel se détachent trois barres horizontales formant un E; à côté de la barre horizontale de l'L, un V renversé avec un petit point; à droite, un L renversé, et, à côté de sa barre horizontale, un A renversé et

accosté de deux points; au centre un grand I, dirigé de l'angle gauche supérieur vers l'angle droit inférieur; enfin un S posé en travers de cette dernière lettre.

Nous avons là les composantes du nom d'EVLALIVS en redoublant l'emploi de V, ou d'EVLALIE en redoublant l'emploi de E, l'S étant, dans ce dernier cas comme dans d'autres précédemment signalés, l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Les deux noms d'*Eulalius* et d'*Eulalia* étaient très usités dans la période gallo-franque.

Grégoire de Tours mentionne un personnage appelé *Eulalius*, qui déposséda violemment Nicétius du comté d'Auvergne[1]; et plus bas, après l'avoir qualifié comte, il donne le récit de ses méfaits[2]. Un saint du même nom était évêque de Syracuse au commencement du IVe siècle[3], et l'on trouve, en 670, un *Eulalius*, évêque de Cynopolis[4].

Les annales de l'Église nous font connaître deux saintes du nom d'*Eulalia*, mortes, l'une à Barcelone en 304[5], l'autre à Mérida en 404[6].

Au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue de la composition du monogramme, l'une et l'autre leçon seraient donc également admissibles. Mais une circonstance dont il faut tenir grand compte est la petite dimension et le faible diamètre de la bague dont il s'agit : elle n'a, comme celle d'Argœuves[7], que 18 millimètres d'ouverture, et a vraisemblablement appartenu à une femme; c'est pourquoi nous pensons qu'il convient d'adopter de préférence la leçon S(*ignum*) ou S(*igillum*) EVLALIE.

(1) *Histor. Francor.*, VIII, 18; édition Guadet et Taranne, t. II, p. 91.
(2) *Ibid.*, X, 8, p. 221-223.
(3) *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. II, p. 888.
(4) Lelong, *Biblioth. sacra*, t. II, p. 717.
(5) *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. II, p. 575 à 579.
(6) *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, 1861, t. II, p. 237 à 255.
(7) Voir ci-dessus.

IMPRIMERIE NATIONALE.



N° XI.

DISSÉMINATION ET CENTRALISATION ALTERNATIVES DE LA FABRICATION MONÉTAIRE DEPUIS LA PÉRIODE GAULOISE JUSQU'AU COMMENCEMENT DE LA DEUXIÈME RACE.

M. P. Charles Robert, dans cette communication, donne de nombreux détails sur la variété de système et de type des espèces gauloises. Le monnayage de nos pères commence, à une époque fort reculée, par l'imitation des espèces royales de Macédoine et de Thrace et par celle des monnaies émises dans certaines villes de la Grèce et de l'Italie, en Sicile et sur les côtes d'Ibérie; plus tard certaines espèces romaines furent également contrefaites. Cependant les prototypes grecs et romains ne se maintiennent pas toujours et finissent par subir, dans les ateliers gaulois, des transformations successives et sans nombre, variant d'un peuple à l'autre; enfin on arrive à un monnayage, en quelque sorte national, que caractérisent parfois des mots gaulois écrits à la place des anciennes légendes grecques ou romaines contrefaites au début.

La domination romaine modifie complètement le régime monétaire, et si quelques anciens ateliers émettent encore, transitoirement, des espèces locales de peu de valeur, ils sont bientôt fermés et la centralisation monétaire devient si absolue que l'atelier de Lyon suffit seul aux besoins de la circulation. Vers le temps de Dioclétien, Trèves et Arles paraissent avoir reçu les procurateurs de la monnaie, qui figurent dans la *Notice des Dignités,* document du ve siècle. Quel contraste avec la dissémination monétaire de la Gaule indépendante!

Les Francs s'installent en Gaule, et les ateliers de fabrication reparaissent de tous côtés; leur nombre devient même tel que des localités infimes et inconnues nous sont révélées fréquemment par les pièces que mettent au jour les travaux des

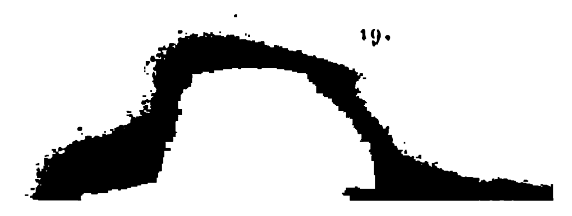
champs et des villes. Mais à l'avènement de la deuxième race, cette multitude de monnayages locaux disparaît, et l'on revient à un régime centralisé. Si les ateliers destinés à fournir aux besoins de la circulation ne sont pas réduits à trois, comme à la fin de l'Empire, c'est qu'on ne le pouvait pas en présence des conditions économiques du temps et de l'état des voies de communication; mais le principe était le même.

Chemin faisant, M. Robert présente des considérations et plusieurs hypothèses sur la qualité des personnages qui signaient la monnaie chez les Gaulois et chez les Mérovingiens.

Les légendes gauloises, lorsqu'elles devinrent autonomes, mentionnèrent, suivant la condition politique du peuple, des rois ou des magistrats suprêmes. En Aquitaine, au temps même de César, on frappa une monnaie portant ADIETVANVS REX; mais dans la Celtique, à la fin de l'indépendance et pendant la période transitoire antérieure à l'organisation des trois Gaules, des magistrats mirent leur nom sur le signe d'échange; c'est ainsi que les Lixoviens virent sortir de leur atelier un bronze de moyen module sur lequel on lit d'un côté : CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO, et de l'autre : SEMISSOS PVBLICOS LIXOVIO ou PVPLICOS SEMISSOS LIXOVIO.

M. Robert insiste particulièrement sur cette dernière monnaie, dont on s'est déjà beaucoup occupé. Remarquant que la chute de l'S est fréquente dans les légendes gauloises [1] comme dans les textes latins, il ajoute cette lettre et adopte VERCOBRETO (S), contrairement à l'avis de divers savants qui font un duel de *vercobreto* et de *lixovio*, ce qui les oblige à considérer *semissos* et *publicos* comme deux noms d'hommes. Il s'agit évidemment dans cette dernière légende, ainsi que l'a constaté F. Lenormant, de la valeur et du caractère de la

[1] On peut citer : *Matugiinos*, *Matugiino*; *Nonnos*, *Nonno*; *Santonos*, *Santono*; *Giamilos* et *Giamilo*.



monnaie; seulement les mots *semissis publicus* ont été ramenés. par les graveurs lixoviens, aux désinences gauloises.

L'auteur examine ensuite deux passages de César qui sont contradictoires, si l'on s'en tient aux manuscrits, mais où les éditeurs ont, suivant lui, fait une correction utile, de laquelle il résulte que le vergobret était un magistrat unique et annuel. Les Gaulois ne portant qu'un nom, il s'ensuit que le vergobret *Cattos* signait la monnaie en compagnie d'un autre personnage qui se nommait *Cisiambos*. Or, dans les villes grecques dont les Gaulois avaient adopté les types et le système pondéral, il arrive que les monnaies soient garanties à la fois par la signature d'un magistrat politique et par celle d'un agent monétaire; donc il n'est pas impossible que *Cisiambos* ait été un monétaire. Dans tous les cas, si l'on voulait considérer *Cisiambos* comme ayant exercé la magistrature annuelle conjointement avec *Cattos*, on ne pourrait se dispenser, suivant M. Robert, de reconnaître un fonctionnaire monétaire dans MAVFENNOS ARCANTODAN, qui signe d'autres monnaies lixoviennes, seul ou avec *Cisiambos*. L'auteur pense que l'association d'un magistrat politique et d'un monétaire ne se rencontre pas seulement sur les *semissis* des Lixoviens et qu'on doit la reconnaître sur diverses monnaies qui présentent deux noms d'homme sans qualification et qui appartiennent au centre de notre Gaule, où on avait rompu presque partout avec la forme royale.

Cette remarque faite, M. Robert rappelle que les Mérovingiens, après avoir copié le nom des empereurs byzantins, comme les Gaulois avaient copié le nom de Philippe ou celui d'Alexandre, mirent le nom de leurs rois sur les *triens*, puis associèrent ce nom à celui d'un monétaire, lorsque le monétaire ne signait pas seul; c'est le monétaire gaulois signant à côté du vergobret. Ne semble-t-il pas, dès lors, que les Mérovingiens aient repris, après cinq siècles, une tradition gauloise?

N° XII.

ANNE DE MONTMORENCY, GRAND MAÎTRE ET CONNÉTABLE DE FRANCE, À LA COUR, AUX ARMÉES ET AU CONSEIL DU ROI FRANÇOIS Ier, PAR M. FRANCIS DECRUE, DOCTEUR DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

(OUVRAGE PRÉSENTÉ À L'ACADÉMIE PAR M. DE BOISLISLE.)

Le règne de François Ier a été étudié bien souvent, mais jamais avec les développements, l'abondance de documents et la précision de détails que réclament les érudits. En revanche, la légende, le roman et l'histoire fantaisiste se sont si particulièrement complu à travestir la physionomie du roi-chevalier, sa vie, son règne et son temps, que les amis de la justice et de la vérité ont le devoir de protester énergiquement. Paulin Paris s'est attaqué à ce faux François Ier dans l'ouvrage posthume que son fils offrait dernièrement à l'Académie : dans huit ou neuf dissertations successives, il a pris à partie les légendes les plus accréditées et est remonté jusqu'à leurs origines, pour en démontrer l'inexactitude, la fausseté, l'inanité.

Quoique le volume que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui se rapporte au même règne, il diffère, autant que possible, comme fonds et comme forme, comme intentions et comme résultats, de l'œuvre de notre regretté confrère. Tout d'abord, François Ier n'y occupe relativement que peu de place, trop peu même au gré de certains critiques. Le héros principal est un illustre personnage, dont P. Paris n'a point eu à s'occuper, mais que d'ailleurs chacun connaît pour avoir eu un rôle des plus longs et des plus considérables que présente l'histoire du XVIe siècle : Anne de Montmorency vécut sous six règnes différents, toujours actif, quelquefois disgracié, mais jamais au repos, et porta au plus haut degré de gloire un nom qui n'a jamais eu d'égal dans la vieille France.



Aussi M. Francis Decrue a-t-il été bien inspiré en le prenant pour sujet des études qui lui ont valu le titre de docteur ès lettres et des épreuves qu'il a soutenues devant la Faculté de Paris. Mais il n'a pas pensé qu'une existence si remplie pût être suffisamment étudiée en une seule fois, du même coup, et, pour débuter, passant rapidement, un peu trop rapidement dirai-je encore, sur les trente premières années du futur connétable, dans lesquelles cependant l'histoire aurait beaucoup à recueillir, il s'est restreint aux seules quinze années (1526-1541) où Anne de Montmorency eut une part prépondérante dans l'administration du royaume, sinon la puissance absolue, comme grand maître de l'Hôtel et gouverneur du Languedoc, puis comme membre du Conseil privé dirigeant les affaires extérieures, comme ambassadeur en Angleterre, comme maréchal de France, et enfin comme connétable, avec presque toutes les attributions de premier ministre dirigeant, de 1537 à 1541. A cette dernière date, les intrigues de cour lui enlevèrent le pouvoir des mains. Certains auteurs pensent que cette disgrâce fut provoquée par les rancunes de la favorite, Mme d'Étampes; d'autres croient que le roi redoutait l'ingérence de son futur successeur, très lié avec le connétable. Quoi qu'il en soit, François Ier sut agir très dignement, très cordialement même. Quand le connétable vint annoncer sa résolution de quitter la cour : « Pourquoi, lui dit-il, demandez-vous congé pour aller chez vous, dans votre maison? Croyez-vous que je ne suis plus votre bon seigneur? Je ne peux trouver qu'une faute chez vous : c'est que vous n'aimez pas ceux que j'aime. » Anne de Montmorency dut néanmoins se retirer dans ce beau château d'Écouen qui semblait avec intention tourner le dos à Paris, et qu'il s'occupa d'embellir en attendant que l'avènement du dauphin Henri le rappelât au pouvoir.

Durant la période ainsi délimitée, M. Decrue suit pas à pas son personnage, à la cour, aux armées et au Conseil, mais

surtout dans l'action diplomatique et militaire, et beaucoup moins dans les détails d'administration intérieure. C'est cependant de ce côté-là que les histoires générales s'accordent pour reconnaître le plus de mérites au connétable, et l'on s'étonne, on regrette que M. Decrue l'ait négligé, ayant à sa disposition une variété incomparable de documents et de matériaux.

Par là encore, par les procédés de préparation, l'œuvre de M. Decrue est absolument l'opposé de celle de M. Paulin Paris. Celui-ci s'est borné, le plus souvent, à l'étude comparative des histoires et des mémoires du temps; M. Decrue, au contraire, n'a pas écrit une seule page sans recourir aux documents originaux, et il ne s'est mis à l'œuvre qu'après avoir fait, dans tous les dépôts connus et abordables, un travail de dépouillement minutieux : au Cabinet des manuscrits, où tant de fonds sont riches en correspondances du XVIe siècle; aux Archives nationales, où il a consulté les registres des Cours souveraines, les papiers des États de Languedoc et ceux de la monarchie espagnole, mais non les registres du Trésor des chartes; aux Affaires étrangères, qui possèdent, sinon des correspondances suivies du XVIe siècle, du moins des recueils précieux venus de droite ou de gauche; aux Archives du royaume de Belgique, etc. Je ne parle pas, bien entendu, des publications anciennes ou modernes, françaises ou étrangères, ni des historiens et biographes de tout genre. M. Decrue a présenté, dans son avant-propos, un aperçu des sources dont il s'est servi, et les références placées par lui au bas des pages prouvent que partout son butin a été énorme. Par suite aussi de l'abondance des matériaux, il a dû se borner à une exposition très concise des faits, à une narration substantielle, mais simple. L'érudition n'en goûtera pas moins les mérites de son ouvrage, et elle aura plaisir à y trouver les fruits d'une méthode critique qui n'a pu que s'améliorer et se fortifier dans un long commerce avec l'un de nos plus laborieux et savants confrères. Elle souhaitera



aussi que M. Decrue ne s'arrête pas en si bon chemin et fasse connaître quelque jour la seconde période, non moins importante, de la vie publique d'Anne de Montmorency et son administration sous le règne de Henri II. Ce sera peut-être une occasion de mettre plus complètement en œuvre les matériaux qu'il avait amassés pour sa thèse latine sur les Conseils de la même époque. Le sujet est presque neuf, à peine connu, ou du moins il a été toujours très mal étudié et présenté : il y aurait donc tout profit pour la science historique à ce que ces matériaux ne restassent pas sans emploi.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1885, LU LE 24 JUILLET 1885.

Messieurs,

Un seul volume, mais un volume d'une publication dont le monde savant suit avec un vif intérêt le progrès, le tome XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*, a paru dans le dernier semestre. Les notices qui doivent composer le volume suivant se préparent, et une partie est déjà envoyée à l'impression.

Nos in-folios ont nécessairement une marche plus lente.

Historiens des Croisades. — *Historiens occidentaux*. Vingt et une feuilles sont tirées ou bonnes à tirer. On est arrivé au placard 180, et toute la copie est à l'imprimerie.

Historiens arabes. La fin des extraits d'Ibn el-Athir est sous presse. Quelques autres extraits que notre confrère M. Barbier de Meynard a en vue pourront, avec la table, compléter cette 1re partie du tome II, commencée par notre regretté confrère M. Defrémery, et que sa maladie avait si longtemps retardée.

Historiens arméniens. Le second volume, contenant les textes latins rela-

tifs à l'Arménie, n'a encore qu'un cahier tiré et quatre bons à tirer. Nos deux confrères, MM. Schefer et de Mas Latrie, nous promettent d'achever bientôt l'impression de la Chronique de Jean Dardel.

Historiens de France. — Le tome XXIV comptera bientôt onze cahiers tirés; en même temps que l'impression de la copie envoyée déjà à l'imprimerie s'achève, la commission poursuit le travail préparatoire d'un choix d'extraits d'anciens obituaires qui ont un intérêt bien réel pour l'histoire. Notre auxiliaire, M. Molinier, a copié et annoté en partie les obituaires de Saint-Victor de Paris et de Saint-Martin-des-Champs.

Mémoires. — Dans le recueil des Mémoires de l'Académie, qui a fourni un volume complet, le tome XXXI, à l'état de nos publications au cours du précédent trimestre, la 1re partie du tome XXXII est sous presse avec plusieurs mémoires de MM. Delisle et Hauréau. Dans la 1re série du recueil ouvert aux *Savants étrangers*, le tome X va commencer par un mémoire de M. des Michels sur les *Origines de la langue annamite.*

Notices et Extraits des Manuscrits. — Trois volumes sont sur le chantier. La 1re partie du tome XXVII, partie réservée jusqu'au tome XXX aux études orientales, compte déjà trente-deux feuilles consacrées à la notice de M. Barth sur les inscriptions du Cambodge; le reste du volume est réservé à des notices de même nature; la 1re partie du tome XXVIII n'a encore que le mémoire de M. Zotenberg sur *le texte et les versions orientales du livre de Barlaam et Joasaph*, huit feuilles sont lues. Pour la série nouvelle, qui, depuis le tome XXXI, ne distingue plus entre les genres de notices, la 2e partie de ce tome contient déjà huit mémoires et ne tardera point à s'achever.

Corpus inscriptionum Semiticarum. — Le troisième fascicule des *Inscriptions phéniciennes*, qui comprendra la Gaule, l'Espagne et la tête des inscriptions de Carthage, est entièrement imprimé et en feuilles.

Il comprend seize feuilles d'impression. Des planches qui l'accompagnent, huit sont gravées, les six dernières sont en cours d'exécution. M. Renan pense qu'il pourra être déposé sur le bureau de l'Académie dans les premiers jours du mois d'octobre.

Le premier chapitre de la partie araméenne est en placards. Le second chapitre, qui complètera les *Inscriptions araméennes* d'Assyrie, est complètement rédigé et prêt à être envoyé à l'imprimerie.

La partie himyarite est encore en manuscrit, mais M. Derenbourg estime qu'il pourra prochainement livrer le premier fascicule à l'impression.

La mort de notre regretté confrère M. Léon Renier a enlevé à la publication des *Œuvres de Borghesi* un de ses plus anciens coopérateurs. On ne peut mentionner ce travail sans rendre un dernier hommage à celui qui, dans ces derniers temps, y avait consacré ce qui lui restait de force. Mais M. Waddington nous reste; M. Desjardins a accepté une part dans la collaboration. Avec le plan conçu par nos deux confrères pour ce travail, nous pouvons espérer qu'il s'acheminera vers un terme vivement attendu.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 JUILLET.

M. G. Paris présente, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Les Roumains au moyen âge,* par M. Xénopol, professeur d'histoire roumaine à l'université de Jassy (Paris, 1885, in-8°).

M. Bréal fait hommage, de la part de M. le comte de Chabau, d'un volume qui a pour titre : *Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendômois et une partie du Dunois* (Paris, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 10 JUILLET.

M. Schlumberger offre à l'Académie, de la part de M. l'abbé Julien Laferrière, un nouveau fascicule de son ouvrage sur *L'art en Saintonge et en Aunis* (n° 11, Toulouse, 1884, in-4°).

«Cette grande publication, qui comprendra six volumes, mérite de tous points, dit M. Schlumberger, la bienveillante attention de l'Académie, et il serait fort à désirer que chaque province de France fût l'objet d'un travail analogue. L'auteur, dont on connaît la compétence en matière d'archéologie du moyen âge, s'est donné pour tâche de publier l'inventaire illustré des richesses monumentales, si particulièrement nombreuses et intéressantes, qui subsistent encore dans ces deux provinces de l'Aunis et de la Saintonge, que nul ne connaît mieux que lui. Il passe successivement en revue tous les monuments, depuis l'époque romaine, et la plupart des objets présentant quelque valeur archéologique ou historique. Chaque édifice important est l'objet d'une complète monographie. Les descriptions sont très achevées, même minutieuses, mais cependant toujours sobres et précises. Les notices historiques sont bien conçues.

«Ces onze premiers fascicules sont consacrés à l'arrondissement de Saintes, si riche en édifices intéressants. L'auteur, avec la collaboration de M. Musset, bibliothécaire de la Rochelle, y a étudié successivement les belles églises, les couvents, les restes romains de Saintes; le donjon, les églises, l'hôpital de Pons; le château d'Usson; les églises de Marignac, de Pérignac, de Biron, de Bougneau. On lira avec grand intérêt la description et l'histoire de tous ces monuments. Mais ce qui donne une im-



portance particulière à l'ouvrage de M. l'abbé Julien Laferrière, ce sont les très nombreuses et excellentes planches qui l'accompagnent. Elles ont été reproduites par l'héliogravure d'après les photographies exécutées par l'auteur. Plusieurs planches sont, en général, consacrées à chaque édifice; il y en a une véritable abondance qui facilite singulièrement la recherche et l'étude. J'ajouterai que cette belle publication est entièrement éditée aux frais de l'auteur. Elle est, en somme, d'un grand prix pour l'étude de l'archéologie du moyen âge de la Saintonge et de l'Aunis, dont elle nous fait admirablement connaître les curieux monuments, en partie inédits.»

M. Deloche présente à l'Académie une nouvelle brochure de M. Ludovic Drapeyron, rédacteur en chef de la *Revue de géographie* et secrétaire général de la Société de topographie. Cette brochure a pour titre : *La géographie est une science, grâce à la topographie* (Paris, 1885, in-8°).

«On a, jusqu'à ces derniers temps, considéré la géographie comme une branche des études et de l'enseignement littéraires, comme une source de renseignements utiles pour l'histoire, la politique, la guerre et le commerce. Aussi l'enseignement en a-t-il été associé à l'histoire dans nos établissements universitaires. M. Drapeyron a montré, dans son nouveau travail, dit M. Deloche, que la géographie est une science et que, grâce aux études et aux travaux topographiques, la connaissance et la description de la terre sont arrivées à un degré de certitude et de précision inconnu jusqu'à nos jours.»

Est encore offert l'ouvrage suivant :

Osservazioni meteorologiche fatte al R. osservatorio del Campidoglio, dal Luglio al decembre 1884 (*Atti della R. Accademia dei Lincei*).

SÉANCE DU 17 JUILLET.

M. Bertrand présente, au nom de l'auteur, M. Édouard Flouest, un opuscule intitulé : *Deux stèles de Laraire*, suivi d'une note sur le signe symbolique en S, avec 19 planches (Paris, 1885, in-8°).

«Ce travail, dont la première partie a paru dans la *Revue archéologique*, donne de très intéressants détails sur plusieurs points ignorés de la mythologie gauloise. Ce que M. Flouest nous dit, après M. Anatole de Barthélemy, du *dieu au marteau*, est très instructif. Sa note sur le signe symbolique en S donne, dit M. Bertrand, une solution très satisfaisante de ce petit problème archéologique; la valeur hiératique de ce signe y est démontrée avec une complète évidence. De nombreuses planches, repro-

ductions des dessins de [illegible], ajoutent un prix nouveau à ce travail de tous points recommandable.»

M. Ch. Robert offre, de la part de M. L. Blancard, une brochure sur *La valeur comparée des talents grecs au Ier siècle de notre ère.*

M. Delisle présente à l'Académie le *Liber pontificalis* (1er et 2e fascicules), texte, introduction et commentaire, par M. l'abbé Duchesne (Paris, 1884, in-4°).

«Cet ouvrage, dit M. Delisle, est un document de premier ordre pour la chronologie des papes, pour l'histoire des pays qui ont été en rapport avec l'église de Rome jusqu'au IXe siècle et pour l'histoire des arts.

«Mais la valeur des différentes parties de cette vaste compilation n'avait pas été jusqu'à présent rigoureusement déterminée.

«C'est cette lacune qu'a voulu combler M. Duchesne. Pour y parvenir, il lui a fallu résoudre une foule de problèmes très délicats. Dans cette tâche difficile il a fait preuve d'un sens critique extrêmement développé.

«Il a dû discuter tous les témoignages sur lesquels repose la chronologie des papes, rechercher toutes les sources auxquelles a puisé directement ou indirectement le compilateur du *Liber pontificalis*, apprécier les modifications que le texte a subies.

«Le seul classement des nombreux manuscrits qui existent du *Liber pontificalis*, et que M. Duchesne a tous examinés, constitue un travail original des plus intéressants à lire. Cette publication fera le plus grand honneur à l'École française de Rome.»

M. Heuzey offre, de la part de MM. Mougins de Roquefort et Gazan, les deux brochures suivantes : 1° *Note sur une inscription latine trouvée à Antibes en 1883;* 2° *Une ancienne et curieuse cloche à Tourettes-Vence.*

SÉANCE DU 24 JUILLET.

M. Bertrand offre, au nom de l'auteur, M. Quellien, une note intitulée : *Un argot de basse Bretagne.*

«M. Quellien, chargé de recueillir, au nom du Ministère de l'instruction publique, les vieux chants de la basse Bretagne, mission qu'il a remplie, comme on sait, avec tant de succès, a rencontré chemin faisant, près de Tréguier, à la *Roche-Derrien*, une petite colonie de nomades, *chiffonniers et couvreurs d'ardoises*, se servant dans leurs relations privées d'un langage particulier, inintelligible à la fois pour les Bretons et pour les Français. Il s'est donné la peine de recueillir ce vocabulaire, qu'il classe sous les rubriques de : *Les gens; les bêtes; le boire et le manger;*

divers; termes injurieux ou malpropres; adjectifs, pronoms, adverbes et interjections; locutions et proverbes.

«M. Quellien, dit M. Bertrand, ne cherche point l'origine de cet argot. Il le donne à titre de renseignement. C'est au même titre que j'ai cru pouvoir le présenter en son nom à l'Académie.»

M. Delisle présente à l'Académie : *Grandeur et décadence de la Colombine* (Paris, 1885, in-8°).

«Dans cet opuscule, M. Henry Harrisse a exposé en détail les incroyables dilapidations dont la bibliothèque Colombine a été récemment victime. L'auteur ne s'est pas contenté de raconter avec verve et sagacité les circonstances dans lesquelles beaucoup de débris de la Colombine sont arrivés à Paris pour se disperser dans différentes collections publiques ou particulières. Il a décrit une quinzaine de petites pièces italiennes, dont la plupart n'avaient pas encore été signalées par les bibliographes.»

Sont encore offerts :

An arabic-english lexicon, book I, part 7, édité par Stanley Lane-Poole (1885, in-4°).

Νομίσματα ἐν τῷ ἐθνικῷ νομισματικῷ μουσείῳ, par Achille Postolaka (Athènes, in-8°).

SÉANCE DU 31 JUILLET.

Les brochures suivantes sont adressées à l'Académie par M. F. Cope Whitehouse :

Lake Mœris, from recent explorations in the Mœris basin and the wadi fadhi. — Mœris, the wonder of the world. — The latest researches in Mœris basin (New-York, Londres, in-8°).

M. Edmond Le Blant offre, au nom de M. Eugène Müntz, quatre notices nouvellement parues dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, le *Bulletin monumental* et la *Gazette archéologique*.

«Ces notices, dit M. Edmond Le Blant, traitent du *palais pontifical de Sorgues*, des *peintres d'Avignon pendant le règne de Clément VI*, des *peintures de Simone Martini à Avignon* et enfin de *la statue du pape Urbain V au musée d'Avignon*. Le jeune érudit, qui s'est fait au loin un si juste renom en indiquant aux Italiens eux-mêmes des sources nouvelles pour l'histoire de leur art, suit avec une heureuse constance la voie qu'il s'est lui-même ouverte. Les quatre brochures dues à son activité complètent des travaux précédents sur les architectes du palais des papes à Avignon, sur le tombeau de Benoît XII et sur le palais de Sorgues. Ce n'est là qu'une faible partie de l'ouvrage étendu qu'il prépare sur l'his-

toire des arts dans le Comtat Venaissin, au xive siècle. Les noms des peintres qui ont travaillé pour Benoît XII, Clément VI et Urbain V y sont publiés pour la première fois, ainsi que les photographies de fresques célèbres d'Avignon et de Villeneuve. Les recherches dues à M. Müntz établissent que la très grande majorité des artistes employés par les papes du xive siècle étaient Français et non pas Italiens, comme on l'avait cru jusqu'à cette heure.»

M. Heuzey présente à l'Académie la deuxième livraison de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, dirigée par MM. Oppert et Ledrain (Paris, in-4°).

Cette livraison contient les articles suivants : E. Renan, *Les inscriptions araméennes de Teimâ;* J. Oppert, *La langue des Élamites; L'inscription du Saros;* Joseph et Hartwig Derenbourg, *Les monuments sabéens et himyarites de Paris;* H. Pognon, *Rapport sur quelques inscriptions se trouvant en Syrie;* E. Ledrain, *Sur quelques inscriptions palmyréniennes; Sur quelques objets sémitiques.* Ce dernier travail contient en particulier l'interprétation d'un œil symbolique récemment acquis par le Louvre et portant l'inscription babylonienne : «A Mardouk, son maître, Nabuchodonosor, roi de *Dintir,* pour sa vie a fait.»

«Le titre des mémoires, dit M. Heuzey, le nom des auteurs disent assez l'importance croissante, l'intérêt et la variété du nouveau recueil, qui, par son format, permet en outre de donner des reproductions de monuments d'une assez grande dimension, comme celle de la belle stèle himyarite en onyx qui appartient au Musée du Louvre.»

M. Delisle offre à l'Académie un volume intitulé : *Les archives de la ville de Honfleur,* notes historiques et analyses de documents publiés par M. Ch. Bréard (Paris, 1885, in-8°.)

«C'est, dit-il, un inventaire soigneusement et intelligemment rédigé d'un dépôt d'archives où se trouvent beaucoup de documents relatifs non seulement à l'histoire municipale de Honfleur depuis le xve siècle, mais encore à l'histoire de la marine et du commerce. M. Bréard a pu, en effet, comprendre dans son inventaire des débris considérables des archives de l'amirauté de Honfleur.»

M. Deloche présente en son nom une note intitulée : *Description d'un poids de l'époque carolingienne.*

«Ce poids de l'époque carolingienne, du musée de Bruxelles, du ixe ou du xe siècle, est important à deux points de vue : 1° parce qu'il montre que la livre romaine avait à peu près la valeur que Letronne lui avait attribuée; 2° parce qu'il contredit la théorie de M. Guérard, d'après laquelle



Charlemagne aurait institué en 779, au plus tard, une livre nouvelle, supérieure d'un quart à la livre romaine.

SÉANCE DU 7 AOÛT.

M. Bertrand présente à l'Académie le 1er fascicule du 12e volume des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* (Bourges, 1885, in-8°).

« L'activité des sociétés de province est, dit-il, un fait utile à constater et auquel l'Académie ne saurait être indifférente. Je suis donc heureux de signaler le mérite et l'intérêt de ce nouveau fascicule de 166 pages.

« Il contient : 1° un long mémoire de MM. de Goy *sur la cachette de fondeur du Petit-Villate*, 73 pages et 15 planches; 2° une *Note sur les souterrains de Prunet*, par M. Albert des Méloizes; 3° une *Note sur des bracelets de bronze*, par M. Raymond de la Cuère, 9 pages, 2 planches; 4° *Sépultures antiques en Berry*, par M. Pierre de Goy, 20 pages, 2 planches; 5° *Notes archéologiques sur les fouilles faites à Bourges en 1884-1885*, par M. Albert des Méloizes, 26 pages, 2 planches; 6° *Monuments consacrés à Mars*, découverts à Bourges en 1885, par M. Buhot de Kersers, 24 pages, 3 planches; 7° *Note sur une brique historiée découverte à Saint-Palais*, par M. Henry de Ponroy, 12 pages, 1 planche.

« Ce volume est donc très varié. Les auteurs des divers articles ont fait preuve, non seulement de savoir, mais de sagacité; ils sont initiés aux bonnes méthodes. L'Académie, dit M. Bertrand, doit ses encouragements à de pareils travaux. »

M. de Boislisle fait hommage d'un volume intitulé : *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au Conseil du roi François Ier*, par M. Francis Decrue, docteur de la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1885, in-8°) [1].

M. Delisle offre à l'Académie le *Discours* qu'il a prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 26 mai 1885.

M. Barbier de Meynard présente, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants :

1° *Monographie de Méquinez*, par M. Houdas (extrait du *Journal asiatique*).

« Ce travail, dit-il, n'est que la première partie d'une collection de documents arabes relatifs à l'histoire du Maroc et du nord de l'Afrique

[1] Voir aux Communications, n° XII.

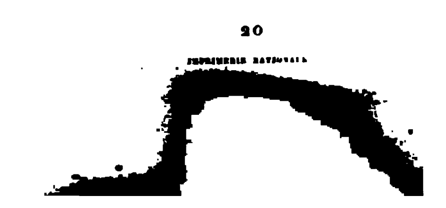
depuis le xve siècle. M. Houdas, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes, a jugé avec raison qu'il y avait une lacune à combler dans cette période historique qui s'arrête en quelque sorte avec l'*Histoire universelle* d'Ibn Khaldoun, c'est-à-dire à la fin du xive siècle. Ce n'est pas que les écrivains aient manqué à leur tâche : en Orient, tout prince a ses panégyristes et ses historiographes; mais une foule de circonstances fâcheuses ont entravé la reproduction de leurs ouvrages. Les révolutions de palais et le pillage des bibliothèques qui en était la conséquence, plus tard l'invasion ottomane et, de nos jours encore, la répugnance avec laquelle les Arabes, même ceux de notre colonie, communiquent leurs manuscrits, voilà autant de causes qui expliquent la rareté de ces documents. C'est donc un véritable service que M. Houdas rend à l'histoire politique et littéraire du monde arabe en traduisant les plus importantes chroniques qu'il lui a été donné de réunir pendant son long séjour en Algérie. La *Monographie de Méquinez* qu'il publie aujourd'hui a, il est vrai, un intérêt plutôt géographique qu'historique; elle réclamait peut-être de la part du traducteur un plus grand nombre de dates et de notes explicatives. Mais tel qu'il est, ce document renferme des renseignements fort curieux et absolument inédits. C'est un excellent morceau de début et qui nous fait désirer que le savant arabisant achève sans interruption l'entreprise qu'il a si bien commencée.»

2° *Notes de lexicographie berbère*, par M. René Basset (extrait du *Journal asiatique*).

«Ce volume, dit M. Barbier de Meynard, renferme une grammaire, un vocabulaire comparatif et des fragments de texte en dialecte des Beni Menacer. L'auteur a placé en tête un essai historique de cette tribu, fort importante encore aujourd'hui et qui est établie à l'ouest d'Alger, entre Miliana et Cherchell (Cæsarea Augusta). Ce qui rend l'étude de ce dialecte encore plus intéressante, c'est qu'il s'étend sur toute la portion de la Numidie et de la Mauritanie qui joua un rôle important dans l'histoire sous le règne de Juba II et de ses successeurs. Le mémoire de M. Basset prouve que ce jeune savant poursuit avec succès l'étude de la linguistique berbère, et qu'il a obtenu de bons résultats des différentes missions qui lui ont été confiées dans l'ouest de l'Algérie.»

Est encore offert :

Dictionnaire turc-français, supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, par M. Barbier de Meynard, membre de l'Académie (vol. I, 4e livraison, Paris, 1885, grand in-8°).



SÉANCE DU 14 AOÛT.

Sont offerts :

Note sur l'histoire des prépositions françaises *en, enz, dedans, dans*, par M. Arsène Darmesteter (Paris, 1885, br. in-8°);

La Pistola que fo tramesa en Guasto Paris lo jorn que pres molher, de part lo sieu bon amic (manuscrit de la bibliothèque de l'Université, imprimé pour le mariage (Paris-Talbot, 20 juillet 1885);

Documente privitore de la Istoria Românilor (Supplément I, vol. II, 1781-1814, Bucharest, 1885, in-4°);

Etymologicum magnum Romaniæ. Ouvrage publié sous les auspices de l'Académie roumaine. Fasc. I, A-Acat. (Bucharest, 1885, in-8°). M. G. Paris donne quelques renseignements sur le caractère et l'importance de ce grand dictionnaire, dont l'Académie n'a encore que la première livraison.

MM. Egger et G. Paris échangent quelques observations sur la manière dont la langue roumaine a été étudiée depuis une trentaine d'années.

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du xive siècle*, par M. Müntz (Paris, 1885, in-4°).

«Ce travail contient des détails intéressants sur ce plan, que l'auteur a reconnu dans le beau livre d'heures du duc de Berry appartenant au duc d'Aumale, et dont il a parfaitement marqué la place dans la série des documents du même genre.»

2° *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits*, suivi d'une notice sur *les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé* et de notes sur *leur famille*, par M. H. Omont (Paris, 1885, br. in-8°).

«M. Delisle signale l'abondance et la précision des renseignements fournis par M. Omont sur les travaux de Georges Hermonyme et sur les collections de livres formées par Jean Budé et Guillaume Budé. M. Egger entre à ce sujet dans quelques développements. Le rôle de Georges Hermonyme et l'influence qu'il a exercée sur les études helléniques et sur la prononciation du grec en Occident justifient le soin avec lequel M. Omont a recherché les travaux exécutés par lui.»

3° *Questions mérovingiennes*, par M. Julien Havet, t. I et II.

«M. Delisle rappelle l'intérêt avec lequel l'Académie a entendu la première de ces notices. La seconde tend à démontrer la fausseté de plusieurs documents qui tiennent une grande place dans l'étude de l'histoire mé-

rovingienne et qui semblent avoir été fabriqués au xviie siècle par Jérôme Vignier.

SÉANCE DU 21 AOÛT.

M. Delisle, en présentant un mémoire de M. l'abbé Duchesne intitulé : *La crypte de Mellébaude et les prétendus martyrs de Poitiers*, fait remarquer que l'auteur, sans diminuer en quoi que ce soit le mérite de la découverte du P. de la Croix, combat l'explication que celui-ci a cru pouvoir donner du monument trouvé par lui à Poitiers. M. l'abbé Duchesne donne d'excellentes raisons pour établir que ce monument n'a point été construit en l'honneur de martyrs poitevins, mais pour servir de sépulture à un personnage d'ailleurs inconnu.

Sont offerts :

Beiträge zur griechischen Etymologie, von Jooseph Kuhl (Leipsig, 1885, in-8°);

El libertador de la America del Sur (Londres, 1885, in-8°).

SÉANCE DU 28 AOÛT.

Sont offerts :

Incursioni ed escursioni, par G.-B. Ravignani (Padoue, 1885, in-8°);

Smithsonian contributions to knowledge, vol. XXIV et XXV (Washington, 1885, in-4°).

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Séance levée à cause de la mort de M. Egger.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE.

M. Edm. Le Blant offre, de la part de M. Schœbel, un mémoire, qui a été couronné par l'Académie, et qui est intitulé : *L'histoire des origines et du développement des castes de l'Inde* (Paris, 1884, in-8°).

Sont encore offerts :

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint, 1506-1555 (Bruxelles, 1885, in-8°);

Coutumes des pays et comté de Flandre, coutume du bourg de Bruges, par M. Gilliodts van Severen, tome III (Bruxelles, 1885, in-4°);

Kleinere Schriften, von Dr Fleischer, vol. I, 1re et 2e pièces (Leipzig).

Eine griechische Kurzschrift aus dem viertem vorchristlichen Jahrhundert, von Paul Mitzschke (Leipzig, 1885, br. in-8°).



SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, un opuscule intitulé : *Quelques pages inédites de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle et de Comminges.* Ce sont des lettres et des notes autobiographiques adressées à Baluze. On y remarque une allusion formelle au projet que le cardinal de Richelieu semble avoir caressé un moment de se faire instituer patriarche d'Occident.

M. Senart offre, au nom de M. Clermont-Ganneau, le fascicule II du *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1885, in-8°).

«Cette livraison contient, dit-il, l'étude de deux inscriptions, la première trouvée à Masoub, près de Tyr, la seconde à Tyr même. M. Ganneau avait communiqué à l'Académie des estampages de ces deux monuments, qui sont depuis venus enrichir notre collection du Louvre. Dès ce moment, notre confrère, M. Renan, avait, avec l'autorité qui lui appartient, insisté sur l'intérêt particulier qu'ils présentent l'un et l'autre : le premier, comme l'a montré M. Ganneau, apporte des arguments nouveaux et puissants à l'appui de la thèse qu'il a antérieurement exposée et qui ramène l'inscription du sarcophage d'Eschmunazar à la période ptolémaïque. Il est superflu de signaler l'importance de cette conclusion pour la chronologie des idées exprimées dans ce monument célèbre. La seconde inscription est la première qui, jusqu'ici, ait été découverte à Tyr. Le fascicule se termine par le commentaire d'une dédicace grecque au phénicien Baal Marcod qui fait connaître un nom nouveau «Mégrin» de cette divinité.»

Est encore offert :

Études sur les monnaies de Boulogne, par M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie (broch. in-8°).

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

China and the roman Orient : researches into their ancient and mediæval relations as represented in old chinese records, par F. Hirth (Sanghaï et Hong-Kong, 1885, in-8°);

The american Journal of archæology and of the history of the fine arts (Baltimore, 1885, in-8°);

Documente privitore de la Istoria Românilor. Supplément I, vol. II, 1781-1814 (Bucharest, 1885, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1885, fasc. VI, VII et VIII (Paris, in-8°);

Analele Academiei romane, série II, t. VII, 1884-1885 (Bucharest, in-8°);

Abhandlungen der historischen Classe der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, vol. XVII, 1re et 2e parties (Munich, 1884-1885, in-4°);

Ἀθηναῖον σύγγραμμα περιοδικὸν κατὰ διμηνίαν ἐκδιδόμενον συμπράξει πολλῶν λογίων (Athènes, 1875-1882, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1884-1885, vol. Ier, fasc. XIII-XIX (Rome, in-4°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, avril-juin 1885 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 7e année, fasc. III (Agram, 1885, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, mai 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, avril-août 1885 (in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1885, n° 2 (Amiens, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, août-octobre 1885 (Paris-Oran, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1885 (in-8°);

Buletinul ministerului agriculturei, industriei, comerciului si domeniilor, année 1885, nos 3 et 4 (Bucharest, gr. in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1885, 3e livr. (Paris, in-8°);

Κατάλογος τῶν βιβλίων τῆς ἐθνικῆς Βιβλιοθήκης τῆς Ἑλλάδος (Athènes, 1885, in-4°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avril-juin 1885 (Paris, in-8°);

Cochinchine française. Excursions et reconnaissances, mars-avril 1885 (Saïgon, in-8°);

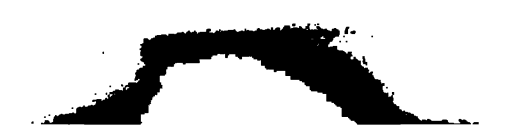
Journal asiatique, mai-juillet 1885 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1883-1884 (Châlons-sur-Marne, 1885, in-8°).

Πινδάρου σχόλια πατμιακά (Athènes, 1875, in-8°);

Revue africaine, mars-juin 1885 (Alger, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, mai-juin 1885 (in-8°);



Revue des questions historiques, 1er juillet 1885 (Paris, in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, juin-août 1885 (Paris, in-8°);

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, mai-août 1885 (Paris, in-8°);

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 1883-1884, vol. XXIII (in-8°);

Statistica judiciara din Romania, année 1880 (Bucharest, 1884, in-4°);

Ungarische Revue mit Unterstützung der ungarischen Akademie der Wissenschaften, octobre-décembre 1884 (Budapest, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1885.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. E. DESJARDINS.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE.

M. Pagel adresse à l'Académie le résultat de ses travaux sur *la langue universelle.*

Sont envoyés aux concours de l'Académie, pour l'année 1886 :

1° Antiquités nationales : *Histoire du prieuré de Saint-Nicolas de Marteroy de Vesoul, de l'église Saint-Georges de Vesoul et de l'insigne chapitre de Notre-Dame de Calmoutier*, par M. l'abbé Vannier (Vesoul, 1884, in-8°). — *Recherches sur Chef-Boutonne*, par M. Beauchet-Filleau (Niort, 1884, in-8°). *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine* (*la Bretagne*), par M. Ch. de la Monneraye (Saint-Brieuc, 1884, in-8°).

2° Numismatique (prix Duchâlais) : *Inventaire des sceaux matrices du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, par M. Ch. Barbier (In-8°). — *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan*, par MM. le vicomte de Ponton d'Amécourt et de Moré de Préviala



(Paris, 1883, in-8°). — *Les médailleurs de la Renaissance*, par M. Aloïss Hess (Paris, 1885, gr. in-8°).

3° Prix Delalande-Guérineau : *La rhétorique sanscrite*, par M. Paul Reynaud (Paris, 1884, in-8°).

Le Président rappelle que l'Académie a perdu M. Egger, le 30 août dernier.

L'Académie, consultée pour savoir s'il y a lieu de le remplacer, décide au scrutin qu'il y a lieu. Elle décide en outre que l'examen des titres aura lieu au jour fixé déjà pour le remplacement de M. L. Renier.

M. A. Bertrand commence une lecture qui a pour titre : *Âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer; historique de la question et considérations générales.*

Cette lecture donne lieu à plusieurs observations du Président, de MM. de Wailly, Robert, Deloche et Weil.

L'Académie fixe au 13 novembre sa séance publique pour l'année 1885.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales : *Notice sur l'hôpital général Saint-Joseph de Béziers depuis son origine jusqu'à sa réunion à l'Hôtel-Dieu, 1647-1797*, par M. Antonin Soucaille (Béziers, 1885, in-8°);

2° Pour le concours Duchâlais (Numismatique) : *Pièce inédite d'Honoré II, prince de Monaco*, par M. Jolivot (Broch. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. A. Bertrand achève la lecture de son mémoire intitulé : *Âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer : historique de la question et considérations générales.*

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication *sur la parenté intime qui existe entre le celtique et le latin* [1].

[1] Voir aux Communications, n° I.

Cette communication donne lieu à des observations de M. Bréal.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE.

Le P. Delattre adresse au Secrétaire perpétuel, pour être communiquée à l'Académie, une liste de textes latins récemment découverts dans les fouilles pratiquées à Carthage.

Renvoi à la Commission des études du nord de l'Afrique.

L'Académie désigne M. Edm. Le Blant pour lire, à la séance publique annuelle, son étude intitulée : *Le christianisme aux yeux des païens.*

L'Académie désigne pour présenter des sujets de prix :

Commission orientale (prix Bordin), MM. Renan, Barbier de Meynard, Schefer et Bergaigne.

Commission du moyen âge (prix ordinaire, prix Bordin et prix Brunet), MM. Delisle, Hauréau, Jourdain et Luce.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales :

Chronique parisienne anonyme du XIVe siècle, publiée par M. A. Ellot (Nogent-le-Rotrou, 1884, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport fait par M. Bertrand au nom de la Commission des Antiquités nationales [1].

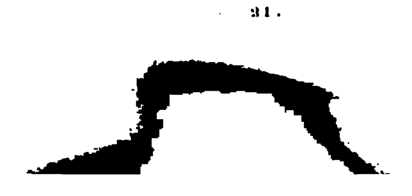
SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'Académie maintient au concours du prix du budget, pour l'année 1887, la question relative à la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un *ancien obituaire.*

[1] Voir l'Appendice n° I.



Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie retire du concours la question du prix Bordin *relative au dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois*, question qui n'a pas été traitée, et la remplace par le sujet suivant qu'elle met au concours pour l'année 1888 : *Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des Capitulaires.*

« Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne.

« Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des Capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et, d'autre part, ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Le Président annonce aussi que l'Académie décernera le prix Brunet, en 1888, *au meilleur travail bibliographique manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge.*

Les manuscrits ou les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1887.

L'Académie propose en outre, pour le concours Bordin de 1888, la question suivante : *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

M. Germain communique une étude qui a pour titre : *Les origines de la seigneurie de Montpellier.*

M. Delisle communique une notice intitulée : *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc.* Elle a pour objet de faire connaître quelques pages écrites à Rome par un Français, en 1429, au moment même où la nouvelle de la délivrance d'Orléans se répandit.

M. Homolle fait une communication sur les *fouilles opérées* par lui *à Délos*, et la découverte du *temple d'Apollon et de ses dépendances.*

Le Président dit à M. Homolle qu'il tient à le féliciter, au nom de l'Académie, de ses importantes découvertes qui font honneur à l'érudition française.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

M. Hauréau communique quelques passages d'une lettre de l'empereur du Brésil qui le charge de témoigner à l'Académie combien il a été sensible à la nouvelle de la mort de M. Egger. L'empereur n'oubliera jamais, dit-il, ses savantes conférences à la Sorbonne et son aimable entretien.

M. Bertrand présente à l'Académie deux haches en chloromélanite découvertes à Quiberon entre le Sémaphore et Saint-Julien. « Ces deux haches qui sont, dit-il, parmi les plus belles et les plus grandes connues, gisaient à 20 centimètres seulement de profondeur, près d'une grande pierre inclinée qui probablement avait recouvert la cachette. »

L'une de ces haches mesure 0m,38 de longueur, l'autre 0m,29. Elles appartiennent à M. Hardes, entrepreneur à Nantes, chargé de travaux importants à Quiberon.

« J'ai cru que ces deux beaux spécimens de l'art épique où les haches étaient en honneur, étaient dignes d'être présentés à l'Académie. »

M. Heuzey fait une communication qui a pour titre : *Un gisement de diorite, à propos des statues chaldéennes* [1].

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales : *Histoire de l'abbaye d'Igny, de l'ordre de Cîteaux*, par M. l'abbé Péchenard (Reims, 1883, in-8°);

2° Pour le concours Stanislas Julien : *La Cité chinoise*, par M. Eug. Simon (Paris, 1885, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir aux Communications, n° II.



SÉANCE DU 6 NOVEMBRE.

Le P. Delattre adresse à l'Académie une nouvelle liste de textes latins découverts dans les fouilles pratiquées à Carthage.

M. Schlumberger fait, au nom de M. L. Blancart, la lecture d'un mémoire intitulé : *Théorie de la monnaie romaine au IIIe siècle après J.-C.* [1].

M. S. Reinach fait une communication sur *un témoignage de Suidas relatif à Musonius Rufus* [2].

Le Président rappelle que la Commission des inscriptions et médailles, qui est le premier noyau de l'Académie et date de 1663, se trouve réduite de moitié par la mort de MM. L. Renier et Egger. Il propose, au nom du Bureau, de fixer l'élection aux deux places vacantes à quinzaine, c'est-à-dire au vendredi, 20 novembre.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE.

ORDRE DES LECTURES.

1° *Discours de* M. le Président *annonçant les prix décernés en 1885 et les sujets de prix proposés* [3].

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Henri-Adrien Prévost de Longpérier, membre de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *Le christianisme aux yeux des païens*, par M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

M. le baron Larrey, membre de l'Académie des sciences, communique à l'Académie *trois feuilles manuscrites* du Cambodge, préservées d'un incendie dans la récente expédition. Ces feuilles ont

[1] Voir aux Communications, n° III.
[2] Voir aux Communications, n° IV.
[3] Voir l'Appendice n° II.



été rapportées par un médecin de la marine, M. le Dr Deblenne, qui les a soumises préalablement à l'examen de M. Abel Bergaigne, membre de l'Académie des inscriptions. Il est donné lecture de la lettre explicative adressée à ce sujet à M. le baron Larrey, par M. Deblenne.

L'Académie décide que ce manuscrit sera déposé à la Bibliothèque nationale.

M. L. Boucoiran envoie à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1886, quatre livraisons d'un *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux qui sont parlés depuis Nice jusqu'à Bayonne, et depuis les Pyrénées jusqu'au centre de la France* (Nîmes, Paris, 1875, 1876, 1877, 1884, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'Académie va procéder à l'élection de deux membres de la Commission des inscriptions et médailles en remplacement de MM. L. Renier et Egger.

Il y a 27 votants. Majorité 14.

Plusieurs membres demandent s'il ne faut mettre qu'un nom sur les bulletins.

On répond que l'on peut voter comme pour les Commissions ordinaires, par scrutin de liste, avec cette différence qu'il faudra la majorité absolue pour être nommé.

On procède au vote.

M. Ch. Robert obtient 20 suffrages; M. Desjardins, 16; M. Edm. Le Blant, 15; M. Bertrand 1; M. Deloche, 1.

En conséquence, MM. Robert et Desjardins sont proclamés membres de la Commission des inscriptions et médailles.

M. Ravaisson annonce que le Musée du Louvre vient d'entrer en possession d'une collection de terres cuites qui lui a été attribuée par M. le Ministre de l'instruction publique. Ces terres cuites proviennent des fouilles faites à Myrina (Asie Mineure) par MM. Pottier, Salomon Reinach et Veyries, de l'École d'Athènes. Elles sont sorties de terre sous les yeux même des explorateurs; l'authenticité en est donc indubitable, et l'on pourrait s'en servir pour établir les règles critiques d'après lesquelles doivent être ap-



pierres et monuments analogues. Un catalogue descriptif, rédigé par MM. Pottier et Reinach, est sous presse.

M. [illegible] fait ensuite la première lecture d'un mémoire sur [illegible]. Il demande et obtient l'autorisation de le faire imprimer sans préjudice de l'insertion dans le *Recueil* de l'Académie.

M. [illegible] fait passer sous les yeux de l'Académie [illegible] (1).

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE.

À propos du procès-verbal de la précédente séance, M. Heuzey rappelle que c'est sur la demande de M. Foucart, directeur de l'*École d'Athènes*, que l'*attribution* des terres cuites de Myrina a été faite au musée du Louvre. Il ajoute que le directeur de l'école avait pris d'avance toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour de cette précieuse collection à nos collections nationales. Le mot *acquisition*, dont se sont servis les comptes rendus des journaux, est donc tout à fait impropre et doit être rectifié.

C'est aussi l'*École* d'Athènes qui a préparé l'exposition des mêmes antiquités. M. Heuzey signale le concours qui lui a été prêté en cette circonstance par les deux principaux auteurs de la découverte, MM. Pottier et Reinach. Pour la reconstitution et le montage des pièces les plus remarquables, il a tenu aussi à s'entourer des conseils de plusieurs artistes éminents, qui sont les maîtres de la sculpture française, et il saisit l'occasion de les remercier publiquement.

Enfin, il importe aussi de rappeler, dit M. Heuzey, que M. Aristide-Bey Baltazzi a fait gracieusement abandon du tiers qui lui revenait sur les objets découverts.

M. L. Delisle écrit au Secrétaire perpétuel et le prie de remercier l'Académie pour le manuscrit sur feuilles de latanier rapporté

(1) Voir aux Communications, n° V.

du Cambodge par le docteur Debleune et dont l'Académie a bien voulu disposer en faveur de la Bibliothèque nationale.

M. le Directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à une découverte épigraphique faite à l'abbaye de Cantignagno, près de Lucques, par M. de Laigue, consul de France à Livourne.

M. Edm. Le Blant envoie en même temps l'empreinte du chaton d'un anneau d'or trouvé dans un sarcophage païen de la *vigna Jacobini*, sur la *via Portuense*, et il incline à y reconnaître l'image de la déesse carthaginoise Tanit [1].

L'empreinte envoyée par M. Edm. Le Blant est remise à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Renan approuve l'interprétation de M. Edm. Le Blant, et il dit qu'une figure semblable à celle de cette empreinte se retrouvera dans une des photogravures de la prochaine livraison des inscriptions sémitiques.

M. Ravaisson achève la deuxième lecture de son mémoire sur *quelques vases relatifs à la légende d'Achille.*

M. A. Martin adresse pour le concours des Antiquités nationales, une *Description historique et topographique de la Ville-Françoise et du Havre-de-Grâce* (*1515-1541*) (Fécamp, 1885, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

Sont envoyés au concours des Antiquités nationales :

L'artillerie et les arsenaux de la ville de Bayonne, par M. Ducéré (Bayonne, 1885, in-8°);

Archéologie de la Meuse, t. I, II et III avec atlas, par M. F. Liénard (Verdun, 1881-1885, in-4°).

Il est adressé au concours Bordin, sur la question relative aux *Sectes dualistes*, *Zendiks*, *Mazdéens*, *Daïsanites*, etc., un mémoire ayant pour épigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

[1] Voir aux Communications, n° VI.



M. Revillout adresse au Président un pli cacheté qui sera déposé au secrétariat de l'Institut.

L'Académie désigne pour la représenter à la prochaine séance trimestrielle, M. P. Meyer, qui fera une lecture sur des *fragments d'une histoire en vers français de Saint-Thomas de Cantorbéry*.

M. A. Bertrand fait une communication sur un *parazonium* du musée de Saint-Germain.

M. Barbier de Meynard dit à ce sujet qu'en Perse on se sert encore d'armes semblables à celle dont vient de parler M. Bertrand.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Aucune vacance n'est signalée.

M. Bergaigne fait une communication sur les dernières *inscriptions recueillies par M. Aymonier dans l'Indo-Chine* [1].

A la suite de cette communication, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis donne des explications sur le nom d'Annam qui signifie le *midi pacifié*, et qui a été donné à la partie méridionale du Tonkin par les Chinois qui avaient subjugué ce pays.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet au Secrétaire perpétuel la copie du rapport du Directeur de l'École française de Rome sur l'état actuel des travaux des membres de ladite École.

M. Edm. Le Blant écrit de Rome au Secrétaire perpétuel et lui adresse l'estampage d'une inscription grecque découverte dans la *vigna Jacobini*, par le P. de Feis.

Dans la même lettre, le Directeur de l'École française de Rome donne la transcription de trois inscriptions latines de soldats prétoriens, trouvées à l'entrée de la *via Salaria*; la première contient le nom de *Pax Julia*, colonie romaine de la Lusitanie [2].

[1] Voir aux Communications, n° VII.

[2] Voir aux Communications, n° VIII.

M. Lebègue envoie à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, un volume intitulé : *Fastes de la Narbonaise* (In-4°).

M. d'Arbois de Jubainville lit un mémoire sur les *Attributions judiciaires des autorités publiques chez les Celtes.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales : *Monographie des rues, places et monuments de Senlis*, par M. l'abbé Eug. Müller (Senlis, 1880, 1882, 1884, in-8°);

De l'origine et de la destination des camps romains dits Chatelliers, en Gaule, principalement dans l'Ouest, par M. Bélisaire Ledain (Poitiers, 1885, in-8°);

Hincmar, de ordine palatii, texte latin traduit par M. Maurice Prou (Paris, 1885, in-8°);

Livre des invasions, traduit de l'irlandais. — La langue française dérive du celtique et non du latin. — Les Francs, nation celtique, par M. H. Lizeray (Paris, 1884, 1885, br. in-8°);

Practica inquisitionis heretice pravitatis auctore Bernardo Guidonis, etc. (Paris, 1886, in-4°). — *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères prêcheurs au XIIIe et au XIVe siècle. — Les frères prêcheurs à Pamiers*, etc., par le chanoine C. Douais (Paris, Toulouse, in-8°);

Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV. — Les archives de la ville de Honfleur, par M. Ch. Bréard (Paris, 1884, 1885, in-8°).

2° Pour le prix Gobert : *Histoire de Charles VII*, par M. Dufresne de Beaucourt, t. I, II et III (Paris, 1881, 1882, 1885, in-8°).

3° Pour le prix Stanislas Julien : *Fragments d'un voyage dans l'intérieur de la Chine* (Shang-haï, 1884, in-8°). — *La légende du premier pape des Taoïstes et l'histoire de la famille pontificale des Tchang*, traduit par M. Imbault-Huart (Paris, 1885, in-8°);

Dictionnaire français-chinois contenant les expressions les plus usitées de la langue mandarine, par le P. Séraphin Couvreur (Ho-Kien-Fou, 1884, in-8°);

Les poèmes de l'Annam. Kim vân kiêu tân truyên, par M. Abel des Michels (Paris, 1884, 1885, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys donne lecture d'un mémoire sur la valeur réelle des termes *Annam* et *Annamites* [1].

M. Bergaigne échange à ce sujet plusieurs observations avec M. d'Hervey de Saint-Denys.

M. Alfred Croiset lit un travail intitulé : *Observations sur la constitution critique du texte de Thucydide, à propos d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale.*

M. Th. Reinach commence la lecture d'un travail sur le *classement des monnaies des rois de Cappadoce.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

Séance avancée au mercredi à cause de la fête de Noël.

M. Edm. Le Blant adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à la découverte qui vient d'être faite à Rome, du tombeau de sainte Félicité et de ses sept enfants [2].

L'Académie décide que l'élection du Président et du Vice-Président, ainsi que les nominations des Commissions annuelles auront lieu mercredi prochain.

Sont envoyés au concours des Antiquités nationales :

Description et historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, collégiale et paroissiale, par M. Louis Grignon (Châlons-sur-Marne, 1884, 1885, in-8°);

Inventaire des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans. Fonds de Fleury, par M. Ch. Cuissard (Orléans, 1885, in-8°);

Église et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par M. Gabriel Dumay (Paris, Dijon, 1882, in-8°).

(1) Voir aux Communications, n° IX.
(2) Voir aux Communications, n° X.



Sont adressés au concours Gobert :

Étude sur le règne de Robert le Pieux (976-1031), par M. Ch. Pfister (Paris, 1885, in-8°);

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle, par M. F. Godefroy, t. IV (Paris, 1885, in-4°).

L'Académie procède à la nomination de la Commission du prix Gobert. Sont élus : MM. Delisle, Hauréau, Luce et de Mas-Latrie.

M. Ravaisson présente à l'Académie le moulage d'un fragment de frise du Parthénon dont l'original est au musée du Louvre.

M. d'Arbois de Jubainville continue la lecture de son mémoire sur les *Attributions judiciaires des autorités publiques chez les Celtes.*

M. Théodore Reinach achève la lecture de son travail sur le *classement des monnaies des rois de Cappadoce.*

Le Président rend hommage, au nom de l'Académie, à cette excellente communication.

COMMUNICATIONS.

N° I.

UNITÉ PRIMITIVE DES ITALO-CELTES, RELATIONS DE L'EMPIRE CELTIQUE AVEC LES GERMAINS ANTÉRIEUREMENT AU SECOND SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE, ÉTUDE GRAMMATICALE PAR M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

La race celtique, le rameau le plus occidental de la souche indo-européenne, touche à deux puissantes voisines sur lesquelles elle a quelque temps possédé une supériorité glorieuse, et qui l'ont ensuite écrasée : ce sont la race germanique et la race italique; cette dernière comprend, comme on sait, les Ombriens, les Osques, les Latins. Comparer les langues celtiques aux langues germaniques d'une part, aux langues italiques d'autre part, est un sujet d'études très intéressant pour l'historien. Il en résulte premièrement qu'il y a entre le celtique et les langues italiques, le latin surtout, la mieux connue et la plus illustre de ces langues, une parenté intime. Cette parenté peut s'expliquer par une sorte d'unité primitive que nous appellerons italo-celtique et qui remonte à une date antérieure à tous les récits historiques conservés jusqu'à nous.

D'un autre côté le vocabulaire celtique et le vocabulaire germanique possèdent en commun un certain nombre de mots inconnus aux autres langues indo-européennes. On peut établir que certains de ces mots sont d'origine celtique. Quoi qu'il en soit des autres, l'ensemble de la liste forme une partie des monuments qui nous conservent le souvenir de l'empire celtique. Cet empire, dont le Charlemagne ou l'Alexandre s'appelait Ambigatos[1], paraît avoir compris de la fin du

[1] Tite Live, V, 34 : Celtarum... penes Bituriges summa imperii fuit; ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit.

ve siècle au IIIe siècle avant notre ère la presque totalité de la Germanie. Les autres monuments qui attestent l'existence de cet empire consistent : 1° en textes historiques d'âges divers, quelques-uns du ve et du IVe siècle avant J.-C., d'autres plus récents; 2° en documents géographiques du temps de l'empire romain, notamment dans le chapitre que Ptolémée a consacré à la Germanie; 3° en monnaies, en tombes, en inscriptions diverses qui sont du domaine de l'archéologie et que nos savants confrères, MM. Ch. Robert et Al. Bertrand, étudient avec une compétence toute spéciale.

Je vais commencer par exposer comment s'établit la parenté du celtique avec les langues italiques, et surtout avec le latin, celle de ces langues dont nous savons le mieux la grammaire.

Le passif et le déponent en *r* sont une formation propre au celtique et aux langues de l'Italie. En vieil irlandais et en latin cette formation offre une particularité qui atteste la communauté d'origine, c'est que la seconde personne du pluriel lui manque. Le latin supplée au défaut de cette personne par le nominatif pluriel du participe présent passif qui n'a plus guère en latin d'autre usage : *legimini*. L'irlandais recourt à la personne correspondante de l'actif pour compléter le verbe déponent; il se sert d'une périphrase, c'est-à-dire de la troisième personne du singulier du verbe passif associée au pronom de la seconde personne du pluriel, pour créer une seconde personne du pluriel au verbe passif.

Le suffixe *-tio* est spécial au celtique et au latin; les autres langues indo-européennes ne le connaissent pas. En celtique et en latin il sert à former des noms dérivés de verbes et qui restent avec ces verbes en relation intime. Ces noms dérivés, en irlandais, remplissent la fonction d'infinitif. Dans le latin archaïque de Plaute les noms en *tio* jouent le même rôle; ils veulent leur complément déterminatif à l'accusatif comme si c'était le complément d'un verbe, contrairement à



la règle qui exige que le complément déterminatif soit au génitif[1].

Le latin et le vieil irlandais s'accordent pour donner un futur en *b* à leurs verbes dérivés.

Le latin et le vieil irlandais abrègent la voyelle longue qui précède la nasale finale de la désinence au génitif pluriel. Cette désinence *-âm* en sanscrit; *-ων* en grec; *-ê* pour *-ên*, *-ô* pour *-ôn* en gothique; devient *-ôm*, *-um* en latin; *-*ŏn* en celtique.

Le latin et le celtique s'accordent pour assimiler la première explosive à la seconde dans le nom de nombre indo-européen **penque* «cinq» et dans la racine indo-européenne PEQU «cuire». A l'époque reculée où les Celtes et les Italiotes ne formaient qu'un peuple, ils ont changé **penque* en **quenque*, et PEQU en QUEQU. De là dans le latin classique *quinque* et en Irlandais *cóic;* de là en latin *coquere* pour **queque-se* dont la racine se retrouve en celtique, mais y a eu une fortune singulière : quand, à une date fort ancienne, tous les *p* initiaux et la plupart des *p* médiaux sont tombés en celtique, et par leur absence ont donné à cette langue sa physionomie caractéristique, le *p* initial de la racine PEQU était déjà changé en *qu* et ce *qu* s'est maintenu; mais lorsque, plus tard, en gaulois les *qu* se sont changés en *p*, ce *qu* est devenu *p*, de là le breton *poaz* = *coctus*[2]. De même **quenque* «cinq» est devenu *pempe* en gaulois, *pemp* en breton.

Seuls le latin et le celtique ont perdu le génitif singulier des thèmes en *o-* et l'ont remplacé par le locatif : en latin *viri* «de l'homme», en vieil irlandais *maicc* «du fils», plus anciennement *maqui*, en gaulois *cni* «du fils»; la désinence du génitif de ces thèmes est, comme on sait, en sanscrit *-asya;*

[1] Voir Bopp, *Grammaire comparée*, § 867, traduction de M. Bréal, t. IV, p. 174, cf. p. XII.

[2] Cf. E. Windisch, dans les *Beitraege* de Kuhn, t. VIII, p. 22 et suiv.



et on l'a reconnue dans celle du grec *-ου*, d'abord *-οιο* pour *-οσιο*; dans celle du gothique *-is* = *asya*, *-es* ou *-s* en allemand moderne.

De ces phénomènes communs au celtique et à l'italique on est en droit de conclure une parenté tout à fait intime entre les deux races qui ont parlé ces langues. On peut croire qu'à une époque reculée ces deux races n'en formaient qu'une seule; et cette race était très nettement séparée du groupe germanique.

Les langues germaniques ne connaissent ni le passif en *-r*, ni le déponent en *-r*, ni les substantifs verbaux en *-tio*, ni le futur en *b*. Le gothique au IVe siècle, le vieil allemand, le vieux saxon au IXe conservent encore la voyelle longue de la désinence du génitif pluriel. Les langues germaniques n'ont pas substitué le locatif au génitif des thèmes en *-o*.

Voici d'autres points de dissemblance entre le germanique et le celtique, ceux-ci ont pour cause des phénomènes grammaticaux dont le domaine géographique s'étend au-delà des frontières du groupe italo-celtique.

Le grec, le latin, le slave et les langues celtiques terminent en *-i* le nominatif pluriel des noms et des adjectifs en *-o* dont la désinence primitive *-ôs*, *-âs* persiste en germanique, et devient *-er* en allemand.

Le latin, le grec, le celtique suppriment, au datif singulier masculin du pronom démonstratif *to-*, le pronom annexe *sma*. On dit en sanscrit *ta-sma-i*, mais en grec *τῷ*, en latin *ti* dans *is-ti*, en vieil irlandais **du* dans **sindu*. A ces formes grecque, latine, irlandaise, s'oppose en gothique *thamma*, en allemand *dem* dont l'*m* final est un débris du pronom annexe *-sma*. Le germanique, d'accord avec le slave et le lituanien, ne se contente pas de conserver ce vieux débris de la déclinaison pronominale indo-européenne, il en étend l'emploi aux adjectifs. À *blind-s* «aveugle», on donne en gothique le datif masculin *blind-*

IMPRIMERIE NATIONALE.

amma, aujourd'hui en allemand *blind-em*, phénomène inconnu au celtique, comme au grec et au latin qui déclinent les adjectifs comme les noms.

Le celtique ne connaît pas le datif pluriel en *m* des langues slavo-germaniques, qui est devenu le datif pluriel en *-en* de l'allemand moderne.

Malgré ces différences fondamentales, le celtique et le germanique possèdent en commun un certain nombre de mots qui manquent aux autres langues indo-européennes, ou qui n'y ont pénétré que par emprunt. Ces noms rappellent le souvenir de la civilisation puissante qui réunissait les deux races et qui les distinguait des civilisations voisines à l'époque du grand développement de l'empire celtique, au IVe siècle avant notre ère et pendant au moins une partie du IIIe, quand les Gaulois, dominant dans le bassin du haut Danube, dans celui du Rhin tout entier, même sur sa rive droite et jusqu'à son embouchure, étaient aussi maîtres de la Bohême et de régions situées au nord-est de la Bohême, quand furent fondées les villes celtiques de *Melio-dunum, Budo-rigum, Lugi-dunum* dans le bassin de l'Oder, de *Carro-dunum* que l'on croit généralement avoir été dans celui de la Vistule.

Ces noms communs se divisent en trois catégories : la première concerne l'organisation sociale et le droit; la seconde la guerre; la troisième divers autres sujets[1].

A la première catégorie appartiennent :

1° Le gaulois *-rix* « roi », en gothique *reik-s* d'où dérive le vieil-allemand *rihhi* « royaume » et « riche », en allemand moderne *reich, reiche;*

[1] Pour ce travail je me suis beaucoup servi de deux savants ouvrages dont voici les titres : Oskar Schade, *Altdeutsches Woerterbuch*, 2e édition; Friedrich Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, 3e édition. Une partie des points que je traite a été aussi étudiée dans le remarquable travail que M. R. Thurneysen a publié sous le titre de *Keltoromanisches*.

2° Le gaulois *ambactos* « satellite » qui est devenu en gallois *amaeth* « laboureur », et qui a donné le dérivé franc **ambacthia*, prononcé par les Gallo-Romains *ambaxia*, d'où le français « ambassadeur ». Le correspondant du franc *ambacthia* est en vieil allemand *ambahti*, d'où l'allemand moderne *amt* « fonctionnaire, fonction »;

3° Le vieil irlandais *arbe* « héritage » = *ar-bio-n* (qui s'oppose à *dibe* « succession », à *sube* « bien-être », à *dube* « malaise », à *torbe* « profit »), en gothique *arbi*, en allemand *erbe;*

4° Le vieil irlandais *oeth* = **oito-* « serment », en gothique *áith-s*, en allemand *eid*, en anglais *oath;*

5° Le composé vieil irlandais *for-band* « ordre, prescription », dont le simple *bann* se retrouve dans toutes les langues germaniques, le gothique excepté;

6° Le vieil irlandais *giall* « otage », qui s'explique par un primitif **gêstlo-s*, en vieil allemand *gisal*, aujourd'hui *geisel;*

7° Le thème **dlgo-* « dette » qui a donné au vieil irlandais le verbe *dligim* « j'ai droit à », au breton le verbe *dleann* « je dois », au gothique le substantif *dulg-s* « dette » (à ce dernier le système des indemnités pécuniaires pour coups et blessures a fait prendre dans d'autres dialectes le sens de « blessure » et même « combat »);

8° Le vieil irlandais *air-licim* « je prête », verbe composé dont le second terme est tiré de la racine qui a donné à l'allemand moderne le verbe *leihen*, en gothique *leihvan*, même sens; à l'anglais le substantif *loan* « prêt »;

9° Le thème **veico-*, en vieil irlandais *fiach* « dette », qui se retrouve dans l'adjectif germanique, thème *veiha-* « sacré »; parce que le mot irlandais a dû sans doute désigner d'abord les dettes consacrées par la religion;

10° Le moyen breton *az-rec* « repentir », en cornique *ed-rec*, le vieil irlandais *aith-rech* « repentant », *aithirrech* (*emendatio*) supposant un thème composé celtique **ate-reco-* d'où le sub-



stantif gothique *id-reiga* et le substantif vieux scandinave *idhran* « pénitence »;

11° Le vieil irlandais *mug* « esclave » = **magu-s* qui se reconnaît dans le gothique *magu-s* (*puer*, *servus*), en vieux scandinave *moeg-r*;

12° Le vieil irlandais *scoloc* (*colonus*) qui dérive de *scol*, employé au féminin avec le sens de « servante » dans un texte du IX° siècle, et qui paraît à peu près identique au gothique *skalk-s* et au vieil allemand *scalc* « domestique »;

13° Le vieil irlandais *fine* « famille », du thème **vinio-*, qui ne peut se séparer du vieil allemand *wini* « ami, amant, époux »;

14° Le vieux breton *wert* « valeur, prix », aujourd'hui *gwerz*, en gallois *gwerth*, dont l'antiquité est établie par le vieux composé *enepwert*, commun aux deux dialectes, en breton moderne *enebarz* « douaire » et qui se retrouve dans le gothique *vairth-s* et dans l'allemand *werd, wert*, nom et adjectif « valeur », « qui vaut »;

15° Le vieil irlandais *la*, génitif *land* « terre affectée à un usage déterminé », mot qui semble offrir l'origine du gothique *land*, en vieil allemand *lant*, thème *landa-*;

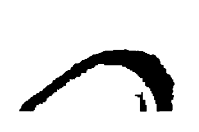
16° Le vieil irlandais *liaig* « médecin », thème **lêgi-*, mot identique au gothique *lêkeis*, et au vieil allemand *lâchi*;

17° Le breton *treb* « village », l'irlandais *trebaim* « j'habite, je cultive », qui s'expliquent par un thème **trba-* auquel nous avons fait remonter le gothique *thaurp* « champ cultivé », en allemand *dorf* « village »;

Les noms suivants ont rapport à la guerre :

18° Le gaulois *catu-* « bataille », en franc mérovingien *chadu-*;

19° Le vieil irlandais *bâg* « bataille », d'où *bâigim* « je querelle », en vieil allemand *bâg* « querelle », *bâgen* « se quereller »;



20° Le vieil irlandais *nith* « bataille », en anglo-saxon *nith* avec le même sens, en allemand moderne *neid* « envie »;

21° Le vieil irlandais *fechta* « combattu » et *du-ficim* « je combats », qui supposent un thème **vico-* « combattre » identique à celui du verbe germanique *vîhan, vaih, vigum*, même sens;

22° Le gaulois *rêda* « char » d'où le composé *epo-rêdios* « dompteur de chevaux » d'abord « attelés », puis « montés ». Avec ces deux mots l'anglais *to ride*, le vieil allemand *rîtan* aujourd'hui *reiten* « aller à cheval », *rîtar* aujourd'hui *reiter* « cavalier », sont étroitement apparentés;

23° Le gaulois *marca* « cheval de guerre », conservé dans les dialectes néo-celtiques, et identique au vieil allemand *marah* qui a le même sens;

24° Le gaulois *gaiso-* « lance » d'où vient le dérivé *gaisatos*, nom de soldats armés de lances, et qui est le même mot que le vieil allemand *gêr;*

25° Le gaulois *briga* « forteresse » qui suppose un thème féminin *brga*, en regard de l'allemand *burg* « château » expliqué par un thème féminin *brgi-*, variante de *brga;*

26° Le gaulois latinisé *dûnum* « forteresse », thème **dûnes*, identique au vieux scandinave et au vieux saxon *tûn* « enclos », et au vieil allemand *zûn*, aujourd'hui *zaun* « haie », thème *dûno-, dûni-;*

Nous finirons par des mots qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes :

27° Le vieil irlandais *lóid* « chant, poème » thème **leudi-*, en allemand *lied*, plus anciennement *liud*, thème *leuda-*, d'où chez Fortunat l'accusatif pluriel *leudos* « des chants »[1];

[1] Nos tibi versiculos, dant barbara carmina *leudos*, livre VII, poème VIII, vers 69, cf. préface, édit. de Fréd. Leo, p. 2, l. 14. Comparez le vers irlandais Fo-m-chain *lóid* luin lúad, nad cél, dans le ms. 904 de Saint-Gall, IXe siècle, p. 203.



28° Le vieil irlandais *iarn* « fer », en breton *houarn*, thème **isarno-*, **iarno-*, en gothique *eisarn*, en allemand moderne *eisen*;

29° Le gaulois *bulga* « sac », en vieil irlandais *bolg*, en gothique *balg-s*, en allemand *balg*.

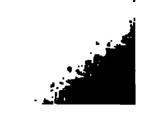
Plusieurs de ces mots sont certainement d'origine celtique. Tel est *rix* « roi ». S'il était d'origine germanique, la voyelle serait un *é* et non un *i*. Tel est *amb-acto-s* où l'on doit reconnaître le préfixe celtique *ambi* et un participe passé de la racine *AG* « pousser, conduire, mener », en latin *ag-ere*. Cette racine existe dans les langues celtiques. On ne peut expliquer *ambacto-s* par les langues germaniques.

Nous citerons encore *arbe* = **ar-bio-n* « héritage », composé du préfixe *ar* et d'un thème **bio-* qu'on trouve dans d'autres mots irlandais : ce mot ne s'explique point par les langues germaniques. Cependant on le trouve même en vieux scandinave où on l'écrit *arf-r*, où il tient compagnie à *rik-r*, en allemand *reich* « riche », comme lui d'origine celtique. La plupart des mots que nous venons de citer existent en vieux scandinave comme en allemand. On peut, pour un certain nombre, discuter la question de savoir qui, des Germains et des Celtes, a fait l'emprunt; mais, en général, la civilisation dominante prête à la civilisation inférieure et reçoit d'elle peu de chose.

A l'époque où les langues germaniques ont fait la plupart de ces emprunts au celtique, le celtique possédait encore les aspirées primitives[1] et le germanique n'avait pas encore subi la première permutation des consonnes.

Chose curieuse, quelques-uns des mots germaniques introduits par la conquête franque dans le dialecte latin que nous parlons appartiennent au groupe des noms que les langues

[1] *Thaurp*, de *trbo-*, fait exception à cette règle. Quand il a été emprunté par les Germains aux Celtes, ceux-ci avaient déjà perdu le *bh* indo-européen, cf. τρέφω, ἔτραφον.



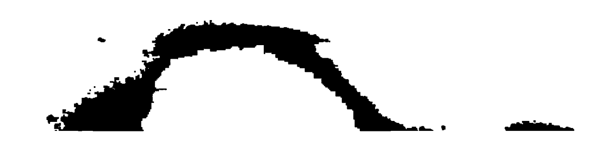
celtiques et germaniques possèdent en commun. Les mots riche, ambassadeur, maréchal, ban, bannir, sont d'origine celto-germanique. Ils nous rappellent à la fois les temps où des côtes que la Mer du Nord baigne au nord-est du Rhin l'empire celtique s'étendait aux rives de l'Oder, et les temps où, par un changement complet de fortune, les Francs, jadis sujets des Gaulois, conquirent la plus grande partie du domaine de leurs anciens maîtres. Dans les rangs de l'armée gauloise, qui a pris et pillé Delphes en l'année 279 avant Jésus-Christ, il devait y avoir des soldats germains obéissant à des *rîges* gaulois, dont ils étaient les *ambactoi* et les *marcoscaloi* et au *ban* desquels ils étaient soumis. La conquête romaine a chassé de la Gaule ces expressions celtiques : elles ont été rapportées dans ce pays par les Francs, dont les ancêtres, huit siècles avant Clovis, vivaient sous la domination des Gaulois [1].

N° II.

UN GISEMENT DE DIORITE, À PROPOS DES STATUES CHALDÉENNES, PAR M. LÉON HEUZEY.

Dès le premier déchiffrement des inscriptions gravées sur les statues découvertes par M. de Sarzec, les assyriologues y ont relevé des indications d'où il résulterait qu'une partie au moins des blocs de diorite dont les statues sont faites auraient été importés en Chaldée par des bateaux naviguant sur la mer. Cette exploitation par mer a paru à quelques personnes

[1] Dans cette étude j'ai laissé de côté l'irlandais *as* «chaussure», en allemand *hose*, thème *husan*. Dans les langues néo-celtiques ce mot est d'importation germanique, autrement il aurait eu un *c* initial. D'ailleurs, la chaussure est, en Irlande, comme le mot, une importation étrangère relativement récente, quoiqu'il en soit déjà question au IXe siècle. Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur le mot irlandais *rún*, en gallois *rhin*, en breton *rin* «secret», en gothique, en vieux saxon, en vieil allemand *rûna*; mais je penche à le croire d'origine germanique.



invraisemblable. Une opinion contraire a été émise d'après laquelle les roches dures employées par les sculpteurs chaldéens proviendraient plutôt de l'intérieur et des montagnes voisines du bassin du Tigre et de l'Euphrate. Pour sortir de la difficulté, il n'était pas inutile de connaître dans quelles conditions se présentent ordinairement les masses naturelles de diorite. Or, il est possible de trouver cette roche sans se transporter au cœur de l'Asie : on la rencontre dans notre pays. Justement, pendant les vacances, le hasard m'a fourni l'occasion d'en voir de près plusieurs gisements. L'Académie me permettra de lui communiquer à ce sujet quelques observations qui, sans doute, s'écartent de nos études ordinaires, mais qui peuvent aider à résoudre un problème historique et archéologique d'une certaine importance.

J'ai eu l'occasion d'observer, sur la côte de Bretagne, un de ces filons de diorite qui vont aboutir à la mer au milieu des basses falaises formées par l'espèce de granit schisteux que les géologues appellent *gneiss*. La roche noire, remarquablement dure et compacte, remplit une étroite faille de quelques mètres de largeur entre deux murs à pic de ces gneiss micacés et relativement tendres. On suit le filon dans toute la campagne à un renflement en dos d'âne qui se prolonge à travers les landes. Dans la direction de cette ligne, la veine de diorite s'accuse de place en place à fleur du sol par des têtes de rocher mamelonnées qui ont pris à l'air une teinte grise et mate, et surtout par des blocs détachés ou gros *rognons* de forme arrondie et vaguement prismatique, couchés çà et là dans les champs, parfois encore auprès de la cavité rocheuse d'où ils se sont dégagés.

Les habitants exploitent cette roche dure, qu'ils nomment *pierre de fer;* mais ils n'en tirent presque uniquement que des cailloux à empierrer les routes, car elle ne convient pas à la construction, étant trop compacte et trop lisse pour



bien prendre le mortier. Leurs carrières peu profondes permettent d'étudier la disposition des couches supérieures. Il m'a paru que c'était principalement dans ces couches superficielles que se trouvaient rassemblés en grand nombre les rognons rocheux; ils s'y montrent entourés de minces enveloppes concentriques, d'une densité moindre. Pour les noyaux mêmes, ils sont d'une telle dureté que les carriers les abandonnent, les appelant des *têtes de femmes,* « parce que, disent-ils plaisamment, si fort que l'on frappe dessus, on ne parvient pas à les réduire ». Les couches plus profondes sont disposées régulièrement par lits horizontaux, mais refendues verticalement par de nombreuses fissures qui permettent d'en détacher les blocs. Dans la carrière, rognons et masses polyédriques sont revêtus d'une légère teinte de rouille, comme si une matière ferrugineuse s'était formée ou glissée dans les interstices.

C'est surtout au bord de la plage que le filon, affouillé à chaque marée et comme exploité naturellement par les vagues, offre un aspect curieux et saisissant. Entre les deux parois de gneiss tranchées net, la mer mine sans cesse, comme dans une ruelle étroite, le sombre mur de diorite dont les assises superposées se dressent au fond de l'impasse. Dans le lit du ravin, les croupes mamelonnées tenant encore à la masse, les blocs éclatés, les rognons tombés du haut de la falaise, tout est lavé, décortiqué, arrondi par les eaux; elles ne laissent que les parties les plus dures de la roche et font valoir ses tons d'un noir vert ou d'un bleu ardoisé, en lui donnant un magnifique poli. Une traînée de grosses pierres noires et roulées, semblables à d'énormes galets, s'étend sur le sable et marque au loin la place du gisement.

J'ai remarqué tels blocs arrondis, dont les dimensions, la forme, tantôt oblongue, tantôt ramassée, auraient permis certainement d'y tailler des statues, comme celles que M. de



Sarzec a découvertes en Chaldée, même comme la statue colossale de Goudéa. Cependant le plus grand nombre rappelle exactement la grosseur et l'aspect des blocs plus petits, que les Chaldéens employaient comme *pierres de seuil*. Dans les villages de la côte, on rencontre à chaque pas les plus transportables de ces gros galets noirs et luisants, placés en guise de bornes des deux côtés des portes, à l'entrée des fermes ou des cours : c'est presque l'usage des *blocs de seuil* chaldéens. Il existe, sur les côtes bretonnes, beaucoup d'autres gisements de blocs roulés de diorite. S'il y avait quelque raison d'en tirer un plus grand parti, il est certain que l'exploitation en serait surtout facile par mer : les bateaux n'auraient qu'à venir les prendre à l'heure convenable de la marée et à les charger comme lest.

Sans doute, des faits analogues doivent se produire dans les montagnes, quand un filon de diorite sert de lit à un torrent : on m'a signalé, par exemple, la cascade de la *Dioza*, dans la région du mont Blanc, qui doit surtout sa beauté aux masses de cette roche qu'elle roule et polit de ses eaux. Il n'est donc pas impossible que certaines carrières de la région montagneuse aient été exploitées par la voie des fleuves. Toutefois, dans un pays de plaines alluviales et de très antique navigation maritime, comme était la région des bouches de l'Euphrate et du Tigre, il est aussi très naturel que l'on ait importé, au moins en partie par mer, ces blocs recherchés par les Chaldéens pour divers usages et particulièrement pour la sculpture.

Les indications que l'on a cru trouver dans le premier déchiffrement des inscriptions se trouvent ainsi justifiées. Je citerai à ce propos un exemple de carrière antique exploitée directement par mer : c'est la carrière de *Grammata*, dans les monts Acrocérauniens, dont le tuf calcaire parait avoir servi à la construction de l'ancienne Apollonie d'Épire. Malgré

l'éloignement, le transport était certainement ainsi beaucoup plus facile et moins coûteux.

Si l'on connaissait plus en détail la géologie des côtes du golfe Persique et de la mer Rouge, il est présumable que l'on y retrouverait les points où les jonques chaldéennes, qui faisaient le cabotage, venaient charger les blocs de diorite détachés et déjà polis par les flots. En effet, si le poli des statues est dû au travail humain, celui des pierres de seuil, qui ont conservé leur forme primitive et qui étaient destinées à être enfouies sous le sol, est évidemment naturel; il montre bien que la roche n'a pas été exploitée avec le pic dans la carrière. Du reste, les statues, dans la partie non travaillée de leur base qui accuse encore la forme du bloc roulé, ont aussi le même poli naturel.

Ces étonnants dépôts de pierres noires d'une dureté extraordinaire, qui semblaient avoir reçu de la main des dieux comme une première façon, devaient frapper l'esprit des superstitieux Chaldéens par un caractère merveilleux : c'étaient comme des mines de bétyles et de pierres sacrées, dont l'emploi se compliquait d'une vertu religieuse et protectrice.

Les diorites de la Bretagne qu'il m'a été donné d'examiner se rapprochent beaucoup de ceux qui, dans les monuments rapportés par M. de Sarzec, ont le grain le plus fin et presque imperceptible. Je n'y ai pas rencontré les diorites mouchetés de petites taches plus sombres, qui étaient employés concurremment par les ouvriers chaldéens. Quant aux diorites de l'Égypte, ceux du moins que j'ai pu étudier au Louvre, ils diffèrent à la fois des uns et des autres : ils se distinguent au premier coup d'œil par les taches éparses, jaunâtres ou violacées qui marquent sur la couleur foncée de la masse. Bien que les diorites bretons ne servent pas ordinairement pour les ouvrages d'art, il n'est pas cependant sans exemple que les artistes de la contrée se soient attaqués à cette roche si

dure. Ainsi, j'ai pu constater que la statue couchée sur le tombeau de saint Lunaire, dans l'ancienne église du village qui porte ce nom, (figure presque de ronde-bosse et non sans valeur, attribuée au XIIIe ou au XIVe siècle), n'était pas en granit, comme on paraît le croire, mais bien en diorite du pays. Seulement, les statuaires du moyen âge se sont contentés d'une taille assez rude qui laisse à la pierre un aspect grenu : ils n'ont pas cherché à lui donner le beau poli qui augmente la valeur des statues chaldéennes.

N° III.

THÉORIE DE LA MONNAIE ROMAINE AU IIIe SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST, PAR M. LOUIS BLANCARD, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

On connaît le système monétaire de Rome à la fin du IIe siècle après Jésus-Christ, mais on ignore ce qu'il est devenu au IIIe siècle, lorsque Caracalla y a introduit un nouvel élément, l'*argenteus* à tête radiée [1].

On sait qu'à la fin du IIe siècle, le denier d'argent se divisait en 4 sesterces ou 16 as, le sesterce en 10 libelles, la libelle en 2 singules, la singule ou sembelle en 2 téronces. Le denier d'argent équivalait donc à 4 sesterces ou 16 as, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces [2].

Il est, en outre, universellement admis que l'*aureus* équivalait à 25 deniers d'argent, d'où il suit qu'il équivalait à 4,000 téronces.

Caracalla ne changea rien à la division du denier d'argent en 4 sesterces, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces, mais entre ce denier et l'aureus il introduisit l'argenteus à tête radiée valant 1 denier 1/2 d'argent.

[1] Les modernes le nomment actuellement Antoninianus.

[2] Cf. *L. Vol. Mæciani assis distributio*, ed. Boeking, Bonn, 1841, in-4°, p. 186, III, § 44 et suiv.

L'argenteus à tête radiée, que je nommerai simplement argenteus, s'établit à la place du denier précédent et valut le vingt-cinquième de l'aureus, et, comme d'autre part, il valait une fois et demie le denier précédent, celui-ci fut relégué au deuxième rang, ne valut plus que le trente-septième et demi de l'aureus, et dans ce déplacement perdit en outre son nom de denier[1] pour prendre celui de petit argenteus, tout en conservant sa division en 4 sesterces, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces.

L'aureus équivalut donc à 25 argenteus, 37 1/2 petits argenteus, 150 sesterces, 1,500 libelles, 3,000 singules, 6,000 téronces.

Voilà une partie de ma théorie. Elle est fondée :

1° Pour le rapport de l'aureus à l'argenteus à tête radiée, sur un texte de Dion Cassius, portant que l'aureus se divisait, au temps de cet écrivain, c'est-à-dire sous Caracalla, en 25 drachmes d'argent[2]. Si Dion Cassius avait entendu par le mot *drachme* le petit denier, il faudrait admettre que l'aureus se divisait encore en 100 sesterces sous Caracalla, ce que les meilleurs auteurs repoussent[3], et ce qui ne peut s'accorder avec la division certaine de l'aureus en six millièmes; en outre, on ne saurait où caser l'argenteus valant 1 petit argenteus 1/2;

2° Pour ce rapport-ci de l'argenteus au petit argenteus, sur les pesées effectives et moyennes de ces pièces[4], je dis moyennes, parce que les caprices de la taille, si fréquents dans

(1) Les modernes lui conservent pourtant ce nom.

(2) *Χρυσοῦν γὰρ δὴ καὶ ἐγὼ τὸ νόμισμα τὸ τὰς πέντε καὶ εἴκοσι δραχμὰς δυνάμενον, κατὰ τὸ ἐπιχώριον, ὀνομάζω* (*Hist. rom.*, l. LV, 12).

(3) Cf. notamment M. Mommsen (*Hist. de la monn. rom.*, trad. du duc de Blacas, Paris, in-8°, t. III, p. 141).

(4) Le même auteur qui donne à l'argenteus le nom d'Antoninianus et au petit argenteus celui de denier, reconnaît que «d'après la valeur du métal on pourrait estimer l'Antoninianus à 1 denier 1/2». (*Ibid.*, p. 144).



le monnayage romain, ont donné à des argenteus de même type et de même format des poids qui pourraient faire croire à des valeurs tantôt plus fortes et tantôt moindres, si l'on n'avait soin d'en tirer les moyennes;

3° Pour le rapport du sesterce à l'aureus, sur ce que ce rapport est le corollaire de celui du sesterce au petit argenteus, et que, en outre, il est confirmé par ce fait que les rénovateurs du VIe siècle ont fait du follis (la grosse monnaie de cuivre de leur temps) le cent cinquantième de l'aureus, du sou d'or[1];

4° Pour le rapport de la libelle et celui du téronce à l'aureus, sur ce qu'ils découlent régulièrement des précédents et sont justifiés par la minime valeur que les textes donnent, aux IVe et Ve siècles, à ces subdivisions monétaires[2];

5° Enfin, pour les noms d'*argenteus* et de *petit argenteus*, sur les textes du IIIe siècle qui mentionnent l'*argenteus* et le *minutulus argenteus*, ce qui suppose forcément, entre les deux, le *minutus argenteus*[3].

[1] On sait que le *follis*, à partir du VIe siècle, porte l'indication de sa valeur nominale, l'M signifiant 40 six-millièmes.

[2] Pour la libelle, cf. ci-après, p. 336, note 1. Pour le téronce, le *nummus terentianus* de Marcellin, cf. dans l'*Hist. de la monn. rom.*, déjà citée, une observation très juste de M. de Witte, à la note 1 de la p. 108.

[3] Valérien donna à Probus 100 *aureus antoniniens* et 1,000 *argenteus aureliens*, et Aurélien donna à Bonose 100 *aureus* de *Philippe* et 1,000 *argenteus antoniniens* (Vopisc. *Prob.* V et *Bonos.* XV).

Valérien fit compter à Aurélien, pour sa dépense quotidienne pendant son séjour à Rome pour l'inspection des troupes, 2 doubles *aureus antoniniens*, 50 *argenteus minutules* de *Philippe* et 100 *deniers de cuivre*, et pour les frais des jeux du Cirque, 300 *aureus antoniniens*, 3,000 *argenteus minutules de Philippe* et 50,000 sesterces de cuivre (Vopisc. *Aurel.* IX et XII).

On remarquera que l'épithète d'*Antoninianus* n'est pas spéciale à l'*argenteus*, lequel est même nommé *Aurelianus* quand il s'agit de l'argenteus de *Marc Aurèle*, et *Philippeus* de celui de Philippe. L'appellation d'*Antoninianus* est donc inexacte si on l'applique exclusivement à l'*argenteus à tête radiée*. Une autre erreur consiste à voir des *Philippes macédoniens* dans l'*aureus*, l'*argenteus* et l'*æreus de Philippe*, à partir du milieu du IIIe siècle; il s'agit des monnaies de l'empereur romain.

En effet, entre l'*argenteus* à tête radiée, et le ***minutulus argenteus*** qui ne peut être qu'un quinaire, prenait place une pièce intermédiaire, la pièce à tête laurée, celle dont j'ai dit qu'il en fallait 1 1/2 pour équivaloir à l'argenteus; c'était, comme on le voit, un petit argenteus.

Jusqu'ici ma théorie repose sur des modifications évidentes et logiques de l'ancien système, et, pour ce motif, ce que je viens d'en exposer me paraît peu susceptible de critique, pourvu qu'on veuille bien admettre que l'aureus se divisait en six-millièmes, au milieu du IIIe siècle [1].

J'arrive maintenant à la partie tout à fait neuve du système.

Je rappellerai d'abord que les Romains, à la fin du IIe siècle, avaient deux façons de tenir leurs comptes, par sesterces et par deniers [2]; je passe sous silence la première qui n'a rien à faire ici.

Le compte par deniers, se reconnaissait de suite à ceci, que chaque nombre commençait par le signe du denier, l'𐆖 (l'*x* barré).

(On sait que le denier romain a eu deux sigles successifs, l'X et l'𐆖.)

L'𐆖 était donc en tête de chaque nombre dans les comptes par deniers.

Pour inscrire un as, par exemple, dans un compte par deniers (de 16 as), les Romains figuraient d'abord le denier, puis, à la suite du sigle du denier de 16 as, de l'𐆖, ils plaçaient le sigle de la demi-once et celui du quart d'once Σ et Ↄ [3].

On avait donc la représentation de 3/4 d'once précédée du sigle du denier de 16 as.

(1) Cf. mon opuscule intitulé : *L'aureus romain se divisait en six-millièmes au milieu du IIIe siècle apr. J.-C.*, Marseille, 1885, in-8°.

(2) Cf. Volus. Mæc. *l. c.*

(3) *Ibid.*, § 45, etc.



Ce nombre n'aurait eu aucune signification, si l'on n'avait attribué une valeur à l'Ӿ, car, pour exprimer un as ou 12 onces, on n'aurait eu, l'Ӿ étant laissé de côté, que deux sigles ne figurant ensemble que 3/4 d'once.

Il fallait donc, pour que les trois sigles du denier et des 3/4 d'once fussent l'expression figurée de 12 onces ou 1 as, que l'Ӿ fût un facteur à multiplier par les deux sigles suivants, et que ce facteur fût le chiffre 16, le seul qui, multiplié par 3/4 d'once, puisse produire 12 onces ou 1 as.

16 × 3/4 d'once = 12 onces ou 1 as.

L'Ӿ du compte par deniers était donc le monogramme du chiffre 16, à la fin du IIe siècle après Jésus-Christ[1], mais il était aussi le sigle du denier de 16 as, puisque dans les inscriptions et même les comptes, on l'employait pour figurer le denier intégral.

Au IIIe siècle, après Caracalla, l'Ӿ ne disparut pas, malgré les modifications apportées à la monnaie d'argent, mais il est incontestable qu'il cessa de la représenter.

La preuve la plus évidente que l'Ӿ cessa alors de représenter la monnaie d'argent, ressort de la valeur qu'on lui attribua.

En effet, si l'Ӿ avait continué de représenter la monnaie d'argent, il faudrait évaluer, d'après l'édit de Dioclétien sur les prix et salaires[2], un demi-litre de vin vieux coté 30 Ӿ, à 30 argenteus; un demi-litre de miel de 40 Ӿ, à 40 argenteus; un lièvre de 150 Ӿ, à 150 argenteus; un lapin de 40 Ӿ, à 40 argenteus; une paire de poulets de 60 Ӿ, à 60 argenteus, etc.

(1) *Ibid.*, § 48. Cf. ma brochure : *Le sigle monétaire Ӿ du denier romain était le monogramme du chiffre XVI*, Marseille, in-8°, 1884, 8 pages.

(2) Cf. M. Waddington, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, 2e partie, explication des inscr., III, p. 147, etc.

Il faudrait admettre que, tandis que les congiaires impériaux en espèces ne dépassaient pas 4 à 5 aureus par tête au IIe siècle[1], c'est-à-dire 100 à 125 deniers d'argent, Gallien les éleva à 1,250 + 1 double aureus, et Dioclétien à 1,500 et 1,550[2].

De tels prix, de tels dons n'étaient pas possibles. Il faut, en conséquence, interpréter l'✳ d'autre façon.

Tel est le motif pour lequel j'ai recherché quelle pouvait être la valeur de cet ✳.

Mes recherches ont eu pour résultat de me convaincre que l'✳ était le sigle d'un nouveau denier, denier de compte valant non plus 16 as, mais 16 téronces, c'est-à-dire 16 six-millièmes de l'aureus[3].

Ce denier de compte aurait été le dixième du petit argenteus, tout comme la libelle était le dixième du sesterce, et il aurait eu une valeur telle que, d'après l'édit de Dioclétien, le demi-litre de vin vieux aurait été taxé au maximum de 30 sous de notre monnaie actuelle, un demi-litre de miel à 40 sous, un lièvre à 150 sous ou 7 fr. 50 cent., un lapin à 40 sous, une paire de poulets à 60 sous ou 3 francs, et que les congiaires de Gallien et Dioclétien auraient été, le premier de 5 aureus 1/3, le second de 4 aureus, et le troisième de 4 aureus et 5 petits argenteus.

La valeur en monnaie actuelle que j'attribue à l'✳, je la tire de celle de l'aureus dont j'établis le poids à raison de 60 à la livre romaine, et le prix du métal à raison de 3 fr. 44 cent.

(1) César légua au peuple romain 3 aureus par tête (Suét., J. Cés., § 83); Caligula donna deux congiaires de 3 aureus par tête (Suét., Calig., § 17); Néron distribua au peuple 4 aureus par tête (Suét., Néron, § 10); Adrien, 3 (Spartien, VI); Pertinax, 4 (Jul. Capit., *in fine*), etc.

(2) Cf. M. Mommsen, *Hist.* etc., III, p. 59 et 81.

(3) Cf. *Les salaires et les prix des marchandises dans l'empire romain, d'après l'édit de Dioclétien*, par Louis Blancard (Extrait du *Sémaphore de Marseille*, des 4 et 5 mai 1884, in-12 de 12 pages).

IMPRIMERIE NATIONALE.

le gramme. Basée sur ces chiffres, cette valeur de l'ӿ est exactement celle de notre sou actuel de 5 centimes, ce qui abrège et simplifie singulièrement les calculs, puisqu'on n'a qu'à remplacer l'ӿ par le mot *sou*, tant dans les chiffres des congiaires que dans les prix de l'édit de Dioclétien.

Le sesterce du denier de compte était en fait la libelle. Ce nom-ci se trouve dans un rescrit d'Honorius et Théodose au préfet du Prétoire, en date de 409 [1], par lequel ces empereurs ordonnent qu'on fasse une aumône de 2 à 3 libelles par jour aux prisonniers pauvres qui n'ont pas de quoi se nourrir. Avec cette petite somme, ces pauvres gens pouvaient se procurer un peu de pain et quelques oignons, ou une poignée de fèves ou de haricots, ou quelques fruits, bref, de quoi ne pas mourir de faim.

La libelle étant en fait le sesterce du denier de compte de l'ӿ est désignée, si je ne me trompe, par le terme de sesterce, dans quelques textes, notamment dans une inscription du temps d'Héliogabale (Orell. n° 946) et dans le discours d'Eumène de 296, qui mentionne des traitements de 300,000 à 600,000 sesterces, traitements qui seraient beaucoup trop élevés s'il s'agissait du sesterce de l'argenteus [2], tandis qu'ils sont fort admissibles si par sesterce il faut entendre le quart de l'ӿ, la libelle. A ces textes, je devrais joindre un passage de Lampride fixant le prix des soupers d'Héliogabale au minimum de 100,000 sesterces ou 30 livres d'argent [3], si l'exiguïté de cette dépense ne me faisait douter de l'exactitude des chiffres. Il res-

[1] Cod. Théod. IX, III, 7. Cf. M. Mommsen, *l. c.*, III, 107-108.

[2] L'auteur de la vie de Pertinax, Jules Capitolin, prétend que, pendant sa carrière militaire et avant d'être arrivé au sénat, il eut en Dacie un emploi de 200,000 sesterces. Ce traitement, rapproché d'un congiaire de Commode qui, d'après Lampride (XV), aurait été de 725 deniers par tête, me porterait à croire, si ces chiffres sont exacts, que le denier de compte ou de cuivre (cf. note 3 de la page 332) pourrait remonter à la fin du IIe siècle : il aurait été alors, dans ce cas, de 16 quatre-millièmes et le dixième du denier d'argent de 25 à l'aureus.

[3] Nunquam minus C. HS, cœnavit, hoc est argenti libris triginta (Lampride, *Héliog.* XXIII).

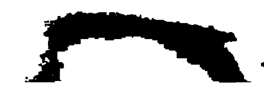
sort, en effet, de l'évaluation de 100,000 sesterces à 30 livres d'argent (d'un argent allié au moins d'un quart de cuivre, comme l'était celui de ce temps et comme il le fut jusqu'à Tacite)[1], que le sesterce valait environ 1 centime 1/4 de notre monnaie, ce qui convient très bien, intrinsèquement, au quart de l'𐆖 du IIIe siècle, à la libelle, et nullement au quart de l'argenteus, mais ce qui réduit à 1,250 francs environ, somme bien faible, le coût minimum d'un souper d'Héliogabale.

Le tableau suivant contient l'exposé complet de ma théorie :

1 reus	=	25 argenteus	=	37 1/2 petits argenteus	=	ou 150 sesterces (nommés plus tard follis) — ou 375 𐆖 (deniers de compte)	=	1,500 libelles ou sesterces de l'𐆖	=	3,000 singules	=	6,000 téronces
				1 petit argenteus	=	ou 4 sesterces (nommés plus tard follis) — ou 10 𐆖 (deniers de compte)	=	40 libelles ou sesterces de l'𐆖	=	80 singules	=	160 téronces
						1 sesterce (nommé plus tard follis)	=	10 libelles ou sesterces de l'𐆖	=	20 singules	=	40 téronces
						1 𐆖 (denier de compte)	=	4 libelles ou sesterces de l'𐆖	=	8 singules	=	16 téronces
								1 libelle ou sesterce de l'𐆖	=	2 singules	=	4 téronces

[1] Flav. Vopisc. *Tacite*, IX.

23.



Les monnaies effectives de Caracalla à Gallien se divisent en deux catégories composées: la première, qui n'est pas complète pour tous les princes, de pièces semblables à celles des précédents empereurs, et la deuxième de pièces de valeurs, formats et types nouveaux.

A partir de Claude le Gothique, on ne frappe plus que des pièces de la deuxième catégorie, dont quelques-unes portent dans le champ ou à l'exergue, en lettres grecques ou romaines, l'indication de leur valeur nominale 20, 21, puis 12 1 2, etc. six-millièmes de l'aureus [1]. Les espèces les plus caractéristiques de cette époque et du IVe siècle sont de larges et épaisses pièces de cuivre, parfois additionnées d'un peu d'argent, ordinairement au revers des Trois Monnaies, que l'on range parmi les médaillons, tandis qu'il faut y reconnaître, à mon avis, le *nummus centenionalis* des textes [2], c'est-à-dire des pièces de 100 six-millièmes, et peut-être aussi de 200 six-millièmes et plus. Au temps d'Honorius, le *nummus centenionalis* cessa d'être en cuivre; on le convertit en une toute petite pièce d'argent du poids effectif d'environ 40 centigrammes [3].

Un des multiples de ce petit *nummus* fut le *millarès*, monnaie d'argent valant nominalement 1.000 six-millièmes, mais, en fait et à cause de la prime dont jouissait l'or, moins du sixième de l'aureus [4].

[1] Cf. *Sur les chiffres romains et grecs XX ou K et XXI ou KA des monnaies impériales du IIIe siècle*. Marseille, 1885, 3 pages.

[2] Le *nummus centenionalis* que les numismatistes éminents considèrent comme une *petite* monnaie de cuivre (cf. M. Mommsen, *l. c.* p. 138) était, à mon avis, la plus grosse de la série de ce métal. Je crois que la dénomination ne s'applique pas seulement à la pièce de 100 six-millièmes, mais à toutes celles, en cuivre, de plus de 100 six-millièmes.

[3] Mon confrère, M. Penon, directeur du musée des antiques de Marseille, possédait dans sa collection deux exemplaires de ce petit nummus d'argent l'un de 35 et l'autre de 40 centigrammes. Le poids théorique devait en être de près de 45 centigrammes (Cf. Cohen, *Descr. des monnaies impériales*, etc. t. VI, p. 576, n° 10).

[4] Je me suis trompé dans ce que j'ai écrit sur la signification du mot milia-

Entre ces deux pièces d'argent prenait place la silique d'argent, aux poids si divers, peut-être selon les pays auxquels elle était destinée, et d'une valeur nominale constante de 250 six-millièmes, et la demi-silique de 125 six-millièmes.

Je m'arrête ici, en rappelant toutefois que la silique passa chez les Occidentaux comme monnaie usuelle, mais avec rang d'une double silique, c'est-à-dire du douzième du sou d'or, et qu'ensuite elle n'eut qu'à changer de type et à agrandir et amincir son format pour devenir le denier d'argent carlovingien, lequel, par une suite d'alliages, se transforma lui-même en denier de billon, le denier capétien et féodal, douzième du sou, non plus d'or mais d'argent[1].

N° IV.

SUR UN TÉMOIGNAGE DE SUIDAS RELATIF À MUSONIUS RUFUS, PAR M. SALOMON REINACH.

Dans la notice qu'il a consacrée au philosophe Musonius Rufus (au mot Μουσώνιος Καπίτωνος), Suidas cite une lettre de Julien l'Apostat dont le texte a été reproduit en dernier lieu par Hercher dans son édition des *Epistolographi Graeci* (Paris, 1873, p. 390). Ce fragment, qui présente plusieurs difficultés, se termine par la phrase suivante : Ὁ δὲ (Musonius,

rense et sur le rapport de cette monnaie byzantine à la livre d'or (cf. mon *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, Marseille, 1868-1879, in-8°, p. 480). J'aurais dû être mis en garde, par l'étymologie même du mot, contre l'opinion que j'ai suivie parce qu'elle était professée par d'illustres maîtres (cf. notamment M. Mommsen, l. c. p. 81, note 3), avec lesquels du reste je suis, à mon grand regret, en désaccord sur bien des points, tels que l'application du mot *antoninianus*, la valeur de l'*argenteus* et de l'*argenteus minutulus*, leur rapport, etc.

[1] Cf. *Le saiga mérovingien dérive de la silique byzantine*, et *Les trois sens du mot* denarius *dans les lois barbares*, Marseille, 1883, et M. Desimoni, *La décroissance graduelle du denier, de la fin du XIe au commencement du XIIIe siècle*, Paris, 1878, 28 pages.



opposé par Julien à Socrate) *ἐπεμέλετο βαρῶν*[1], *ὁπηνίκα φεύγειν αὐτὸν ἐπέταττε Νέρων*. M. Hercher a traduit : *Hic vero turrium curator erat, quum exsulare a Nerone jussus esset.* Cette interprétation se fondait sur l'explication du mot *βάρεις* donnée par Suidas lui-même : *βαρῶν, τουτέστι τειχῶν· βάρεις γὰρ τὰ τείχη.*

Les traductions latines permettent de rendre les passages inintelligibles par des équivalents tout aussi obscurs. Qu'est-ce qu'un *curator turrium?* M. Talbot, le traducteur français de Julien, a donné la version suivante : «Musonius s'occupait de fortifications quand il fut exilé par ordre de Néron[2].» Mais on ne conçoit guère de quels travaux de fortifications pouvait s'occuper Musonius, outre que la traduction, comme le texte, a quelque chose de bizarre et d'elliptique à l'excès. En 1884, à une séance de l'Académie des inscriptions, M. Egger a proposé une explication différente qu'il a reproduite, avec quelques développements nouveaux, dans une notice insérée au *Journal des Savants* de la même année (p. 346 à 349)[3]. Le savant helléniste faisait abstraction de la glose de Suidas sur le mot *βάρεις* et pensait qu'*ἐπεμέλετο βαρῶν* devait se traduire par «était vérificateur en chef des poids et mesures». en prenant *βαρῶν* pour le génitif pluriel de *βάρος* signifiant «poids». Il en concluait qu'il existait à Rome, dès l'époque de Néron, un service central des poids et mesures, et que Musonius, loué par Julien d'avoir travaillé en vue du bien public, avait été le directeur de ce service.

Pour être fort ingénieuse et tout à fait séduisante au premier abord, cette explication n'était pas plus exacte que la précédente; M. Egger, du reste, ne se faisait pas illusion, et

(1) Hercher, *τῶν βαρέων*.

(2) *Œuvres de l'empereur Julien*, Paris, 1863, p. 453.

(3) É. Egger, *Conjectures sur le nom et les attributions d'une magistrature romaine à propos de la biographie du philosophe Musonius Rufus.*

ne la présentait qu'à titre d'hypothèse. Une découverte inattendue, que notre regretté maître eût saluée avec joie, vient d'apporter la solution définitive de ce petit problème, en prouvant que si le texte de Julien cité par Suidas est inintelligible, c'est que Julien ne l'a pas écrit tel que le lexicographe byzantin nous l'a conservé.

Grâce à la libéralité d'un Grec de Constantinople, M. Mavrocordatos, le syllogue hellénique de cette ville a entrepris de publier le catalogue des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques de l'Orient et d'en faire connaître les morceaux inédits offrant quelque intérêt pour l'histoire de l'hellénisme. Un jeune philologue grec, M. Papadopoulos Kerameus, déjà connu avantageusement par des travaux épigraphiques et métrologiques, a été chargé de diriger ce grand travail auquel le monde savant doit une approbation sans réserve. M. Papadopoulos, qui a visité les bibliothèques d'un grand nombre de couvents de l'Asie Mineure situés dans des régions peu fréquentées et d'accès difficile, a eu la bonne fortune de faire une découverte capitale près de Constantinople même, dans le monastère de la Vierge à Chalki. Un manuscrit de mélanges, datant du XIVe siècle, lui a fourni six lettres inédites de l'empereur Julien, qu'il a fait connaître dans le *Παράρτημα* du seizième volume du syllogue, publié il y a quelques mois à Constantinople [1]. La troisième de ces lettres, adressées au pontife Théodore, est celle même que Suidas a citée trois fois, aux mots *Ἀμφίων, Μουσώνιος Καπίτωνος* et *Βάρεις*. Voici la traduction de ce texte, jusqu'au passage qui concerne Musonius :

« Au pontife Théodore. En recevant ta lettre je me suis réjoui comme de raison : comment, en effet, n'aurais-je point été heureux d'apprendre qu'un camarade, que le plus cher de

[1] Ὁ *ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς σύλλογος. Παλαιογραφικὸν δελτίον. Παράρτημα τοῦ ιϛʹ τόμου. Ἐν Κωνσταντινουπόλει*, 1885, p. 22-26.



mes amis était en bonne santé? Je ne saurais marquer par des paroles avec quel bonheur, après avoir décacheté ta lettre, je l'ai relue à plusieurs reprises, avec quelle sérénité et quelle joie je l'ai embrassée; il me semblait y voir l'image de ta généreuse nature. Dire le détail des sentiments qu'elle m'a inspirés serait trop long et m'entraînerait à un bavardage inutile; mais je n'hésite pas à te faire savoir ce que j'ai surtout trouvé à louer en elle. C'est d'abord que tu as supporté si courageusement l'affront que nous a fait le gouverneur de la Grèce, si toutefois je dois appeler cet homme un gouverneur et non un tyran; tu as pensé que rien de ce qu'il s'est permis n'a pu t'atteindre. En second lieu, ta résolution chaleureuse de servir les intérêts de la ville où tu as séjourné est la marque évidente d'un esprit philosophique..... »

Nous ne voudrions point dévier du sujet qui nous occupe en cherchant à déterminer le sens exact de ces dernières phrases, dont le texte était déjà connu par la citation de Suidas. Qu'il nous suffise de dire qu'à notre avis la ville dont il s'agit est Argos, et que l'affaire assez obscure à laquelle le proconsul d'Achaïe s'est trouvé mêlé est la dispute entre les villes d'Argos et de Corinthe, qui fait le sujet de la XXXIV[e] lettre de Julien.

Voici maintenant le texte grec de la phrase suivante : *Ὥστε μοι δοκεῖ τὸ μὲν πρότερον Σωκράτει προσήκειν, τὸ δεύτερον δὲ οἶμαι Μουσωνίῳ. Ἐκεῖνος μὲν γὰρ ἔφη, ὅτι μὴ θεμιτὸν ἄνδρα σπουδαῖον πρός του τῶν χειρόνων καὶ φαύλων βλαβῆναι· ὁ δὲ ἐπεμέλετο Γυάρων, ὁπηνίκα φεύγειν αὐτὸν ἐπέταττε Νέρων.*

Ces mots peuvent se paraphraser ainsi :

« La première action dont je te loue est digne de Socrate, la seconde de Musonius. Car Socrate disait qu'un méchant ne peut pas nuire à un homme de bien, et Musonius, quand il fut exilé par ordre de Néron, s'occupa encore des intérêts de Gyaros, lieu de son exil. »

Ainsi, grâce au témoignage concluant du manuscrit de Constantinople, l'inintelligible *βαρῶν* est remplacé par le nom propre *Γυάρων*, et le sens que nous obtenons n'est pas seulement satisfaisant, mais conforme aux autres renseignements que nous possédons sur l'exil de Musonius. Il est évident que *Γυάρων* n'est pas une conjecture d'un reviseur, mais bien la vraie leçon, car il n'y a point d'apparence que l'on ait remplacé par un nom propre, peu connu à l'époque byzantine, un substantif fréquent dans la basse grécité, tandis que l'hypothèse contraire pourrait s'appuyer sur de nombreuses analogies. Suidas avait sous les yeux un manuscrit de lettres de Julien qui contenait d'assez nombreuses erreurs, et comme ce grammairien était dépourvu de toute critique, il a cherché et trouvé une explication aux passages les plus corrompus de son texte. Non seulement il fait observer, en reproduisant ce passage, que *βαρῶν*, corruption de *Γυάρων*, est synonyme de *τειχῶν*, mais, à l'article *βάρεις* de son lexique, il répète la citation de Julien, *ὁ δὲ ἐπεμέλετο βαρῶν*, avec la glose *τουτέστι τειχῶν*. Il ne nous appartient pas de discuter si Suidas est l'auteur de cette glose, s'il l'a empruntée à un lexique plus ancien, ou s'il a simplement copié une glose d'un manuscrit qu'il avait entre les mains. Cet exemple prouve combien M. Egger avait raison, en cherchant l'explication de ces mots *ἐπεμέλετο βαρῶν*, de faire abstraction du commentaire de Suidas. Les scholies ont souvent été imaginées par des commentateurs ignorants pour donner une signification quelconque à des passages corrompus; il arrive qu'elles n'ont pas plus de valeur que la faute elle-même, et l'on se tromperait en se fondant sur elles pour défendre une leçon que le bon sens suffit à condamner.

Nous savons que la petite île de Gyaros, située entre Andros, Céos et Syros, servit à l'époque impériale de lieu de relégation. Sous Tibère, il fut question d'exiler à Gyaros C.



Silanus, proconsul d'Asie, qui était accusé de concussion; mais l'empereur, au dire de Tacite, objecta que l'île était un séjour affreux et inhabité et demanda que le coupable fût exilé dans l'île de Cythère[1]. Plus tard, comme Asinius Gallus voulait que l'on enfermât Vibius Serenus à Donuse ou à Gyare, Tibère intervint encore, en disant que ces deux îles manquaient d'eau, et qu'il fallait donner à ceux que l'on laissait vivre les choses nécessaires à la vie. Gyaros était, en effet, si pauvre et si stérile que les rats, disait-on, s'y nourrissaient en rongeant le fer[2]. Mais les scrupules de Tibère n'arrêtèrent point Néron, qui exila Musonius à Gyaros à la suite de la conspiration de Pison. Philostrate, dans la vie d'Apollonius de Tyane, raconte que le philosophe découvrit une source dans cette île qui jusqu'alors avait manqué d'eau, et que les Grecs la célébrèrent à l'égal de celle que Pégase avait fait jaillir sur l'Hélicon. De nombreux voyageurs venaient la visiter comme un témoignage de la science et du dévouement de Musonius[3]. En 1841, Ludwig Ross aborda à Gyaros où il n'aperçut que des restes insignifiants de la ville antique; il marque expressément, sans doute par allusion aux murailles attribuées par Suidas à Musonius, qu'il ne put y reconnaître aucune trace de fortifications : « Vers le sud, ajoute-t-il, à l'opposite de la petite ville, une source claire et fraîche jaillit du rocher; quelques pierres recouvertes de stuc attestent encore la canalisation dont elle a été l'objet dans l'antiquité. C'est probablement la source dont la découverte rendit célèbre le stoïcien Musonius pendant son exil à Gyaros[4] ».

Les troupeaux que les habitants de Syra envoient aujour-

(1) Tacite, *Annales*, III, LXVIII et LXIX.

(2) Antigone de Caryste, XXI; Pline, *Hist. nat.*, VIII, XLIII (XXIX) et LXXXII (LVI).

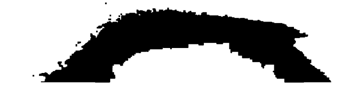
(3) Philostr., Ἀπολλ., VII, XVI, 2 : *Ἐν γὰρ τῇ νήσῳ ἀνύδρῳ οὔσῃ πρότερον εὕρημα Μουσωνίου κρήνη ἐγένετο, ἣν ᾄδουσιν Ἕλληνες ὅσα Ἑλικῶνι τὴν τοῦ ἵππου.*

(4) Ross, *Reisen in den Inseln*, 1841, p. 171, XXVIe lettre.

d'hui dans l'île déserte de Gyaros viennent encore s'abreuver à la même source, don précieux fait par la science d'un philosophe à son lieu d'exil. Ce rocher porte le nom de *Joura,* qui est un neutre pluriel, comme l'appellation *τὰ Γύαρα,* qui s'est substituée à la forme du singulier *ἡ Γύαρος,* dès le commencement de l'époque impériale[1]. C'est aussi le pluriel qu'emploie Julien dans la phrase *ἐπεμέλετο Γυάρων,* qui a donné lieu à la corruption *βαρῶν* dans le manuscrit de Suidas.

Nous possédons une lettre de Julien dont l'intitulé a péri, mais qui semble adressée au proconsul d'Achaïe en faveur des Argiens, auxquels les Corinthiens voulaient imposer un tribut. Les Argiens devaient faire plaider leur cause par deux philosophes, Diogène et Lamprias, que nous ne connaissons pas autrement. «Ces hommes, écrit Julien[2], ne recherchent pas les fonctions publiques lucratives, mais, lorsque leur ville natale est dans la détresse, ils se mettent tout entiers à son service. Ils réfutent par leurs actes l'accusation souvent dirigée contre les philosophes, de ne pas être utiles à leur patrie.» La philosophie, pour l'empereur Julien, n'est pas seulement œuvre de spéculation et de théorie; elle doit encore être bienfaisante et se mettre avec dévouement au service des intérêts communs. C'est cette vertu qu'il admire dans Théodore, qui avait rendu quelque service à la ville natale où il avait vécu et sans doute enseigné, et c'est pourquoi il le rapproche de Musonius, qui trouva moyen de faire jaillir une source sur le rocher où l'avait jeté Néron.

(1) Cf. Philostrate, Ἀπολλ., VII, xvi, 2; Juvénal, i, 73.
(2) *Epist.*, xxxiv (éd. Hercher, p. 357).



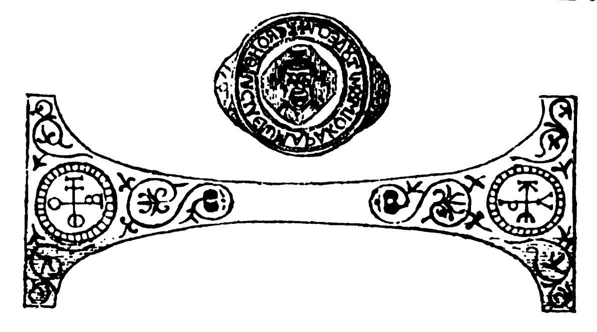
N° V.

TROIS JOYAUX BYZANTINS SUR LESQUELS SONT INSCRITS LES NOMS DE PERSONNAGES HISTORIQUES DU IX° SIÈCLE,

PAR M. G. SCHLUMBERGER.

J'ai reçu de Constantinople une fort belle bague qui a très probablement appartenu à un des plus illustres empereurs byzantins, alors qu'il n'était pas encore monté sur le trône, je veux parler de Basile, le fondateur de la dynastie macédonienne. C'est un anneau d'or très pesant[1]; dans l'excavation du chaton est enchâssée une pâte de verre, de couleur verte, présentant la tête de face du Christ crucigère assez grossièrement exécutée. L'inscription circulaire, en beaux caractères

✠ ΚΕ ΒΟΗΘ' ΒΑCΙΛΕΙΩ ΠΑΡΑΚΟΙΜΟΥΜ' ΤΟΥ ΔΕCΠ'



soigneusement gravés, se lit : + ΚΕ (pour ΚΥΡΙΕ) ΒΟΗΘ'(*ει*) ΒΑCΙΛΕΙΩ ΠΑΡΑΚΟΙΜΟΥΜ'(*ενω*) ΤΟΥ ΔΕCΠ'(*οτου*) : « *Seigneur, prête assistance à Basile, parakimomène* (grand chambellan, *accubitor*) *de l'empereur* ». La face extérieure présente de chaque

[1] J'ai signalé ce monument qui n'était pas encore en ma possession, à la page 562 de ma *Sigillographie de l'empire byzantin*, Paris, 1884.

côté un monogramme inscrit dans un cercle placé lui-même au centre de trois rameaux contournés, le tout finement niellé; l'un des monogrammes est celui de KYPIЄ, l'autre celui de BOHΘЄI : «*Seigneur, prête secours (à ton serviteur)*».

Ce bel anneau présente tout l'aspect d'une œuvre byzantine du IXe siècle environ; les caractères de l'inscription sont exactement conformes à ceux des sceaux de plomb et des monnaies impériales de cette époque; le Christ à la tête sans nimbe adossée à la croix, est très semblable à ceux qui figurent sur les monnaies byzantines du milieu du IXe siècle[1].

Le parakimomène, *παρακοιμώμενος, παρακοιμώμενος τοῦ κοιτῶνος*, «*celui qui couche auprès de l'empereur*», était, on le sait, un fort haut personnage; couchant dans l'appartement même du basileus, il remplissait auprès de lui les fonctions d'un grand chambellan; ne quittant jamais sa présence, il acquérait nécessairement une influence considérable, parfois excessive. Presque tous les parakimomènes ont joué un rôle dans l'histoire byzantine. Très souvent ils étaient eunuques, mais pas constamment, témoin précisément Basile le Macédonien qui fut le parakimomène de Michel III. Je ne connais que deux sceaux de plomb de parakimomènes; je les ai cités à la page 562 de ma *Sigillographie de l'empire byzantin;* ils appartiennent l'un et l'autre à des personnages qui ont eu une certaine célébrité : Nicolas, proèdre et parakimomène de l'empereur Constantin VIII, et le fameux Samounas, qui fut parakimomène de Léon VI.

L'histoire a conservé le nom d'au moins deux parakimomènes du nom de Basile; le plus illustre fut Basile le Macédonien, ce dresseur de chevaux devenu le favori, puis le meurtrier et le successeur du misérable empereur Michel III. Michel l'avait créé protostrator, puis parakimomène en 865 en

(1) Voir par exemple le Christ des sous d'or de Michel III et Théodora et de ceux de Michel III seul; Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. II, pl. XLIV, nos 7 et 12.



remplacement de Damien; en 866 il l'avait forcé à répudier sa femme Marie pour épouser sa concubine à lui, Eudoxie, fille d'Inger; en outre il lui avait donné sa propre sœur Thécla. Le 21 avril de cette même année, Basile et ses partisans massacraient le césar Bardas en présence de Michel, et quelques semaines après, le jour de la Pentecôte, Michel, n'ayant pas de fils, prenait son parakimomène pour collègue et le couronnait dans Sainte-Sophie assisté du patriarche Photius; le 23 septembre 867, Michel, dont l'état de fureur presque constant, entretenu par l'ivresse, était devenu pour tous un danger de chaque instant, périssait assassiné à trois heures de la nuit dans l'église de Saint-Mamas par ordre de Basile. Le même jour, le parakimomène se faisait proclamer empereur unique et inaugurait en sa personne la grande dynastie macédonienne qui devait régner à Byzance l'espace de près de deux cents ans.

L'autre Basile parakimomène a, lui aussi, joué un rôle considérable au siècle suivant. Son nom revient à chaque page de Léon Diacre et des chroniqueurs contemporains. Il était fils de l'empereur Romain Lécapène et d'une esclave russe et portait le surnom de Pétinos ou l'*Oiseau*. Il était eunuque. En 944, Constantin Porphyrogénète le créa patrice et exarque de la Grande Hétairie (corps de la garde composé de Ross et de *Værings*), puis, quelques mois après, parakimomène et protoproèdre ou chef du sénat. En 958, à la tête de l'armée d'Asie, il remporta de grands succès sur les Sarrasins et célébra un triomphe à Constantinople. L'année suivante, ce fut lui qui, de ses mains, déposa la dépouille mortelle de Constantin Porphyrogénète dans le tombeau de Léon VI. Sous le règne de Romain II il tomba en disgrâce, conspira et fut exilé. Il prit sa revanche en 963 et fut un des principaux artisans du triomphe de Nicéphore Phocas, qui lui restitua sa dignité de chef du sénat. Six ans après, trahissant ce même Nicéphore, il se déclara pour son meurtrier Jean Zimiscès qui le nomma de

nouveau parakimomène et en fit son bras droit. Il fut alors véritablement premier ministre et fit preuve de grandes qualités de gouvernement. A la mort de Zimiscès, il fut tuteur des jeunes empereurs Basile et Constantin et demeura au premier rang jusqu'en 988. A cette date, il tomba de nouveau en disgrâce, fut exilé par Basile II et mourut de chagrin peu après; il avait joué un rôle presque constamment prépondérant sous cinq empereurs successifs.

La bague que je présente à l'Académie a presque certainement appartenu à un des deux Basile dont je viens d'esquisser brièvement l'histoire, mais tout indique qu'il faut l'attribuer plutôt au premier qu'au second. J'ai dit que les caractères de la légende sont entièrement semblables à ceux des monnaies et des sceaux de plomb des empereurs et des hauts personnages du IXe siècle. En outre, et ceci est la preuve la plus concluante, le Christ sans nimbe crucigère du chaton est absolument semblable à celui des monnaies de ce même Michel III auquel Basile succéda après l'avoir fait assassiner. Un siècle plus tard, à l'époque du second parakimomène Basile, le type du Christ, les caractères des légendes sont très différents sur les monnaies des Constantin Porphyrogénète, des Romain II, des Nicéphore Phocas. Il est donc très probable que la bague que je possède aujourd'hui a appartenu au grand basileus Basile le Macédonien et qu'il l'a portée entre 865 et 867 à l'époque où il remplissait les hautes fonctions de parakimomène.

Par la même occasion, je fais passer sous les yeux de l'Académie une autre bague byzantine de même époque que la précédente, qui, elle aussi, a vraisemblablement appartenu à un personnage historique cité par les chroniqueurs. Ce beau joyau, malheureusement brisé, qui offre tous les caractères d'une œuvre byzantine du IXe siècle, m'a été envoyé de Bey-



routh. Il aurait été trouvé aux environs d'Antioche, dans une tombe. Le chaton porte le buste du Christ au nimbe crucigère avec l'inscription finement niellée + ΚΥΡΙЄ ΒΟΗΘЄΙ ΑЄΤΙω ΒΑCΙΛΙΚω ΠΡωΤΟCΠΑΘΑΡΙω ΚΑΙ ΔΡΟΓΓΑΡΙω (*sic*) ΤΗC ΒΙΓΛΗC, «*Seigneur, prête secours à Aétios, protospathaire impérial et drongaire de la Veille* (ou *des Vigiles*)». Sur les côtés de l'anneau on distingue encore les traces des effigies également niellées de saint Jean l'Évangéliste et de la Vierge.

J'ai parlé de cette bague dans le *Bulletin de la Société des antiquaires* de 1880, p. 165; depuis, dans ma *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 340, au chapitre des *Drongaires de la Veille*, j'ai proposé de l'attribuer à un certain Aétios, patrice et stratège des Anatoliques, qui est mentionné par le continuateur de Théophane à l'année 846[1], sous le règne de ce même Michel III qui périt victime du parakimomène Basile. Cet Aétios devenu le prisonnier de l'émir Al-Moumenin, fut décapité par son ordre à Samara sur l'Euphrate, avec une quarantaine d'autres captifs de marque, pour avoir refusé d'abjurer la foi chrétienne. Le chroniqueur ne nous dit pas que cet Aétios ait été drongaire des Vigiles, mais il a fort bien pu passer sous silence ce premier titre militaire dont aurait été décoré cet officier à l'époque où la bague fut exécutée, titre inférieur à ceux de patrice et de stratège qu'il aurait obtenus dans la suite et qu'il portait au moment de sa mort tragique. Rien même ne s'opposerait absolument à ce que le corps du patrice martyr ait été racheté par les Byzantins, rapporté à Antioche et inhumé avec son anneau dans une tombe qui sera probablement devenue pour les fidèles le but d'un pieux pèlerinage. Bien entendu, il s'agit là d'une pure hypothèse, mais la rareté très grande du nom d'Aétios chez les Byzantins et plus particulièrement à l'époque à laquelle on peut, avec quelque certi-

[1] Ed. Bonn, p. 126 et 639.



tude, attribuer cette bague, est une probabilité de plus en faveur de l'attribution que je propose.

Le dernier monument dont je voudrais dire quelques mots a été publié par moi d'une manière sommaire dans le *Bulletin de la Société des antiquaires* de 1884, p. 196. C'est le couvercle d'un reliquaire byzantin d'or qui provient de la vente Castellani; il est de forme irrégulièrement ovale et porte l'inscription finement niellée : ΛЄΙΨΑΝΟΝ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ CΤЄΦΑΝΟΥ ΤΟΥ ΝЄΟΥ, «*Relique de saint Étienne le Jeune*». Un anneau de suspension est fixé par une charnière que maintiennent encore deux perles. Ce bijou est intéressant à plus d'un titre, d'abord parce que les joyaux du moyen âge byzantin sont d'une extrême rareté, puis parce que celui-ci nous rappelle le nom d'un personnage fort considérable du IXe siècle, saint Étienne le Jeune, de Constantinople, dont l'Église grecque célèbre la fête le dix-huitième jour de mai, et qui fut fils d'empereur et patriarche de Constantinople[1]. Il était le propre fils du grand basileus Basile le Macédonien, celui-là même dont je viens de présenter l'anneau, et frère de Léon VI, lequel à son avénement, en septembre 886, le désigna pour succéder sur le trône patriarcal au fameux Photius qui venait d'être déposé. Étienne se trouve donc avoir été le propre oncle de Constantin Porphyrogénète. Il mourut peu après son élection, dès le mois de mai 889, en odeur de sainteté, et fut enterré au monastère de Sycæ. Il fut mis ensuite au nombre des saints, probablement dès le règne de son neveu le Porphyrogénète. Les caractères de la légende du reliquaire sont parfaitement semblables à ceux des inscriptions des nombreux sceaux byzantins du Xe ou du XIe siècle que je possède. Nous avons donc

[1] V. *Vita s. Stephani junioris*, cod. Par. 436; et Cotelier, *Eccl. gr. monum.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

très vraisemblablement ici un échantillon de l'orfèvrerie byzantine de cette époque. Depuis que j'ai publié ce reliquaire, et c'est à cette occasion que je crois devoir revenir sur ce petit monument, mon savant maître, M. Miller, m'a signalé un rapprochement des plus intéressants. Dans l'édition qu'il a publiée des œuvres de Manuel Philé[1], poète de cour qui fleurit à Byzance de 1280 à 1330, figurent quatre quatrains en l'honneur d'un *λείψανον* de saint Étienne le Jeune, qui était la propriété du despote Constantin Paléologue, fils d'Andronic le Vieux. Le titre de chacun de ces quatrains est celui-ci : *Εἰς λείψανον τοῦ ἁγίου Στεφάνου τοῦ νέου, ὃν ἐγκόλπιον*[2] *τοῦ δεσπότου κυροῦ Κωνσταντίνου.*

Voici le texte de l'un d'entre eux. Les autres expriment à peu près la même idée sous une forme différente.

Χρυσὸς μετὰ πῦρ καὶ μετὰ λίθους λίθοι·
Ὁ γὰρ νέος Στέφανος ἐν τῷ λειψάνῳ,
Πλὴν οὐκ ἐπαθλεῖ[3]*· θαυματουργῶν δὲ ξένως*
Τὸν δεσπότην φρουρεῖ με τὸν Κωνσταντῖνον.

Le reliquaire qui excitait à un si haut degré la verve poétique de Manuel Philé était probablement autrement somptueux que celui dont je possède un fragment. Les pierres précieuses y mariaient leurs feux aux scintillements de l'or. Le rapprochement n'en est pas moins curieux et tous ces indices réunis nous font voir en quel honneur ont été tenues durant des siècles, à Byzance, les reliques du saint patriarche Étienne, fils d'empereur.

(1) *Manuelis Philæ Carmina,* Paris, 1855, t. I, p. 30 et 31, nos LXIII, LXIV, LXV, LXVI.

(2) *Ἐγκόλπιον,* amulette, phylactère.

(3) Pour *οὐκέτ' ἀθλεῖ,* «*non amplius* ».

N° VI.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT,
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 23 novembre 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je dois à M. de Laigue, consul de France à Livourne, la première communication épigraphique que j'aie à vous adresser en revenant à Rome. Il s'agit de la copie d'un marbre découvert au mois de septembre à l'abbaye de Cantignano près de Lucques. Un morceau carré qui a été enlevé au milieu de la dalle n'a plus laissé du texte, maltraité d'ailleurs en plu d'un endroit, que les lignes suivantes :

D M
NYMPHES
ACHEIOV PHEORTES
FILIAE DVLCISSIMAE
HAVE
TV.....QVI.........NIMENTVM
MEAM..........ESIT DATA
VITAM............ANNOS
...I..................NTES
SEXTV.............NDENS
ANIN.............N
NOLITE NO.........................TIS MOR
ENDVM.........................TALIA FATVS
......VOLVIT MEVS SIC QVOMODO MALA
IN ARBORE PENDENTIA SIC CORPRA NOSTRA
AVT MATVRA CADVNT AVT.................
.......LAPIS OPER........LEVITER............
TENERAE AETATIS......................RAVI
VALE



Il n'échappera pas à l'Académie que, suivant une coutume fort répandue dans l'antiquité, cette épitaphe n'offre, dans sa plus grande partie, qu'une réunion de lambeaux tirés du formulaire courant des lapicides. Après la désignation de la personne défunte et l'acclamation HAVE, on y lisait quelques mots adressés au passant : *tu qui monumentum meum* (*aspicis?*), l'indication des années passées sur la terre, puis une phrase banale que je pourrais sans doute restituer avec plus de certitude si j'avais ici mes notes, et où la morte dit qu'on ne doit pas s'attrister de son trépas, qu'il faut mourir, que son destin *fatus* (forme rare mais connue d'ailleurs) l'a ainsi voulu. Ce qui suit est un mélange de prose et de vers qui se comprend du reste, si l'on veut se reporter à cette petite pièce épigraphique que j'ai relevée autrefois dans un manuscrit du IX[e] siècle (Bibl. nat., fonds latin n° 2832, fol. 122 r°) et dont la pensée reparaît souvent ailleurs chez les anciens :

Meam amice ne doleas sortem
moriendum fuit
Sic sunt hominum fata
sicut in arbore poma
Immatura cadunt
et matura leguntur

Le deuxième mot de la dix-septième ligne a été, je crois, mal transcrit; cette ligne et la suivante reproduisaient sans doute, avec plus ou moins d'exactitude, les deux vers fréquemment inscrits sur les tombes antiques :

TE LAPIS OBTESTOR LEVITER SVPER OSSA QVIESCAS
ET TENERAE AETATI NE GRAVIS ESSE VELIS

Le marbre de Cantignano nous montre une fois de plus de quels procédés tout sommaires usaient les rédacteurs de certaines épitaphes, les plus littéraires en apparence.

En même temps que la découverte de cette inscription, M. de Laigue m'annonce qu'il prépare une notice étendue sur des ruines de bains romains existant dans une petite localité située à 8 kilomètres de Lucques, le hameau de Massaciuccoli. Des fouilles qu'il compte voir faire en cet endroit où les restes antiques abondent, donneront, pense-t-il, d'importants résultats.

Je dois à l'obligeance du savant P. de Feis, religieux barnabite, l'empreinte ci-jointe du chaton d'un anneau d'or trouvé dans un sarcophage païen de la *vigna Jacobini,* sur la *via Portuense.* La figure qui y est gravée a excité quelque étonnement, parce qu'on a cru y reconnaître une orante. Tel n'est pas mon sentiment et j'incline à y reconnaître non pas l'image d'une chrétienne, mais celle de la déesse carthaginoise Tanit. Cette figure, en effet, se rencontre avec la même forme sur une main publiée par M. Élie Berger (*Les ex-voto du temple de Tanit,* p. 8); on la connaît sur un bandeau d'argent trouvé près de Batna et conservé au musée de Constantine (*Gazette archéologique*, 1879, pl. XXI); je l'ai indiquée pour ma part sur un anneau d'or présenté comme chrétien par le regretté P. Garrucci (*Storia dell arte cristiana,* pl. CDLXXVII, n° 49). Quoi qu'il en soit de mon sentiment, je vous serai reconnaissant, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien communiquer à nos confrères de la commission des inscriptions sémitiques la petite empreinte que j'ai l'honneur de vous adresser.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.



N° VII.

SUR LES DERNIÈRES INSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR M. AYMONIER EN INDO-CHINE.

(COMMUNICATION DE M. BERGAIGNE.)

M. Aymonier avait entrepris cette année l'exploration de l'Annam. Il s'est trouvé arrêté à Quinhon par les massacres qui ensanglantaient le pays; mais il avait eu le temps déjà d'estamper une cinquantaine d'inscriptions dans les provinces de Binh-thuan, de Khanh-hoa, de Phu-yen et de Binh-dinh. Ces provinces ont fait partie de l'ancien royaume de Tchampâ, connu de Marco Polo sous le nom de Ciampa ou Cyamba, et qui s'étendait bien au delà, jusqu'au Tonkin, d'où les Annamites sont descendus pour conquérir peu à peu toute la côte orientale de l'Indo-Chine. Les inscriptions mettent hors de doute la civilisation indienne de Tchampâ et l'introduction dans ce royaume des différents cultes brahmaniques, principalement du çivaïsme, et d'un bouddhisme pareil au bouddhisme ancien du Cambodge. Elles sont rédigées, les unes en sanscrit, les autres dans une forme ancienne de la langue tchame encore parlée aujourd'hui dans le Binh-thuan, et gravées dans un alphabet originaire de l'Inde du Sud. Elles fournissent les noms d'une vingtaine de rois, tous terminés en *-varman,* et des dates allant de 706 à 1358 *çaka* (784 à 1436 de notre ère). Plusieurs d'entre elles, non datées, sont gravées en caractères beaucoup plus archaïques, et peuvent remonter au VIIe siècle de notre ère ou même au delà. Les données historiques sont plus précises que dans les inscriptions du Cambodge et ont une importance qui assure aux inscriptions de Tchampâ une place à part dans l'épigraphie du moyen âge indien. Le royaume de Tchampâ était souvent en

lutte avec ses voisins de Java, du Cambodge, de la Chine (avant l'émancipation des Annamites au xe siècle) et enfin de l'Annam. Les inscriptions contiennent des renseignements précieux sur ces différentes guerres, et particulièrement sur les expéditions maritimes des Javanais qui détruisirent un temple de Çiva dans la plaine de Phanrang en 709 *çaka* (787). Elles nous montrent le nom de Yvan, donné par les Tchams aux Annamites, et probablement identique à la première partie du nom de la province chinoise de Yun-nan, prenant la forme sanscrite Yavana, c'est-à-dire celle du nom donné primitivement aux Grecs par les Hindous, et qui se trouve transporté ici à des ennemis venant également du nord-ouest. Enfin plusieurs monuments datés de 1191 (1269) et des années suivantes portent le nom de *Çrijayasatyavarmadeva* correspondant à celui du roi qui, d'après les annales chinoises, devint tributaire de Khoublaï-Khan en 1278, et qui fut connu de Marco Polo.

N° VIII.

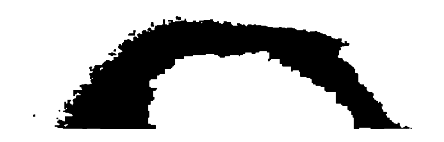
LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Rome, le 5 décembre 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

La matière archéologique, si abondante l'année dernière, fait défaut jusqu'à ce moment, et je dois glaner çà et là pour vous adresser des communications que je voudrais plus intéressantes. La réouverture des Académies encore fermées me mettra, je l'espère, sur la voie de découvertes dont j'aurai soin de vous entretenir.

C'est encore la *vigna Jacobini* dont je vous parle dans ma dernière lettre qui me fournira une inscription, jusqu'à cette



heure éditée incomplète. Je dois au savant P. de Feis l'estampage ci-joint de cette épitaphe :

Y K
M ΟΥΛΠΙΟϹ ΑΛЄΞΑΝΔΡΟϹ ЄΠΟΙΗϹЄΝ ΖѠΝ ΑΥΤѠ ΚΑΙ ΤΟΙϹ
ΙΔΙΟΙϹ ΛΟΝΓЄΙΝΙΗ ΦΙΛΙΠΠΗ ϹΥΜΒΙѠ ΚΑΙ ΑΙΛΙΑΙ ΦΑΥϹΤЄΙΝΗ
ΚΑΙ ΟΥΛΠΙΗ ΚΑΛΛΙΦΑΝΙΗ ΚΑΙ ΑΥΡΗΛΙѠ ΦΙΛΙΠΠѠ ΚΑΙ ΟΥΛ
ΠΙΗ ΑΛЄΞΑΝΔΡЄΙΗ ΥΙΟΙϹ ΚΑΙ ΤΟΙϹ ЄΠΙΓЄΝΝѠΜЄΝΟΙϹ ЄΞ
ΑΥΤѠΝ ΚΑΙ ΤΟΙϹ ΑΠЄΛЄΥΘЄΡΟΙϹ ΑΠЄΛЄΤЄΡѠΝ ΑΥΤѠΝ
(*ὧτ*)ΙΝΙ ΤΟΠΟϹ ЄΧΑΡΙϹΘΗ ΑΠΟ ΜΙΝΔΙѠΝ ΚΛΗΡΟΝΟΜѠΝ
(Μ)ΙΝΔΙΗϹ ΡΗΓЄΙΝΗϹ ΜЄΧΡΙ ΤΗϹ ЄΙϹΟΔΟΥ ΤΗϹ ΘΥΡΟϹ
ΤΗϹ ΚΟΙΝΗϹ IN FR·P·XVI·IN AGR·P·XVII
ΚΑΙ ΟΥΛΠЄΙѠ ΑΓΑΠΗΤѠ ΤΟΠΟΝ ЄΝΑ ΑΠΟ

Y K Marcus Ulpius Alexandre a fait de son vivant ce tombeau pour lui-même et pour les siens : Longinia Philippa sa femme et Ælia Faustina, et Ulpia Calliphania, et Aurelius Philippe, et Ulpia Alexandria ses enfants, et pour leurs descendants et pour les affranchis de leurs affranchis. L'emplacement lui a été donné par les Mindii, héritiers de Mindia Regina, jusqu'à la porte commune. De face, seize pieds; de côté, dix-sept pieds. Et aussi à Ulpius Agapitus une place séparée.

Le nom des *Mindii,* désignés sur ce marbre comme ayant donné l'emplacement nécessaire pour la sépulture, reparaît dans une petite inscription latine découverte au même lieu :

D M
MINDIO THAV
MASIO ET CAS
SANETI COIVG
(*ejus*) IVIVS MINDI·C
O·B·T·I· LOCA DVA
FECERVNT·B M

Je transcris de plus trois inscriptions de soldats prétoriens trouvées à l'entrée de la *via Salaria* et dont la première nous

donne le nom de *Pax Julia*, colonie romaine de la Lusitanie :

D M
M·IVLIVS·M·F·NEVIANVS
PACE IVLIA·MIL·COH·
V·PR·) GAVI MILITAVIT
ANNIS XVI VIXIT·ANNIS
XXXV

La deuxième est inscrite sur une petite urne funéraire :

P · A E L I O C R I S
P O : M I L · C O H
V I I·P R·) A T T I C I I S
TIPEN·XXI V AN·XXXX
M E M · E X · H E R E
M · A V R · S A L L V
HER·CON.........BEN
M E R P O S V I T

La dernière est marquée de l'*Ascia* :

D M
L·CATALVS·L·F·ANN.....
CRESCENS·VERCELL.......
M I L · C O H · I X · P R/
S A B I N I · M I L · A N N · I X
V I X · A N N · X X V I I ·
G · V A L E R · C A T A M
B E R · E T · L·V A L E R I V S
S E C V N D I N V S · H E R E
D E S · B · M · F A C I E N D
CVRAVERVNT

Elle provient de belles fouilles que j'ai déjà mentionnées au mois de mai dernier, celles de M. le chevalier Bertone qui a exhumé dans sa villa un énorme tombeau circulaire dépassant de beaucoup en diamètre celui de Cecilia Metella. Sus-



pendus pendant tout l'été, les travaux d'exhumation vont être repris, et l'on peut espérer que ce terrain, situé sur le bord de la voie antique et semé de columbaria, donnera des monuments de quelque importance.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

N° IX.

L'ANNAM OU TONG-KING ET LA COCHINCHINE, AU POINT DE VUE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE, PAR M. LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

En écoutant, il y a quinze jours, la si intéressante communication de notre savant confrère M. Bergaigne sur les inscriptions recueillies au Cambodge, j'ai fait incidemment quelques observations au sujet des termes *Annam, Annamites,* tels qu'on les applique aujourd'hui. J'ai dit qu'en désignant ainsi collectivement tous les territoires et toutes les populations qui s'étendent des frontières du *Yun-nan* et du *Kouang-si* jusqu'à l'extrémité de la presqu'île transgangétique, à l'est de la grande chaîne de montagnes qui la traverse du nord au sud, on adoptait une dénomination d'invention européenne tout à fait arbitraire, qui pouvait introduire beaucoup d'erreurs et de confusions dans l'étude des questions d'histoire et d'ethnographie relatives à ces pays de l'extrême Orient.

A l'appui de cette assertion, nous trouvons dans les annales chinoises [1] des renseignements nombreux et précis que je vais essayer de résumer en peu de mots.

Tout d'abord, nous voyons qu'au sixième siècle avant notre ère les Chinois considéraient les populations des territoires

(1) 通鑑綱目.

qui forment aujourd'hui le *Kouang-tong*, le *Kouang-si* et le *Tong-king*, comme appartenant à une même race de barbares désignés par eux sous le nom de *Youe*(1). L'an 202 avant J.-C., l'empereur Kao-hoang-ti, fondateur de la dynastie des Han, réduit en provinces chinoises tout le littoral sud de la Chine actuelle. Il s'empare également du *Tong-king* actuel et l'érige en royaume feudataire sous le nom de *Nan-youe*(2) (*Youe* du midi). Soixante ans plus tard, ce royaume feudataire de *Nan-youe* s'étant révolté est conquis de nouveau et devient, à son tour, une province chinoise appelée *Kiao-tchi*(3) ou *Kiao-tcheou*(4) (province de *Kiao*), du nom de sa capitale, maintenant *Hanoï*.

Cet état de choses dure près de neuf cents ans, avec des alternatives réitérées de semi-indépendance sous le gouvernement de vice-rois indigènes, puis de rébellions et de guerres civiles qui ramènent l'intervention chinoise et la soumission directe à l'empire. Durant cette phase historique, le *Kiao-tchi* est scindé, pendant deux siècles environ, et sa partie méridionale porte le nom de *Ji-nan*(5).

L'an 756 de notre ère, l'empereur Ming-hoang-ti, de la dynastie des Tang, voulant assurer l'obéissance des indigènes soumis à la Chine et tenir en respect les peuples étrangers voisins de ses frontières du sud-ouest, qui faisaient de fréquentes incursions sur les terres de l'empire, établit dans le *Kiao-tcheou* ou *Kiao-tchi* un grand commandement militaire qualifié de *An-nan*(6), c'est-à-dire *pacifiant le midi, assurant la soumission du midi.* Voilà l'origine du nom de *Annan*, par cor-

(1) 越.
(2) 南越.
(3) 交趾.
(4) 交州.
(5) 日南.
(6) 安南.



ruption *Annam*, mot créé par les Chinois pour désigner exclusivement le *Tong-king*[1].

Ce régime fut en vigueur jusqu'à l'an 907, époque à laquelle l'empereur ayant cru pouvoir diminuer l'effectif de son armée d'occupation, de violentes insurrections éclatèrent et de longues guerres s'ensuivirent. Alors et durant près de trois siècles, marqués par des rébellions périodiques difficilement comprimées, la Chine renouvela tour à tour ses essais de protectorat, d'annexion, ou de suzeraineté féodale avec des princes indigènes successivement appelés rois de *Kiao-tchi*, rois de *Nan-ping*[2], puis rois de *An-nan*, ce qualificatif d'une concentration de forces militaires devenant pour la première fois un nom de pays, l'an 1175.

De 967 environ à 980 avait régné une famille *Ting*, et de 986 à 1006 une première famille *Li*. En 1008, avait été reconnu par la cour de Chine, comme roi de *Kiao-tchi*, l'auteur de la seconde dynastie de *Li*, dont le cinquième successeur devait être le premier roi de *An-nan*.

L'un des feudataires titrés ainsi voit ses domaines envahis par Koublaï-Khan, l'an 1257 ; un autre est en guerre avec le *Tchen-tching*[3] (nom chinois dont nous avons fait *Cochinchine*). Dans la dernière année du XIVe siècle, un ministre usurpe le trône, après avoir anéanti la famille régnante. L'Empereur se fâche et supprime le royaume de *An-nan*, pour reconstituer la province impériale de *Kiao-tchcou*. Le recensement de la population, fait à cette époque par les commissaires chinois, porte

[1] L'intonation nasale représentée par *ng* dans l'orthographe *Ngan* des missionnaires de Péking, suivie par nos dictionnaires, est peu sensible et disparaît complètement dans la prononciation de la Chine méridionale. Plusieurs dictionnaires espagnols et anglais orthographient d'ailleurs *An*, comme nous le faisons ici.

[2] 南平.

[3] 占城.

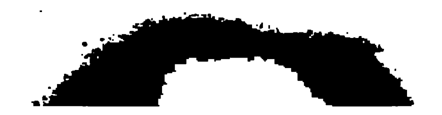
le nombre de ses habitants à trois millions vingt-cinq mille familles.

Le gouvernement provincial ne fut pas de longue durée. Lorsque après trois années d'occupation les généraux chinois Tchang-pou et Mong-tchin furent rappelés avec les 80,000 soldats qu'ils commandaient, on vit surgir et entrer en campagne un chef de partisans du nom de *Li*, nom cher aux indigènes, qui fut bientôt à la tête de bandes redoutables et qui obligea les armées impériales à rentrer en ligne.

Habile et infatigable, ce chef grandit peu à peu au milieu même de ses défaites. Il prolongea la guerre pendant quinze ans, finit par remporter des victoires et découvrit tout à coup un prince perdu de la dynastie légitime, qu'il proposa de mettre sur le trône du *An-nan* en restaurant l'ancienne féodalité. « L'empereur, disent les annales chinoises, ne demandait qu'à trouver un bon prétexte pour sortir de difficultés aussi onéreuses. Il saisit l'expédient et proclama roi de *An-nan* cet héritier royal miraculeusement découvert. » Le jeune roi mourut d'ailleurs deux ans plus tard, avec non moins d'à-propos, ce qui permit à son inventeur de recevoir à son tour l'investiture et de fonder la dynastie de *Li* (troisième du nom), la dernière des dynasties nationales du *Tong-king* actuel.

Ce roi célèbre introduisit dans ses états les lettres chinoises, et, à l'imitation de l'empire chinois qui avait deux capitales, appelées *Pe-king* (capitale du nord) et *Nan-king* (capitale du sud), donna aux deux villes principales de son royaume les noms de *Si-king* (1) (capitale de l'ouest) et de *Tong-king* (2) (capitale de l'est). C'est dans cette dernière ville qu'il résidait. On note ici l'origine du nom de *Tong-king*, comme nom de pays (qui remonte au commencement du xve siècle), par l'usage

(1) 西京.
(2) 東京.



très commun en Orient d'identifier le nom d'un royaume avec celui de la ville capitale où le souverain tient sa cour.

A cette troisième et dernière dynastie de Li appartint Li-hao, roi guerrier et pillard qui exerçait en grand la piraterie. Ses flottes dépouillaient les bateaux marchands de toute nationalité jusque dans le golfe du Bengale.

Il soumit le *Tchen-tching* et ne craignit pas de ravager plus d'une fois les frontières chinoises du *Yun-nan* et du *Kouang-si*. Il mourut en 1497. Ses descendants furent des princes faibles, sous le règne desquels le *Tchen-tching* reprit son indépendance. Un ministre rebelle s'empara d'une moitié du royaume. Des guerres civiles incessantes amenèrent une nouvelle intervention de la Chine, qui voulait la paix chez ses tributaires. Un rescrit impérial, daté de l'année 1540, reconnut le fait accompli de la division du royaume de *An-nan,* décida que ce royaume avait cessé d'exister et le remplaça par deux principautés, l'une de *Si-king* et de son territoire, où la famille Li avait su se maintenir; l'autre de *Tong-king* et de son territoire, où la famille du ministre rebelle s'était établie.

Cependant les princes du *Si-king* parvinrent à se débarrasser de leurs rivaux. A la chute de la dynastie chinoise des Ming, en 1616, l'un d'eux, nommé Li-oueï-ki, se hâta de rendre hommage à la cour mantchoue et obtint de l'empereur Kang-hi que le titre de roi de *An-nan* lui fût rendu. Suivant le P. Martini, qui habita le *An-nan* ou *Tong-king* durant cette période, le roi Li-oueï-ki pouvait mettre sur pied 300,000 fantassins et 12,000 chevaux. Il avait 2,000 éléphants de guerre et environ 2,000 bateaux armés.

Ses descendants, confirmés dans leur titre de rois de *An-nan,* vécurent assez paisiblement jusqu'en 1778, époque à laquelle le roi régnant se nommait Li-cheou-tong. Alors éclata la fameuse rébellion des montagnards *Taï-sœn,* dont le chef Nyack se donnait lui-même le titre d'empereur et qui, après s'être

rendus maîtres du *Tchen-tching,* étendirent leurs conquêtes vers le nord jusqu'aux frontières de l'empire chinois.

Chassé de son royaume, Li-cheou-tong se réfugia à Péking, où il mourut deux ans plus tard. Avec lui finit le *An-nan,* qui avait vécu dix siècles, mais seulement par intermittences, ainsi que nous venons de le rapporter.

Quant au royaume de *Tchen-tching,* ou Cochinchine, sans examiner ses origines ni discuter pour le moment plusieurs phases de son histoire ancienne qui présentent beaucoup d'obscurité, on peut établir sans conteste qu'il est mentionné dans les annales chinoises longtemps avant l'inauguration de l'*An-nan,* et qu'il est toujours nettement distingué de ce dernier pays.

La troisième des années *hien-te* (957), durant la première période de l'existence de l'*An-nan* encore province chinoise, le roi de *Tchen-tching,* Chi-li-yn-te-man, envoie comme ambassadeur à la cour impériale son ministre Pou-ho-san.

La seconde des années *yong-hi* (985), alors que Li-hoan règne sur l'*An-nan* avec le titre de prince feudataire, les envoyés du *Tcheng-tching* présentent à l'empereur une lettre de leur souverain qui se plaint d'être envahi par ce turbulent voisin. Des ambassades analogues se renouvelèrent souvent dans la suite, et l'inimitié grandit à ce point entre les deux pays que les représentants du *Tchen-tching* demandèrent à ne pas se rencontrer avec ceux de l'*An-nan* dans les audiences impériales, ce que l'empereur accorda. On était aux premières années du XIIe siècle. Le roi de *Tchen-tching* se nommait Yang-po-mo-tie (en transcription chinoise); celui de l'*An-nan,* alors qualifié de roi de *Nan-ping,* était Li-kien-te.

L'empereur imposa souvent sa médiation pour maintenir ses deux tributaires dans leurs limites; mais, dans la seconde moitié du XVe siècle, le *Tchen-tching* ayant fait la guerre au

Tchin-la[1] (le Cambodge), malgré les défenses de la cour chinoise, celle-ci l'abandonna et n'empêcha pas Li-hao, roi de *An-nan,* de le soumettre, ainsi que je l'ai déjà mentionné. J'ai dit aussi que le *Tchen-tching* sut recouvrer son indépendance à la faveur des troubles qui donnèrent naissance à la principauté du *Tong-king*. Le chef militaire qui le libéra se nommait Tien-ngouyen. Il fonda la dynastie cochinchinoise des *Ngouyen,* à laquelle appartient le roi qui règne encore plus ou moins effectivement à Hué.

Celui des successeurs de Tien-ngouyen que dépouillèrent les *Taï-sœn* en 1775 fut ce roi Ghia-long qui, par l'influence de l'évêque d'Adran, rechercha notre protectorat, offrant à Louis XVI, en toute souveraineté, le promontoire et la baie de *Tourane,* ainsi que les îles de *Hoïnan* et de *Poulocondor,* si le secours de la France lui rendait son royaume. Il avait signé, en 1787, avec la cour de Versailles, un traité dont les événements de la révolution française arrêtèrent l'accomplissement; il parvint à ressaisir lui-même sa couronne en 1802.

Ayant exterminé les *Taï-sœn,* Ghia-long profita de la conquête qu'ils avaient faite de l'*An-nan,* en le réunissant à la Cochinchine avec l'assentiment de la cour de Péking. Notons, pour terminer, qu'en ratifiant la réunion des deux royaumes sous la domination du roi de *Tchen-tching,* l'empereur suzerain jugea que ce nouvel État devait avoir un nom nouveau. Ghia-long reçut donc l'investiture sous le nom de roi de *Youe-nan*[2], dénomination qui, par une réminiscence de l'antiquité, comprenait l'ensemble des pays tributaires désormais unifiés. Pour ses propres sujets et dans ses relations avec les puissances étrangères, ce prince et ses successeurs prirent et prennent encore

(1) 眞臘.
(2) 越南.

le titre plus pompeux de *Ta-nan-koue hoang-ti*[1] (Empereur des grands royaumes du midi). Du *Tchen-tching* et de l'*An-nan*, il n'en est plus question.

J'arrête ici cette esquisse rapide, pour revenir à mon point de départ. Je résume ce qui me paraît en ressortir et mériter notre attention.

Assurément le public européen ne réformera pas l'habitude qu'il a prise, on ne sait pourquoi, de confondre sous la dénomination commune d'*Annam* et *Annamites* les pays et les peuples différents du Tong-king et de la Cochinchine ou, ce qui est plus extraordinaire encore, de voir tout particulièrement l'*Annam* dans la Cochinchine; mais ceux qui voudront, afin d'éclairer l'histoire de ces régions, fouiller les annales chinoises, les seules à consulter, je crois, pour tout ce qui remonte à plus d'un siècle, ne devront pas perdre de vue que les limites de l'*An-nan* (ou *Annam*) n'ayant jamais dépassé au sud le 17° degré de latitude (entre Kouang-bin et Kouang-tri), tout document où ce nom d'*An-nan* (ou *Annam*) figurera concernera nécessairement et uniquement le *Tong-king* de nos jours.

N° X.

LETTRE DE M. EDMOND LE BLANT, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, SUR LA DÉCOUVERTE, À ROME, DU TOMBEAU DE SAINTE FÉLICITÉ ET DE SES SEPT ENFANTS.

Rome, le 20 décembre 1885.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les antiquaires du siècle dernier n'ont pas été d'accord sur le lieu où avait été ensevelie sainte Félicité, martyrisée vers l'an 162 avec ses sept fils : Januarius, Félix, Philippe, Sila-

[1] 大南國皇帝.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nus, Alexandre, Vital et Martial. Quelques-uns le plaçaient au cimetière des Jordani, d'autres dans le voisinage de la catacombe de Saint-Calliste. Si les actes de la sainte, cités dans une homélie de saint Grégoire le Grand, ne contiennent rien à ce sujet, une série de documents importants sur la topographie des catacombes, un itinéraire des pèlerins qui venaient prier au temps du moyen âge s'accordaient toutefois dans leurs indications : tous mentionnent la sépulture sur la *via Salaria,* et la *Topographia Einsiedlensis* précise davantage en ajoutant qu'elle se trouvait à main droite de la voie. Une découverte inattendue devait attester l'exactitude de ces renseignements et fixer d'une manière certaine le lieu où avait reposé la martyre.

Les nombreuses constructions qui se préparent ou s'achèvent à cette heure au nord de Rome ont dépassé la porte Salaria et même la villa Albani. A quelques pas de cette dernière, sur la droite et presque en face de l'énorme tombeau circulaire trouvé dans les terrains de M. Bertone, des fouilles exécutées par la *Banca Tiberina* ont mis au jour l'escalier et quelques galeries d'une catacombe. Tout dans cet hypogée était en ruines; à peine quelques débris d'inscriptions, quelques lampes grossières en terre cuite y ont été retrouvés. Il y restait toutefois une fresque qui a suffi à en faire reconnaître le nom. Appelé dès la première heure, M. de Rossi y a signalé la figure du Christ dominant celle d'une série de personnages presque effacés, mais où l'on retrouvait nettement l'indication de plusieurs têtes nimbées parmi lesquelles se trouvait celle d'une femme. Rapprochée des renseignements précis que fournissaient les vieux itinéraires, de la fresque autrefois existante aux thermes de Titus et représentant sainte Félicité et ses enfants, avec l'inscription FELICITAS CVLTRIX ROMANARVM, cette peinture semblait indiquer tout d'abord que la catacombe retrouvée était celle où sainte Félicité avait

reçu la sépulture. Le doute n'existe plus à cette heure, car la fresque nettoyée porte deux inscriptions dont la présence est décisive, ce sont les restes de plusieurs noms des fils de la grande martyre entre autres, Martial et Philippe :

MARTIA...... ......PPVS

Ce lieu historique avait déjà été signalé il y a quelques années; des noms divers lui avaient été donnés, car les belles méthodes topographiques qui devaient illustrer le nom de M. de Rossi n'étaient pas encore appliquées, et l'on avait constaté, sans la remarquer suffisamment, la découverte faite, dans ces galeries, d'une épitaphe du IVe siècle portant les mots : AT SANCTA FEL....., c'est-à-dire l'indication d'une sépulture placée auprès de la tombe de sainte Félicité. Avec la fresque dont je parle et les indications fournies par les anciens itinéraires, cette inscription fixe d'une manière certaine la situation du cimetière où fut déposée la martyre. De beaucoup moins antique que l'inscription, la peinture appartient au VIIe siècle; de même que les itinéraires, elle concourt donc à établir la continuité du culte voué par les chrétiens à celle qui périt avec ses sept fils pour rester fidèle à sa foi.

Depuis longtemps M. de Rossi avait signalé le lieu qui nous occupe comme devant être la catacombe où les fidèles avaient enseveli la sainte. L'excellence de ses méthodes si ingénieuses et si précises n'avait pas à coup sûr besoin de cette démonstration nouvelle; il est toutefois intéressant de voir à quel degré les faits viennent successivement confirmer les appréciations de notre illustre confrère.

Des mesures sont prises pour assurer la conservation de la fresque de sainte Félicité, et, par surcroît de précaution, on en fait exécuter une copie. La galerie qui la contient sera conservée et restera accessible. Il convient de louer à ce propos les efforts faits par M. Fiorelli, par le Gouvernement italien,



pour sauvegarder, dans la mesure du possible, au milieu des difficultés soulevées par les intérêts privés, les débris que révèlent les fouilles et qui touchent à l'histoire de l'ancienne Rome.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

APPENDICE N° 1.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1885,

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

LU DANS LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1885.

Messieurs,

Le nombre des concurrents a encore été considérable cette année [1] et l'ensemble des travaux examinés très satisfaisant. Les bonnes méthodes continuent à être en honneur. Dans le travail préliminaire de la commission, très peu d'envois ont été écartés comme insuffisants. Nous n'avons eu, cette année encore, que l'embarras du choix.

Un ouvrage de longue haleine: *La statistique monumentale de l'Aube,* par M. Fichot, dont un seul volume a paru, contenant six cantons seulement sur vingt-six, a été, malgré son mérite incontesté, renvoyé à un concours ultérieur. La même décision s'applique à une excellente monographie de MM. Thédenat et Héron de Villefosse. Les trois fascicules intitulés : *Les*

(1) Trente-sept concurrents ayant envoyé cinquante volumes ou brochures.

trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule sont le commencement d'un travail qui sera continué. Votre commission a estimé qu'il fallait, avant de le récompenser, en attendre l'achèvement. Une étude sur : *Les livres de comptes d'un marchand montalbanais du xive siècle,* vous avait été adressée par M. Forestié, mais à l'état de manuscrit. Ce document est d'une importance capitale pour l'histoire du commerce, de l'économie domestique et de la vie privée du xive siècle. Le futur éditeur a montré, dans le volumineux manuscrit soumis à notre examen, qu'il était bien préparé à mettre en lumière et à expliquer un texte aussi précieux et qui touche à des questions très variées et souvent très difficiles. La commission espère avoir bientôt l'occasion de récompenser l'édition des *Livres de comptes d'un marchand montalbanais.*

MÉDAILLES.

Les trois médailles ont été décernées à MM. L. Tanon, Léon Palustre et Buhot de Kersers.

Première médaille. — L'ouvrage de M. Tanon qui a mérité la première médaille est intitulé : *Histoire des Justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris, suivie des registres inédits de Saint-Maur-des-Fossés, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés et du registre de Saint-Martin-des-Champs.* Les registres de Saint-Maur-des-Fossés, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-des-Champs appartiennent aux Archives nationales, le registre de Sainte-Geneviève à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ils sont, à peu de chose près, contemporains : les jugements les plus anciens étant de 1204 (registre de Sainte-Geneviève); les plus récents, de 1357 (registre de Saint-Martin-des-Champs).

Ce qui donne à ces quatre registres un prix particulier, c'est qu'ils sont antérieurs aux plus anciens registres connus du Châtelet et contemporains des registres du Parlement.



Ajoutons que ce ne sont point de simples recueils de sentences écrites par un greffier au fur et à mesure qu'elles étaient prononcées par le tribunal. Ces quatre registres ont été rédigés, après coup, dans le dessein évident de fournir aux religieux la preuve de l'existence de leurs droits dans les contestations fréquentes qui s'élevaient entre leurs officiers et les officiers du roi.

Nos quatre manuscrits n'étaient certainement pas inconnus. Sauval et l'abbé Lebeuf leur avaient fait quelques emprunts, Du Cange les avait cités; mais dans leur ensemble ils étaient inédits. Leur réunion dans le volume de M. Tanon en augmente singulièrement la valeur. Le fait d'avoir édité côte à côte ces quatre précieux documents et d'en avoir ainsi formé une sorte de *corpus* du droit criminel des juridictions ecclésiastiques au XIIIe siècle n'est d'ailleurs que la plus mince partie du travail entrepris par M. Tanon. Ce qui en fait le principal mérite, ce sont les prolégomènes. Ces prolégomènes n'occupent pas moins de 318 pages. L'origine des Justices seigneuriales de Paris, la pratique du duel judiciaire dans ces justices, les peines qu'elles prononçaient, la procédure d'accusation, l'appel en matière civile et en matière criminelle, l'organisation intérieure de ces cours, les différents modes de preuves admises : l'aveu, le serment, les témoins ou les actes écrits forment autant de chapitres où ces diverses questions sont traitées de main de maître. M. Tanon nous fait ainsi pénétrer dans la pratique journalière des Justices seigneuriales du Parisis à l'époque de leur plein développement. Il ne se contente pas de grouper et d'analyser les renseignements si variés que lui fournissent les quatre registres, ces renseignements ne sont pour lui qu'un cadre qu'il achève de remplir à l'aide d'extraits tirés des registres du Parlement, des principaux coutumiers du XIIIe siècle et de nombreuses chartes de la même période.

Un dernier chapitre est consacré aux entreprises des officiers royaux sur les Justices seigneuriales, dont l'auteur rappelle la décadence et finalement la suppression.

La seconde partie de ces prolégomènes a un caractère plus particulièrement historique. M. Tanon passe successivement en revue le chapitre de Notre-Dame, l'évêque de Paris, l'abbaye de Saint-Magloire, le prieuré de Saint-Éloi, celui de Saint-Denis-de-la-Chastre, les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les églises de Saint-Marcel et de Saint-Benoît, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, le grand prieuré de France (le Temple), la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, l'église de Saint-Méry, l'abbaye de Montmartre, le prieuré de Saint-Lazare, et enfin les abbayes de Thiron et de Saint-Denis pour les fiefs qu'elles possédaient dans l'intérieur de Paris. Il remonte brièvement à l'origine de ces différentes maisons, signale, autant que possible, les titres en vertu desquels elles sont devenues propriétaires et justiciers, délimite leurs territoires, rappelle l'étendue de leurs droits et les luttes qu'elles ont dû soutenir pour leur conservation. En résumé, M. Tanon, dans ce volume de 568 pages, s'est montré jurisconsulte éclairé, critique sagace, historien érudit. Votre commission lui a décerné la première médaille à l'unanimité.

Deuxième médaille. — M. Léon Palustre, qui a obtenu la seconde médaille, se présentait avec deux gros et beaux volumes, richement illustrés : *La Renaissance en France, France du Nord,* grand in-folio (planches à l'eau forte). Ce magnifique ouvrage, fruit de longues et minutieuses recherches, rempli de faits précis, écrit avec élégance, est un véritable monument élevé à la gloire de notre art national. Les encouragements de l'Académie ne pouvaient lui manquer. Dans une série de chapitres consacrés à chacun des départements du nord de la France

(Flandre, Île-de-France, Normandie), M. Palustre décrit avec un enthousiasme communicatif ce qu'étaient les merveilleux édifices que le XVIe siècle a vus de toutes parts s'élever sur notre sol et dont beaucoup ont disparu ou ne subsistent plus qu'à l'état de ruines : églises, châteaux, maisons particulières, œuvres de sculpture, tout est passé en revue, le plus souvent reproduit par le dessin. Les articles consacrés aux châteaux de Fontainebleau, Chantilly, de Villers-Cotterets, d'Écouen, de Gaillon, aux églises de Beauvais et à leurs belles verrières, aux tombeaux de Saint-Denis, aux vitraux des églises de Normandie sont de véritables monographies. Chemin faisant, l'auteur remet en lumière plus d'un monument un peu trop oublié. Les admirables tombes de Raoul de Launay à Folleville, de Charles de Lalaing au musée de Douai, la petite église de Tilloloy, les débris du château de Sarcus attirent tour à tour son attention. Pour chaque édifice important, l'auteur, après l'avoir décrit, nous donne l'historique de la construction. Son livre, en un mot, est une histoire de l'architecture, de la sculpture et de la décoration en France durant le XVIe siècle.

Les planches, d'une importance capitale dans un ouvrage de ce genre, nombreuses et fort belles, sont exécutées avec une extrême précision dans les détails. Rien n'y est sacrifié au pittoresque, tout y est scrupuleusement exact.

Telle est la partie technique de l'ouvrage. Ce n'en est pas aux yeux de l'auteur la partie capitale, bien que ce soit celle qui défie le plus légitimement la critique. La grande préoccupation de M. Léon Palustre, celle qui domine son œuvre, qui remplit déjà sa préface, celle qui reparaît à chaque page, celle qui l'a constamment soutenu dans ses patientes recherches est de glorifier, de réhabiliter surtout les artistes français de l'époque qualifiée, faussement suivant lui, de *Renaissance* ; de protester contre l'injuste et profond oubli dans lequel sont

tombés les noms de la plupart d'entre eux, de réagir, en un mot, contre le préjugé qui n'a longtemps voulu voir que la main des Italiens dans les chefs-d'œuvre d'architecture éclos au XVIᵉ siècle sur les rives de la Seine et de la Loire. M. Palustre poursuit cette partie de sa tâche avec l'entraînement d'un apôtre. A propos de chaque monument, il trouve l'occasion de signaler le nom méconnu de quelques-uns de ces glorieux maçons de France, qui, rompant avec les traditions de l'art ogival en décadence, prirent une si grande part à l'érection des superbes châteaux de l'époque des Valois. M. Palustre fait revivre et replace au premier rang les intéressantes figures des Lemercier, des Le Breton, des Chambige, qu'il était certainement injuste de ne pas associer à la gloire des Bullant et des de Brosse, des de L'Orme et des Lescot. Ces modestes grands hommes, comme on les a justement appelés, ont enfin trouvé un défenseur savant et convaincu. Votre commission a voulu s'associer à cette œuvre de réhabilitation, mais elle ne peut s'empêcher de regretter vivement que, cédant à un sentiment de patriotisme exagéré et poussant sa thèse à outrance, l'auteur de *La Renaissance en France* se soit laissé entraîner jusqu'à méconnaître absolument l'influence de l'Italie dans le grand mouvement de rénovation des arts au XVIᵉ siècle. Cette exagération nuit au caractère scientifique de l'œuvre sans faire illusion au lecteur éclairé. L'ouvrage eût beaucoup gagné à plus de mesure et de réserve.

Malgré ces défauts, *La Renaissance en France* n'en est pas moins un très beau livre. La médaille décernée à M. Léon Palustre est des mieux méritées.

Troisième médaille. — La commission récompense en M. Buhot de Kersers vingt ans de travaux assidus poursuivis dans le très louable dessein de doter son département d'une statistique monumentale complète, comme il serait désirable



que tous les départements en possédassent un jour. Un grand nombre de nos vieux monuments et des traditions et légendes s'y rattachant disparaissent tous les jours sans laisser de traces, en dépit des efforts faits par la commission des monuments historiques et du concours éclairé des sociétés savantes. L'Académie doit savoir gré de leur zèle aux savants de province qui consacrent leur vie à réparer ces brèches faites à notre histoire nationale.

L'ouvrage intitulé : *Histoire et statistique monumentale du département du Cher* paraît par fascicules traitant chacun d'un canton. Bourges ayant exigé trois fascicules et le département du Cher comptant vingt-neuf cantons, l'ouvrage entier se composera de trente et une livraisons. L'enquête préliminaire nécessitée par de semblables travaux est achevée depuis plusieurs années. Texte et planches sont prêts. Dix fascicules formant quatre gros volumes in-8° avaient paru au 1er décembre. Deux autres sont sous presse. L'œuvre donc est assez avancée pour que la Commission des Antiquités de la France ait cru pouvoir donner un témoignage public des sympathies que lui inspirent de semblables dévouements à la science. L'*Histoire et statistique du département du Cher* s'imprime en grande partie aux frais de M. Buhot de Kersers soutenu par le concours d'un petit nombre de souscripteurs. Cela est de bon exemple.

Le caractère de l'œuvre est surtout archéologique et descriptif. L'auteur se tient prudemment éloigné de tout esprit de système, soit dans le classement des antiquités, soit dans les réflexions, très sobres d'ailleurs, que leur description ou leur histoire peuvent lui inspirer. C'est un dépôt de faits précis accompagnés de gravures à l'eau-forte dues, pour la plupart, au crayon de M. Buhot de Kersers.

Chaque commune, chaque localité est examinée séparément, méthode où l'aridité et la monotonie de la composition est largement compensée par la clarté et la rigueur qu'elle impose

aux études. M. Buhot de Kersers a tout sacrifié à la pensée d'être utile. L'origine et la date de chaque monument, sa destination première, tout cela est indiqué avec soin. Les transmissions des seigneuries sont soigneusement relevées ainsi que les diverses phases de grandeur et de décadence, de déchéance ou de progrès par lesquelles les villes, les bourgs et même les châteaux ont passé. Des documents inédits sont imprimés à la fin de chaque fascicule comme pièces à l'appui. La Commission croit devoir rappeler à l'auteur que plusieurs de ces transcriptions ne sont pas irréprochables et que les textes qu'il croit inédits ne le sont pas tous. Elle attire son attention sur ce point en vue des fascicules non encore imprimés.

Première mention honorable. — C'est encore à un ouvrage de longue haleine, œuvre, comme le précédent, d'intelligente patience, que la première mention honorable est accordée. Les *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, par Mlle Pellechet, forment un gros volume divisé en deux parties. La première nous offre un catalogue raisonné de tous les livres liturgiques des trois diocèses, soit imprimés, soit manuscrits, avec des notes nombreuses. Ce catalogue paraît complet.

La seconde partie est un recueil d'hymnes, de proses, de séquences en l'honneur de saint Lazare, de Marie-Madeleine, de sainte Marthe et de quelques autres saints et saintes particulièrement vénérés dans les trois diocèses. Non seulement l'auteur de ce recueil a scrupuleusement signalé toutes les pièces données déjà par Daniel, Hefele, Kœnigsfeld, Mone, le père Gall Morel et M. Léon Gautier; mais il a presque épuisé les recherches dans les manuscrits indiqués par les catalogues de Paris et par beaucoup de catalogues des départements et de l'étranger.

Un travail aussi considérable, aussi pénible, d'un si grand prix pour les érudits était digne de récompense.

Deuxième mention honorable. — Le volume qui a mérité la seconde mention est d'une lecture moins aride. S'il n'eût été l'œuvre de deux collaborateurs, une plus haute récompense eût pu lui être accordée. Nous voulons parler du *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370,* publiés par M. Izarn avec le concours de M. Gustave Prevost. La publication de pareils livres de compte est toujours une bonne fortune pour l'historien. Peu de documents donnent d'aussi précieux renseignements sur le mode d'existence, les habitudes, les usages et les revenus des princes et des grands feudataires il y a plusieurs siècles.

Le volume honoré aujourd'hui d'une mention se compose : 1° d'une excellente édition d'un long document de grande importance pour le règne de Charles V ; 2° d'une introduction de 146 pages dans laquelle sont très convenablement traitées les principales questions que soulève la lecture de ce document. Le compte dont il s'agit, et qui est conservé en original à la Bibliothèque nationale, fait connaître d'une part les produits que Charles le Mauvais a tirés de ses domaines de Normandie et de France de 1367 à 1370 ; d'autre part, l'emploi que le prince et les officiers du prince ont fait de ces produits pendant la même période.

Quand on réfléchit au rôle que Charles le Mauvais a joué dans l'histoire, on se rend facilement compte du puissant intérêt qui s'attache à un document où l'on peut étudier dans les moindres détails la meilleure partie de l'administration du roi de Navarre pendant près de quatre années et qui nous met en contact direct, pour ainsi dire, avec un assez grand nombre de personnages ayant pris une part importante aux événements du temps. M. Izarn, auquel est due l'édition du *Compte des recettes et dépenses,* a donc rendu un grand service en publiant un manuscrit qui prendra place parmi les meilleures sources de l'histoire politique et économique du XIVe siècle.

L'introduction qui précède le texte du *Compte* est, nous l'avons dit, l'œuvre de M. Prevost. L'auteur, sans avoir la prétention d'écrire une biographie de Charles le Mauvais et de recommencer l'œuvre si bien accomplie, au siècle dernier, par Secousse, donne au lecteur toutes les explications nécessaires pour bien comprendre l'économie du *Compte* et le consulter avec fruit. Le commentaire de M. Prevost est toujours judicieux, plein de vues originales; il éclaire d'un jour nouveau diverses institutions de l'époque, mal connues jusqu'ici. On y trouve de précieux renseignements sur quelques-uns des personnages dont Charles le Mauvais se servait dans l'intérêt de sa politique. L'auteur de l'introduction ne s'est pas borné, en effet, à résumer les données éparses dans le *Compte* qu'il s'était chargé d'expliquer; il a étendu ses recherches à d'autres documents analogues contemporains, de manière à pouvoir tirer de ses études quelques conclusions générales. Il en ressort que l'administration domaniale et financière de Charles le Mauvais était en tout semblable à l'administration domaniale et financière du roi de France. Tel qu'il est publié par M. Izarn et commenté par M. Prevost, le *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre* est un des ouvrages les plus curieux et les plus instructifs que nous possédions sous le règne de Charles V.

Troisième mention honorable. — Le livre sur les *Coutumes de Lorris et leur propagation aux* XII*e et* XIII*e siècles*, par Maurice Prou, fait partie de cette série d'excellents travaux inspirés par l'enseignement de l'École des chartes et qui, depuis quelques années, ont jeté tant de jour sur l'histoire du droit en France au XIIIe et au XIVe siècle. C'est un digne pendant au mémoire de M. Mortet, *Le Livre des Constitutions et Chastelet de Paris*, auquel vous accordiez la troisième médaille l'année dernière.

Le travail de M. Prou est divisé en cinq chapitres, non compris le texte des coutumes et celui des pièces justificatives

qui les accompagnent. Le premier chapitre offre un aperçu sommaire de la géographie et de l'histoire du Gâtinais (*pagus Gatinensis*). L'auteur y trace à grands traits l'état politique de ce pays à l'époque de la rédaction des *Coutumes de Lorris* dont des circonstances locales expliquent le caractère. Le second chapitre est de beaucoup le plus important, le plus personnel, si je puis dire, celui où M. Prou fait particulièrement montre des qualités qui le distinguent. Les articles de la *Coutume*, telle qu'elle nous est parvenue, n'affectent, en effet, aucun ordre rationnel et paraissent en quelque sorte placés à la suite les uns des autres comme au hasard. M. Prou les a disposés dans un ordre méthodique qui permet d'en saisir l'économie. Quelques-uns de ces articles offrent encore, malgré cela, de grandes obscurités. M. Prou les explique avec une rare sagacité, et là même où l'on serait tenté de ne pas accepter son opinion, on ne peut s'empêcher de rendre justice à la solidité de sa discussion.

La coutume de Lorris, on le sait, devint en peu d'années comme une coutume type pour la France centrale. De là sa grande importance historique. Trois chapitres, les chapitres III, IV et V du livre, sont consacrés à en suivre la propagation : 1° dans les terres du domaine royal ; 2° dans les domaines des maisons de Sancerre et de Courtenay ; 3° dans toute l'étendue de la province de Champagne. Ces trois chapitres sont complétés par deux listes : l'une chronologique où sont rangées par ordre de date toutes les chartes coutumières copiées en totalité ou en partie sur la *Coutume de Lorris ;* la seconde alphabétique où sont énumérées toutes les localités qui avaient demandé et reçu en totalité ou en partie cette même coutume.

Le texte de la *coutume* termine le volume. L'auteur montre en quoi ce texte diffère de la coutume officielle rédigée en 1494 et réimprimée en 1531. Le fond du texte de M. Prou est établi sur le registre A de Philippe-Auguste qui existe à

la bibliothèque du Vatican et dont une reproduction phototypique a été faite récemment par les soins de M. Léopold Delisle. Toutes les bonnes leçons des autres registres, ainsi que le texte de Dom Morin, qui avait eu communication de la charte originale aujourd'hui perdue, sont données en variantes. Quelques-unes des transcriptions ultérieures existant aux Archives, à la Bibliothèque nationale, au Vatican et dans quelques autres localités qui avaient reçu la coutume ont été également mises à profit.

Ajoutons que les notes qui accompagnent le travail de M. Prou n'en sont pas la moins bonne partie.

Quatrième mention honorable. — Les renseignements que nous possédons sur la vie privée de nos pères dans les diverses provinces de la France, il y a quatre ou cinq siècles, sont peu nombreux. L'histoire générale n'entre guère dans de pareils détails. Dans son étude sur *La vie privée en Anjou au XVe siècle*, M. André Joubert s'est proposé de combler cette lacune pour ce qui a trait à la province qu'il habite. Votre commission récompense cette tentative de bon exemple.

Un personnage dont le rôle historique en Anjou n'a pas été sans quelque éclat, Jean Bourré, le confident, l'agent, le trésorier et le ministre de Louis XI, a laissé de nombreux papiers, parmi lesquels plusieurs d'ordre privé qui nous font pénétrer dans la vie intime et journalière de ce célèbre personnage. Telle est la principale source à laquelle a puisé M. Joubert. Le champ exploré était donc assez restreint. L'auteur en a tiré tout le parti possible. Tout ce qui dans les papiers de Jean Bourré a rapport à l'agriculture, à l'industrie, à la vie domestique, en a été extrait avec soin. Deux chapitres du livre, intitulés : *La vie à la ville, la vie à la campagne*, présentent méthodiquement classés les résultats obtenus. Ces deux chapitres sont des plus instructifs, mille détails y sont



relevés qui nous initient à la culture des jardins potagers, aux travaux des champs, aux dépenses du ménage, de la ferme et du château, au salaire, à la nourriture et à l'entretien des ouvriers ruraux, aux façons des vignes et à la préparation des vendanges. Un autre chapitre est consacré à la *vie privée hors du logis*, un dernier à la *vie en famille*. Le jeune Charles Bourré, en 1498 (il avait alors quinze ans), avait été envoyé au collège de Navarre. M. André Joubert nous apprend, avec les plus minutieux détails, ce que l'entretien de cet enfant coûtait à son père. Tous ces renseignements s'appuient sur des textes bien établis accompagnés de notes explicatives judicieuses. La biographie de Jean Bourré reçoit aussi de l'étude de ses papiers de notables accroissements. Des détails généalogiques abondants, concernant chacune des personnes mentionnées dans les pièces analysées, ajoutent à l'intérêt de l'ouvrage.

En résumé, le livre de M. André Joubert est instructif, intéressant. Il réunit de nombreuses informations, dont plusieurs sont nouvelles, sur la vie domestique et agricole des Angevins dans les derniers temps du moyen âge. Il témoigne de consciencieuses recherches dirigées avec sagacité. On pourrait seulement reprocher à l'auteur d'avoir choisi un titre un peu trop compréhensif. Le titre annonce plus que l'étude des seuls papiers de Jean Bourré ne peut donner. Ce n'en est pas moins un travail consciencieux et utile qui mérite récompense. Espérons que M. Joubert aura des imitateurs.

Cinquième mention honorable. — Les métaux dans l'antiquité: l'étain, par M. Germain Bapst. On serait tenté de croire, au premier abord, que le sujet du livre ne rentre pas dans le cadre du concours des Antiquités de la France. Il n'y touche réellement, en effet, que par la fréquente application qui, pendant tout le moyen âge et jusqu'à une époque même bien plus rapprochée de nous, a été faite de l'étain à tous les

usages de la vie. Il y a là toute une industrie nationale dont le caractère méritait d'être mis en lumière. M. Germain Bapst a rempli cette tâche avec une entière compétence. Il étudie successivement l'étain dans l'église, sur l'autel, à la sacristie, dans le réfectoire des moines, dans la maison, à l'office des grands et des bourgeois et dans cent autres sections de la vie domestique de nos pères. C'est par ce côté tout à fait national que le livre de M. Bapst a surtout intéressé la Commission. C'en est aussi la partie la plus originale. Les dissertations sur les calices, les burettes et différents autres ustensiles du culte, sur le mobilier des couvents, sur les méreaux d'église et de corporations, sur les enseignes de pèlerinage sont remplies des détails les plus curieux. Certains objets d'étain étaient de véritables œuvres d'art; M. Bapst donne la liste des maîtres dont le nom mérite d'être sauvé de l'oubli. Tout un chapitre consacré à l'œuvre si remarquable de Briot nous fait connaître les origines véritables de cet excellent artiste français et nous initie à ses procédés d'exécution.

L'auteur, par suite d'exigences professionnelles, possède toutes les connaissances que cet art difficile exige de ceux qui le pratiquent. M. Bapst en a tiré un très utile parti. Tous les passages consacrés aux procédés d'extraction du métal, à la discussion et à l'explication des procédés de fabrication des ustensiles ou objets d'orfèvrerie d'étain, de leur moulage et de l'étamage, sont traités de main de maître.

A côté de ces détails techniques nous rencontrons, toujours à propos de l'étain, d'intéressantes remarques sur la vie privée et le commerce au moyen âge. L'abondance des renseignements puisés aux sources les plus diverses frappe par sa précision.

En un mot, le livre de M. Germain Bapst est une œuvre originale, destinée à rendre de grands services à ceux qui s'occuperont, après lui, de l'histoire de la métallurgie. Bien des points sans doute seront à traiter à nouveau, mais ce

IMPRIMERIE NATIONALE

premier volume *L'étain,* demeurera toujours la base des recherches futures en un sujet qui était entièrement neuf. On peut, il est vrai, reprocher à l'auteur bien des longueurs, des répétitions trop fréquentes, de nombreuses négligences de rédaction. L'ouvrage eût certainement gagné à être condensé en moins de pages et ramené à plus d'unité. Ces côtés faibles n'ont pas permis à la commission de donner à la très intéressante et très méritoire œuvre de M. Bapst un rang plus élevé.

Sixième mention honorable. — La commission n'a pas hésité à réserver la sixième mention pour l'ouvrage envoyé par M. le Dr Le Paulmier sous le titre de : *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille.* Ambroise Paré a été un des plus grands chirurgiens que la France ait vus naître. Il a arraché la chirurgie aux vieux procédés auxquels la corporation était si profondément attachée. L'exposé de ses travaux et de ses découvertes techniques appartient, il est vrai, à l'art de guérir, et un livre qui aurait pour but principal d'exposer l'œuvre scientifique du grand praticien manceau rentrerait bien moins encore qu'un livre sur les métaux dans les conditions de notre concours. Mais tel n'est pas le but visé par M. le docteur Le Paulmier. L'exposé de ce que la chirurgie, l'anatomie et la médecine doivent à Ambroise Paré nous a été donné magistralement, il y a plus d'un quart de siècle, par le professeur Malgaigne. M. le docteur Le Paulmier n'a point songé à refaire un pareil travail. Mais si nous savons parfaitement, depuis feu le docteur Malgaigne, la nature et la valeur des progrès que le chirurgien de Charles IX a fait faire à l'art de guérir, nous ne connaissons pas à beaucoup près aussi bien sa biographie, les difficultés qu'il eut à vaincre et les luttes qu'il eut à soutenir contre les préjugés de son temps. Il régnait sur diverses

circonstances de la vie d'Ambroise Paré de nombreuses incertitudes. Le docteur Le Paulmier s'est proposé de combler ces lacunes.

Non seulement l'auteur a mis à profit tout ce que possédaient, concernant Ambroise Paré, les Archives nationales et la bibliothèque de l'Académie de médecine où est déposé le précieux manuscrit l'*Histoire de la chirurgie* de Peyrilhe, non seulement il a tiré grand parti de la réponse faite par le grand chirurgien aux attaques dont ses œuvres avaient été l'objet, rarissime opuscule de notre bibliothèque nationale dont la connaissance avait échappé jusqu'ici à tous ceux qui se sont occupés d'Ambroise Paré (un seul excepté, M. le docteur Turner), mais il a retrouvé dans les archives du château de Paley tout un ensemble de pièces inédites sur Paré et ses descendants, parmi lesquelles un portrait authentique du chirurgien et le seul autographe que nous possédions de lui.

Grâce à cet ensemble de documents, qu'il complète à l'aide des ouvrages parus récemment, M. le docteur Le Paulmier nous donne une biographie des plus intéressantes et des plus neuves d'Ambroise Paré, encadrée dans un tableau piquant de l'état militaire au xviᵉ siècle, ainsi que des mœurs et des habitudes des médecins de cette époque. Nous assistons à la vie laborieuse, active et très accidentée d'Ambroise Paré. Nous pénétrons avec le docteur Le Paulmier dans la maison de l'illustre praticien, nous nous asseyons à son foyer, nous sommes initiés à l'état successif de sa fortune, nous partageons ses joies, ses déceptions, ses tribulations, nous devenons les témoins émus de ses luttes contre des rivaux envieux. Le corps des médecins et des chirurgiens n'avait pu supporter, en effet, sans impatience qu'un homme qui ne possédait à l'origine que le simple diplôme de *barbier-saigneur* introduisît dans la science des méthodes et des procédés opératoires nouveaux dont le succès lui avait attiré la protection des plus hauts personnages.

Alors qu'il était devenu premier chirurgien de Charles IX il était encore en butte aux attaques de ces ennemis qui prétendaient faire interdire ses livres. Il triomphe pourtant et meurt dans un âge avancé, entouré de la considération publique, relativement riche et en possession de la faveur royale, même après la Saint-Barthélemy bien qu'il fût huguenot, ce dont, après les preuves données par le docteur Le Paulmier, on ne peut plus faire aucun doute.

Nous apporter une biographie aussi étendue établie sur des pièces authentiques, est assurément avoir enrichi d'une page nouvelle l'histoire littéraire de la France. Si les biographies d'un Roger Bacon, d'un Arnaud de Villeneuve ont leur place légitime dans l'histoire du développement intellectuel de l'humanité, celle d'Ambroise Paré, le père de la chirurgie moderne, doit incontestablement y avoir la sienne. Telles sont les considérations qui ont fait penser à votre commission que, dans le concours des Antiquités de la France, l'ouvrage du docteur Le Paulmier pouvait être accueilli avec faveur. Le soin, l'exactitude de la composition, la nouveauté des renseignements, la sagacité de sa critique, désignaient M. le docteur Le Paulmier pour une de vos récompenses.

Il est également un travail que nous eussions voulu pouvoir récompenser à cause de son originalité : l'*Essai sur le patois vosgien, dictionnaire phonétique et étymologique,* par M. Haillant. De tels travaux méritent tous vos encouragements. La commission a décidé que cette intéressante étude manuscrite serait, au moins, signalée à votre attention.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France :

A. Maury, Léop. Delisle, Barthélemy Hauréau, J. Desnoyers, Eug. de Rozière, Gustave Schlumberger, Alexandre Bertrand, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

APPENDICE N° II.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 1885.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. F. DESJARDINS,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1885.

Messieurs,

Un pieux usage, qui devrait prendre parmi nous la force d'une tradition non interrompue, car il est conforme aux sentiments unanimes de l'Académie, veut que nous adressions, en ce jour solennel, un dernier hommage à ceux de nos confrères qui nous ont quittés pendant l'année. Avant de rendre compte des concours et de proclamer les récompenses auxquelles ils ont donné lieu, il est juste qu'on pense à ceux qui ne sont plus là pour prendre leur part de cette fête du travail et sourire à ce qu'on peut appeler l'espoir scientifique de la France : donnons donc un triste souvenir au passé avant d'applaudir aux promesses de l'avenir.

La Compagnie, quoique moins éprouvée que notre sœur,

l'Académie des sciences, dont les pertes, cette année, atteignent le chiffre de onze, a rendu les derniers devoirs à trois de ses membres : MM. Frédéric Baudry, Léon Renier et Émile Egger. Mais j'avais tort de dire tout à l'heure qu'ils nous ont quittés : ils sont encore présents parmi nous, et, si nous avons eu pendant leur vie la meilleure part d'eux-mêmes, il nous reste encore aujourd'hui leurs écrits, leurs mémoires, leurs communications, le souvenir de leur parole, et jusqu'à leur accent même. Nulle part leur vie intellectuelle n'a laissé une empreinte plus profonde et plus durable que parmi nous. C'est un privilège précieux des Compagnies comme la nôtre : elles se renouvellent incessamment et créent un lien entre le passé et l'avenir; elles encouragent et récompensent les premiers pas dans la science des générations nouvelles, en s'inspirant de celles qui nous ont précédés : on peut en un mot appliquer à notre Académie cette profonde parole de Malherbe :

> ... Rien, afin que tout dure,
> Ne dure éternellement.

Non, ceux qui sont absents ne nous ont pas laissés entièrement, il s'en faut. Je les crois toujours présents ici, et si je ne les vois plus, je les entends encore. Je l'entends, cette conversation si vive, si spirituelle, si bien informée de Frédéric Baudry, qui fut un véritable polygraphe par l'universalité de ses connaissances, dont aucune pourtant n'était superficielle : histoire, philologie, linguistique, grammaire comparée, lexicographie, agriculture, musique même; il fallait l'entendre parler sur toutes ces choses dans cette langue originale, imprévue et autorisée à la fois, grâce à son érudition, qui faisait penser à Rabelais.

Personne de vous ne m'accusera d'exagération si j'affirme qu'il n'est pas absent non plus, mon cher et savant maître, Léon Renier; car, Messieurs, si, dans la branche d'études à

laquelle il nous a initiés et où il nous a fait faire les premiers pas, il m'arrive de vous offrir quelques essais qui ne soient pas trop indignes de vous être présentés, c'est à lui que je le dois. Léon Renier a été le fondateur de la science épigraphique en France; c'est pour lui, par conséquent pour nous, que la chaire du Collège de France a été créée, et il possédait si bien, il aimait tellement et d'un amour si exclusif la science dont il avait fait son domaine particulier, que, n'ayant jamais enseigné en public, malgré sa parole timide et lente, il est devenu professeur, et que son auditoire sérieux, quoique modeste — le Collège de France n'est pas fait pour les auditoires agités ni pour le tumulte d'un nombreux public — avait pour fidèles des professeurs étudiants comme les Naudet, les Boissier, les Perrot, d'autres disciples enfin qui ont appris à ses leçons ce qu'on les a chargés d'enseigner à leur tour; et, à l'heure présente, les mieux préparés sont naturellement les plus assidus à ses leçons. Rien ne peut donner à ceux qui ne les ont pas entendues une idée de la sûreté du savoir, de la solidité des connaissances classiques et de l'excellente méthode du maître. Ceux qui les ont suivies, qui ont assisté à celles qu'il a faites, par exemple, sur la province d'Afrique et sur l'histoire épigraphique des empereurs, ne trouveront rien qui leur soit supér[illegible]vrage [illegible]eur dans les mémoires du savant triumvirat du *Corpus*, MM. [illegible] M. [illegible]ommsen, Henzen et de 'Rossi, ni même dans les œuvres de no[illegible]s seul [illegible] maître à tous, Borghesi (1).

Il est prése[illegible], renv[illegible]t aussi parmi nous M. Egger, car nous croyons entendre enco[illegible]e à un[illegible]re, comme un écho voisin, le son de sa voix lorsqu'à la séa[illegible]e Ville[illegible]nce ordinaire du 16 août il prenait part à la discussion pro[illegible]*lle d'ar*[illegible]oquée par la dernière lecture qu'il n'avait pu faire lui-m[illegible]lui se[illegible]me, à cause de cette cécité si courageusement, si philosophiq[illegible]ant d[illegible]uement supportée. La tombe de ce savant éminent, [illegible]ur *Les*

(1) Deux seuls [illegible]t sur la liste de nos associés étrangers : Borghesi et de 'Rossi; deux, sur celle [illegible] de nos correspondants : Mommsen et Henzen.

de ce «patriarche des études helléniques en France», s'est fermée depuis trop peu de temps, pour que j'ajoute rien aujourd'hui aux éloges qui ont été adressés, en présence d'une foule attentive et recueillie, au nom de cette Académie, de la Faculté des lettres, du *Journal des Savants* et de l'Association pour l'encouragement des études grecques. Il me sera permis, du moins, de rappeler qu'à notre séance ordinaire du 31 octobre dernier, il a été donné lecture, par M. Hauréau, d'une lettre d'un de nos confrères de l'Académie des sciences, qui est un hommage sincère et touchant à sa mémoire, venu tard, il est vrai, mais de par delà l'Océan; nous l'avons tous entendue avec une vive émotion. Ce confrère, qui a tenu à joindre l'expression de son estime singulière et motivée aux regrets de notre Académie et du monde savant de l'Europe, est don Pedro d'Alcantara, empereur du Brésil. Au temps du Grand Roi, parmi les flatteries et les adulations, il était facile de distinguer, dans ce concert universel, la voix de l'Académie; aujourd'hui, ce sont les princes, les têtes couronnées elles-mêmes qui, après avoir sollicité nos suffrages, tiennent à honneur d'adresser leur tribut de louanges suprêmes aux confrères que nous avons perdus et qu'ils veulent pleurer avec nous.

Nos devoirs rendus envers le passé, je formé... n'ai plus qu'à remplir la partie agréable de ma tâche, et je suis par l'u... tout à l'avenir.

L'Académie a cependant le regret de décl... arer, d'abord, qu'il lui a été impossible de donner le prix ord... inaire (prix du Budget) à l'unique mémoire envoyé au concou... s sur *l'Instruction des femmes au moyen âge*, l'auteur ayant ajout... é trop peu de choses aux faits déjà connus et habilement mis e... n œuvre par un de ses devanciers, et ayant négligé un nomb... re considérable de sources, soit latines, soit romanes. Ce ... sujet, que nous jugeons susceptible d'éveiller la curiosité des ... concurrents de l'avenir, est remis au concours pour 1887.

L'Académie a été plus heureuse touchant un autre prix ordinaire sur le sujet qui avait été proposé pour 1883, et prorogé à 1885 : la question est ainsi conçue : *Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques, qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.* Elle décerne le prix à M. Moritz Steinschneider, auteur du mémoire portant comme épigraphe : *Dies diem docet.*

L'Académie avait encore proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire.* Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1887.

Je suis heureux de déclarer publiquement que le concours des Antiquités de la France a donné de brillants résultats. Nous n'avons pas reçu moins de cinquante volumes ou brochures de la part de trente-sept concurrents. L'ensemble de ces travaux nous a paru très satisfaisant. Les bonnes méthodes y sont généralement suivies, et dans le travail préliminaire de la commission, qui procède par voie d'élimination, très peu d'envois ont été écartés comme insuffisants : nous n'avons eu que l'embarras du choix.

Un ouvrage de longue haleine : *Statistique monumentale de l'Aube*, par M. Fichot, dont un seul volume a paru, contenant six cantons seulement sur vingt-six, a été, malgré son mérite incontesté, renvoyé à un concours ultérieur. La même décision s'applique à une excellente monographie de MM. Thédenat et Héron de Villefosse. Les trois fascicules intitulés : *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* sont le commencement d'un travail qui sera continué. Votre commission a estimé qu'il fallait, avant de le récompenser, en attendre l'achèvement. Une étude sur *Les livres de comptes d'un marchand montalbanais du XIVe siècle* vous avait été adressée par M. Forestié, mais à l'état

de manuscrit. Ce document est d'une importance capitale pour l'histoire du commerce, de l'économie domestique et de la vie privée au XIVe siècle. Le futur éditeur a montré dans le volumineux manuscrit soumis à notre examen qu'il était bien préparé à mettre en lumière et à expliquer un texte aussi précieux et qui touche à des questions très variées et souvent très difficiles. La commission espère avoir bientôt l'occasion de récompenser cet ouvrage quand il sera achevé et imprimé.

Un savant, bien connu par ses précédentes publications sur les voies romaines et par ses récents travaux sur le port de Saint-Nazaire, nous a adressé, non une monographie sur ce point, comme il aurait si bien su la faire, mais un véritable dossier d'ingénieur comprenant des brochures, des plans, des articles de journaux qui, par leur objet et par leur réunion même, ont paru ne pouvoir rentrer dans le cadre des Antiquités de la France.

Les trois médailles ont été décernées à MM. L. Tanon, Léon Palustre et Buhot de Kersers.

L'ouvrage de M. Tanon qui a mérité la première médaille est intitulé : *Histoire des Justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris, suivies des registres inédits de Saint-Maur-des-Fossés, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés et du registre de Saint-Martin-des-Champs*. Les registres de Saint-Maur-des-Fossés, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-des-Champs appartiennent aux Archives nationales, le registre de Sainte-Geneviève, à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ils sont, à peu de chose près, contemporains : les jugements les plus anciens étant de 1204 (registre de Sainte-Geneviève); les plus récents, de 1357 (registre de Saint-Martin-des-Champs). Ce qui donne à ces quatre registres un prix particulier, c'est qu'ils sont antérieurs aux plus anciens registres connus du Châtelet et contemporains des registres du Parlement. Ajoutons que ce ne sont point de simples recueils de

sentences écrites par un greffier au fur et à mesure qu'elles étaient prononcées par le tribunal. Ces quatre registres ont été rédigés, après coup, dans le dessein évident de fournir aux religieux la preuve de l'existence de leurs droits dans les contestations fréquentes qui s'élevaient entre leurs officiers et les officiers du roi. Nos quatre manuscrits n'étaient certainement pas inconnus. Sauval et l'abbé Lebeuf leur avaient fait quelques emprunts; Ducange les avait cités, mais dans leur ensemble ils étaient inédits. Leur réunion dans le volume de M. Tanon en augmente singulièrement la valeur. Le fait d'avoir édité côte à côte ces quatre précieux documents et d'en avoir ainsi formé une sorte de *corpus* du droit criminel des juridictions ecclésiastiques au XIIIe siècle n'est d'ailleurs que la plus mince partie du travail entrepris par M. Tanon. Ce qui en fait le principal mérite, ce sont les prolégomènes. Ces prolégomènes, de 318 pages, traitent de l'origine des Justices seigneuriales de Paris, du duel judiciaire, des peines qu'elles prononçaient, de la procédure, de l'appel en matières civiles et criminelles, des différents modes de preuves admises, etc. M. Tanon nous fait ainsi pénétrer dans la pratique journalière des Justices seigneuriales du Parisis à l'époque de leur plein développement. Un dernier chapitre est consacré aux entreprises des officiers royaux sur les Justices seigneuriales, dont l'auteur rappelle la décadence et finalement la suppression. Dans la seconde partie de ces prolégomènes, M. Tanon passe en revue le chapitre de Notre-Dame, l'évêché de Paris, l'abbaye de Saint-Magloire, le prieuré de Saint-Éloi, celui de Saint-Denis-de-La-Chastre, les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les églises de Saint-Marcel et de Saint-Benoît, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, le grand prieuré de France (le Temple), la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, l'église de Saint-Méry, l'abbaye de Montmartre, le prieuré de Saint-Lazare, et enfin

les abbayes de Thiron et de Saint-Denis pour les fiefs qu'elles possédaient dans l'intérieur de Paris. Il remonte brièvement à l'origine de ces différentes maisons, délimite leurs territoires, rappelle l'étendue de leurs droits et les luttes qu'elles ont dû soutenir pour leur conservation. En résumé, M. Tanon, dans ce volume de 568 pages, s'est montré jurisconsulte éclairé, critique sagace, historien érudit. Votre commission lui a décerné la première médaille.

M. Léon Palustre, qui a obtenu la seconde médaille, se présentait avec deux beaux volumes, richement illustrés : *La Renaissance en France,* France du Nord, grand in-folio (*planches à l'eau forte*). Ce magnifique ouvrage, fruit de longues et minutieuses recherches et rempli de faits, est un véritable monument élevé à la gloire de notre art national. Les articles consacrés aux châteaux de Fontainebleau, de Chantilly, de Villers-Cotterets, d'Écouen, de Gaillon, aux églises de Beauvais et à leurs belles verrières, aux tombeaux de Saint-Denis, aux vitraux des églises de Normandie, sont de véritables monographies. Les planches, d'une importance capitale, sont exécutées avec une extrême précision dans les détails. Mais l'Académie a d'importantes réserves à faire aux éloges que j'ai accordés en son nom à l'auteur. La grande préoccupation de M. Léon Palustre est de glorifier, de réhabiliter surtout les artistes français de l'époque qualifiée, faussement suivant lui, de *Renaissance;* de protester contre l'oubli dans lequel sont tombés les noms de la plupart d'entre eux ; de réagir en un mot contre le préjugé qui n'a longtemps voulu voir que la main des Italiens dans les chefs-d'œuvre d'architecture éclos au XVIe siècle sur les rives de la Seine et de la Loire. M. Palustre replace au premier rang les Lemercier, les Le Breton, les Chambige. Cette partie de l'ouvrage est une thèse, ou plutôt un plaidoyer. Nous regrettons que l'auteur se soit laissé entraîner jusqu'à méconnaître absolument l'influence de l'Itali-

dans le grand mouvement de rénovation des arts au XVIe siècle.

La commission récompense par la troisième médaille, en M. Buhot de Kersers, vingt ans de travaux assidus poursuivis dans le très louable dessein de doter son département d'une statistique monumentale complète, comme il serait désirable que tous les départements en possédassent un jour. L'ouvrage, intitulé : *Histoire et statistique monumentale du département du Cher,* paraît par fascicules traitant chacun d'un canton. Bourges ayant exigé trois fascicules et le département du Cher comptant vingt-neuf cantons, l'ouvrage entier se composera de trente et une livraisons. Dix fascicules formant quatre gros volumes in-8° avaient paru au 1er décembre. Deux autres sont sous presse. L'œuvre est donc assez avancée pour que l'Académie ait cru pouvoir lui donner un témoignage public des sympathies qu'elle lui inspire. L'*Histoire et statistique du département du Cher* s'imprime en grande partie aux frais de l'auteur, soutenu par le concours d'un petit nombre de souscripteurs. Le caractère de l'œuvre est surtout archéologique et descriptif. C'est un dépôt de faits précis accompagnés de gravures à l'eau forte dont M. Buhot de Kersers est le plus souvent l'auteur. Des documents inédits sont imprimés à la fin de chaque fascicule, comme pièces à l'appui. La commission croit devoir rappeler à l'auteur que plusieurs de ces transcriptions ne sont pas irréprochables et que les textes qu'il croit inédits ne le sont pas tous.

C'est encore à un ouvrage de longue haleine, œuvre, comme le précédent, d'intelligente patience, que la première mention honorable est accordée. Les *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon,* par Mlle Pellechet, forment un gros volume divisé en deux parties : catalogue raisonné de tous les livres liturgiques des trois diocèses, et recueil d'hymnes, de proses, de séquences en l'honneur de saint Lazare, de Marie-Madeleine, de sainte Marthe et de quelques

autres saints et saintes particulièrement vénérés dans les trois diocèses.

Le volume qui a mérité la seconde mention est d'une lecture moins aride. Il est l'œuvre de deux collaborateurs. C'est le *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, publié par M. Izarn avec le concours de M. Gustave Prevost. Le compte dont il s'agit, et qui est conservé en original à la Bibliothèque nationale, fait connaître, d'une part, les produits que Charles le Mauvais a tirés de ses domaines de Normandie et de France, de 1367 à 1370; d'autre part, l'emploi que le prince et les officiers du prince ont fait de ces produits pendant la même période. On peut donc étudier, dans les moindres détails, la meilleure partie de l'administration du roi de Navarre pendant près de quatre années. M. Izarn, auquel est due l'édition du *Compte des recettes et dépenses*, a donc rendu un grand service en publiant un manuscrit qui prendra place parmi les meilleures sources de l'histoire politique et économique du XIVe siècle.

L'introduction qui précède le texte du *Compte* est l'œuvre de M. Prevost. L'auteur, sans avoir la prétention de donner une biographie de Charles le Mauvais et de recommencer l'œuvre si bien accomplie, au siècle dernier, par Secousse, fait bien comprendre l'économie du *Compte* et permet de le consulter avec fruit. Le commentaire de M. Prevost est toujours judicieux, plein de vues originales, et il éclaire d'un jour nouveau diverses institutions de l'époque, mal connues jusqu'ici.

Le livre sur les *Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles*, par M. Maurice Prou, a obtenu la troisième mention honorable. Il fait partie de cette série d'excellents travaux inspirés par l'enseignement de l'École des chartes et qui, depuis quelques années, ont jeté tant de jour sur l'histoire du droit en France au XIIIe et au XIVe siècle. La coutume de Lorris, on le sait, devint en peu d'années comme une coutume type

pour la France centrale. De là sa grande importance historique, que l'auteur a parfaitement fait ressortir. Le texte de la *coutume* termine le volume.

Dans son étude sur la *Vie privée en Anjou au XVe siècle,* M. André Joubert, qui a la quatrième mention honorable, s'est proposé de combler une lacune pour cette province. Jean Bourré, le confident, l'agent, le trésorier et le ministre de Louis XI, a laissé de nombreux papiers, parmi lesquels plusieurs d'ordre privé qui nous font pénétrer dans la vie intime et journalière de ce célèbre personnage. Tout ce qui, dans les papiers de Jean Bourré, a rapport à l'agriculture, à l'industrie, à la vie domestique en a été extrait avec soin. Deux chapitres du livre sont intitulés : *La vie à la ville, la vie à la campagne.* Un autre est consacré à la *vie privée hors du logis,* un dernier à la *vie en famille.* Le jeune Charles Bourré, en 1498 (il avait alors quinze ans), avait été envoyé au collège de Navarre. En résumé, le livre de M. André Joubert est instructif. Il réunit de nombreuses informations, dont plusieurs sont nouvelles, sur la vie domestique et agricole des Angevins dans les derniers temps du moyen âge.

L'ouvrage intitulé : *Les métaux dans l'antiquité : l'étain,* par M. Germain Bapst, a obtenu la cinquième mention. On serait tenté de croire, au premier abord, que le sujet du livre ne rentre pas dans le cadre du concours des Antiquités de la France. Il n'y touche réellement, en effet, que par la fréquente application qui, pendant tout le moyen âge et jusqu'à une époque même bien plus rapprochée de nous, a été faite de l'étain à tous les usages de la vie. Il y a là toute une industrie nationale qui méritait d'être mise en lumière. M. Germain Bapst, très compétent, comme on sait, sur cette matière, étudie l'étain dans l'église, dans le réfectoire des moines, dans la maison, à l'office des grands et des bourgeois et dans cent autres détails de la vie domestique de nos pères. En outre, certains

objets d'étain étaient de véritables œuvres d'art; M. Bapst donne la liste des maîtres dont le nom mérite d'être sauvé de l'oubli. Tout un chapitre consacré à l'œuvre si remarquable de Briot nous fait connaître les origines véritables de cet excellent artiste français et nous initie à ses procédés d'exécution. A côté de ces détails techniques, nous rencontrons, toujours à propos de l'étain, d'intéressantes remarques sur la vie privée et le commerce au moyen âge; mais pour l'antiquité proprement dite, il y avait mieux à faire assurément.

Nous n'avons pas hésité à réserver la sixième mention à l'ouvrage envoyé par M. le Dr Le Paulmier sous le titre de : *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille.* Ambroise Paré a été un des plus grands chirurgiens que la France ait vus naître. L'exposé de ce que la chirurgie, l'anatomie et la médecine lui doivent nous a été donné magistralement, il y a plus d'un quart de siècle, par le professeur Malgaigne. M. le docteur Le Paulmier n'a point songé à refaire un pareil travail. Il nous donne sa biographie, raconte les difficultés qu'il eut à vaincre et les luttes qu'il eut à soutenir contre les préjugés de son temps. Il régnait sur diverses circonstances de la vie d'Ambroise Paré de nombreuses incertitudes. Le docteur Le Paulmier s'est proposé de combler ces lacunes.

Dans la liste, si variée, des mémoires récompensés à ce concours, l'Académie exprime le regret de n'en pas voir un seul traitant des antiquités gallo-romaines, qui sont les antiquités nationales proprement dites.

Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1883, est partagé cette année entre M. Percy Gardner, pour son ouvrage intitulé : *The types of greek coins*, et M. Six, pour son mémoire sur le *Classement des séries cypriotes.*



J'arrive à une des plus hautes récompenses dont dispose l'Académie : ce sont les prix fondés par le baron Gobert *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

Le premier prix est décerné à M. Luchaire, pour ses *Études sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885, in-4°).

Le second prix est décerné à M. de Maulde, pour son livre intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII* (Paris, 1884, in-4°).

Des deux livres que nous a envoyés M. de Maulde, le premier, intitulé *Jeanne de France,* ne pouvait être admis au concours, puisque sa publication remonte à deux ans ; reste le second, daté de 1884, intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII,* gros volume in-4° qui nous offre, avec deux introductions, ce qu'on pourrait appeler le dossier complet de deux grands procès : le premier, intenté par Anne de Bretagne, reine de France, au maréchal de Gié, un des principaux ministres de son mari et qu'elle accusait de haute trahison; le second, fait quelques années auparavant par Louis XII à Jeanne de France, sa femme et fille de Louis XI. Louis XII demandait contre elle l'annulation de son mariage : son but était d'épouser Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, et de maintenir ainsi l'union commencée par Charles VIII entre le duché de Bretagne et la couronne de France. La même question d'agrandissement territorial de la France est au fond du procès du maréchal de Gié. Pendant une maladie de Louis XII, Anne de Bretagne, prévoyant pour elle un second veuvage, voulut s'assurer à elle-même et assurer à la Bretagne, après la mort du roi, une indépendance qu'à deux reprises la politique française avait eu l'art de supprimer. Le maréchal de Gié, Breton de naissance, mais Français d'éducation et de cœur, eut la patriotique audace de s'opposer à l'exécution des mesures prescrites par la reine, et

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus savants dont l'histoire de France ait été l'objet depuis plusieurs années, un de ceux où l'étude de cette histoire ait été le plus approfondie, et c'est sans la moindre hésitation que l'Académie lui a assigné le premier rang dans le concours.

L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour 1883, pour le prix Bordin : la question relative au *dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois.* Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours.

L'Académie avait proposé pour l'année 1885, même concours, la question suivante : *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque : origines de cet art ; influence qu'il a eue sur l'art romain.* Deux mémoires ont été déposés sur cette question. L'Académie ne croit pas qu'il y ait lieu de décerner tout ou partie du prix ; mais l'un au moins des mémoires, le n° 1, permettant d'espérer qu'avec plus de temps l'auteur pourrait offrir à l'Académie un ouvrage savant et vraiment distingué, l'Académie proroge cette question à l'année 1887.

L'Académie avait aussi proposé, pour l'année 1885, le sujet suivant : *Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère.* Elle décerne le prix à M. Loth, pour son mémoire ayant cette épigraphe : *Les libertés nécessaires d'un peuple sont les libertés municipales.* Son mémoire qui témoigne d'une préparation sérieuse, tant par l'étude des textes classiques que par celle des inscriptions, malgré des lacunes et des erreurs regrettables, surtout pour la partie juridique du sujet, a été jugé digne du prix ; mais l'auteur fera bien de soumettre à une revision sévère son travail avant de le publier.

L'Académie avait proposé pour le concours du prix Brunet, à décerner en 1885, la question suivante : *Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé* Fihrist *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.* Un seul mémoire insuffisant ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le remet au concours en le prorogeant à l'année 1887.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.* L'Académie décerne le prix à M. de Rosny, pour son *Histoire des dynasties divines du Japon,* traduit du chinois et du japonais (Paris, 1884, in-8°), avec une glose composée en chinois et un commentaire perpétuel en français. Cet ouvrage, publié par l'École spéciale des langues orientales vivantes, est un livre sacré des Japonais, renfermant toutes les traditions conservées au Japon sur la formation et les premiers âges du monde. Les matériaux, qui remontent à une haute antiquité, en ont été réunis au VIIIe siècle de notre ère par ordre du mikado régnant à cette époque. Ils sont écrits en chinois, comme nos anciens livres sont écrits en latin; mais les commentaires qui les accompagnent, commentaires indispensables pour les bien entendre, sont rédigés en japonais. Il a donc fallu, pour le travail considérable exécuté par M. de Rosny, une connaissance également approfondie des langues écrites de la Chine et du Japon. Ajoutons que, dans l'intention de discuter avec les lettrés japonais et chinois eux-mêmes les faits et les locutions les plus importants du texte, selon les règles de la critique européenne, M. de Rosny a dû composer cette glose en langue chinoise, la langue savante commune à tous les peuples de l'extrême Orient, travail philologique qui lui fait le plus grand honneur, plusieurs indigènes s'étant pro-

noncés déjà sur la clarté et la correction de style de sa rédaction.

«Mme veuve Jean Reynaud, voulant honorer la mémoire de «son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux «gloires de la France», a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies. C'était à notre tour de donner le prix. L'Académie le décerne à M. le capitaine Aymonier, pour sa *découverte des inscriptions sanscrites du Cambodge et la traduction de la partie kmer de ces inscriptions.*

M. Aymonier n'a pas seulement copié des inscriptions sanscrites. Il en a trouvé de bilingues, contenant deux textes, l'un en sanscrit, l'autre en kmer; c'est lui qui a traduit le texte kmer, et l'exactitude de sa traduction, qui a précédé celle du texte sanscrit, a été justifiée par celle-ci. Ses travaux dans la *Revue asiatique* pourraient former deux volumes in-8°.

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, lui a légué une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes. L'Académie décerne le prix à M. Antoine Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, pour sa thèse soutenue en 1884 à la Faculté des lettres de Paris : *Francesco da Barbarino et la poésie provençale en Italie.*

Il ne me reste plus qu'à présenter un rapide résumé des travaux des deux Écoles d'Athènes et de Rome. Ces travaux seront appréciés en détail dans un rapport spécial qui sera publié très prochainement.

École d'Athènes. M. Paris a exécuté des fouilles sur l'emplacement du temple d'*Athena Cranaia*, près d'Élatée en Phocide; il y a relevé une série de faits archéologiques nouveaux et instructifs.

M. Holleaux a envoyé un mémoire sur le commerce des Rhodiens, où il étudie la situation économique et les relations maritimes de leur île, qu'il a visitée tout exprès.

M. Durbach a étudié l'orateur Lycurgue, surtout comme administrateur et homme politique.

M. Cousin a consacré un bon travail à l'importante question de la collation du droit de cité dans les villes grecques.

M. Diehl, continuant ses recherches d'archéologie byzantine, a visité et décrit l'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide.

Il y aurait lieu sans doute de rattacher aussi aux travaux de l'École d'Athènes la nouvelle campagne de fouilles dirigées si heureusement par M. Homolle dans l'île de Délos, et dont l'Académie a entendu le résumé de sa bouche même, à une de ses dernières séances ordinaires.

École de Rome. — M. Fabre, par l'examen critique des manuscrits du *Liber censuum ecclesiæ Romanæ*, a résolu le difficile problème de retrouver la composition première de cet important recueil.

M. Digard a présenté, sur la Diplomatique pontificale, une suite d'observations qui jettent un jour nouveau sur les usages et sur les actes de la chancellerie romaine à la fin du XIIIe siècle.

M. de Nolhac, que l'état de santé a empêché de rédiger en temps utile un mémoire, a envoyé plusieurs opuscules sur divers sujets se rapportant à ses études.

M. Langlois a fait la description de quatre-vingts manuscrits français du Vatican, partie d'un travail plus vaste sur tous les

manuscrits en langue d'oil ou en langue d'oc conservés dans les bibliothèques de Rome.

M. Lécrivain a étudié, avec soin et avec une critique souvent heureuse, les changements considérables opérés dans le recrutement et la composition du Sénat romain, après l'empereur Dioclétien. Ce travail se recommande, en outre, par une excellente méthode. L'auteur fera bien de s'informer exactement de ce qui a été publié en Allemagne sur le même sujet.

Vous voyez, Messieurs, que la variété même des travaux que nous avons à examiner et à juger est conforme à la variété même des branches d'études représentées dans le sein de l'Académie, et il faut bien que le recrutement de la Compagnie lui permette de juger les œuvres aussi diverses.

L'Académie française et la nôtre ne peuvent guère se diviser en sections, comme nos trois sœurs, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales. L'Académie française, représentant l'esprit français et veillant à la conservation de la langue, doit être une par son organisation comme elle l'est par son objet. Les sections, chez nous, seraient trop nombreuses, et la Compagnie se fractionnerait à l'infini.

Dans son état actuel, pour répondre aux sciences spéciales qui sont représentées par les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il faudrait diviser, répartir nos forces en plus de vingt-deux sections: philosophie, critique religieuse, philologie comparée, égyptologie, assyriologie, études sanscrites, études juives et hébraïques, études celtiques, histoire ancienne, grecque, romaine, du moyen âge et moderne, études grecques, grammaire, épigraphie, archéologie, diplomatique, géographie comparée, antiquités chrétiennes, linguistique orientale et de l'extrême Orient, numismatique ancienne et moderne. Notre diversité même fait notre unité, et nos fauteuils, qui ont tous leur histoire, et une histoire intéres-

sante, présentent une série de noms qui n'appartiennent pas davantage à la même branche d'études.

S'il est intéressant de voir celui de M. Renan occupé, avant lui, par Anquetil Duperron et Augustin Thierry; celui de M. Barbier de Meynard, par Silvestre de Sacy et de Slane, on peut dire que ce sont là des exceptions et que nous devons tenir à défendre notre institution telle qu'elle a été créée, en 1701, sous le ministère Ponchartrain. C'est la multiplicité et la diversité de nos concours qui nous défend le partage et nous fait un lot de l'unité. On lit dans le vestibule du Collège de France, au pied de la statue de Champollion, cette fière devise en mosaïque : *Omnia docet.* Ne pouvons-nous pas dire, avec autant de raison et plus de modestie peut-être, ayant en vue nos concours annuels : *Fovet omnia ?*

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1883 :

Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques, qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.

Elle décerne le prix à M. Moritz Steinschneider, auteur du mémoire portant pour épigraphe : *Dies diem docet.*

L'Académie avait prorogé à l'année 1885 la question suivante :

Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile, en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe au XVe siècle.

Un seul mémoire très insuffisant ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie n'a pas décerné le prix et elle proroge ce concours à l'année 1887. (Voir p. 411.)



L'Académie avait encore proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1887. (Voir page 411.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne trois médailles :

La première à M. Tanon, pour son *Histoire des Justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris* (Paris, 1883, in-8°);

La deuxième à M. Léon Palustre, pour son ouvrage : *La Renaissance en France* (Paris, 1879-1881, gr. in-4°);

La troisième à M. Buhot de Kersers, pour son *Histoire et statistique monumentale du département du Cher* (Bourges, 1883, in-4°).

L'Académie accorde en outre six mentions honorables :

La première à Mlle Pellechet, pour son livre intitulé : *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon* (Paris, Autun, 1883, in-8°);

La deuxième à M. Izarn, pour son livre : *Le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370* (Paris, 1885, in-8°);

La troisième à M. Maurice Prou, pour son ouvrage : *Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles* (Paris, 1884, in-4°);

La quatrième à M. André Joubert, pour son *Étude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou* (Angers, 1884, in-8°);

La cinquième à M. Germain Bapst, pour son livre intitulé : *Les Métaux dans l'antiquité et au moyen âge : l'étain* (Paris, 1884, in-8°);

La sixième à M. le D^r^ Le Paulmier, pour son livre : *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille* (Paris, 1885, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, publié depuis le

mois de janvier 1883, est partagé, cette année, entre M. Percy Gardner, pour son ouvrage intitulé : *The types of greek coins*, et M. Six, pour son mémoire sur le *Classement des séries cypriotes.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Luchaire, pour ses *Études sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885, in-4°).

Le second prix est décerné à M. de Maulde, pour son livre intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII* (Paris, 1884, in-4°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, qu'elle avait déjà proposé pour 1883 :

Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré, au moyen âge, comme la langue littéraire de la France.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours. (Voir page 415.)

L'Académie avait proposé pour l'année 1885 la question suivante :

Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.

Deux mémoires ont été déposés sur cette question.

L'Académie ne croit pas qu'il y ait lieu de décerner tout ou partie du prix; mais l'un au moins des mémoires, le n° 1, permettant d'espérer qu'avec plus de temps l'auteur pourrait offrir à l'Académie un ouvrage savant et vraiment distingué, l'Académie proroge cette question à l'année 1887. (Voir p. 415.)

L'Académie avait aussi proposé pour l'année 1885 le sujet suivant :

Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère.

Elle décerne le prix à M. Loth, pour son mémoire ayant pour épigraphe : *Les libertés nécessaires d'un peuple sont les libertés municipales.*

PRIX BRUNET.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1885 la question suivante :

Relever, sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist, *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.*

Un seul mémoire insuffisant ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le remet au concours en le prorogeant à l'année 1887. (Voir page 417.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. de Rosny, pour son *Histoire des dynasties divines du Japon,* traduite du chinois et du japonais (Paris, 1884, in-8°).

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France,» a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs,* destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

L'Académie décerne le prix à M. le capitaine Aymonier, pour sa *Découverte des inscriptions sanscrites du Cambodge et la traduction de la partie kmer de ces inscriptions.*

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs,* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

L'Académie décerne le prix à M. Antoine Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, pour sa thèse soutenue en 1884 à la Faculté des lettres de Paris : *Francesco da Barberino et la poésie provençale en Italie.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1886, 1887 ET 1888.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1886 :

Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens, aux ve et ive siècles avant Jésus-Christ, jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Les concurrents sont invités à ne pas insister sur les exercices gymnastiques.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

2° Pour l'année 1887 :

Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle en outre qu'elle a prorogé à l'année 1887 les questions suivantes, qu'elle avait proposées pour l'année 1884 :

I. *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.*

II. *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie avait proposé pour le concours de l'année 1885 :

I. *Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du xie au xve siècle.*

II. *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le xiiie siècle. Montrer*

le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.

L'Académie proroge ces deux questions à l'année 1887. (Voir p. 407-408.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1887 le sujet suivant :

Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François Ier.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages, manuscrits ou publiés dans le cours des années 1884 et 1885, sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1886. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1886, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1884. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchâlais sera décerné, en 1886, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1884.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour ces deux concours, le 31 décembre 1885.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1886, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1885, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert.

En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

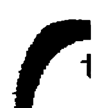
Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissete. L'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important: il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis* par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron



Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1886*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1886 :

I. *Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie.*

II. *Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce.*

III. *Étudier, d'après les documents arabes et persans, les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

2° Pour l'année 1887 :

I. *Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc ; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes.*

II. *Examen critique de la Géographie de Strabon.*

Les concurrents sont invités :

1° A résumer l'histoire de la constitution du texte de cet ouvrage;

2° A caractériser la langue de Strabon, par comparaison avec celle des écrivains grecs ses contemporains, tels que Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse;

3° A faire la part des notions recueillies par l'observation directe des lieux, et de celles que le géographe a puisées dans les écrits de ses devanciers;

4° A exprimer des conclusions précises sur la [illegible] dont il a fait preuve dans l'usage de ces divers [illegible].

Les mémoires devront être déposés au [illegible] de l'Institut le [illegible] décembre 1886.

L'Académie rappelle qu'elle a [illegible] à l'année [illegible] le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année [illegible] :

Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. Étudier, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie avait proposé pour l'année 1885 le sujet suivant :

Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque. Origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.

L'Académie n'a pas décerné le prix. Elle proroge la question à l'année 1887. (Voir page 409.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie avait prorogé à l'année 1885 la question suivante, qu'elle avait d'abord proposée pour l'année 1883 :

Étudier à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen âge comme la langue littéraire de la France.

Aucun mémoire n'ayant été déposé à ce sujet, l'Académie le retire du concours et le remplace par la question suivante qu'elle met au concours pour l'année 1888 :

Étudier méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires.

Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne.

Ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et, d'autre part, ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes.



Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1888, le sujet suivant :

Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1887.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle, qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1887.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LAFONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).*

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1887; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1884, 1885 et 1886, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1886.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie avait proposé pour le concours de 1885 la question suivante :

Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist, *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.*

Un seul mémoire insuffisant ayant été adressé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1887. (Voir page 410.)

Les ouvrages, qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

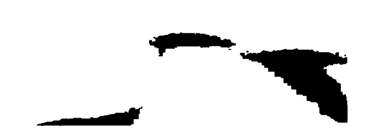
L'Académie, en 1888, décernera ce prix *au meilleur travail bibliographique manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1887.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1885.



PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1884, l'Académie rappelle qu'elle décernera deux prix en 1886 :

1° *Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études du moyen âge;*

2° *Au meilleur ouvrage dans l'ordre des études orientales.*

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1885.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Ce prix sera décerné pour la troisième fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1890.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1886.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut,* avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 25 février 1885, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Langlois (Charles-Victor),
Le Grand (Léon-Frédéric),
Auvray (Louis-Henri-Lucien),
Lefèvre-Pontalis (Eugène-Amédée),
Funck-Brentano (Jacques-Chrétien-François-Séraphin),
Dunoyer de Ségonzac (Jacques-Joseph-François-Gaston),
Duvernoy (Émile-Eugène),

MM. Perret (Paul-Michel),
Stein (Frédéric-Alexandre-Henri),
Barroux (Léon-Marius).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang :

MM. Alaus (Marie-Joseph-Étienne-Barthélemy-Paul),
Cagé (Charles-Léonce-Gaston),
Coville (Alexandre-Alfred),
Huet (Gédéon),
Martin (Camille).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. HENRI-ADRIEN PRÉVOST DE LONGPÉRIER,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

M. de Longpérier est un de ces érudits qui ne doivent rien à l'école. Un jour leur esprit s'éveille, provoqué par quelque objet curieux : un bronze, un sceau, une médaille. Ils veulent en connaître le sens, l'origine, les affinités. Ils cherchent les analogues, ils comparent, ils classent, et ils arrivent à être maîtres sur un terrain où d'autres, venus par les sentiers battus, restent toujours écoliers.

Henri-Adrien Prévost de Longpérier est né à Paris le 21 septembre 1816, d'une ancienne et honorable famille du

Valois établie à Meaux[1], où lui-même passa ses premières années. Il ne connut donc point les grands lycées, il ne connut pas même le collège de la commune. Son père, qui fut mis à la tête de l'administration municipale, ancien élève de Juilly, littérateur distingué et même un peu poète, dirigea seul son éducation, et, tout en le formant aux langues anciennes, tout en surveillant son travail, il lui laissait liberté entière pour les études où son goût l'entraînait. Ses prédilections se manifestèrent, dès son enfance, je ne dis pas pour la numismatique (il n'aurait peut-être pas su alors ce que ce mot voulait dire), mais pour les médailles. Avant la refonte des monnaies de billon, opérée sous le dernier Empire, bien des monnaies antiques étaient restées dans la circulation. Des pièces marquées à l'effigie de Titus ou de Vespasien, de Charlemagne ou de saint Louis, parvenaient à passer, un peu frauduleusement, pour des sous et allaient se confondre avec les autres dans les tiroirs des débitants, ou mieux encore et plus sûrement dans la bourse des quêtes à la paroisse. Un fils de famille si bien posé obtenait facilement des boulangers ou des épiciers, voire même du sacristain quêteur, la permission de fouiller dans la recette, et il se faisait sans peine donner ces faux sous, ces liards de contrebande, en échange de sous plus authentiques. C'est ainsi qu'il commença à se former un médailler; et, avec un désintéressement rare chez un collectionneur (mais il était si jeune!), il communiqua son secret à son petit camarade Alfred Maury, notre confrère, qui me l'a révélé. Je le livre au public. On n'en abusera plus.

Cette curiosité instinctive, ces études faites sur les médailles le conduisirent à la lecture des livres qui en ont traité méthodiquement, les livres d'Eckhel, de Mionnet, et de là revenait

[1] Son trisaïeul (pour ne pas remonter plus haut), Nicolas Prévost de Longpérier, était conseiller du roi, contrôleur général des finances et grand-voyer pour le Soissonnais. Il portait *d'azur à trois macles d'or.*

aux pièces elles-mêmes avec une ardeur plus vive et un sens plus éclairé.

Un champ plus vaste lui fut bientôt ouvert. Après six mois de stage au département des imprimés, il fut placé, n'ayant que dix-neuf ans (1835), au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Malgré le vol fameux dont le cabinet venait d'être victime [1], il trouvait là une ample matière à ses études; il y trouvait des maîtres heureux de diriger dans la science des antiquités un jeune esprit si bien doué : Letronne, Charles Lenormant. Attaché au cabinet des médailles, il avait son entrée dans les collections particulières qui étaient alors si riches et si nombreuses encore à Paris; et ses ressources de famille, qui lui faisaient une position un peu meilleure que celle d'un simple employé, lui permettaient aussi d'entreprendre des voyages.

Le premier à faire pour un archéologue est le voyage d'Italie. Il le fit pour la première fois en 1841, dans des conditions toutes spéciales. Un riche amateur, curieux d'antiquités et surtout de médailles, se rendait dans cette heureuse contrée, si favorable aux trouvailles, surtout à celles qu'on fait à prix d'argent. Adrien de Longpérier, par les saillies de son esprit, par l'enjouement et la variété de sa conversation, fut toujours et pour tous un bien agréable compagnon de voyage; c'était, si jeune qu'il fût, un guide précieux pour un collectionneur de monnaies anciennes, qui, après tout, avait plus d'écus que de savoir. Notre amateur offrit donc au jeune homme une place dans sa chaise de poste, car il voyageait en poste; il faisait les choses largement. Arrivé à Rome, il lui présenta la note des frais à partager. — Adrien paya, et prit la diligence.

S'il avait eu alors plus d'argent et de loisir, il n'aurait pas pris la diligence, il aurait pris le bateau et serait parti pour

[1] Nuit du 5 au 6 novembre 1831.

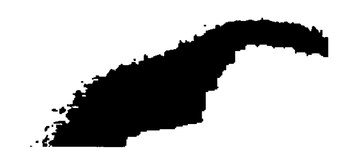


l'Orient. Il avait, en effet, manifesté de bonne heure un goût très vif pour ces contrées. Dès son enfance, les *Mille et une Nuits* l'avaient charmé. Dans la poésie, dans l'histoire, tout ce qui lui rappelait l'Orient l'intéressait; il savait par cœur les *Orientales*, de Victor Hugo; il admirait l'*Héraclius*, de Corneille [1]; par l'*Héraclius*, il s'acheminait à l'étude de ces révolutions qui, des successeurs d'Alexandre, firent passer l'empire de la Haute-Asie aux Parthes, puis aux nouveaux Perses et aux Arabes. Mais pour aborder ces études, il fallait savoir les langues orientales, l'arabe, le persan. Le jeune Adrien n'avait pas reculé devant cette difficulté. Notre confrère Joseph-Toussaint Reinaud, sous le patronage duquel il était entré à la Bibliothèque, avait été son maître, et il avait pu lui faire goûter plus encore ses leçons en l'initiant à la numismatique orientale. Longpérier s'en souvenait bien quand il disait de lui : «Avant la publication du savant ouvrage de M. Reinaud sur les *Monuments persans, arabes et turcs* du cabinet de M. le duc de Blacas, l'épigraphie arabe n'était qu'un chaos [2].» Il n'oubliait pas d'ailleurs les maîtres plus anciens : Silvestre de Sacy qui avait publié en 1793 un mémoire (ce n'était guère la littérature du temps) où il posait les bases du déchiffrement de l'écriture pehlvie, employée par les Sassanides dans les inscriptions de leurs monuments et les légendes de leurs monnaies [3]; et avant Silvestre de Sacy, l'abbé Barthélemy, dont le public ne connaît guère que le *Voyage du jeune Anacharsis*, mais qui a bien d'autres titres aux yeux du monde savant. Adrien de Longpérier n'a jamais cessé de faire valoir ses mérites. Il le cite comme le premier qui ait étudié avec soin

[1] A. Maury, *Œuvres de A. de Longpérier*, dans le *Journal des Savants*, avril 1884, p. 205.

[2] *Vase arabo-sicilien de l'œuvre Salemon*, dans la *Revue archéol.*, 1865. — *Œuvres de A. de Longpérier*, réunies et mises en ordre par G. Schlumberger, t. I, p. 455.

[3] François Lenormant, *Notice sur M. A. de Longpérier*, p. 3.



les monnaies arabes [1]. Il l'a signalé en mainte rencontre comme ayant inauguré, dès le siècle dernier, ces études archéologiques sur l'Orient qui ont accompli dans notre siècle de si brillantes conquêtes.

Épris de l'Orient et curieux de tout ce qui en arrivait, il avait eu l'occasion d'examiner de près un lot fort mélangé de médailles venues de l'Asie dans des circonstances assez extraordinaires. Les plus âgés d'entre nous peuvent se rappeler avec quel intérêt on suivait en France les aventures de ces officiers de Napoléon qui, après les désastres de 1814 et de 1815, et comme par une revanche sur l'Angleterre, allèrent au nord de l'Inde organiser une monarchie puissante sous le nom du petit roi de Lahore : je veux parler des généraux Allard, Court et Ventura. Le général Allard avait rapporté en Europe et donné à la France, au nom du général Ventura, un nombre assez considérable de monnaies anciennes dont Raoul Rochette fit connaître le haut prix [2]. Le général Court poursuivit ces recherches. Il découvrit en certains lieux une si grande masse de monnaies de bronze, qu'après en avoir extrait les meilleures, il lui en resta de quoi faire fondre plusieurs pièces de canon. Ce sont les médailles de cette collection, médailles d'Alexandre et des dynasties indigènes venues après les sucesseurs d'Alexandre, qu'Adrien de Longpérier étudia en quelques pages et classa dans la *Revue numismatique* (1839).

Cette collection lui avait fourni plusieurs pièces pour le grand travail qu'il publia l'année suivante sous ce titre : *Essai*

[1] *Notice sur une monnaie inédite du khalife Hescham II*, la première qu'il ait faite sur les monnaies orientales (*Revue numismatique*, 1838. *Œuvres*, t. I, p. 343). Il avait débuté par deux ou trois notices sur la numismatique nationale : *Monnaies inédites de quelques prélats français* (1837); *Monnaies de Montluçon; Monnaies inédites de quelques prélats Dauphinois* (1838). *Œuvres*, t. IV, p. 1-22.

[2] *Journal des savants*, 1836.

sur les médailles des rois perses de la dynastie sassanide (1840), savant mémoire qui lui valut cette année même le prix de numismatique dans notre Académie. L'ouvrage couronné annonçait déjà en lui un maître dans la science des médailles. Quelle idée se faisait-il de cette science? Lui-même, dans un article de la *Revue archéologique* (1844-1845), a montré à quelle hauteur il voulait la tenir :

« Ce que l'on se propose, dit-il, ou plus exactement, ce que l'on devrait se proposer en étudiant les médailles, ce n'est pas tant de déterminer la rareté de ces monuments, mérite bien secondaire aux yeux des vrais archéologues, que de les faire servir à l'histoire humaine en obtenant de leur connaissance toutes les vérités générales qu'un examen méthodique peut scientifiquement établir [1]. »

Pour cela, après avoir usé de l'analyse, il faut, dit-il, recourir à la synthèse et rechercher d'abord la loi organique qui a dû présider à la production des types monétaires; et, après avoir défini le type monétaire, il retrace rapidement la suite de ses transformations. Il rappelle qu'à l'origine de la monnaie, le type n'avait d'autre objet que de donner une valeur légale au morceau de métal qui en était marqué. De là la simplicité, l'insignifiance des premiers types; mais bientôt d'autres idées s'y rattachèrent. La religion y mit son empreinte; et le caractère sacré du signe dut en immobiliser les formes. « Les graveurs comme les statuaires, comme les peintres, à Égine, à Rhodes, se renfermaient dans certaines limites que le culte posait à l'art et qui donnaient à leur style une unité toute hiératique et toute stationnaire. » Même après Phidias qui renouvela la statuaire en la ramenant à la nature, en élevant le naturel jusqu'au divin, Athènes garda le type de ses médailles, et jusque sous l'Empire romain, quand les autres villes adop-

[1] *Œuvres*, t. II, p. 82.

tèrent l'effigie des empereurs, elle retint l'image de sa déesse. A. de Longpérier écarte le système par trop matérialiste qui dans un animal ou dans une plante voudrait voir comme un indice des productions du pays : que ferait-on du lion de Capoue, de Marseille ou de Reims? et si l'on y cherchait quelque emblème, soit du courage, soit de la force, comment Argos, au lieu de l'adopter aussi, aurait-il pris le loup, c'est-à-dire le signe du lâche et du pillard? La plante, l'animal ou tout autre objet, quand il n'est pas un emblème religieux, est souvent l'expression phonétique du nom d'un peuple ou d'une ville. Les monnaies des Phocéens (de l'Ionie ou de la Gaule), portent un phoque, *φώκη*; celles d'Égine et d'Égée, une chèvre, *αἶξ*, *αἴγος*; celles de Melos, une pomme, *μῆλον*; celles de Rhodes, une rose, *ῥόδον*; celles d'Ancône, un coude, *ἄγκων*, etc. Le type des médailles aux temps grecs était donc surtout religieux. Quand Rome domina, la monnaie grecque subit l'influence de ces nouveaux maîtres; mais telle était la force de l'idée prédominante du type, qu'en substituant le sénat et le peuple romain à leurs divinités sur leurs monnaies, les villes grecques les divinisaient en quelque sorte : le sénat sacré, le peuple sacré, *Ἱερὰ Σύγκλητος*, *ἱερὸς Δῆμος*. A Rome, vers la fin de la République, on voit un type d'un caractère tout nouveau, le type historique : l'enlèvement des Sabines, l'alliance avec Gabies, etc. Sous les empereurs, l'histoire est celle des familles impériales : c'est l'empereur, sa femme, ses proches, ou des trophées, des arcs de triomphe, consacrant des victoires. Aux types historiques se joignent aussi des types allégoriques, célébrant la piété, le courage, la libéralité de l'empereur, la prudence, la fécondité de l'impératrice; allégories souvent menteuses : le bonheur des temps, la fidélité des troupes, se voient aux époques des plus fréquentes révolutions. A. de Longpérier poursuit cette histoire des types jusqu'aux temps chrétiens. Le signe alors de la monnaie, c'est la croix,

et, pendant quelque temps, la croix placée dans la main de la Victoire, ce qui est un reste de l'art payen[1]. Au moyen âge la croix est le type consacré de toute monnaie. Le monogramme même des rois francs est disposé en forme de croix. Puis les types se diversifièrent, et c'est alors qu'il faut se défier des contrefaçons. A. de Longpérier met en garde contre les imitations qui, déjà dans l'antiquité et beaucoup plus au moyen âge, reproduisaient les types en vogue, pour donner aux monnaies un cours plus étendu, ce qui amenait de singulières bizarreries : « Le pape Clément IV, dit notre confrère, fut obligé de réprimander certains évêques qui copiaient la monnaie arabe avec le nom de Mahomet, tandis que les sultans de la race d'Ortok battaient des monnaies à l'effigie du Christ, de la Vierge et des empereurs[2]. »

La numismatique n'est pas une science isolée : c'est une des branches nombreuses de l'archéologie. Une même sève les vivifie toutes : qui veut en bien cultiver une ne peut rester étranger aux autres. A. de Longpérier, admis dès l'âge de vingt et un ans dans la Société des antiquaires, s'était familiarisé aux monuments de toute époque et un peu de tout pays. En cela encore les difficultés aiguillonnaient son zèle : l'inconnu avait pour lui un attrait irrésistible, la nouveauté le captivait. La nouveauté, c'était parfois la mise au jour des monuments les plus anciens du monde; telle fut la grande découverte des monuments assyriens par Botta en 1843[3]. Ninive et Babylone en disaient plus à l'imagination que l'Égypte elle-même, malgré l'incomparable antiquité de l'Égypte. Mais l'Égypte était

[1] « Les statères d'or d'Alexandre, dit notre confrère, et les monnaies de plusieurs rois grecs nous montrent la Victoire portant une croix, qui n'est autre chose que l'armature destinée à former un trophée. » *Œuvres*, t. II, p. 90, note 2.

[2] *Œuvres*, t. II, p. 92.

[3] *Lettre à M. Mohl*, Mossoul, 5 avril 1843. *Journal asiatique*, 4e série, t. II, (1843), p. 61.

connue. Tous les âges de l'histoire avaient passé devant les pyramides, et les grandes villes de l'Assyrie, contemporaines des Pharaons dans les annales des peuples, avaient disparu depuis des siècles de la surface du sol. Longpérier se tourna avec ardeur vers cette révélation inattendue. J'ai parlé de Ninive. Ce n'est pourtant pas à la capitale de l'ancien empire assyrien que les premiers monuments découverts appartenaient. C'est sur son emplacement qu'avaient eu lieu d'abord les recherches; mais Botta, n'y ayant rien trouvé que des briques ou des fragments sans valeur, s'était reporté sur un village voisin, Khorsabad, et c'est de là qu'il avait exhumé ces colosses, ces taureaux à face humaine, ces bas-reliefs dont nous avons aujourd'hui les plus beaux modèles au Louvre. Longpérier en fit une description sommaire dans un article : *Ninive et Khorsabad*[1]. Il commenta les bas-reliefs, les rapprochant des textes de l'histoire et les vérifiant les uns par les autres[2].

Il avait vu du premier coup d'œil que l'on était en face de monuments postérieurs au premier empire assyrien et antérieurs à la domination des Perses[3]. De qui étaient-ils? Là était le mystère; et le secret pouvait nous en être livré par eux-mêmes, car ils étaient couverts d'inscriptions : inscriptions d'un genre particulier, formées par des combinaisons de clous ou de coins qui ont fait donner à cette écriture le nom

[1] *Revue numismatique*, 1844-1845. *Œuvres*, t. I, p. 34.

[2] C'est ainsi qu'il montre, par l'image d'une ville assiégée, combien Hérodote est vrai dans sa description de Babylone, et qu'il trouve dans les historiens ou dans les prophètes, historiens contemporains à certains égards, le vrai sens de ces représentations; et il signale les erreurs où l'on tombe, faute d'une expérience suffisante en matière d'antiquités (*Observations sur quelques bas-reliefs assyriens*, *Revue archéologique*, 1847-1848). *Œuvres*, t. I, p. 103.

[3] Il faut voir avec quelle verve il malmène un docteur qui, dans l'*Illustration*, avait prétendu que les monuments découverts par Botta n'avaient rien de commun avec Ninive et l'Assyrie; qu'ils se rapportaient aux Mèdes, aux Perses et même aux Parthes (*Antiquités assyriennes*, dans la *Revue archéol.*, 1850-1851). *Œuvres*, t. I, p. 132.

de *cunéiforme*. Grotefend, Eugène Burnouf, Lassen, Rawlinson avaient frayé la voie par leurs recherches sur les inscriptions analogues triples et, comme ils le supposaient, trilingues de Persépolis, d'Hamadan et de Bisoutoun. Quelles étaient ces trois langues? C'étaient, selon toute vraisemblance, en premier lieu, celle des Perses, les derniers maîtres de l'Empire, puis celles des races qu'ils avaient subjuguées, des Touraniens et des Sémites. Les inscriptions assyriennes de Khorsabad confirmèrent cette conjecture en ne présentant que la troisième forme d'écriture, qui devait donc être celle des Assyriens. Les mots lus dans la langue des Perses acheminaient à déchiffrer les mots écrits dans les deux autres langues. A. de Longpérier se mit à l'œuvre, comme M. de Saulcy et M. Oppert nos confrères, comme plusieurs autres à l'étranger, et il eut le mérite de signaler le premier, devant un groupe qui semblait signifier *roi du pays d'Azur* les éléments du nom de *Sargon*[1]. Mais pour arriver au déchiffrement de cette écriture et à la reconstitution de cette langue, il eût fallu s'y donner tout entier. Or les habitudes d'esprit de notre confrère s'accommodaient mal à un labeur si continu. Sans se désintéresser des fouilles qui se poursuivaient en Orient et qui, après Ninive, faisaient retrouver Babylone[2], il laissa aux autres l'hon-

[1] *Lettre à M. Isidore Löwenstern sur les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie* (*Revue archéol.*, 1847-1848). *Lettre à M. le directeur du Journal asiatique* (*Journal asiatique*, 4ᵉ série, t. X, p. 352). *Œuvres*, t. I, p. 108 et 118.

[2] *Note sur les fouilles de Babylone* (*Athenæum français*, 8 janvier 1852); communication *sur les premiers envois de l'expédition de Mésopotamie* (*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 29 avril 1852); communication *sur divers monuments recueillis près de Babylone* (*Bulletin de la Soc. des Antiq.*, 12 mai 1858, etc.). Ces notes et ces communications avaient trait aux résultats de la mission de MM. Fulgence Fresnel, Jules Oppert et Félix Thomas (architecte), que M. Oppert publia quelques années plus tard sous ce titre: *Expédition scientifique en Mésopotamie*, 2 vol. in-4° avec atlas: t. I, *Relation du voyage et résultats de l'expédition* (1863); t. II, *Déchiffrement des inscriptions* (1859). Dans ce volume, M. Oppert signale l'heureuse découverte de M. A. de Longpérier, p. 26, note.

neur et la peine d'accomplir cette œuvre considérable, et il revint aux études qui étaient plus dans la nature de ses goûts, dans la direction de ses travaux. Ce que nous avons perdu d'un côté, nous l'avons amplement regagné de l'autre dans les productions si variées que son activité nous a values.

J'ai dit que l'étude des médailles ne peut se passer de la connaissance des monuments de l'art ancien, et l'on n'apprécie pas l'art ancien si on ne goûte pas l'art en lui-même. A. de Longpérier pratiquait les beaux-arts et il les goûtait excellemment. Il en donna une preuve en rendant compte du Salon de 1845 [1], compte rendu qui porte bien son cachet et donne le regret qu'il n'en ait pas fait d'autres. Les artistes jugés par un archéologue! dira-t-on. Pourquoi pas, si l'archéologue est un ami éclairé des beaux-arts, et si les artistes s'aventurent quelquefois dans le domaine de l'archéologie? C'était leur rendre service que de les y guider ou de leur épargner des faux pas. Combien d'entre eux, en croyant être plus vrais, ont affublé leurs personnages de costumes disparates? David, dans son tableau des Thermopyles, était plus avisé en ne les habillant pas du tout.

Ami des arts et particulièrement familier à l'art ancien, il se trouva bientôt placé dans un milieu où il pouvait mieux en étudier les monuments. De la Bibliothèque il passa au Louvre: conservateur de la deuxième, puis de la première division du Musée des antiques (10 février 1847, 1er mai 1848), il réunit les deux divisions, comprenant les antiquités grecques, romaines, étrusques et orientales, le 2 janvier 1852. Par cette triple nomination, la Monarchie, la République et l'Empire [2] avaient tour à tour, en peu d'années, rendu hommage à une compétence où la politique évidemment n'avait rien à voir. Il justifia la confiance dont il avait été l'objet par les plus émi-

[1] *Œuvres*, t. VI, p. 341.

[2] On peut dire l'Empire depuis le 2 décembre.

nents services. Longtemps le Louvre n'avait été qu'un riche dépôt d'objets d'art de toute provenance. Il en fit, par un classement méthodique, un lieu d'études : il sépara la statuaire d'origine grecque de la statuaire imitée de la Grèce aux temps romains : il signala dans les statues antiques les parties restaurées, restaurations trop souvent maladroites. On pouvait être certain que rien de pareil ne serait pratiqué sous sa direction ; on pouvait être assuré que par ses acquisitions rien n'entrerait au Louvre qui ne fût bien authentique. J'ai dit qu'il avait fait du musée un lieu d'études. Il prit à tâche d'y guider le public par des notices qui sortent de l'ordinaire des catalogues : telle la notice des monuments assyriens dont il eut d'abord la garde, et plus tard celle des antiquités mexicaines dont il forma la collection, notice où il introduisit la critique en des matières jusque-là trop livrées aux fantaisies de l'imagination la moins ordonnée. Dans l'intervalle, il avait eu à classer les richesses de la collection Campana acquises par le dernier empereur. Ce fut lui qui, en 1861, fut envoyé à Rome pour en recevoir livraison officielle, lui qui au retour fut chargé d'en former le Musée Napoléon III. M. Schlumberger l'appelle une de ses magistrales créations et il vante surtout «l'admirable Salle des terres cuites, si tôt et si malheureusement détruite», dit-il [1]. Sans parler des exemplaires douteux, il y avait dans la collection un nombre considérable de doubles qui furent mis à part et distribués entre les musées de province. Conservateur du Louvre, mais souhaitant la diffusion de la science avant tout, notre confrère, on le voit, n'oubliait pas les départements. Il plaida en particulier la cause des villes d'Afrique, même contre son propre musée,

[1] *Notice sur A. de Longpérier. Œuvres*, t. I, p. XXII. M. Maury a fait la remarque qu'il s'était plus spécialement occupé des poteries, laissant les vases peints à la haute compétence de MM. Charles Lenormant et de Witte. *Journal des Savants*, septembre 1884, p. 506.

en demandant qu'on ne les dépouillât pas de leurs monuments, bustes et statues au profit du Louvre où, d'ailleurs, auprès de tant de chefs-d'œuvre, ils feraient souvent triste figure. Il plaidait la cause de tous les musées en recommandant qu'on se tînt surtout en défiance contre les fabricants de médailles ou d'inscriptions; et il en signala d'évidemment fausses, prises trop vite au sérieux par un savant qui ne les avait pas vues; ce qui lui suggère ce rapprochement : « Toute l'armée d'Afrique connaît l'histoire de ce naturaliste crédule qui achetait aux compagnies de *zéphyrs* des animaux inédits, des rats dans le nez desquels les malins troupiers avaient greffé une queue empruntée à d'autres individus de l'espèce *mus*. Cela se nommait des *rats à trompe*. Cette industrie a acquis trop de célébrité pour durer longtemps, et il est à craindre que les *zéphyrs* ne se rejettent dès à présent sur la numismatique et l'épigraphie. Défions-nous donc des *rats à trompe* archéologiques [1] ! »

Ce n'est pas seulement par ses catalogues, c'est par ses travaux personnels qu'il pouvait servir de guide aux amateurs d'antiquités dans le Louvre. Il possédait toutes les parties de l'archéologie, et son œuvre est un vaste répertoire où il offre pour chacune d'elles des exemples à suivre. On n'a que l'embarras du choix entre tant de petites dissertations curieuses. Qu'il nous suffise d'en signaler quelques-unes où il dissipe des erreurs accréditées.

Des bronzes anciens, des figurines, des bas-reliefs, des lampes vulgaires en terre cuite, de simples *graffiti* tracés par un oisif sur les murailles ont soulevé, en mainte rencontre, la question curieuse des armes de gladiateurs. Letronne s'en est occupé. Longpérier leur a consacré plusieurs de ses notes. Les musées, et notamment le musée de Naples, possèdent

(1) *Œuvres*, t. II, p. 221.

des heaumes à visières grillées, des boucliers, des cnémides que l'on était tenté de prendre pour les armes de quelque chef de guerre. Notre confrère les ramène à l'usage des combattants bien plus humbles de profession et d'origine, je veux parler des gladiateurs. Ce ne sont pas des armures de guerriers : « On sait, dit-il avec juste raison, que les armures des tournois, dont on faisait usage pendant le moyen âge, sont beaucoup plus lourdes et plus massives que celles que l'on portait à la guerre. On comprend que moins la cause du combat est sérieuse, plus les champions cherchent à protéger leur corps. » — On pourrait dire, il est vrai, que plus le combat a de risques, plus on doit y parer, et aussi que plus une vie est précieuse, plus il est naturel qu'on la protège. Et qu'était-ce qu'un gladiateur ? — Mais le gladiateur avait son prix ; et, sans parler des raisons d'humanité qui n'étaient rien, ni de l'intérêt du maître qui était quelque chose, l'intérêt seul de ces jeux homicides faisait souhaiter d'en prolonger, avec les péripéties de la lutte, le plaisir cruel : on n'y perdait rien au dénouement. Ajoutons que ces armures convenaient à des combats de cirques et non pas aux nécessités d'une campagne qui réclame des soldats plus dispos, fussent-ils plus exposés [1].

La question des armes pourrait nous conduire à celle des enseignes militaires des Romains, dont les brèves notations ou les symboles peuvent prêter à des inductions téméraires quand on n'est pas bien maître du sujet. Je n'y renvoie que pour montrer combien A. de Longpérier, si scrupuleux, je dirais si méticuleux dans ses interprétations, supportait mal chez les autres les allures trop aisées ; il en fait la déclaration dans un passage où, mêlant volontiers le plaisant au sérieux, il prend un exemple dans la linguistique et demande si l'on

[1] *Note sur les armes des gladiateurs*, extrait du t. VIII, 1re partie de la *Revue archéologique* (1851-1852). *Œuvres*, t. II, p. 269.

rapportera à la même étymologie *épigramme, épiler et épinards*[1]. Qu'on y prenne garde, il y a des rapprochements archéologiques de cette force. Il ne veut donner qu'un avertissement et n'entend choquer personne, mais il faut qu'il parle : « L'étude de l'antiquité, dit-il, n'est pas seulement un passe-temps pour moi, c'est une profession, et l'on ne saurait être étonné de m'entendre en rappeler les principes, de même que l'on ne voudrait pas reprocher à un médecin d'éclairer les anatomistes amateurs qui chercheraient le cœur à droite, le texte de Molière en main[2]. »

Le musée, par ses diverses provinces, si je puis dire (Égypte, Assyrie, Asie-Mineure, Grèce et Rome), lui offrait bien des sujets de comparaison. L'art assyrien dérivait-il de l'Égypte, l'art grec de l'Asie Mineure, comme l'art romain de la Grèce ? C'étaient des questions qui devaient provoquer sa curiosité ; mais il ne paraît pas avoir jamais voulu s'y engager à fond[3]. Aux théories plus ou moins contestables, il préféra

[1] « En toutes choses il faut faire des distinctions, considérer les origines, ne point comparer ce qui n'a pas de communauté. Que dirait-on d'un philologue qui verrait un même radical dans *épigramme*, dans *épinards* et dans *épiler*, faute de savoir que le premier de ces mots contient la préposition grecque *ἐπί*, que le second vient de *spinacia* par suite de ce changement du *sp* latin en *esp* si fréquent dans la langue française et qui ne constitue qu'une prise de son, tandis que le troisième mot est formé de *pilus* précédé d'un *e* privatif ?

« Cet exemple, si choquant au premier énoncé, n'est pas plus extraordinaire qu'un très grand nombre de rapprochements étymologiques proposés sérieusement par des écrivains qui n'ont pas étudié sérieusement les langues auxquelles ils s'attaquent. Ce que je viens de dire relativement à la linguistique peut s'appliquer également à l'archéologie. »

[2] *Enseignes militaires des Romains*, dans la *Revue numismatique*, t. VIII (1850). *Œuvres*, t. II, p. 262.

[3] Entre l'art asiatique et l'art grec dans son âge le plus ancien, il a reconnu des affinités, mais non une filiation véritable : l'art grec, né chez les Grecs d'Asie, s'est ressenti du milieu où il fit ses premiers essais, mais il a en lui sa vie propre, et, dès l'origine, les principes des merveilleux développements qu'il reçut plus tard. Quant à sa théorie sur ce sujet, il en a dit un mot à propos d'une médaille de Larisse l'Éphésienne, *Larissa Ephesia*, dans la *Revue numis-*

toujours une question bien limitée et qu'il pouvait trancher sans réplique. Il y en a plus d'un exemple dans ses notes sur quelques-uns des objets curieux gardés au Louvre. Citons au nombre de ses premiers travaux (1844-1845) son article sur le reliquaire de saint Charlemagne (1), reliquaire qui contenait l'un des bras du grand empereur. La cathédrale d'Aix-la-Chapelle a la relique; le musée du Louvre, le reliquaire original du temps de Frédéric Barberousse: à chacun ce qui lui appartient, *suum cuique*. Citons encore parmi les écrits de la dernière partie de sa carrière (1866) son article sur le baptistère de saint Louis. Il y a au Louvre, sous ce nom, un magnifique vase arabe qui fut longtemps conservé dans la sainte chapelle de Vincennes. Le vase a-t-il servi au baptême de saint Louis? Nul auteur du temps ne le dit. Le vase est arabe, personne ne le conteste: mais on se divisait sur sa date; et elle avait dans la question grande importance. Millin admettait à peu près également ou que l'objet avait été envoyé à Charlemagne par Haroun-al-Raschid, ou qu'il avait été rapporté de Palestine par saint Louis. Ce qui avait donné l'idée d'un présent du khalife à Charlemagne, c'est qu'on avait lu sur l'un des ornements 897 (798). A. de Longpérier montra que ce que l'on avait pris pour un nombre en chiffre arabe était, sauf l'omission d'une lettre, le nom arabe signi-

matique (1858): « Ce n'est point ici le lieu, dit-il, où doit se rencontrer une dissertation compendieuse sur l'histoire de la statuaire; mais on nous permettra cependant de déclarer que nous considérons comme fabuleux tous les détails donnés sur le tronc d'arbre à peine dégrossi qui aurait été chez les Grecs le point de départ de la sculpture. C'est une théorie faite après coup par des écrivains qui prenaient des *tombeaux* égyptiens ou phéniciens pour des *statues*. Mais les images des morts ou les hermès quadrangulaires ne doivent pas être confondus avec des statues primitives: celles-ci, quelque grossières qu'elles puissent être, n'en montrent pas moins une intention de mouvement qu'on n'apprécie pas toujours lorsqu'elles sont vues de face.» *Œuvres*, t. II, p. 414).

(1) *Le Reliquaire de saint Charlemagne*, extrait du t. I de la *Revue archéologique* (1844-1845). *Œuvres*, t. V, p. 176.

fiant *écritoire* (une écritoire était gravée au-dessus); et, laissant de côté cette prétendue année, il a fait voir que, par son style, le vase se rapportait au milieu du XIIIe siècle. Il n'a donc pas été le baptistère de saint Louis; mais, sous l'influence de cette fausse tradition peut-être, il a servi au baptême du duc de Bordeaux en 1821 et du prince impérial en 1856 [1].

Pour être venu au Louvre, A. de Longpérier n'avait point d'ailleurs rompu tout lien avec le cabinet des médailles, et il trouvait encore dans la numismatique le moyen d'éclaircir plus d'un problème intéressant de l'art ancien. Les cas sont nombreux en effet où les sujets peints sur les vases antiques s'expliquent par les médailles, comme les médailles par les scènes figurées sur les vases. Notre confrère en a donné un curieux exemple, dans la première série de ses travaux, par son mémoire sur *Junon Anthéa*, commentaire illustré, si je puis dire, d'un passage du Ve livre des *Fastes* d'Ovide. C'est le mythe de la fleur qui fit que Mars naquit de Junon, comme Minerve de Jupiter (*proles sine matre — sine patre — creata*). Deux vases peints des collections du Louvre et de la Bibliothèque représentent une jeune femme, ici cueillant, là fuyant la fleur du mystère. A. de Longpérier n'hésite pas à y voir Junon. Aucun attribut n'indique pourtant la déesse. Mais il la trouve signalée dans des monuments d'un autre ordre: des médailles où Junon est représentée tenant la fleur de la main droite et portant sur le bras gauche l'enfant qui est Mars, avec la légende JUNO AUGUSTA; des médaillons offrant les mêmes emblèmes avec ces mots plus expressifs: JUNONI MARTIALI; ce qui l'amène à chercher dans cette fable (mais il n'affirme rien ici) l'origine des fêtes fameuses appelées *Floralia* [2].

[1] *Vase oriental du musée du Louvre*, dans la *Revue archéologique*, t. VII (nouvelle série, 1865). *Œuvres*, t. I, p. 460.

[2] *Junon Anthéa*, illustration d'un passage du Ve livre des *Fastes* d'Ovide.

Si la science des médailles et celle des vases peints offrent des motifs d'*illustration* applicables aux œuvres des poetes, elles en peuvent aussi tirer des commentaires pour les sujets que l'une et l'autre reproduisent. A. de Longpérier l'a montré dans une lettre à Charles Lenormant sur deux vases antiques du musée du Louvre, où l'on retrouve l'inspiration d'Anacréon, comme sur tant d'autres celle d'Homère et des tragiques (1). Mais les médailles peuvent surtout servir à l'interprétation des œuvres de la statuaire. Lucien parle d'une peinture représentant Hercule que les Celtes appellent *Ogmius* : c'est un vieillard cassé, au front chauve. On le prendrait, dit-il, pour Charon ou Japet sortant du Tartare, et cependant il porte les insignes d'Hercule : la peau de lion sur les épaules, un arc d'une main et de l'autre une massue. Est-ce une insulte des Gaulois au dieu de la force chez les Grecs ? Et voici quelque chose de plus étrange dans ce tableau : cet Hercule si vieux traîne à sa suite des captifs enchaînés par les oreilles, et comme ses bras tiennent déjà l'arc et la massue, c'est à sa langue que ces chaînes aboutissent. Les chaînes sont lâches et la figure des captifs montre qu'ils cèdent plus à l'attrait qu'à la contrainte. — Un Gaulois explique au rhéteur que cet Hercule est pour sa nation le dieu de l'éloquence : Hercule, parce qu'il est fort ; vieillard, parce que c'est l'âge où l'éloquence — on a eu, on en a chez nous encore des exemples — arrive à sa pleine maturité. A. de Longpérier a retrouvé dans une statuette du Louvre la reproduction fidèle de ce portrait (2). Mais où sont les chaînes, les captifs ? la statuette est isolée et ne porte aucune trace d'un groupement originaire. La descrip-

Mém. de la Société des Antiquaires (1850). *Œuvres*, t. II, p. 222 et suiv. Voyez encore *Pélops et Hippodamie*, médaillon de Smyrne, *Revue numismatique*, nouvelle série, t. XV. *Œuvres*, t. III, p. 284.

(1) *Œuvres*, t. II, p. 286.

(2) *Figurine antique de bronze représentant Hercule Ogmius* (*Revue archéologique*, 1849). *Œuvres*, t. II, p. 252.

tion de Lucien trouve son complément dans les grands et beaux statères d'or gaulois « sur lesquels, dit notre confrère, le buste d'un dieu est entouré de chaînettes à l'extrémité desquelles se voient de petites têtes humaines[1]. Seulement, ajoute-t-il, le buste des statères offre un profil jeune et régulièrement beau qui convient mieux à Apollon qu'à Ogmius[2]. » — Mais à cause de cela, disons-le, et pour d'autres raisons encore, le rapprochement a été contesté[3]. Notre confrère, d'ailleurs, a eu mainte autre occasion d'établir ces rapports de la statuaire avec la numismatique et de montrer les conclusions heureuses que l'on peut tirer de leur alliance : témoin sa note sur le marbre célèbre du Capitole, appelé le *Gladiateur mourant.* Il prouve, par l'examen de quelques accessoires et le rapprochement des monnaies des Gaulois Sénonais, frappées à Rimini, que c'est un chef gaulois[4]. Ainsi d'humbles médailles lui ont permis de rendre à une statue fameuse son véritable caractère.

On voit avec quel succès A. de Longpérier tendait au but qu'il avait proposé lui-même à la numismatique ; avec quelle habileté il en tirait parti pour les autres branches de l'art. Il la mettait aussi à profit pour l'histoire, et il en donna la preuve en 1853 par un grand travail sur les monnaies des Arsacides. De la dynastie des Sassanides, qu'il avait étudiée en 1840, il remontait à cette dynastie des Parthes, leurs prédécesseurs, dynastie puissante qui avait tenu Rome en échec, et qui, aux premiers jours de l'Empire, selon l'expression de Justin, partageait le monde avec les Romains. Mais de cette

[1] Mionnet, *Description des médailles antiques*, t. I, Suppl., p. 164, n°s 111, 112 et 113.

[2] *Œuvres*, t. II, p. 257.

[3] Voyez la note lue par M. Ch. Robert à l'Académie des inscriptions, le 14 août 1885.

[4] *Le guerrier mourant du Capitole*, dans le *Bulletin de l'Athenæum français* (1856). *Œuvres*, t. II, p. 374.

histoire, que savait-on, sinon ce que les Romains en avaient dit? et les historiens n'avaient guère parlé que du choc des deux empires. La situation intérieure de ces puissants rivaux de Rome demeurait inconnue. Les médailles y portent la lumière. Elles y font voir la suite des rois; elles apprennent que l'empire des Parthes, vers la fin du Ier siècle de notre ère, était divisé en plusieurs royaumes, à peu près comme la France au temps de Clovis; elles pourront nous éclairer aussi sur la religion, les institutions peut-être, de ces peuples. A. de Longpérier reconnaît les lacunes que les monuments laissent encore dans leur histoire. C'était beaucoup déjà que d'avoir si bien classé et commenté ceux que les collections nous offrent. Ce qu'il avait fait pour les Parthes, prédécesseurs des Sassanides, il l'eût fait volontiers pour les Arabes, leurs successeurs, au moins pour les dynasties arabes de la péninsule espagnole: c'était encore l'Orient qu'il retrouvait en Occident. Il avait conçu la pensée d'écrire l'histoire numismatique des Maures d'Espagne. Il s'est borné à en tracer le plan, et c'est encore, aux yeux des juges les plus compétents, le meilleur programme de l'histoire à faire [1].

L'Académie, qui avait deux fois couronné Adrien de Longpérier pour ses travaux, lui décerna bientôt une plus haute récompense. Elle l'élut au nombre de ses membres, malgré une compétition redoutable, celle d'un ministre de l'Empire, très puissant alors, mais qu'elle estima moins fort en archéologie (26 mai 1854).

On n'accusera pas A. de Longpérier de s'être reposé dans le fauteuil qu'il venait d'obtenir. Son activité fut plus grande

[1] Il visita l'Espagne et notamment l'Andalousie en 1841. e tromper, aussi avec curiosité des Juifs, ces éternels témoins de l'Orien contrées de l'Occident (*Vase juif antique*; — *Notice sur q* *bilingues*; — *Note sur deux sceaux juifs hébraïques du moye* le la *Revu* t. I, p. 102, 279, 286.

sant des pointes au risque de se fourvoyer, ne s'obstinant pas d'ailleurs contre raison et sachant alors se rabattre sur une position plus solide, comme à la guerre — car il était soldat, et il avait toujours gardé quelque chose des allures du métier — autant A. de Longpérier était circonspect dans ses travaux, zélé comme personne pour les progrès de la science et concourant à la porter en avant, mais aimant mieux ne pas aller si loin que de s'exposer à faire un pas en arrière.

Rien n'est plus intéressant que d'étudier les procédés de notre confrère et de voir comment, sans rien perdre de ses habitudes un peu capricieuses d'artiste, il savait user de la méthode vraiment scientifique dans l'interprétation des monuments. Il allait volontiers d'un sujet à un autre; mais quand il en tenait un, il ne le lâchait pas qu'il n'en eût tiré tout ce qu'il pouvait rendre. Son tact parfait, servi par l'érudition la mieux nourrie et la plus heureuse mémoire, le menait par une suite de comparaisons solidement reliées au terme que comportait la matière; c'était, comme le disait M. Maury prenant son exemple dans l'histoire naturelle, de l'archéologie comparée. S'agissait-il d'un symbole? il le suivait dans ses diverses transformations et le reconnaissait sous les dehors où il se serait facilement dérobé au vulgaire, semblable, ainsi que le dit encore fort ingénieusement notre même confrère, «à ces habiles *détectives*» dont le coup d'œil dépiste le malfaiteur sous les déguisements où il croit tromper tous les regards[1]. Qui aurait deviné, par exemple, qu'un crabe portant sur sa carapace les traits de Méduse désignât la lune et fût, à ce titre, gravé sur les monnaies de villes consacrées à l'astre divin, comme Pupluna (Populonia) et Camerina[2]?

Si notre confrère évitait autant que possible de se tromper,

[1] *Journal des Savants*, avril 1884, p. 212.
[2] *Notice sur quelques médailles grecques*, dans le t. VIII de la *Revue numismatique* (1843). *Œuvres*, t. II, p. 53-57.

il ne fuyait pas les occasions de mettre le public en garde contre les méprises des autres, et il y prenait, on le peut croire, quelque plaisir. Dans un article consacré aux *Chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis*[1], on lisait : « Henri IV aussi hardiment amoureux de Gabrielle d'Estrées que Henri II l'avait été de Diane, et non moins ardent à arborer partout les insignes de sa passion, avait semé de tous côtés, à Fontainebleau, à Saint-Germain, au Louvre, les devises, les chiffres, les emblèmes qui la rappelaient. D'abord, ils avaient été assez hiéroglyphiques : ils consistaient en un S traversé d'un trait et il fallait de bons yeux d'héraldiste pour trouver dans ce rébus galant le nom de la favorite *Estrées* (S, trait) », — rébus galant, en effet, dont l'auteur avait trouvé le mot dans une note d'un livre somptueusement consacré aux résidences royales[2]. Mais notre confrère fait d'abord cette observation qu'on ne prononçait pas plus alors *Es-trées*, qu'on ne prononçait *Es-pée*, *Es-toile*, *Es-tranger*; puis retournant au cabinet de la Bibliothèque, il y note six jetons de la maison de Bourbon, tous antérieurs à Gabrielle, où l'S barré figure. Il retrouve le même signe sur une paire de bracelets ornés de camées en coquilles, vulgairement attribués à Diane de Poitiers, et qu'il restitue à la sœur de Henri IV, à Catherine de Bourbon; sur une médaille de plomb qui porte l'image de Henri IV et de Marie de Médicis, et enfin sur un coffret d'Anne d'Autriche. Il est trop évident que Gabrielle d'Estrées n'y est pour rien. L'S barré est pourtant un rébus, mais le sens en est tout autre, et notre confrère ne l'imagine pas; il le prend à Étienne Tabourot, sieur des Accords, au chapitre de ses *Bigarrures*, intitulé *Des Rébus de Picardie* : l'S *fermé*

[1] *Moniteur* du 10 janvier 1856, p. 39.

[2] « C'est ce chiffre mystique d'une S traversée par un trait, comme allusion au nom de d'*Estrées* ». (*Souvenir historique des résidences royales*. Château de Fontainebleau, t. IV, p. 203.)

d'un trait signifiait *Fermesse*, *fermeté* : et le signe convenait bien à ce médaillon de Jeanne d'Albret, portant au revers : HASTA LA MUERTE, *jusqu'à la mort* [1].

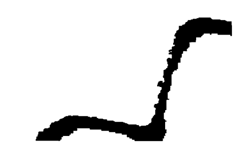
C'est particulièrement dans son domaine préféré, la science des médailles, qu'il s'appliquait à redresser les erreurs. Citons l'article où il restitue à la Lycie des médailles attribuées à Rhodanusia de la Narbonaise par une fausse application de l'emblème de la rose, expression phonétique du nom de Rhodes [2]. Mais ce n'est pas seulement sur les médailles de l'antiquité grecque, c'est aussi sur les médailles gauloises qu'il veillait d'un œil jaloux, et il a donné à cet égard un avertissement dont il ménage d'autant moins les termes qu'il ne s'adresse à personne en particulier [3]. Pour lui, la comparaison des types était surtout le procédé dont il usait dans la recherche des origines et dans le classement des médailles ; il avait de bonne heure donné la preuve de la sûreté de son coup d'œil et de l'habileté de sa critique en cette matière [4].

[1] *De l'S barré de Henri IV*, jetons et médailles qui s'y rapportent. *Revue numismatique*, nouvelle série, t. I (1856). *Œuvres*, t. IV, p. 346-353.

[2] *Médaille inédite de Lycie*, dans la *Revue numismatique*, t. VIII (1843). *Œuvres*, t. I, p. 21. A cet emblème, qui pouvait être commun aux deux villes, s'ajoutaient les lettres M A qui avaient paru aux numismates les plus célèbres fort bien convenir à la colonie Massaliote établie à Rhodanusia. Mais en réalité ce sont des monnaies des Trémiles, peuple de la Lycie. L'analogie qu'elles ont avec celles des Xanthus en indique l'origine et les rattache à l'époque où la Lycie avait été donnée à Rhodes après la défaite d'Antiochus.

[3] Faisant une note *sur la forme de la lettre F dans les légendes de quelques médailles gauloises*, il s'élève contre la facilité avec laquelle on complète quelquefois, pour les interpréter, les noms dont on n'a qu'une partie et montre où cela pourrait nous conduire : « Quelle singulière histoire, dit-il, on produirait en mettant au compte des trois Childebert les actes des trois Chilpéric, sous prétexte de conformité de nom ! Lorsqu'il s'agit de numismatique gauloise, on ne s'est cependant pas toujours fait scrupule de prendre pour identiques des noms qui diffèrent essentiellement les uns des autres. C'est là un vice contre lequel nous ne saurions trop hautement protester. » (*Revue numismatique*, nouvelle série, t. V [1860]. *Œuvres*, t. II, p. 477.)

[4] Dans ses deux notices *sur les monnaies françaises inédites du cabinet de*



Il ne cessa point d'appliquer avec le même bonheur sa méthode sur les sujets les plus divers dans les articles qu'il donna soit à la *Revue numismatique*, soit à la *Revue archéologique*. Nous n'en finirions pas si nous voulions signaler les personnages dont il a su, par d'heureux rapprochements, reconnaître la figure et le nom, les attributs dont il a donné le sens, même les monuments disparus dont il a retrouvé la trace dans ce champ si étroit d'une médaille [1]. C'est par cette même méthode qu'il a fait concourir les médailles à l'éclaircissement des faits historiques contestés.

On connaît les aventures de ce jeune imposteur, Perkin Warbeck, qui se donna pour Richard d'York, un des fils d'Édouard IV, mis à mort par Richard III, et tenta de faire revivre à son profit les droits de la maison d'York contre Henri IV, chef de la branche des Lancastre: entreprise qui eut pour soutiens, j'allais dire pour complices, tous les ennemis des Lancastre, le roi de France Charles VIII, la duchesse douairière de Bourgogne, Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire, et le roi d'Écosse; celui-ci alla même jusqu'à donner une de ses parentes en mariage au prétendant. Henri VII finit par connaître son origine, sa famille véritable; et quand le jeune Perkin, dont la bravoure ne soutenait guère l'ambition, eut déserté sa propre armée et fut tombé aux

M. Dassy (1840); et *sur les monnaies françaises composant la collection de M. Jean Rousseau* (1847), « collection tellement riche, disait-il de cette dernière, qu'elle pourrait presque à elle seule fournir les éléments d'un traité sur la matière » ; et l'Académie n'estima point à un moindre degré sa notice, car elle lui décerna le prix de numismatique.

[1] Citons seulement un médaillon de Constantin où l'on voit un arc de triomphe qui appartient à Trèves et qui n'est pas la *porta Nigra*, encore subsistante aujourd'hui. Il y reconnut un monument détruit depuis des siècles, la *Porta Inclyta* qui s'élevait au voisinage de la Moselle, ce que l'artiste a indiqué en montrant la rivière baignant les murs de la cité (*Lettre à M. de la Saussaye sur un médaillon de Constantin le Grand*, dans la *Revue numismatique* [1864]. *Œuvres*, t. III, p. 82, et A. Maury, *Journal des Savants*, juillet 1884, p. 372).

mains du roi, le roi le fit promener dans Londres et exposer sur un échafaud devant Westminster Hall et à la croix de Cheapside, en le forçant à cette confession publique : « Mon père demouroit subz l'Escault, appelé Jean Werbeque, et estoit conterolleur de la ville de Tournay, etc. » Mais cette confession était-elle bien sincère? Et le roi d'Angleterre qui tenait la vie de son triste rival entre ses mains n'avait-il pas pu la lui imposer? C'est un doute que le savant sir Henry Ellis avait encore : *Who was Perkin Warbeck is a question which the English annals cannot resolve*. A. de Longpérier, étudiant les jetons curieux de Tournai, a signalé des monnaies frappées au profit du prétendant, sans indication de nom : il était trop connu dans le pays pour figurer sur une monnaie; mais un jeton de la même ville, qui est du temps de cette intrigue, porte VIVE PERKIN, témoignant ainsi de l'intérêt que ses concitoyens prenaient à sa cause, sans se faire aucune illusion sur la valeur de ses prétentions dynastiques[1].

Les inductions historiques tirées des médailles par notre confrère ne se bornaient point à des faits aussi particuliers : elles le menaient parfois à des considérations très générales et d'une haute portée. J'en prends pour exemple son article de *l'anousvara dans la numismatique gauloise*. On ne sait pas communément dans le public ce que c'est que l'*anousvara;* et cependant il n'est personne, s'il a fait usage je ne dis pas d'un manuscrit mais d'un livre un peu ancien, pas un clerc de village chantant au lutrin qui ne le connaisse et ne l'ait prati-

(1) *Revue numismatique*, 1860, p. 384-395. *Œuvres*, t. V, p. 170-179. — Les médailles servent aussi à l'explication des textes du moyen âge. M. de Cherrier ayant consulté notre confrère sur une lettre de Frédéric II qui réclame des léopards sachant aller à cheval, *qui sciant equitare*, il lui répondit en lui montrant une coupe avec médaillons consacrés à la chasse, et parmi les chasseurs un cavalier avec une once ou un léopard en croupe, comme un autre le faucon au poing. (*Notice sur une coupe arabe*, dans la *Revue archéol.*, 1845-1846.) *Œuvres*, t. I, p. 349, et planche VI.

qué. L'*anousvara,* dédaigné de nos dictionnaires, est un mot sanscrit qui se décompose en *anou* (après) et *svara* (son), littéralement *son-après.* C'est le son N ou M qui, bien que non figuré, s'attache à une voyelle ou vient après pour compléter la syllabe. *Bonū est* (bonum est) *recōmandation* (recommandation). « L'*anousvara,* dit A. de Longpérier, n'a jamais cessé d'exister depuis qu'on écrit des langues indo-européennes. » Nos manuscrits latins l'indiquent par un trait au-dessus de la voyelle précédente; les Indiens par un point en haut; les médailles indo-grecques par un point placé après; les Bactriens en usaient et ne l'indiquaient pas; les Grecs, les Romains faisaient parfois de même dans leurs inscriptions ou leurs médailles, et l'on en trouve aussi des exemples dans la reproduction de noms gaulois. A. de Longpérier multiplie les exemples, et arrive à des restitutions qui avaient échappé aux numismates de premier ordre, comme Eckhel; il va même, lui si avare de généralités, jusqu'à ces conclusions :

« L'*anousvara* tient à une faculté organique particulière, que les peuples de la race indo-européenne ont conservée en commun et traditionnellement, bien qu'ils aient ignoré cette communauté, de même qu'ils ignorèrent l'origine des idiomes qu'ils parlaient.

« L'existence de l'*anousvara* chez un peuple est un indice de son extraction. Les constatations que nous venons de faire peuvent être considérées comme un nouveau lien qui rattache les Gaulois à la famille indo-européenne [1]. » — Nous sommes en train de renier nos origines, en expulsant aujourd'hui de nos livres l'*anousvara.*

L'expérience consommée d'Adrien de Longpérier dans presque toutes les branches de nos études faisait de lui un des plus actifs collaborateurs de nos commissions. Bien que notre

[1] *Revue numismatique* (1864) et *Œuvres*, t. III, p. 56-71.

Académie ne fût pas divisée en sections, elle en avait une bien indiquée pour la numismatique, lorsque le duc de Luynes, Charles Lenormant, Saulcy, La Saussaye, pour ne parler que des morts, se rencontraient avec lui dans notre Compagnie. Il entra, dès qu'un vide le permit, dans la commission des médailles, antique berceau de notre Académie; il fut, jusqu'à la fin, réélu chaque année dans la commission des travaux littéraires qui en est comme le sénat, et dans la commission des antiquités nationales dont il fut plusieurs fois le rapporteur. Enfin, il a été avec M. Renan et M. de Saulcy un des promoteurs du grand recueil des inscriptions sémitiques dont notre confrère M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique, assura, par un large crédit, la publication dans des conditions dignes de la science française. Et il trouvait encore à prêter ailleurs son concours. En 1855 il se joignit à M. le baron de Witte pour publier le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français* : les vignettes insérées dans le texte étaient toutes de sa main. L'année suivante il reprit avec le même savant collaborateur la publication de la *Revue numismatique,* fondée en 1836, et abandonnée, après un succès de vingt ans, par M. de La Saussaye. Quinze nouveaux volumes en ont paru de 1856 à 1877[1] et presque tous contiennent quelque article de lui.

A. de Longpérier avait été le principal organisateur de la section de l'art ancien à l'Exposition de 1867. Il présida le congrès archéologique tenu cette même année, et, dans son discours d'ouverture comme dans son intervention aux débats, il montra autant d'esprit et d'à-propos que de savoir. Le congrès réunissait des archéologues de toute nature et de toute époque : les antiquaires, les artistes, les historiques et les pré-

[1] Après une interruption causée par la guerre 1870-1871. Une troisième série vient de recommencer à paraître. Voy. la notice de M. le baron de Witte sur *A. de Longpérier*, p. 18.

historiques. A. de Longpérier, fort distancé par ces derniers, quoique antiquaire de profession, tenait avec beaucoup de bonhomie sa place au milieu de tous :

« Hier soir, dit-il en ouvrant la session, au moment où les membres du comité d'organisation allaient se séparer, un de nos savants collègues nous disait : « Une hache, c'est un homme. »

« Interrogeons donc les haches. Elles ne manquent pas maintenant. Interrogeons les roches d'où elles ont été détachées, les gisements où elles ont été recueillies après un si long repos. Il est vrai que les réponses des haches ont un peu, comme celles de la sibylle, besoin de quelques commentaires; mais jamais peut-être il ne s'est trouvé tant d'éminents interprètes pour nous faire profiter de leur mystérieux langage.

« L'archéologue classique, habitué à vivre parmi les textes, les monuments iconographiques à dates certaines, les œuvres des races encore existantes, alors qu'il voit tout à coup se dérouler devant lui les horizons immenses que vous lui ouvrez, éprouve une impression timide que je me permettrai de comparer à celle que ressent l'habitant des oasis, au moment où il quitte son bois épais de palmiers pour aller conquérir des richesses au delà de vastes solitudes. Ne trouvez donc pas mauvais que je rappelle ici textuellement les paroles que prononce le chef d'une caravane arabe à l'heure du départ :

« O mes enfants, c'est le Seigneur Dieu qui vous a réunis; avec sa grâce, nous arriverons heureusement au terme de notre route. Vous voici frères, vivez en frères. Que toutes les chances bonnes ou mauvaises soient mises en commun. Aidez-vous les uns les autres, et vous réussirez [1]. »

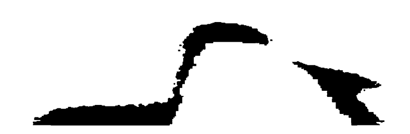
Jamais il ne montra mieux que dans ces discussions la prudence qui était le signe caractéristique de son savoir. Dans

[1] Extrait des *Comptes rendus de la 2e session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Œuvres*, t. III, p. 146.

un congrès les théories aventureuses se produisent à l'envi : c'est leur lieu naturel. Notre confrère, tout ami qu'il était des idées neuves dans le champ même de l'antiquité, les ramène volontiers de la région des songes aux réalités plus prosaïques.

On avait trouvé au Mexique une série de mamelons de 30 mètres de diamètre à la base, remplis d'ossements humains dans le plus grand désordre, et l'on avait été trop disposé à y voir les débris de quelque grand festin de cannibales. A. de Longpérier tempéra un peu l'horreur de ce tableau. Il fit observer que des indices de calcination ou de fractures offerts par des ossements humains ne prêtent pas nécessairement à de si terribles conclusions, et il cita ces jarres cylindriques trouvées en Corse, jarres où l'on avait coutume d'entasser, en les brisant pour les y faire cuire (c'était le mode de sépulture du pays et du temps), les ossements du défunt. — Dans d'autres cimetières, les cimetières antiques de la Savoie, on avait constaté que les sépultures ne renfermaient pas de médailles. Était-ce le signe d'une antiquité antérieure à l'invention ou même à l'usage de la monnaie chez les peuples voisins? Nullement. On a trouvé en Italie, en Gaule, en Grèce, sans y rencontrer de monnaies, des tombes appartenant notoirement à des époques où la monnaie était abondante [1]. Et l'âge du fer! Le fer est-il si moderne? et faut-il reporter à l'âge de la pierre les sépultures où on ne le trouve pas? « Il en est un peu du fer comme des manuscrits, dit-il. Les sables secs de l'Égypte ont préservé les papyrus de la destruction, la carbonisation a sauvé un grand nombre des manuscrits d'Herculanum. S'ensuit-il

[1] A ce propos, notre confrère établit que la monnaie est d'une invention peu ancienne. De grandes monarchies comme l'Égypte, la Babylonie, l'Assyrie, ont tenu une grande place dans le monde, sans faire usage de monnaie. Ce sont les petits princes, les petites cités de l'Asie Mineure, de la Grèce ou de l'Italie méridionale qui paraissent avoir trouvé et mis en circulation ce mode si favorable aux échanges. *Œuvres*, t. III, p. 146-150.



que tous les livres étaient accumulés en ces pays, que le reste du monde n'en ait pas possédé en quantité considérable? Nous savons le contraire. Le fer se détruit très rapidement; en certains terrains il ne peut résister pendant un demi-siècle.» Et d'autre part on a trouvé en Égypte des lames de couteau d'excellent fer, peut-être d'acier, qui remontent aux ères pharaoniques; on a découvert à Khorsabad, dans le palais du roi Sargon, un *magasin au fer*, une salle contenant plusieurs mètres cubes d'outils, d'ustensiles, de lingots de ce métal. «Voilà donc, ajoute-t-il, pour l'Assyrie un âge du fer dont un point constaté (il ne s'agit pas du commencement) est de mille ans antérieur à l'âge du fer en Danemarck [1].»

Lorsqu'on est si pleinement maître d'un domaine, on ne saurait être indifférent aux découvertes qui viennent l'enrichir. A. de Longpérier épiait les moindres conquêtes de la numismatique ou de l'archéologie, et quand d'heureuses trouvailles mettaient au jour quelque beau lot de médailles, il était un des premiers en mesure d'en rendre compte : qu'il s'agisse du trésor de Tarse, bijoux et médailles du IIIe siècle de notre ère [2], ou des deniers carlovingiens trouvés à Imphy [3].

Il suivait de même avec une curiosité soutenue les missions érudites sur tous les champs d'exploration : les fouilles de M. Schliemann aux lieux où furent Troie et Mycènes; les recherches de notre jeune École d'Athènes, déjà si fécondes en résultats. Mais s'il était curieux des nouveautés, il ne les acceptait que sous bénéfice d'inventaire. M. Schliemann avait trouvé en Asie Mineure des vases décorés, disait-il, d'un masque de chouette. Notre confrère émit un doute sur cette attribution.

(1) Même congrès. *Œuvres*, t. I, p. 224.

(2) *Trésor de Tarse*, dans la *Revue numismatique* (1862). *Œuvres*, t. III, p. 188.

(3) *Deniers de Waifre, duc d'Aquitaine.* (*Revue numism.*, 1858.) *Œuvres*, t. V, p. 54.

Il se rappelait [illegible] mis au jour [illegible] lieux des vases, [illegible] des armes en [illegible], dont le col offrait une [illegible] d'homme, et [illegible] le nez et la bouche, et [illegible] dont le col était [illegible]. N'en pouvait-il être ainsi des vases de M. [illegible]? On en a eu des photographies : [illegible] avait des oreilles d'homme[1]. De même on avait [illegible] des antiquités préhistoriques sous les couches [illegible] de Santorin. D'après les géologues, ces couches peuvent remonter à vingt siècles. M. de Longpérier ne refuse pas aux vases qu'on y a découverts une ancienneté plus grande encore, mais il n'accepte pas qu'ils soient préhistoriques, car il en retrouve l'image sur les parois d'une tombe de l'époque de Thoutmès III, parmi les présents que les peuples des îles du Nord de l'Égypte, de l'archipel où est Santorin, apportent au Pharaon (XVIIe ou XVIIIe siècle av. J.-C.)[2].

Il ne s'intéressait pas moins aux antiquités de la Gaule, et, sans aller bien loin, aux restes de l'ancien Paris rendus à la lumière par les tranchées ouvertes pour l'extension ou l'embellissement du Paris nouveau. C'est lui qui avait plus particulièrement la spécialité de nous entretenir des débris trouvés dans ces divers chantiers : dans l'ancien cimetière Saint-Marcel, à l'Hôtel-Dieu[3], dans les jardins de l'abbaye de Port-Royal en ville[4], Port-Libre comme on disait sous la Terreur qui en avait fait une de ses prisons : sarcophages, stèles, inscriptions, où l'on trouve quelquefois, très rarement (et la chose [illegible] d'autant plus de valeur) le nom des Parisii[5]. [illegible]

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, [illegible] p. 300.

[2] *Comptes rendus*, 1875. *Œuvres*, t. III, p. [illegible].

[3] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, [illegible] t. III, p. 229, 241, 376.

[4] *Revue archéol.*, 1873. *Œuvres*, t. III, p. [illegible].

[5] Comme, par exemple, sur le [illegible]



pelons — et ici nous ne pouvons séparer de Longpérier l'épigraphiste éminent que nous venons de perdre, l'un des deux savants de premier ordre dont les fauteuils sont encore vides au milieu de nous, notre cher et regretté Léon Renier — nous nous rappelons avec quel zèle l'un et l'autre plaidaient la cause des Arènes de Lutèce, lorsque, vers la fin de l'Empire, le percement de la rue Monge en mit à découvert la première moitié (1870). Il n'a point dépendu d'eux, on s'en souvient, que cette première partie, la plus considérable, fût alors sauvée de la destruction; s'ils avaient réussi, et l'Académie s'était elle-même associée à leurs efforts, Paris aurait aujourd'hui dans son entier ce monument le plus ancien de l'antique Lutèce. Du reste, il faut le dire, nos ancêtres avaient bien plus que le temps travaillé de leurs mains à le détruire. Nos modestes arènes partagèrent en cela le sort du géant de tous les édifices de cette sorte, le Colisée. C'était une carrière à ciel ouvert où les bourgeois de Paris allaient chercher des matériaux pour bâtir leurs maisons. Dès 1847, lorsqu'on nivela la place du Parvis-Notre-Dame, on y mit au jour, entre autres débris, douze grandes pierres qui, en raison des inscriptions dont elles étaient marquées, furent transportées au musée des Thermes; et A. de Longpérier, les rapprochant de celles qui se trouvaient encore aux arènes en 1870, montra que pour la matière, les dimensions, le travail de la taille, la forme des inscriptions et la hauteur même des lettres, elles avaient une complète identité[1].

En 1869, notre confrère avait cessé d'être à la tête du musée des Antiques, et après la révolution de 1870, il n'essaya pas

(premier milliaire de la route de Paris à Rouen), avec le nom de Galerius Valerius Maximinus (Daza), qui nous reporte aux années 305 à 307 de J.-C. *Œuvres*, t. III, p. 377.

[1] *Les Pierres écrites des Arènes de Lutèce* dans le *Journal des Savants*, 1871. *Œuvres*, t. III, p. 252.

de se faire rendre la place que l'Empire lui avait retirée. Il montra que l'on n'a pas besoin d'un titre officiel pour cultiver la science et n'en fut pas moins dévoué, moins secourable à ceux qui voulaient y travailler sous son patronage. Sa compétence si bien établie en fait d'antiquités, la sûreté de son coup d'œil, la prudence de ses affirmations et la netteté de ses jugements lui avaient donné une autorité dont les savants eux-mêmes et les amateurs éclairés aimaient à s'appuyer. Aussi sa demeure était-elle assiégée de visites intéressées (1). Il aurait pu tenir cabinet de consultations archéologiques, et comme chez les consultants en vogue, médecins ou avocats, l'heure de ses repas n'était pas même toujours épargnée. Mais il ne s'en plaignait pas quand le visiteur était de ceux qui pouvaient profiter de ses causeries; car il aimait à répandre son érudition sous cette forme familière. Bien des idées, semées ainsi, furent recueillies et fructifièrent; plusieurs aussi furent livrées au public sans qu'on prît la peine de dire de qui on les tenait. Autant il était recherché des amateurs, autant il était redouté des faussaires ; leurs ruses les plus raffinées ne trompaient pas sa perspicacité :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille,

aurait-il pu leur dire à propos de tel ou tel bronze habilement patiné; et quelques-uns, ne pouvant obtenir son suffrage, auraient volontiers payé son silence : silence d'or en effet, à une époque où le goût d'un très haut personnage pour les objets antiques aurait pu être facilement exploité. Un de ces industriels tenta la chose, par insinuation du moins; il reçut une leçon qui le dispensa de s'expliquer davantage.

Dans ces dernières années, l'activité de notre confrère se

(1) «Que je paierais donc cher cette lentille de verre, disait l'un d'eux parlant de la loupe dont notre confrère ne se séparait pas, si je pouvais en même temps acheter l'œil qui s'en sert si bien.»

partageait surtout entre le *Journal des Savants* et l'Académie : le *Journal des Savants*, qu'il enrichit de ses articles quoique son titre d'assistant ne l'y obligeât point; l'Académie dont il ne cessait d'animer les séances par la variété de ses communications ou par l'à-propos de ses observations toujours si fines, si précises et si justes, sur les communications des autres.

Il eut une nouvelle occasion de déployer l'universalité de ses connaissances en matière d'antiquité et ses qualités d'organisateur, en 1878, dans l'Exposition rétrospective du Trocadéro. La croix de commandeur fut la récompense de ce labeur considérable, honneur qu'il eût voulu décliner en faveur de plusieurs des jeunes savants associés à son œuvre; mais il lui était dû et c'était le trop juste couronnement des distinctions dont il avait été l'objet au dehors tout aussi bien que chez nous; car l'ensemble de son œuvre intéressait l'art et la science en tout pays et l'avait depuis longtemps désigné à l'attention des gouvernements étrangers qui le décorèrent de leurs ordres, comme au choix des académies les plus illustres qui se firent un honneur de le compter parmi leurs membres[1].

[1] J'emprunte à la notice de M. le baron de Witte l'énumération de ces distinctions et de ces honneurs :

Membre de la Société des Antiquaires de France, 9 avril 1838; président, 1851.

Membre honoraire de la Société des Antiquaires de Londres, 19 janvier 1843.

Membre de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, 9 décembre 1846. Il avait été nommé correspondant dès le 15 octobre 1840.

Membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), 26 mai 1854.

Correspondant de la Société *Der Verein zur Erforschung rheinischer Geschichte und Alterthümer* (Mayence), 27 août 1851.

Associé de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 26 mai 1856.

Correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, 27 novembre 1856; associé, 2 juillet 1876.

Associé de l'Académie royale des sciences de Berlin, 30 juillet 1857.

Associé de la Société académique du duché d'Aoste, 21 novembre 1858.

Membre honoraire de l'Institut égyptien, 15 juillet 1859.

Cette vie si bien remplie, si justement honorée, avait eu de bien cruelles épreuves. En 1861, dans la plénitude de son âge mûr, il perdit sa femme et avec elle le bonheur du foyer. Ses affections si vives, refoulées dans son cœur, se reportèrent avec un redoublement de sollicitude sur ses enfants, qui l'ont bien payé de retour. Au seuil de la vieillesse, un nouveau coup le frappa dans sa famille. Il perdit son fils qu'il avait eu tant de plaisir à former, qui était déjà pour lui un collaborateur intelligent, et promettait d'être un heureux continuateur de ses travaux. A cette incurable douleur se joignit bientôt la maladie. S'il avait perdu un fils, il avait heureusement gardé deux filles

Associé honoraire de la Société *Ligura di Storia patria*, de Gênes, 25 décembre 1861.

Membre effectif de la Société d'archéologie de Moscou, 9 mars 1865.

Associé de l'*Academia litterarum et scientiarum regia Boïca*, 20 juin 1868.

Associé de l'Académie royale des sciences de Bavière, 25 juillet 1868.

Correspondant de la Société *Der Verein von Alterhumsfreunden im Rheinlande* (Bonn), 29 décembre 1869.

Correspondant *dell' Accademia dei Lincei*, 1875.

Membre honoraire du Corps académique (Académie royale des beaux-arts) d'Anvers, 21 août 1877.

M. de Longpérier était aussi correspondant de la Société royale de Göttingue et de la Société littéraire de Leyde (la date manque); il était associé ou correspondant de la plupart des académies et sociétés savantes de la France et d'un grand nombre de sociétés savantes de l'étranger.

Décorations :

Chevalier de la Légion d'honneur, 13 février 1850; officier, 14 août 1863; commandeur, 20 octobre 1878.

Chevalier du Lion de Zähringien de Bade, 12 juillet 1856.

Chevalier des saints Maurice et Lazare, 25 mai 1857; commandeur, 13 juin 1862.

Chevalier de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, janvier 1868.

Commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, 25 avril 1860.

Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, 22 mars 1861.

Chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne des Pays-Bas, 19 octobre 1861.

Commandeur de l'ordre du Sauveur de Grèce, 8 janvier 1864.

Commandeur de l'ordre de Saint-Jacques de Portugal, janvier 1866.

Commandeur de l'ordre de l'Osmanieh de Turquie, 18 décembre 1878.

Officier de l'instruction publique, 3 janvier 1879.

dont l'une, honorablement mariée, ramenait quelque distraction dans sa demeure en l'entourant de ses petits-enfants; l'autre, qui s'était consacrée entièrement à son père, avant de se donner à Dieu, qui fit auprès de lui, jusqu'à la fin, l'apprentissage de ces soins d'infirmière dont elle continue, fille de la Charité, sœur de Saint-Vincent-de-Paul, la noble pratique auprès de nos soldats malades ou blessés; qui lui prodigua surtout, au milieu des plus cruelles souffrances, les consolations de la foi chrétienne dans laquelle il l'avait élevée. La science le soutenait aussi durant ces longs mois d'épreuves. Une de ses dernières visites au Louvre avait été pour voir de ses yeux ces monuments d'une civilisation antérieure aux Assyriens, retrouvés par M. de Sarzec; un de ses derniers projets d'études, c'étaient des bas-reliefs gravés sur des rochers de Syrie, non loin d'Alep, bas-reliefs dont il avait reçu la photographie et qu'il jugeait de l'antiquité la plus reculée : «Si j'avais dix ans devant moi!» s'écriait-il. Il ne cessa point en effet de porter intérêt à ce qui avait fait la constante occupation de sa vie, accueillant avec joie ce qu'on lui disait des objets découverts, des travaux entrepris, communiquant toujours avec notre Académie, soit par les rares visites qu'on lui permettait de recevoir, soit par les notes qu'il lui adressait encore. Que de choses précieuses il a brûlées, parce qu'il ne voulait rien laisser après lui qu'il n'y eût mis la dernière main!

C'est le 14 janvier 1882 qu'il s'éteignit. Sa mort, à laquelle on n'était que trop préparé, causa une douleur profonde, non pas seulement à ses amis, mais à tous les amis de la science. On ne voyait que trop ce qu'elle perdait avec lui; on sentait ce qu'on perdait soi-même à ne plus avoir ce guide éclairé qui ne refusait ses avis à personne et que l'on ne consultait jamais sans profit. De dignes hommages lui ont été rendus déjà. Un jeune savant, qui pouvait compter parmi ses élèves des derniers jours et qui allait si prématurément le rejoindre, Florian

ıllentin, annonçant sa mort dans le *Bulletin épigraphique de la* *ıule*, l'appelait « l'archéologue le plus éminent et le plus complet ı notre siècle »; un autre, qu'il pouvait ranger aussi parmi ses sciples, dont il avait été le patron et l'introducteur dans notre :adémie et qui lui a si peu survécu, François Lenormant, luait en sa personne l'homme qui était en France, parmi les vants de nos jours, le maître incontesté de la science archéogique : « En lui, disait-il, la France possédait le premier des chéologues vivants de l'Europe. L'étranger le reconnaissait mme nous et l'Allemagne elle-même savait qu'elle n'avait :rsonne à mettre en parallèle avec lui. » Il n'avait que trop ison d'ajouter, étant lui-même si près de le suivre : « Le vide ıe laisse sa disparition est un de ceux qui ne se comblent ıs[1] ! » Au nombre des témoignages les plus compétents, on :ut joindre celui que lui apporta l'ami dévoué, le compagnon : sa vie tout entière depuis sa première enfance, notre conère M. Maury dont les articles suppléeront à l'insuffisance de tte notice. Mais ce qui témoignera surtout de lui dans le onde savant, ce sont ses travaux : ses grands mémoires, puis s notes, les articles sur tout sujet, qu'il avait dispersés en nt de recueils différents, et que la pieuse sollicitude de sa mille, dignement secondée par une main sûre et fidèle, a unis comme un monument de son activité prodigieuse : uvre attachante dans sa variété, imposante dans son ensemble, dont la publication fait le plus grand honneur à l'éditeur i-même; c'est un titre que vous n'avez pu oublier au nombre : ceux qui désignaient M. Schlumberger à lui succéder parmi ›us. Grâce à ce double concours de la famille et du disciple, ›us avons « ce qui reste du maître »; mais, comme l'a dit ıcore un autre de ses élèves, M. l'abbé Thédenat, « il a em›rté le meilleur avec lui » : ce riche fonds de connaissances,

(1) *Notice sur M. A. de Longpérier*, p. 1 et 20.

où il pouvait puiser sans jamais le tarir; cette science toujours prête et qui ne demandait qu'une provocation intelligente pour se répandre en aperçus nouveaux, et la bonne grâce de son accueil, et le tour ingénieux de sa conversation, et son inspiration féconde, et le stimulant qu'il donnait aux recherches, et le frein qu'il savait mettre aux ardeurs téméraires : voilà ce que nous avons perdu avec lui. Nous en souffrons assez pour en garder toujours la mémoire, et le souvenir des rares qualités qu'il montra dans la science pourra guider encore ceux qui s'y livreront après lui.

LE CHRISTIANISME AUX YEUX DES PAÏENS,

PAR

M. EDMOND LE BLANT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

On s'est depuis longtemps préoccupé de savoir ce que les païens de toute classe pensaient des chrétiens et de la foi chrétienne, comment leur apparaissait ce culte qu'ils avaient juré d'anéantir. Ce qu'était le gros des accusations formulées contre les fidèles, des erreurs dont ils étaient l'objet, nous le savons par les classiques de leur littérature sacrée, Minutius Félix, Tertullien, Origène, Eusèbe et quelques autres : l'adoption de rites étrangers, l'athéisme, des œuvres de sorcellerie, une promiscuité sans nom, l'horrible pratique des sacrifices d'enfants et même l'anthropophagie, la haine des autres hommes, l'esprit de conspiration, de sacrilège, une impiété qui déchaînait sur la terre la colère des dieux, une passion aveugle de la mort, l'oubli de tout sentiment humain, l'inutilité dans

l'État, une lâche mollesse, la grossièreté, l'ignorance, voilà les principales imputations jetées contre les enfants du Christ et que, depuis le livre de Kortholt, publié en 1698, tout historien de l'église reprend et place invariablement sous nos yeux.

Élargir, éclairer le cercle de ces premiers renseignements est pourtant, je pense, chose possible; car, malgré de nombreuses redites, on n'a pas fouillé jusqu'au fond, sur ce sujet, dans les écrits des Pères, les *Acta sincera*, et peut-être même existe-t-il de plus une source d'informations étendues et nouvelles.

Dans un mémoire dont l'Académie des inscriptions a bien voulu entendre la lecture, j'ai essayé de montrer que certains Actes des Martyrs, trop dédaignés par la critique, gardaient, malgré des interpolations graves, quelques détails dignes d'être relevés. Tous les traits de la rédaction première dont ils procèdent n'ont pas disparu sous la couche des réfections, et c'est surtout dans les paragraphes contenant les interrogatoires que l'on y rencontre le plus souvent des parties saines. Or c'est au commencement des débats que les juges, se faisant un honneur d'obtenir des apostasies et cherchant dès lors à confondre, à ramener les accusés, accumulent contre la religion nouvelle des objections évidemment courantes dans le camp païen. Là se fait jour, avec les calomnies et les reproches tant de fois signalés, l'expression d'idées singulières nées d'une ignorance absolue ou d'une vague connaissance des choses chrétiennes; là, des questions, des arguments au sujet de Jésus-Christ, du Verbe, de la Trinité, des Apôtres et des dogmes; puis des railleries sans fin sur la vie future, sur la récompense attendue, souvent des méprises amenées par les réponses mystiques des fidèles à des hommes qui, si l'on peut dire ainsi, ne parlent pas la même langue.

Quelque suspects qu'ils paraissent être, certains documents

hagiographiques me semblent donc pouvoir nous fournir, sur ces points particuliers, des renseignements utiles, et j'estime que l'on peut parfois, et sans trop de témérité, s'y référer, en même temps qu'à des textes d'une autorité mieux établie. C'est là ce que je ferai, pour ma part, dans les pages qui vont suivre.

Comme le philosophe que réfute Origène, les juges insistent tout d'abord sur la naissance tout humaine du Christ mis au monde par une femme. En serait-il ainsi d'un Dieu? S'il était Dieu, aurait-il été laid, ainsi que l'enseignaient les pères? S'il était Dieu, serait-il mort? Se serait-il laissé mettre en croix? On n'eût point ainsi touché impunément à Bacchus, à Hercule! Ce sang mêlé d'eau sorti de son flanc, sous le coup de lance d'un soldat, est-ce là le sang incorruptible qu'Homère nous montre coulant de la blessure d'un Dieu? Pilate, qui l'a fait mettre à mort, a-t-il été puni? On raille la résurrection du Seigneur; où est-il, répète-t-on sans cesse, celui qui devrait protéger ses fidèles et qui, puissant, disent-ils, à les faire renaître après la mort, ne peut les préserver en ce monde? Les chrétiens n'ont-ils pas honte d'adorer un homme ignominieusement souffleté, crucifié, un homme que ses disciples eux-mêmes ont abandonné à l'heure du péril; n'a-t-on pas honte de se dire ses esclaves? Est-ce qu'il vit encore? demande curieusement un juge devant qui le martyr a proclamé la glorieuse résurrection du Christ. « On le tue donc souvent? » dit le proconsul à un chrétien qui vient de rappeler le *sacrificium incruentum* et le mystère de l'eucharistie.

C'est avec un étonnement profond que les païens entendent parler du Verbe, qu'ils écoutent les fidèles proclamant le Dieu triple et unique. « Mon Dieu, s'écrie saint Tatien Dulas, est le Dieu véritable; il s'est fait homme, a été crucifié; mis au tombeau, il est ressuscité le troisième jour; il siège à la droite du Père. » Le gouverneur Maxime lui dit : « Misérable, tu vois

bien que tu as deux dieux. » Dulas reprend : « Tu te trompes en parlant de deux Dieux. C'est là Trinité que j'adore. — En as-tu donc trois? — Je confesse et j'adore la Trinité. Je crois au Père, je confesse le Fils et j'adore le Saint-Esprit. » Maxime dit : « Tâche de me faire comprendre qu'en croyant en un Dieu unique tu en peux néanmoins proclamer trois. »

Sur quelques points obscurs pour les persécuteurs, les interrogations se pressent et se multiplient : « Qui est ton Dieu? demande-t-on à un martyr. — Paul, dit-on à un autre, est-il un Dieu? — Ton évêque en est-il un aussi? — Penses-tu en être un toi-même? — Qu'est-ce que la vie éternelle? — Qu'est-ce que cette lumière, cette *illuminatio* dont tu me parles? — Qui nommes-tu *Seraphim?* — Qui est celui que tu dis avoir souffert pour nous? — Qu'entends-tu par les mots *sacrificium mundum?* — Que signifie *amen?* — Où est le temple de Dieu? — Quel est le sacrifice que tu lui offres? — Comment peux-tu te dire toi-même son temple? »

Certaines paroles de ces fidèles que l'on tient pour des révoltés font soupçonner quelque complot, quelque péril pour l'État. Les païens s'en émeuvent et interrogent : « Qu'est-ce que le règne du Christ? — Qu'entend-on par ce mot? — En quel temps ce règne viendra-t-il? — Quelle est cette cité de votre Dieu que vous nommez Jérusalem céleste? — En quel pays se trouve-t-elle? »

Lisez nos livres, écrivaient saint Théophile d'Antioche et Tertullien, ils ne sont cachés à personne. Pour les païens, en effet, les livres saints n'étaient pas chose entièrement inconnue. La controverse d'Origène nous montre un philosophe discutant, critiquant le texte de la Bible; un idolâtre dont parle saint Ambroise savait le miracle de Cana; en sommant un saint d'obéir aux ordres de l'empereur, le magistrat lui allègue un texte des *Proverbes*. La connaissance des choses chrétiennes n'est toutefois que fort sommaire chez les ennemis de la foi;

on attribue aux fidèles, que l'on confond d'ailleurs avec les juifs, avec les dévots de Sérapis, les dogmes des Valentiniens; Celse interprète mal un texte de saint Paul; il ne sait point le nombre des apôtres; Phlégon ne distingue même pas le Christ de saint Pierre.

Si mal instruits qu'ils soient des préceptes, de l'histoire du christianisme, les juges n'y cherchent pas moins des moyens d'argumentation. «Qui t'empêche de renier ton Dieu? Paul lui-même, hasardait-il en confondant entre eux les deux princes des Apôtres, Paul lui-même ne l'a-t-il pas renié? — Sacrifie donc! Moïse a sacrifié. — Obéis à l'empereur que le ciel inspire, car il est écrit dans tes livres : *Cor regis in manu Dei.* — Quand tu auras subi l'outrage, dit-on à une femme, le Saint-Esprit que tu crois être en toi abandonnera ton corps souillé.» On reproche à des saints leurs grandes richesses : «Comment pouvez-vous servir le Christ au milieu de tels trésors? Votre Maître n'a-t-il pas répété que, pour le suivre, il fallait renoncer à tous les biens?» A des hommes qui, chrétiens seulement encore au fond du cœur, courent à la mort pour le nom de Jésus-Christ, on oppose que le titre de martyr ne s'accorde pas à celui qui n'a point reçu le baptême. Ainsi parlent les païens ignorant le mystère du baptême par le sang, celui de la fontaine rouge, comme le dit énergiquement Prudence, et inhabiles à comprendre les préceptes du Maître.

Puis viennent les confusions inévitables entre ceux pour lesquels les mots ont cessé d'avoir le même sens. Tertullien écrivait : «Quand les juges nous sollicitent de sacrifier, ils nous répètent : Sauve ta vie, ne va pas la perdre follement. Le Christ s'exprimerait-il d'autre sorte? N'a-t-il pas dit : Celui qui conserve sa vie la perdra; celui qui la perd, pour l'amour de moi, la sauvera.» Aussi bien que chez l'illustre Père, ces adjurations des magistrats éveillaient dans l'esprit des martyrs

la mémoire des préceptes de Jésus. Les mots, si souvent répétés dans les interrogatoires : «Garde ta vie, sauve-toi de la mort», leur semblaient un avertissement divin donné par la bouche même de l'ennemi. «Je sauve ma vie, répliquaient-ils au juge, jeme garde de la mort. — Je ne souhaite rien autre chose, répondit l'un d'eux, que mon salut», et le gouverneur crut que le saint parlait de la vie de ce monde. «Cet homme, pensait-il, va sacrifier.» Il s'en réjouissait avec son assesseur, quand le martyr se mit à prier à voix haute, suppliant le Seigneur de le garder de toute chute et des tentations d'ici-bas. «Comment, s'écria le juge surpris, tu viens de dire que tu voulais vivre et voici maintenant que tu veux mourir ! » Le chrétien répliqua : «Je veux vivre, mais dans l'éternité et non point en ce siècle périssable.» Menacée d'être envoyée rejoindre, si elle ne cède, son Christ supplicié, sainte Aura répond au gouverneur : «C'est bien dit, et la vérité vient cette fois de sortir de ta bouche, car je verrai le Christ, si je ne rends pas hommage aux démons.»

Un homme nu, déchiré de blessures, dit à son bourreau stupéfait qu'une armure le rend invulnérable. Le nom de frères qu'échangent les chrétiens trouble et déroute leurs persécuteurs. L'un d'eux s'étonne d'entendre une vierge parler de son époux céleste; un autre croit que le culte de la Trinité confessée par le saint est celui de Mars, d'Apollon et d'Esculape.

On sait une singulière accusation que formulait l'ignorance des gentils. Ceux-là mêmes que leur religion faisait les ennemis de la magie étaient regardés comme des magiciens. Pour avoir été en Égypte, cette terre des artisans de prodiges, Moïse et le Christ passaient pour maîtres en fait de sorcellerie; le mystère dont s'entouraient les fidèles faisait peser sur eux le même soupçon. J'ai parlé longuement ailleurs de ce préjugé si étrange; j'ai dit comment on attribuait à la vertu de certaines onctions secrètes l'impassibilité dans les supplices

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui faisait l'étonnement des païens, à quelles pratiques on recourait pour rompre le charme prétendu et pour aiguiser la douleur. Rien de plus fréquent, dans les Actes des Martyrs, que les mentions relatives à l'accusation de magie; Actes «sincères», Actes de second ordre en présentent à chaque page.

Aux traits que j'ai déjà relevés, je dois joindre un autre détail fourni par les documents de cette sorte et qui concorde exactement avec ce que nous savons d'ailleurs.

On imaginait autrefois que certaines paroles mystérieuses, prononcées par les patients, leur permettaient de subir la torture sans ressentir aucune douleur. Dans son *Traité des procès criminels,* un docte jurisconsulte du XVIe siècle, Hippolyte De Marsigliis, consigne à cet égard des recommandations fort précises : «Que le juge, dit-il, ne laisse pas à l'accusé le temps de rien dire à part lui, surtout quand on l'attache pour la torture; qu'il l'interrompe en le pressant d'interrogations incessantes; car, à ce moment, les criminels ont coutume de dire à voix basse des versets tirés de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ depuis les mots : «Si c'est moi que vous cherchez», jusqu'à ces autres : «Et baissant la tête, il expira.» Grâce à ces paroles, ils s'endorment dans les tourments, et n'éprouvent aucune souffrance.»

Comme tant d'autres, cette persuasion bizarre avait une origine antique. Ce que croyait De Marsigliis, des juges païens l'avaient cru avant lui. Parmi les textes qui en témoignent, il faut inscrire un passage de l'histoire des saints Épictète et Astion. Ainsi qu'on le voit souvent ailleurs, dans les récits de martyres, ces hommes mis à la torture répétaient un seul et même cri : «Nous sommes chrétiens! Que la volonté de Dieu s'accomplisse en nous!» En entendant ces mots redits sans cesse, l'un des bourreaux imagina qu'ils contenaient quelque incantation propre à préserver de la douleur. Le texte suivant que j'emprunterai aux Actes des saints Ptolémée et Romain,

et dont la confirmation se trouve dans des vers du poète Prudence, témoigne d'une même persuasion : « Alors qu'Aspasius eut ordonné qu'on lui amenât les martyrs chargés de chaines, ces hommes s'avancèrent en chantant : « La voie des justes est droite et le chemin leur est frayé » : et Aspasius, les entendant, se tourna vers Pavo, son assesseur : « Que disent ces gens ? » lui demanda-t-il. Pavo répondit : « Ils chantent des formules magiques, afin de pouvoir résister à la torture. »

En même temps que ces folles croyances désignaient les chrétiens à la haine populaire, on attaquait par le ridicule les récits bibliques, les paroles du Christ et les dogmes de la foi nouvelle. Ces païens dont les vieilles fables disaient l'aventure de Jason englouti et rejeté par un dragon, d'Hercule disparaissant de même et demeurant trois jours dans le ventre d'un monstre, ces païens mêmes parlaient avec moquerie de l'histoire du prophète Jonas. On riait de la création, de l'arche de Noé, de la colombe messagère : on riait du Dieu à tête d'âne adoré, disait-on, par les chrétiens, et dont les désœuvrés charbonnaient sur les murs l'image grotesque : on riait des fidèles, de leur nom, de leurs souffrances ; la foule qui les insultait dans le prétoire, à l'heure même de la mort, s'égayait à contempler leurs supplices : on attachait une clochette au cou des victimes, comme à celui des bestiaux. Un martyr, jeté dans le cirque, est blessé par un léopard et inondé de sang : *Salvum lotum !* « que le bain te profite ! » lui crie le peuple répétant le mot dont on se saluait dans les thermes.

On raillait les chrétiens sur leur foi en une vie glorieuse, sur l'espoir de la récompense céleste que la flagellation devait leur mériter, sur la folie d'attendre une couronne, alors que leur tête devait tomber. Comme au jour où saint Paul avait enseigné dans l'Aréopage, on parlait avec dérision du jugement dernier, de la résurrection future, multipliant en cet endroit les interrogations bizarres et captieuses : « Les enfants



non venus à terme renaîtront-ils comme les autres? Sera-t-on tous de même taille, tous également maigres ou corpulents? Reviendra-t-on pour la vie éternelle avec ses imperfections physiques, ses cicatrices, comme le Christ sorti du tombeau avec les marques de ses plaies? A qui appartiendra la chair d'un homme qu'un autre homme affamé aura mangé? Retrouverons-nous tous nos cheveux en accomplissement de cette parole : *Capillus capitis vestri non peribit?* »

Au temps des persécutions, comme plus tard, sous Constantin même, le théâtre retentissait de moqueries contre le christianisme. Les cérémonies du baptême y étaient grotesquement reproduites, et ce fut sur la scène même qu'un acteur nommé Genesius, chargé d'en amuser la foule païenne, se déclara chrétien et réclama hautement la gloire du martyre.

Ceux que n'effrayait pas la mort sous ses formes les plus épouvantables ne pouvaient prendre souci de telles attaques. « Une heure viendra, disaient-ils, confiants dans la justice de Dieu, une heure viendra, l'heure du jugement, des supplices sans terme et des flammes toujours dévorantes. L'âme et le corps demeureront immortels pour l'expiation. Nous verrons à jamais souffrir et gémir les railleurs auxquels nous aurons été donnés pour un instant en spectacle; les justes se dresseront devant ces misérables qui rediront avec désespoir : Voilà les hommes que nous avons poursuivis de nos moqueries. De quoi nous ont servi ces dédains et cet orgueil superbe? Toutes les choses de la terre ont passé comme une ombre. Ils connaîtront alors l'éternité des châtiments, ceux-là mêmes qui refusaient de croire à la vie éternelle. »

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. L. Delisle, un volume intitulé : *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale. Catalogue analytique* (Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8°).

Sont encore offerts :

Dernières études critiques sur les travaux recents d'ancienne géographie armoricaine, par M. René Kerviler (Saint-Brieuc, 1885, br. in-8°);

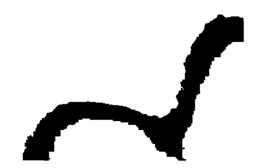
Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne, de 1882 à 1884, par le même (Saint-Brieuc, 1885, br. in-8°);

Conférences faites en 1885 à la Société centrale des architectes (Paris, in-8°);

L'Incivilimento etrusco secondo i monumenti (traduction par M. Lupatelli, conservateur du musée de Perugia, d'un mémoire lu par M. Casati, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur : *Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle*, 4e partie, par M. de Grammont (Alger 1885, in-8°).

«M. de Grammont s'est fait une véritable spécialité de l'histoire des régences barbaresques sous la domination ottomane. Les différents mémoires qu'il a déjà offerts sur ce sujet à l'Académie prouvent l'étendue et la sûreté de ses recherches. Dans le présent travail l'auteur nous donne la quatrième et dernière partie de son historique des rapports entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle, de 1646 à 1690. On y lira avec le plus vif intérêt tout ce qui concerne les consulats français à Alger lorsque, sur le conseil de saint Vincent de Paul, ils furent confiés à des Lazaristes. M. de Grammont le reconnaît avec une entière impartialité : c'est un des plus malencontrueux essais politiques qu'on ait jamais faits. Si, par leurs vertus privées et la sollicitude qu'ils témoignaient en faveur des captifs, ces religieux improvisés diplomates imposent le respect, en revanche ils furent les plus mauvais consuls qu'on puisse imaginer; l'humilité chrétienne, le pardon des offenses et la soif du martyre ne sont pas précisément des qualités consulaires, mais les insultes qu'elles attiraient sur ces humbles représentants de la France rejaillissaient sur le roi et sur l'honneur national.



« Tous les faits réunis avec une scrupuleuse exactitude dans ce livre prouvent avec la dernière évidence combien cette mesure fut funeste à nos intérêts politiques et commerciaux. On y crut remédier en envoyant à Alger pendant quelques temps un laïque, le chevalier d'Arvieux, mais le choix de ce personnage, bouffi d'orgueil et insolent avec les Turcs, qu'il connaissait fort peu, ne fit qu'empirer la situation. Tout cela finit par les sanglantes émeutes de la populace, et par l'expédition de Duquesne en 1683. Celle-ci coûta plus de vingt-cinq millions sans aucun profit pour le nom et l'autorité de la France dans la régence barbaresque.

« Telle est la triste vérité qui résulte du livre de M. de Grammont et qui jette une ombre sur la splendeur du grand siècle. A part quelques inexactitudes de transcription et quelques détails incomplets sur la milice des janissaires, tout est à louer dans ce travail. On ne peut que désirer vivement que M. de Grammont réunisse un jour dans un vaste ensemble les documents de toute sorte qu'il recueille depuis longues années sur notre colonie algérienne. Il a toutes les qualités requises pour en être l'historien. »

M. Schefer présente pour M. Riant un mémoire de M. F. Savio, de Turin, intitulé : *Studi storici sul marchese Guglielmo III di Monferrato ed i suoi figli* (Torino, Bocca, 1885, in-8°).

« Ce travail est très remarquable à propos du marquis Guillaume III de Montferrat, beau-frère de Louis VI de France, et de ses fils qui comptent parmi les personnages politiques les plus importants du XIIe siècle. L'auteur a abordé successivement plusieurs questions difficiles, qu'il a souvent résolues, et avec succès, dans un sens diamétralement opposé aux conclusions généralement admises. On sait quel rôle les Montferrat du XII[e] et du XIII[e] siècle ont joué dans les affaires byzantines et à presque toutes les croisades. M. Savio redresse, sur plusieurs points importants, ce que l'on croyait savoir de ces brillants chevaliers. C'est ainsi qu'il prouve que Guillaume III ne fut jamais le gendre de Frédéric Barberousse, et qu'il relègue parmi les personnages imaginaires une certaine Jourdaine de Montferrat, à laquelle on attribuait un rôle indirect dans les intrigues qui précédèrent la dix-huitième croisade, comme femme du jeune empereur Alexis IV.

« Un chapitre très intéressant est consacré aux négociations engagées par Guillaume de Montferrat comme médiateur entre le pape et le roi d'Angleterre, à propos de saint Thomas Becket : un mariage entre une fille de Henri III et un fils de Guillaume devait être le prix de la déposition de l'archevêque. Ce mariage ne put, bien entendu, avoir lieu;

mais d'autres négociations s'engagèrent ensuite pour une alliance entre la princesse Mathilde d'Écosse et le même fils du marquis.

« Un dernier chapitre est consacré à l'examen de trois lettres assez obscures, adressées par Guillaume III à son neveu Louis VII. M. Savio en détermine, avec beaucoup de sagacité, la date et le sens véritable. Dix-huit documents pour la plupart inédits terminent le volume; le dernier est relatif à la curieuse légende qui s'est perpétuée jusqu'au siècle dernier, à Locedio, le Saint-Denis des Montferrat, au sujet d'une reine enterrée dans ce monastère. M. Savio établit que cette reine était l'impératrice Euphrosine, femme d'Alexis III. »

SÉANCE DU 9 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

The roots, verb-forms and primary derivatives of the sanskrit language, par William Dwight Whitney (Leipzig, 1885, in-8°);

Statistique de la France, année 1882 (Paris, in-4°).

M. Jourdain présente, de la part de M. de Nadaillac, correspondant de l'Académie, un volume intitulé : *De l'affaiblissement progressif de la natalité en France, ses causes et ses conséquences* (Vendôme, 1885, in-8°).

M. Delisle offre, au nom de M. A. Molinier : 1° *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, publié sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, t. VII : *Toulouse, Nîmes* (Paris, 1885, in-4°); 2° *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, t. I (Paris, in-fol.).

M. Schlumberger présente de la part de M. Dieulafoy : *Fouilles de Suse. Campagne de 1884-1885* (Paris, in-8°).

« L'Académie, dit-il, a entendu avec un vif intérêt les communications faites cet été par M. Dieulafoy sur les fouilles qu'il a entreprises à Suse et qu'il a poursuivies avec une extrême énergie à travers de grandes difficultés.

« Le rapport que je présente aujourd'hui a paru dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*. Je n'ai pas à rappeler ici les résultats déjà si importants qu'ont donnés les fouilles pratiquées dans le tumulus qui recouvre les ruines des palais des rois achéménides. L'Acacémie n'a pas oublié les renseignements très détaillés qui lui ont été fournis à ce sujet par M. Dieulafoy et l'énumération déjà longue des objets retrouvés. Je me bornerai à citer le chapiteau colossal à têtes de taureaux et les magnifiques revêtements en matériaux émaillés qui seront bientôt au Musée du

Louvre. Le rapport que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie contient deux planches qui donnent une représentation fidèle de ces beaux fragments de faïence. Ces résultats font le plus grand honneur à l'énergie intelligente déployée par M. Dieulafoy. Ils feront également honneur à notre pays. J'ajoute en terminant que M. et Mme Dieulafoy ont dû quitter Paris ce matin même pour retourner à Suse. Ils auront ainsi parcouru trois fois dans moins d'une année cet immense et pénible trajet. Ils seront je l'espère, bien récompensés de leurs peines. Tout, en effet, fait espérer que les résultats de cette nouvelle campagne ne seront en rien inférieurs à ceux de la précédente. »

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Léon Lallemand, un volume qui a pour titre : *Études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation* (Paris, 1885, in-8°).

« Cet ouvrage, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, comprend l'*Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, depuis les temps les plus anciens, à commencer par l'antique Orient. L'Académie a pu juger de l'intérêt qu'il offre par un chapitre que l'auteur en a lu dans une de nos dernières séances. »

Est encore offert : *A comparative dictionary of the Bihārī language*, part. 1re, publié sous le patronage du gouvernement du Bengale, par Rudolf Hoernle et George Grierson (Calcutta, 1885, in-4°).

M. Maspero présente à l'Académie un volume des *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire, 1881-1884*. Ce volume contient trois mémoires : 1° *Trois années de fouilles dans les tombeaux de Thèbes et de Memphis*, par M. Maspero; 2° *Les papyrus d'Akhmîm*, par M. Bouriant; 3° *Quelques documents relatifs à la littérature et à la musique populaires de la Haute Égypte*, par M. Loret.

M. Delisle offre au nom de l'auteur une *Histoire de Charles VII*, par M. G. du Fresne de Beaucourt, t. III : *Le réveil du roi, 1435-1444* (Paris, 1885, in-8°).

« Ce volume est tout à fait digne de l'accueil fait aux deux premiers tomes d'un ouvrage aussi important pour l'histoire des événements que pour celle des institutions. En dehors des documents anciennement connus, l'auteur a recueilli une masse énorme de renseignements nouveaux, qu'il a très habilement fait entrer dans ses récits ou ses expositions. »

M. Girard présente le tome VI des *Œuvres choisies de A.-J. Letronne, membre de l'Institut*, assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index par M. E. Fagnon (Paris, 1885, in-8°).

« Ce sixième et dernier volume de la belle publication des œuvres choisies

de Letronne faite par son gendre M. Landelle, est le tome deuxième de la troisième série intitulée *Archéologie et philologie*. Parmi les travaux que les érudits seront heureux de trouver réunis dans ce volume, je citerai particulièrement, dit M. Girard, le mémoire sur les noms propres grecs, et les lettres à Philippe Le Bas, *sur les bas-reliefs qu'on croit représenter des repas funèbres et des scènes d'adieux*. On sait comment l'intérêt de ce dernier sujet a été renouvelé dans ces derniers temps par notre confrère M. Ravaisson et par d'autres savants. L'éloge de Letronne n'est plus à faire. Je puis du moins me permettre de féliciter M. Landelle de la pensée pieuse qui lui a fait rassembler ces précieux souvenirs, et M. Fagnon du soin qu'il a apporté à cette utile publication.»

M. Maury offre, au nom de l'auteur, M. Antonin Debidour, professeur à la faculté des lettres de Nancy, un opuscule intitulé : *L'impératrice Théodora, étude critique* (Paris, 1885, in-12).

«Le fond de ce travail, dit-il, est tiré d'une thèse latine que le savant professeur présenta, en 1877, pour le doctorat ès lettres. La pièce de M. Sardou ayant récemment reporté l'attention sur l'épouse de l'empereur Justinien, M. Debidour, en vue de rétablir la vérité historique qui lui a paru fort altérée sur la scène, a donné une édition française de sa thèse, mais il l'a complétée, et pour la rendre accessible à toutes les classes de lecteurs, il l'a dépouillée de la forme d'une œuvre de pure critique érudite qu'il lui avait précédemment donnée. On sait le triste renom que la postérité a fait à Théodora. Tout d'abord comédienne et danseuse, on lui a reproché sa basse extraction, ses mœurs dévergondées, son injustice contre Bélisaire, le mauvais usage qu'elle aurait fait de l'empire qu'elle prit sur son époux. Elle a encouru la condamnation de deux papes, Agapet et Vigile.

«Toutes ces accusations sont-elles fondées? voilà ce que M. Debidour examine dans son ouvrage, et le résultat de son examen, c'est qu'on a singulièrement calomnié la femme, influencé qu'on était par le libelle intitulé : *Anecdota*, auquel est attaché le nom de Procope dont un autre ouvrage, d'une authenticité absolument incontestable, contient au contraire l'éloge de l'impératrice.

«Quelques personnes penseront peut-être que le savant professeur de la faculté de Nancy a poussé la réhabilitation un peu loin, mais il est incontestable que, dans cet opuscule, il a, sur bien des points, rétabli la réalité des faits et défendu avec succès la vérité contre les licences historiques qu'a prises le théâtre.»

SÉANCE DU 23 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie : *Le domaine de la Ville de Paris*, par M. Alfred des Cilleuls, chef de division à la Préfecture de la Seine (Paris, 1885, in-4°);

Monographie de l'île de Djerba, par M. Brulard, lieutenant au 24e bataillon de chasseurs (Besançon, 1885, br. in-8°);

Mathieu de Morgues et Philippe Chifflet, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie (br. in-8°).

M. J. GIRARD fait hommage au nom de l'auteur d'un volume intitulé : *Mythologie de la Grèce antique*, par M. P. Decharme, doyen de la faculté des lettres de Nancy, seconde édition, revue et corrigée (Paris, 1885, in-8°).

«La première édition de cet ouvrage a été offerte à l'Académie il y a six ans.

«L'Académie sait, dit M. Girard, que ce livre a été favorablement accueilli en France et à l'étranger. Ce succès est dû à la simplicité commode des divisions, à la netteté d'une exposition très substantielle qui rassemble dans un volume d'environ 700 pages cette vaste matière de la mythologie grecque, enfin à l'agrément du style.

«Je me bornerai à rappeler que le principal objet que s'est proposé l'auteur est l'étude des légendes des dieux et des héros prise, autant que possible, à leur origine et suivie dans leurs diverses modifications. Par là il a été naturellement amené à tenir grand compte, non seulement des travaux de Gerhard, de Welcker et de Preller, et des initiateurs français MM. Guigniaut et Maury, mais aussi des belles études de mythologie comparée qui ont illustré d'abord les noms d'Adalbert Kuhn et de Max Muller. Une introduction développée fait voir dans quel esprit large et judicieux M. Decharme a voulu utiliser, corriger et compléter les résultats obtenus par ces deux maîtres de la science et par ceux qui se sont engagés à leur suite dans les voies qu'ils avaient ouvertes. Les principes de sa critique sont excellents. Le difficile c'est de les appliquer avec sûreté dans le détail des interprétations. Aussi l'auteur a-t-il dû, dans cette nouvelle édition, modifier sur plus d'un point son premier travail, atténuer ou même supprimer des conjectures par lesquelles il s'était laissé d'abord séduire. Il y a même un chapitre, sur le dieu Hermès, qu'il a refondu complètement. Dans la première édition il avait adopté l'interprétation de M. Max Muller qui fait d'Hermès le dieu du crépuscule.

Il se convertit, dans la seconde, à l'opinion de M. Cox, qui considère Hermès comme un dieu du vent. S'il n'est pas évident qu'on doive nécessairement le suivre dans une évolution qui le transporte si loin de sa première pensée, du moins personne n'hésitera à rendre justice à l'intelligence scrupuleuse avec laquelle il interroge de nouveau les plus anciennes sources d'information et en particulier l'hymne homérique.

«C'est là un des principaux mérites de M. Decharme : il sait lire et interpréter les écrivains anciens, et d'abord les poètes. J'ajouterai qu'il le fait avec un sentiment vif et délicat du caractère grec. Il a eu soin d'insérer dans le texte de nombreuses reproductions des monuments de l'art antique, qui aident constamment le lecteur à mieux comprendre les descriptions mythologiques. M. Decharme se proposait, nous dit-il lui-même, d'offrir aux amis de l'antiquité grecque un secours utile pour l'étude des textes et en particulier de ceux des poètes : je crois pouvoir affirmer qu'il a réussi.»

M. Delisle communique une notice intitulée : *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc.* Elle a pour objet de faire connaître quelques pages écrites à Rome par un Français, en 1429, au moment même où la nouvelle de la délivrance d'Orléans se répandit.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Recherches chronologiques sur les fastes de la République romaine et l'ancien calendrier de Numa Pompilius, par M. Allégret (Lyon, 1885, in-8°);

Die due Stele etrusche, par M. Gozzadini, correspondant de l'Académie (Rome, 1885, br. in-4°).

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, le *Catalogue des reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres*, publié et annoté par M. Lucien Merlet (Chartres, 1885, petit in-8°).

«Le trésor auquel M. Merlet a consacré ce volume avait une importance tout à fait particulière. Plusieurs des objets dont il se composait sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale.

«Les notes que l'éditeur a jointes au document sont fort instructives; elles nous font connaître l'origine et la destinée de beaucoup des reliques et joyaux qui pendant plusieurs siècles ont assuré une grande célébrité au trésor de Notre-Dame de Chartres.»

M. le M[is] d'Hervey de Saint-Denys offre, de la part de M. Henri Cor-

dier, trois fascicules de sa *Bibliotheca sinica, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois*, qui complètent le deuxième et dernier volume de ce travail important honoré du prix Stanislas Julien en 1880, et très précieux pour tous ceux qui voudront étudier l'extrême Orient.

«Ce qui constitue le côté faible des bibliographies de cette nature, ce sont, dit M. d'Hervey de Saint-Denys, les lacunes inévitables, résultant d'omissions involontaires et du fait même des publications nouvelles qui surgissent au cours de l'impression, quand l'impression dure plusieurs années, ainsi que cela est arrivé pour la *Bibliotheca sinica*.

«M. Henri Cordier s'est préoccupé de ce double écueil et c'est pourquoi il écrit en *post-face* : «Nous considérerions notre œuvre comme inachevée si nous ne la complétions par un supplément ayant pour objet «de combler les lacunes et de rectifier les erreurs découvertes au cours «de l'impression; il donnera en même temps la liste des travaux parus «depuis la publication du premier fascicule. Ce supplément sera suivi «d'un index alphabétique des auteurs et des différentes tables utiles pour «se guider dans un ouvrage de bibliographie.»

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Desjardins, président de l'Académie, un *Essai d'épigraphie latine contemporaine* (Paris, 1885, br. in-8°).

Le Président, en offrant un fascicule du *Bulletin épigraphique* de M. Mowat, signale une *bibliographie* très complète des travaux du regretté Léon Renier que M. Mowat a réunie avec un soin très méritoire.

M. Bertrand présente, au nom de M. L.-B. Morel, une brochure de 53 pages, 2 planches et 19 bois concernant des fouilles faites en 1882-1883, sous sa surveillance, au *Châtelet d'Andance* (Ardèche).

«On soupçonnait depuis longtemps, dit-il, qu'un temple romain avait existé sur cette hauteur. Une borne milliaire de Constantin, un chapiteau d'ordre composite, de nombreuses médailles impériales y avaient été découverts en 1822. La borne milliaire et le chapiteau peuvent se voir encore à Saint-Sorlin dans la cour du vieux château. M. Morel qui habite Andacette a voulu résoudre le problème archéologique que la présence de ces antiquités soulevait naturellement. Depuis deux ans il poursuit ses recherches. Les fouilles ont donné des résultats intéressants. L'existence d'un temple du châtelet, sous la domination romaine du Ier au

IVᵉ siècle paraît aujourd'hui à peu près certaine. Malheureusement rien n'indique encore en l'honneur de quelle divinité ce temple avait été érigé. On ne peut faire à cet égard que des conjectures. La probabilité est que la divinité était Mercure, le Dieu le plus généralement adoré en Gaule. Mais il est prématuré de rien affirmer à cet égard. Nous trouvons là, en tout cas, un exemple de plus de l'érection de temples sur les hauts lieux de la Gaule où ils remplaçaient, selon toute vraisemblance, les divinités locales. Il faut espérer qu'avant peu nous pourrons dresser une carte des localités où ces petits centres religieux ou buts de pèlerinage ont laissé des traces, carte dont l'intérêt sera d'autant plus grand que la majeure partie de ces temples ont été, à partir du Vᵉ siècle, remplacés par des églises ou des chapelles.»

M. Bertrand après avoir rappelé qu'il a présenté l'année dernière, à l'Académie, un travail de M. le Dʳ Gross, intitulé : *Les Proto-Helvètes, ou les premiers colons établis sur les lacs de Bienne et de Neuchatel*, travail dans lequel l'auteur étudiait les stations lacustres de ces deux lacs où dominent la pierre et le bronze à l'exclusion à peu près complète du fer, présente un supplément de ces recherches sous le titre de : *La Tène; un Oppidum helvète* (Paris, 1886, in-8°).

«Une partie des antiquités découvertes dans cet *oppidum* a été, dit-il, mise sous vos yeux en 1864. M. le Dʳ Gross dans sa nouvelle publication donne de nouveaux arguments en faveur de la thèse que j'avais soutenue alors en son nom, à savoir que *la Tène* n'est pas à proprement parler une station lacustre, mais *un poste d'observation* surveillant la route gauloise de Genève à Constance. Ce poste, abandonné par les Helvètes vers le commencement de notre ère, peut-être à la suite d'un combat malheureux, fut réoccupé sous Auguste et gardé jusqu'à Trajan par un détachement de la légion cantonnée à Vindonissa, comme le démontrent les fragments de briques portant la marque de la XXIᵉ légion.

«23 planches figurant 960 objets accompagnaient les *Proto-Helvètes*. Le travail sur *la Tène* contient 13 planches en phototypie figurant 200 objets. Ces deux publications forment donc un album complet avec texte à l'appui des antiquités lacustres de la Suisse occidentale. Ce sont là des travaux éminemment utiles.»

M. Barbier de Meynard fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, par M. H. Sauvaire, consul de France en retraite (extraits du *Journal asiatique*).

«Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie renferme,

dit M. Barbier de Meynard, la suite des documents que ce savant réunit avec une admirable persévérance sur une des questions les plus difficiles des études orientales. Nous avons ici la seconde partie, celle qui traite du système pondéral des Arabes. Il y avait tout à faire pour résoudre ce problème. Les auteurs musulmans ne fournissent, à cet égard, que de maigres renseignements, et, quant à nos dictionnaires, il est rare qu'on y trouve autre chose qu'une énumération sommaire des poids arabes, sans indication des valeurs qu'ils représentent dans notre système métrique.

«C'est à combler cette lacune que M. Sauvaire consacre ses efforts depuis plusieurs années, et avec un plein succès. Dans le présent travail, il recherche d'abord l'évaluation exacte des deux poids légaux (*mèsqual* et *derham*, δραχμή) qui ont servi à former tous les autres. Ici la difficulté était d'autant plus sérieuse qu'on se trouve en présence d'un double système de poids chez les jurisconsultes arabes, qu'il y a dans leurs ouvrages de fréquentes confusions entre les poids et les mesures de capacité, enfin parce qu'un seul et même mot sert trop souvent à désigner des valeurs différentes.

«Pour résoudre un problème aussi complexe et jusqu'à présent aussi peu étudié, il fallait réunir les connaissances spéciales de l'orientaliste et celles du numismate et du calculateur. M. Sauvaire possède tout cela, et c'est ce qui lui a permis de dresser l'inventaire complet et raisonné de tous les poids en usage dans le monde musulman au moyen âge et de nos jours, et de les réduire en grammes. Il signale en outre dans ses annotations toutes les variantes des termes techniques et les fluctuations de valeurs qu'il lui a été possible de relever dans les manuscrits.

«Je ne saurais trop insister sur l'importance de ce travail. Grâce à M. Sauvaire non seulement nos dictionnaires sont complétés, mais nous pouvons désormais étudier avec plus de certitude, dans les traités de droit musulman, ce qui concerne l'inextricable question des partages de successions, de même qu'il nous est facile d'établir sur une base plus solide les poids et dosages indiqués par les médecins arabes.

«L'auteur nous promet de compléter son œuvre par l'examen des mesures de capacité, et assurément, quand le travail sera achevé, il fournira aux études orientales une de leurs plus précieuses contributions.

«Les deux brochures qui accompagnent le volume de M. Sauvaire appartiennent au même ordre de recherches. Dans l'une il nous donne, d'après un manuscrit de la Bibliothèque bodleïenne, à Oxford, de curieuses généralités sur le système monétaire des khalifes; dans l'autre une savante dissertation sur deux *derham* inédits du IVᵉ siècle de l'hégire

(xᵉ siècle de notre ère). Il résulte de l'examen de ces monnaies que, dès l'année 389 (999 de J.-C.), le khalife divinisé *Hakem bi Amrillah* avait étendu sa domination en Syrie jusqu'à Alep. C'est un renseignement précieux pour l'histoire de la secte des Druzes.»

M. Charles Robert offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. Ernest Babelon, le premier volume de la *Description historique des monnaies de la République romaine*. Ce timportant ouvrage, étant nécessairement appelé à concourir au prix de numismatique ancienne qui sera décerné dans deux ans, sera examiné en détail par la Commission, qui en rendra compte à l'Académie; M. Robert se borne donc à constater que c'est la première fois qu'on a classé chronologiquement la vaste série des monnaies de la République.

M. Perrot présente un *Traité d'épigraphie grecque*, par M. Salomon Reinach (Paris, 1885, in-8°).

«M. Reinach, dit-il, est un vaillant, que n'effrayent pas les tâches les plus ardues, un désintéressé, qui pense plus aux autres qu'à lui-même. Il suffit qu'un instrument de travail manque aux érudits pour qu'il essaye de le leur donner. C'est dans cet esprit qu'à vingt et un ans il commençait ce *Manuel de philologie classique* qui a déjà rendu tant de services et qui en est à sa seconde édition; c'est avec la même pensée qu'il vient aujourd'hui combler une autre lacune en nous donnant un *Traité d'épigraphie grecque*. Rien de pareil n'avait été tenté depuis qu'en 1840 Franz donnait ses *Elementa epigraphices græcæ*. Ce livre qui est depuis longtemps épuisé, a cessé, dès le lendemain presque de sa publication, d'être au courant; des milliers d'inscriptions grecques ont été trouvées et publiées depuis 1840. Il y a des années que l'on réclamait un nouvel ouvrage qui pût servir de guide à tout curieux qui aborde l'étude des inscriptions. M. Reinach, pour satisfaire à ce besoin, s'est imposé un immense travail. Son ouvrage, bien composé, est d'un emploi facile, malgré son étendue. Pour qui connaît les habitudes de l'auteur, il n'est pas douteux que ce traité représente le dernier état de la science épigraphique.»

M. Renan offre : 1° au nom de MM. Joseph et Hartwig Derenbourg, de *Nouvelles études sur l'épigraphie du Yémen* (Paris, 1885, br. in-4°); 2° Au nom de M. F. Bladé, un mémoire sur l'*Histoire religieuse de la Novempulanie romaine* (Bordeaux, 1885, br. in-8°).

M. Edm. Le Blant présente, de la part de M. Moïse Schwab, attaché à la Bibliothèque nationale, le huitième volume de sa traduction du *Talmud de Jérusalem*.

«Cette partie, qui comprend les traités Kethouboth, Nedarim et Guittin, offre, comme le précédent, de l'intérêt pour les jurisconsultes, surtout pour les historiens du droit romain qui pourront y relever de curieux rapprochements à établir entre la jurisprudence moderne et celle des anciens. C'est un trait qu'il importe de noter à côté des commentaires bibliques et des thèses de théologie qui forment la base de cette grande compilation.»

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Pourquoi Fortunat n'a-t-il jamais été traduit en aucune langue ? Dissertation critique de M. Ch. Nisard (Paris, 1885, br. in-8°);

Les derniers jours du Consulat; manuscrit inédit de Claude Foiel, membre de l'Institut, publié et annoté par M. Ludovic Lalanne (Paris, 1886, in-8°);

Les correspondants de Peiresc. Guillaume d'Abbatia, capitoul de Toulouse, lettres inédites écrites à Peiresc, 1619-1633, publiées par M. Tamizey de Larroque (Paris, Marseille, 1885, in-8°);

Inès de Castro, par M. Emile Maison (Annecy, 1885, br. in-8°);

Costa-Rica, Nicaragua y Panama en il siglio XVI, su historia y sus limites, par D. Manuel de Peralta (Madrid, Paris, 1883, in-8°);

Essays on the art of Pheidias, par Ch. Waldstein (Cambridge, 1885, in-8°);

Cour de Cassation. Audience de rentrée du 16 octobre 1885, discours prononcé par M. Roussellier, avocat général (Paris, in-8°).

Est encore offert : *Fragmente zur geschichte der Rumänen*, von Hurmuzaki, quatrième volume (Bucharest, 1885, in-8°).

M. G. Paris présente en son nom : *La parabole des trois anneaux*, conférence faite à la Société des études juives le 9 mai 1885 (in-8°).

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie : *Trois comédies traduites du dialecte turc azeri en persan*, par Mirza Dja'far et publiées avec un glossaire et des notes par lui et S. Guyard.

«En offrant ce livre qui intéresse à la fois la philologie et l'étude des mœurs et de la civilisation persanes, M. Barbier de Meynard rappelle à l'Académie qu'il a eu pour collaborateur, au moins au début de son travail, un jeune savant, M. S. Guyard, dont la mort cruelle est une perte considérable pour les études orientales.»

M. Perrot présente les ouvrages suivants :

1° *Collection Camille Lécuyer. Terres cuites antiques trouvées en Grèce et en Asie Mineure*, notices de MM. Fr. Lenormant, J. de Witte, A. Cartault, G. Schlumberger, E. Babelon, C. Lécuyer. 5° livraison (in-fol., 33 pl.).

« Cette cinquième livraison, dit M. Perrot, forme le tome II du bel ouvrage entrepris aux frais de l'heureux propriétaire de tant d'objets de prix, M. C. Lécuyer. Plusieurs noms figurent sur la couverture; mais c'est, en réalité, M. Augustin Cartault, ancien membre de l'école française d'Athènes, qui a été l'âme de l'entreprise. Au début, plusieurs collaborateurs ont pris leur part de la description; mais M. Cartault est bientôt resté seul, et sur les cent dix notices dont se compose le livre, quatre-vingt-sept sont signées de lui, il est l'auteur de toutes celles que contient le tome second, et il y a ajouté, sous le titre modeste de *Conclusion*, quelques pages très utiles qui jouent le rôle d'une table analytique et où sont relevés tous les renseignements que fournissent les monuments de deux collections successives ici décrites sur la mythologie des Grecs, sur leur vie privée et publique, enfin sur l'histoire de l'art.

« En terminant ce résumé, M. Cartault fait allusion à l'attitude d'expectative, il pourrait presque dire de défiance, que gardent plusieurs archéologues en face de ces groupes qui étaient ou qui sont le principal intérêt de la collection Lécuyer. Nous n'avons pas à entrer dans le fond de la question, qui ne pourrait être discutée avec fruit qu'en face des originaux; nous nous bornerons à exprimer le regret que, depuis le moment où ces groupes ont commencé à paraître chez les marchands, on n'ait pu obtenir un seul renseignement précis sur la nécropole d'où seraient sortis tous ces morceaux dont plusieurs font l'admiration des artistes. Ce serait rendre un grand service à la science et lever tous les doutes que de retrouver, dans des tombes vierges, quelques ouvrages semblables à ceux que M. Lécuyer possède en si grand nombre. »

2° *Bulletin de correspondance hellénique*, mai-novembre 1885 (Athènes, Paris, in-8°).

« Ce numéro du *Bulletin* est un des plus intéressants qui aient paru depuis longtemps. Nous ne pouvons citer tous les articles curieux qu'il contient; nous insisterons seulement sur deux découvertes qui témoignent de la curiosité intelligente et de l'heureuse activité que déploient les jeunes membres de l'École d'Athènes. La première est celle du sénatus-consulte trouvé dans les ruines de Lagina, en Carie; il est relatif au droit d'asile, et a été rendu en l'an 81 avant notre ère, en réponse à une ambassade de la ville voisine de Stratonicée, dont Lagina devait dépendre. On en possédait quatre fragments découverts par MM. Le Bas, Newton

et Beundorf à de longs intervalles; les neuf fragments nouveaux recueillis, copiés et estampés avec le plus grand soin par MM. Diehl et Cousin leur ont permis de reconstituer presque entièrement l'ensemble du monument, qui se trouve être aujourd'hui le onzième sénatus-consulte de la république romaine qui soit conservé d'une manière authentique.

«L'autre article sur lequel nous appellerons l'attention est le rapport adressé au Directeur de l'école par M. Maurice Holleaux sur les fouilles qu'il a exécutées, du 22 avril au 5 juillet, sur l'emplacement du temple d'Apollon Ptoos. Elles ont eu pour premier résultat de fixer le site du temple, dont l'emplacement exact était jusqu'ici matière à discussion. Elles ont de plus fait connaître un édifice dorique, dont quelques débris fournissent des spécimens intéressants d'architecture polychrôme; elles ont donné de nombreux fragments de sculpture, en pierre et en bronze, dont quelques-uns prendront rang parmi les meilleurs spécimens que nous possédions de la statuaire archaïque; il y a aussi, dans ce butin, des terres cuites et de nombreux morceaux de vases peints; enfin la moisson épigraphique est très riche. Nous souhaitons que le *Bulletin* ne tarde pas à nous faire connaître tous ces monuments.»

M. Maury offre au nom de M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Académie, un ouvrage du P. J. Van den Gheyn, intitulé : *Essais de mythologie et de philologie comparée* (Bruxelles, 1885, in-8°).

«J'ai pu m'assurer, dit M. Maury, du mérite et de l'intérêt que présente le volume du savant jésuite belge. C'est une réunion de dissertations et d'articles qu'il avait fait paraître en différents recueils, mais qu'il a retouchés et complétés et qui se rattachent la plupart entre eux par les sujets qui y sont traités. Le volume se divise en deux parties. La première, qui a pour titre *Mythologie comparée*, comprend huit dissertations. Les unes ne sont à proprement parler que des articles de critique, les autres, tout en gardant le caractère de compte rendu, renferment des vues, parfois des investigations originales.

«Je ne saurais analyser ici, même brièvement, ces divers morceaux. Je me bornerai à en signaler quelques-uns. Dans la dissertation placée en tête de l'ouvrage, le P. J. Van den Gheyn, guidé par le savant travail du P. de Cara, dont le mérite a appelé l'attention des hommes compétents, entreprend de tracer à grands traits l'histoire de l'étude comparative des mythologies. Il montre ce qu'il y a eu d'incomplet ou de trop exclusif dans les procédés auxquels les érudits ont eu recours pour l'interprétation des fables et des traditions religieuses, et il soutient avec force que pour porter des fruits réellement féconds la mythologie comparée doit élargir

sa base, ne laisser en dehors de ses investigations aucune race ni aucune catégorie de mythes.

«Chaque système contient sa part de vérités, mais celui qui l'adopte a généralement le tort de vouloir en faire une clef universelle. Pour que la mythologie comparée devienne une science moins incertaine, moins arbitraire qu'elle ne l'a été par le passé, il importe de ne rien négliger et d'appliquer une critique plus sévère.

«La seconde dissertation de l'ouvrage traite de ce qu'on a appelé la *mythologie végétale* et l'auteur examine l'ouvrage posthume de Guillaume Mannhardt, ce savant mythographe allemand, enlevé prématurément à la science de la mythologie comparée, dont il avait aussi montré, à la lumière de la critique, les imperfections et les *desiderata*.

«Le mythe de Cerbère fait l'objet de la troisième dissertation. Le P. J. Van den Gheyn passe en revue les différentes phases de ce mythe tel qu'il se présente chez les Grecs, chez les Romains et chez les Hindous. En repoussant les interprétations qui blessent son orthodoxie, il met en relief le caractère solaire primitif des mythes où figure ce monstre allié de près à Typhon. Le petit mémoire où le P. J. Van den Gheyn nous parle du personnage d'Arlequin, dont il recherche ce qu'on pourrait appeler les ancêtres dans de vieilles traditions de l'Europe et de l'Inde, mérite toute l'attention des mythologues. L'auteur, en s'aidant de rapprochements déjà essayés avant lui, rend saisissantes les transformations qu'a subies un mythe originairement commun à diverses races indo-européennes et qui a abouti au xvᵉ siècle à la création du personnage dramatique appelé Arlequin.»

«Sous le titre d'*Études iraniennes* le P. J. Van den Gheyn traite du sens des mots *Avesta, Zend*, des *Études avestiques* de M. Geldner, de l'*exégèse avestique*, de la *transcription du bactrien*, de la *philosophie religieuse du mazdéisme sous les Sassanides* (théologie, cosmologie, anthropologie, morale, eschatologie).

«Je n'ai pas qualité suffisante, dit en terminant M. Maury, pour apprécier les mérites à signaler dans la seconde partie de l'ouvrage spécialement consacrée à des questions de philologie comparée. Je dirai seulement qu'on y trouve de savantes considérations sur les langues de l'Asie centrale (*dialectes du Pamir, idiomes de l'Hindou-Kousch, Yidgah* et *Yagnobi*) dont l'auteur montre le caractère aryen, des observations sur la huitième classe des verbes sanscrits, sur les mots sanscrits composés avec le vocable *pali*, sur le *participe moyen* en latin, sur la classification des langues. Dans ce dernier morceau, le savant jésuite discute les bases sur lesquelles

doit reposer une telle classification et analyse les vues émises à ce sujet par MM. Max Müller, Withney, Oppert et d'autres éminents orientalistes.

«Ceux qui se livrent à l'étude de la mythologie et de la philologie comparée, alors même qu'ils ne partagent pas toutes les opinions du savant jésuite belge, puiseront dans ce volume d'utiles sujets de réflexions et de judicieuses critiques sur une foule de points controversés.»

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE.

M. Bréal, en offrant à l'Académie la première livraison des *Inscriptions du Cambodge*, par M. Barth, signale les importants résultats que ces textes apportent à l'histoire et particulièrement à la chronologie de l'Inde, et il exprime le vœu que cette livraison puisse être mise à la disposition du public, sans attendre que le volume des *Notices* dont elle est détachée par un tirage à part soit complété.

Sont encore offerts :

Journal de la première expédition de la flotte grecque (avril-mai 1821) texte grec inédit publié avec une traduction française par M. Victor Serres (Le Puy, 1885, br. in-8°);

A new english dictionary on historical principles, édité par James Murray, part. II (Oxford, Londres, 1885, in-4°);

Doine si strigături din ardeal date la iveală, par le docteur Jarnik (Bucharest, 1885, in-8°).

M. Perrot présente à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Tirynthe. Le palais préhistorique des rois de Tirynthe. Résultat des dernières fouilles*, par M. Henri Schliemann (Paris, 1885, in-8°).

«Le hardi et heureux explorateur de Troie, de Mycènes et d'Orchomène, M. Henri Schliemann poursuit, dit M. Perrot, le cours de ces brillantes découvertes qui nous ont déjà restitué tout un chapitre perdu de l'histoire primitive de ces peuples qui, sous le nom d'Hellènes, ont fini par jouer dans le monde un rôle si considérable. Dans ce volume, l'auteur expose les résultats des fouilles faites par lui à Tirynthe en 1884 et 1885; cet ouvrage n'ajoute pas moins à nos connaissances, et il est mieux composé qu'aucun des livres précédents de cet infatigable travailleur. L'ardeur et l'enthousiasme y sont toujours les mêmes; la description y est plus précise et la critique plus sûre. Tout le mérite de l'entreprise appartient au Dr Schliemann, qui a conduit les recherches et en a supporté toute la dépense; mais il a tenu, pour la rédaction de l'ouvrage, à s'assurer le concours de collaborateurs spéciaux. Dans une

remarquable introduction, M. Adler résume les données qui sont acquises par l'ensemble de ces trouvailles auxquelles, depuis quinze ans, M. Schliemann a attaché son nom. M. Schliemann prend ensuite la parole; il présente la relation des fouilles et dresse un inventaire sommaire des objets qu'elles ont mis au jour; il étudie la topographie et l'histoire de Tirynthe. M. Dörpfeld, savant architecte, qui a pris une grande part à l'exhumation d'Olympie, s'est chargé de la partie architecturale; associé par M. Schliemann au travail d'excavation, il décrit avec précision les constructions qu'ont fait reparaître, dans la vieille citadelle argienne, deux campagnes de fouilles; enfin M. Ernest Fabricius décrit les petits monuments, statuettes, fragments de vases, bronzes que les fouilles de 1885 ont produits.

«Il faudrait une longue analyse pour indiquer tout ce que ces différents chapitres contiennent de renseignements nouveaux et curieux sur l'art et l'industrie de la Grèce primitive. Le système de fortification des constructeurs des premières acropoles nous est maintenant mieux connu, grâce aux travaux qui ont dégagé des parties enterrées de cette enceinte où la dimension des matériaux étonnait déjà Pausanias; mais la grande découverte, celle qui fait vraiment l'intérêt de ce livre, c'est le déblaiement des restes d'un palais qui remplit toute la partie supérieure de l'enceinte. M. Dörpfeld en a pu rétablir dans tous ses détails le plan qu'il rapproche, trait pour trait, de celui que les poëmes homériques avaient permis de reconstruire approximativement pour les demeures des héros de l'épopée grecque. De très importants fragments du décor intérieur ont été retrouvés soit en place, soit parmi les décombres; ce sont des peintures murales qui rappellent, par leurs dessins, le plafond de la tombe d'Orchomène; c'est un morceau d'une frise d'albâtre avec incrustations en verre bleu, le *Κύανος* d'Homère; ce sont des moulures ciselées dans la pierre, qui rappellent celles des fûts et chapiteaux recueillis à Mycènes. Tirynthe fournit donc les plus précieux matériaux pour cette reconstruction du monde grec antérieur à Homère, qui a été commencée par les premières fouilles de M. Schliemann.

«L'ouvrage contient une carte, 4 plans, 24 planches en chromolithographie et 188 gravures sur bois.»

M. Delisle offre, au nom de M. J. Loiseleur, un volume qui a pour titre : *L'Université d'Orléans pendant sa période de décadence* (Orléans, 1886, in-8°).

«M. Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans, connu par la sagacité avec laquelle il a discuté plusieurs problèmes délicats de l'histoire moderne,

a tiré de documents jusqu'à présent oubliés un tableau fidèle et détaillé du lamentable état de l'Université d'Orléans au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'est une page intéressante à ajouter au dossier de l'histoire de l'enseignement supérieur dans les derniers temps de l'ancien régime. »

M. Schefer a la parole pour une présentation :

« J'ai, dit-il, eu l'honneur en 1881 de présenter à l'Académie, au nom de M. Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales vivantes, le premier volume du *Traité de grammaire arabe composé par Sibawaihi*. J'ai, à cette époque, donné quelques détails sommaires sur cet écrivain et sur la faveur dont son ouvrage a été pendant longtemps l'objet. Je fais aujourd'hui hommage, au nom de M. Derenbourg, de la première partie du second volume. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit une première fois de la grammaire de Sibawaïhi et du soin avec lequel ont été collationnés les différents manuscrits qui ont servi à établir le texte de l'édition donnée par M. Derenbourg. Nous devons espérer que la seconde partie, qui doit renfermer la fin du texte et la biographie de Sibawaïhi sera bientôt donnée aux personnes qui ont fait de la langue arabe l'objet de leurs études. »

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

M. Delisle offre à l'Académie son *Mémoire sur l'École calligraphique de Tours au IXe siècle* (Extrait des *Mémoires* de l'Académie, t. XXXII, 1re partie).

Sont encore offerts ;

Sur quelques inscriptions cunéiformes nouvellement découvertes en Chaldée, par M. Oppert (Leyde, 1885, br. in-8°);

Journal de voyage du cavalier Bernin en France, par M. de Chantelou, manuscrit inédit publié et annoté par M. Ludovic Lalanne (Paris, 1885, in-8°).

M. Luce présente, de la part de M. Émile Travers, une brochure intitulée : *Le sceau de Loja et la sigillographie pittoresque principalement en Espagne* (Paris, 1885, in-8°).

« A propos du sceau d'une petite ville d'Andalousie, où l'on trouve, non certes une représentation, mais une indication tout à fait sommaire du site et de quelques-uns des monuments de cette ville, M. Travers passe en revue, dit M. Luce, un certain nombre de sceaux plus ou moins empreints du caractère topographique et se demande si l'archéologie et même la gravure ne pourraient pas tirer profit de l'étude métho-

dique de ces sceaux. Il ne nous appartient pas de répondre à cette question, mais nous croyons que les sigillographes sauront gré à l'auteur de s'être engagé résolument dans la voie très peu frayée qu'ouvrait, il y a vingt ans, le regrettable Douët d'Arcq, en attirant de nouveau l'attention sur un côté intéressant et nouveau de la sphragistique.»

M. Luce présente en outre, au nom de M. Arthur de la Borderie, correspondant de l'Académie, deux brochures.

La première, intitulée : *L'émigration bretonne en Armorique*, est un tirage à part d'un article publié dans la *Revue celtique* à l'occasion du remarquable ouvrage de M. J. Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique, du ve au viie siècle de notre ère.*

«M. de la Borderie, qui a remis en honneur la thèse de Dom Lobineau sur le véritable caractère de l'émigration bretonne, reconnaît que M. Loth a singulièrement fortifié cette thèse par les arguments tirés de la linguistique dont il s'est servi de préférence pour l'appuyer; il est aussi d'accord avec le savant celtiste pour soutenir qu'en dehors de Nantes, de Rennes et de Vannes, il n'y avait point d'évêchés dans la péninsule armoricaine avant la venue des Bretons. Dans les dernières pages de son travail, M. de la Borderie, passant pour ainsi dire par-dessus la tête de l'auteur, reprend une polémique relative à la topographie ecclésiastique bretonne où il apporte à l'appui de son opinion de solides arguments, mais dont le ton est peut-être plus passionné que ne le comporte un pareil sujet.»

La seconde brochure, intitulée : *Froissart et le début de la guerre de Blois et de Montfort en 1341*, est une réponse à un bénédictin breton, Dom François Plaine, qui refuse toute autorité au témoignage du chroniqueur de Valenciennes en ce qui concerne la guerre de la succession de Bretagne et la lutte entre Charles de Blois et Jean de Montfort.

«M. de la Borderie n'a pas de peine à démontrer, et par des arguments irréfutables, qu'en suivant le système qu'il combat on fausserait, dans les détails aussi bien que dans l'ensemble, l'histoire de Bretagne au xive siècle. Ces deux brochures font grand honneur, dit M. Luce, à la science et au jugement de notre correspondant qui joue depuis longues années et, j'ajoute, qui mérite de jouer dans une de nos plus grandes provinces le rôle d'inspirateur, de modérateur et d'arbitre autorisé de presque tous les travaux d'histoire locale.»

M. Schefer offre, de la part de M. Legrand, répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, la *Bibliographie hellénique*, que ce savant vient de faire paraître (Paris, 1885, in-8°).

«M. André Vretos avait, il y a déjà plus d'un demi-siècle, essayé de donner une nomenclature des livres grecs imprimés en Europe depuis 1476, date de l'impression à Milan de l'abrégé sur les huit parties du discours, de Démétrius de Crète, jusqu'à l'année 1600. Son travail ne renfermait que l'indication de soixante-seize ouvrages : celui de M. Legrand nous fournit, dit M. Schefer, plus de trois cents notices. Outre les détails bibliographiques les plus complets sur chacun des volumes cités, M. Legrand a cru devoir reproduire les préfaces et les autres pièces liminaires qui pouvaient jeter quelques lumières sur cette période demeurée assez obscure de l'histoire littéraire de la Grèce moderne. Cette idée me semble d'autant plus heureuse que le plus grand nombre des ouvrages décrits par M. Legrand sont d'une extrême rareté. Quelques-uns d'entre eux ne sont même connus que grâce à un seul exemplaire échappé à la destruction. M. Legrand a toujours eu, en outre, le soin de donner l'indication de la bibliothèque où ils sont conservés, et la cote qui sert à les désigner.

«M. Legrand ne s'est point borné à de simples recherches bibliographiques; il a inséré dans son ouvrage un certain nombre de notices (plus de cinquante) relatives aux auteurs dont les ouvrages sont cités.

«Ces biographies, et principalement celles de Manuel Chrysoloros, de Théodore Gaza, de Constantin et de Janus Lascaris, ont été composées à l'aide de documents manuscrits conservés dans les bibliothèques et les archives de Londres, de Vienne, de Rome, de Venise et de Milan. Quelques pièces intéressantes ont été aussi retrouvées à Athènes et à Constantinople.

«Le second volume de la *Bibliographie hellénique* se termine par une série de lettres écrites au XVe et au XVIe siècle par des savants grecs. Elles sont pour la plupart publiées d'après les autographes que M. Legrand a été assez heureux pour retrouver à Turin. Ces lettres fournissent parfois des renseignements curieux sur leurs auteurs et sur les circonstances dans lesquelles a eu lieu la publication des ouvrages décrits par M. Legrand. Une table chronologique et un index facilitent les recherches dans ces deux volumes, qui seront consultés avec fruit par toutes les personnes qui ont fait de la littérature hellénique le sujet de leurs études.»

M. Bergaigne présente, au nom de M. Aymonier, les brochures suivantes :

1° *Notes sur le Laos;* 2° *Notes sur l'Annam; I. Le Binh Thuân;* 3° *L'épigraphie kambodgienne* (Saïgon, 1885, in-8°).

«Ces brochures sont des tirages à part d'articles publiés par M. Aymonier à Saïgon dans les *Excursions et Reconnaissances.* Celle qu'il intitule modestement *Notes sur le Laos* est tout un livre (300 pages) plein de renseignements précieux sur la géographie, l'administration, les productions, le commerce, les coutumes et les superstitions du pays. Les *Notes sur le Binh Thuân* renferment des données analogues sur cette province, la plus méridionale de l'Annam, et l'un des derniers refuges de la race tchame qui a autrefois dominé sur toute la côte orientale de l'Indo-Chine. On y trouve un tableau saisissant de la misère actuelle de ce peuple, qui a conservé intacts le sentiment de sa nationalité et le souvenir de son ancienne grandeur, et qui pourrait encore, selon M. Aymonier, jouer un rôle utile à nos intérêts.

« *L'épigraphie kambodgienne* comprend une partie polémique où M. Aymonier démontre victorieusement, contre des contestations attardées, l'usage de la langue khmère dans les inscriptions anciennes du Cambodge, et même dans une inscription trouvée à Sokothai, l'ancienne capitale de Siam. Il résume ensuite les données historiques renfermées dans les inscriptions sanscrites déchiffrées en Europe et dans les inscriptions khmères qu'il a déchiffrées lui-même. Il n'y a de réserve à faire que sur une hypothèse relative à la date du temple d'Angkar Vas, hypothèse que M. Aymonier est lui-même disposé à abandonner aujourd'hui. Il ne semble pas possible de faire remonter ce monument au delà du XIIe siècle. En revanche, l'indication d'une expédition de Jayavarman II à Java, que M. Aymonier a relevée dans une inscription khmère, s'accorde parfaitement avec ce que les inscriptions de Tchampâ viennent de nous apprendre sur les guerres des Malais avec les peuples de l'Indo-Chine au VIIIe siècle de notre ère.»

M. G. Paris fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *Le vers français ancien et moderne,* par M. Adolphe Tobler, professeur à l'Université de Berlin, traduit sur la deuxième édition allemande par Karl Breul et Léopold Sudre, avec une préface par M. Gaston Paris (Paris, 1885, in-8°).

«Cet ouvrage est, d'après l'auteur, un traité élémentaire, et il embrasse dans sa courte étendue le vers français depuis son origine jusqu'à son emploi le plus moderne. Mais, outre l'intérêt que présente l'exposition claire et systématique, faite par un savant aussi compétent, dit M. Paris, que M. Tobler, des principes et de l'évolution de notre versification, les savants y trouveront sur la période ancienne beaucoup d'observations de détail toujours pénétrantes et souvent neuves. On doit donc

savoir gré au jeune philologue allemand, M. Breul, actuellement *lecteur* à Cambridge, et à M. Sudre, professeur au collège Stanislas, d'avoir donné au public français la traduction de cet excellent ouvrage. Cette traduction n'était pas facile à faire, et les deux collaborateurs s'en sont, en somme, tirés à leur honneur. »

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE.

M. Wallon, secrétaire perpétuel, offre, au nom de Mgr P. Ed. Puyol, supérieur de Saint-Louis-des-Français, une magnifique édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1886, in-4°).

« L'auteur, dans une savante introduction, passe en revue les manuscrits du texte qu'il rapporte à deux familles, l'une germanique, l'autre italienne, et les éditions qui ont reproduit les unes la première, les autres la seconde, avec des variantes; variantes fort nombreuses, mais qui, du reste, n'altèrent pas très sensiblement le fond. Il donne les motifs qui l'ont déterminé à choisir le texte d'Arone, où l'on trouve le type primitif de l'Italie, et il le donne intégralement, sauf quelques fautes évidentes, dont il a d'ailleurs dressé la liste, en telle sorte qu'on peut les reporter à leur place et retrouver le manuscrit absolument tel qu'il est. Il observe l'orthographe du latin qui a prévalu en France aujourd'hui. Il conserve la division des quatre livres en chapitres et en paragraphes, y ajoutant un numérotage de plus par chapitre pour les coupures des paragraphes, afin de rendre les références plus faciles. Il n'a omis, en effet, aucun des moyens qui peuvent aider à la lecture et à la méditation de ce beau livre : renvoi aux passages analogues, citations de l'Écriture; et l'impression de l'ouvrage est tout à fait digne des soins qu'a pris l'éditeur de nous donner un texte parfait. »

Sont encore offerts :

Les pipes et le tabac, par M. de Nadaillac, correspondant de l'Académie (Extrait de la Revue : *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, novembre 1885);

Sissouan, description physique, géographique, historique et littéraire de la Cilicie arménienne et *Histoire de Léon le Magnifique*, par le P. Léonce Alishan, mékhitariste (Venise, Saint-Lazare, 1885, br. in-4°).

M. Luce présente, de la part de M. Léopold Quénault, membre de la Société linnéenne de Normandie, une brochure intitulée : *Note sur les mouvements lents du sol et de la mer*.

« Cette étude, où l'auteur adopte les vues théoriques de M. le profes-

seur Arthur Issel, de Gênes, dont il a traduit l'*Essai de géologie historique*, est surtout intéressante, dit M. Luce, au point de vue de la géographie physique appliquée aux côtes de France et particulièrement à celles de la Normandie. Toutefois, comme pour la solution de certaines questions, la géographie historique et la géographie physique doivent se prêter un mutuel concours, il y a tout un côté de l'étude de M. Quénault qui mérite d'attirer l'attention de l'Académie des inscriptions. Très incompétent en ces matières, nous nous bornerons à exprimer le regret que le nom d'un géologue aussi éminent que notre savant confrère, M. Daubrée, figure à plusieurs reprises dans ce curieux travail avec une orthographe vicieuse.»

M. Schlumberger fait hommage, de la part de l'auteur, M. F. de Mély, d'un volume intitulé : *Le trésor de Chartres* (Paris, 1886, in-8°).

«M. de Mély a repris après d'autres, dit-il, l'étude d'un des plus beaux parmi les trésors de nos cathédrales. Dans sa préface il en a refait l'histoire depuis les premières indications très vagues du IX° siècle jusqu'aux dévastations de 1793. Il passe en revue tous ces précieux monuments dont la plupart ont aujourd'hui disparu, et donne sur beaucoup d'entre eux des indications importantes qu'il a tirées, en majeure partie, de documents, principalement d'inventaires, retrouvés par lui dans les archives chartraines. Le plus important de ces documents, celui dont la publication fait le fond de l'ouvrage de M. de Mély, est le grand inventaire de 1682, du chanoine Étienne, au moment où les plus nombreuses richesses étaient accumulées dans le trésor de la cathédrale. M. de Mély donne l'édition complète de cet inventaire infiniment détaillé qui fait passer sous les yeux du lecteur les splendeurs de cet incomparable trésor, et donne en particulier la plus minutieuse description de la célèbre sainte châsse et des joyaux de tout genre qui étaient assemblés sur ses côtés. M. de Mély s'est efforcé, pour chaque pièce importante, d'en rechercher l'origine et les vicissitudes diverses; il a enrichi le texte de l'*Inventaire* de planches nombreuses et de discussions archéologiques et historiques qui fournissent des renseignements précieux. Une série de pièces justificatives complète ce travail.»

M. Delisle offre, au nom des auteurs :

1° *L'Œuvre des peintres verriers français*, par M. Lucien Magne, avec atlas (Paris, 1885, in-fol.).

«La première partie de l'ouvrage est un résumé de l'histoire de la peinture sur verre, dans lequel l'auteur, dit M. Delisle, s'est attaché à faire exactement connaître les procédés d'exécution. Les renseignements

qu'il a donnés sont d'autant plus précieux qu'ils sont le résultat de patientes et ingénieuses observations sur les monuments originaux que l'auteur a eus à sa disposition pour en assurer la consolidation et la restauration.

«Dans l'autre partie, M. Magne décrit et explique les verrières des monuments élevés par les Montmorency à Montmorency, à Écouen et à Chantilly. Ce travail, composé avec le soin le plus consciencieux et avec une incontestable compétence, touche à beaucoup de questions d'histoire et d'archéologie, que l'auteur a généralement résolues de la façon la plus heureuse.

«Les planches qui font partie de l'ouvrage sont des chefs-d'œuvre d'héliogravure et permettent d'étudier en toute sécurité les monuments dont M. Magne a si bien démontré la valeur et expliqué les sujets.»

2° *Une révolte à Péronne sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, l'an 1616*, par M. Alfred Danicourt (Péronne, 1885, in-8°).

«C'est une réunion de documents qui permettent d'apprécier le véritable caractère d'une émeute qui se rattache à l'un des événements les plus considérables du règne de Louis XIII.»

M. Nisard présente, de la part de l'auteur, une *Traduction de l'Évangile selon saint Mathieu en patois bourguignon*, par M. Prosper Mignard.

«M. Mignard est l'auteur de plusieurs travaux d'érudition justement estimés, et dont le mérite a été maintes fois, dit M. Nisard, reconnu par l'Académie elle-même, puisqu'elle leur a décerné une médaille et six mentions honorables. Compatriote d'Aimé Piron et de Lamonnoye, et leur digne héritier dans la connaissance du patois bourguignon, il en a donné un remarquable témoignage, en traduisant dans ce style l'évangile selon saint Mathieu. L'écrivain sacré, par la simplicité de ses récits, se prêtait à merveille à cette transmutation, si l'on peut dire, en un patois naïf par excellence, et qui a des racines dans les sermons de saint Bernard, le premier des grands écrivains qu'a produits la Bourgogne. Il faut savoir d'autant plus gré à M. Mignard de son travail que le langage pittoresque, parlé autrefois par les vignerons de Dijon et de l'ancienne province de Bourgogne, disparaît peu à peu, s'éteignant comme une lampe qui a dévoré son huile. Il n'en restera bientôt plus que les spirituels monuments dus à la plume d'Aimé Piron et de Lamonnoye, et cet autre de M. Mignard, qui ne les déparera point.»

M. Oppert offre au nom de l'auteur, M. le Dr B. Neffeler, de Münster (Westphalie), une brochure intitulée : *Zusammenhang der alttestamentlichen*

Zeitrechnung mit der profan Zeitrechnung (Rapports des chronologies biblique et profane).

«C'est un essai de concilier les données de la Bible avec les listes éponymiques assyriennes, dans la supposition où elles ne sont pas interrompues. Il montre de nouveau, sans le vouloir, malgré la science et l'ingéniosité de l'auteur, l'impossibilité de parvenir à un résultat sans admettre une interruption des listes d'éponymes ou archontes assyriens.»

M. Derenbourg présente le 9e fascicule des études de M. Tamizey de Larroque sur *Les correspondants de Peiresc* (Paris, Marseille, br. in-8°).

«Cette tâche m'est échue, dit-il, parce que cette fois M. Tamizey de Larroque a eu pour collaborateur M. Jules Dukas, dont le nom n'est pas inconnu à l'Académie, et parce que les lettres inédites, qui viennent d'être publiées, ont été adressées à Peiresc en 1632 et 1633 par Salomon Azubi, rabbin de Carpentras. On est aujourd'hui fixé sur le sens d'Azubi, qui est considéré comme signifiant «originaire d'Orange». Cependant Salomon étant né à Sofia en Bulgarie (le nom est orthographié à cette époque Zophia), on serait tenté de traduire Azubi par «natif de Zophia», si les équivalences des noms propres chez les juifs n'étaient pas d'ordinaire si régulièrement appliquées. L'origine française de la famille de Salomon paraît attestée par le style de ses lettres, qui rappelle la meilleure langue du xvie siècle. Peiresc utilisait notre rabbin tant à cause de ses connaissances astronomiques que de sa science orientale. Salomon se chargeait de procurer à Peiresc des manuscrits, dont quelques-uns figurent aujourd'hui dans le fonds samaritain de notre Bibliothèque nationale. Il est inutile de dire que la bibliographie du sujet est très complète et rigoureusement exacte dans un travail dû à la collaboration de MM. Tamizey de Larroque et Dukas.»

M. Renan offre à l'Académie un volume intitulé : *Ilios, ville et pays des Troyens*, par M. Schliemann, traduit par Mme Egger (Paris, 1885, in-8°).

«Ce n'est pas, dit M. Renan, l'ouvrage lui-même, c'est la traduction que je présente. Cette traduction est l'ouvrage d'une personne chère à l'Académie, puisqu'elle a été l'amie dévouée d'un confrère que nous avons eu le malheur de perdre il y a quelques mois et que nous n'avons pas encore remplacé. Mme Egger achevait cette œuvre difficile, quand elle eut la douleur de voir expirer subitement à côté d'elle l'homme excellent qui, pendant plus de trente ans, a été une des lumières de notre compagnie. Depuis, elle a dû faire violence à sa tristesse pour mettre la dernière main à son travail. C'est le fruit de cette courageuse persévérance, de cette application infatigable, servie par une instruction étendue

et une rare connaissance de notre langue, que j'ai l'honneur de vous offrir. Je suis sûr, Messieurs, que ce volume nous rappellera à tous un bien cher souvenir.»

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Documente privitóre de la Istoria Româniilor, par M. de Hurmuzaki, vol. V, part. I, 1650-1699 (Bucharest, 1885, in-4°);

Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, ouvrage publié par la Société des antiquaires de Londres, vol. XLVIII (Londres, 1885, in-4°).

M. Renan dépose sur le bureau de l'Académie le 3e fascicule du *Corpus inscriptionum semiticarum*, qui comprend l'inscription de Marseille, les tarifs de Carthage et les plus importantes des pierres votives à Rabbath Tanit.

M. Ch. Robert, en présentant plusieurs brochures de M. Louis Blancard, dit que le manuscrit de ce savant auteur, intitulé : *La théorie de la monnaie romaine*, dont M. Schlumberger a récemment donné lecture à l'Académie est destiné à être publié.

«M. Blancard a cru devoir offrir dès aujourd'hui à la compagnie les trois fascicules suivants dans lesquels il a posé les bases de sa doctrine :

«1° Salaires et prix des marchandises dans l'empire romain d'après l'édit de Dioclétien;

«2° L'aureus romain se divisait en 6,000mes au IIIe siècle après J.-C.;

«3° Le sigle monétaire ✕ du denier romain est le monogramme du chiffre XVI.

«Dans ce dernier travail notre correspondant a démontré, en s'appuyant sur les métrologistes anciens, ce que le baron d'Ailly n'avait fait qu'entrevoir.»

A ces trois fascicules, M. Ch. Robert en a joint un quatrième dans lequel M. Louis Blancard traite *des chiffres romains XX ou K, XXI ou KA; des monnaies impériales du IIIe siècle*, qui ont aussi leur intérêt.

M. Delisle offre au nom de l'auteur un volume intitulé : *Les artisans et les domestiques d'autrefois*, par M. Albert Babeau (Paris, 1886, in-8).

«C'est la suite d'études fort intéressantes sur l'histoire de la société française pendant les derniers siècles de l'ancien régime. Ce volume est tout à fait digne, dit M. Delisle, de l'accueil qui a été fait aux précédentes publications de l'auteur, et aux récompenses qu'elles ont obtenues à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques.»

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE.

(Séance avancée au mercredi à cause de la fête de Noël.)

Le Président présente à l'Académie une brochure de M. Athanase Rousopoulos relative à *une image d'Antigone sur un fragment de vase antique* (Athènes, in-8°).

M. G. Paris offre, au nom de M. R. de Lasteyrie : *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum de Herrad de Landsperg* (*XII° siècle*). Extrait de la *Gazette archéologique* (Paris, in-4° avec 5 planches).

« On sait, dit-il, que le manuscrit, exécuté au XII° siècle en Alsace par l'abbesse Herrad de Landsperg, monument incomparable de l'art chrétien au moyen âge, a été détruit dans le funeste bombardement de Strasbourg. S'aidant des descriptions et des reproductions plus ou moins fidèles qu'on en possède, la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a entrepris une publication qui doit nous donner une idée aussi exacte que possible du manuscrit détruit. Cette société n'a pas connu l'existence de planches bien supérieures aux autres, préparées par M. de Bastard, et que sa veuve a données à la Bibliothèque nationale, avec des calques reproduisant la plus grande partie des miniatures. A l'aide de ces précieux documents, M. de Lasteyrie a donné une liste à peu près complète de toutes les miniatures du manuscrit; il a publié les planches préparées, en les accompagnant d'un très savant commentaire. »

Sont encore offerts :

Épigraphie de la numismatique étrusque, par M. Casati (Paris, 1886, br. in-8°);

Les portes de fer. Étude politique, technique et commerciale, par M. Engelhardt (br. in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1885, fasc. IX-XII (Paris, in-8°);

Annales du Musée Guimet, t. VIII (Paris, 1885, in-4°);

Annuaire statistique de la France, 8° année, 1885 (Paris, in-8°);

Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon, fasc. I (1885, in-4°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1884-1885, vol. I, fasc. XX à XXVI (Rome, 1885, in-4°);

Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino (1885, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1885 (Paris, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 21, fasc. 1 et 2 (Bone, 1885, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2° et 3° trimestres, 1885 (in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er trimestre, 1885 (Orléans, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, juillet-déc. 1885 (in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, juillet-septembre 1885 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1885, n° 3 (Amiens, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, mai-novembre 1885 (Athènes, Paris, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 7e année, fasc. IV (Agram, 1885, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana del Commendatore G. B. de Rossi, 3e année, 1884-1885, nos 2 et 3 (Rome, in-8°);

Cochinchine française. Excursions et reconnaissances, mai-juin 1885 (Saïgon, in-8°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1885, 3e trimestre (Paris, in-8°);

Gazette archéologique, nos 5 à 10 (Paris, 1885, in-8°);

Journal asiatique, août-octobre 1885 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. VII, année 1884 (Poitiers, in-8°);

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1884, 5e sér., t. II (Nancy, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, janvier-juin 1884 (in-8°);

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας τοῦ ἔτους 1884 (Athènes, 1885, in-8°);

Revue des questions historiques, 76e livr., octobre (Paris, 1885, in-8°);

Revue de l'histoire des Religions, mai-août 1885 (Paris, in-8°);

Revue africaine, juillet-août 1885 (Alger, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, juillet-déc. 1885 (in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, septembre-octobre 1885 (Paris, in-8°);

Revue des études juives, octobre-décembre 1885 (Paris, in-8°);

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, septembre-octobre 1885 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München, 1885, parties II et III (Munich, in-8°).



TABLE DES MATIÈRES

DU TREIZIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B



D

F

G

H



I

J

K

L



— Il est placé, en 1835, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, p. 422. — Son voyage en Italie, en 1841, p. 422. — Son goût pour l'Orient l'amène à apprendre l'arabe et le persan, p. 423. — Une collection rapportée du Nord de l'Inde lui fournit plusieurs pièces pour le grand travail qu'il publie en 1840 sous le titre: ***Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie sassanide***, ouvrage couronné par l'Académie, p. 424, 425. — Dans la *Revue archéologique* (1844-1845), il étudie l'histoire des types monétaires depuis l'antiquité jusqu'aux temps chrétiens, p. 425-427. — Il est admis, à l'âge de vingt et un ans, dans la Société des antiquaires, p. 427. — Sous le titre: *Ninive et Khorsabad*, il publie un article où il fait la description sommaire des monuments assyriens découverts par Botta, p. 428. — Étudiant les inscriptions tracées sur ces monuments par des combinaisons de clous ou de coins, il signale le premier les éléments du nom de *Sargon*, p. 429. — Son goût pour les arts lui permet de rendre compte du Salon de 1845, p. 430. — Il est nommé, en 1852, conservateur des deux divisions du musée des antiques, au Louvre, p. 430. — Ses notices sur les monuments assyriens qui s'y trouvent ainsi que sur les antiquités mexicaines, p. 431. — Il classe les richesses de la collection Campana dont il était allé prendre livraison à Rome en 1861, p. 431. — Ses mémoires : ***sur les armes des gladiateurs; sur les enseignes militaires des Romains***, p. 432, 433, 434. — Ses notes sur des objets curieux gardés au Louvre : ***Le reliquaire de saint Charlemagne; le baptistère de saint Louis***, p. 435. — Son mémoire sur *Junon Anthéa* donne un curieux exemple de l'interprétation par les médailles des sujets peints sur les vases antiques, p. 436. — Ses articles sur une ***figurine de bronze représentant Hercule Ogmius***, et sur le marbre du capitole appelé le *Gladiateur mourant*, p. 437, 438. — Il publie en 1853 un grand travail sur les monnaies des Arsacides, où il fait servir la numismatique à l'histoire, p. 438. — Il trace le plan d'une histoire numismatique des Maures d'Espagne, p. 439. — Il est nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1854, p. 439. — Caractère de ses nombreux travaux, p. 440, 441. — Ses articles: ***l'S barrée de Henri IV; Médaille inédite de Lycie***, p. 442, 443.— ***Note sur la forme de la lettre F dans les légendes de quelques médailles gauloises***, p. 443. — ***Notices sur les monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy et sur les monnaies françaises composant la collection de M. Jean Rousseau***, p. 443, 444. Son article sur ***l'anousvara dans la numismatique gauloise***, p. 445. — Il fait partie, à l'Académie, de plusieurs commissions et il est un des promoteurs du recueil des inscriptions sémitiques, p. 447. — Principal organisateur de la section de l'art ancien à l'Exposition de 1867, il préside le congrès archéologique tenu cette même année, et montre dans les discussions la prudence qui était le signe caractéristique de son savoir, p. 448, 449. — Ses articles sur le *Trésor de Tarse* et sur les *Deniers de*

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Z

IMPRIMERIE NATIONALE.

CORRECTIONS.

Page 7, ligne 17, au lieu de *médaillons*, lisez *médailleurs*.

Page 16, ligne 14, au lieu de *Saint-Marie-Majeure*, lisez *Sainte-Marie-Majeure*.

Page 90, ligne 3, au lieu de *ἀρχιολογίκης*, lisez *ἀρχαιολογίκης*.

Page 100, ligne 7, au lieu de *Regisamus*, lisez *Rigisamus*.

Page 215, ligne 17, au lieu de *Denkscriften*, lisez *Denkschriften*.

Page 192, ligne 12, au lieu de *Kshatrya*, lisez *Kshatriya*.

Page 298, ligne 4, au lieu de *La Pistola que fo tramesa en Guasto Paris*, lisez *La Pistola que fo tramesa an Guasto Paris*.

Page 298, ligne 5, au lieu de manuscrit de la Bibliothèque de l'Université, imprimé pour le mariage Paris-Talbot, 20 juillet 1885, lisez : Manuscrits de la Bibliothèque de l'Université, tirés des dépôts littéraires, par M. Émile Chatelain. Imprimé pour le mariage Paris-Talbot, le 20 juillet 1885. (Paris, 1885, in-8°.)

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1885

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XIII

BULLETIN D'OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXVI